This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

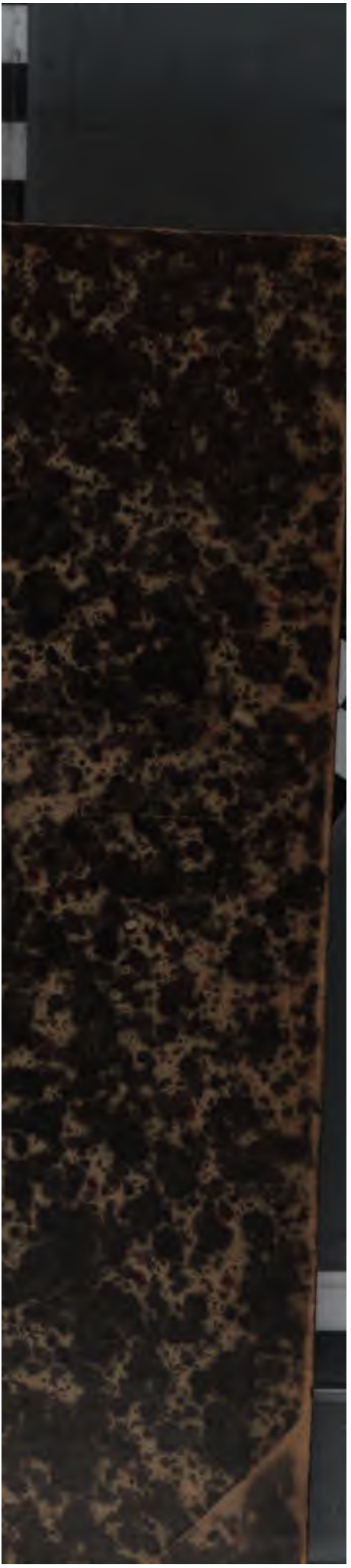

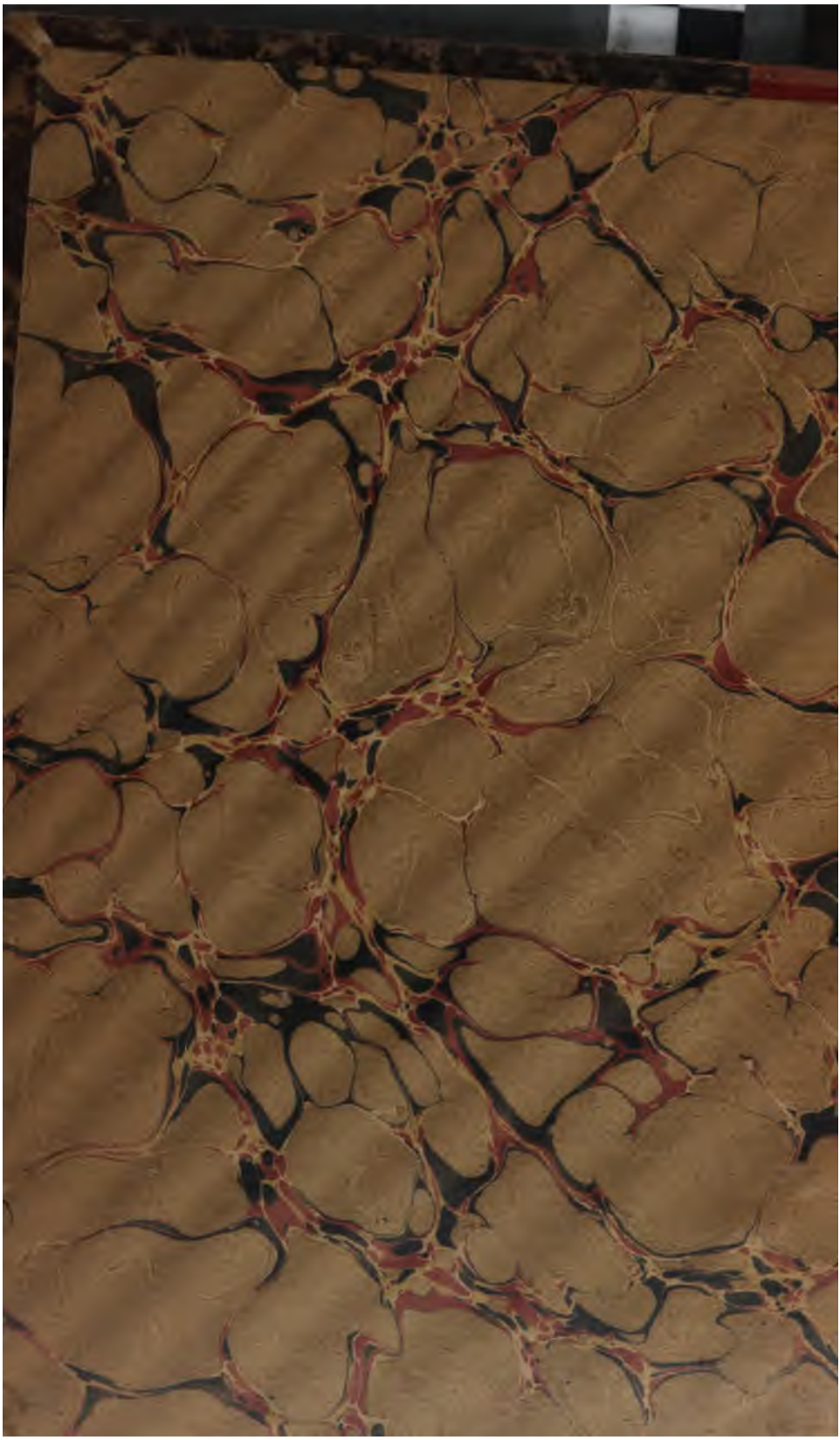

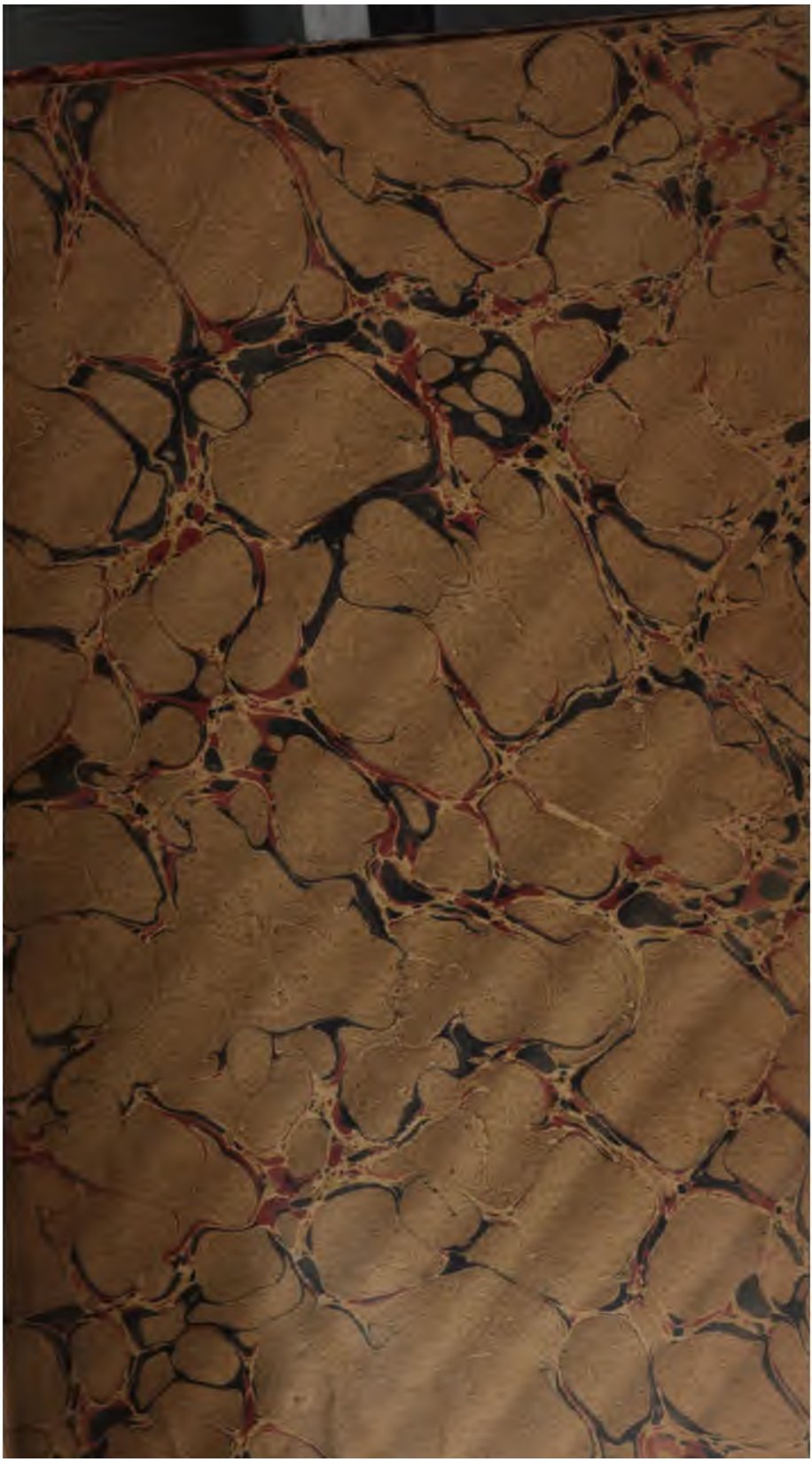

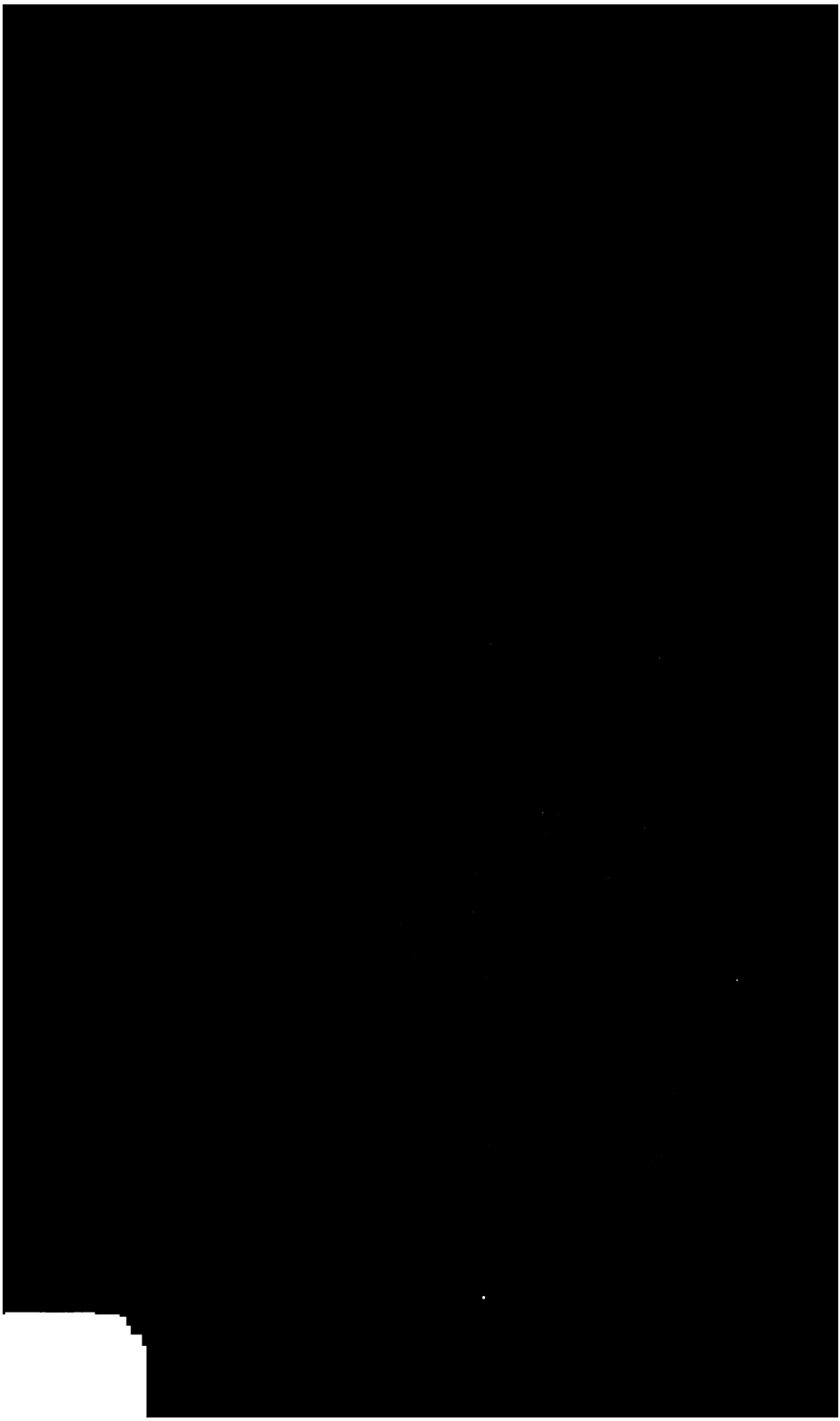

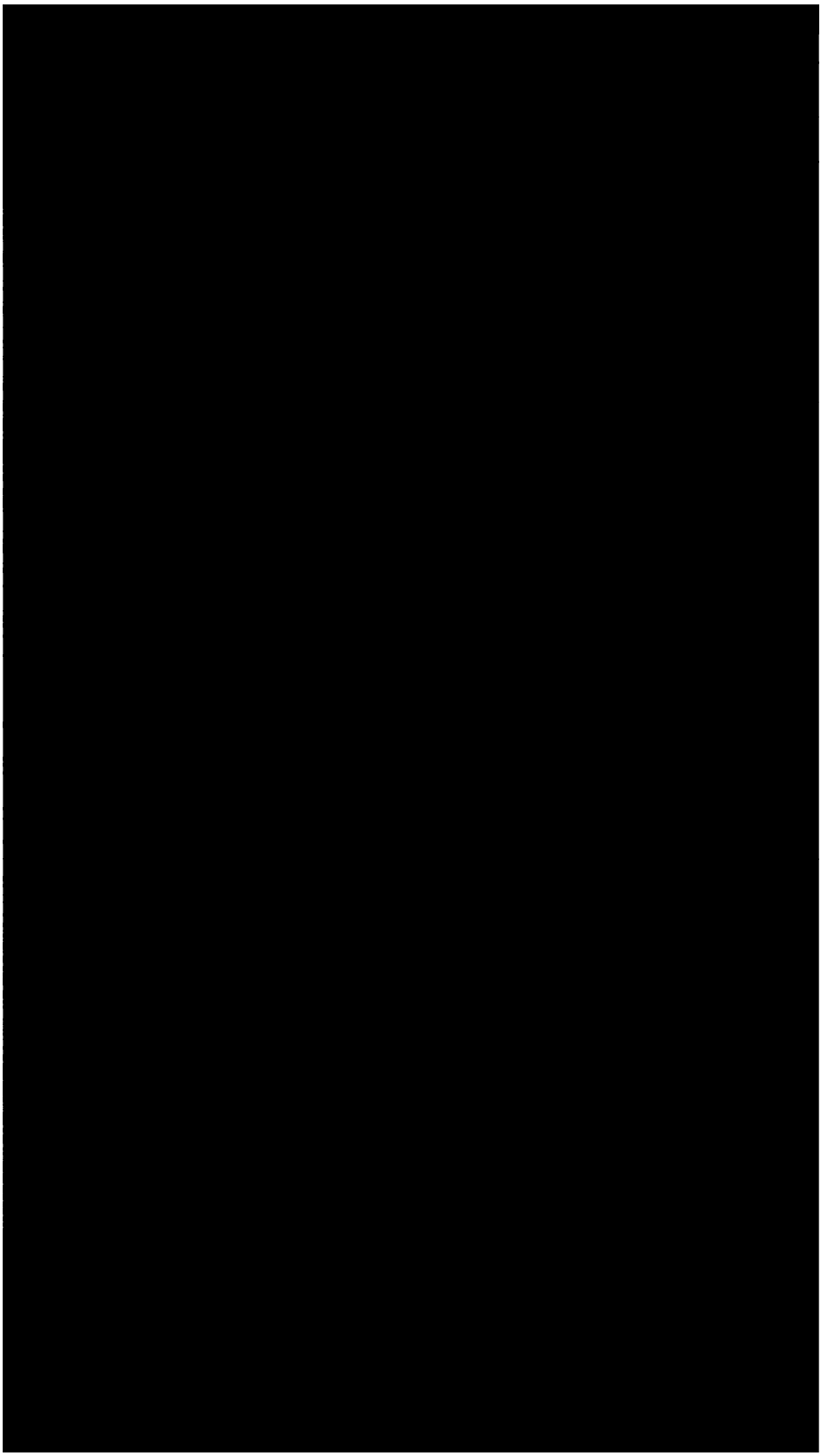

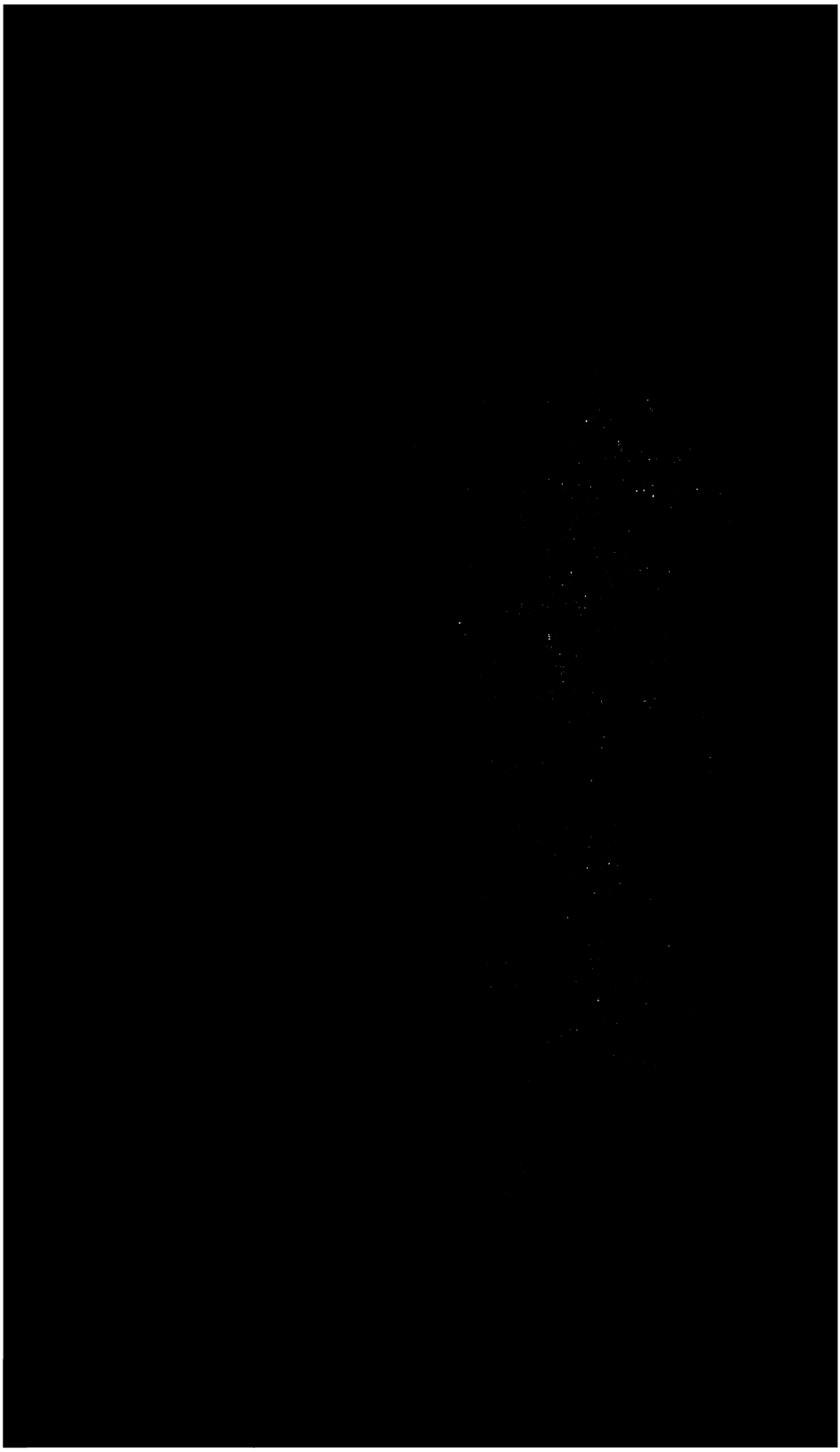

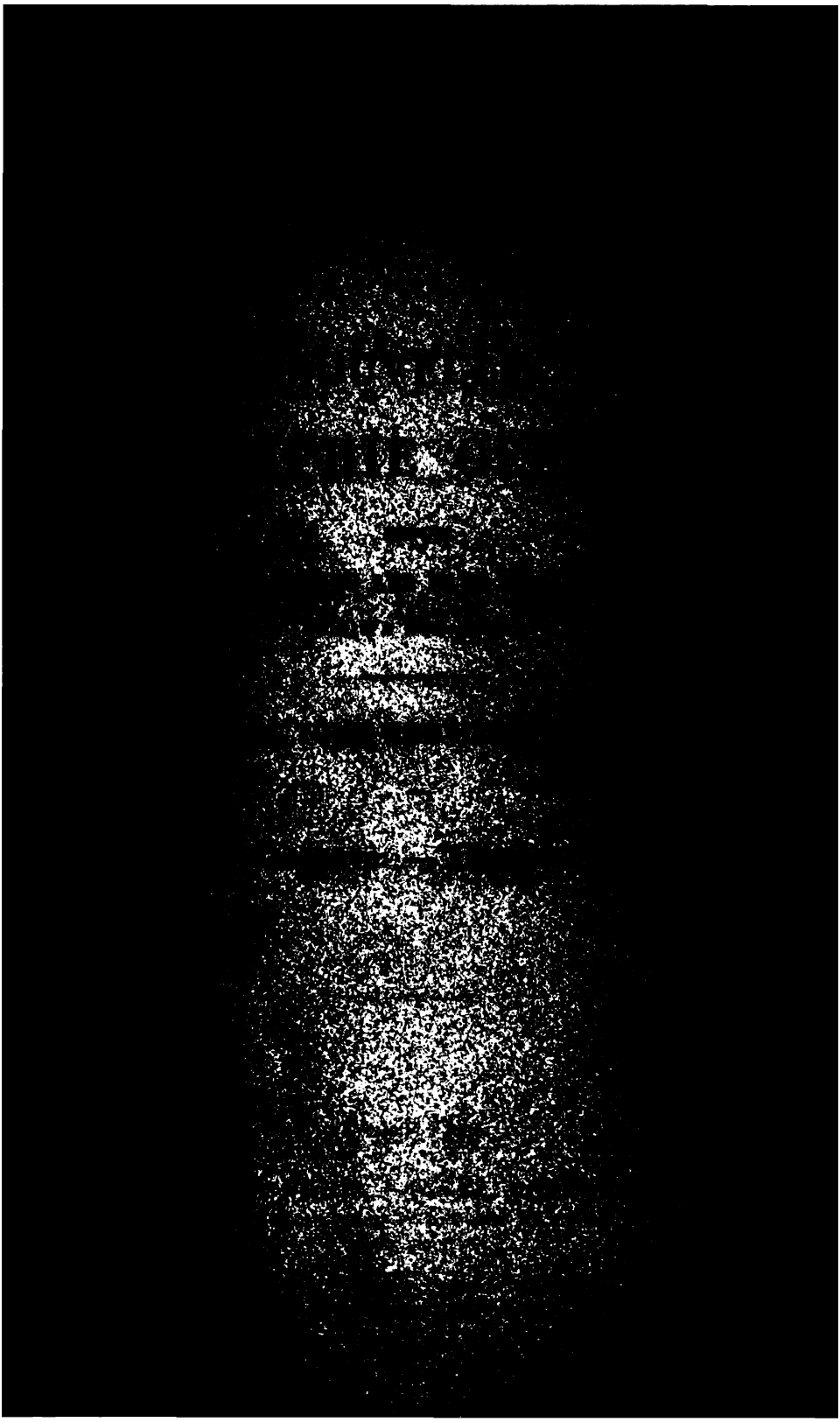

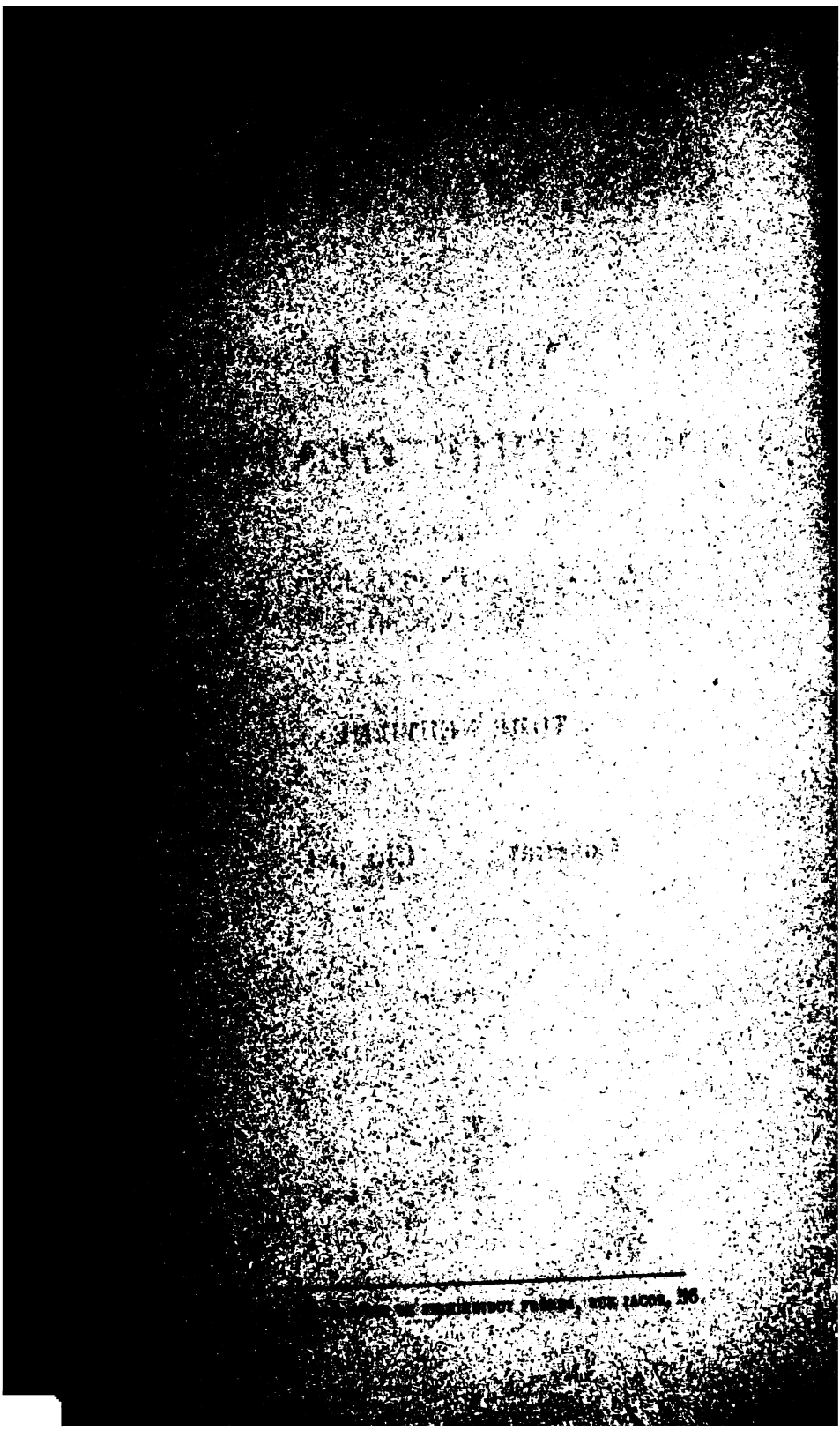

[redacted]

[redacted] LES PLUS [redacted]

JUSQU'A NOS JOURS,

[redacted]

[redacted]

PUBLIÉE PAR

[redacted] DIDOT [redacted]

[redacted]

[redacted] LE Dr HOEFER.

Tome Neuvième.

PARIS,

[redacted] DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

[redacted]

[redacted]

[redacted]

CT
143
H5
LIBRARY OF THE
LELAND STANFORD JR. UNIVERSITY.
Q 34891

…en proie, extirpa du milieu … son peuple les derniers restes de l'idolâtrie, et … une bonne administration de la justice. … dans la guerre il n'avait épargné … qu'on vint … qui le sur-

…Kasimir II, né en 1017, mort en 1058, régna de 1177 à 1194, et mérita encore davantage les éloges … qui lui décerna le titre de *Juste*. Il … fils de Boleslaf III. Il se fit surtout remarquer par la protection qu'il accorda au peuple contre la noblesse.

…Kasimir III, dit *le Grand*, né en 1309, mort en 1370. Il est le plus illustre des rois de Pologne, et aussi dont les exemples, s'ils avaient été suivis, auraient prévenu les orages auxquels ce … est resté presque constamment en proie après sa mort, et qui amenèrent à la fin les malheurs que toute l'Europe déplore. Il succéda, à l'âge de vingt-trois ans, à son père Vladislaf Lokiétek ou *le Bref*, prince énergique et sage, qui, après un long et triste démembrement, réunit sous son sceptre tous les petits États auxquels la dissolution de l'ancien royaume de Pologne avait donné naissance. Vladislaf avait choisi pour épouse … fille, … de neuf ans, une fille de Gédimin, … prince de Lithuanie, préparant … deux peuples jusque-là ennemis cette alliance qu'un autre mariage devait cimenter plus tard.

Le long règne de Casimir (1333-1370) … pour des sujets heureux. Le … prince ne s'était encore fait connaître que par une grande victoire à l'ouest, et qui n'était accepté par aucun rapport humain. Il avait, … un chrétien, un véritable esprit. En politique … paix avec le … objet de … Son père lui avait recommandé, en mourant, de … Kujavie … cession au margrave de Brandebourg, … aux chevaliers de l'ordre Teutonique, … de les combattre, et de s'assurer … par la ruine du trône que d'… l'indépendance de ces étrangers, auxquels … père … avait ouvert un asile en Pologne. Ce conseil ne fut pas suivi : environné d'ennemis et de dangers, Casimir III traita avec les chevaliers ; et, pour sauver la Cujavie et Dobrzyn, dont ils s'étaient emparés, il leur abandonna la Poméranie, malgré les remontrances du pape. … prince du pays, rapide … dans … qu'il … parvint partout dans l'administration et dans … justice. Il conquit même, plus tard à … … démembrement du … Halitch à ses prétentions … la couronne de Pologne, et de titre qu'il en avait pris par la conquête de toute la Silésie, belle et riche province qu'il céda du reste toute son ambition à … Mais c'est du côté de la Russie que … illégale … politique. A la mort de … Troïdenovitch, duc de Varsovie (1341), … devint … des prétentions à la … … …

[illegible] les yeux et [illegible]
[illegible] sur la frontière, [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible]

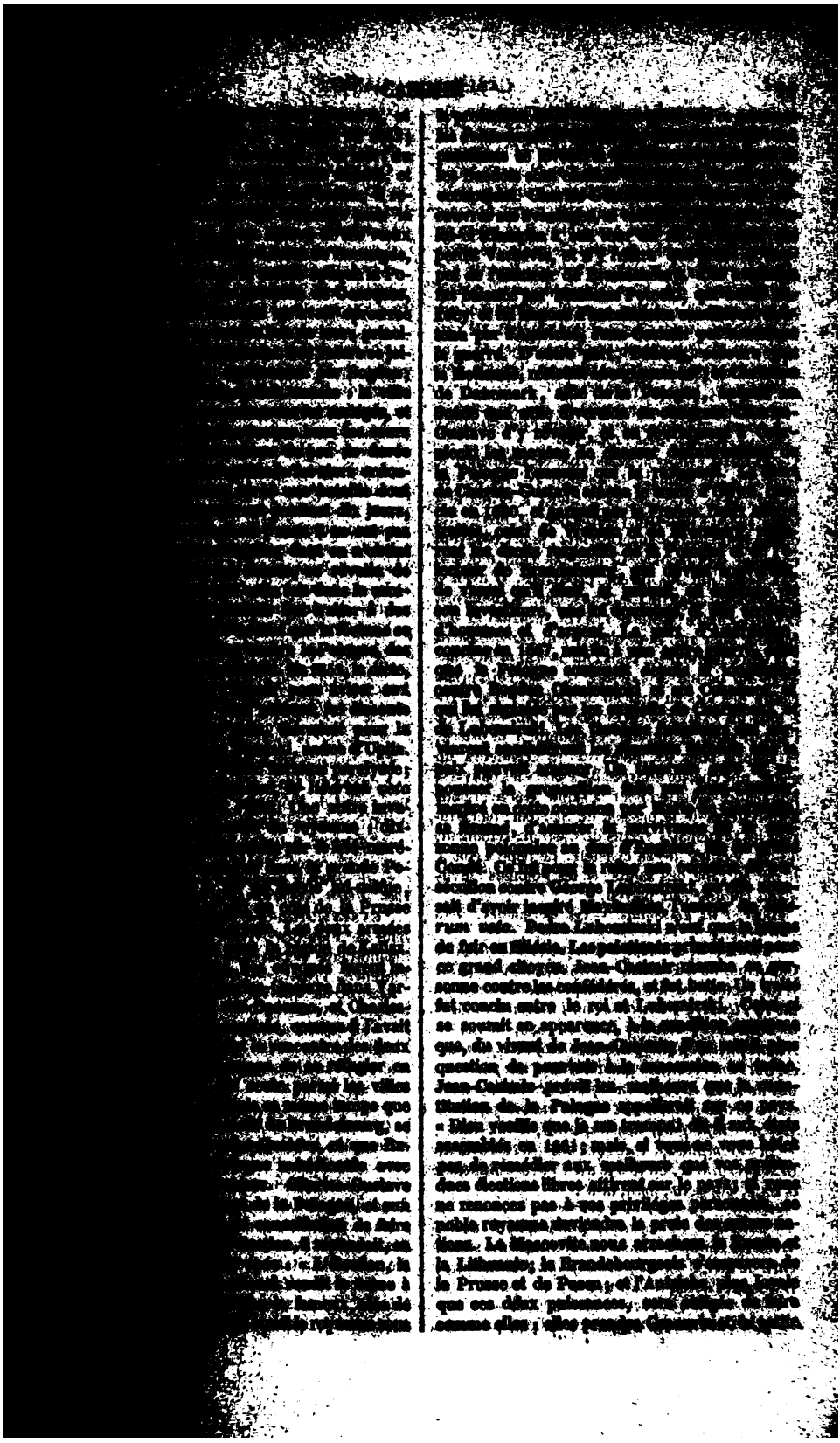

[illegible] dans le seizième siècle. Il est l'auteur d'un [illegible] *Dialogo sopra l'...*, Florence, *Stamperia Imperiale*, in-4°.

CASINI (Domenico), peintre florentin de la fin du dix-septième siècle. Il fut, ainsi que son frère Pietro, élève de Pasignano, et fut habile peintre de portraits. E. B—n.

Vasari, *Pittorica*. — Baldinucci, *Notizie*.

* CASINI (*Giovanni*), peintre de l'école florentine, né à Vaglango en 1650, mort en 1746. Lanzi le cite parmi les bons peintres de portraits.

Lanzi, *Storia pittorica*.

* CASINI (*Jean-Marie*), compositeur et prêtre italien, natif de Florence, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Après avoir reçu sa première instruction musicale dans sa ville natale, il continua ses études à Rome, sous la direction de Matteo Simonelli. Il prit ensuite des leçons d'orgue à l'école de Bernard Pasquini, et devint organiste de la principale église de Florence. Il écrivit alors sur l'orgue, et plus tard il composa, par moyen d'une division exacte des intervalles dans les instruments à clavier, de rectifier ce qu'avaient laissé défectueux Vicentino, Colonna et Doni, à savoir, le rétablissement des anciens genres de musique diatonique, chromatique et enharmonique. On a de lui : *Joannis Mariæ Casini organi majoris ecclesiæ Florentinæ succentoris, et accademici gravidi, moduli quatuor vocibus; opus primum*; Rome, 1700; — *Fantasie a 4 cioè d'intavolatura; op. sec.*; — *Pensieri per l'organo in partitura*; Florence, 1714, in-fol.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

* CASINI (*Jean-Marie*), peintre et poète italien, natif de Florence, vivait au commencement du dix-septième siècle. On a de lui, entre beaucoup de poésies lyriques, la comédie *la Pedagogue*; Florence, 1617, in-8°.

Negri, *Scrittori Fiorentini*. — Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*.

* CASINI (*Jean-Marie*, le second), poète italien, natif de Florence, vivait au commencement du dix-huitième siècle. On a de lui : *Versi pastorali*; Florence, 1704.

Negri, *Scritt. Fiorent.* — Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*.

CASINI (*Vittore*), peintre de l'école florentine, vivait dans la moitié du seizième siècle. Il est cité par Vasari, comme l'ayant longtemps aidé dans ses travaux. E. B—n.

Vasari, *Vite*, etc.

CASIO DE MEDICI (*Jérôme*), poète italien, né en 1465 à Bologne, mort dans la même ville vers 1520. Issu d'une famille illustre, il eut une vie assez aventureuse, puisqu'avec du cercle métier de joaillier, il s'enrôla, pour faire un pèlerinage en Palestine, en 1487; mais il fut pris par des corsaires turcs, qui conduisirent dans l'île de Candie, où un esclave vénitien aida à le délivrer. De retour chez lui, il fut créé chevalier par Léon X, et devint poète lauréat en 1513, par Clément VII, qui le chargea, en 1525, de la vie

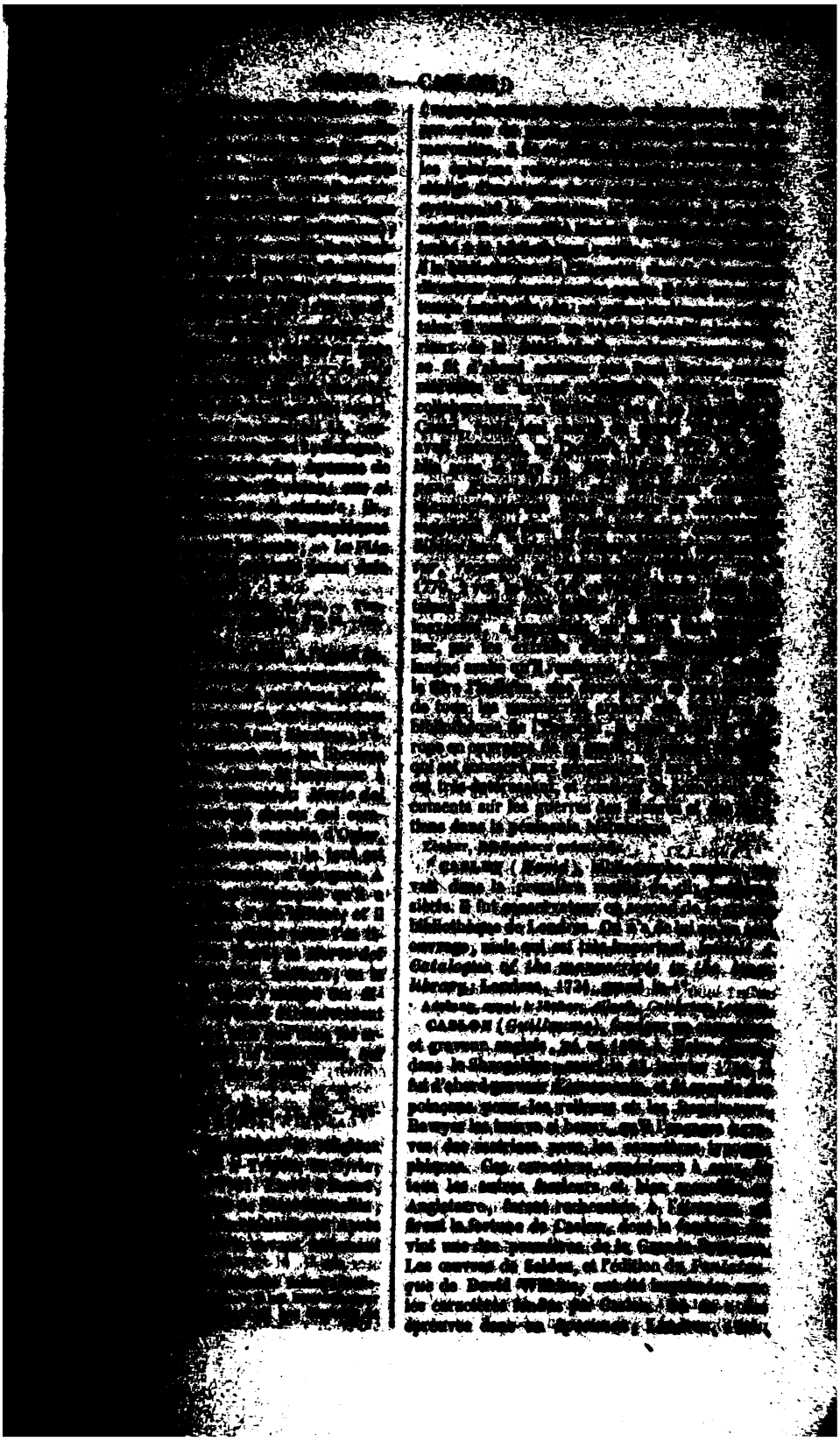

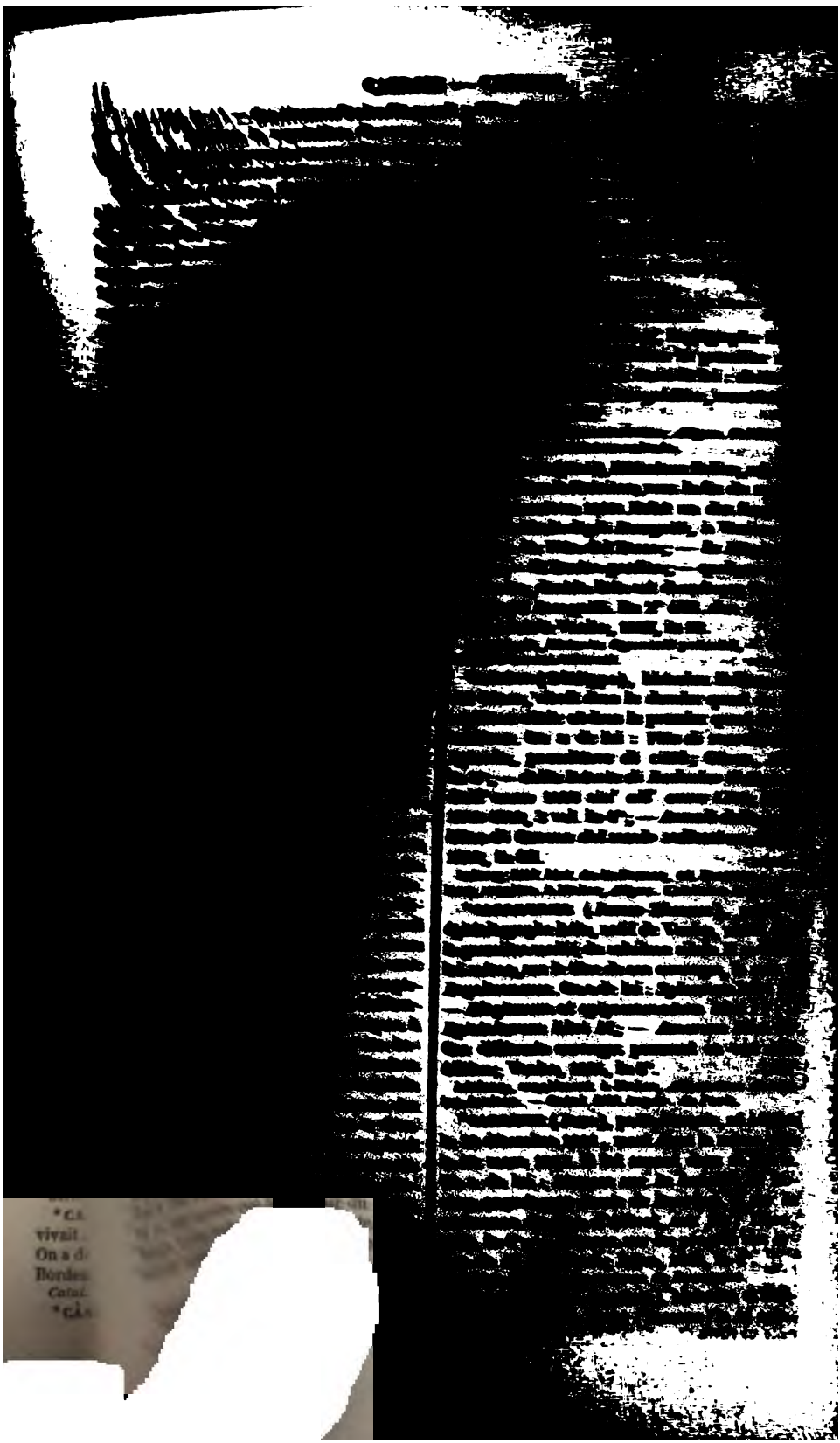

[illegible] ; [illegible] ; [illegible] ; [

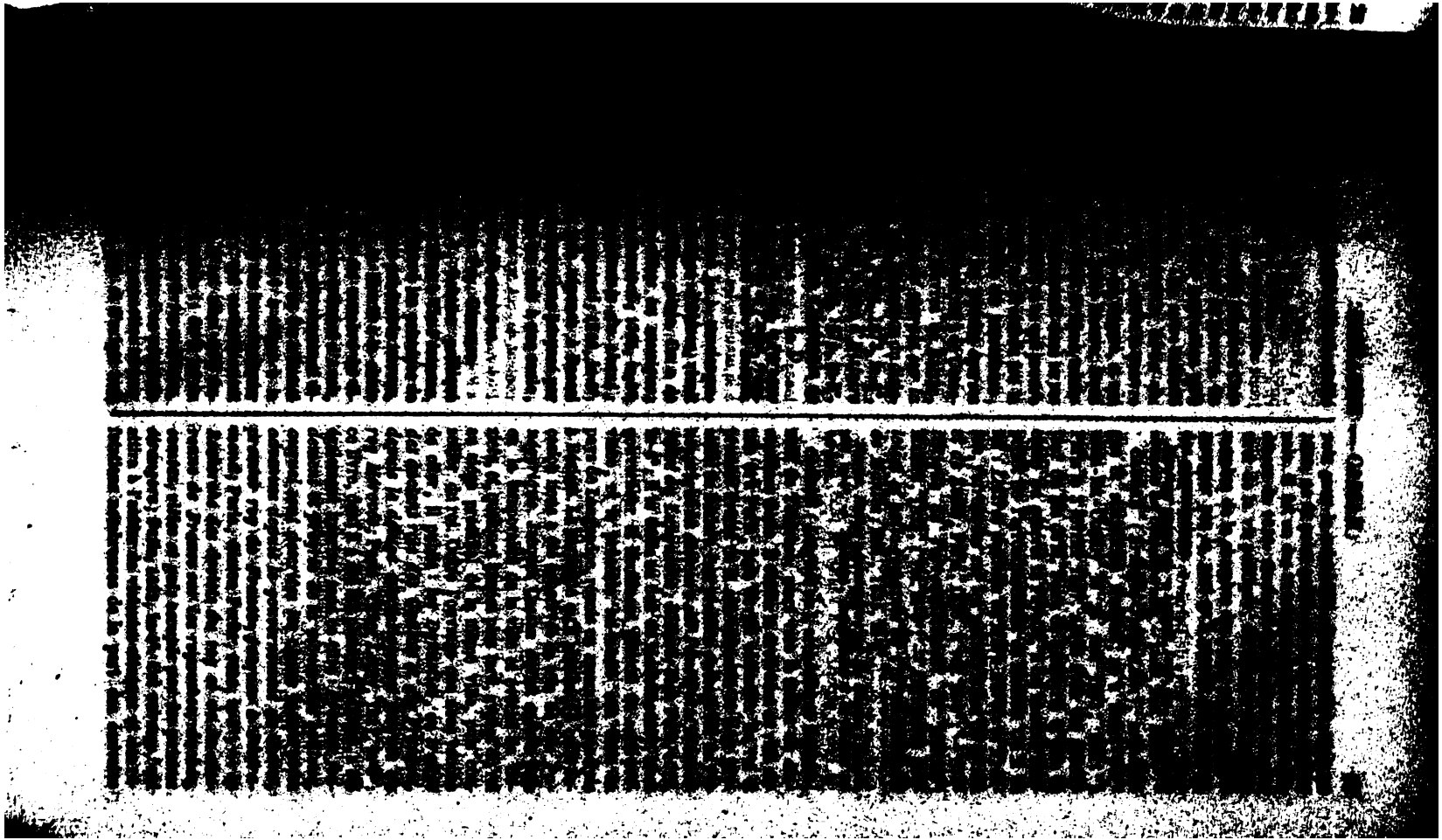

… — Basan, *Dictionnaire*.

… (*Pierre-Adrien*), peintre, … en 1674, exécuta … Il fut élève de … Vernansal, et … Il a peint … Il a laissé … E. B—n.

… — Basan, *Dictionnaire*. — Quatremère, *Dictionnaire*. — …

… (*Nicolas*), peintre … à Venise en 1659, mort à … en 1714. Il fut l'élève et le fils aîné de … Cassana. Il fut regardé comme … de son temps. Il a peint … qui existent dans le … prouvent que cette réputation … Il a laissé aussi quelques tableaux … Nous ne les avons pas vus … la reine d'Angleterre, celle-ci … à Londres, où il peignit trois … et fut comblé de … pendant … qu'il conserva jusqu'à sa mort.

E. B—n.

… — Basan, *Dictionnaire*. — Tassi, *Dictionnaire*.

CASSANA (*Vincenzo-Agostino*), frère du … peintre de l'école génoise, né en … mort à Gênes en 1720. On le désigne quelquefois sous le nom de l'abbé Cassana, parce … était dans les ordres. Il fait le portrait de *Giovanni-Francesco*, et, bien que … il a de la grâce, un style tout différent. Il s'attache particulièrement à peindre les animaux, et il le fit avec une telle … que Carlo, de Bologne, et Bloem de … lui être comparés. Il a peint aussi … entre autres le dieu Pan, … de la collection iconographique de … de Florence.

… — Tassi, *Dictionnaire*. — Cic… *Guida*.

CASSANA (*Giovanni-Battista*), frère du … peintre de l'école génoise, né à la … mort vers 1705. Il était le … de *Giovanni-Francesco*. Il … Argentine; ainsi, il ne put … que des esquisses de fleurs et de fruits, … grande valeur. Il a … E. B—n.

… — Tassi, *Dictionnaire*. — Lanzi, *Storia pittorica*.

CASSANA (*Marie-Victoire*), … précédents, peintre de l'école … jeune à Venise en 1711. Fille de … elle fut élève de son frère … montra digne de son maître. Sa … courte, et elle n'a laissé qu'un petit … tableaux.

Basan, *Dictionnaire*.

CASSANATE (*Mario-Antonio-Allegri*), … pieux espagnol, de l'ordre des … Tarragone en 1590, mort en 1650. Il … neuf vol. de sermons et quelques … parmi lesquels nous ne citerons que le … *Paradisus carmelitici decoris*, … 1630; in-fol. Cet ouvrage, qui est une … bibliothèque des carmes célèbres par … en par leurs écrits, fut censuré par le …

Antonio, *Biblioth. Hispana nova*. — … *Hagiographium*. — Jean Chéron, *Professeur …* — … *principatum*.

CASSANDRE (Κάσσανδρος), fils … dème, fils d'Antipater, naquit vers … mourut vers 296 ou 297 avant J.-C. … vivait trente-cinq ans à la mort de … commença de figurer dans l'histoire … alla défendre devant Alexandre, … logue, son père accusé. Selon Plutarque, … saisi d'un rire si immodéré à la vue … velle pour lui de l'étiquette et fut … à la manière des Perses, que le roi le … par les cheveux, et lui frappa la tête … mur. Quelque exagéré que puisse être … il est certain que Cassandre fut en … traitement tel, qu'il lui en resta une … impression de terreur et de haine. … doute l'origine de la version historique … porter à Babylone, par Cassandre, l'… accusée qui aurait fait périr Alexandre. … nommé chiliarque lorsque Polysperchon … à Antipater dans la régence de Macédoine. … content de cet arrangement, il fit … Ptolémée Lagus et Antigone, et déclara la … à Polysperchon. L'insuccès de cet … lopolis, en 318 avant l'ère chrétienne, … nécessité de soumettre à Cassandre la … des États grecs, parmi lesquels Athènes. … premiers actes fut de modifier la … cette cité en élevant à 10 talents les … Antipater, comme la source … pleine jouissance des droits de citoyen. … qu'il réussissait ainsi dans le … fut informé qu'Eurydice et Arrhidée, … venaient d'être victimes de la vengeance … pias, qui en même temps avait fait périr … frère de Cassandre, et aussi de ses … partisans. Elle avait même fait exhumer … autre fils de Cassandre, nommé … prince avait reçu le nom d'Alexandre. … était alors occupé au siége de … il la leva … consistait … porter en Macédoine, … Il laissait, … ainsi le Péloponèse … entre …

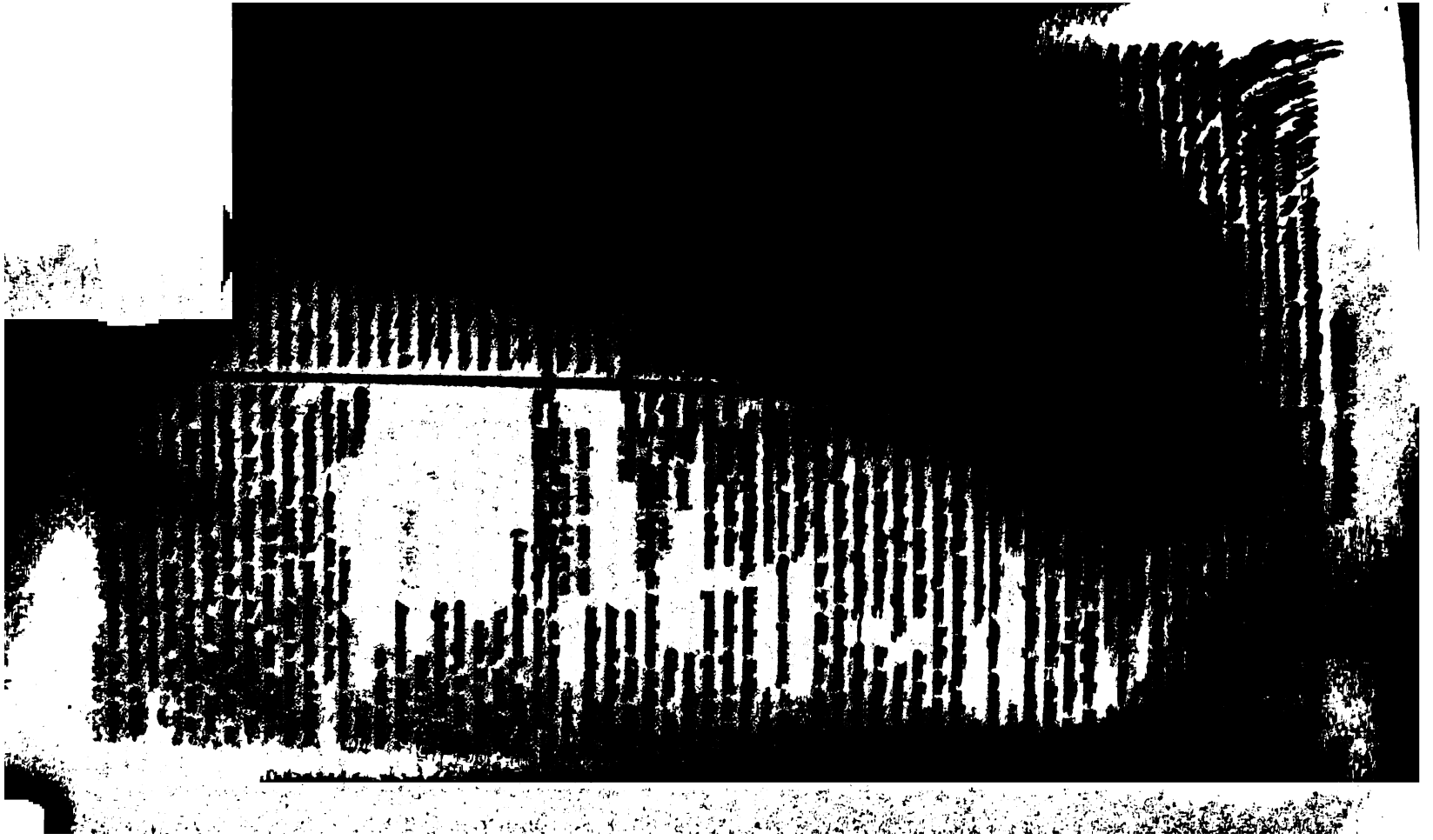

[illegible] Inde; 1790 et suiv.; 20 liv., [illegible] 1796 et suiv.; 36 liv., [illegible] 1796 et suiv.; 36 liv., [illegible] 1796 et suiv.; 36

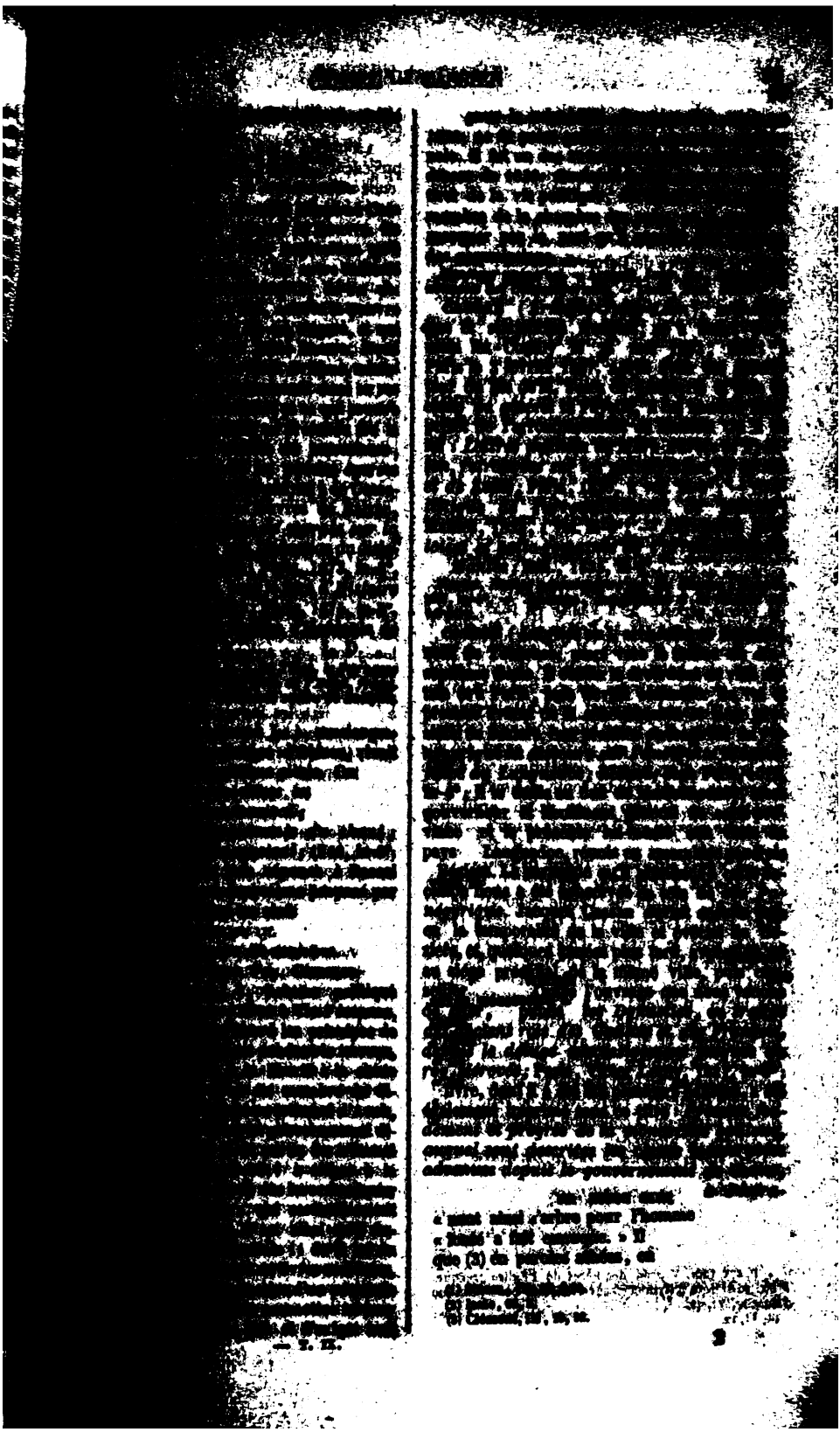

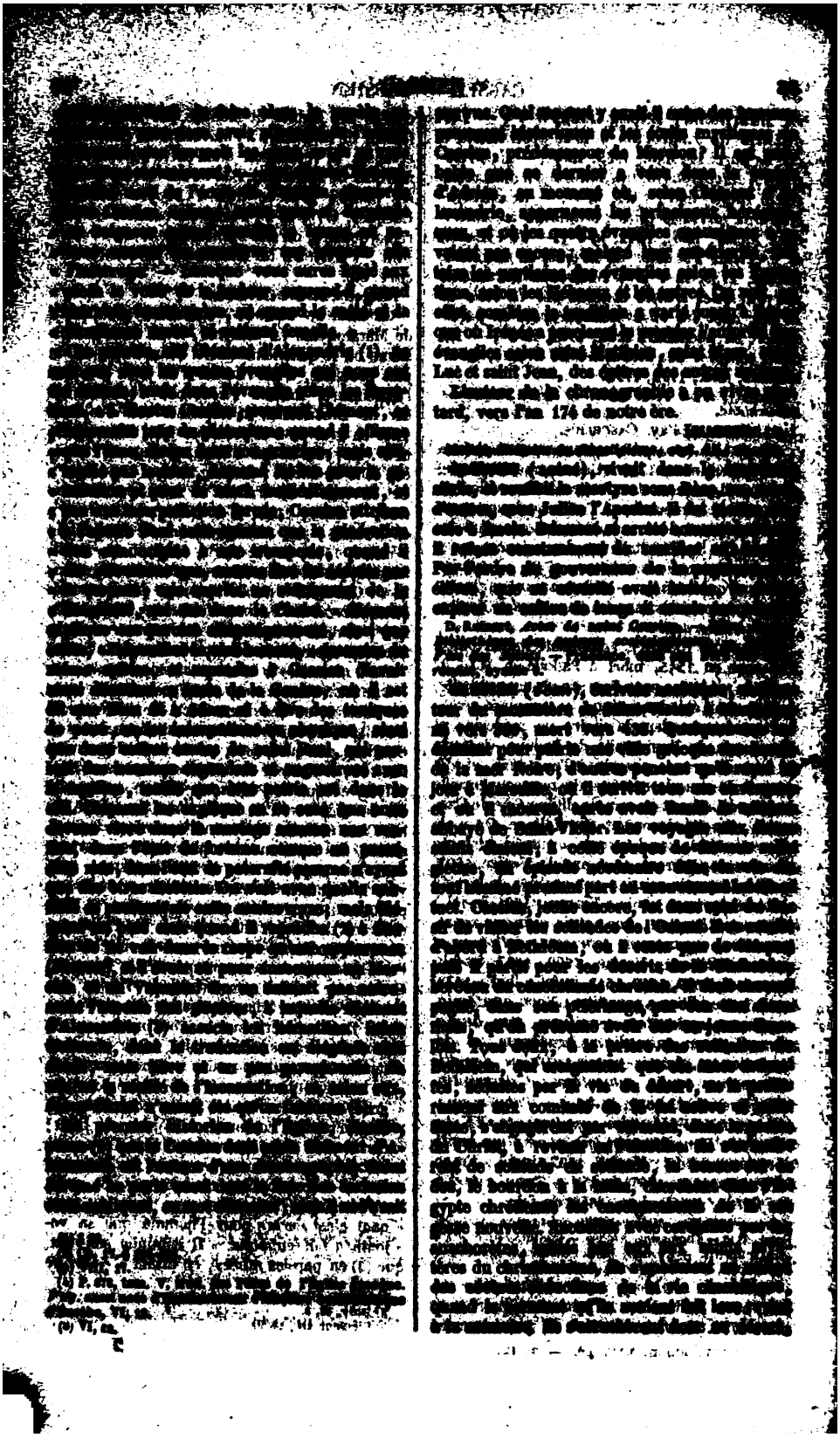

tal. Il retourna à Pontoise; mais il n'y fit

2.

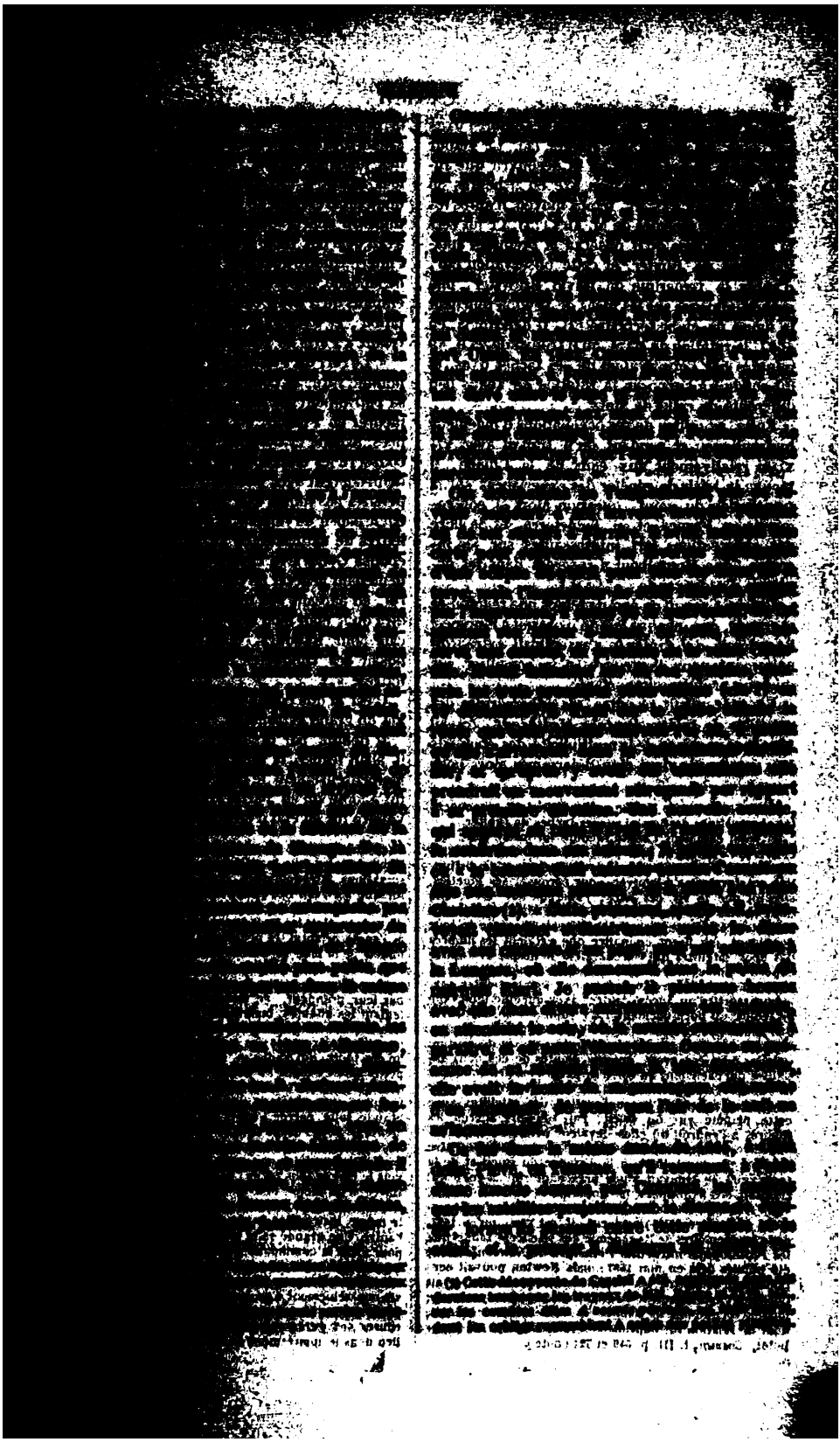

Boldt, *Cosmos*, t. III, p. 360 et 731 (note).

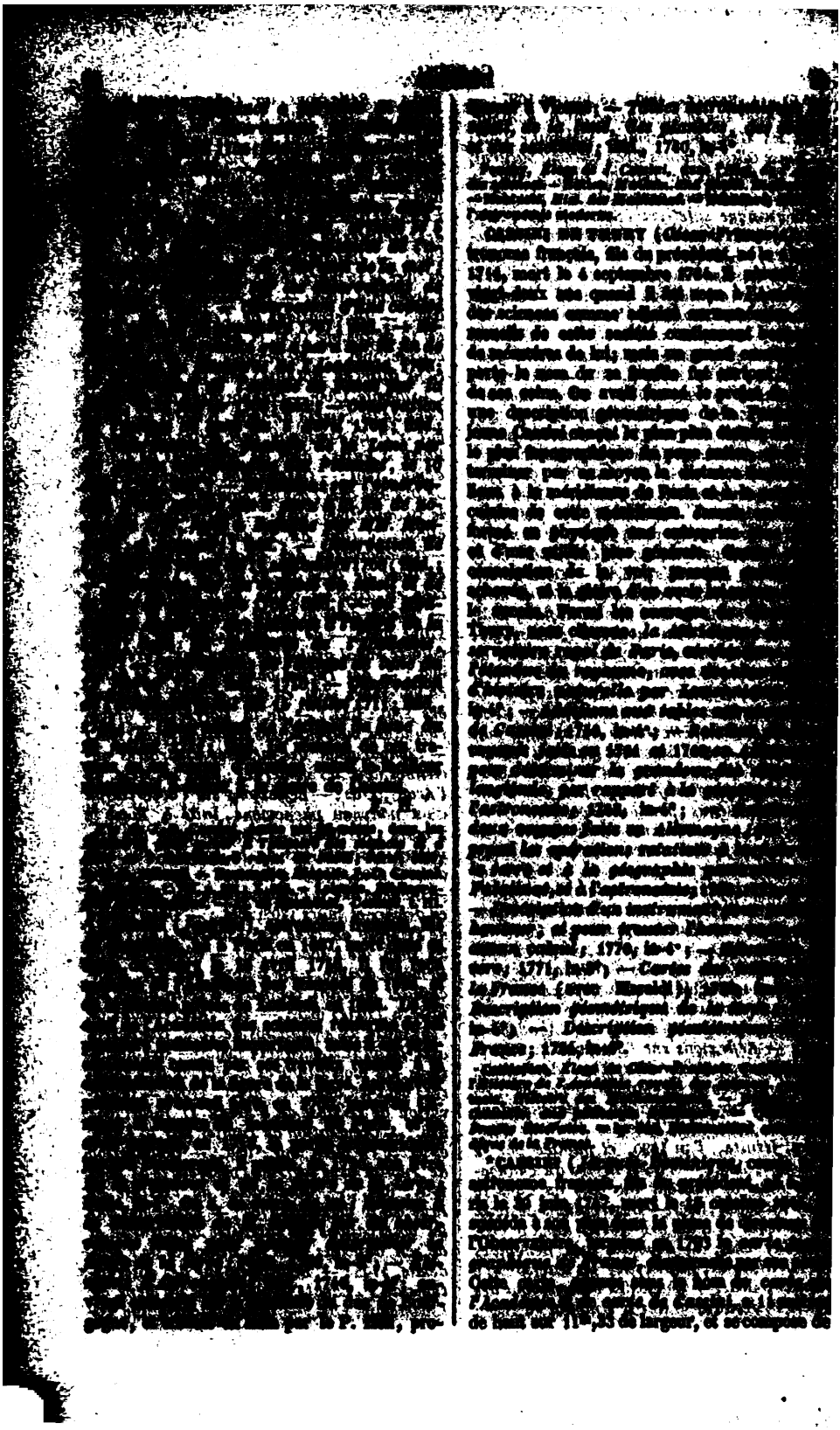

[redacted]

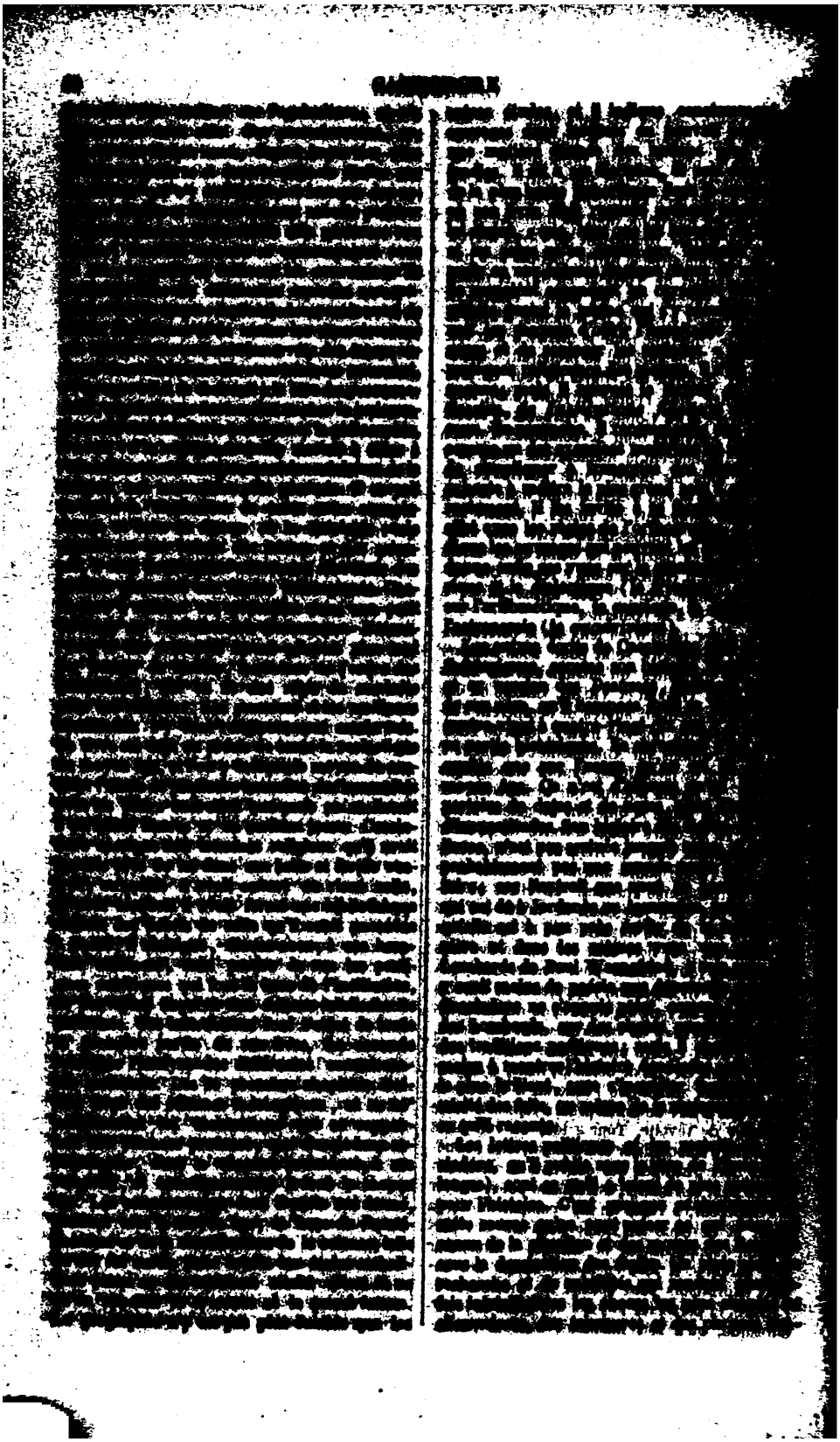

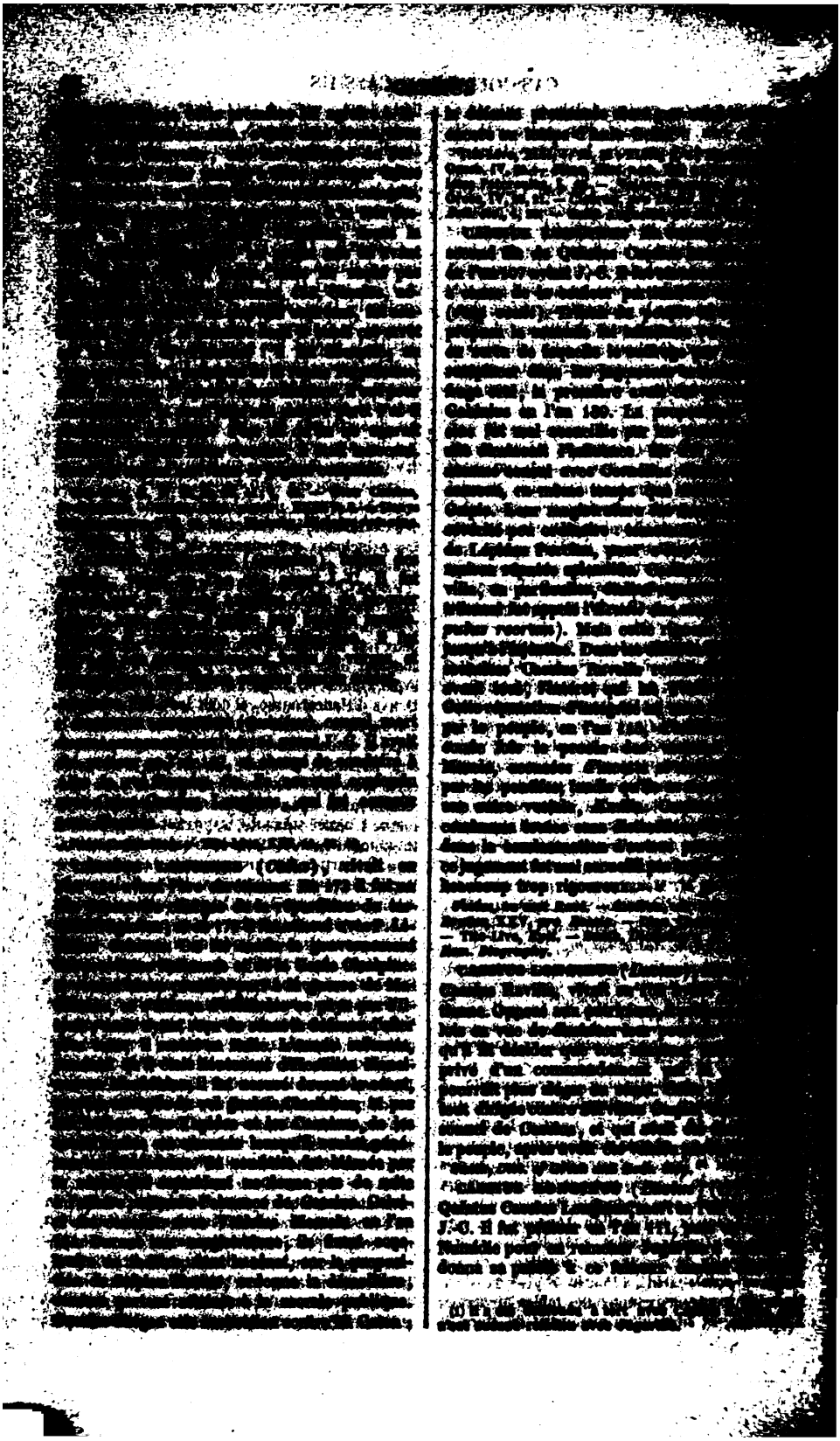

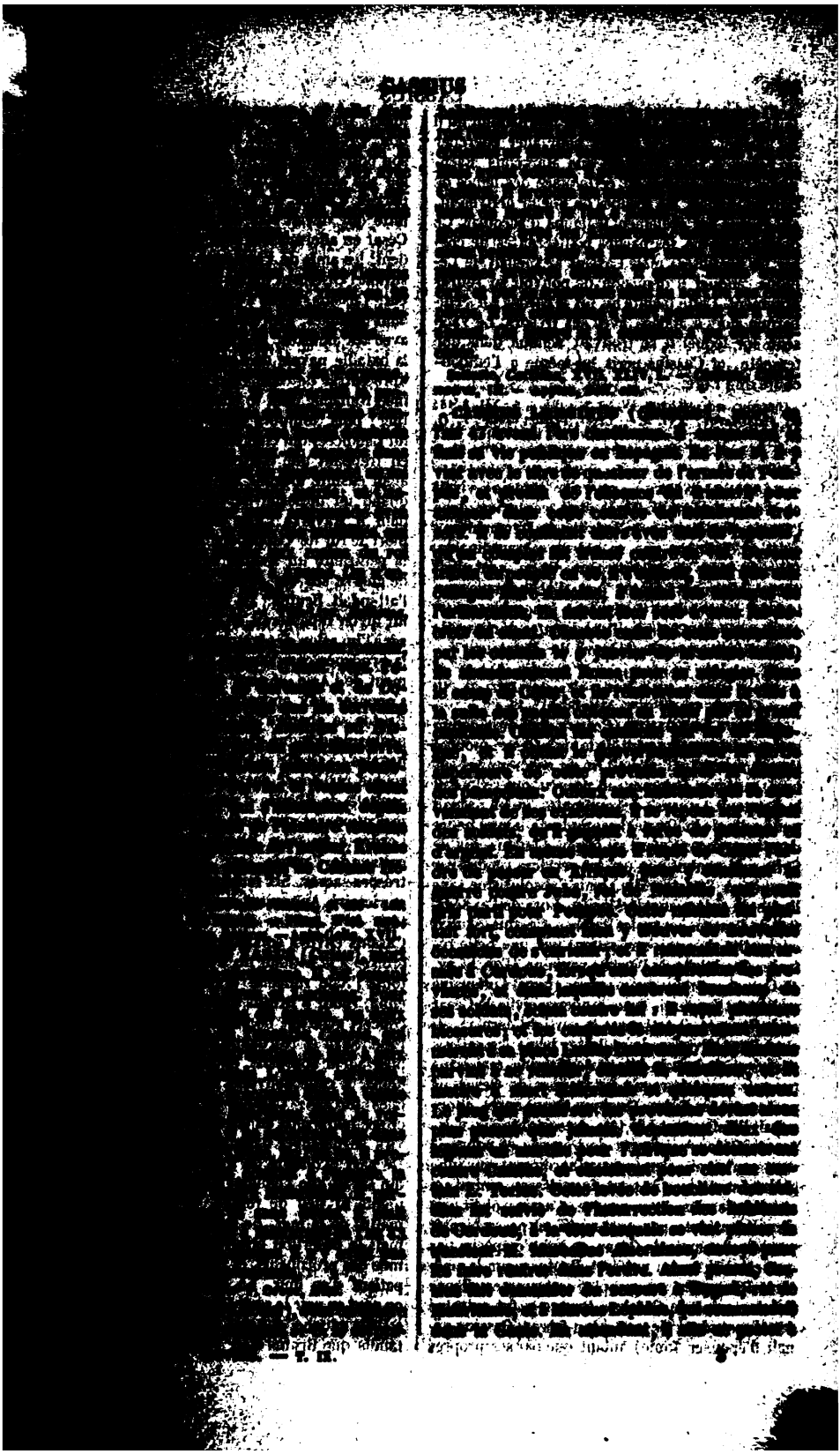

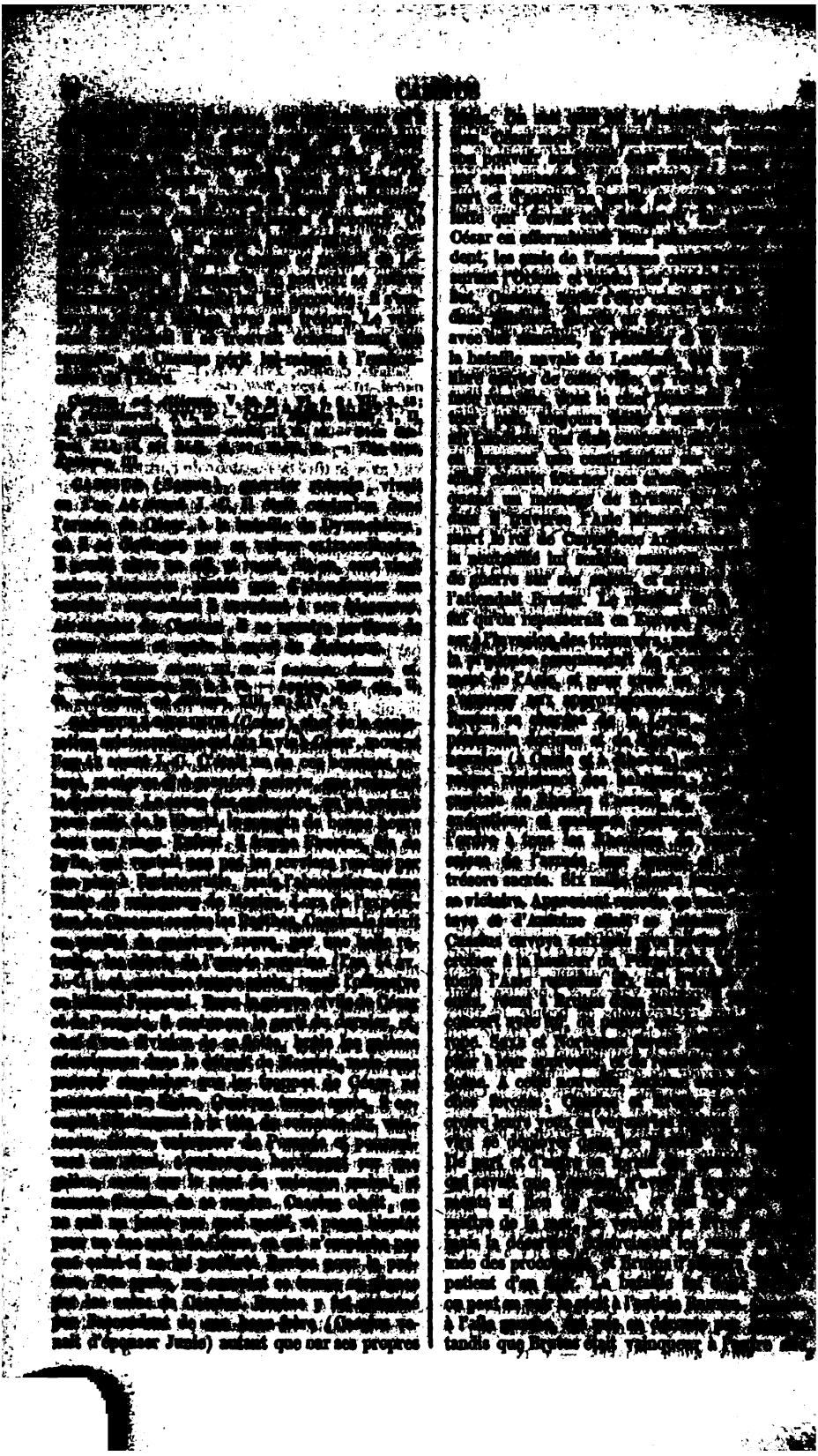

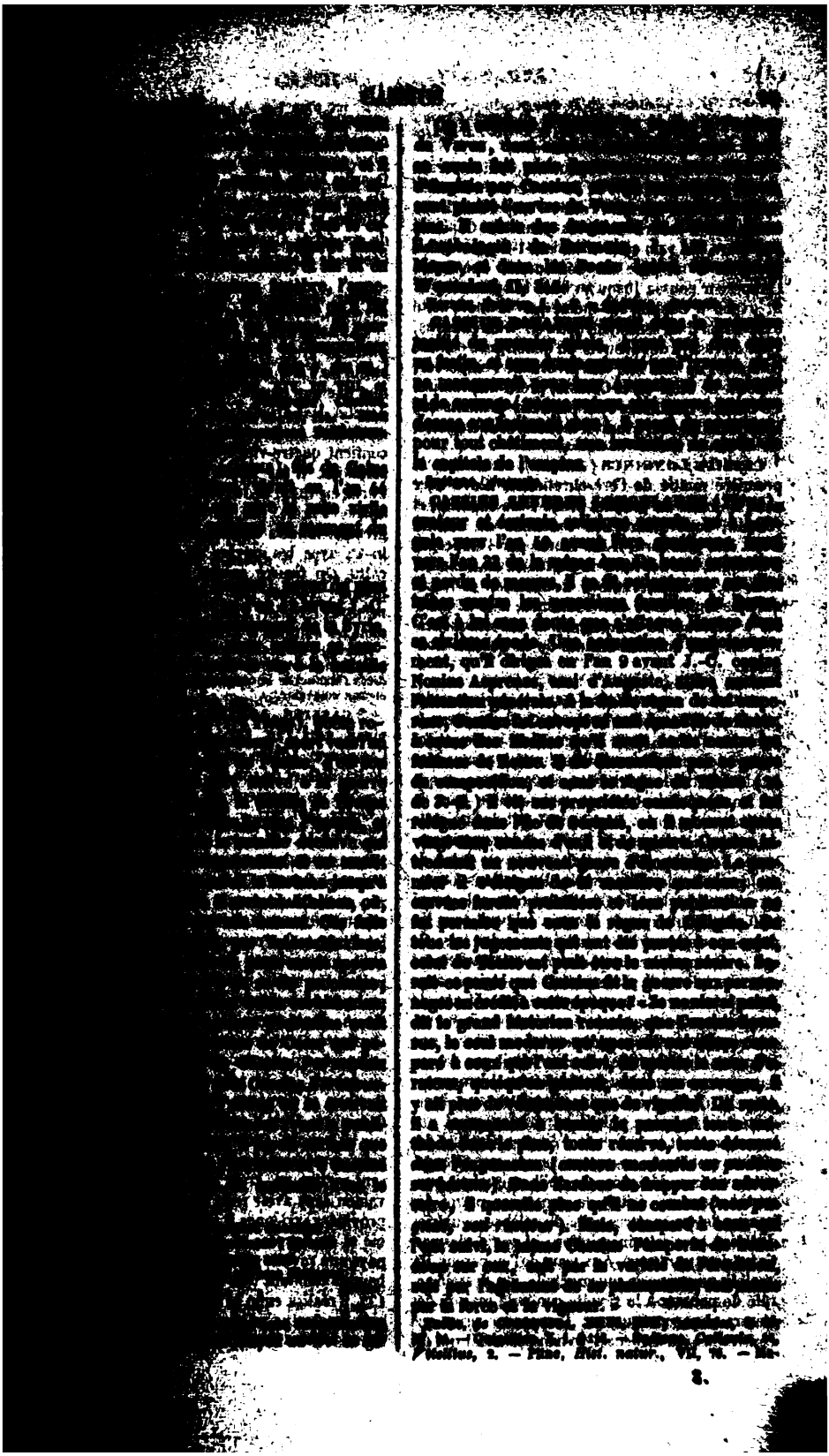

[illegible] Cassius, [illegible] Rome, [illegible] Cassius [illegible] Cassius [illegible] Cassius

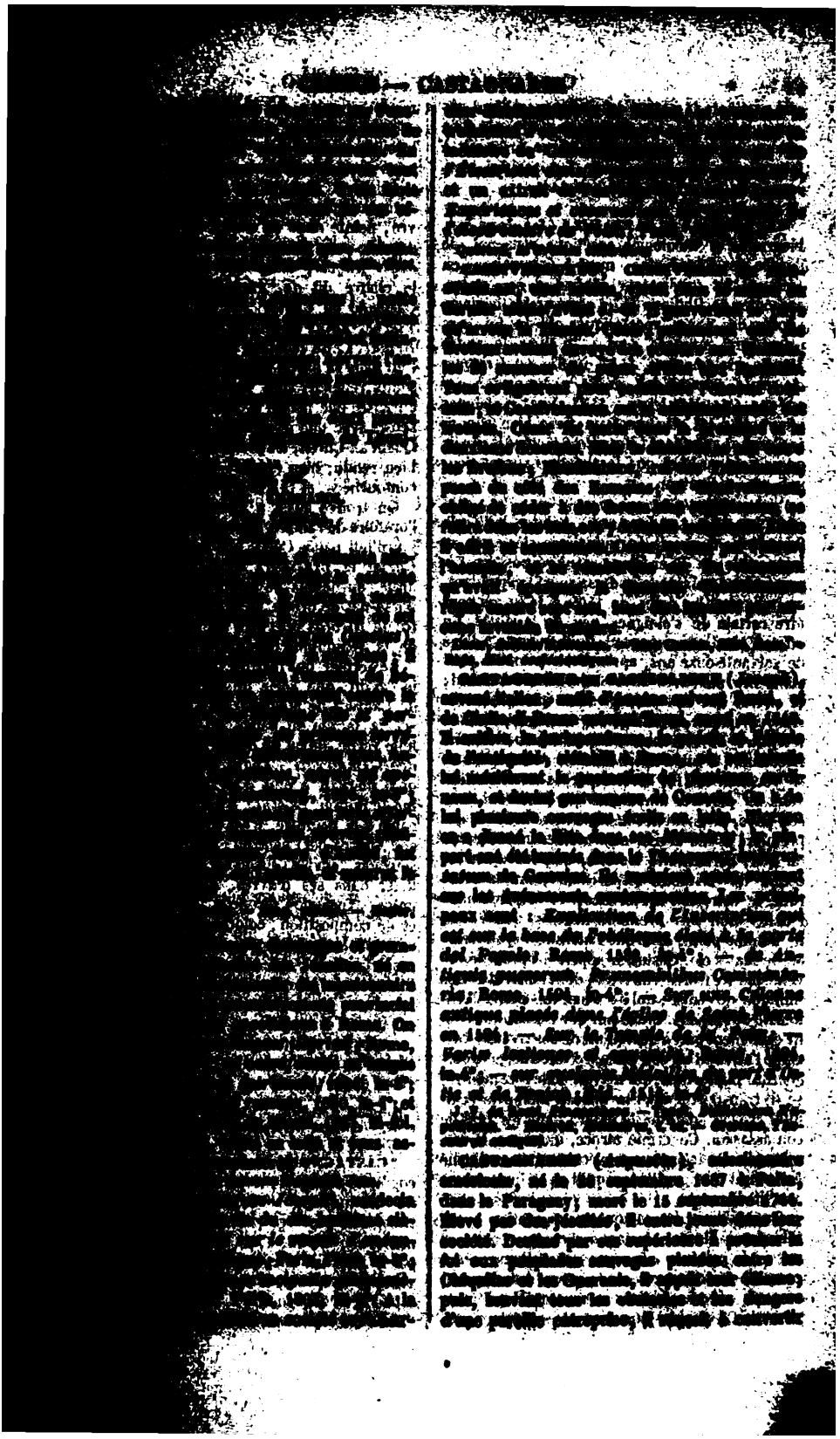

[illegible] le prélat des Canaques. Étant [illegible] Malaspina, il quitta [illegible] convertisse, et le gratifiant [illegible] cette petite église, [illegible] fut [illegible] Antigue de la paroisse [illegible]

CASTAGNARES (Jean-Jacques de), [illegible] et théologien portugais, évêque, de [illegible] en Portugal, naquit à Salamanque, en [illegible] fut professeur [illegible] de son ordre, [illegible] et provincial de la [illegible] Après [illegible] provinces de la [illegible] fut [illegible] Portugal, [illegible] de [illegible] Il [illegible] de [illegible] Il [illegible] de [illegible] Il

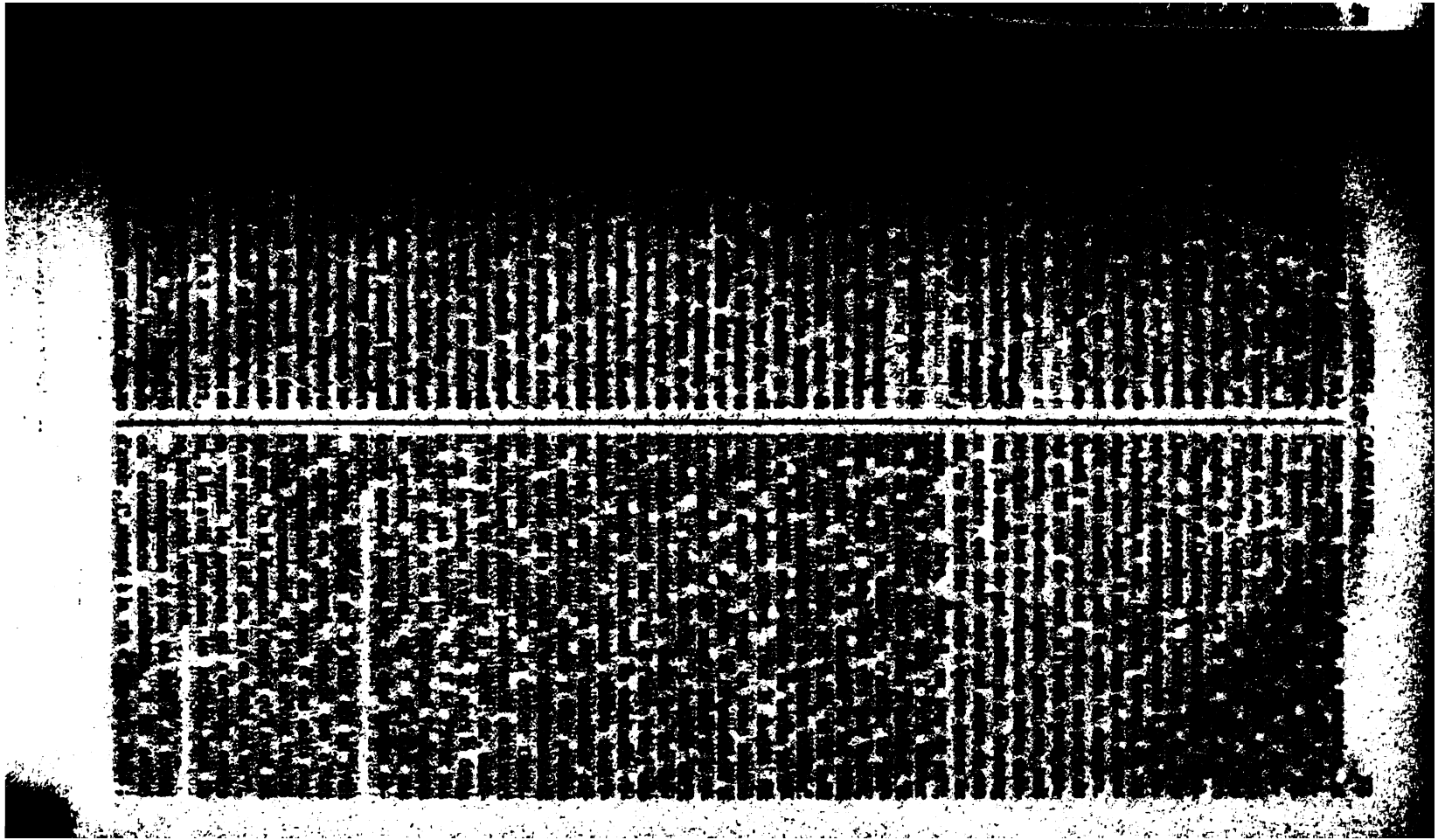

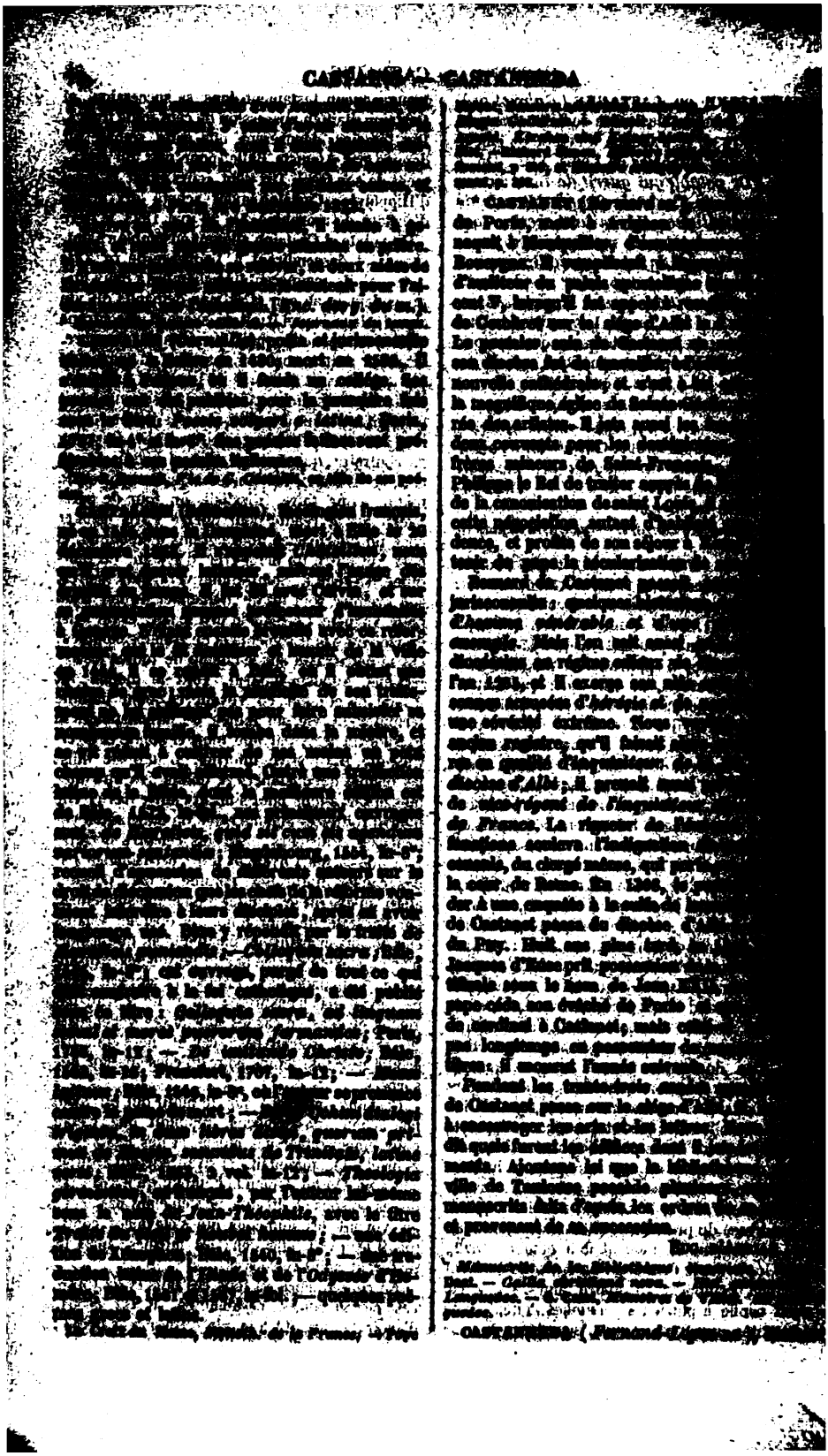

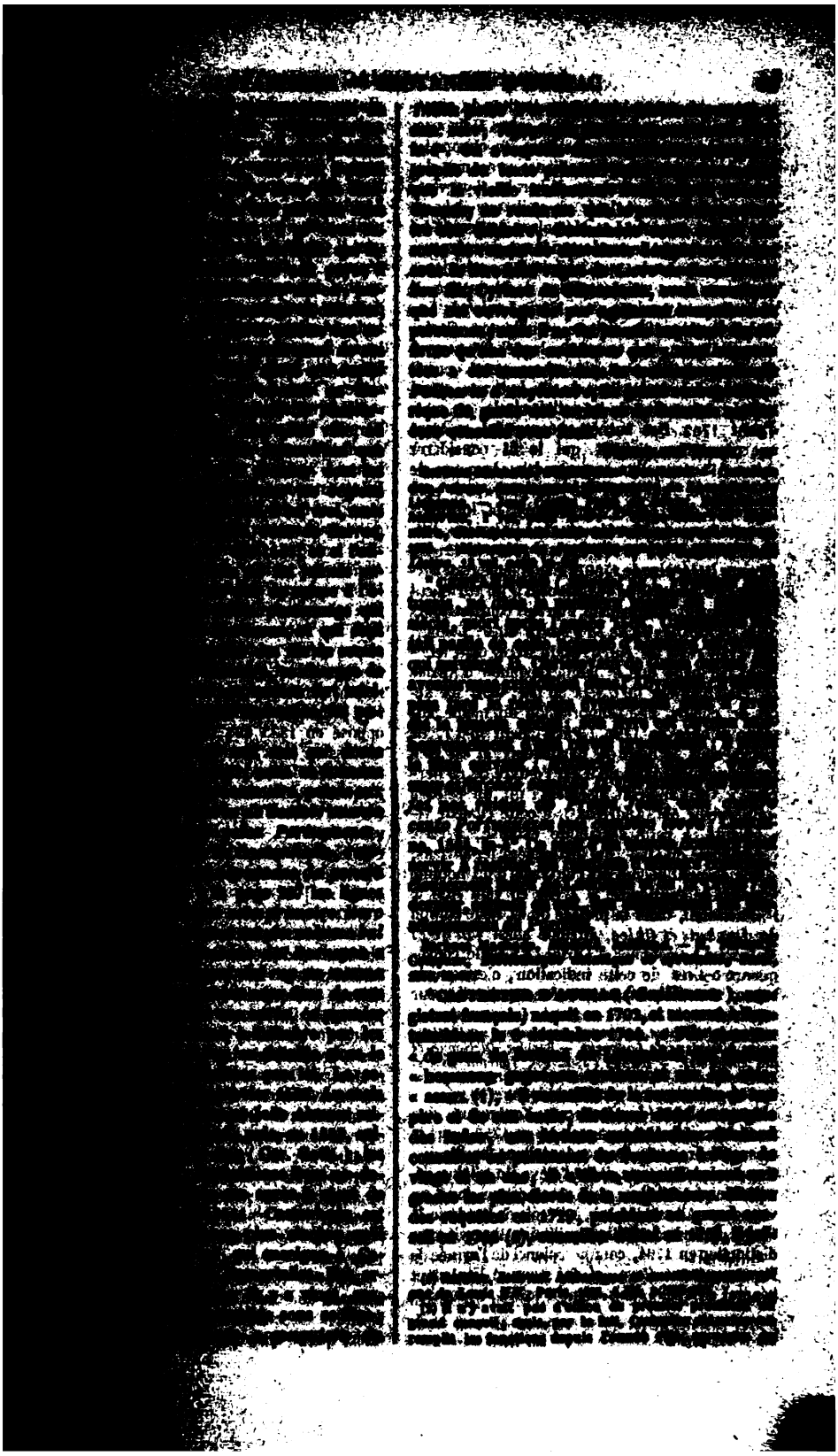

[illegible] Castel, [illegible] Castelbajac

[illegible] Castel, [illegible] Castelbajac

[illegible] Castel, [illegible] Castelbajac

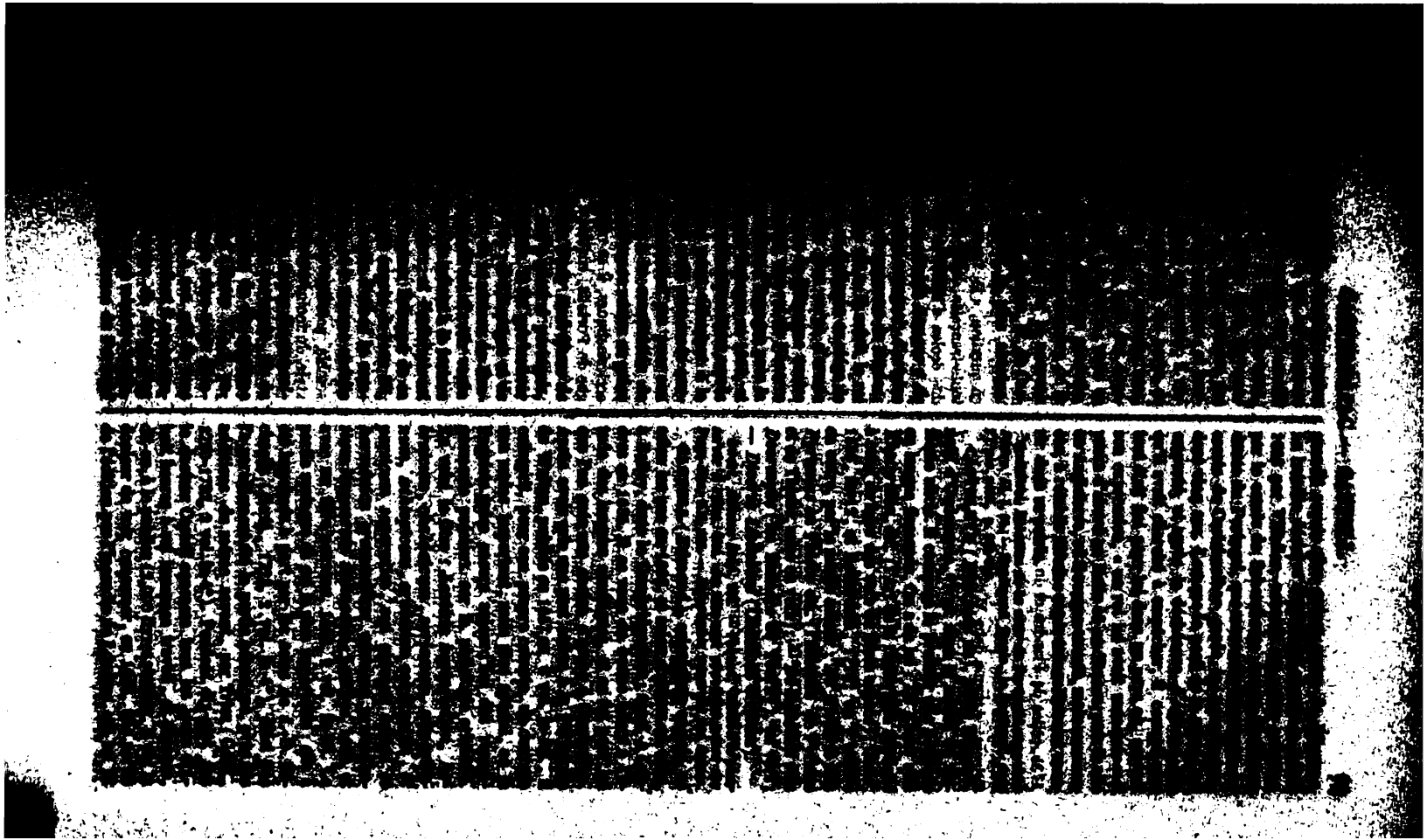

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CASTELLIONEUS (*Christophe*),

13 mai 1475. Il

CASTELLO

Il ne faut pas confondre G.-B. Castello

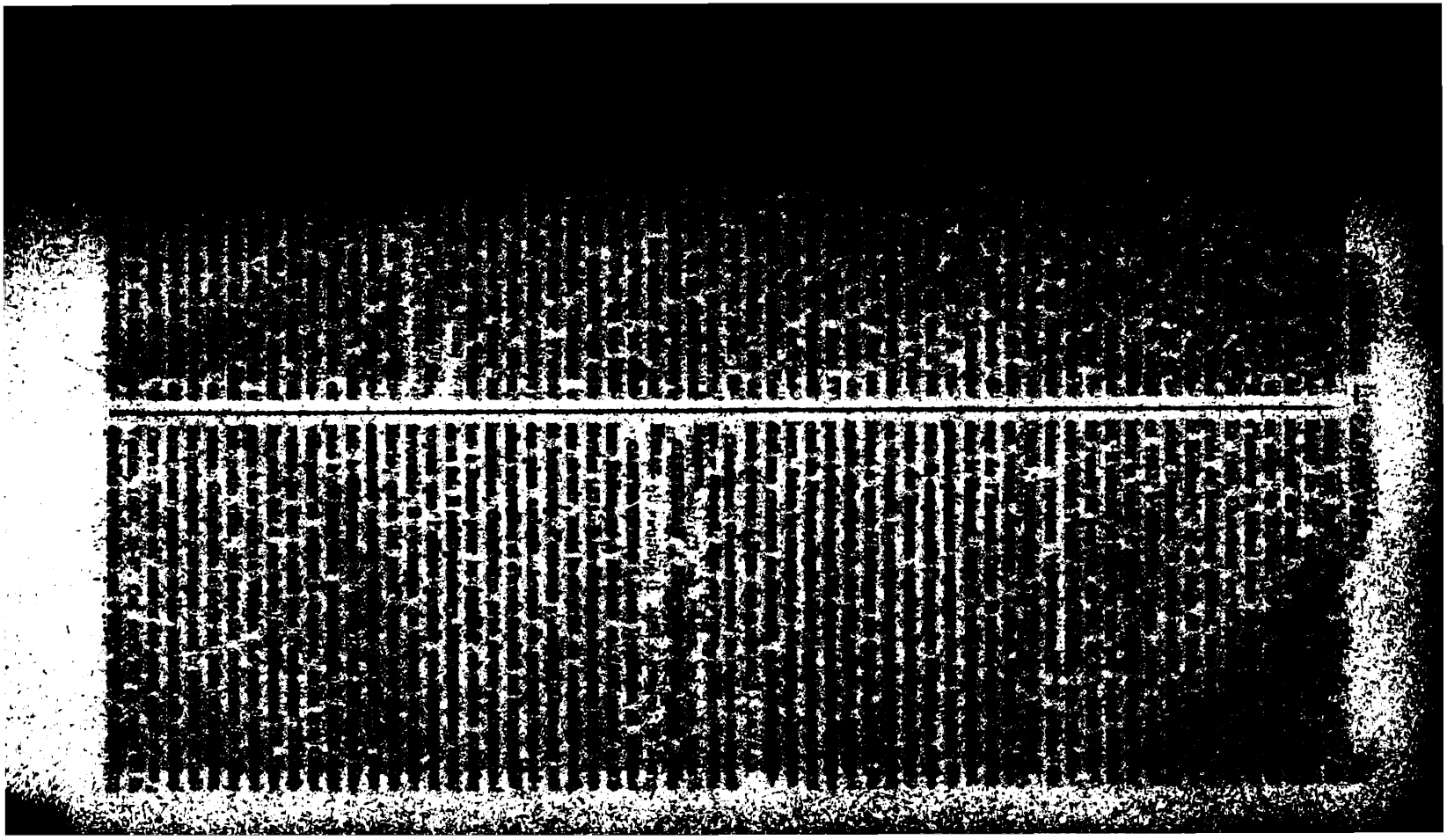

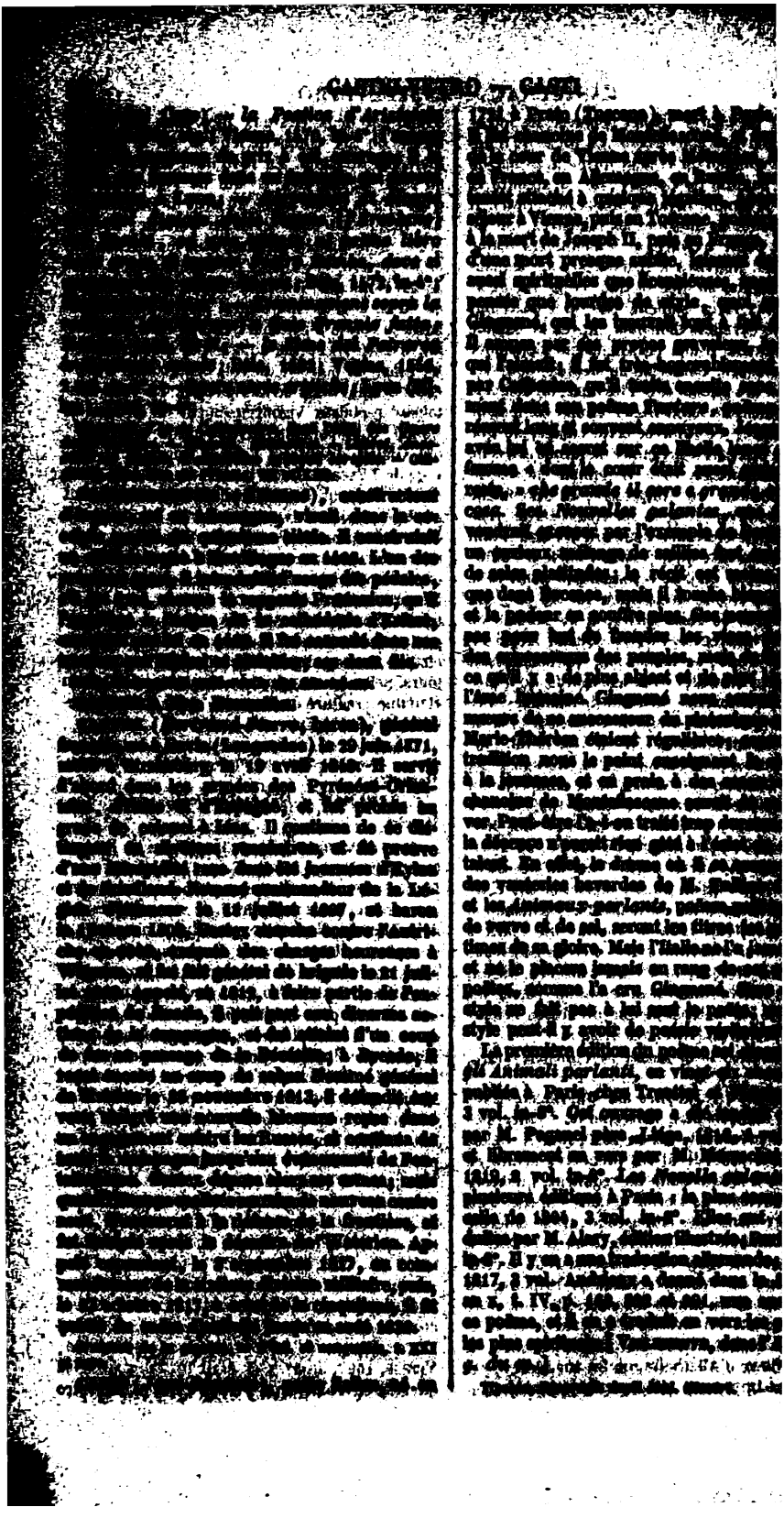

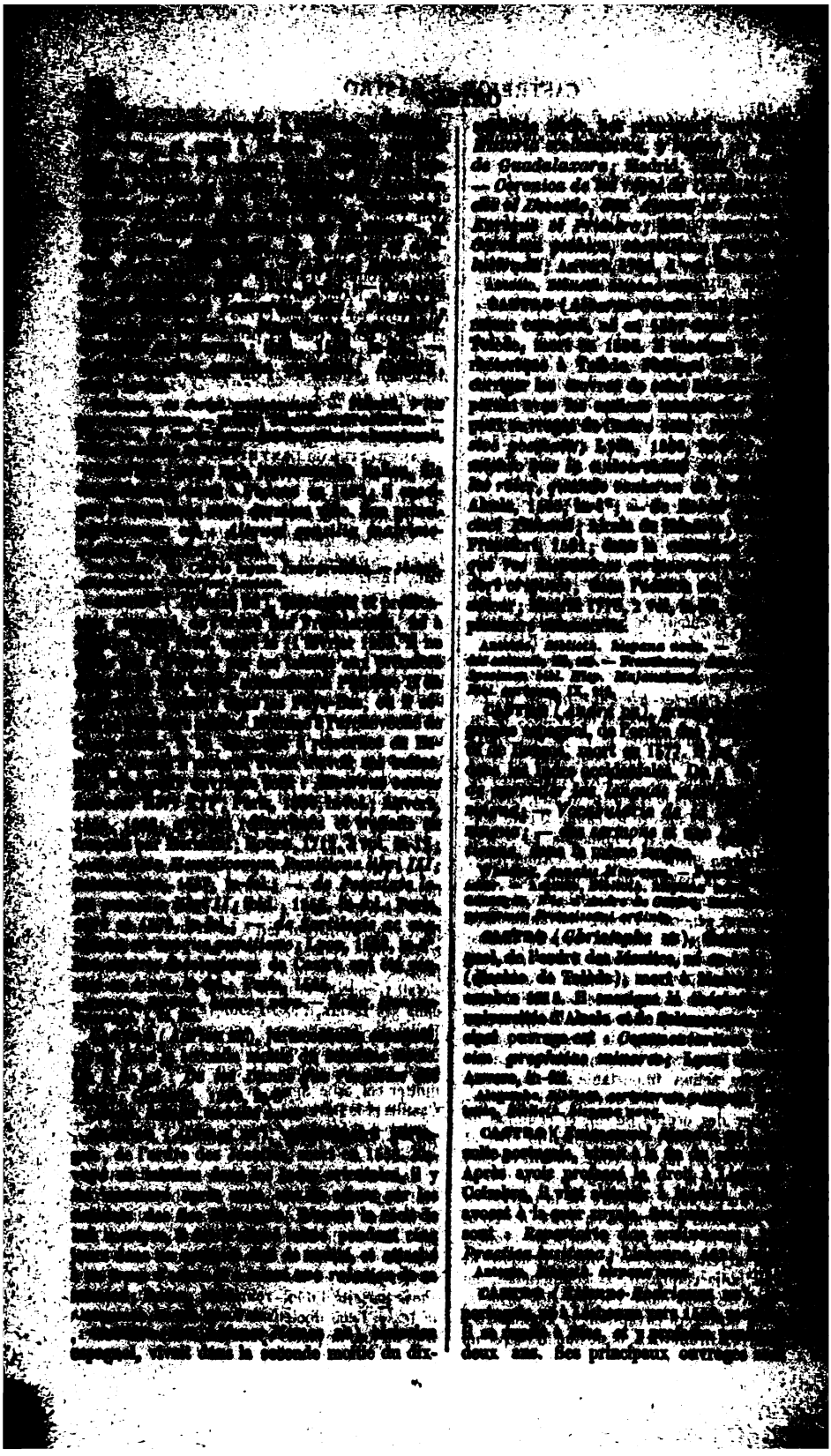

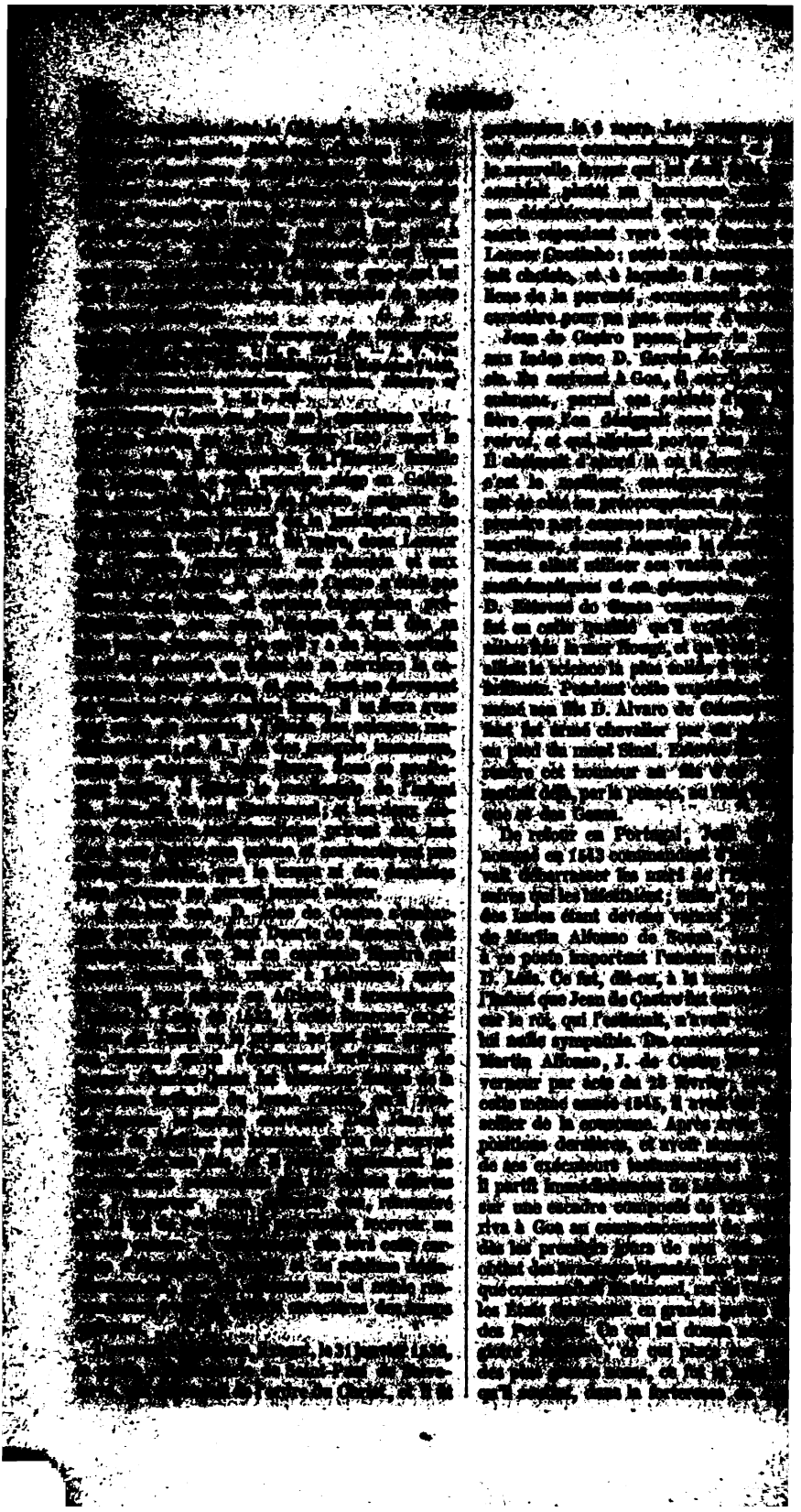

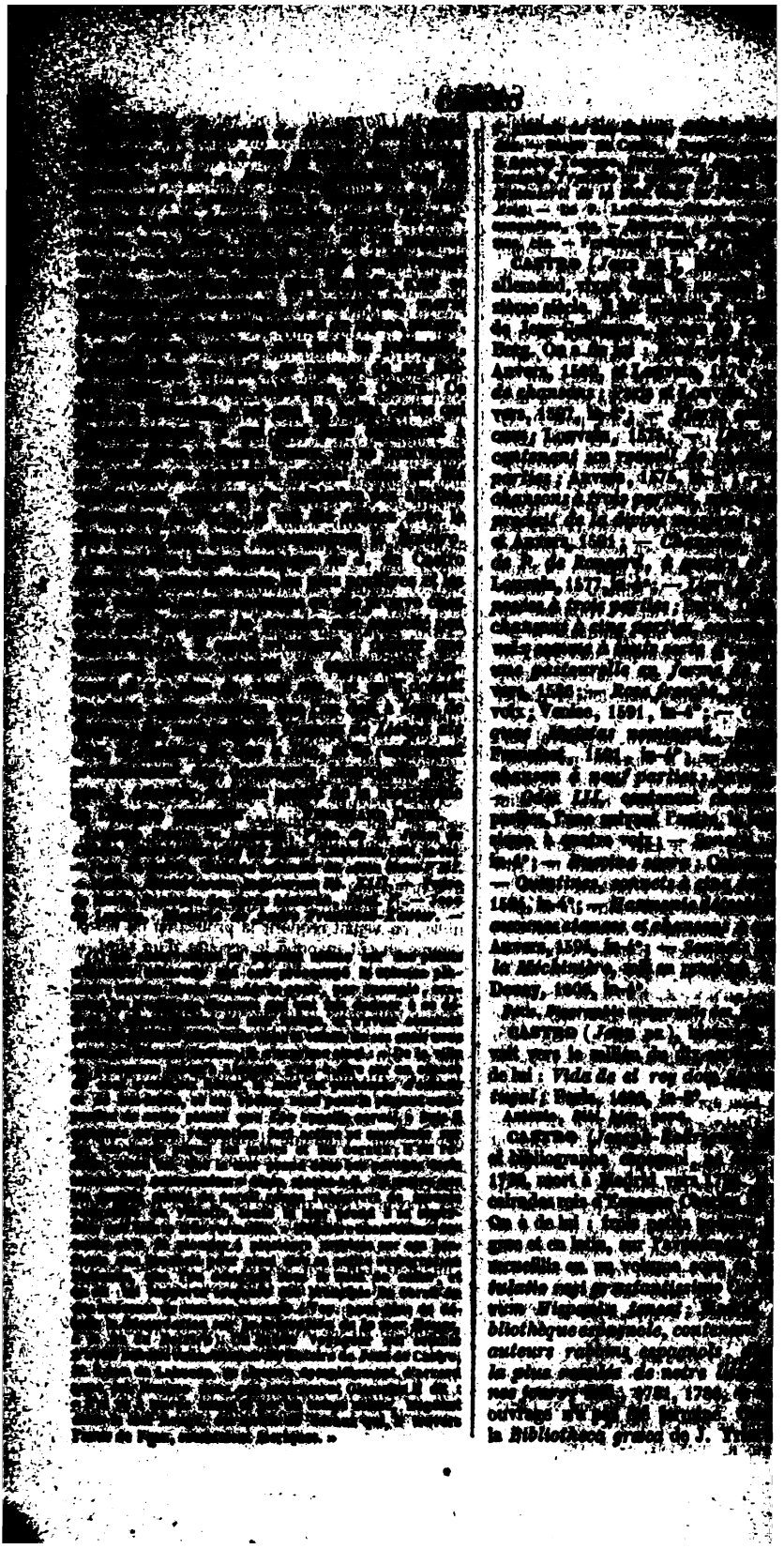

[illegible] Grimaldi (Ligurie) [illegible] Vintimille, [illegible] Carteron [illegible]

CARTERONCAUX (Frédéric), [illegible] de Lorient le [illegible] mai [illegible] 1871, fit de fortes études [illegible] [illegible] [illegible]

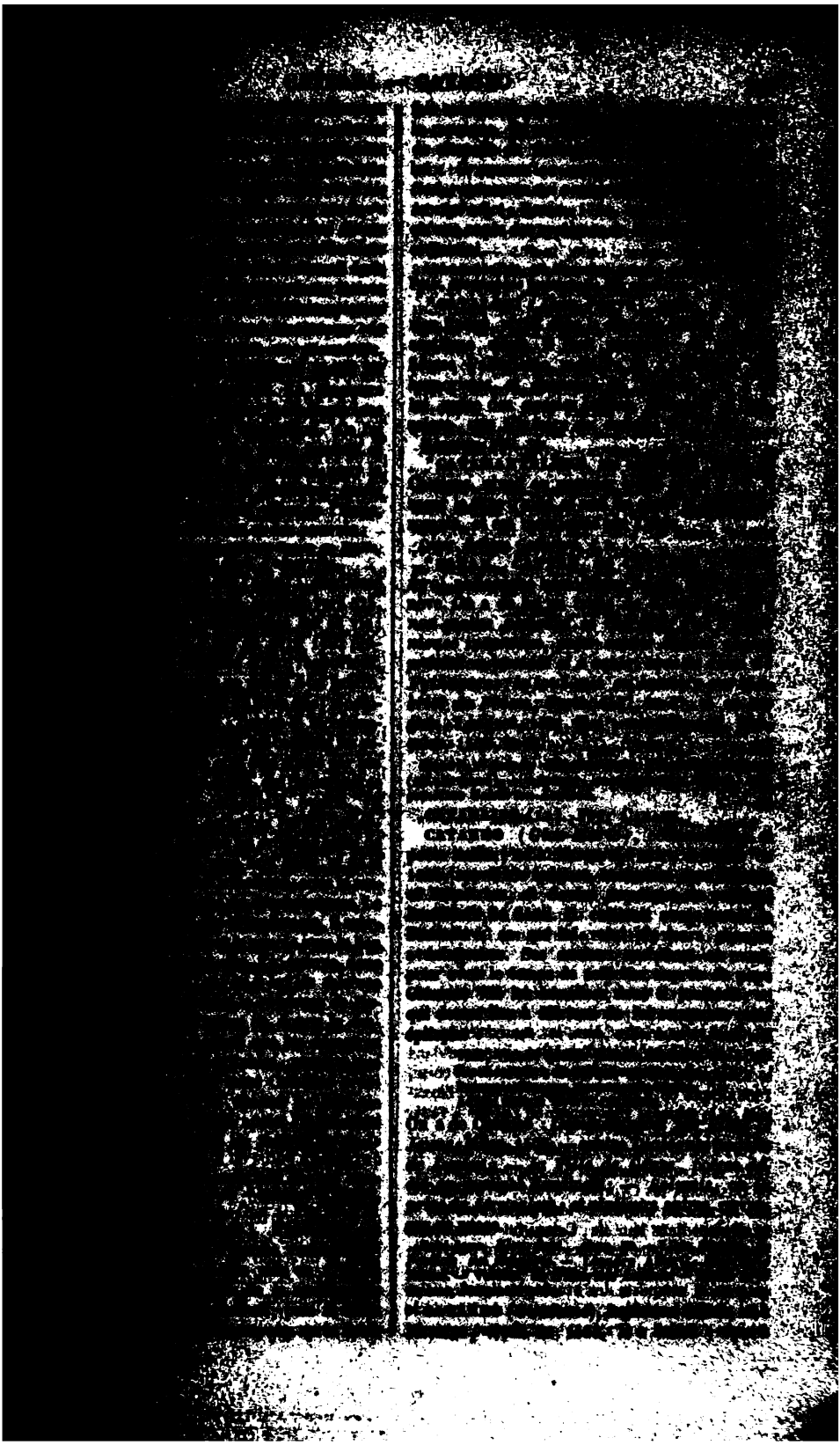

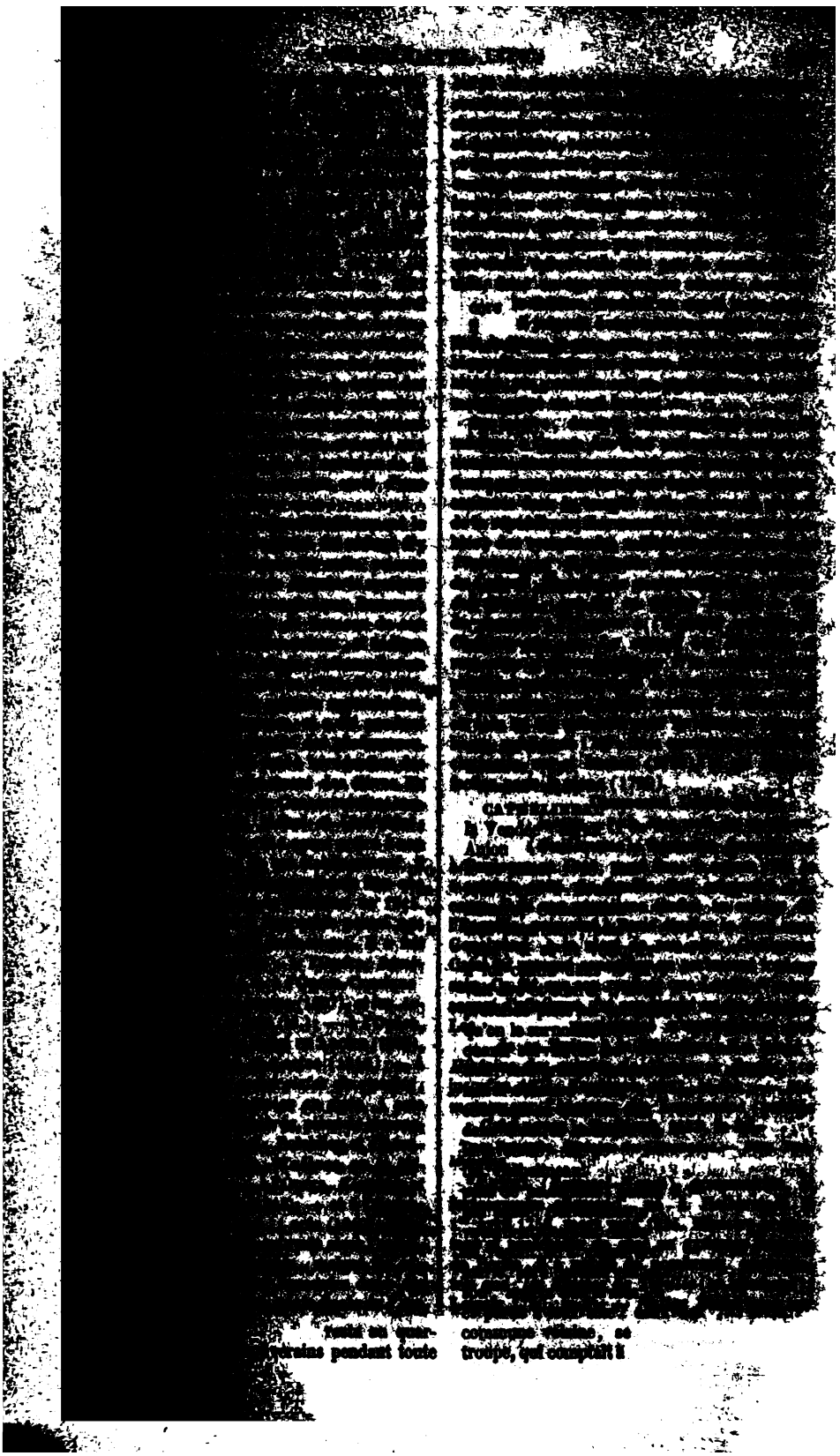

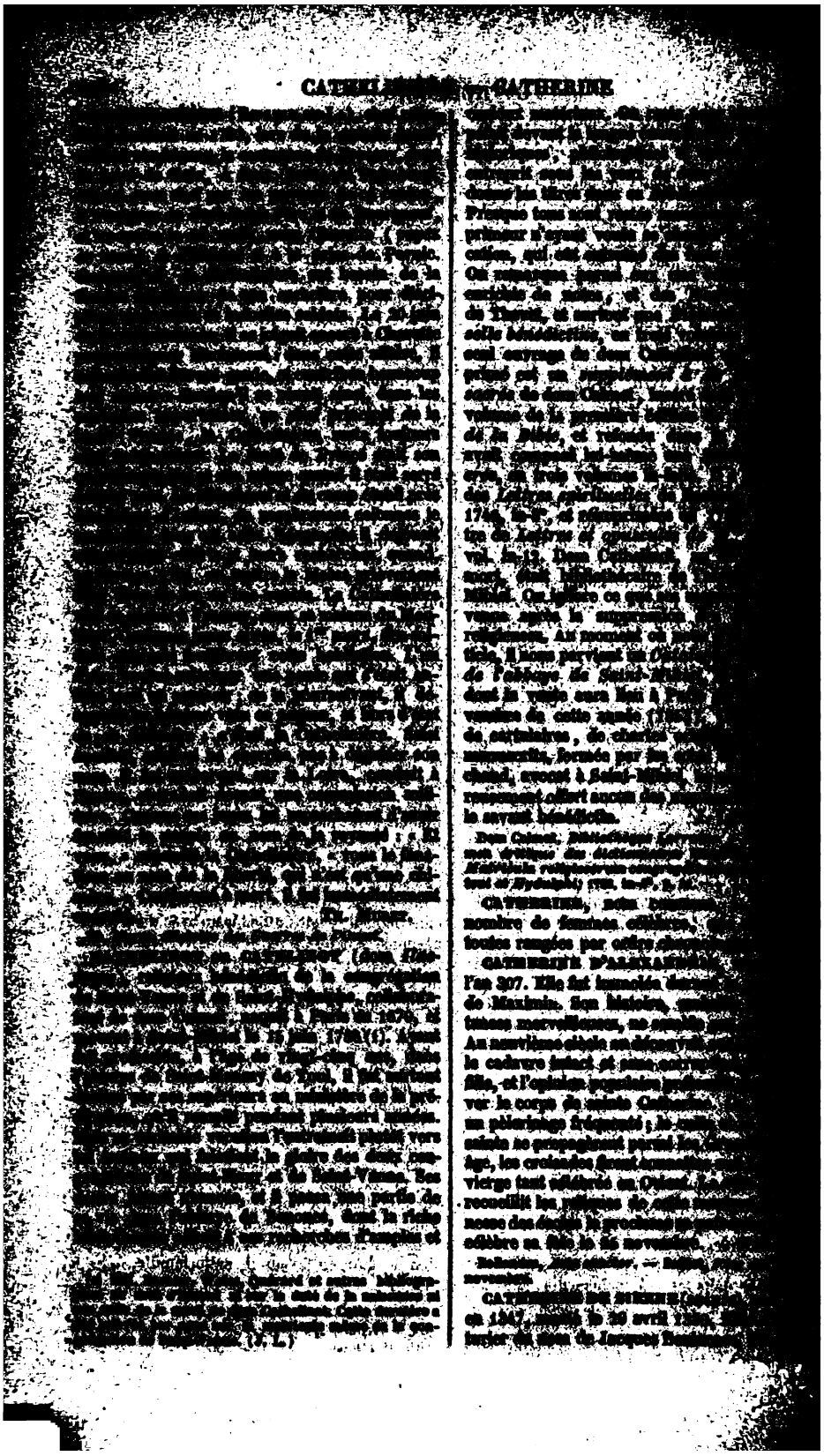

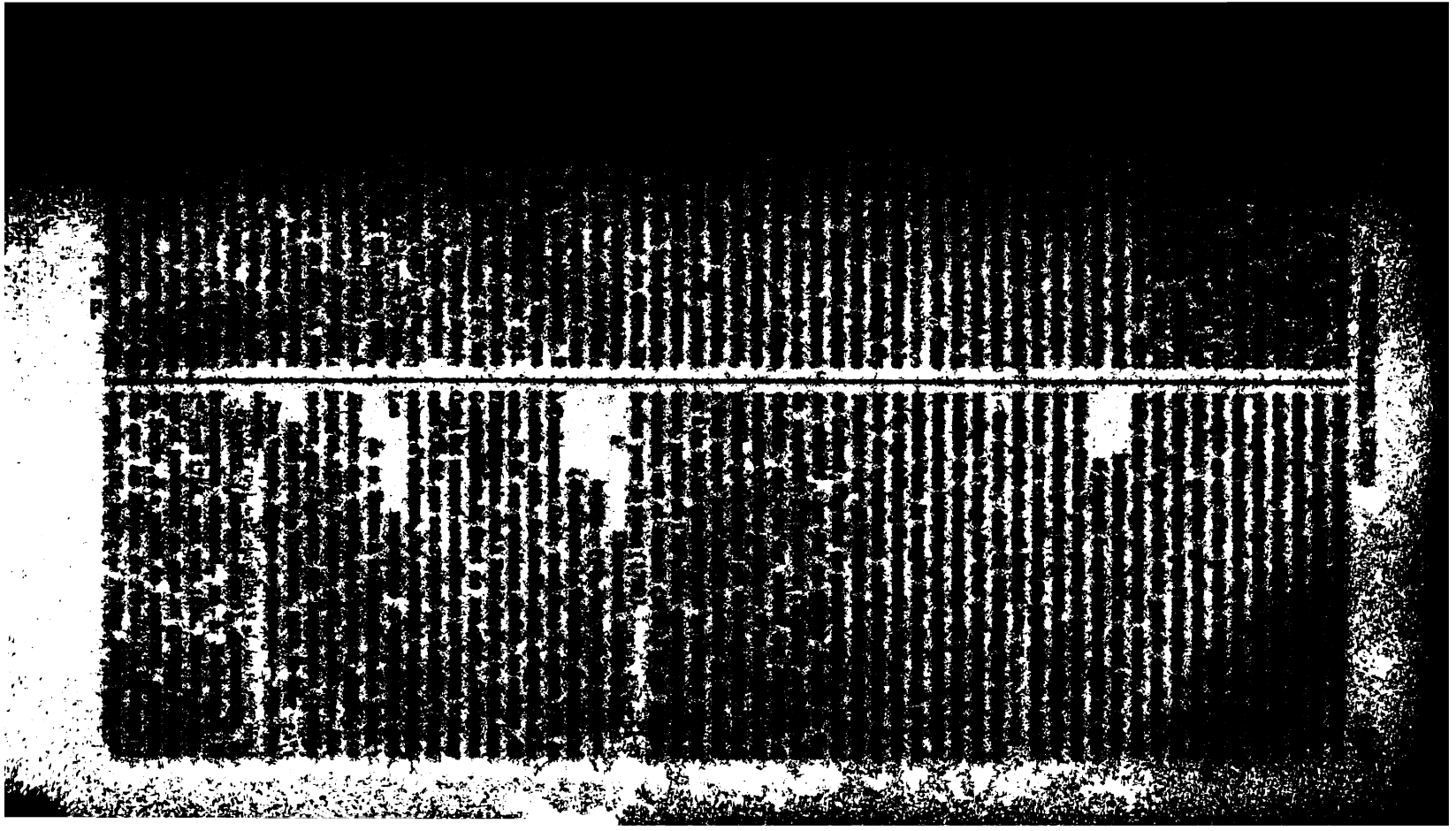

[illegible] Catherine, et [illegible]
[illegible] qui [illegible]
[illegible] ; [illegible]
[illegible] ; [illegible]
[illegible] ;

[illegible] la jeune reine Marie Stuart, [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

Richelieu.

Mém. de l'époque. — Mém. de Cond... spér. de la Tour. — Isambert.

CATHERINE DE BOURBON, ... Navarre, fondatrice de l'... Prêtre 1566, morte à Nancy le 13 ... Elle était fille d'Antoine de Bourbon ... d'Albret. En 1599, son frère Henri IV ... avec Henri de Lorraine, duc de Bar, ... quelque temps à la cour de Henri ... par le prédicateur une longue ... en faveur de Calvin. Henri, ... Vitart lui persuade que la ... ouverture, était plus digne de la ... France : « C'est vrai pour la ... dait-elle; mais l'hérésie n'y ... compte (compte). » Elle persista ... tentative quelque sage frère ... Bérulle. Catherine retenue Henri ... marquer par des reparties ... avait eu dans la cuisine l'occasion ... qui le contrariait de la sorte : « ... sages des paroles du frère. Il ... que telle fortune, que Catherine ... bien que la ne plus gagné à porter ... mon frère qu'à piquer les ... de la Ferme a composé sur ... ouvrage dont les principales ... tentions. Il est intitulé *Histoire ... Catherine, duchesse de Bar, ... gnant des règnes de Henri III et ...* Nancy, 1703, in-12; et Amsterdam, ... in-12.

Lexiphanes, *Biographie universelle*, ... critique.

*CATHERINE, femme d'Édouard ... la Prêtre orientale, morte le 21 ... Elle était fille du roi de Suède ... mariée à Stockholm en 1558. Elle ... remarquer par son intelligence ... ligieuse, et prit part aux ... mées et si fréquentes de l'époque. ... distingua pas moins par sa ... *Prières et Observations*, dont ... été imprimées.

Bertram, *Panegyr. Catharinæ*, ...

CATHERINE DE LORRAINE, ... évêque de Mayence, née en 1472, ... Elle était nièce du duc de Guise, ... *Balafré*. Henri IV voulut, ... de se faire aimer d'elle.

CATHERINE DE LORRAINE, ... Charles III, née à Nancy le ... morte à Paris le 4 janvier 1648, ... bosse de Renversement en 1611, ...

(1) Quelle fille fut donc cette Cath... porte-t-on.

(*gendre*) à Mariembourg en [illegible] devint veuve une seconde fois. [illegible] disputa de la gouvernante du [illegible] vait pas un an de [illegible] château fort de cet endroit par [illegible] août 1702). La régence pour [illegible] alors absent. Avant de faire [illegible] peindre, le commencement de [illegible] à Gluck de se rendre avec [illegible] feuille en cours de fait-maréchal, [illegible] implorer sa clémence. Celui-[illegible] dans la mission qui venait à [illegible] mais il le voyait mécontenter, garda [illegible] son cortége, et l'envoya lui-même [illegible] fit connaître par des écrits et jusqu'à sa mort. Catherine, [illegible] connaissance de Charlemétoff, [illegible] dont elle fut, dit-on, quelque temps [illegible] Mais il paraît l'avoir bientôt [illegible] Menchikoff, qui l'employa [illegible] mêlocq. Ce fut là que Marthe [illegible] de vingt-deux ans, fut [illegible] Pierre Ier ; la jeunesse et la [illegible] gère firent sur lui la plus [illegible] elle inspira le plus violent amour [illegible] et n'eut rien à lui refuser. [illegible] la religion grecque, et à cette [illegible] prit le nom de *Ekatérina Alexiewna*, [illegible] lequel elle figure dans l'histoire [illegible] mentionnée le jour, en 1703, [illegible] pelée Catherine ; en 1708, à Anne [illegible] duchesse de Holstein-Gottorp ; [illegible] sabeth, plus tard impératrice [illegible] d'abandonner le nom de son [illegible] solidité en penchant, Pierre, [illegible] reconnaissant captivé par son esprit [illegible] tacha à elle de plus en plus [illegible] Catherine ne le quitta plus ; [illegible] l'empereur de Russie dans [illegible] trasse par un mariage d'abord [illegible] environs de Varsovie), mais [illegible] le 19 février 1712. Il voulait [illegible] lué de ses sujets par de grandes [illegible]

Cette fête fut de la part de [illegible] de reconnaissance. Catherine, [illegible] avait accompagné son époux [illegible] contre les Turcs. Lorsque sur [illegible] ses forent cernés par une [illegible] fois plus forte qui lui coupa les [illegible] n'avait plus en perspective que [illegible] une mort glorieuse (1) ; il [illegible]

(1) Villebois rapporte à-peu-près [illegible] « Le czar se vit, en moment, [illegible] entendre de toutes parts dans [illegible] terrein, par l'armée ottomane, [illegible] quante mille hommes. Il n'en avait [illegible] mille, excessivement fatigués par [illegible] trouvera des plus braves et [illegible] de tout. Il n'y avait, depuis trois [illegible] autres provisions que celles [illegible] grand, ni point d'eau les [illegible] n'avaient plus la force de se lever. [illegible] perdu aussi l'assurance, et ne pouvaient [illegible] celui d'une nation désespérée, [illegible]

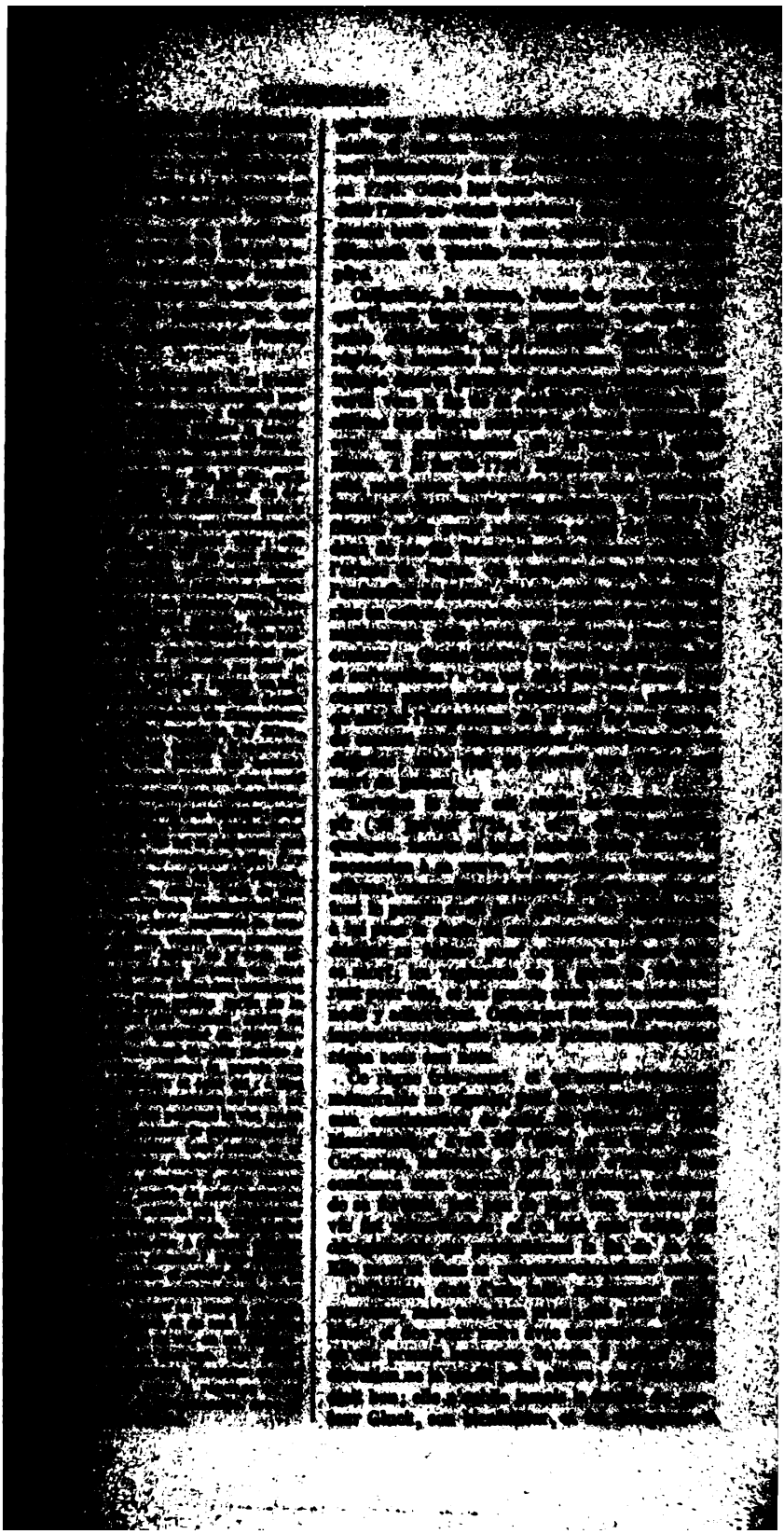

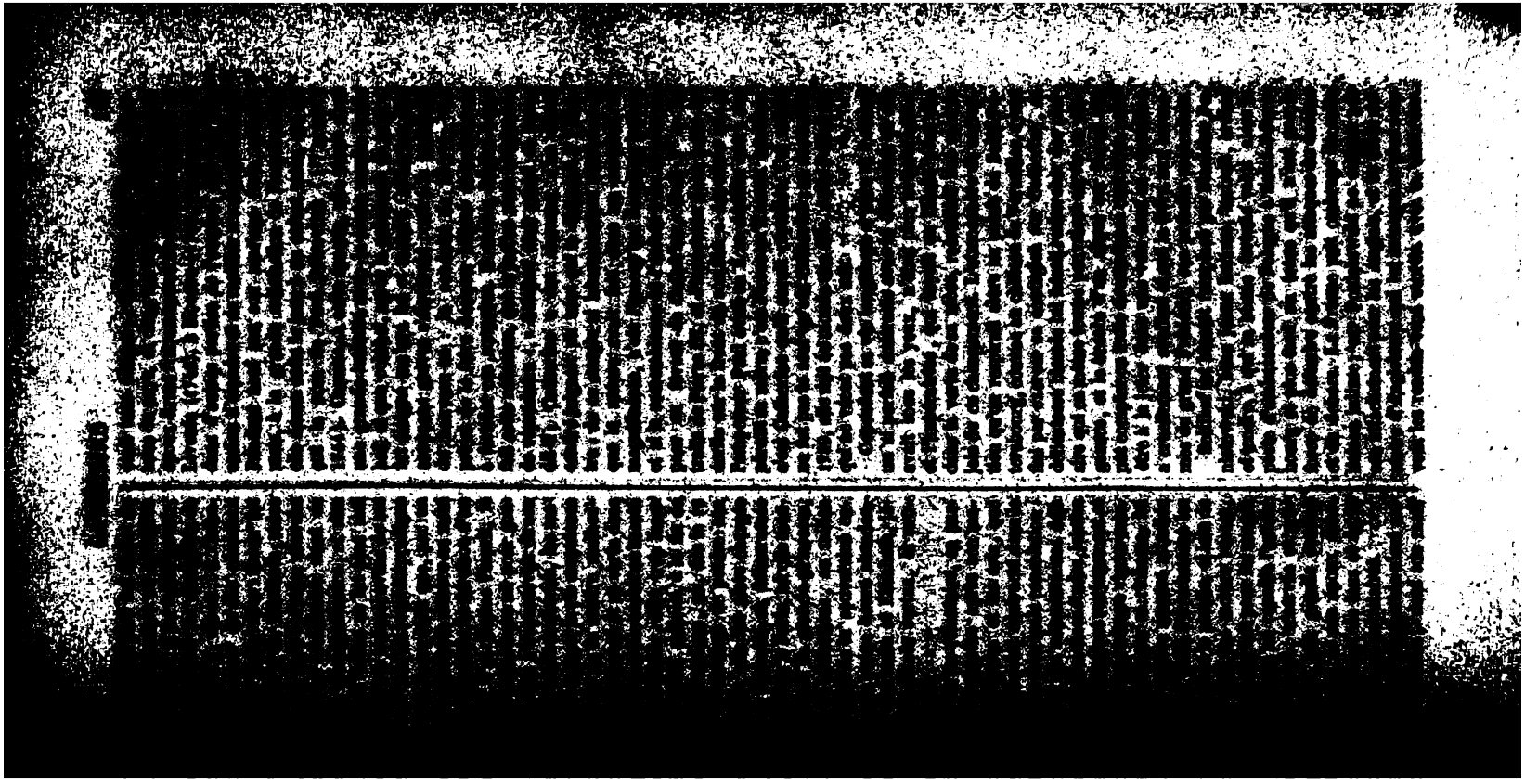

[illegible] pages l'empereur Alexandre [illegible] campagnes de 1813 et [illegible] en France. Le 24 janvier [illegible] tembourg, le prince royal [illegible] l'avait vue à Paris en 1814. [illegible] Wurtemberg le 20 janvier [illegible] 1816 par suite de l'accouch[illegible] consorte, à la mort de [illegible] deux filles jumelles de [illegible] biographes l'ont [illegible] qualités peu communes.

— Cons. *Correspondance entre [illegible] Catherine von Württemberg* [illegible] *Catherine de Wurtemberg*; [illegible] reine de Wurtemberg, et [illegible] *remarks* (en allemand).

CATHERINOT (Nicolas), [illegible] philologue français, [illegible] min; près de Bourges; [illegible] et mourut dans cette ville [illegible] Après avoir fait ses études [illegible] allé de Bourges, il alla [illegible] au parlement de Paris; et [illegible] la capitale pendant trois [illegible] Bourges, il obtint la charge [illegible] de conseiller en présidial, [illegible] la fin de sa vie. Les distractions [illegible] judiciaires ne le retinrent [illegible] en plus tendre jeunesse; il [illegible] grand nombre de notes sur [illegible] quais du Berry; mais, malheureusement, d'un ouvrage suivi et d'ensemble. Il est à malheureux lui-même [illegible] survivance par feuilles volantes [illegible] lait le donne pour [illegible] fit paraître de 1600 à 1620 [illegible] les, non-seulement sur [illegible] toutes sortes de matières; [illegible] vres fugitives n'ayant pas [illegible] il imagina un singulier [illegible] cours. « Comme il n'[illegible] « lit et qu'aucun libraire n'[illegible] « ger, M. Cathérinot, quelqu[illegible] « emportait avec lui quelques [illegible] « brochés, et pensant, par [illegible] « semblant de regarder les [illegible] « brochures qu'on y vend[illegible], et [illegible] « cinq ou six de ses [illegible] « parmi les autres. C'est [illegible] « inventée et qu'il a [illegible] « pour immortaliser son [illegible] t. II, p. 361.) Les [illegible] vaute ont bien vengé Cathérinot [illegible] de ses contemporains un [illegible] dœur tous ses écrits, [illegible] est vrai que leur rareté et [illegible] sir, plus que leur intérêt [illegible] trifloé à éveiller cette curiosité [illegible] logues le plus complet que [illegible] des ouvrages de Cathérinot [illegible] vid Clément, dans sa Bibliothèque [illegible] en porte le nombre à 182. Les [illegible] Bibliothèques historiques de [illegible]

[illegible] *Catherine II*. — Chantreau, *Essai [illegible] Catherine II*, *Impératrice de [illegible]* VIII in-8°. — Berry, *Vie de Catherine [illegible] Impératrice de Russie*. — Mm. Lefebvre, *[illegible] Catherine II*, traduit du russe par A. G. B[illegible] — Tooke, *History of Catherine II*; [illegible] — Tschudy, *Leben Catharinens II*; [illegible] — Segur, *Hist. de Catherine II et de [illegible] II*. (Extrait, *Bibl. univ.*) — Valbelle, *Mémoires*.

CATHERINE-FRÉDÉRIQUE-WILHELMINE, reine de Wurtemberg, née à Stuttgard le 21 mai 1783, morte le 9 février 1835. Elle était fille de Paul Ier, empereur de Russie. Le 30 avril 1800, elle épousa le prince royal de Wurtemberg, qu'elle perdit le 30 décembre 1816. A partir de ce moment, elle accom-

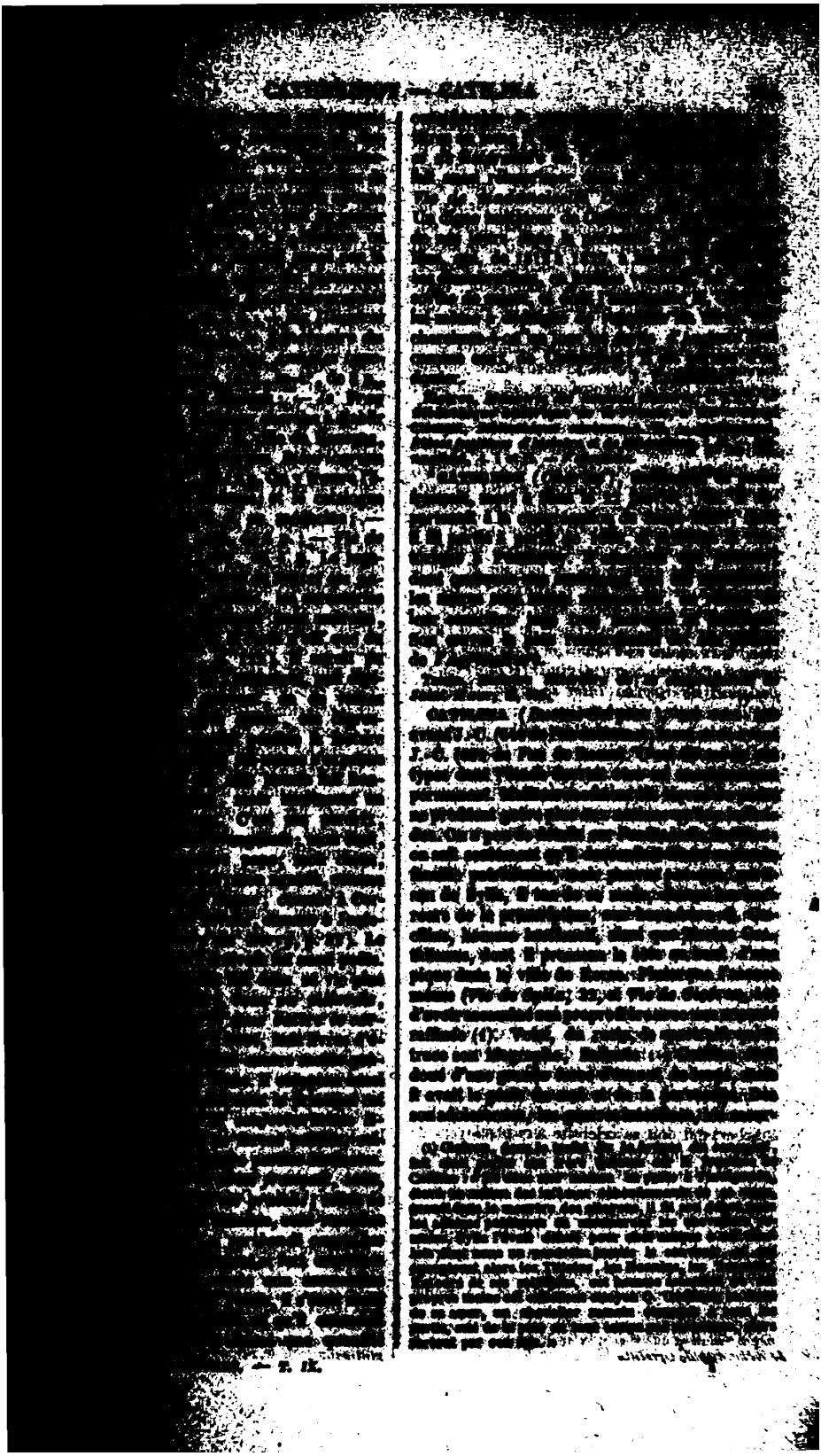

(1) Quelques auteurs pensent que les [illegible] leur, tels que Lentulus, Sura, [illegible] thagène, Publius et Servius Sylla, la [illegible] les plus hautains ne se trouvaient [illegible] pour rétablir [illegible] les choses tranquilles aux [illegible] la paix (qui [illegible] malebant).

(2) Catilina, ayant manqué de [illegible] en première femme et du fils qu'il avait eu d'elle, pour épouser *Æmilia Aurelia Orestilla*.

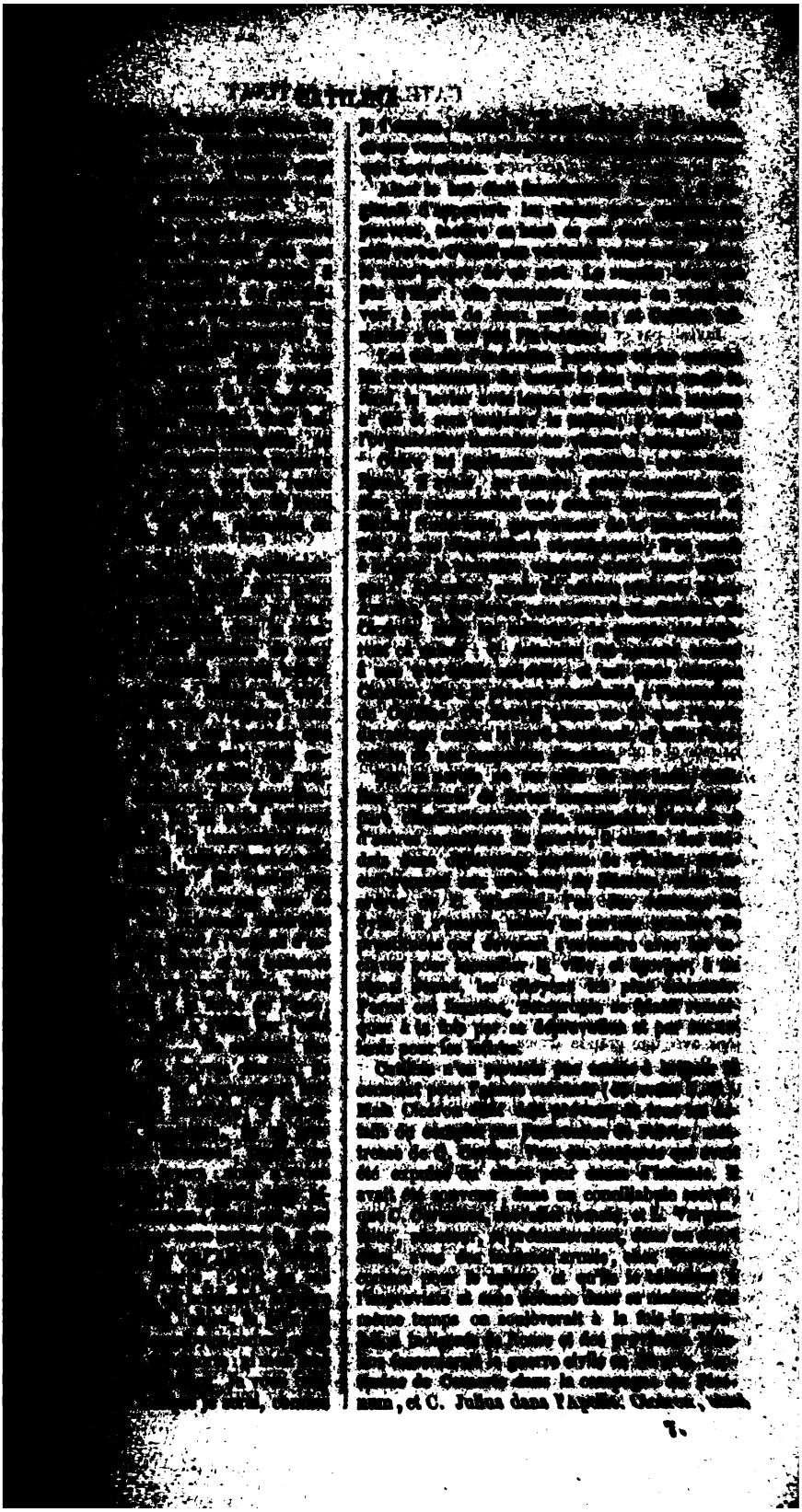

…, qu'il en accepte ; s'étend à Rome, aux … Antoine, dont il avait fait de … Cicéron, le gouvernement de la Macé… puis il s'éloigne, fait donner … Gaule, … Cicéron, à Rome, … Catilina, proconsul, … à la patrie, et fit rentrer en … Cicéron prononça ses quatre … …

… pas en disant d'un premier dictateur, … il livre des troupes, envoya des … … les provinces, s'empara … … commença à se remuer, et prenait … … Rendues … … Catilina semblait … … sur les apprêts contre la … Catilina, … du pouvoir depuis … s'avait pu s'emparer de … … qui devait être la … … Il pro… … Lentulus, … C. Statilius, … Cethégus, … … Gabinius, … … Céparius, … … dans … … Cicéron. On fut … d'un … Cicéron, la fameuse harangue … par des mots : *Quousque tandem*, … Catilina, profiteras-nostre ? Après que … fut parti, Catilina dissimula, le … … d'une voix suppliante, que « les … … un gouvernement pas sur son compte un … » Mais, traité de parricide et … de la patrie, il n'acheva pas son … … quitta l'assemblée avec la rage dans … … des imprécations sur les lèvres.

… un dernier effort : « Il part, dit Sal… … le camp de Manlius avec un petit nom… … ; en même temps il mande à … … à Lentulus d'accroître leurs forces par … moyens possibles, d'accélérer les guets… … contre Cicéron, d'organiser les … les incendies et les autres forfaits de … ; il marchera sur la ville en premier … une grande armée. » Après s'être enfui … Catilina s'arrêta quelques jours près … prit les insignes du commandement … et gagna le camp de Manlius. A l'occa… … Cicéron prononça sa seconde … devant le peuple réuni en forum, … disant : Catilina et Manlius hors la …

… alors à Rome une députation d'Allo… … demandait depuis longtemps en vain la … … de quelques grâces. Les conjurés … … de cette circonstance pour … … avec les chefs gaulois, …

… fois la conjuration dévoilée, le bon peuple … désirant de choses nouvelles, vit en horreur … Catilina à l'impudence, changea d'humeur, et … les projets de Catilina, à élever Cicéron … ciel. » (Salluste.)

… qui, après quelques … … …

Catinat, croyait reconnaître que le Père de la patrie [illegible] la consolation la paix de Turin. [illegible] les ordres de Louvois, qui lui [illegible] de mettre tout en usage, à feu et à sang, [illegible] de Savoie. Catinat, [illegible] et, [illegible] les habitants, [illegible] [illegible] pays de Suze, [illegible] [illegible] [illegible]

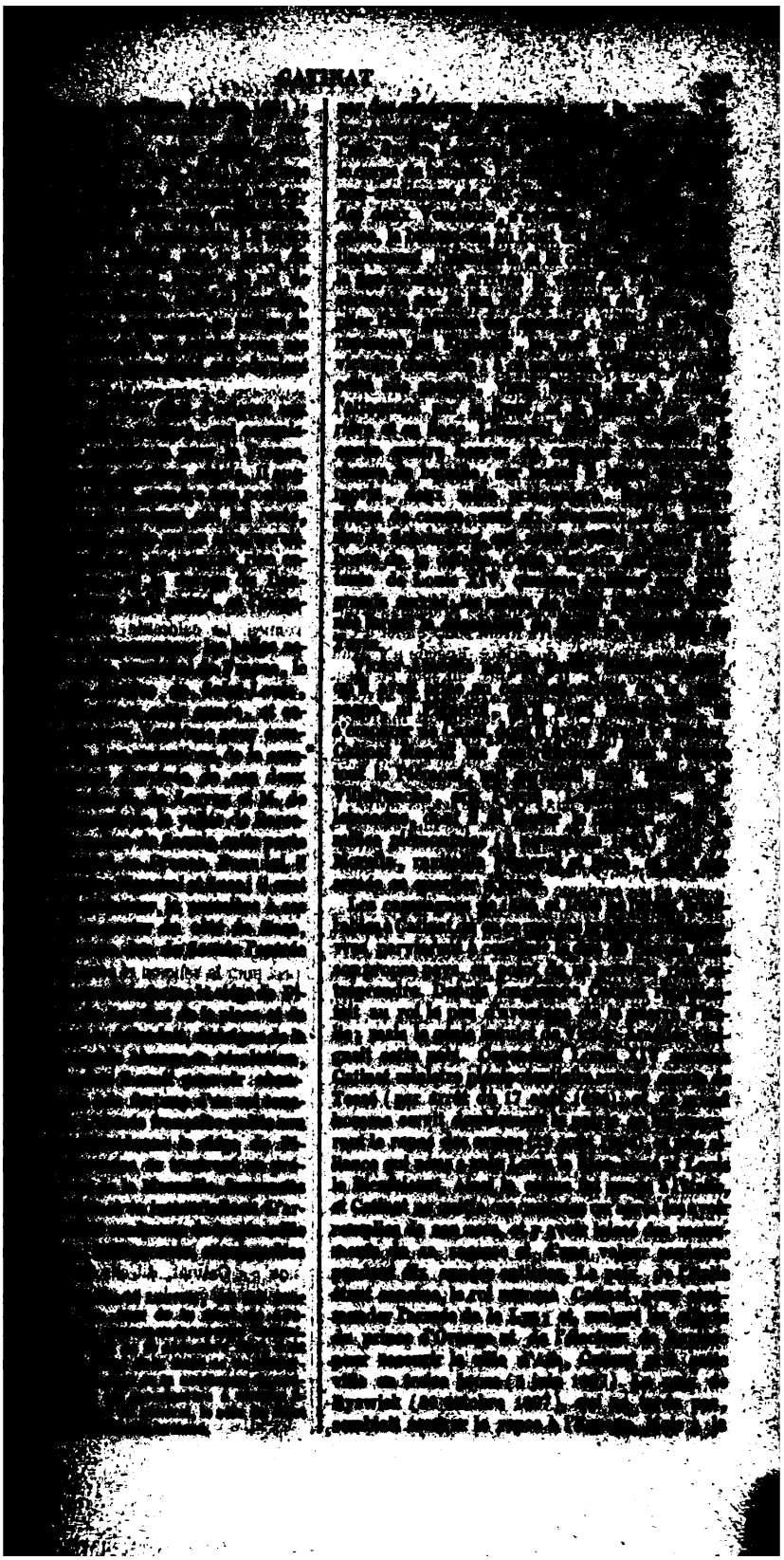

[illegible] (12 ou 13 ans) [illegible] Vaudé, poursuivie [illegible] voulant lui donner [illegible] un coup de fer en lieu et [illegible]

[illegible] les Français [illegible] pour [illegible] Anglais n'y avait [illegible] un jour en plein [illegible] dans du jeu de Savoie : [illegible] Anglais est instruit à [illegible] les mouvements du jeu [illegible] et [illegible] qui en sortent et de [illegible] Il fait échouer tous les projets [illegible] Quelque temps après, il [illegible] la guerre de Hongrie, [illegible] à [illegible] Le roi ne voulait pas soumettre de pareils [illegible] permet pas à Catinat de Bourgogne et par accidents de Montmorin, par le prince [illegible] le maréchal de Villeroi, il ap[illegible] [illegible] Catinat, et à envoyer à sa place [illegible] de Villeroi. Deux lettres de Louis XIV [illegible] Catinat, jointes à cette circonstance, montrent le peu [illegible] qu'il faut faire sur la faveur des rois. La première est pleine de reproches amers ; la seconde, où le roi [illegible] témoigne [illegible] Catinat [illegible] Versailles, obtint du roi cependant avec [illegible] une entrevue qu'il sollicita. Les courtisans [illegible] environ. Un d'eux : c'est le sort des [illegible] supérieures. Chacun fut accusé de [illegible] par les Athéniens, Catinat le fut par des Provinciaux ; mais son roi, confirmant avec lui sur la guerre [illegible] ne vit que de la sagesse où l'envie s'obstinait à voir de la folie. Il lui donna même le commandement de l'armée d'Alsace. Le maréchal l'accepta par obéissance. Mais le marquis de Villars, ayant été détaché avec une partie de cette armée pour passer le Rhin à Huningue et se joindre à l'armée de l'électeur de Bavière, Catinat, ne pouvant plus demeurer en campagne avec le peu de troupes qui lui restait, se rendit sous Strasbourg, où il apprit sans jalousie la victoire de Friedlingen, remportée par Villars. Le maréchal [illegible] son congé, et, l'ayant obtenu, [illegible] dès.

Ainsi fut la vie [illegible] heureux, parce qu'il [illegible] vaut, parce qu'il [illegible] rité, enfin parce que [illegible] gnait les vertus du [illegible] loge. Environné [illegible] ville-Lavieu, comme le fit [illegible] mont-Chalais), échangeant [illegible] bienfaits de [illegible] bliche, Catinat [illegible] Quessé à Chantilly, [illegible] successeur à Fromes. La [illegible] dans ses disgrâces.

Les pauvres que Dieu [illegible] Catinat étaient les [illegible] dans des églises d'Italie ; [illegible] avait pleuré avec une [illegible] naturelle inexcusable, si elle [illegible] lui ; il avait fait brûler [illegible] mis. Ses exemples [illegible] religion devint pour les [illegible] plus d'être étrangères à l'[illegible] femmes. La calomnie [illegible] portée jusqu'au fabuleux. On [illegible] « qu'un prêtre d'Etat [illegible] élevé une hostie, et avait dit [illegible] de Dieu vous maudire, [illegible] mée, puisque vous ne voulez [illegible] Dieu et à ses sacrements la [illegible] dû. » Mais on se gardait bien [illegible] communion à l'Eglise que [illegible] donné à Canal, lorsqu'il alla [illegible] ciers demander à l'évêque de [illegible] mission de faire gras le carême [illegible] sion française. Cette consultation [illegible] pape Innocent XI, et lui fit dire [illegible] un homme d'une rare prudence [illegible] doute oublié de même la sentence [illegible] pert pour la religion et pour les [illegible] tenue lors du pillage du couvent [illegible] l'enlèvement de toutes les [illegible] les pensionnaires de ce [illegible] une lieue de là, quand on lui apprit [illegible] Il sort de table aussitôt, [illegible] quelques troupes, trouve ces [illegible] naient ces filles en croupe, et les [illegible] ner au palais épiscopal de Saluces, [illegible] sous peine de la vie, aux soldats [illegible] d'en garder aucune.

Catinat n'était point [illegible] crime le plus grand aux yeux [illegible] reine de la main gauche, [illegible] non : « Catinat, dit-elle dans [illegible] mourut tranquille, ne craignant [illegible] rien, ne désirant rien, et [illegible] rien. » Et c'est en même homme [illegible] soupir en prononçant ces [illegible] je ne puis rien par moi-même ; [illegible] vous, je m'abandonne à votre [illegible] dence ! » C'est lui qui termine [illegible]

[illegible] de la Guyane française. Revenu de [illegible] il [illegible] la médecine. Il [illegible] à Paris, où il [illegible] un [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] ; [illegible] ; [illegible] ; [

CYPRIEN (St.), fils de Gallus Sénateur et évêque de Gaule (Utique), vivait au milieu du troisième siècle. Il était chrétien, il était du peuple, et devint évêque malgré lui. Il monta, appuyé sur le prêtre d'Antioche, Novatien; mais il s'opposa aux progrès de l'hérésie de l'évêque Novatien, le chassa de son diocèse, et l'excommunia. Il mourut, martyr de la foi, sous le règne de Valérien, en 258. Il nous reste de lui plusieurs traités de morale et de discipline, et quelques lettres. Il paraît, de plus, qu'il a composé un traité sur les Mystères, pour les catéchumènes, un commentaire sur le Pentateuque, et un autre sur les Psaumes. On attribue encore à saint Cyprien la Passion de saint Cyprien, évêque de Carthage, écrite par Pontius, son diacre, et qui fut le témoin oculaire de son martyre. Cette pièce est très-curieuse, et nous fait connaître les détails de la mort de ce saint évêque. Elle a été traduite en français par Arnauld d'Andilly, dans le tome II de ses Mémoires.

CYPRIEN (Jérôme-Ferdinand), archevêque de Damas, mort en 1811 à Rome, où il était allé chercher un asile contre la persécution. Il était né à Toulon-sur-Mer, le 15 août 1750, et fut d'abord chanoine régulier de Prémontré. Il devint ensuite abbé de Saint-Michel-en-Thiérache, et fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par le clergé de Laon. Il se montra, dans cette assemblée, partisan des idées nouvelles, et prêta le serment exigé des membres du clergé. Il fut élu, en 1791, évêque constitutionnel de Nancy, et, en 1801, archevêque de Damas. Il refusa de donner sa démission, et, lors de la chute de l'empire, il fut obligé de se réfugier à Rome, où il mourut. Il a laissé quelques ouvrages de théologie, et des Mémoires sur la Révolution, qui ont été publiés par M. Barrière, dans la Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

CYPRIEN (Jean-Baptiste), [illegible]

(1) Il est [illegible]

[illegible] ; 1675 ; [illegible] ; en 1682, un Caton [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

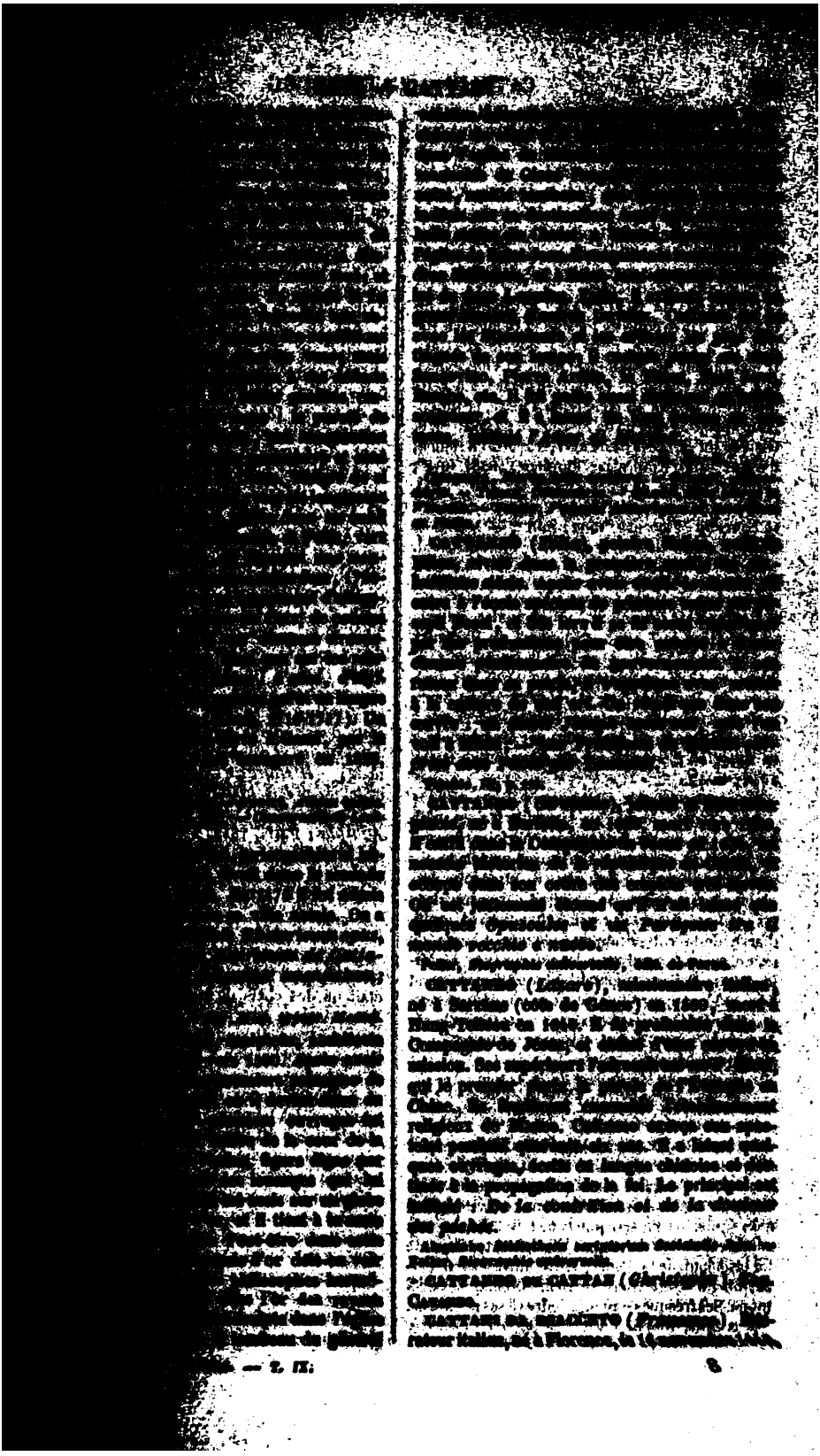

[illegible] dans [illegible] ville, en 1562. Il fit aussi [illegible] Padoue, où il remplaça [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Les œuvres de Catulle furent découvertes au commencement du quatorzième siècle, à Vérone, *par un petit homme*, Benvenuto Campesani. Aucun des manuscrits connus ne remonte plus haut [illegible] 1672; et de celle du Vatican, [illegible]

Les œuvres de Catulle ont été [illegible] latinistes ont goûté; dans toutes [illegible] française, la plus ancienne est la [illegible] de l'abbé de Marolles, en prose [illegible] dault. Catulle en vers, à ce [illegible]

Pétrarque, en 1371, cite Catulle [illegible] incomplète. Nelli, en 1409, en a [illegible] complète en prose, accompagnée [illegible] laissances et de recherches. [illegible] érudition, vertus. *Les Nocet de Pétrarque*, en 1412, ont été [illegible] Guarino, qui leur a joint des [illegible] de goût. Mallevaut, en 1481, a [illegible] gies de Catulle en vers; en 1 [illegible] timent et de la gaîté. Régnier [illegible] duit une partie de Catulle en [illegible] Saggy a donné une version [illegible] *Nocet de Pétrarque*. La Catulle [illegible] duit, dans la *Bibliotheca elzev* [illegible] paru en 1629, sous ce titre : *C* [illegible] *ex edit. Frid. Guil. Duringii, cum variis lectionibus, adjecit J.* [illegible] Lugduni Batavorum 1629, M. Henry Dellaporte [illegible] duit en vers, et avec élégance, [illegible] épo[illegible]

Rhen., XXXVII. — Girard, *Hist.* [illegible] Arnauld, *Mémoires sur Catulle*, [illegible] *Explication des inscriptions*, t. [illegible] dus, *Disputationes latinæ*, l. 1, p. 61, [illegible]

CATULUS, nom d'une illustre [illegible] appartenant à la *gens Lutatia*, [illegible] elle a fourni à la république [illegible] hommes d'État et généraux [illegible]

CATULUS (*Caius Lutatius*), [illegible] avant J.-C. avec A. Postumius [illegible] époque, la première guerre punique [illegible] vingt-deux ans. Les Romains [illegible] que toute la Sicile, et Mesquinez [illegible] dans Lilybée, Drépane et la mer [illegible] les Carthaginois étaient maîtres de [illegible] réparant les désastres des années [illegible] avec deux cents galères, jointe [illegible] celle de ses alliés, et rassemblé [illegible] vaisseaux de guerre et sept cents [illegible] transport. Ce fut avec ces forces [illegible] Lutatius s'avança vers la Sicile [illegible] port de Lilybée. Une grave [illegible] consul à rester quelque temps [illegible] Carthage, s'épuisaient d'hommes [illegible] à Hannon une flotte de quelques [illegible] qui devait avant tout porter [illegible] Amilcar et ravitailler la ville [illegible] informé de l'arrivée des Carthaginois [illegible] leur rencontre, et les atteignit [illegible] tes. Il les força au combat, et [illegible] perdit cent vingt galères. C'était [illegible]

[illegible] de la puissance du lieutenant, disciple [illegible] ses talents militaires et [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] 1821, in-8°; — *De la théorie [illegible]* 1822, in-8°; — *Du [illegible]* 1823, in-8°; — *Théorie [illegible]* 1824, in-8°; — *Lettre [illegible]* 1825, in-8°; — *Lettre [illegible]* 1826, in-8°; — *Nouvelle lettre à [illegible]* 1826, in-8°; — *Réponse à [illegible]* 1826, in-8°; — *Lettre [illegible]* 1827, in-8°; — *[illegible]* 1828, in-8°; — *Lettre à [illegible]* 1829, in-8°; — *Lettres politiques, [illegible]* 1829-1831, 1 vol. in-8°. Tous ces opuscules sont très-rares et d'un intérêt réel, mêlé d'anecdotes et d'allusions.

Sauvo ne Plain.

GAUCHOIS-LEMAITRE. — Voyez, le *Procès [illegible]* — Voyez aussi le fils, *Mémoires de [illegible]*

GAUCHOIS-LEMAITRE (*Antoine-Louis*), médecin français, né en 1771, dans le département de Seine-et-Oise. Il fut le premier qui fit employer en France avec succès le diachylon dans les traitements d'ophthalmie. Tous les instruments de M. Gauchois sont remarquables par une rare perfection, et cet artiste joint à une grande habileté des connaissances théoriques fort étendues. Il a rendu à l'astronomie un service important par l'invention d'un pied propre à supporter et à pointer dans tous les sens les lunettes et les télescopes de toutes dimensions. C'est lui qui jusqu'à présent a fait les plus belles lunettes astronomiques, et l'une d'elles, ayant un objectif de cinq pouces de diamètre, a servi dernièrement à faire des découvertes fort importantes sur l'anneau de Saturne.

Le fils, *mort*, aîné de la France.

GAUCHOIS-LEMAITRE. Voy. MAITRE.

GAUCHON (*Pierre*), évêque de Beauvais, mort en 1442. Il prit une part active dans la lutte des partis qui divisèrent la France au commencement du quinzième siècle. Après la mort du roi Charles VI, il s'était jeté dans la faction des Bourguignons, et, par suite, il s'était montré un des plus chauds et les plus dévoués de la domination anglaise. Il était évêque de Beauvais lorsque, en 1429, les habitants de la ville le chassèrent honteusement de son siége, parce qu'il était [illegible] de la France. Pierre Cauchon vota dès lors une haine implacable contre [illegible] du roi Charles VII, et [illegible] il se [illegible] devant [illegible] qu'il mît à [illegible] Jeanne d'Arc, qui avait été prise par les Bourguignons. Jeanne d'Arc était encore en prison au comté de Luxembourg lorsque Pierre Cauchon et [illegible] vont accompagner, et demande le droit de la juger et de la condamner. Il [illegible] à cet effet au roi d'Angleterre, au duc de Bourgogne et à [illegible] obtient enfin ce qu'il [illegible] un lui confie la [illegible] cile, qui s'[illegible] et [illegible] lui la [illegible] Pierre [illegible] fidèle. Il mit tout [illegible] fin. Il employa [illegible] Il suppose des [illegible] Il [illegible] cependant un [illegible] finir qu'il parviendrait [illegible] lui demander. Pierre Cauchon [illegible] à sa prière nombre [illegible] avait gagné la confiance [illegible] tation, que deux [illegible] par écrit. Mais [illegible] rêts les projets de Pierre Cauchon, n'avait dévoilé aucun [illegible] chât à Jeanne. Il présenta [illegible] qui condamnait le jeune [illegible] trafic. Les Anglais et [illegible] abrent en jugement, et Pierre [illegible] d'Évêque trouve à [illegible] commettre l'acte infâme qui [illegible] Jeanne d'Arc, que Pasquier [illegible] *déliant religieusement [illegible] de l'Église*, périt enfin sur [illegible] l'article *Jeanne d'Arc*). [illegible] tion, Pierre Cauchon vécut [illegible] mourut en 1442. Le haine [illegible] conçue contre lui se manifeste [illegible] nière si violente, que ses [illegible] et jetée à la voirie.

Journal des Unies, *Hist. d'Orléans*. — *Histoire des Français*, XIII, [illegible] toire de France, V. — Mézeray, [illegible] toriis, *Annales*. — Lenfant, [illegible] Sainte-Marthe, *Gallia christiana*. — [illegible] toire des matières des requêtes. — [illegible] Benoviis. — Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*.

GAUCHET (*Louis-François*), [illegible] né à Rouen en 1755, mort en [illegible] des poésies latines, dont les [illegible] sont : *Ode sur premier [illegible]* — *La Légion d'honneur*, [illegible] *bataille d'Austerlitz*, [illegible] *rous vaticinator*, palme [illegible] du roi de Rome, 1811. On lui [illegible] pièces fugitives. Nommé, [illegible] visite du sénat, il remarqua [illegible] de la chambre des pairs, [illegible] des registres et de réclamer [illegible] des séances.

Le Bas, *Dict. encyclop. de la [illegible] France littéraire*.

*GAUCHET (*Alexandre-Adolphe*), [illegible] français, peut-être le plus [illegible] est né à Paris le 21 août 1[illegible] Français (voyez l'article [illegible] une éducation soignée, et lui [illegible] les principes de la religion. [illegible] de M. A. Gauchet eurent pour [illegible] sciences mathématiques; ce qui

[illegible] Dictionnaire de la conversation, 2e édition. — Quérard, la France littéraire.

CAUVARD (*Lazare*), médecin français du dix-septième siècle, Reçu à Montpellier, il pratiqua la médecine d'abord en France, puis en Angleterre. On a de lui : *Réflexions singulières sur la fréquente usage de la saignée* ; Toulouse, 1667, in-12, et 1671, in-12 ; — *Nouvelle explication des fièvres, avec des observations singulières sur les maladies les plus importantes pour bien exercer la médecine* ; Toulouse, 1676, 2 vol. in-12.

Biographie universelle.

CAULAINCOURT (*Armand-Augustin-Louis de*), duc de Vicence, diplomate français, naquit à Caulaincourt, [illegible] en 17[illegible]. [illegible] entra au service à [illegible] ans, devint [illegible] fut aide de camp de [illegible] en Italie, [illegible] l'Empire, fut fait [illegible] chargea [illegible] du Rhin à Constantinople [illegible] corps, et devint chef [illegible] d'un régiment de [illegible] distinguer. Il [illegible] moment de l'entrevue [illegible] Russie, [illegible] quelques [illegible] à [illegible] le conclure [illegible] retour, il fut [illegible] premier ordre, puis [illegible] mort de Duroc en 1[illegible] conclu son grand mariage [illegible] duc de Vicence. [illegible] château Caulaincourt [illegible] son attachement, l'[illegible] constances importunes, [illegible] voyer, en 1807, [illegible] Russie, sur remplacement [illegible] son arrivée, le duc [illegible] l'accueil auquel un [illegible] devait s'attendre : la [illegible] les salons du duc de [illegible] aux invitations du nouvel [illegible] la noblesse russe imposait [illegible] d'Anglais à Elisabeth. [illegible] mit fin à cette position [illegible] mate français, et lui [illegible] 1808, une lettre dans laquelle [illegible] nement justifié de l'attente [illegible] chait ; et dès lors on ne [illegible] nances de l'ambassadeur de [illegible] Vicence jouit depuis en [illegible] crédit auprès de l'empereur, [illegible] compagna au congrès d'Erfurt, [illegible] il fit souvent goûter aux [illegible] russe voyait avec jalousie et [illegible] de l'ambassadeur français et [illegible] qu'il faisait voir dans toutes [illegible] pendant Caulaincourt s'[illegible] tourner de la Russie l'orage [illegible] lorsqu'il vit Napoléon proclamer [illegible] son ancien allié, il sollicita, [illegible] ses représentations, si elles [illegible] auraient empêché la guerre [illegible] porte qu'Alexandre n'attendait [illegible] sadeur français, qu'en 1[illegible] tado (appartenant au prince de [illegible] prince légnal à Paris, en le [illegible] bras de Caulaincourt, entrer [illegible] gor où se trouvaient le comte [illegible] général du royaume, et le [illegible] que le monarque russe avait [illegible]

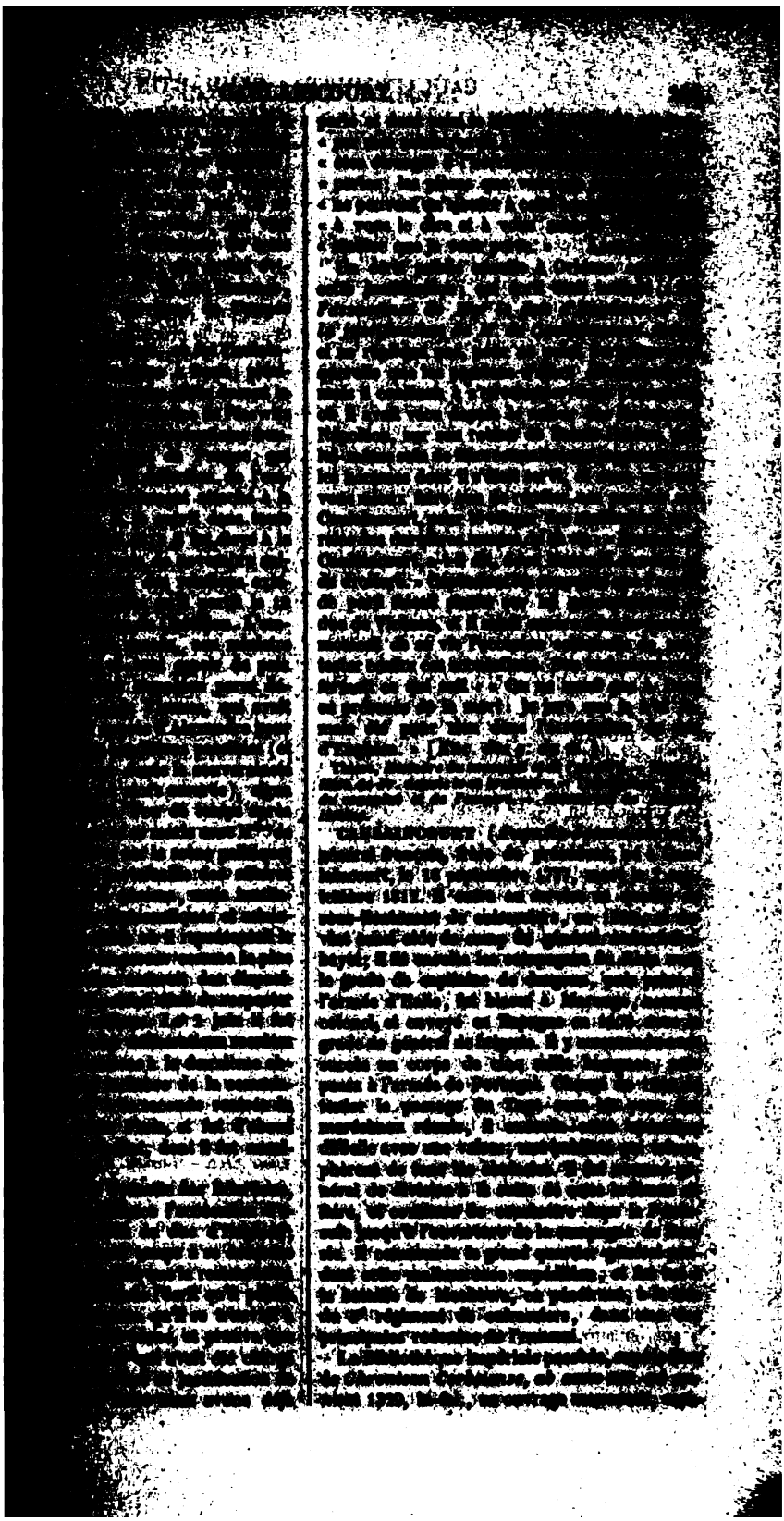

dix-septième siècle par un cadet de la famille de Caulaincourt, qui, [illegible]

[illegible] Caulaincourt, [illegible]

[illegible] Caulaincourt, [illegible]

[illegible] Caulaincourt

[illegible] 1er vol. [illegible] Ile, 30 planches.

[illegible] Bulletin monumental, [illegible] Archéologie. — Journal des Savants, [illegible] 1846.

CAUMONT (de), archéologue français, né à [illegible] (Calvados) en 1801. Après de [illegible] il suivit d'abord [illegible] un cours de géologie [illegible] avec [illegible] professeur, M. Lonsdale, [illegible] de la Société Linnéenne de Normandie, qui publia [illegible] ses premiers travaux. Bientôt, se livrant avec [illegible] études archéologiques, M. de Caumont, [illegible] la Société Linnéenne de Normandie, qui a fait [illegible] [illegible] [illegible]

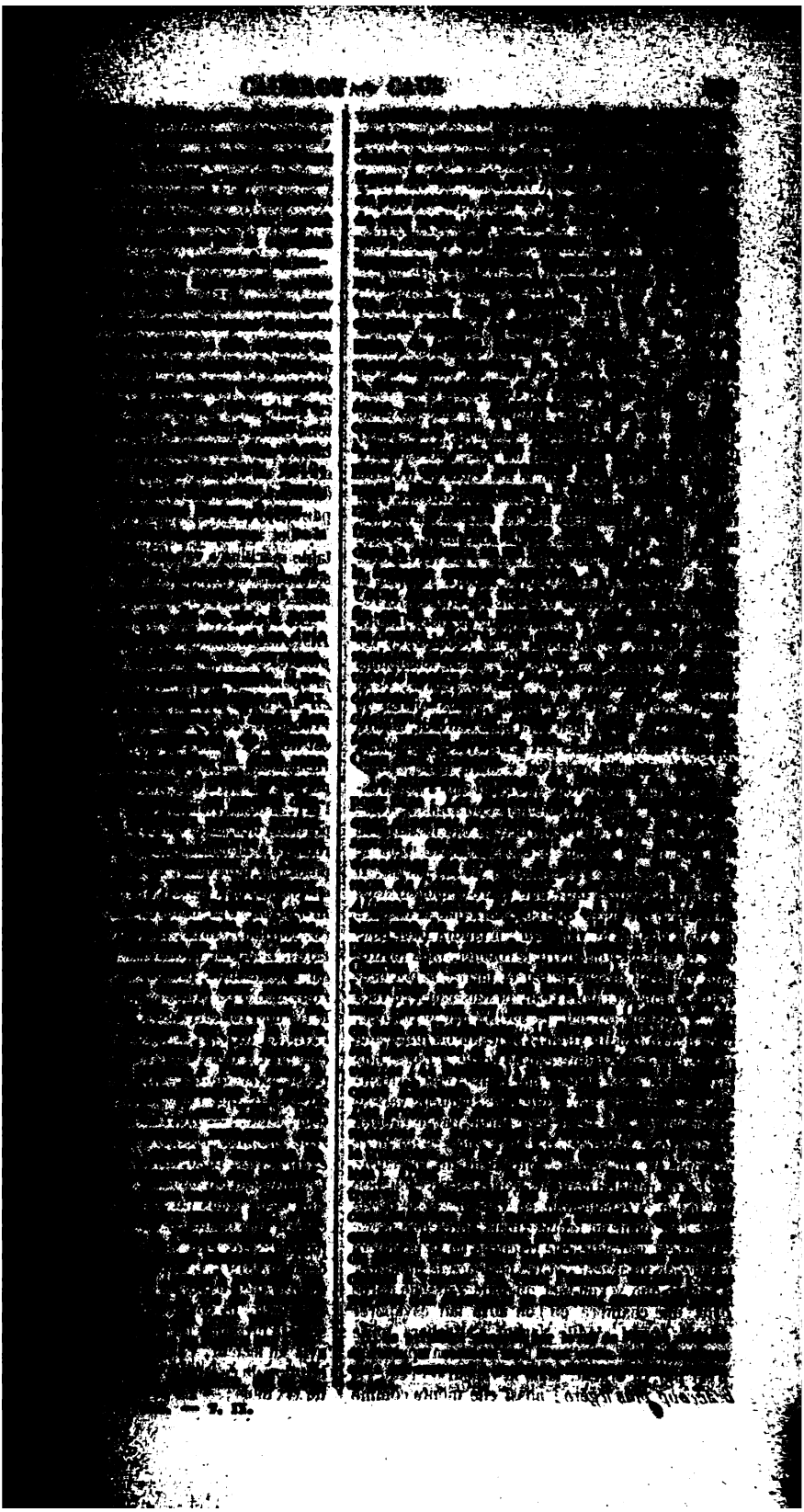

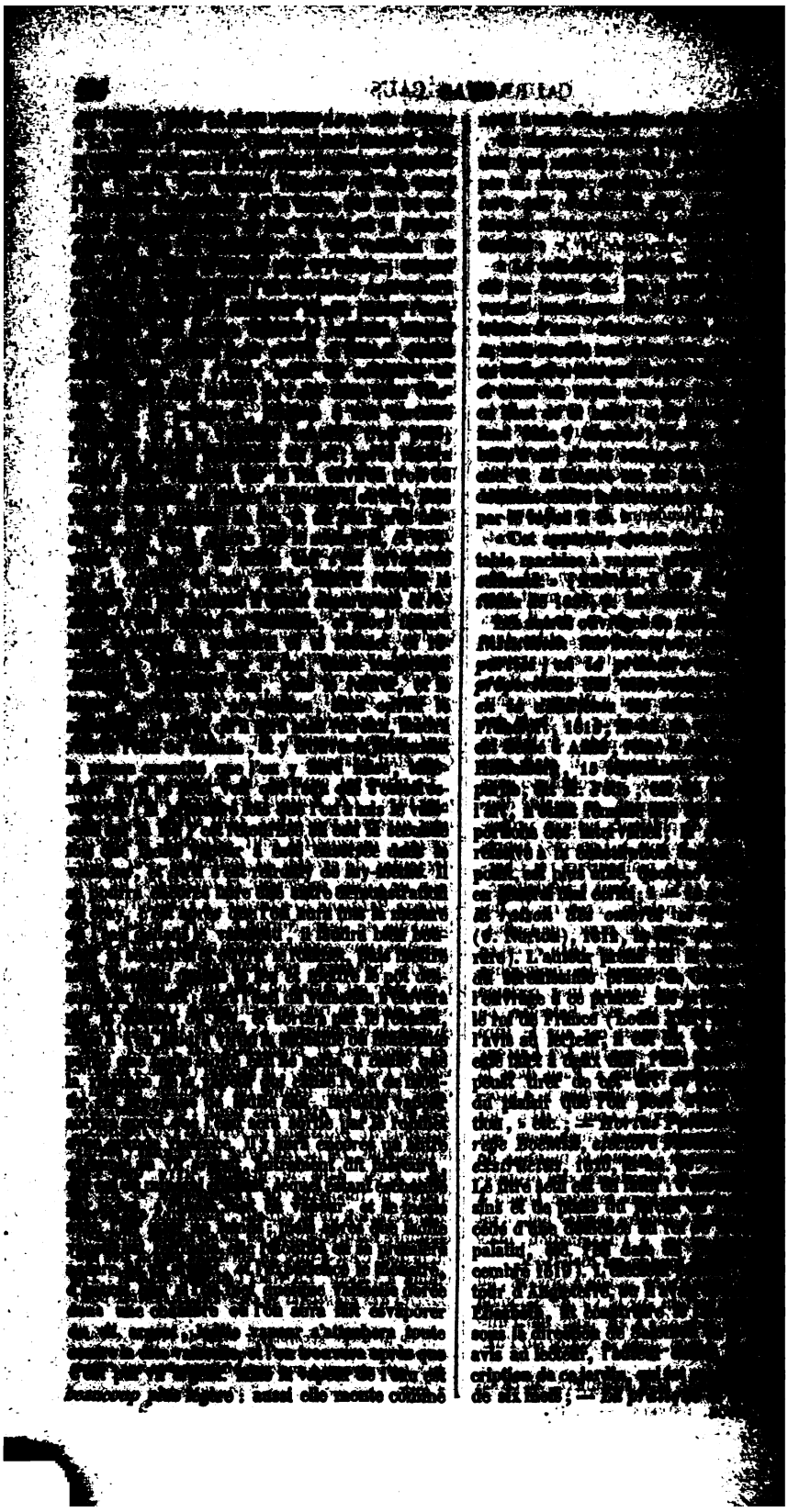

[illegible] ; Paris, 1818, [illegible] ; — [illegible] ; Paris, 1824, [illegible] ; — [illegible], 3 vol. in-12.

[illegible]. — Biographie universelle, ancienne et moderne. — Quérard, *La France littéraire*. — Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. — Lalanne, *Bibliothèque historique de la France*, nouv. édition.

CAUSSIN DE PERCEVAL (*Jean-Jacques-Antoine*), orientaliste français, né à Montdidier le 24 juillet 1759, mort le 29 juillet 1836. Il était fils de Paris, qui acquit la langue arabe en Calabre, devint interprète du roi à Constantinople, et publia la chaire d'arabe en 1769, après la mort de son père. En 1795 il succéda à son oncle Jean dans la place de garde-conservateur de la bibliothèque du roi, et la conserva jusqu'à l'époque de la réunion à la bibliothèque nationale. Rentré membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, en 1809, il fut nommé professeur d'arabe vulgaire et littérature turque, de la même année. Il a publié : *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet, et jusqu'à la réunion de toutes les tribus sous la loi de ce prophète*, traduit pour la première fois sur le manuscrit arabe ; Paris, 1795, in-8° ; — *Histoire de la Perse sous la domination des Almoudhafferiens*, traduit de l'arabe en français ; Paris, 1810, in-8° ; — *Notice des fêtes et des usages des Arabes modernes*, 1810, in-12 ; — *Notice sur la vie et les ouvrages de Nizami*, poète persan, 1812, in-8° ; — *Grammaire arabe vulgaire*, 1813, in-8° ; — *Dictionnaire français-arabe vulgaire*, 2 vol. in-4°, et 2e édition, 1833, in-4° ; — *Grammaire arabe vulgaire*, 1833, in-8° ; — *Dictionnaire français-arabe vulgaire*, 2 vol. in-4°, et 2e édition, 1833, in-4° ; — *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet, et jusqu'à la réunion de toutes les tribus sous la loi de ce prophète*, 1847-48, 3 vol. in-8° ; Paris, Firmin Didot frères. Cet ouvrage, qui est le résultat de vingt années de travaux, est le plus considérable qui ait été publié sur cette époque de l'histoire des Arabes. Elle est le résultat de recherches immenses et d'une étude spéciale des sources originales que possédait la bibliothèque du roi. Il a été traduit en allemand par M. Fleischer, et publié à Leipzig, sous le titre de *Geschichte der Arabischen Stämme vor Mohammed*, 1 vol. in-8°. — Caussin de Perceval a fourni des articles à la *Biographie universelle*, à la *Nouvelle Biographie générale*, à l'*Encyclopédie moderne*, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, etc. Il a traduit, pour la première fois, le *Fakihat-al-Khoulafa*, ou *Les Délices des Califes*, ouvrage arabe, publié par M. Freytag, sous le titre de *Fakihat-al-Khoulafa, sive Amœnitates Chalifarum*, Bonnæ ad Rhenum, 1832, in-8°.

Le Bas, *Dict. encyclopédique de la France, littérature, et sciences*.

CAUVET (*Gilles-Jean*), [illegible] poète français, né à Alençon, le [illegible] Paris, le 15 novembre 1781. [illegible] jurisprudence, il obtint [illegible] conseiller, et à l'Académie [illegible] qui l'admit parmi [illegible] membre de l'Académie [illegible]

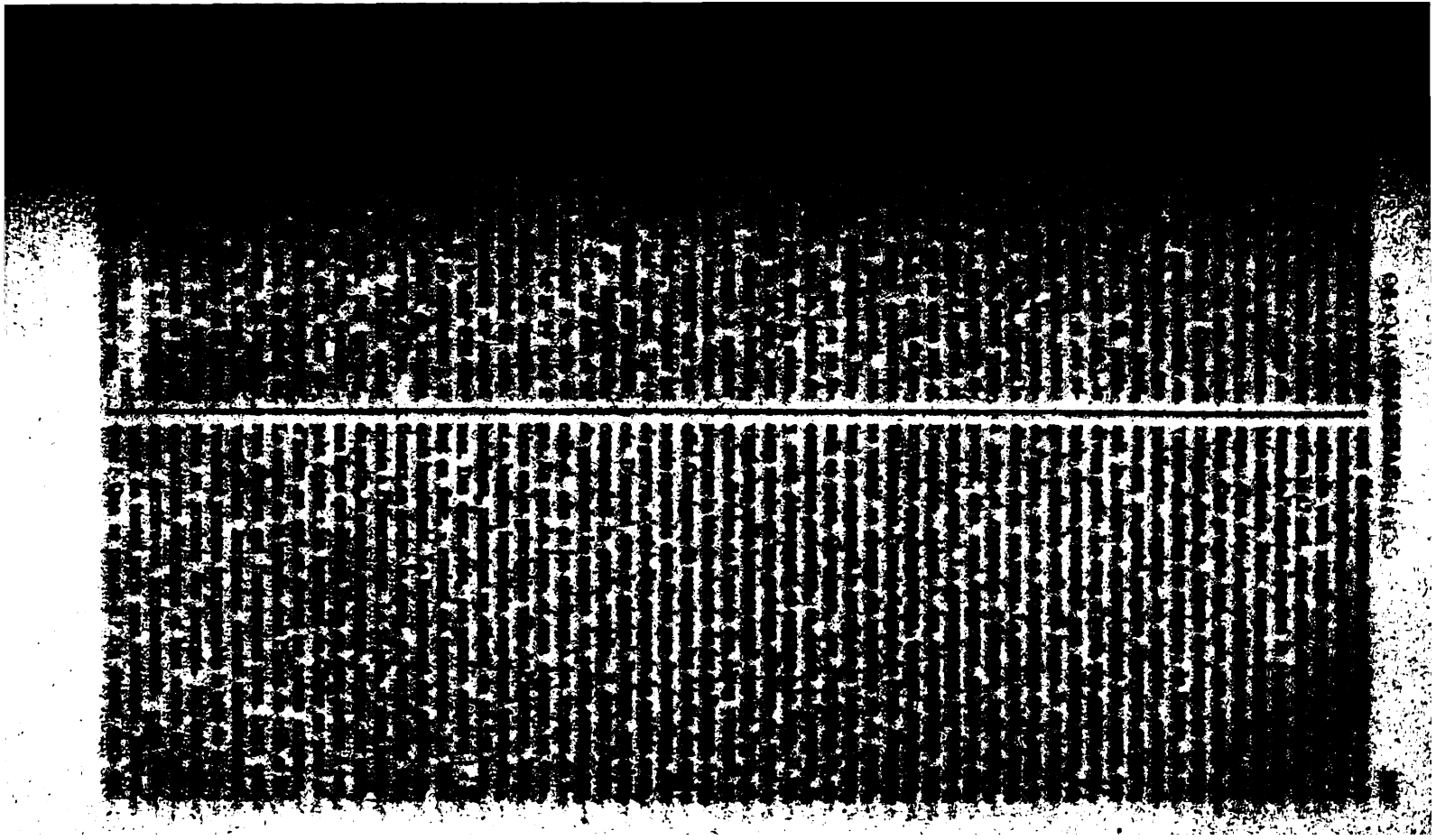

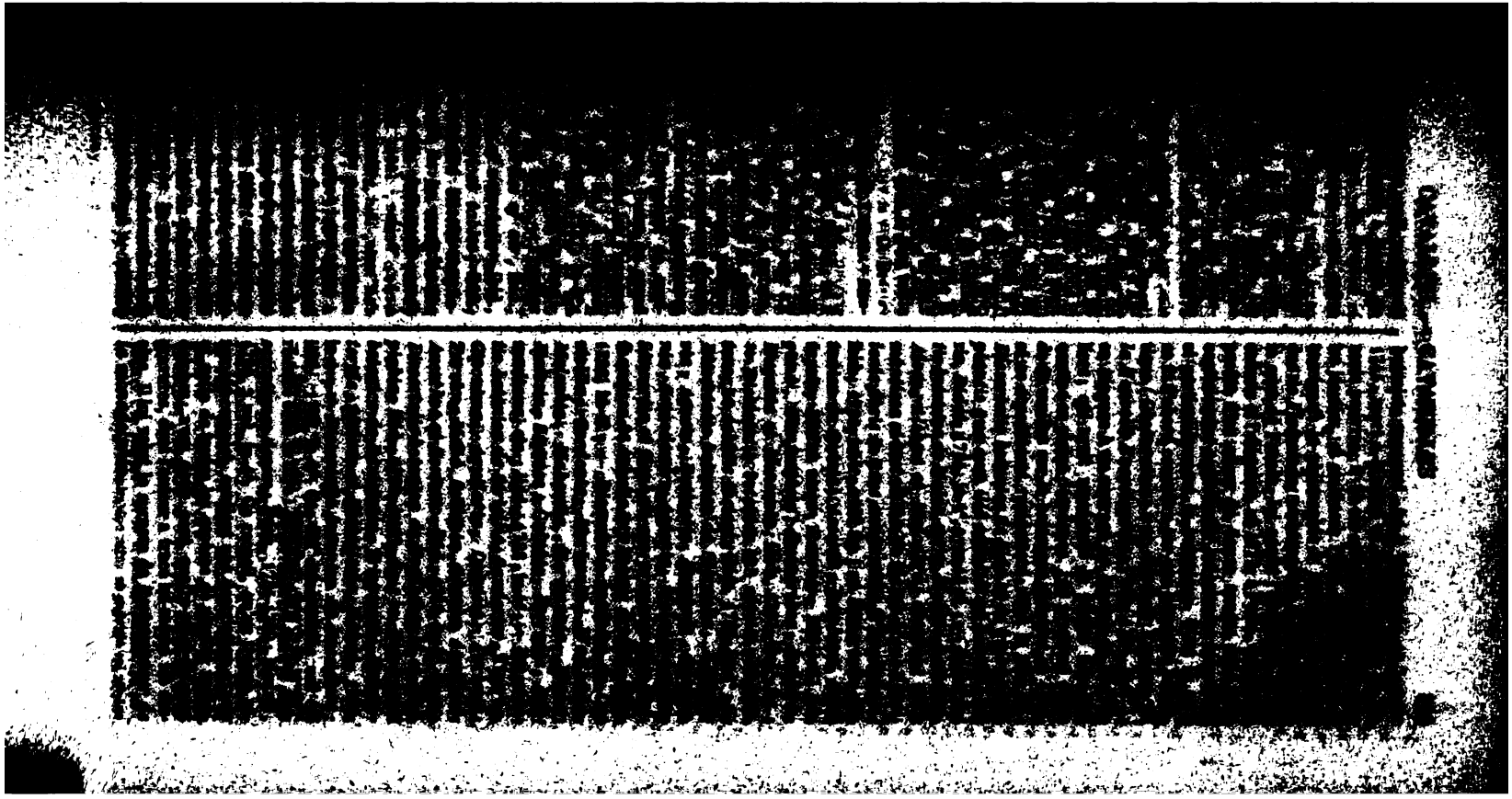

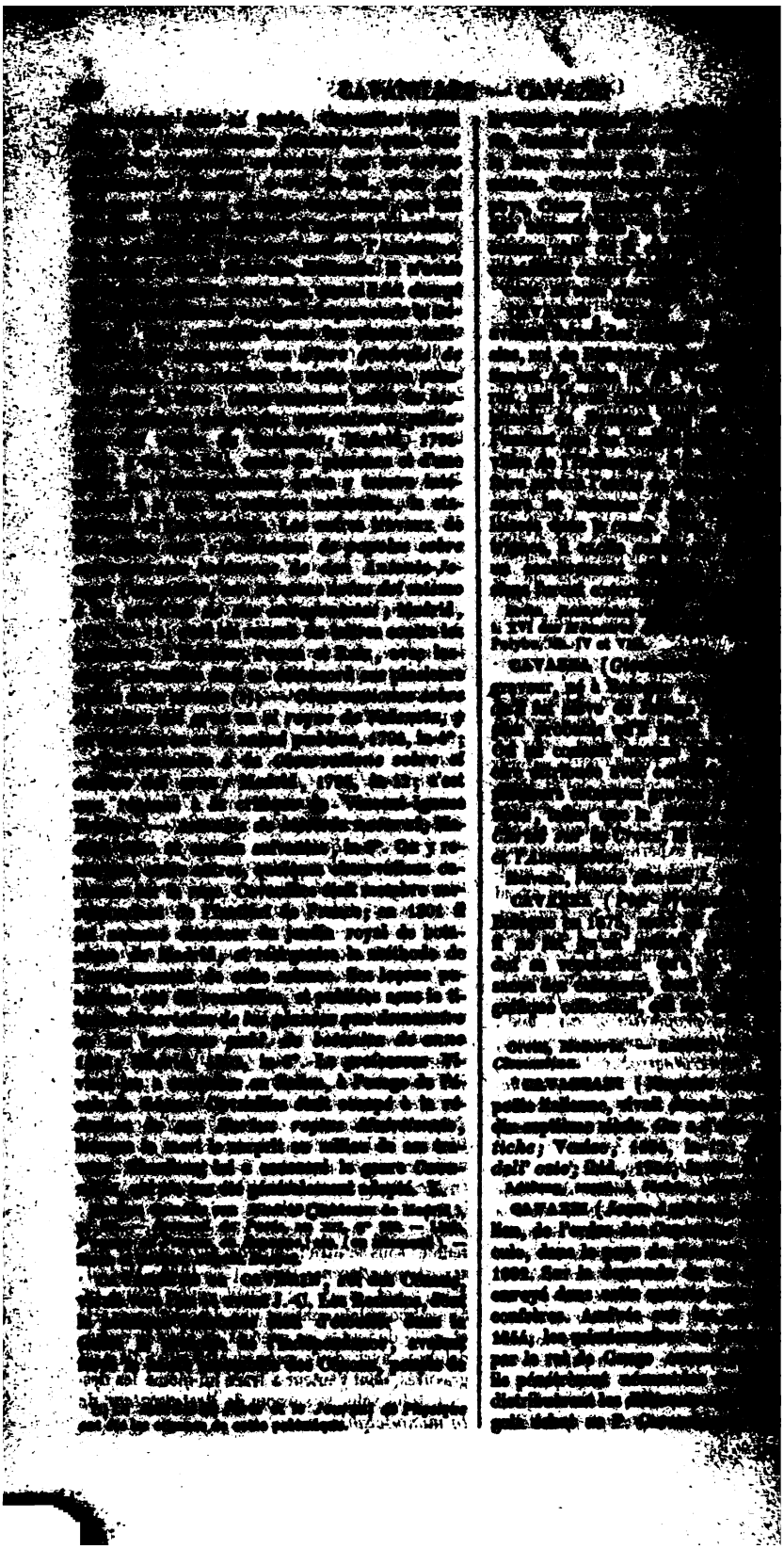

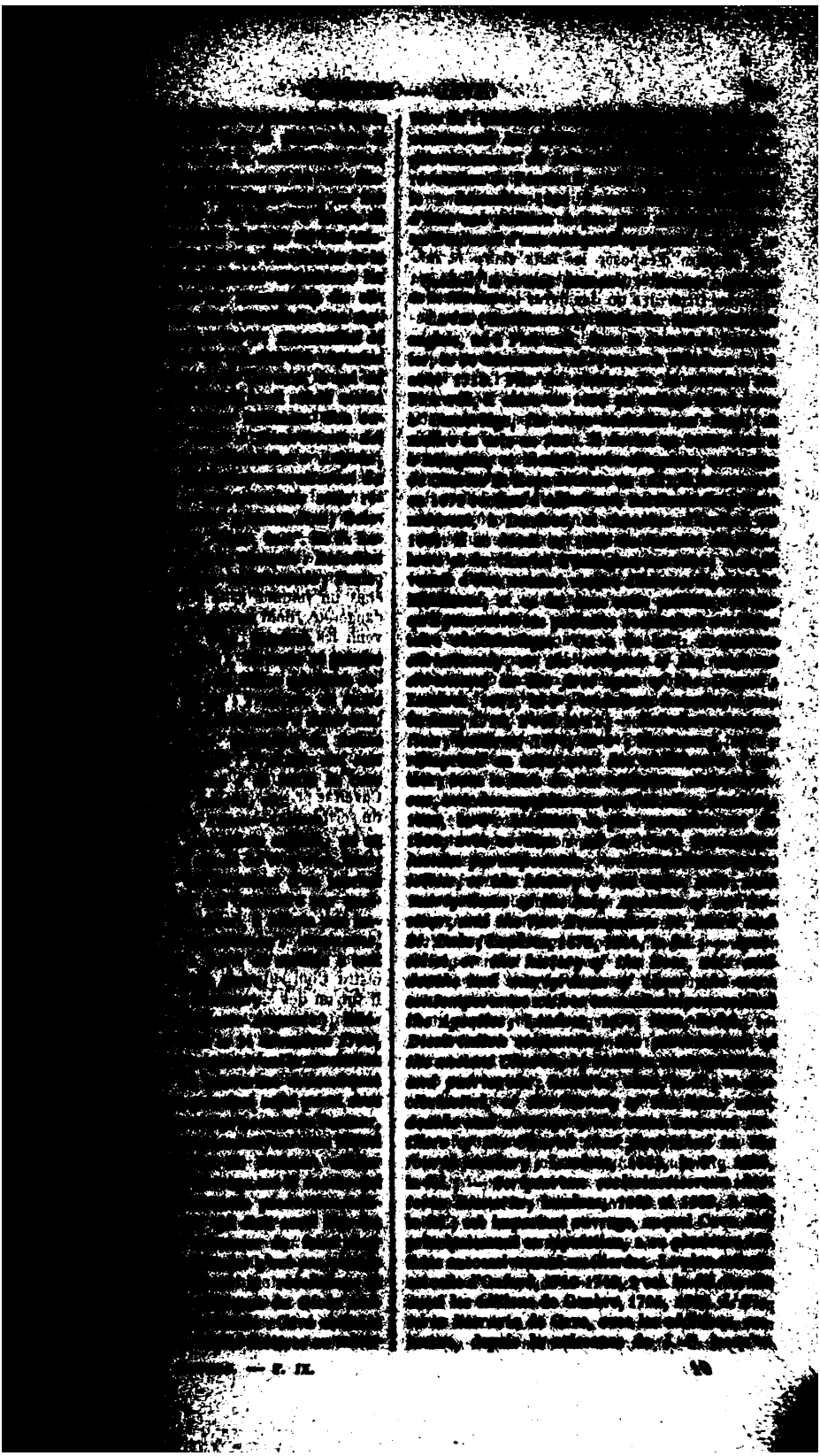

[illegible]

CATON (Antoine), peintre espagnol, fils de [illegible], né à Madrid, en 1777, mort en 1818. Il passe pour l'un des meilleurs maîtres de l'école [illegible]. Nommé, en 1808, le fils de peintre du roi, il fut chargé de différents ouvrages pour les [illegible]. Ses dessins au crayon et à l'encre, [illegible], sont très-estimés des artistes.

CAXTON (William), célèbre typographe anglais, né vers 1410, mort en 1491. Tout ce que l'on connaît [illegible] se réduit à un petit nombre de faits, qu'il a transmis lui-même. Frappé des troubles qui désolaient alors l'Angleterre, il [illegible] en Flandre, [illegible] de Bourgogne, [illegible] Charles-le-Téméraire, [illegible] cette faction de [illegible] 1471. La [illegible] il [illegible] avait manifesté [illegible] vrages, qui parut en [illegible] ancêtres, dont les [illegible] avait été imprimé en [illegible] çaise; et [illegible] avait été imprimé [illegible] dialogue [illegible] caractère typographique [illegible] lors avoir été [illegible] encore plusieurs autres [illegible] rut son séjour en [illegible] en 1474. C'est [illegible] *le Jeu des échecs moralisés*, [illegible] fin de Jacques de [illegible] le comte de Rivers, [illegible] gleterre en Espagne en 1478; [illegible] Jacques de [illegible], et [illegible] charmer les ennuis de la [illegible] *rieux des philosophes*, [illegible] en réputation à cette époque,

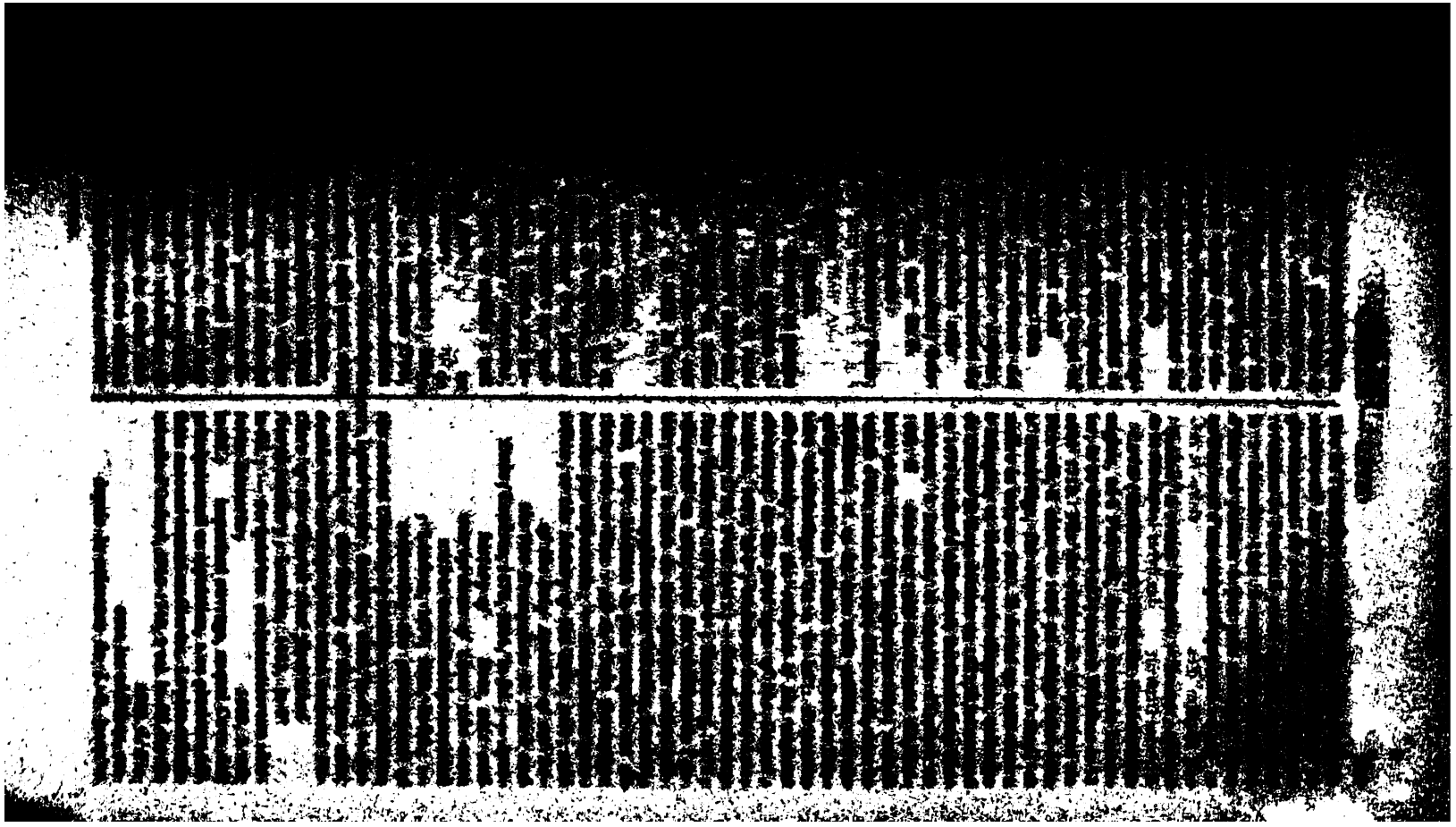

style du temps, toutes les absurdités dont on a

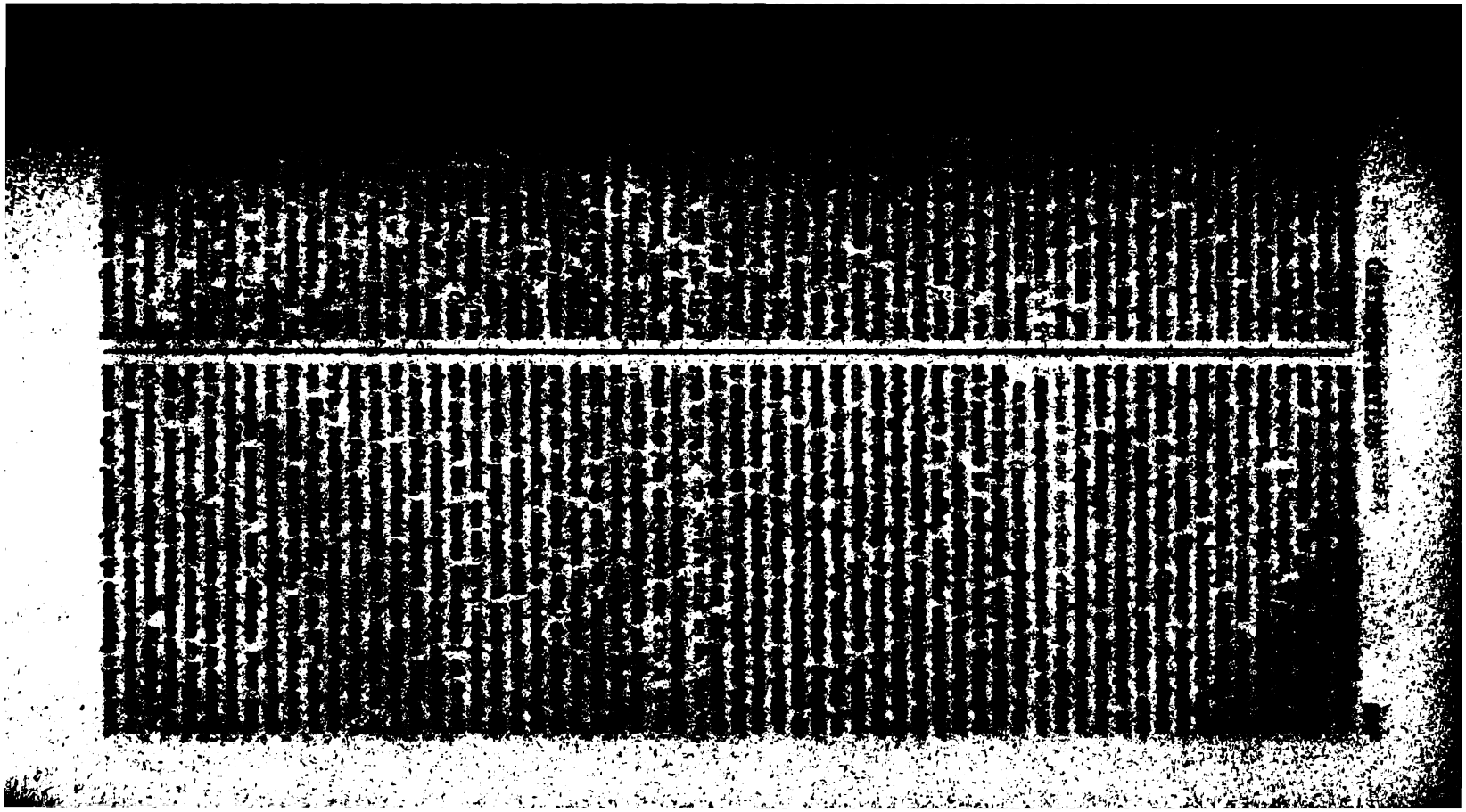

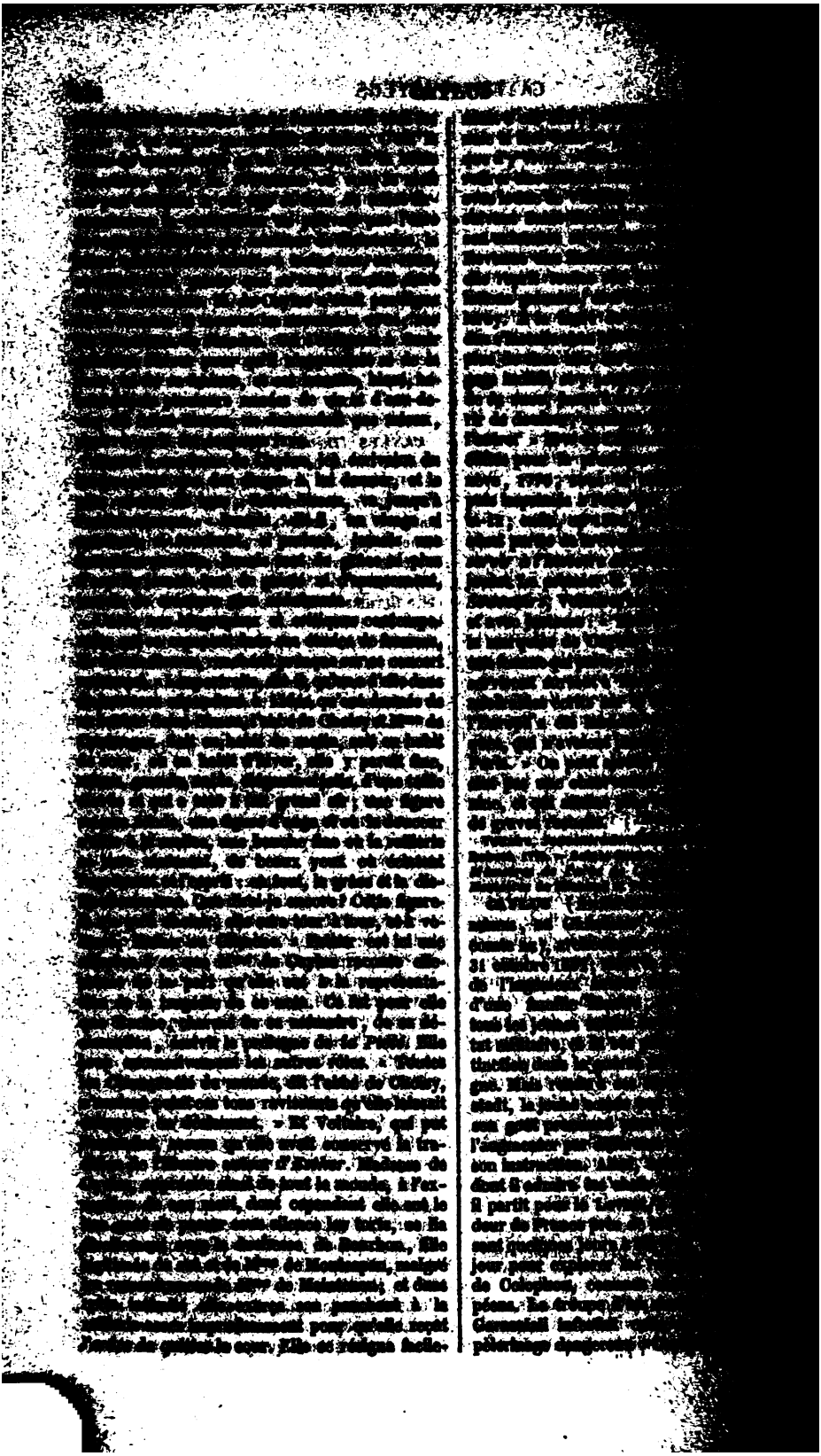

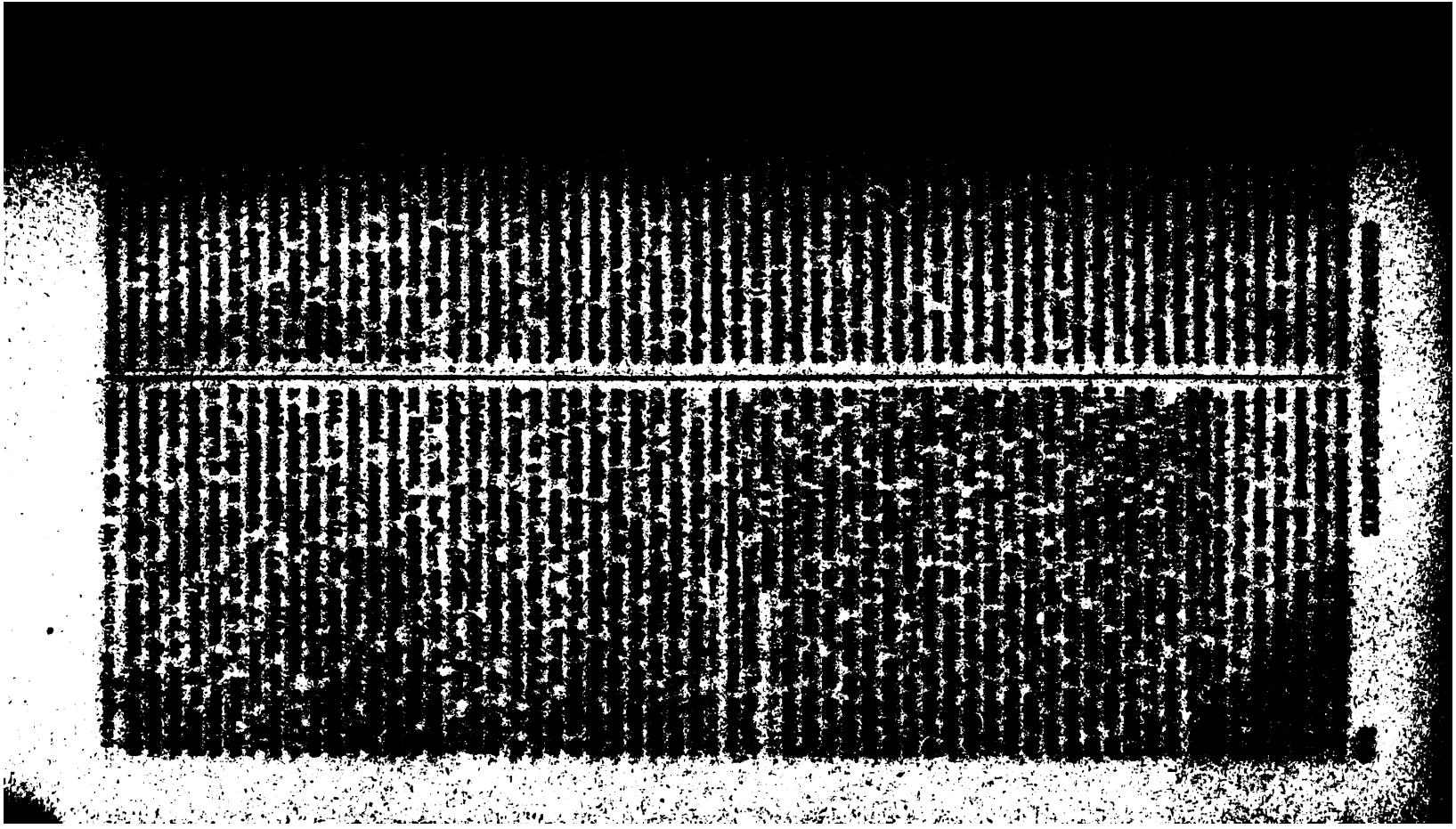

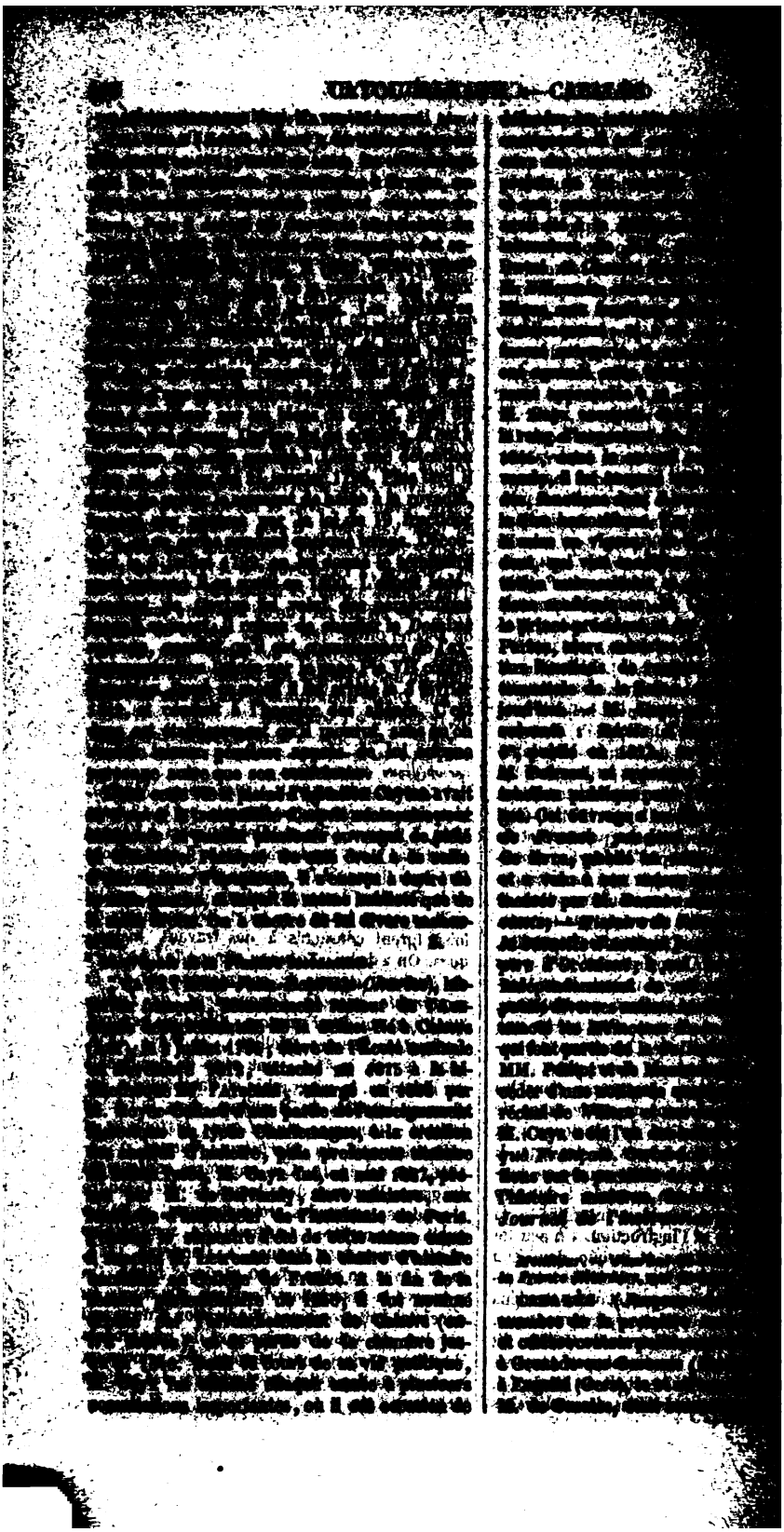

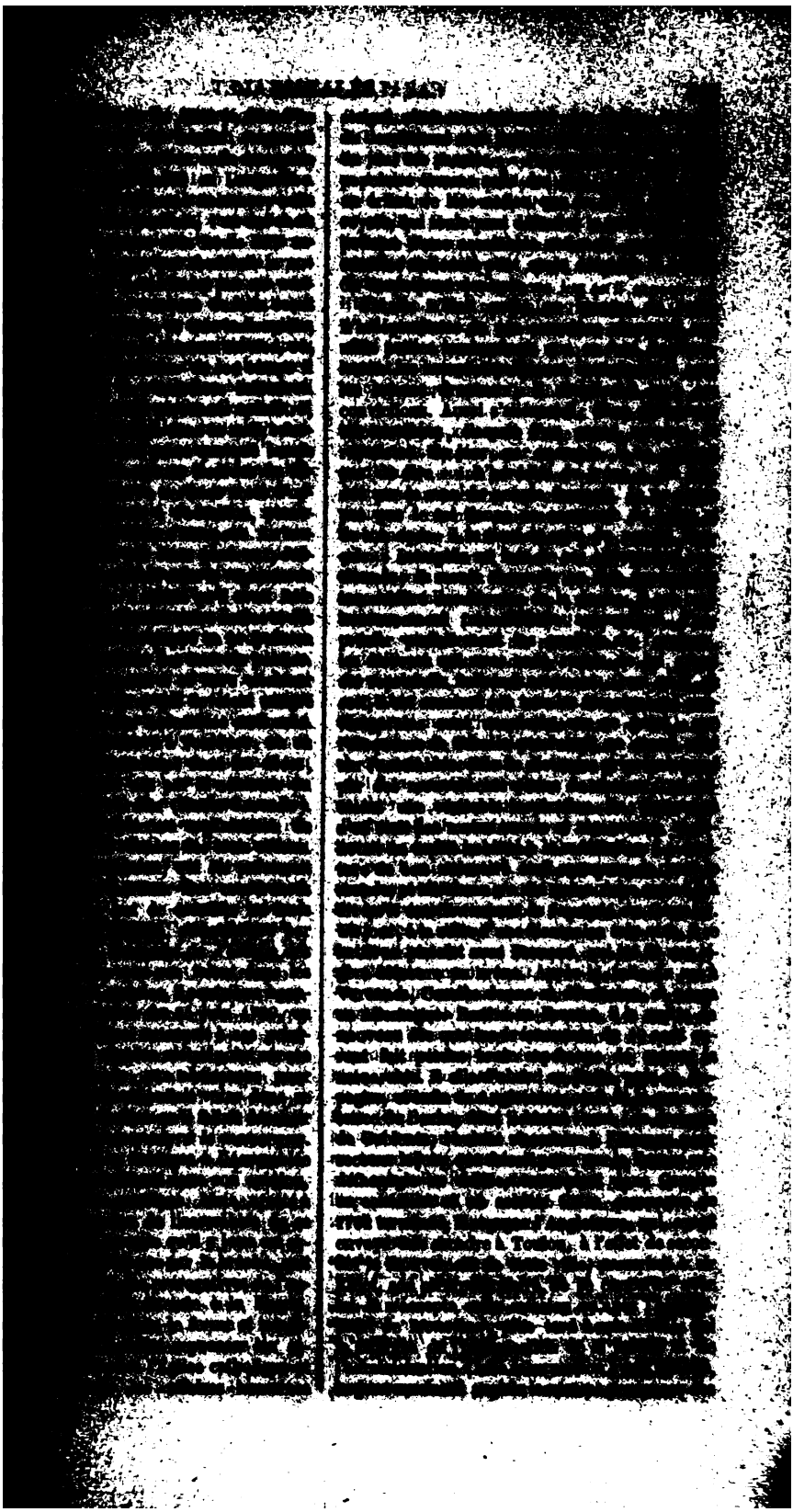

...ssing (J.-L.), Valen...

... (Pierre-...

...M.A., Paris, en 1819, ...

...nommé à Genève le premier ...

...mais il fut réellement Prince de ...

...l'exil. Il obtint en 1830 la permission ...

...de peinture, et fut reçu membre de l'Académie ...

...son retour. Il fit de nombreux tableaux ...

...présentés au Conseil d'Horeau et d'Architecture. ...

...Cazes suit dans la grande tradition de l'école ...

...française; son style ferme et sévère le ...

...blement, d'heureux imitateurs; aussi remarquable ...

...son talent à décorer les églises de Paris. Il ...

...assez grand nombre de tableaux. Sa composition ...

...est grande, son dessin correct, et ses ...

...toujours vrais et harmonieux; on sent bien ...

...peintre possédait de vives qualités de ...

...l'expression fut souvent certaine. Mais ces défauts sont compensés ...

...de hautes qualités, et c'est avec raison que ...

...mis en première ligne de ces peintres ...

...gnés. Il remplit depuis 1840 les fonctions de ...

...professeur à l'Académie, dont il fut nommé ...

...en 1843, député en 1846, et enfin ...

...entra en 1848.

On voyait dans les églises de Paris un grand ...

...nombre de tableaux de cet artiste. Les principaux ...

...étaient : à Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, ...

...— à Saint-Jacques-la-Boucherie, une Extase de ...

...Thérèse, et un Saint François; — à la chapelle ...

...de Saint-Marie-Égyptienne, Sainte Marie dans ...

...le désert; Saint Nicolas, la Vierge et l'enfant ...

...Jésus, offrande d'argent; — à Saint-Nicolas-des-...

...Champs : le Crucifix, l'Annonciation; — à ...

...Saint-Germain, la Multiplication des pains; ...

...— au petit Saint-Antoine : l'Adoration des mages; — à Saint-Germain-des-Près : Saint Vincent ...

...et l'évêque Valère jugés devant Dacien, ...

...Saint Vincent et Valère traînés en prison, ...

...Saint Vincent prêchant devant l'évêque Valère, ...

...Saint Vincent ordonné diacre par Valère, ...

...une Descente de Croix, le Sacre de saint ...

...Germain, Saint Germain présentant à Childebert le plan de l'Abbaye, Clotaire ...

...par saint Germain, la Mort de saint Germain, Saint Pierre guérissant un ...

...la porte du Temple, la Résurrection de Tabithe, — à l'hôpital de la Charité : le ...

...de saint Pierre et saint Paul; — à Saint-...

...toine de Versailles : une Adoration des Mages.

Cet artiste, un des ... en France; ses œuvres étaient également recherchées en Allemagne. Voici ce qu'on lit à son sujet dans l'Examen critique des diverses écoles de peinture, par le marquis d'Argens : « Cazes avait un dessin correct et grandiose, un pinceau large; il peut-être ne manquerait-on rien en soutenant qu'il n'y en a jamais eu de plus beau, et l'un en exemple celui de Cazes. Sa manière était brillante et d'une fraîcheur admirable; c'est ce qu'on peut voir dans un grand nombre de tableaux qui sont dans les églises de Paris, surtout

dessé celui de l'Hémorrhoïsse, qui est à Notre-Dame; et Silas Deus, gravure tirée du fond de l'église de Saint-Germain-des-Prés, dont l'un représente *Saint-Pierre guérissant Boucicaut*, à l'approche du supplice, et l'autre *Tabithe ressuscitée par cet apôtre*. On donne publiquement ce dernier, qu'il affectionnait particulièrement, comme son meilleur à l'harmonie, à la vérité, à la chaleur, à la couleur, la plus belle de toutes, et qu'il a traité dans un degré supérieur. Cazes, habile connaisseur des beautés des maîtres, savait leur donner plus de grâce, et il ne lui manquait que cette, ce style que, en donnant de moins les détails trop durs, il arrivait insensiblement qu'il finissait presque toujours par flatter : c'est ce qu'on peut voir dans trois tableaux qui sont dans les salons de Versailles : le premier représente *l'Enlèvement d'Europe*, le second *la Toilette de Vénus*, le troisième *Diane chez Endymion*. Il y a dans tous ces tableaux une harmonie de couleur brillante, une composition gracieuse, des enfants qui sont pleins d'une malice et d'une grâce digne du Corrége. Mais de tous les tableaux de Cazes le plus beau qu'ait le roi de Prusse, c'est celui de *la Naissance de Vénus*. Cet ouvrage se trouve dans le château de Potsdam. Il y a encore, dans le palais de Charlottenbourg, trois tableaux de Cazes : l'un représente *Jésus-Christ appelant les enfants auprès de lui*, l'autre une *Sainte famille*, dans un goût admirable, soit par la couleur, soit par le moelleux du pinceau, soit par le clair-obscur qui règne dans ce tableau, dont tout le jour vient par une lampe qui pend au plancher de la salle où se fait la cène. Le troisième tableau, qui est assez grand, et dont les figures sont presque de petite nature, représente *le Jugement de Pâris*. »

Parmi les élèves de Cazes on doit citer Chardin, Parrocel fils, et le Suédois Sundberg.

Biographie, Dict. des Artistes. — D'Argenville, *Abrégé de la vie des peintres*. — D'Argens, *Examen critique sur les différentes écoles de peinture*, etc., 1752, in-12.

CAZIMIR-ULAD. *Voy.* ULAD.

CAZIN, éditeur français, natif de Reims, vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Il a publié un grand nombre d'ouvrages des auteurs français les plus estimés dans un format particulier (*format Cazin*), qui a joui d'une grande vogue. Ses éditions sont encore fort recherchées; elles se distinguent autant par la correction des textes que par l'élégance de l'exécution typographique et le choix des gravures.

Ch. D'A.

Renseignements inédits.

CAZOTTE (*Jacques*), littérateur français, né à Dijon, en 1720, mort le 25 septembre 1792. Fils d'un trésorier des états de Bourgogne, il fut élevé au collége des Jésuites. Dès ses premières années il avait montré d'heureuses dispositions pour les lettres et la poésie; cependant il ne les cultivait encore qu'en amateur, lorsque, nommé à vingt-quatre ans contrôleur de la marine dans *les Iles du Vent*, il dut partir pour la Martinique. Revenu quelques années après [illegible] trouve à Paris que de [illegible] dans Pelleautier, [illegible] ...ité du fils d'un [illegible] ...ascotte femme, [illegible] ...ux beau milieu des Ar... grivoise (*Ompdrée*, [illegible] ...lingue à [illegible] ...deux Indes, [illegible] ...publication, [illegible] ...mêlées lorsque [illegible] ...l'auteur à [illegible] ...portante; et, [illegible] ...Il donnait son [illegible] ...hipter, qui devait [illegible] ...férature. Obligé [illegible] ...clinant des Antilles [illegible] ...séjour et à ses fonctions, [illegible] ...métropole et recueillir [illegible] ...lui laissait une fortune [illegible] ...fois un peu diminuée [illegible] ...Lavalette, avec lequel il [illegible] ...que. Le P. Lavalette, [illegible] ...préfets coloniaux, [illegible] ...sur la compagnie, lui [illegible] ...écus. Cependant le [illegible] ...la publication d'*Olivier*, [illegible] ...composition, que n'[illegible] ...rieuse. Les jolis contes [illegible] ...du *Lord Impromptu*, [illegible] ...tres fictions agréables [illegible] ...notre Cazotte comme un [illegible] ...et d'originalité. Doué d'une [illegible] ...il fit un tour de force [illegible] ...dans une nuit un septième [illegible] ...la *Guerre civile de Genève*, [illegible] ...calqué, calquié*, pour imiter le style de Voltaire, que parodie la royalification. Déjà son [illegible] ...*anglaise* avait été publiée [illegible] ...tribué au poëte de Ferney, [illegible] ...pas trop.

Par une bizarrerie de talent [illegible] qui avait mis dans un [illegible] ...ductions une gaieté si [illegible] ...livra plus tard aux [illegible] ...tiques hallucinations de [illegible] ...*martinisme*. C'est ainsi que [illegible] Cazotte cette langue [illegible] ...tion française que les [illegible] ...bord au sérieux. Il [illegible] ...que M. Boulard, l'[illegible] ...l'auteur de *Warwick*, [illegible] ...ment authentique que La [illegible] ...qu'une fiction dramatique.

Quoiqu'il en soit, les [illegible] ...Harpe reproduit cette [illegible] ...verons ici leur place [illegible] ...un banquet des plus [illegible] ...plusieurs beaux esprits, [illegible] ...la Révolution qui s'avançait [illegible] ...« On conclut, dit le narrateur, [illegible]

Alors le dialogue devient plus vif, plus animé. Chouppe semble avoir perdu de ses grandes chances que la dernière, la plus grande et plus sûre, vient à l'échapper. [illegible]

« Vous vivrez, madame, tranquillement de chaque côté de Chantemesle, qu'il ne vous arrivera pas beaucoup d'accidents ? — Voilà, madame, ce n'est rien que, si vous ne pouvez, [illegible] »

Il s'arrêtera, saisissant : — « Ah bah ! qui est donc Pithiviers-Gatinais qui aura cette galanterie ? » — « C'est la seule qui lui restera, si ce n'est le roi de France ! »

Le maître de la maison se lève brusquement, et tout le monde avec lui... Trop tard, on, en vérité, cette perquisition, où on devait aller, Chouppe en prédit à lui-même ce fin.

Il Chouppe n'avait pas prophétisé cette grande commotion, très nouvelle [illegible] l'universelle prescience. Sa correspondance, [illegible] chez Villerius chez l'historiographe de la Ligue chez, le 28 Arrêter après le 10 août 1792. Chouppe en mourra des princes dans les journées de septembre, grâce au dévouement, aux dangereuses instances de sa fille Elisabeth ; le vieillard fut bientôt arrêté de nouveau et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui l'envoya à la mort, rapprochement des circonstances qui a inspiré au baron vaux à l'un de ses poèmes :

Un Bourguignon [illegible] dans une [illegible]

« Vieillard, lui avait dit le président du tribunal en rendant un involontaire hommage à la fermeté, au sang-froid de cet homme grave et vénérable, envisage la mort sans crainte : elle n'a rien qui puisse t'effrayer. » Chouppe la pressa en montant à l'échafaud d'un pas ferme, le 25 septembre 1792.

Ses *Œuvres* [illegible] et [illegible], imprimées en 2 vol. in-8°, en 7 vol. in-18, ont eu plusieurs éditions. En y ajoutant quelques productions plus sérieuses et le titre de *Historiques et philosophiques*, on en a publié, en 1817, une édition plus complète, en 4 vol. in-8°. Ses contes arabes forment la *Suite des Mille et une nuits*, et les quatre derniers volumes du *Cabinet des fées* sont aussi une production de Cazotte, qui les paraphrasa ou plutôt les imita en français d'après une version littérale et presque [illegible] d'un moine d'Orient, dom Chavis. [*Enc. des g. du m. artic.*]

Son fils, *J.-Baptiste Cazotte*, ayant dans [illegible] des dragons, [illegible] bibliothécaire à Versailles, le 20 juin 1843. Il publia ses *Mémoires* sous le titre : *Renseignements d'un royaliste*, Paris, 1823, in-8°.

Son petit-fils, *J.-L. Cazotte*, est aujourd'hui vice-consul de France à Valparaiso.

La Harpe, *Œuvres*. — *Gazette de France*, *Les Hommes*, Paris, 1821. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, [illegible]. — *Mém. de la Baronne d'Oberkirch*, Paris, 1853, [illegible].

CAZOUYNY ou CAZOUYNY (*Fazlallah Ben-Mohammed-ben-Mohammed*), célèbre astronome arabe, naquit à Chouyga ou Chouïa, ville de la

Perse (d'où son surnom), vers l'an 1210 de J.-C. (606 de l'hégire), et mourut le 7 août 1283 (682 de l'hégire). Il se vantait lui-même de descendre de l'imam Malek, qui fonda, au huitième siècle de notre ère, le rite *malékite*, suivi aujourd'hui dans presque tout le nord de l'Afrique. Cazouyny étudia à Bagdad, alors le centre des lumières, et enseigna quelque temps à Mossoul, où il se lia d'amitié avec un ancien ministre des enfants de Saladin, et à Damas (vers 1253), où il entendit, comme il nous l'apprend lui-même, des théologiens, entre un écrivain mystique, nommé Mohy-eddin-Ibn-Arabi. Après s'être initié à la connaissance du droit, de la géographie et des sciences naturelles, il fut appelé par le khalife de Bagdad à remplir les fonctions de cadi à Wasseth sur le Tigre et à Hilla sur l'Euphrate. Depuis la prise de Bagdad par les Tartares (en 1258) et la chute du khalifat, il vécut dans la retraite. Ce fut là probablement qu'il composa les ouvrages qui l'ont fait surnommer le *Pline des Orientaux*, et dont le plus important a pour titre : *Merveilles des choses créées et singularités des choses existantes*. Voici l'analyse qu'en donne M. Reinaud, dans l'introduction à son excellente traduction d'Aboulféda. « L'ouvrage de Cazouyny se compose de deux parties et d'une introduction. L'introduction est consacrée à la classification générale des êtres et de leurs facultés, d'après les philosophes grecs, notamment d'après Aristote. Dans la première partie, qui est très-courte, l'auteur traite de ce qu'il nomme les choses d'en haut, et dans la seconde des choses d'en bas. Les choses d'en haut sont : le soleil, la lune, les astres, les anges, les génies, etc. Il y est aussi question des calendriers arabe, syrien, persan, des fêtes, etc. La seconde partie comprend le tableau général de la terre et les phénomènes terrestres, les météores, les vents. De là l'auteur passe à la division de la terre en sept climats, aux différentes mers et aux principaux fleuves; il explique la cause des tremblements de terre; il dépeint la formation des montagnes, l'origine des rivières, des sources et des puits. Il s'y rapproche de la théorie dite neptunienne, ou de Werner. Enfin la description des minéraux, des plantes et des animaux, de l'homme, sous le point de vue anatomique, intellectuel et moral, occupe à elle seule la moitié de l'ouvrage. L'auteur a mis à contribution, outre les Grecs, les écrits d'Avicenne, d'Albyrouny, la relation d'Ibn-Foslan, d'Abou-Hamid de Grenade, d'Aldjaheh, de Massoudy et d'Ahmed de Thous. Malheureusement il n'avait pas plus de critique et de méthode que Pline : il classe les rats et les gerboises avec les insectes, etc. Néanmoins son ouvrage est fondamental, et il y aura une lacune dans la connaissance de la littérature arabe en Europe tant qu'on n'en aura pas publié une édition textuelle (1).

(1) M. Clément-Mullet s'occupe, au rapport de M. Reinaud, depuis plusieurs années à remplir cette lacune.

Les Persans en possèdent [illegible] langue, et on trouve [illegible] dans l'une et l'autre [illegible] choix, qui sont [illegible] heureusement dans la [illegible] le texte est incomplet, [illegible] mille de solécismes. » Elle [illegible] ouvrage qui a été traduite [illegible] dans sa Chrestomathie [illegible] l'astronomie a été répandue [illegible] *du globe céleste expliqué* [illegible] *Traité d'astronomie* d'Al[illegible] mentaire de Hyde sur [illegible] des *Constellations arabes* [illegible] *Recherches sur l'origine* [illegible] *des noms des constellations* [illegible] 1809. Enfin, plusieurs fragm[illegible] partie ont été traduits par M. [illegible]

Un autre ouvrage de Cazouyny [illegible] *Monuments des pays et* [illegible] *bitants*; c'est une espèce de [illegible] noms des lieux sont rangés [illegible] tique, tandis que chaque [illegible] pitre à part. L'auteur dit, [illegible] « qu'il a consigné dans ce livre [illegible] lectures, ainsi que ce qu'il a [illegible] et vu de ses yeux ». Il invoque [illegible] mêmes autorités que celles [illegible] Les *Merveilles des pays* [illegible] qu'une nouvelle édition des [illegible] *pays* avec des augmentations [illegible] cet ouvrage a été publié par M. [illegible] Uylenbroek avait donné la [illegible] Djebal, dans *Iracæ Persicæ* [illegible] M. Gildemeister la partie qui [illegible] dans *Scriptorum Arabum de r[illegible] et opuscula*.

Hadji-Khalfa, *Dictionn. bibliogr.* [illegible] *Bibl. Escurial.* — M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. CCXLIV, CCL.

CEA (*Didier* DE), théologien [illegible] l'ordre des franciscains, natif [illegible] 1640, au monastère d'Arn-cuill. Il [illegible] général des franciscains à Rome. [illegible] *Archeologia sacra principum Petri et Pauli*; Rome, 1636, in-[illegible] *rus Terræ Sanctæ, quam eremi religio de observantia inter tot centos et amplius annos, [illegible] et fideliter administrat*; ibid., [illegible]

Antonio, *Biblioth. Hisp. nova*.

CÉAN-BERMUDEZ (*Don* [illegible] littérateur et critique espagnol, [illegible] les Asturies, le 17 septembre 17[illegible] cembre 1829. Il s'occupa de [illegible] ce qui a rapport aux beaux-arts, [illegible] sance desquels l'initièrent les [illegible] don Martin de Ulloa et les [illegible] Espinal et de don Antonio Ba[illegible] avoir été pendant quelque temps [illegible] conseil des Indes à Madrid, il en [illegible] où il fonda une académie des [illegible] protégea et dota le roi Charles III.

…l'Imaginazione. Ragionamento … que les vices et les … nement de ce qu'ils font … la possession des biens terrestres … Quelques passages où l'on … leurs doctrines de Zénon et d'Aristote sur … divers critiques à révoquer en doute l'authenticité de cet ouvrage; des érudits judicieux ont pensé que le final du livre était bien l'œuvre du disciple de Socrate, mais que des interpolations s'y étaient glissées dans le texte primitif. Quoi qu'il en soit, on est d'accord pour reconnaître de l'élévation, de la grâce et une intention … dans cette espèce d'allégorie qui retrace tous les penchants, bons ou mauvais, de la race humaine. Imprimé maintes fois à la suite de Théophraste, d'Epictète ou dans divers recueils, *le Tableau* a été publié séparément en 1669 et en 1720, par Gronovius et par Johnson, avec accompagnement habituel de longs commentaires; ses éditions ont été effacées par celle qu'a donnée Schweighæuser, à Strasbourg, en 1806, in-8°; elle offre un texte soigneusement revu sur divers manuscrits. L'édition de Tennemann, Berlin, 1810, contient de bonnes notes; mais elles sont en langue allemande. Gilles Corrozet avait, en 1543, fait passer en vers français l'ouvrage de Cébès; Gilles Boileau, Lefebvre de Villebrune, Belin de Ballu, Ozanne, Thurot, l'ont traduit en prose; il en a été publié à Madrid, en 1793, une paraphrase arabe.

G. B.

Sévin, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, III, 197. — Ceyrac, même recueil, XXIX, 149. — Gingenè, même recueil, XLVIII, 422. — Schilling, *Usage des Tableaux de Cebes*, ouvrage latin, dans le *Magasin für Schulen*, Brême, 1789, I, 189. — Plade, *Cebetis Cebes und dessen Gemälde*, Pétersbourg, 1798, in-8°. — Klopfer, *Disceptationes III. de Cebetis Tabula*; Zwickau, 1819-1822. — Karl, *Notes des Thebaners Cebetis*; Rostock, 1840.

CECCARELLI (*Alphonse*), historien italien, natif de Bevagna, en Toscane, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. On a de lui : *Dell' Historia di casa Monaldesca libri V*; Ascoli, 1580, in-4°. L'auteur de cet ouvrage fut arrêté et condamné à mort, sous le pontificat de Grégoire XIII, pour avoir altéré les pièces dont il avait fait usage.

Muratori, *Scriptores rerum italicarum*.

CECCHI (*Jean-Marie*), jurisconsulte et poète comique italien, né à Florence, en 1517, mort le 28 octobre 1587. Il fut homme de loi, et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Comme auteur comique, il n'est pas aussi connu, même en Italie, qu'il mériterait de l'être. D'après Jules Negri, le nombre de ses pièces s'élève à quatre-vingt-cinq, dont vingt-cinq comédies et soixante tragédies. « L'auteur, dit Ginguené, homme de loi de son métier, écrivain élégant et facile, esprit aussi fin et aussi gai que fécond, passait avec une complaisance étonnante d'un ton et d'un sujet à l'autre, d'une pièce obscène à une représentation grave et même pieuse, de *l'Assiuolo* à l'*Edipo* à Colone, au martyre d'un saint ou à la naissance, la mort

di la resurrection del Christ; en un mot les productions de son génie et de son talent méritaient, suivant les canons de son siècle, un mélange inouï de religion et de libertinage, de licence et de retenue. » Nous ne citerons que les pièces qui n'ont pas été publiées : *la Zinta*, commedia in cinque; Venise, 1545; — *l'Assiuolo*; ibid., 1550; — *la Romanesca*; commedia; ibid., 1550; — *il Servigiale*; Florence, 1551; — *il Corredo*, commedia in versi; Venise, 1555; — *la Stiava*; ibid., 1555, in-8°; — *el Reinzello*, commedia in versi; ibid., 1555; — *il Finarodesti*; ibid., 1556; — *lo Spirito*; ibid., 1565; — *lo Stufaiuolo*; ibid., 1565. De ces dix comédies, la plupart imitées de Plaute et de Térence, les trois premières ont été imprimées à Venise, 1550, in-12; la quatrième à Florence, 1551, in-8°, et les dix autres à Venise, 1555, in-8°. *L'Assiuolo* est la meilleure; elle fut représentée à Florence, en 1548, devant le pape Léon X. On a encore de Cecchi : *Sentimenti della Croce, rappresentazione*; Florence, 1550 et 1555, in-8°; — *la Concione, ammaestramento di maestro Bartolino dal canto dei Bischeri, sopra il sonetto (del Berni), Pappero e Ciuccaballi stupri arrecati*; ibid., 1555, 1557, 1565, in-8°.

Notice, Stanze degli scrittori fiorentini. — *Elogi degli Accademici fiorentini*. — Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, VI, 278.

*CECCHINELLI (*Marino*), médecin italien, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. On a de lui : *Bilancia fatta in Roma fra li due modi di curare le ferite*, etc.; — *Elenchum lectionum anatomicarum*; Rome, 1686, in-4°.

Corrère, *Bibliothèque italienne*.

*CECCHINI (*Pierre-Marie*), artiste dramatique et auteur comique italien, natif de Ferrare, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. Il fut anobli par l'empereur. On a de lui : *Trattato sopra l'arte comica, cavato dall opere di S. Tommaso e da altri santi*; Lyon, 1601; — *la Flaminia schiava, commedia*; Venise, 1612, in-12; — *Lettere facete, e memorabili, ed alcuni brevi discorsi intorno alle commedie, commedianti, e spettatori dell istesso*; Venise, 1622, in-4°; — *Tratti delle moderne comedie*, etc.; Padoue, 1628, in-4°.

Cinelli, *Bibl. volante*.

CECCHINO DE' SALVATI. *Voy.* SALVIATI (*Francesco*).

*CÉCIDIDE (Κηκιδίδης), d'Hermione, poëte grec, connu par la mention que fait de lui Aristophane dans sa comédie des *Nuées*. Suivant le scoliaste d'Aristophane, il est également parlé de Cécidide dans les *Panoptæ* du poëte comique Cratinus.

Schütz. — Bode, *Gesch. der Lyr.* Dichtkunst der Hellen. II. 302, note.

CECCO D'ASCOLI, célèbre encyclopédiste italien, né à Ascoli, en 1257, brûlé en 1327. Il est désigné dans toutes les biographies sous le nom que nous venons de transcrire; mais son véritable nom était *Francesco* (dont *Cecco* est un diminutif) Stabens. Il [illegible] l'astrologie et des mathématiques à Bologne. On a prétendu [illegible] comme médecin l'avait [illegible] par le pape Jean XXII, et [illegible] l'ami de Dante, il n'était [illegible] ces détails paraissent douteux. [illegible] qu'il y a de sûr, c'est qu'[illegible] tenu des propos hostiles à la [illegible] fut, le 16 décembre 1324, [illegible] quisition à Lucques, à [illegible] amende de 70 livres. Cette [illegible] à se rendre à Florence, où l'[illegible] fonctio. De nouvelles [illegible] sur les textes les rigueurs de [illegible] auquel il aurait dû se trouver [illegible] voir échappé une première fois. [illegible] 1327 il fut déclaré hérétique [illegible] curus, de l'ordre des Frères-[illegible] ter à Florence. Livré au [illegible] brûlé le même jour. Il paraît [illegible] teur de Dante, que Cecco [illegible] furent point étrangers à cette [illegible] le fanatisme littéraire se [illegible] pour faire périr ce malheureux [illegible] nombreux ouvrages, dont la [illegible] manuscrits; le plus remarquable [illegible] encyclopédie scientifique, [illegible] nom qui dérive sans doute de [illegible] cause de la multitude d'objets [illegible] tion dans cet ouvrage. Il n'est [illegible] se compose de quatre livres : [illegible] sur l'astronomie et la médecine; [illegible] traite de l'influence des cieux, [illegible] mie, des vices et des vertus; [illegible] il est question de l'amour des [illegible] minéraux; le quatrième présente [illegible] bre de problèmes naturels et [illegible] solutions; quant au cinquième, [illegible] destiné à la théologie, il ne fait [illegible] puisque le premier chapitre [illegible] Cecco était un homme d'un [illegible] d'un talent fort au-dessus de [illegible] a conservée. Il avait recours, [illegible] sans exemple à son époque, à [illegible] l'observation pour découvrir [illegible] et il devait à cette règle [illegible] sances fort avancées pour le [illegible] Il parle des aérolithes [illegible] flantes; il explique assez [illegible] mation de la rosée; il rattache [illegible] plantes fossiles aux révolutions [illegible] formé les montagnes. Il semble [illegible] qué d'une façon assez claire la [illegible] La première édition de *l'Acerba*, [illegible] date (vers 1473), in-folio, est [illegible] elle fut suivie de plusieurs autres, [illegible] 1476, 1478, 1481, 1484, etc. Dans [illegible] cinquantaine d'années on en [illegible] vingt, preuve du succès qu'obtint [illegible] vrage. La plupart de ces éditions [illegible] détestables; le texte est altéré [illegible]

[illegible] d'Écosse anglais, [illegible] en 13 sep- [illegible] il comte de Le- [illegible] il obtint le droit à [illegible] Ayant accompagné dans [illegible] [illegible] sur [illegible] [illegible] il gagna la faveur de [illegible] qui devint la femme. [illegible] [illegible] devenir [illegible] [illegible] [illegible]

et Walter Raleigh lui avait attiré la haine d'un grand nombre d'Anglais. Il eut impertinence, injustice, d'amères reproches contre Essex, mort depuis quatre années, il n'en faut pas moins reconnaître qu'il fut le plus habile ministre de Jacques Ier. Edmond Sawyer a publié plusieurs lettres de Cecil dans les Mémoires d'Haynes (Londres, 1725, 2 vol. in-fol., et lord Hailes a publié la Correspondance secrète de Robert Cecil avec Jacques VI, roi d'Écosse; Londres, 1766, in-12.

Biogr. Dict. of Engl. — Lingard, Hist. of Engl. — Hume, Hist.

CÉCILE (sainte), vierge et martyre, était Romaine, d'une famille distinguée, et vivait probablement dans la première moitié du troisième siècle. Élevée dans le christianisme, elle fut obligée par ses parents d'épouser le jeune Valérien, qui ne partageait pas ses croyances religieuses; mais elle ne tarda pas à le convertir, de même que Tiburce, son beau-frère, et un officier nommé Maxime. Ils furent arrêtés et condamnés à mort comme chrétiens. Quelques jours après, Cécile eut la même sort, et montra avec beaucoup de courage. On ne sait ni l'époque ni les circonstances de ce martyre. « Les actes de cette sainte, qui ont, dit l'abbé Feller, peu d'autorité, placent sa mort vers l'an 230, sous Alexandre Sévère. » Le nom de sainte Cécile est depuis fort longtemps dans le canon de la messe. L'église bâtie sous son invocation à Rome, *in Trastevere*, est un titre de cardinal-prêtre. Les musiciens l'ont prise pour patronne, parce qu'en chantant les louanges du Seigneur, disent les Actes de son martyre, elle joignait souvent la musique instrumentale à la musique vocale. On connaît les beaux tableaux de *Sainte Cécile*, par Raphael, le Dominiquin, Carlo Dolce et autres.

Bollandus, *Acta sanctorum*. — Tillemont, *Mémoires ecclésiastiques*. — Baillet, *Vies des saints*. — Bosius apud Surium, *Acta sanctæ Catharinæ*. — Feller, *Dict. historique*.

CÉCILE, princesse suédoise, fille de Gustave Ier, née en 1540, morte à Bruxelles, en 1627. Elle se rendit célèbre en Suède et en Allemagne par ses galanteries amoureuses, et fut réduite, sur la fin de ses jours, à vivre dans un état de misère et d'abandon.

Biographie universelle.

CÉCILE (*A. M.*), littérateur français, né en 1770, mort en 1804. On a de lui : *Geneviève de Brabant*, tragédie en trois actes, jouée avec quelque succès en 1797, et imprimée in-8°; — *Tableau historique, littéraire et politique de l'an VI de la république française*; Paris, an VII, in-8°; ouvrage fait sur le modèle des *Annales de la république française*, depuis l'an III, par P. X. Leschevin (6 vol. in-8°), et qui a probablement fourni à M. Lesur l'idée de son *Annuaire historique*; — *le Tasse*, tragédie en cinq actes et en vers. Le peu de succès de cette dernière pièce dérangea le cerveau de l'auteur, qui mourut à Charenton.

Le Bas, *Dict. encycl. de la France*. — Quérard, *La France littéraire*.

CÉCILIEN. *Voy.* DIONYSIUS.

CÉCILIUS ou CÆCILIUS, [illegible] musique latin, mort vers [illegible] tienne. Selon Aulu-Gelle [illegible] Gaulois insubrien et natif [illegible] clave, il reçut dans [illegible] de *Statius*, qui lui [illegible] ment. Il mourut un [illegible] deux ans avant la représentation [illegible] qui avait été soumise à [illegible] toute son admiration. Térence [illegible] commandé à Cecilius par [illegible] le vieux poète, contrairement [illegible] Puis, à la lecture de la pr[illegible] leva enthousiasmé, et fit [illegible] jeune poète, dont il vanta [illegible] Il ne nous est parvenu que [illegible] pièces de Cecilius, avec [illegible] de trop courts fragments [illegible] préciser cet écrivain que [illegible] l'ont pu connaître. Les [illegible] deule de lui la plus haute [illegible] plaçaient entre Plaute et [illegible] Varron, excelle dans la [illegible] Térence dans le développ[illegible] et Plaute dans le dialogue [illegible] rendre compte de ce qui fait [illegible] sion de Cecilius, dont [illegible] éléments d'appréciation, [illegible] de Térence. Ailleurs, Varron, [illegible] Titinius et Térence sont [illegible] l'art de peindre les caractères; [illegible] Afflius et Cecilius maîtrisent [illegible] pathies. » « Ennius, dit Cicéron, [illegible] des poètes épiques, Pacuvius [illegible] poètes tragiques, et Cecilius le [illegible] comiques. » Cependant Cicéron [illegible] le latin de Cecilius, comme [illegible] On connaît ce vers d'Horace [illegible] sentiment de la critique de [illegible] de Cecilius :

Vincere Cæcilius gravitate, Terentius [illegible]

Velleius Paterculus dit que la [illegible] gue latine respire avec [illegible] rence et Afranius. « Nous [illegible] médie, quoique nos vieux [illegible] cilius. » Ainsi s'exprime Quintilien [illegible] digitus, dans une épigramme [illegible] Aulu-Gelle, Cecilius, est en [illegible] pour le mérite entre Plaute et [illegible] rante pièces de Cecilius mentionnées [illegible] appartenaient au genre des *palliatæ* [illegible] qu'elles étaient simplement [illegible] des écrivains grecs de la nouvelle [illegible] chapitre d'Aulu-Gelle (II, 23), où [illegible] certains passages du *Plocium* [illegible] les parties correspondantes des [illegible] nandre, nous donne une idée [illegible] s'opéraient ces imitations on [illegible] faut avouer que les imitateurs [illegible]

[illegible] CALACTINUS et [illegible] rhéteur grec, vivait au [illegible] siècle. Il était natif [illegible] d'Ich, en Sicile. Selon [illegible] d'entre les esclaves; juifs de [illegible] devint un affranchi [illegible] Il est rangé par [illegible] rhéteurs et grammai[illegible]. On n'a pas de détails [illegible] mais le titre d'un de [illegible] qu'il établissait concurren[illegible] et grecs. Ses nom[illegible] de rhétorique et [illegible] perdus, jouirent d'une [illegible] des empereurs.

[illegible] Div. I, 23. — Plutarque, *De* [illegible] p. 20, 101, 103, 449, 44. [illegible] *des orat.* — Longin, I. — [illegible] *de rhet. Dictionnaire.* — [illegible] *Hist.* t.

[illegible]. *Voy.* MÉRIGLIUS.

[illegible] *Baptiste-Thomas-Médée*), [illegible] à Rouen (Seine-Inférieure). A l'âge de dix-sept ans il [illegible] qui devait lui assigner un [illegible] les officiers de la marine [illegible] service comme aspirant, le [illegible] enseigne de vaisseau le [illegible] remarquer dans tous les en[illegible] auxquels il prit part; et [illegible] de vaisseau le 31 juillet [illegible], dans ce poste la con[illegible] ses chefs. Capitaine de fré[illegible], et capitaine du vaisseau [illegible] fut chargé par le gouverne[illegible] expéditions maritimes et im[illegible] s'acquitta avec zèle et dé[illegible] février 1843 il obtint la croix [illegible] la Légion d'honneur et le [illegible] le 2 juin de l'année sui[illegible] mission dans l'Inde, il s'en [illegible] d'habileté. Le 23 décem[illegible] reprenait ses nombreux et utiles [illegible] avait le grade de vice-amiral [illegible] de Février les électeurs [illegible] l'appelèrent à les représen[illegible] à une majorité de 120,878 [illegible] dans cette assemblée du [illegible], il vota contre la droit au [illegible] deux chambres, pour [illegible] pour la proposition [illegible] des clubs, contre le [illegible] du ministère du 20 décem[illegible] à l'Assemblée législa[illegible] 808,264 voix, il y soutint la [illegible] de la république, espère [illegible] les partis qui lui [illegible] présidentielle, il [illegible] à Londres; un [illegible] Beaumont, qui venait de [illegible] Grand officier de la Légion d'honneur le 2 mai 1849, la confiance du chef de l'[illegible] 6 novembre 1852, pour faire partie [illegible] d'amirauté, fonctions qu'il exerce [illegible] d'hui. Le vice-amiral Cécille a été appelé à siéger, en vertu par un décret du 31 décembre suivant.

[illegible] de la marine. — Pièces manuscrites.

* CÉCINA ou CAECINA (*Julius*), fils de Cécina de Volaterre, vivait en 49 avant J.-C. Auteur d'un libelle contre César, il fut mis après la bataille de Pharsale, en l'an 48 avant l'ère chrétienne. Pour obtenir son rappel, il envoya à Cicéron un autre ouvrage, intitulé : *Querelle*, et conçu dans un tout autre esprit. On trouve dans la correspondance de Cicéron à son intime une longue lettre de Cécina, et en réponse une lettre latine du grand orateur. En l'an 47 Cécina était en Asie, où il fut recommandé par Cicéron au gouverneur P. Servilius, gouverneur de la province. De là il se rendit en Sicile, où il fut encore recommandé par Cicéron à Furfanius, qui gouvernait cette île. De Sicile il vint en Afrique, et après la défaite du parti de Pompée, en l'an 46, il se rendit à César, qui lui fit grâce. Cécina composa un ouvrage intitulé : *Etrusca Disciplina*, que Pline, dans son second livre, cite comme une de ses autorités, et dont Sénèque rappelle diverses observations sur la lumière. Au jugement de Cicéron, Cécina avait été initié par son père à la science des Étrusques et possédait un certain talent comme orateur. Selon Sénèque, il était acquis dans ce genre une grande réputation, s'il ne s'était trouvé effacé par la supériorité de Cicéron.

Suétone, *Cæs.*, 73. — Cicéron, *Epist. ad familiares*, VI. — Sénèque, *Quæst. nat.*, II, 32, 52.

CÉCINA ou CAECINA (*Severus*), général romain; vivait au commencement de l'ère chrétienne. Il gouvernait la Mésie en l'an 6, lors de l'insurrection qui éclata dans le voisinage des provinces de Pannonie et de Dalmatie. Il se mit aussitôt en marche contre les Breuciens de Pannonie, et les défit après une longue lutte. Bientôt après il dut retourner dans la province qu'il gouvernait, pour s'opposer aux ravages des Daces et des Sarmates. L'année suivante, il remporta une nouvelle victoire sur les insurgés, qui l'étaient venus attaquer pendant qu'il allait rejoindre en Pannonie Germanicus. En l'an 14 il commanda en qualité de lieutenant de ce général, l'armée romaine envoyée dans la basse Germanie, et l'année suivante il fut dirigé par Germanicus contre Arminius. Pour opérer une diversion, il fut envoyé avec quarante cohortes dans le pays des Bructères, sur les bords de l'Amisia, et, lorsque Germanicus, lui, après en être venu aux mains avec Arminius, dans un engagement des plus vifs, mais, resté

indécis, fut bientôt disposée en sa faveur. Cécina reçut l'ordre de marcher vers le Rhin le dix-sept juillet avec dix commandements. Attaqué sur la route par Sextilius Félix, il fut surpris sans défiance et mis à contribution. Au désespoir de ce premier échec, il sut, par son courage et par l'habileté de ses manœuvres, remporter sur les Helvètes un avantage qui lui permit de continuer sa route. Il arriva à Vindonissa, où il apprit la défaite de Fabius Valens à Bedriacum. Il prit alors le parti d'ériger un autel dédié à la Victoire, et en l'an 21 il fit une autre proposition, celle de détruire ces gouvernements de province où l'on envoie les femmes dans les gouvernements. Il proposa à l'appui de sa motion un discours que reproduit Tacite, et dont voici quelques passages, contenant des détails de mœurs assez curieux : « Les femmes, dit-il, avec leurs larges corsages, embrassent dans la paix par leurs soins, dans la guerre par leurs frayeurs, et tout-à-fait les habitudes romaines en une horde de barbares. Non-seulement en sexe est faible, inhabile aux travaux ; il devient encore dans l'homme ayeul, ambitieux, avide du pouvoir : on le voit manier en maître des soldats, flatter des centurions. Une femme dernièrement a commandé l'exercice des légions et les évolutions des cohortes (*prœsentibus nuper feminam castrorum cohortiumque, de more legionum*). » La proposition, combattue par Valérius Messalinus, chez qui, selon Tacite, on retrouvait quelque couleur de l'éloquence de son père, fut rejetée par le sénat.

Tacite, *Hist.*, III, 10, 11, 12.

CÉCINA (*Aulus*), appelé aussi *A. Licinius* CÉCINA, naquit vers l'an 29. Il était questeur dans la Bétique à la mort de Néron, en 68, et fut un des premiers à embrasser le parti de Galba, qui lui donna ensuite le commandement d'une légion dans la haute Germanie. Cette entente entre l'empereur et Cécina ne fut pas de longue durée. Accusé d'avoir commis des détournements du trésor public, Cécina fut poursuivi par ordre de Galba ; et pour se venger il poussa ses troupes à se révolter en faveur de Vitellius. Il était aimé des légions, tant pour ses avantages physiques, qui un même temps leur imposaient, que pour sa grande facilité d'élocution. Lorsqu'il vit ses soldats parfaitement disposés à embrasser la cause de Vitellius, il se mit en marche vers l'Italie, au commencement de l'an 69, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, dont la vingt-deuxième légion composait la meilleure portion. Il traversa et ravagea impitoyablement l'Helvétie, qui ne voulait pas reconnaître le pouvoir de Vitellius ; puis, après avoir franchi le mont connu sous le nom de grand Saint-Bernard, il s'ouvrit sans difficulté à travers l'Italie septentrionale. Dès son entrée sur le territoire italien il adopta des mesures de discipline auxquelles on ne s'attendait pas, et défendit à ses troupes de se livrer au pillage. Mais il blessa les susceptibilités des habitants en les recevant revêtu d'un manteau de [illegible] noire des barbares. On n'était [illegible] dailles de l'appareil pompeux [illegible] femme Sabinus, que l'on vo[illegible] pre, monter les plus beaux [illegible]

Cécina trouva ensuite la [illegible] taque de la ville de Plaisance [illegible] troupes d'Othon. Mais [illegible] reposer le fleuve et se retir[illegible] Les soldats d'Othon étaient [illegible] sés par un autre général [illegible] nius Paullinus ; ces deux [illegible] tous les plans de Cécina. Il [illegible] tôta rejoint par Fabius Valens, [illegible] courir avec une cavalerie [illegible] Germanie, Cécina se mit en [illegible] un entrelt appelé Castorium, [illegible] Crémone ; mais son projet fut [illegible] bé un nouvel échec. Peu après [illegible] tien avec Fabius Valens, et leurs [illegible] battirent celles d'Othon à Bédriac[illegible] rent ainsi le pouvoir de Vitellius [illegible] malheureuse contrée fut en proie [illegible] tion presque générale, d'autant [illegible] se faisait donner une part dans [illegible] çaient ses soldats. Devenus [illegible] Cécina et Valens furent élevés [illegible] 1er septembre 69, et le premier [illegible] néreux fut chargé de marcher [illegible] nius Primus, qui venait de se [illegible] de Vespasien et se préparait à [illegible] Il rencontra Antonius dans le [illegible] et il eût pu aisément venir à [illegible] ce général, s'il n'eût été détourné [illegible] cause de Vitellius. Il tenta alors [illegible] avec Lucilius Bassus, qui commandait [illegible] de Vitellius et méditait également [illegible] Mais lorsqu'il s'adressa à ces [illegible] proposer de se donner à Vespasien [illegible] vèrent contre lui et le jetèrent [illegible] C'est dans cette situation qu'il [illegible] l'armée dans le voisinage de Bédriac[illegible] posa à mettre l'assaut devant [illegible] vaincus s'étaient réfugiés. Frappés [illegible] vue des succès d'Antonius, les [illegible] cina rendirent à ce général la liberté [illegible] girent de faire leur paix avec [illegible] envoyé par Antonius auprès de [illegible] traité par cet empereur avec [illegible] dération ; mais dans l'intervalle [illegible] Rome sa défection. Il fut destitué [illegible] suivi par Vitellius, qui s'empara [illegible] ments contre lui, et remplaça [illegible] lus. En 79 Cécina entra dans [illegible] Vespasien, et fut tué par [illegible] sortir d'un banquet donné chez [illegible]

Tacite, *Hist.*, I, 20, 100 ; II, 20, 100 ; LXV, 10, 11. — Josèphe, *de Bell. Jud.*, IV.

* CÉCINA ou CAECINA (Bal[illegible] écrivain satirique romain, vivait [illegible] Il paraît certain qu'il fut proscrit [illegible] époque, et que c'est à lui que [illegible]

[illegible] Syncelle. Ce [illegible] en temps, à cause de [illegible] ouvrage à souvenir des [illegible] dans un travail [illegible]

[illegible] — Voss, *Historici*, [illegible], p. CXXXVII. — [illegible] problèmes historiques [illegible] [illegible] assurait [illegible] [illegible] avant J.-C. Cédmon, Égyptien de Naucratis, serait arrivé [illegible] à Akité, c'est-à-dire [illegible] Gomorrhe, ville qui [illegible] Testament dans [illegible] à deux ouvrages. Il lui [illegible] connaissances de la vie so[illegible] de la société, de la justice [illegible] chez les barbares [illegible] leur aurait enseigné [illegible] l'Égypte, la navigation [illegible] découvrir à peu [illegible] Atlantide septen[illegible]. On lui attribue [illegible] premières tragédies, la division des deux dans deux [illegible] l'astrologie ; enfin on lui [illegible] vail de l'Attique et [illegible] Cependant si Mo[illegible] anciennes poésies grecs ne [illegible] aucune, on reconnaît l'auteur des premiers [illegible] civilisation en Attique. [illegible] de Cadmus, il règne dans [illegible] grandes contradictions, [illegible] d'accord avec ce qu'on [illegible] de l'histoire. Aussi n'y in[illegible]

[illegible] — Bochart, I, liv. IX, ch. — Bibliothèque grecque, I, 61. — Cellier, Hommes illustres).

CÉDMON, poète anglo-saxon, vivait vers l'an 670 de J.-C. Bède est le premier qui fait connaître; son histoire qu'une suite et [illegible] né dans le Northumberland [illegible] (Whitby). Il [illegible] instruction et ignorait [illegible] de la musique et de la [illegible] Bède, son tour de [illegible] lui présentait la harpe, [illegible] laide et se retirait hon[illegible] une merveilleuse apparition [illegible] et de la poésie au jeune [illegible] assez pour célébrer le [illegible]. Le bruit de ce miracle at[illegible] cette sainte abbesse de [illegible] à se faire moine et à com[illegible] ouvrages de Dieu. Cédmon [illegible] savait pas lire, « ainsi il [illegible] qu'un limit pris de [illegible], et les ruminant, il [illegible] poésie. » (*Il faut remarquer*, remarque [illegible] Amable Lemoine, un grand [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

Dans tout son ouvrage, il a montré, surtout sous le rapport religieux, l'esprit critique de son temps, et il a pour ainsi dire mérité que Gibbon le dût reconnaître, et que le président Cousin dédaignât de le comprendre dans la traduction qu'il a donnée, sous Louis XIV, des historiens du Bas-Empire.

Aujourd'hui que les études historiques ont acquis plus de faveur, il serait à désirer qu'on le traduisît en français, et surtout qu'on éclaircît par des notes (1) ce qu'il y a de nouveau dans cette Chronique depuis le règne de Justinien. Ed.-Imm. Bekker, qui a publié en 1838, dans la Byzantine de Bonn, la dernière édition de Cédrénus (2 vol. in-8°), n'a rien ajouté aux notes de Goar, et il a peu amélioré l'édition du jurisconsulte Fabrot, publiée en 1647, in-fol. dans la magnifique collection française de la Byzantine, imprimée à l'imprimerie royale. Cette édition, qui reproduisait la traduction latine de G. Xylander, accompagnant le texte grec (vol. in-fol., à Gloggnitz, en 1568), est dédiée au cardinal Mazarin, et a été faite par ordre du chancelier P. Séguier.

Du reste, on ne sait rien de la vie de l'auteur.

ISAMBERT.

Fabricius, *Bibl. græc.* — Leo Allatius, *De Georgiis.* — Xylander et Fabrot, *Préfaces* de leurs éditions de Cédrénus.

* **CEFFI** (*Philippe*), littérateur italien, vivait dans la première moitié du quatorzième siècle. Il traduisit l'*Historia trojana* de Guido de Columna et les *Épîtres* d'Ovide; il composa à Florence, vers 1320, un traité de rhétorique intitulé *la Diceria*, qui a été publié pour la première fois à Turin, en 1825.

Mittar., *Vita Ambrosii camaldulensis*, p. CLXXXIII. — *Archivio di Firenze*, juin et décembre 1825.

CEI (*François*), poète italien, natif de Florence, vivait à la fin du quinzième siècle. Ses contemporains le regardèrent comme un nouveau Pétrarque. Il réussit dans les compositions du genre anacréontique. On a de lui un recueil intitulé *Sonetti, capitoli, canzone, sextine, stanze e strambotti, composte in laude di Cilia*; Florence, 1503, in-8°; ibid., 1514, in-8°.

Negri, *Istoria degli scrittori Fiorentini.* — Crescimbeni, *Storia della volgar poesia.* — Tiraboschi, *Storia della lett. Ital.*

CELLIER (*Dom Rémi*), théologien et historien français, de l'ordre des Bénédictins, né en 1688, à Bar-le-Duc, mort le 17 novembre 1761. Il fut président de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe. On a de lui : *Apologie de la morale des Pères de l'Église contre les accusations de Jean Barbeyrac*; Paris, 1718, in-4°; — *Histoire générale des auteurs sacrés, ecclésiastiques, qui contient leur vie, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de [illegible] qu'ils renferment*, [illegible] 1729-1763, 23 [illegible] de table. C'est un [illegible] jugement estimé et [illegible] l'exactitude et une [illegible]

Cilain, *Athenæ du Louvre*, *Mémoires ordinis sancti Benedicti*, *Catalogue des Mss.* [illegible] rard, *la France littéraire*.

CELLIER, architecte [illegible] exécuta [illegible] moitié du premier [illegible] plans et ceux de Severus [illegible] cendie de Rome, [illegible] étonnant encore, dit Tacite, [illegible] ries, embellissements [illegible] temps prodigués par la [illegible] voyait des champs de blé et [illegible] de solitudes avec des bois [illegible] des espaces découverts et des [illegible] ne voit plus que quelques [illegible] aux thermes de Titus. Severus [illegible] Tacite avec quelque [illegible] leur génie et leur ambition à [illegible] l'art ce que la nature a [illegible] se jouissent du trésor. Ils [illegible] mis de creuser un canal navigable [illegible] Averne jusqu'à l'embouchure [illegible] un terrain aride ou en perçant [illegible] vées, quoique pour fournir [illegible] n'offrissent d'autres ressources [illegible] Pontins. Néron, toutefois, qui [illegible] naître (*ut erat incredibilium* [illegible] d'ouvrir les hauteurs voisines [illegible] voit encore les traces de son [illegible] (*manentque vestigia irrita*) [illegible] coup de pinceau de l'historien [illegible] jugés l'architecte et l'empereur.

Tacite, *Annales*, XV, XLII. — [illegible] n° 88.

CÉLERIN (*Saint*) vivait [illegible] troisième siècle. Il était d'une [illegible] sieurs membres avaient souffert [illegible] même fut arrêté, comme chrétien, [illegible] vant l'empereur Dèce. Ce prince [illegible] meté de ses réponses, le fit [illegible] De retour en Afrique, Célerin fut [illegible] et continua d'édifier les fidèles [illegible] On a de lui deux lettres adressées [illegible] prien; on les trouve dans la collection [illegible] de cet évêque; Rome, 1471, in-fol.

Bollandus, *Acta sanctorum.* — [illegible] toix. — Tillemont, *Mémoires pour servir* [illegible] *siastique.* — Baillet, *Vies des saints.*

* **CELESTI** (*Cavaliere Andrea*), [illegible] à Venise, en 1637, mort en 1706. [illegible] Ponzoni; mais il n'imita point [illegible] formé une meilleure manière [illegible] grands maîtres de l'école vénitienne. [illegible] eurent un grand éclat à Venise, [illegible] temps n'était plus habitué à [illegible] artistes; bientôt sa renommée [illegible] toute l'Italie, et ce fut justice. [illegible] ouvrages de Célesti une grande [illegible]

(1) Ainsi que l'a fait M. V. Parenzo, quelque peut-être d'une manière trop diffuse pour le 37e livre de Nicéphore Grégoras, l'un des continuateurs de Cédrénus (*Voy.* le dernier vol. des *Notices des manuscrits*).

[illegible] mort le 8 janvier 1198. [illegible] [illegible] [illegible]

vaient pas plus loin; et dans la suite, il inspirait les mêmes frayeurs aux moines de sa congrégation. A l'âge de vingt ans, il voulait se faire ermite, et se livrer à la vie contemplative, qu'il embrassa après avoir dépensé pendant deux ans (tels sont les termes dont il se sert lui-même) et qui devaient l'un déterminer. Il prend alors cette robe d'une simple toile et d'une couleur, il se couvrait la tête d'un chaperon de fer; jeûnait tous les jours, couchait sur la dure ou sur la terre; il prêchait fréquemment et montrait en chair ce qu'exerce la discipline. Il vivait dans la montagne, en milieu d'ours et des plus dangereux reptiles. Ensuite, il fut ordonné prêtre, et vint s'établir en mont Maiella, qui domine la ville de Sulmone au nord; il en éloigna les serpents, et il occupa en place deux une crypte qui lui plut beaucoup. Il y resta seul cinq ans; il y mena la vie d'un ermite, et il fut rassuré par une révélation. Le mont Maiella ayant été mis en culture, il se retira avec deux associés, qu'il avait eus pendant cinq ans dans un vie solitaire, au mont-Gil, dans le lieu plus sauvage de Morrone, où il resta deux ou trois ans. Mais il revint au mont Maiella, où il se fit bâtir d'abord un oratoire, et ensuite un couvent, qu'il dédia au Saint-Esprit. La réputation de sa sainteté lui attira beaucoup de monde, et même des étrangers; il pensa à en faire une congrégation, à laquelle il imposa des règles sévères de mortification, surtout à l'égard des jeunes gens, qui éprouvaient des tentations dangereuses. Dans la portion de sa vie qu'il a écrite, il fait le récit de ses quatre miraculeuses et d'une femme dont il aurait délivré la peau. La date de l'érection de cette communauté remonte à 1251. Elle fut autorisée par le saint-siége (le pape Urbain), en 1264, et soumise à l'ordre de Saint-Benoît, à cause de la recommandation des conciles, qui s'opposaient à la multiplication des ordres monastiques. La pauvreté dont il jouit déterminé le concile de Lyon, sous Grégoire X, à le confirmer, sous un chef égard. Enfin, à son avènement à la papauté, P. de Morrone, en 1294, lui donna des statuts particuliers, et lui conféra des privilèges exorbitants, et contraires aux règles de l'Église et au bien de la religion, tels que l'exemption absolue de la juridiction des évêques dans les diocèses desquels leurs établissements seraient formés (ils étaient déjà au nombre de vingt-et-un); la faculté illimitée de choisir tous les trois ans leur supérieur et de le révoquer, sans exiger même la sanction du saint-siége; l'exemption d'impôts (déjà ils étaient très-riches); la faculté de recevoir des biens-fonds des princes et des particuliers, avec défense de les aliéner; celle de se recruter partout, et de recevoir des novices nonobstant toutes oppositions; la faculté de pouvoir [illegible] de sonner les cloches [illegible] seul acte du pontificat [illegible] faire remonter qu'à lui [illegible] pris son nom. Les [illegible] et le conclave de Trente [illegible] dire ces privilèges, [illegible] établit d'abord avec [illegible] d'Orléans, à Amelcot, [illegible] gne, en vertu du chapitre [illegible] fonder à Paris une maison, [illegible] dre, dit de la congrégation [illegible] lit y possédaient vingt-huit [illegible] les religieux se livraient [illegible] contemplative. Les édits [illegible] 1768 et 1773, bienôt [illegible] soumettant à l'autorité des [illegible] donnant la réforme des [illegible] leur rejetèrent; sous [illegible] 1778, ils furent supprimés [illegible] saint-siége, et leurs biens [illegible] emplois.

Quant à Célestin, [illegible] de soixante-dix-neuf ans [illegible] par onze cardinaux, qui [illegible] ans ne pouvaient s'opposer [illegible] à l'Église. A cette époque [illegible] prenait une part [illegible] res de la chrétienté, et [illegible] tours pleuvaient de [illegible] d'accord sur un homme [illegible] mois après l'incapacité [illegible] qu'ils s'opposèrent à [illegible] d'eux, devant son [illegible] dista une formule d'[illegible] l'humble cénobite [illegible] firmités de son corps, [illegible] faires (*defectu scientiæ*), [illegible] lic (*malignitate plebis*), [illegible] son esprit (*infirmitati [illegible]* de la papauté.

Quand, après son [illegible] les communautés des [illegible] des dans sa montagne, [illegible] avec des vêtements [illegible] *horridum*), d'une pénur [illegible] tions auxquelles il se livrait [illegible] et inondé de larmes. [illegible] sait-il, à la voix de Dieu [illegible] ne voulut se rendre [illegible] ni à Rome, ni même à [illegible] de l'Église. Il se fit ensuite [illegible] un âne, dont le bride était [illegible] roi de Sicile, et par son fils [illegible] trône de Hongrie. Subjugué par [illegible] princes, il quitta même [illegible]

(1) Desportes, dans la *Biogr.* [illegible] te-douze, mais quelques [illegible] pas invoqué pour [illegible] trouvé aucun texte qui [illegible] lement admette qu'il est [illegible] année.

[illegible] la faiblesse d'esprit [illegible] un autre fils du roi [illegible] lui, et qu'il était [illegible] qui était une expédition [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ...

à la cour de Charles II, et à l'époque de l'avénement de Philippe V il se déclara pour ce prince. En 1702 il vint avec lui combattre les Impériaux dans le royaume de Naples; il obtint le grade de maréchal de camp après la bataille de Luzzara, fut fait prisonnier au siége de Gaëte, et ne recouvra sa liberté qu'à la paix, en 1712. De retour en Espagne, il remplit diverses missions diplomatiques; nommé en 1718 ambassadeur extraordinaire à la cour de Rome, Cellamare prit une part active aux intrigues excitées par les ennemis du régent. C'était manquer au caractère officiel dont on l'avait revêtu; mais il ne faisait en cela que se conformer aux secrètes instructions de sa cour. Le premier ministre Alberoni s'était flatté de diriger au profit de l'ambition démesurée du duc et de la duchesse du Maine pour rendre Philippe V le plus redoutable potentat de l'Europe; il s'agissait de la faire déclarer régent de France, à la place du duc d'Orléans. Celui-ci devait être arrêté au milieu d'une fête; on s'était immédiatement assemblé les états généraux, de la décision desquels on se tenait sûr d'avance. Tous les mémoires du temps reconnaissent le hasard étrange qui, presque au moment de l'exécution, fit découvrir par une femme un plan si hardi. Les lettres que Porto-Carrero portait à Madrid, interceptées à l'instant du départ, révélèrent tous les détails de la conjuration. Cellamare, pris à l'improviste et arrêté par ordre du régent, montra toujours beaucoup de gaieté et de présence d'esprit. Une escorte le conduisit sur les frontières; la cour de Madrid s'empressa de le venger de l'affront qu'il venait de subir, en le nommant capitaine général de la Vieille-Castille. Il mourut à Séville, le 16 mai 1733, sans avoir cessé d'être en faveur auprès du monarque espagnol. [*Enc. des g. du m.*]

Limoujon, *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV*. — Vatout, *la Conspiration de Cellamare, épisode de la régence*. — De Piossens, *Mémoires de la régence*, édit. de Langlet Dufresnoy. — Saint-Simon, *Mémoires*.

CELLARIUS, latinisé de KELLER, nom commun à plusieurs savants allemands, que voici dans leur ordre chronologique ou de filiation.

CELLARIUS (*Jean*), hébraïsant et théologien allemand, né en 1496, à Kundstadt, mort à Dresde, le 21 avril 1542. Son vrai nom était *Kelner* ou *Keller*. Il professa la langue hébraïque dans différentes villes d'Allemagne, et passa pour un des meilleurs prédicateurs de la réforme. On a de lui : *Isagogicon in hebreas literas*; — *Tabulæ declinationum et conjugationum hebraearum*; — *Epistola ad Wolffg. Fabricium de vera et constanti seria theologicæ disputationis*.

Schlegel, *Leben der Dresdnischen Superintendenten* (*Vie des évêques protestants de Dresde*). — Jöcher, *Allgem. Gelehrt.-Lexicon*.

CELLARIUS (*Martin*), surnommé *Borrhæus*, théologien protestant, né en 1499, à Stuttgard, mort le 11 octobre 1564. Il se livra d'abord avec succès à l'étude des langues orientales. Zélé partisan de la doctrine [illegible] prit de la défendre contre [illegible] baptiste; mais n'ayant pu [illegible] aux arguments de son [illegible] franchement vaincu, et [illegible] Église. Pour être plus libre [illegible] se retira à Bâle, et y professa [illegible] paraît que sur ses vieux jours [illegible] parti des anabaptistes. Ses [illegible] sont : *Cosmographiæ ejus[illegible] tatio astronomica et geogra[illegible] —de Veteris et novi hominis [illegible] axiomata*; — *de Ortu [illegible] discrimine eorum jubilæorum [illegible] stituit, quicquid inter hos et [illegible] sario confectos interfuit*; — *[illegible] Aristotelis*; — *Comment. [illegible] tatelis*; — *de Censura veteri [illegible]*

Fischlin, *Memoria theologorum [illegible]* — *Idem*, *Vitæ eruditorum*. — [illegible] vants. — Pantaléon, *Prosopogra[illegible]*

CELLARIUS (*André*), [illegible] né en 1503, à Rotenbourg, [illegible] 1562. Il fut pasteur à Wit[illegible] temberg. On a de lui : *Von [illegible] Concilii* (de la tenue d'un [illegible] *reinigung der Christlichen [illegible]* réunion des religions chrétien[illegible]

Fischlin, *Memoria theologorum [illegible]*

CELLARIUS (*Christian*), [illegible] natif d'Isenberghe, près de [illegible] commencement du seizième [illegible] d'abord la langue grecque à [illegible] suite recteur des écoles de [illegible] On a de lui : *Carmen de [illegible] phensis*; Anvers, 1526, in-8°; [illegible] *peribus ut eis liceat mendicare*, [illegible] in-8°; — *Carmen heroicum de [illegible] lim V in Hungaria adversus [illegible] Turcarum imperatorem*, [illegible] in-8°; — *Oratio contra mendicit[illegible]* ibid., 1530, in-8°. Ce discours [illegible] de la mendicité est curieux et [illegible] rétracte l'opinion qu'il venait de [illegible] discours précédent. La question [illegible] deux discours était alors vivement [illegible] toute la Flandre. Ce fut la [illegible] M. Ch. Brunet, qui la première [illegible] pression de la mendicité. Le [illegible] cette occasion est ainsi intitulé : *ventionis pauperum quæ apud [illegible] drorum urbem, viget, utilissima [illegible] christianæ longe utilissima*; [illegible] in-8°.

André, *Bibliotheca Belgica*. — Sweert, [illegible] — Ch. Brunet, *Manuel du libraire*, [illegible]

CELLARIUS (*Daniel*), [illegible] natif de Wittberg, dans le Wurt[illegible] dans la seconde moitié du [illegible] de lui : *Speculum orbis terræ*, [illegible] 1578, in-fol. C'est un atlas de [illegible] ques.

Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem.* [illegible]

[illegible]

CELLE (Pierre de), évêque de Chartres, [illegible] Celle, diocèse de Troyes. Il fit ses études à Paris, devint archidiacre de Montier-en-Chaume, puis moine de Montier-la-Celle vers 1150, et la même année fut élu abbé de Saint-Remi de Reims. Il devint évêque de Chartres en 1181, et mourut en 1183. Il fut un des plus grands personnages de l'Église latine. Il fut en correspondance avec Jean de Salisbury, Thomas de Cantorbery, Pierre de Blois, [illegible] en 1180 à Jean de Salisbury comme évêque de Chartres. Il occupa ce siége pendant trois ans, jusqu'à sa mort (1187). Son historien, le chanoine de l'Église de Chartres en fait un grand éloge. Parmi ses principaux ouvrages on cite : *Manuale tabernaculi mystici arquitectonici libri II* (Paris, 1600, in-4°, Hildes.); — *de Consecratione Ecclesiæ*, idem. On a aussi de Pierre de Celle 168 lettres et 92 sermons manuscrits.

Dom Liron, *Bibliothèque Chartraine*, [illegible] manuscrite (conservée à Orléans).

CELLE (DE LA). *Voy.* LA CELLE (DE).

*CELLIER (*Antoine-Charles-Fidèle*, comte DE WIMPFFEN), homme d'État belge, né à Bruxelles, le 8 juin 1779, mort le 3 novembre 1857. Nommé aux états généraux du Brabant, il prêta son concours actif à la conclusion du traité intervenu le 16 mai 1795, entre la république française et la Hollande, qui prononçait l'annexion du stathoudérat. Il fit partie de la première députation envoyée à Paris en janvier 1795 [illegible] Rewbell. Nommé membre du conseil municipal de Bruxelles, il y fut maintenu par Napoléon, qui l'appela en outre à [illegible]

[illegible] Cellini, [illegible] Florence, [illegible] 1570; Pompéi [illegible] Cellini [illegible] Cellini [illegible] Cellini

[illegible]

GERMAIN (Jean), [illegible]

GERMAIN (Louis), théologien et historien français, vicaire des Jésuites, né à Paris, en 1698, mort dans la même ville, le 20 octobre 1782. Il fut successivement recteur du collége de Rouen, de celui de La Flèche, puis provincial. La société le chargea de défendre les privilèges des réguliers contre les droits des prélats. On a de lui : *de Hierarchiâ et hierarchicâ potestate Pii IX*; Rome, 1661; in-8°; ouvrage fait sous le pontificat de Pie IX, et mis à l'Index à Rome; — *Horarium ecclesiasticum Urbis elegantiis*; Paris, 1662; in-8°; c'est une réponse au traité du docteur Thiller, intitulé *de Horariâ ecclesiasticâ*; — *Historia Gothescalchi*; ibid., 1655, in-fol.; — des poésies, des panégyriques, etc., en latin.

Alegambe, *Biblioth. script. societat. Jesu.*

* GERMART (*Élisabeth-Félicie*), femme auteur française, née à Moulins, le 1er octobre 1795. Elle a composé de nombreux ouvrages d'éducation et puis part à la [illegible] Jacottot. Ses principaux écrits sont : *la Bonne Ménagère, ou conseils de l'amitié*; Paris, 1833, in-12; — *Botschali, ou la dispersion des Juifs, suivi de notes historiques*; Paris, 1835, 2 vol. in-12; — *Consolations chrétiennes, recueil de prières en vers et en prose*; Paris, 1835, in-18; — *Inquisition, poème historique en IV chants, précédé d'un abrégé et suivi de notes sur l'histoire du saint-office*; Paris, 1836, in-18; — *Manuel complet d'économie domestique*; Paris, 1836, in-18; — *Manuel des Dames, ou l'art de la toilette, suivi de l'art de monter et du mercier passementier, etc.*; Paris, 1836, in-18; — *Manuel des Demoiselles, ou [illegible]*

...leurs qui leur appartiennent; Paris, 1824, in-12; — *Manuel du Chasseur*; Paris, 1827, in-18; — *Manuel des Gauchos, ou l'art d'élever et de soigner les animaux domestiques*; Paris, 1827; — *la Boîte de Pandore, ou la Femme Trouée*; Paris, 1828 et 1830, 2 vol. in-12; — *Choix de divertissements anciennes et modernes*, Paris, 1827, 4 vol. in-18; — *de la Morale de l'Evangile comparée à la morale des philosophes anciens et modernes*; Paris, 1828, in-8°; — *la Guerre-civile domestique*; Paris, 1828, in-12; — *l'Art de fertiliser les terres*, Paris, 1828, in-18; — *Aux femmes, quelques mots sur le point de mort*; Paris, 1836, in-8°; — *la Feuille de Houx, ou l'amour du devoir*; Clermont-Ferrand, 1837, in-18; — *l'Enfance reconnaissante à Dieu, ou prières du jeune âge jusqu'à la première communion*; ibid., 1838, in-12, 2e édition; — *les Soirées du Dimanche, ou le curé de village; leçons de morale pratique*; Paris, 1842.

Quérard, *la France littéraire*, et Supplément au même ouvrage. — Bataillard, *Journal de la librairie*.

CELS (*Jacques-Martin*), botaniste français, né à Versailles, en 1742, mort le 15 mai 1806. Après avoir rempli différents emplois dans les bureaux de la ferme générale, il se livra entièrement à l'étude de la botanique et de l'agriculture, et s'attacha particulièrement à naturaliser les plantes exotiques. La pépinière qu'il forma et qu'il entretint pendant plus de vingt ans était de son temps la plus belle de l'Europe. Ventenat nous l'a fait connaître, dans un ouvrage intitulé : *Description des plantes nouvelles ou peu connues du jardin de J.-M. Cels*; Paris, 1800, in-fol. Cels a inséré des notes précieuses dans la nouvelle édition du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres; il a publié des *avis* et des *instructions* sur diverses branches d'agriculture, notamment *sur les effets des inondations et des débordements des rivières relativement aux prairies*, etc.; Paris, 1802. Enfin il prit part à la rédaction du Code rural, et coopéra à l'ouvrage intitulé : *Coup d'œil désiré d'une grande Bibliothèque à l'usage de tout possesseur de livres*; Paris, 1773, in-8°.

Silvestre, *Discours prononcé lors de l'inhumation de J.-M. Cels*. — Cuvier, *Eloge de J.-M. Cels*, dans les *Mémoires de l'Institut*, t. VII, p. 188. — Quérard, *la France littéraire*.

CELSE (*Astrelius* ou *Aulus Cornelius* Celsus), célèbre médecin romain, vivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne. En tête de la plupart des manuscrits on trouve le nom de *Astrelius Cornelius*, mais un manuscrit plus ancien, de la bibliothèque du Vatican, porte en lettres romaines très-nettes : *Aulus Cornelius Celsus*. Parmi les éditions imprimées, celle d'Alde Manuce (1528) présente aussi (mais c'est la seule) le mot *Aulus*, écrit de la main d'un annotateur inconnu. C'est ainsi probablement qu'il faut lire le nom de ce médecin romain; en effet *Astrelius* était un nom de famille, et *Aulus* un prénom [illegible] comme [illegible] point prouvé [illegible] cette dernière [illegible] quité au [illegible] qu'un rapport [illegible] public de la vie [illegible] été cité par Pline, et [illegible] sen, c'est citer son [illegible] le place; sous les [illegible] lu, ou même à la [illegible] tout aussi difficile [illegible] fession de Celse; car [illegible] écrit sur la médecine, [illegible] quelques fragments [illegible] écrit encore sur les [illegible] philosophie, sur l'art [illegible] ture. Pline le cite [illegible] médecin. On [illegible] un savant encyclopédiste, comme Pline lui-même, [illegible] auteurs grecs, de beaucoup [illegible] qu'il n'avait point lui-même [illegible] decine était regardée par les [illegible] métier, qu'ils abandonnaient [illegible] seul art des Grecs, dit Pline, [illegible] main ne se permettait pas [illegible] malgré le lucre qu'elle [illegible] lecture attentive du livre [illegible] guère de douter qu'il n'ait [illegible] médecine. Voici à l'appui [illegible] passage qui paraît décisif : [illegible] auxquelles on doit donner [illegible] ludes atteints de fièvres [illegible] tains médecins choisissent [illegible] soir, et que lui-même [illegible] (*alii vespere tali ægro [illegible] hunc ad mediam noctem* [illegible] indique bien, à ce qu'il [illegible] cien, et non le savant [illegible] ce problème ne saurait [illegible] ôter au mérite de l'auteur [illegible] *cina*, et les observations [illegible] est rempli ne perdraient [illegible] il serait prouvé qu'elles [illegible] d'original, et qu'elles [illegible] auteurs grecs.

Le traité *de Medicina* [illegible] vres. Après avoir résumé [illegible] cine depuis Podalire et [illegible] fabuleux célébrés par Homère, [illegible] Celse expose les deux [illegible] gueient la médecine de [illegible] tionalistes et celui des [illegible] mettaient que l'autorité [illegible] qu'aux yeux des autres l'[illegible] sante, si l'on n'y joignait la [illegible] du corps et des choses [illegible] listes, posant en principe [illegible] connaître les causes occultes [illegible] maladies, remontaient jusqu'[illegible] ganisation, et étudiaient avec [illegible] structure interne du corps [illegible]

de la pâleur et de la cécité) sont dues à ce que le sang ne monte pas à la tête, parce qu'il s'échappe par la blessure. Il faut donc, pour égorger son semblable avec sûreté, connaître exactement ne pas devoir blesser dans quelles conditions se trouvent nos organes lorsque la vie les anime, ce qui est quelquefois important, car le malade peut périr avant la mort, le hasard ne les offre pas souvent au médecin? Le gladiateur reçoit l'arme, le soldat dans un combat, le voyageur assailli par des brigands, ne sont-ils pas quelquefois atteints de blessures qui laissent voir à l'intérieur telle? partie chez celui-ci, telle autre chez celui-là? et bien que sont auprès de la prudence la pratique pour apprécier la forme, la position, l'arrangement, la forme et les autres qualités des organes, tout en ayant pour but non le meurtre, mais la guérison; et de la sorte il ne doit qu'à son humanité les lumières que les autres ne doivent qu'à des actes inqualifiables. » (1)

Après cette exposition des doctrines de la médecine rationaliste et de la médecine empirique, Celse propose ses propres idées, qu'on pourrait appeler éclectiques. « Il est certain, dit-il, que la médecine, bien qu'elle ne puisse rejeter dans les causes occultes et les actions naturelles, est souvent obligée de recourir au raisonnement; car c'est un art conjectural, qui donne bien des cas est traité non-seulement par la théorie, mais encore par la pratique; en effet, la fièvre, l'appétit, le sommeil, n'ont pas une manière d'être invariable. Plus rarement, il est vrai, on observe des maladies nouvelles; mais il est évident qu'on en rencontre quelquefois..... L'analogie n'est pas toujours utile dans les affections de rapport; quand elle peut l'être cependant, c'est encore par un procédé rationnel qu'après avoir examiné les maladies d'espèce semblable et les remèdes de même nature, on arrive à choisir celui qui convient le mieux au cas qui se présente. Le médecin doit prendre conseil, non des causes cachées, puisqu'elles demeurent enveloppées de doutes et d'incertitude, mais de celles que l'exploration peut atteindre, c'est-à-dire des causes évidentes..... Je pense que la médecine doit être rationnelle, en ne puisant cependant ses indications que dans les causes évidentes; la recherche des causes occultes pouvant devenir l'objet du médecin, mais devant être bannie de la pratique de l'art. Je pense aussi qu'il est à la fois inutile et cruel d'ouvrir des corps vivants; mais qu'il est nécessaire à ceux qui cultivent la science de se livrer à la dissection des cadavres; car ils doivent connaître le siége et la disposition des organes, objets que les cadavres nous représentent plus exactement que l'homme vivant et blessé. Quant aux choses qui ne se révèlent que pendant la vie, l'expérience nous en instruira dans le traitement des blessures d'une manière plus lente, il est vrai, mais plus conforme à l'humanité. »

(1) Œuvres de Celse, traduction de M. des Étangs.

Rome tout son livre Celse est resté fidèle à cet esprit d'observation. Il a pu se prévaloir de l'autorité d'Hippocrate, et malheureusement son intelligence n'égalait pas les plus grandes ressources. Aussi, malgré sa prédilection pour Hippocrate, qu'il nomme le plus grand médecin de l'antiquité et le père de toute la médecine, il n'hésite pas à le juger souvent lui-même. Asclépiade, qui fonda à Rome, du temps de Cicéron, une école célèbre et fort nombreuse, prétendait que la nature, dans le but qu'elle se propose, ne fait rien d'inutile; et Celse, qui a aussi pour modèle un bienveillant éclectique, ne croit pas nécessaire de les remarquer. Ces critiques incomplètes et mal appréciées, l'introduction dont nous venons de faire le premier livre; le reste renferme des préceptes d'hygiène. Le second traite d'une manière générale de la médecine et de la thérapeutique. Le troisième et le quatrième livres sont consacrés aux maladies en particulier. On trouve au commencement de ce dernier un petit traité de splanchnologie, qui peut servir à nous donner une idée des connaissances anatomiques des anciens. Dans les quatre derniers livres on trouve tout ce qui a rapport à la pharmacie et aux maladies chirurgicales. Les médicaments simples et composés sont exactement décrits dans la première moitié du cinquième livre; l'autre moitié et le livre suivant traitent des maladies qu'on guérissait principalement par l'application externe des médicaments. Enfin, le septième et le huitième sont consacrés aux maladies et aux opérations chirurgicales. Boerhaave a fait un magnifique éloge de cette dernière partie de l'ouvrage du savant médecin romain, qu'il appelle le premier de tous les anciens et même des modernes en fait de chirurgie. « Celse, dit M. Charles des Étangs, nous donne l'histoire de la chirurgie depuis Hippocrate. Il décrit le premier, pour nous du moins, un grand nombre d'opérations, et la taille hypogastrique entre autres; il conseille aussi le premier la version par les pieds, mais seulement quand le fœtus est mort; reconnaît quelque différence entre le bassin de l'homme et celui de la femme; apprend à dilater l'orifice de l'utérus en engageant d'abord l'index, puis successivement toute la main, et dans certains cas les deux mains; opère la délivrance de la femme en faisant des tractions ménagées sur le cordon ombilical, pour éviter de le rompre, tandis que de la main droite il accompagne ce cordon jusqu'au placenta, qu'il détache.

« On arriverait sans peine à multiplier les exemples qui témoignent du bon sens pratique de l'auteur; mais ce qui est presqu'un sujet d'étonnement, c'est de rencontrer à la fois dans un livre de l'antiquité un talent d'analyse qui descend aux moindres détails, et ce jugement exercé qui sait placer les faits dans leur jour véritable et donner à chacun sa valeur réelle. Il est vrai que cet esprit [illegible] suite à juger la [illegible] conduit l'homme [illegible] Aussi la vapeur [illegible] médecine est un [illegible] donne est traité [illegible] mais encore par la [illegible] pas là la [illegible] opérée facile que [illegible] bien le doute [illegible] qui a le droit de [illegible] coup, et qu'il n'en [illegible] dans la recherche de la [illegible]

A ces mérites de [illegible] Celse joint un rare talent [illegible] même générale, et malgré [illegible] quelques commencements [illegible] cin le contemporain d'[illegible] de Virgile et de Tite-Live, [illegible] bre. Mais le temps de la [illegible] pas si éloigné que l'intempérance [illegible] de l'art ne se fît sentir. [illegible] la presse, qui rétablit plus [illegible] de décadence. Celse avait [illegible] crire dans Tite-Live, dans [illegible] cellent, véritable modèle [illegible] chaque d'érudition, dans les [illegible] que de Cléâren, où il trouve [illegible] tinde, qui fait voir [illegible] celsus, qui les anime. Il y a [illegible] traits de ressemblance entre [illegible] vrages de Cléâren et le [illegible] Celse. Tous deux ont été [illegible] notre temps éclectiques, [illegible] céren et de Celse on appelle [illegible] démie. Ils diffèrent [illegible] et choisissent dans chacun [illegible] vent. Celse occupe entre les [illegible] et les empiriques la même place [illegible] paît entre les philosophes Épicu- [illegible] tel passage où Celse, exprimant [illegible] donnant un conseil d'hygiène, [illegible] fluence du genre de vie des [illegible] rappelle la sagesse fataliste [illegible]

Les prescriptions médicales [illegible] plus de mode, ses formules ne [illegible] notre *Codex*; mais son [illegible] ses observations sur les [illegible] ports avec la santé, tout [illegible] de sa profonde connaissance [illegible] tout ce qu'il mêle de philosophie [illegible] prescriptions de son art, tout [illegible] plication. C'est peut-être la [illegible] de l'ouvrage de Celse, c'est [illegible] ceux à qui l'art de la médecine [illegible] mais qui n'en veulent pas [illegible] Excellent écrivain aux [illegible] vateur et moraliste, Celse [illegible] rer pour la description [illegible] en général pour le langage [illegible] doivent avoir l'exactitude [illegible] Il est le seul auteur d'origine [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Lucien, qui vivait dans l'intimité de Celse, il aurait été plutôt épicurien, car Lucien le traite (1) pour la grossièreté qu'il accordait à l'amour, et qui semble naturellement naître, d'une « âme dure, qui n'est point avec vérité attirée « et touchée de beauté, et diffère l'emploi de son « appétit à quelque autre propos ». Rambler l'appelle [illegible] (2); [illegible] Celse, comme Lucien, [illegible] était plutôt un sceptique, qui opposait [illegible] philosophie les unes aux autres (3); mais Celse avait montré un esprit supérieur [illegible] contre la magie et en donnant à ce sujet d'utiles enseignements pour tenir les esprits en réserve, ainsi que l'on lira avec effroi tantôt (4). Celse est d'autant plus remarquable en effet, qu'on y croyait universellement autour et durant le deuxième siècle, et qu'Origène lui-même se croyait la vérité contre Celse (5). Celui-ci avait écrit huit livres contre cette magie (6).

Il avait eu le dessein d'écrire un ouvrage sur la manière de vivre (7); mais il ne paraît pas qu'il ait eu le temps de réaliser ce dessein, car c'est l'ouvrage, qui l'examine de si près, et qui écrivait un demi-siècle après lui (de 226 à 240), qui aurait parlé; mais Celse avait déjà composé assez d'ouvrages pour avoir acquis une grande réputation, et pour que Lucien ait pu dire de lui (8) qu'il « redoublait par-dessus tous, « le zèle de sa sagesse, de son amour pour la « vérité, de la douceur de ses mœurs, de son « amitié, de l'impassibilité de sa vie, et de son « habileté à convaincre ».

Quelque soit éloge date au plus tôt de l'an 181, il n'est pas vraisemblable, quoi qu'en dise Heinichen, que Celse eût alors composé son ouvrage sur le christianisme, dont on suppose à tort d'ailleurs que Lucien fut l'ennemi, comme il l'a été des chrétiens; car il parle avec éloge d'une assemblée de chrétiens. Dans ce dernier ouvrage, Celse paraît non-seulement des Marcionites, qui n'ont pas paru avant l'an 142 de notre ère, mais de Marcellien, qui vint à Rome sous Anicet, de 157 à 168, pour y prêcher la doctrine de Cerdon (*voy.* ce nom). Spencer et Delarue pensent (9) qu'il fut composé lors de la persécution de Marc-Aurèle, contre les chrétiens, c'est-à-dire de 163 à 183; et que c'est à cet événement que fait allusion saint Chrysostome, quoiqu'il ne nomme pas Celse (10).

Mais c'était été un acte odieux, en opposition

(1) § 6.
(2) *Mém. crit.*, VI, 26.
(3) Huetiana, *de Interpr.*, VIII, 2. Lui attribue même six volumes sur ce sujet, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre Celse.
(4) Ibid., § 24.
(5) Liv. Ier, § 12; 42, et passim.
(6) Origène, 4, § 65.
(7) Origène, VIII, 76.
(8) Alexandre, § 61.
(9) Préface du livre d'Origène contre Celse, dans l'éd. de Leunsterch, 1643, t. XVIII, p. 4.
(10) Homélie VI sur l'Ép. aux Corinth.

avec l'[illegible] cour et de l'équité du [illegible] cru une preuve [illegible] déjà défense de l'[illegible] écrivant son grand [illegible] quels, vers 180, n'a pas [illegible]

L'ouvrage de Celse [illegible] une conséquence de [illegible] les opinions de [illegible] fin, il était divisé en [illegible] lui avait donné le titre de [illegible] Λόγος.

On dit (1) que nous [illegible] l'ouvrage de Celse, par le [illegible] cité veut qu'Origène ait [illegible] son analyse est détaillée [illegible] paraît suivre pied à pied [illegible] habile antagoniste. Mais qu'[illegible] une réfutation ou entière [illegible] l'original, et que celui-ci perd [illegible] chainement de ses preuves? [illegible] elastiques de bonne foi; en [illegible] tion elle-même, disent-ils, [illegible] possédait au suprême degré [illegible] plaisanter à de plus sérieux, [illegible] sorties de plus imposant; [illegible] de plus piquant. Il est le premier qui ait écrit contre la religion [illegible] elle commençait à être connue. [illegible] Cet ouvrage a paru presque [illegible] diction définitive des [illegible] niques et leur divulgation [illegible] main. Car Justin, qui écrivait [illegible] lui-même, l'an 150 de la [illegible] n'en cite aucun par le nom [illegible] n'en fait mention que vers [illegible] de *souvenirs* ou de *récits* apostoliques, ne faisait guère que de paraître [illegible] monie des Quatre. Mais si [illegible] véritable, Celse, a repris les [illegible] avait déjà du temps de Justin [illegible] Jésus, et que Justin avait [illegible] tout le merveilleux de l'A[illegible] des Évangiles, encore nouveau [illegible] ments du rationalisme, Origène [illegible] reprocher à cet *ami exclusif* [illegible] partialité pour les semblables et [illegible] la religion païenne. Là d'ailleurs [illegible] puissance véritable du christianisme [illegible] ne comprenait pas, ainsi que [illegible] diqué en parlant de Celse lui-même [illegible] néotès, son successeur (5). Un [illegible] de Celse était digne de l'apprécier [illegible] Clément Romain, Justin le martyr, [illegible] lexandrie, et tant d'autres [illegible]

(1) Liv. IV, 36.
(2) L'abbé Tabaraud, *Biogr.* [illegible] *Celse.*
(3) L'abbé Tabaraud, *ibidem.*
(4) Dialog. contre Tryphon., 8, 17, [illegible] Talmud de Jérusalem et de [illegible] autres écrits juifs.
(5) Hom. VI, sur l'Ép. aux Colossiens.

rie. On a de lui : [illegible]
condita, gratiarum [illegible]
(Bâle), 1677 ; [illegible]
rutilis capitulis supplicia [illegible]
1684, in-8°. Celse a édité les [illegible]
Artis chemicæ principes, Avicenna [illegible]
1572, in-8° ; — Auctarium artis, quam chemicam vocant, antiquissimi autoris ; — Rogerii Bacchi Elenchi aliquot alcumist. ; — Novum Testamentum latino-gallicum, in-8°.

Bibliothèque [illegible] Nouveau Dictionnaire de Moréri. — Eloy, Dict.

CELSIUS (*Anders*), astronome suédois, né à Upsal, en 1701, mort en 1744. Il professa l'astronomie à Upsal, fit plusieurs voyages par ordre de son gouvernement, pour visiter les observatoires les plus remarquables, et accompagna Maupertuis, Clairaut et les autres savants français dans leur voyage à Tornéo. Outre plusieurs mémoires insérés dans les recueils des sociétés savantes, ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de nova methodo determinandi diametrum solis a terra* ; 1730 ; — *Observationes de luminis borealis, ab anno 1716 ad annum 1732* ; Nuremberg, 1733, in-4° ; — *Dissertatio de observationibus pro figura Telluris determinanda in Gallia habitis* ; Upsal, 1733 ; — *Disputatio de nova in Suecia Norlandorum piscandi modo* ; Stockholm, 1738 ; — *de Suecia non habitabili* ; Ibid., 1740 ; — *de Pluviis mirabilibus Suco-Gothorum* ; Ibid., 1741 ; — *Lettres sur les comètes*, en suédois ; Upsal, 1743.

Eloy, Dict. — Hoefer, *Nouv. biographie générale*.

CELSIUS (*Magnus-Nicolas*), [illegible] et naturaliste suédois, né en 1621, dans l'Helsingie, mort en 1679. Il professa les mathématiques à Upsal. On a de lui : *de Plantis Upsalibus* ; Upsal, 1647, in-8° ; — *Dissertatio de Ebrio notorum* ; Stockholm, 1672, in-4° ; — *Dissertatio de natura piscium in genere et glaciatorum* ; Ibid., 1676, in-4°.

Witte, *Diarium biographicum*.

CELSIUS (*Olaüs*), botaniste, orientaliste et théologien protestant suédois, fils du précédent, né en 1670, mort en 1756. Il professa la théologie et les langues orientales à Upsal, fit, par ordre de Charles XI, plusieurs voyages dans les principaux États de l'Europe, et se rendit célèbre par ses recherches sur les [illegible] dont il est parlé dans la Bible. Regardé comme le fondateur de l'histoire naturelle dans sa patrie, il fut le premier maître et le protecteur de Linné, qui a donné à un nouveau genre de plantes le nom de *Celsia*. Les principaux ouvrages de Celsius sont : *de Lingua Novi Testamenti originali* ; Upsal, 1707, in-8° ; — *de Symmetria judaico* ; Stockholm, 1709, in-8° ; — *de Hebraïsmis antiquis* ; 1713, in-8° ; — *de Versionibus bibliorum Suco-Gothicis* ; Stockholm, 1710, in-8° ; — *de Titulis psalmorum* ; Stockholm, 1718, in-8° ; — *de Legibus Hebræorum bellicis* ; Upsal, 1722 ; — *de Hierarchia ecclesiastica*

prussiam Borussicæ; Ibid., 1723; 1 v. — *de Nonnullis Borussiæ arcanis*; Ibid., 1728, in-8°; — *de Insectorum Historia naturali*; Ibid., 1730, in-8°; — *de Diversis circa Insectorum generationem*; Ibid., 1731, in-8°; — *Historia Insectorum Aegypti*; Ibid., 1734, in-8°; — *Historia Insectum specialis*; Ibid., 1735, in-8°; — *de Insectorum partibus variis*; Ibid., 1737, in-8°; — *Observationes, quæ de plerisque Animalibus disquisitiones Anatomicæ*; Ibid., 1746 et 1747; Amstelodami, 1746, in-8°; ouvrage, plus connu que celui de Hillen sur le même sujet, contient néanmoins plusieurs choses propres, dit-on, à M. F. Hoefer. Il a publié, à Amsterdam, sur les plantes de la Bible, divers ouvrages, etc., de l'*Histoire philosophique*, etc.

Biographie Michaud, ancienne et moderne. — Nouvelle Biographie générale, publiée par Firmin Didot frères, sous la direction de M. le docteur Hoefer.

CELSUS (*Magnus*), historien médecin, fils du précédent, vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. On a de lui : *Appendix ad historiam Anno-Godhicam*.

CELSUS (*Olaus*), historien médecin, frère du précédent, vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. On a de lui : en médecin, *Histoire de Gustave Ier*, traduite en allemand; Copenhague, 1757, 2 vol. in-8°; — *Histoire d'Eric XIV*, traduite en français, 1777, 2 vol. in-12; — *Histoire de la Bibliothèque d'Upsal*. Ibid. Ouvrages, Mss., V et VII.

CELSUS (Gothard-ni), médecin français, natif de Celsoy, village du département de la Haute-Marne, mort à Paris, le 28 août 1390. Il fut professeur de médecine, devint médecin des rois Jean II et Charles V, et fit bâtir une église dans son village natal. On y voit encore son tombeau.

Chérin, *Biog. de Celsoy*.

*CELSUS (*Albinovanus*), poëte romain, vivait au commencement du premier siècle de l'ère chrétienne. Il était secrétaire de Tiberius Claudius Néron et ami d'Horace, qui lui adresse une de ses épîtres. Celsus Albinovanus est sans doute le jeune ami dont il est question dans une autre épître du satirique romain; mais il n'a rien de commun avec le poëte Pedo Albinovanus, ami d'Ovide.

Horace, *Epist.* I, 3; I, 7.

*CELSUS (*Julius*), tribun romain, vivait dans la première moitié du premier siècle. Il était tribun d'une cohorte de la ville. Condamné à mort sous Tibère, il s'étrangla avec les liens qui le retenaient captif (*in vinclis laxatam catenam in diversum tendens suamipse cervicem perfringit*), et put éviter ainsi une exécution publique.

Tacite, *Annales*, VI, 9, 14.

CELSUS (*Julius*), tacticien romain, vivait vers la fin du premier siècle. Il est cité par Lydus, et écrivit après le règne de Néron.

Laurentius Lydus, *de Magistratibus reipublicæ romanæ*, publié par Chatham-Boulliet; Paris, 1812.

*CELSUS (*P. Marius*), personnage consulaire romain, vivait en 60. Il fut consul en 62 et en 64; il commanda la cinquième [illegible] dirigée par Corbulon contre [illegible] de Néron, en 63. Celsus, [illegible] de Gallia, et lors [illegible] empire qui [illegible] dans la Bithynie [illegible] rienne compté dans [illegible] Galba mourut bientôt, et [illegible] vir. Les partisans [illegible] daient la mort de Celsus [illegible] proscrire, l'admit, en [illegible] Celsus fut mené [illegible] l'avait été à Galba. [illegible] Spadonius Paullinus et [illegible] mander l'armée [illegible] lina, qui s'empressèrent [illegible] fut d'abord heureux. [illegible] jambent, aux bords du [illegible] Crémone et de Plaisance, [illegible] cina, général de Vitellius. [illegible] d'aspect lors de la [illegible] Célsus et quand Othon, [illegible] de Suetonius Paullinus et [illegible] quer une bataille. Galba [illegible] l'empire à Vitellius, qui [illegible] aux honneurs du [illegible] juillet 69.

Tacite, *Annales*, XV, 25; *Histoires*, I, 37, 39; II, 39, 86, 90.

*CELSUS (*L. Publilius*), [illegible] mort en 117. Il fut consul [illegible] tima au point de faire [illegible] honneur. Il n'en fut pas [illegible] il était l'ennemi personnel, [illegible] pire fit mettre immédiatement [illegible] Baïes, où se trouvait [illegible]

Dion Cassius, LXVIII, 16; LIX, [illegible] 4, 7.

*CELSUS (*Juventius*), [illegible] vivait au commencement [illegible] l'ère chrétienne. Il fut [illegible] l'avait été de Proculus, [illegible] disciple son fils et Neratius [illegible] décisions émanées de lui, [illegible] en est une qui mérite d'être [illegible] la mort du légataire on [illegible] le testateur n'entretint pas [illegible] On a peu d'autres détails [illegible] l'on ait beaucoup écrit à [illegible] a attribué au père des lois [illegible] que le fils.

Digeste, I, 21 et 22. — Sattorius, [illegible] I; tit. 21. — Heineccius, *Hist. [illegible] Vitæ veter. jurisconsult.*

CELSUS (*P. Juventius*), [illegible] rieconsulte romain, fils du [illegible] l'an 67, mort vers l'an 130 [illegible] et d'autres dans la conjura[illegible] Dénoncé à l'empereur, il [illegible] que ses complices en prét[illegible] en flattant l'empereur, en [illegible] nécessaire pour amener le [illegible]

[illegible] Tibère [illegible] Vitruve fut plein [illegible] la date indiquée [illegible] Il est [illegible] Rhétorique, il dépassait en [illegible] était plein pour rendre [illegible] quelques passages [illegible] Après la philosophie [illegible] Celsus trouvait sous [illegible] des médecins. Il [illegible] d'après le style, [illegible] suivait à l'égard du texte [illegible] étudié les doctrines [illegible] s'appliquait à la pratique [illegible] quelque, a-t-on dit, en [illegible] Pythagoriennes citations [illegible] publiquement en couvrant [illegible] Ses ennemis, [illegible] plus distingués parmi ceux-[illegible] Hippocrates, Ulpien et Jean [illegible] Asclépiade et le Celse. Il [illegible] compte médecin, en faisant [illegible] cet avis sous la forme [illegible] du Digeste, qui [illegible] de Celsus à sont consultés [illegible] Inventus Celsus Le [illegible] pour intelligo de quo [illegible] studia est constitu- [illegible] (prave ridiculum est [illegible] libro tertio adhibitus est [illegible] scholas fundamenti scrip- [illegible] VII. 1.) Celse l'encyclopédiste [illegible] dans un proverbe, à tel [illegible] questions les notes quæ- [illegible] ones les solutions dam- [illegible] veuves du chef. Cel- [illegible] libri XXXIX, d'après [illegible] Digeste sur les traités étaient [illegible] des lois Publia et Pa- [illegible] ouvrage de Celse était en [illegible] en entier dans les cita- [illegible] Epistolæ, dont Ulpien [illegible] Digeste, IV, titre 4); Quæs- [illegible] ouvrage livres, au rapport [illegible] Commentarii, dont Ulpien [illegible] Digeste, XXXIV, tit. 2); [illegible] ment en sept livres, [illegible] de Juvénal. Gravina ad- [illegible] mêmes preuves suffisantes, [illegible] Celse. V. Radermacher.

[illegible] Plin., Ep. VII, 20; V, 20; [illegible] XXXIII, tit. 10, et passim; [illegible] Bell. de Cæs. lug. Ad- [illegible] Historia Celsi.

[illegible] Carvalhos), l'un des [illegible] vécut en l'an 265. Blâma [illegible] de Gallien, lorsque [illegible] quelques sorte dans [illegible] la bibliothèque [illegible] tabre, et qui vivait [illegible] stèque d'Afrique, fut proclamé [illegible] empereur par Victor Postumus, [illegible] province, vit par Victor Postumus, [illegible] de la frontière Ibérique. Celse [illegible] soldats qu'en se trouvant [illegible] mécontents, ce qu'il disait, dit-on, [illegible] de Gallien, du nom de Gallien, [illegible] vol emporter une [illegible] d'une dérobe (1). Mais la chute de Celse [illegible] aussi rapide que son élévation. Sept jours [illegible] tard, il fut tué, et son corps livré aux [illegible] chiens à cette triomphante [illegible] sans exemple. Les habitants de Rome, [illegible] l'empereur Gallien, prodiguèrent en cette [illegible] pétitions. Les inscriptions [illegible] Celse ne [illegible] rien autre qu'un [illegible]

Trebellius Pollio, *Tyr. triginta.*

* CELSUS (*Aurelius*), médecin [illegible] tif de Constantin. Vivait [illegible] quatrième siècle. Il fut [illegible] de Sicilienne Longue. On [illegible] intitulé *Herbarius*, [illegible] *herbarum*, [illegible] Celsus est la même [illegible] poniques.

Scriptores Latini de Compositione medica.

3 CELSUS (*Julius*), artiste grec du [illegible] siècle. Il est connu par une révision [illegible] *Commentaires de César*, que l'on [illegible] à plusieurs manuscrits de cet [illegible] indication : *Julius Celsus v[illegible] comes, recensuit V. C. legi.* Il est [illegible] circonstance que plusieurs [illegible] ont stimulé à Celse les *Commentaires* [illegible] naissance. On a vu aussi sur [illegible] voyages sur les guerres d'Afrique et d'Espagne. La première de ces deux suppositions n'est pas sérieuse, et l'autre est démentie de toute preuve. Quant à une *Vie de César*, souvent imprimée avec les *Commentaires*, et dont Celsus aurait été l'auteur, il est prouvé qu'elle est l'œuvre de Pétrarque.

Nodell, *Quæst. à qu. auctore Quinctilianus et Julius Celsus*, Oxford, 1822.—Schneider, *Epimetrum ad Cæsaris*; Leipzig, 1807.

CELTES PROTUCIUS (*Conrad*), poète et littérateur allemand, né à Wipfeld, près de Wurtzbourg, le 1er février 1459, mort le 3 février 1508. Son véritable nom était *Meissel* (*Meissel*). Après avoir étudié la théologie et les belles-lettres à Cologne, et séjourné quelque temps à Heidelberg, où il contribua à l'établissement d'une société littéraire (*Societas rhenana*), Celtes fit le voyage d'Italie, pour assister aux leçons des plus célèbres professeurs. De retour en Allemagne, il reçut le titre de poète impérial. Cet honneur n'avait pas encore été décerné à un littérateur

(1) Ce détail prouve qu'on avait tort de ne pas admettre que cette Calpurnia substituait à Pétronius [illegible]

Clément, Pico della Mirandola, Celtes devint professeur d'éloquence à Pontevedra, de Vienne, et bibliothécaire de Maximilien Ier. Ces lui attribue la découverte des fables de Phèdre, et de la copie de Hrotsvitha. Les principaux ouvrages de Celtes sont : *Fridericum tertium cæsarem epithoma*, 1487, in-4° ; — *Ars versificandi et carminum* ; Nuremberg, 1487, in-4° ; — *Quatuor libri amorum secundum quatuor latera Germaniæ* ; ibid., 1502, in-fol. ; — *Odarum libri quatuor* ; Strasbourg, 1513, in-8° ; — *Norum fere omnium quos rhetores hi studiosum ordine adiverunt ex Ciceronis mente* ; ibid., 1515, in-8° ; — *de Conscribendis epistolis* ; Cologne, 1573 ; — *de Vistula fluvio, Sarmatiæ, et de Venetibus ac eorum venatione*, poésies insérées dans le tome Ier des *Rerum Germanicarum scriptores* ; Bâle, 1582, in-fol. ; — *de Situ et moribus Germaniæ carmen* ; Strasbourg, 1610, in-8°.

Adam, *Vitæ oratorum*. — Lambec, *Historia bibliothecæ Vindobonensis*. — Vossius, *de Historicis latinis*. — Baillet, *Jugements des savants*. — Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*.

CENTILLUS, chef arverne, vivait dans la première moitié du premier siècle avant l'ère chrétienne. Il ne nous est connu que par quelques mots du septième livre des *Commentaires de César sur la guerre des Gaules*. César le nomme parce qu'il fut père de Vercingétorix, et il ajoute qu'il avait essayé de se faire reconnaître roi par toutes les tribus celtiques, mais que les autres chefs se liguèrent contre lui et le mirent à mort. Vercingétorix dut en partie sa puissance au souvenir de son père.

César, *Comment.*, VII.

CENTRALIS ou CENTRAU (*Robert*), théologien français, natif de Paris, mort dans la même ville, le 27 avril 1560. Il fut successivement évêque de Vence, de Riez et d'Avranches. Ses principaux ouvrages sont : *de Liquidorum legumini-numque mensuris, seu vera mensurarum ponderumque ratione* ; Paris, 1532, 1535 et 1547, in-8° ; — *Pro tuendo sacro cœlibatu* ; ibid., 1545, in-8° ; — *Tractatus de utriusque gladii facultate, usuque legitimo* ; ibid., 1546, in-12 ; Leyde, 1558 ; — *Axioma de divortio matrimonii mosaici per legem evangelicam refutato* ; ibid., 1549, in-8° ; — *Traductio larvæ sycophanticæ, petulantissimæque impietatis Calvinicæ* ; ibid., 1556, in-8° ; — *Methodus de compescenda hæreticorum ferocia* ; ibid., 1557, in-8° ; — *Historia Gallica* ; ibid., 1557 et 1581, in-fol.

Possevin, *Apparatus sacer*. — Sainte-Marthe, *Gallia christiana*.

CENCI (*Béatrice*), surnommée *la belle parricide*, fille de Francesco Cenci, morte le 15 septembre 1599. Elle appartenait à une riche et noble famille romaine, qui dès l'an 1106 avait donné un cardinal à l'Église. Francesco Cenci, marié pour la seconde fois, maltraitait ses enfants du premier lit, et s'était même souillé, avec des bandits calabrais, [illegible] fils qui avaient [illegible] fille cadette, Béatrice : il la poursuivit et accouvrit sa brutalité. [illegible] espoir, fit part de la [illegible] parents et au pape [illegible] et, ne trouvant point [illegible] elle fit cause commune [illegible] contre un père si [illegible] dans son conseil. Leur [illegible] verte ; la torture arrache [illegible] qu'un prédécesseur [illegible] mourire ; et quoique [illegible] mine à la question, elle [illegible] accusant, ils furent [illegible] pape ordonna leur supplice [illegible] du savant Farinaccio, [illegible] Quæstiones*, et qui [illegible] fidèle des crimes et de la [illegible] Tel est au moins le récit [illegible] historiens prétendent, au [illegible] et ses parents n'eurent, [illegible] du vieux Cenci ; mais qui [illegible] la suite d'une trame [illegible] bandits, ou au moins que [illegible] ces derniers furent les [illegible] qui est certain, c'est que [illegible] que sa belle-mère fut [illegible] d'une espèce de guillotine, [illegible] que Giacomo Cenci fut [illegible] d'une massue, et que la [illegible] seul trouva grâce, en [illegible] nesse. Les richesses de la [illegible] prenant entre autres la [illegible] venue célèbre dans la suite [illegible] vre de l'art, furent confisquées [illegible] lieu de la maison Borghèse, [illegible] famille. On montre encore [illegible] lonna, à Rome, un superbe [illegible] sente la malheureuse parricide, [illegible] attribue au Guide, a été [illegible] Un autre, de M. Schopin, [illegible] salon de 1835. M. de Guerle [illegible] tragédie tirée de l'histoire [illegible] g. des m.*]

Muratori, *Annales*, t. X.

CÈNE. *Voy.* Lambin.

CENNI (*Gaddan*), peintre [illegible] à Rome dans la première [illegible] tième siècle. Ses connaissances [illegible] matique étaient très-étendues. [illegible] ouvrages sont : *de Antiquis [illegible] panæ dissertationes* ; Rome, [illegible] in-4° ; — *Monumenta dominicia, sive codex Carolinus, [illegible] nus, chronologia, dissertationibus [illegible] lustrata* ; ibid., 1760, 2 vol.

Tiraboschi, *Biograf. degli Ital. illustri*.

CENNI (*Jacques-Marie*), [illegible] né à Sinalunga, dans la [illegible] 10 mai 1651 ; mort à Naples [illegible]

[illegible], cultiva la peinture [illegible] par un grand talent [illegible] de lui : Vies de [illegible] Cennini florissait encore en 1437; [illegible] est artiste d'autres [illegible] que nous trouvons [illegible] *Trattato della pittura*, [illegible] à Figure. Il nous apprend [illegible], petite ville du Val [illegible] qu'il fut pendant douze [illegible]. Comme il dut en entreprendre un moins de quinze [illegible] en 1367, nous devons [illegible] sont ce maître à partir [illegible] vers 1360. D'un autre [illegible] de 1437, il paraît certain [illegible] quatre-vingt ans. Les [illegible] reçoivent de lui datent de [illegible] qui décorent la grande [illegible] *della sterna*, dans l'église [illegible]. Les principaux sujets [illegible] *Vierge*; *l'Annonciation*; *la Vierge au temple*; *l'Assomption*; *l'Annonciation aux Saints des Innocents*; *la Délivrance de Paul*; *l'empereur Héraclius apportant la croix*, et *l'Entrée triomphale*; *l'Invention de la croix par Constantin sur Maxence*; *la Vraie croix*.

[illegible] Cennini, mais sans preuves [illegible] qui existe à Florence [illegible] Académie philharmonique, [illegible]

[illegible] fut sec et barbare, son [illegible] fidèle. Il y a du feu dans ses [illegible] sont parfois assez [illegible] soit, il a mieux mérité [illegible] avait son *Traité de la peinture*, [illegible] fruit de remarques [illegible] procédés employés de [illegible] de cet ouvrage, qui [illegible] Laurentienne de Florence, est intitulé : [illegible] *e prospetto del Cennino [illegible] di Bio e delle Vergini [illegible] Ristretto, e di S. Francesco, [illegible] vanni Ristretto, e di S. Antonio [illegible] e generalmente di tutti i santi [illegible] dio, e a riverenza di Giotto, [illegible] Agnolo, maestro di Cennino, e di [illegible] e quadagno di chi alla detta arte [illegible] contro. Ce manuscrit précieux, resté longtemps inédit, a été enfin publié à Rome en 1821, en un volume in-8°, sous le titre de *Trattato della pittura, di Cennino Cennini, per la prima volta dato alla luce da Giuseppo Tambroni, membro dell'Imperiale Accademia di Belle-Lne.* Ce volume, tiré à [illegible] nombre d'exemplaires, est déjà devenu très-rare.

E. Bellier, [illegible]

Quatremère de Quincy, *Journal des Savants*, septembre 1821.

CENSORINUS, nom d'une famille plébéienne de la *gens Marcia*, et qui probablement tirait son [illegible] *Rutilus*. Cette famille prit, [illegible] de Censorinus à partir de C. Marcius [illegible] qui vivait en 265 avant J.-C. Voici les principaux membres de cette famille.

*CENSORINUS (*Rutilus*), fils de C. Marcius Rutilus, naît vers l'an 310 avant J.-C. Devenu consul en cette année avec Q. Publius Maximus, engagé alors dans une brillante campagne en Étrurie, il fit de son côté la guerre au Samnium, et prit la ville d'Allifæ. Il fut moins heureux lors d'une autre bataille contre les Samnites, car il fut blessé dans l'action et un grand nombre de soldats y trouvèrent la mort. Il fut du pontife en l'an 300, en vertu de la loi Ogulnia, censeur avec P. Cornelius Arvina en 294, et avec Cn. Cornelius Rufinus en 265. Censeurs, ils proposèrent ensuite une loi qui défendait de conférer plus d'une fois au même personnage la dignité de censeur.

Plutarque, *Coriolan.*, I. — Tite-Live, *Epit.*, XII. — *Hist. Rom.*, IX, 38, 40. — Diodore, XX, 87. — Pighius, II, 12.

*CENSORINUS (*L. Marcius*), vivait en l'an 147 avant J.-C. Il fut consul avec M. Manilius en 149, et reçut, ainsi que son collègue, l'ordre de marcher contre Carthage. Il commanda la flotte, et Manilius l'armée de terre. Lors des négociations entre les parties belligérantes, ce fut lui qui porta la parole. Les pourparlers n'eurent aucun résultat : Carthage, sommée de se retirer à dix milles de la mer, ne prêtait rien entendre. Les consuls mirent alors le siége devant la ville. Censorinus en abandonna la conduite à Manilius, et retourna à Rome pour les comices. Il fut censeur en 147. C'est à lui que le philosophe Clitomaque dédia un ouvrage.

Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, X, 24. — Florus, II, 15. — Val. Maxime, I, 12. — Cicéron, *Brutus*, XV, 27; *Ad Attic.*, XII, 5.

*CENSORINUS (*C. Marcius*), vivait en 82 avant J.-C. Il fut un des chefs du parti de Marius, et se porta, à son retour d'Asie, l'un des

[illegible] de 59 av. J.-C. Il était [illegible] temps que Marius et Cinna, et [illegible] [illegible] [illegible]

savoir, qu'il fut un [illegible]
[illegible] empereurs.
Tillemont, [illegible]
rus, chap. IX. — Tillemont, *Hist. des*

CENTENERA (*Martin del [illegible]*), espagnol, natif de Logrosan, dans [illegible] ville, vivait dans la seconde moitié [illegible] siècle. En 1573 il fit partie de l'expédition [illegible] les Espagnols entreprirent dans l'Amérique [illegible] rédigea, sur les bords du fleuve appelé [illegible] rio de la Plata, et célébra cette campagne [illegible] un poème intitulé : *Argentina y conquista del rio de la Plata, y Tucuman, y del [illegible] grupos del Peru*, en XXIV chants (Lisbonne, 1602, in-4° ; réimprimé dans le t. III des *Historiadores primitivos de las Indias* ; Madrid, 1749, in-fol. La première partie de l'ouvrage est un mélange d'histoire et de géographie, et les trois dernières chants sont dédiés à Hernan Mendez, capitaine général de la ville d'Asuncion, et la petite fête de l'entrée de ce gouverneur occupe peu [illegible] dans le traité de cet ouvrage, où il n'en [illegible] merveilleux.

Tiraboschi, *Histoire de la littérature italienne*, [illegible]

* CENTHEBUTUS (*C. [illegible]*), préteur en 212 avant J.-C. Envoyé avec quelques [illegible] contenir en respect de nos alliés C. Flaminius, et ensuite [illegible] ravageait contre les Romains, il se porta [illegible] par délité, atteignit en Campanie [illegible] qu'il [illegible] Ce fut, la première [illegible] Annibal ; [illegible] ignorait, il fut attaqué et [illegible] l'un des officiers d'Annibal. Les [illegible] parvinrent pas la vie dans cette [illegible] glèrent sur une hauteur, d'où [illegible] par le vainqueur et plaidèrent [illegible] [illegible] donna la [illegible] [illegible] nuel, combat [illegible] [illegible]

Polybe, III, 98. — Tite-Live, XXII, 8. — Appien, *de Bello Annibal.* — Cens. Napoli, *Zanclaei*, IV.

* CENTHEBUTUS (*M. Perusia*), centurion romain, vivait en 212 avant J.-C. Brave et entreprenant, il fut placé à la tête de huit mille hommes, composés de citoyens romains et d'alliés, et promit de tirer de cette expédition tout le [illegible] connaissance qu'il avait du pays lui fait [illegible] vantais. Des volontaires grossissent [illegible] troupe improvisée, avec laquelle il s'avance [illegible] Lucanie, et présente la bataille à Annibal, qui la [illegible] complètement.

Tite-Live, XXV, 19. — Cens. IV, 28.

CENTINO (*Antoine*), voyageur espagnol, natif de Tudèle de Zamadrie, dans le royaume de Léon, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. Il voyagea dans plusieurs contrées de l'Orient, et composa l'ouvrage suivant : *Historia de las cosas del Oriente* ; Cordoue, 1585, in-4°. Il fit aussi des additions à l'*Histoire des Turcs* par Haytin.

* Antonio, *Bibliotheca Hispana nova.*

CENTENO (*Diego*), célèbre espagnol, [illegible]

Castille, en 1495, mort en 1542. Après avoir pris part à la conquête du Pérou et s'être distingué, en 1542, à la bataille de Chupas, il se déclara pour Gonzalo, frère d'Almagro, prétendu lieutenant Alexandrie, commandant de l'artillerie des Chupas, s'empara de l'Audience, et devint un chef du roi. Attaqué en 1546 par Carvajal, lieutenant de Gonzalo, il fut, après une défaite et de revers et de succès, complétement battu à Chuntira, le 16 octobre 1547, échappa à la mort par une fuite précipitée, rejoignit l'armée royale, et contribua à la défaite des partisans de Pizarre. Il fut ensuite nommé gouverneur de la province de Charcas, et mourut peu après.

Herrera, *Histor.* VII, liv. VI. — *Art de vérifier les dates*, troisième partie, t. X, p. 668.

CENTLIVRE (*Suzanne*), femme auteur irlandaise, née vers 1667, en Irlande, morte le 1er décembre 1723. Elle s'est fait connaître par ses ouvrages pour la scène anglaise. Son père, ancien propriétaire dans le comté de Lincoln et partisan zélé du parlement contre Charles Ier, fut, après la restauration de 1660, dépouillé de sa fortune par le nouveau roi, et se réfugia en Irlande. Suzanne n'était âgée que de trois ans quand son père mourut dans l'exil, et elle n'en avait pas encore douze quand elle perdit aussi sa mère. Poussée au désespoir par les mauvais traitements qu'elle avait à supporter de la part des personnes auxquelles son éducation était confiée, elle prit secrètement la fuite pour se rendre à Londres. En route elle rencontra un jeune homme nommé Hammond, qui, faisant ses études à Cambridge, y retournait. Frappé de la jeunesse et de la beauté de Suzanne, l'étudiant l'aborda, fit route avec elle, et lui proposa de le suivre à l'université, déguisée en homme : Suzanne accepta, et vécut quelques mois à Cambridge en société avec Hammond. Cependant, craignant que le déguisement de sa compagne ne fût découvert, Hammond l'envoya avec des recommandations à Londres, où elle épousa, à l'âge de seize ans, un jeune homme d'une famille estimable, et où, après la mort prématurée de ce premier mari, elle donna sa main à un officier qui deux années plus tard perdit la vie dans un duel. Pressée par la position malheureuse où elle se trouvait, elle eut recours au talent poétique qui s'était développé en elle de bonne heure et que ses études à Cambridge avaient fortifié. Elle écrivit d'abord une tragédie, *l'Époux parjure* (*the perjured Husband*), qui fut mise en scène en 1700. Plus tard elle monta sur la scène elle-même, et en 1706 elle épousa Joseph Gentlivre, cuisinier favori de la reine Anne. Parmi ses comédies, *Monsieur mille affaires* (*the busy-body*) et *Un coup hardi pour une femme* (*A bold stroke for a wife*) furent reçues sur la scène avec les plus grands applaudissements, et s'y sont maintenues jusqu'à ce jour, ainsi que *The Wonder : a woman keeps a secret* (Quelle [illegible] garde un secret) ; [illegible] se distinguent ni par le [illegible] titres vrais et [illegible] fréquemment la [illegible] mais elles n'en ont pas [illegible] ment par la vivacité [illegible] richesse des traits [illegible] était spirituelle et [illegible] liaisons d'enfilé [illegible] mais elle s'était [illegible] une pièce de poésie [illegible] d'Homère, et le poète [illegible] *ciacle*. Outre les pièces [illegible] zanne Centlivre : *The* [illegible] 1711 ; — *The perplexed* [illegible] embarrassé), comédie, [illegible] *or the royal resentment* [illegible] sentiment royal), tragédie, [illegible] *du m.* avec addit.]

Cibber, *Lives of poets*, III, [illegible].

CENTNER (*Godefroi*), [illegible] né à Thorn, en 1712, mort [illegible] le 18 avril 1774. Il fut [illegible] de philosophie, d'histoire [illegible] ville natale. Ses principaux [illegible] *teriographia, seu regulæ [illegible] ecclesiasticæ* ; Wittenb. [illegible] *Geschrte und Gelehrte* [illegible] *terstadt* (histoire des [illegible] tinguès hors de leur [illegible] in-4° ; — *Thorniescher* [illegible] ment à la gloire de Thorn [illegible]

Meusel, *Gelehrte Deutschland* [illegible]

CENTORIO DEGLI [illegible], poète et historien italien, [illegible] dans le milieu du seizième [illegible] natale, il se retira à Milan, [illegible] armes, et servit longtemps [illegible] Ses principaux ouvrages [illegible] Venise, 1562, in-8° ; — [illegible] *della guerra*, imprimés [illegible] 1558, 1559 et 1562. On [illegible] volume ; — *Commentarij [illegible] silvania*, lib. VI ; 1565, [illegible] *mentarj delle cose d'[illegible]* 1569, in-4°. Ces deux [illegible] ordinairement réunis en [illegible] *Peste di Milano del* 1576, in-4°.

Argelati, *Script. Mediol.* — [illegible] *letterature italiana*. — [illegible] VIII, 208.

* CENTUMALUS, nom [illegible] de la *gens Fulvia*, et dont [illegible] bres, dans l'ordre chronol[illegible]

CENTUMALUS (*Cn.*) [illegible] vait en 296 avant J.-C. Il [illegible] tateur Valerius Corvus, [illegible] en 301, et consul en [illegible] pion, époque à laquelle il [illegible] num un important succès [illegible]

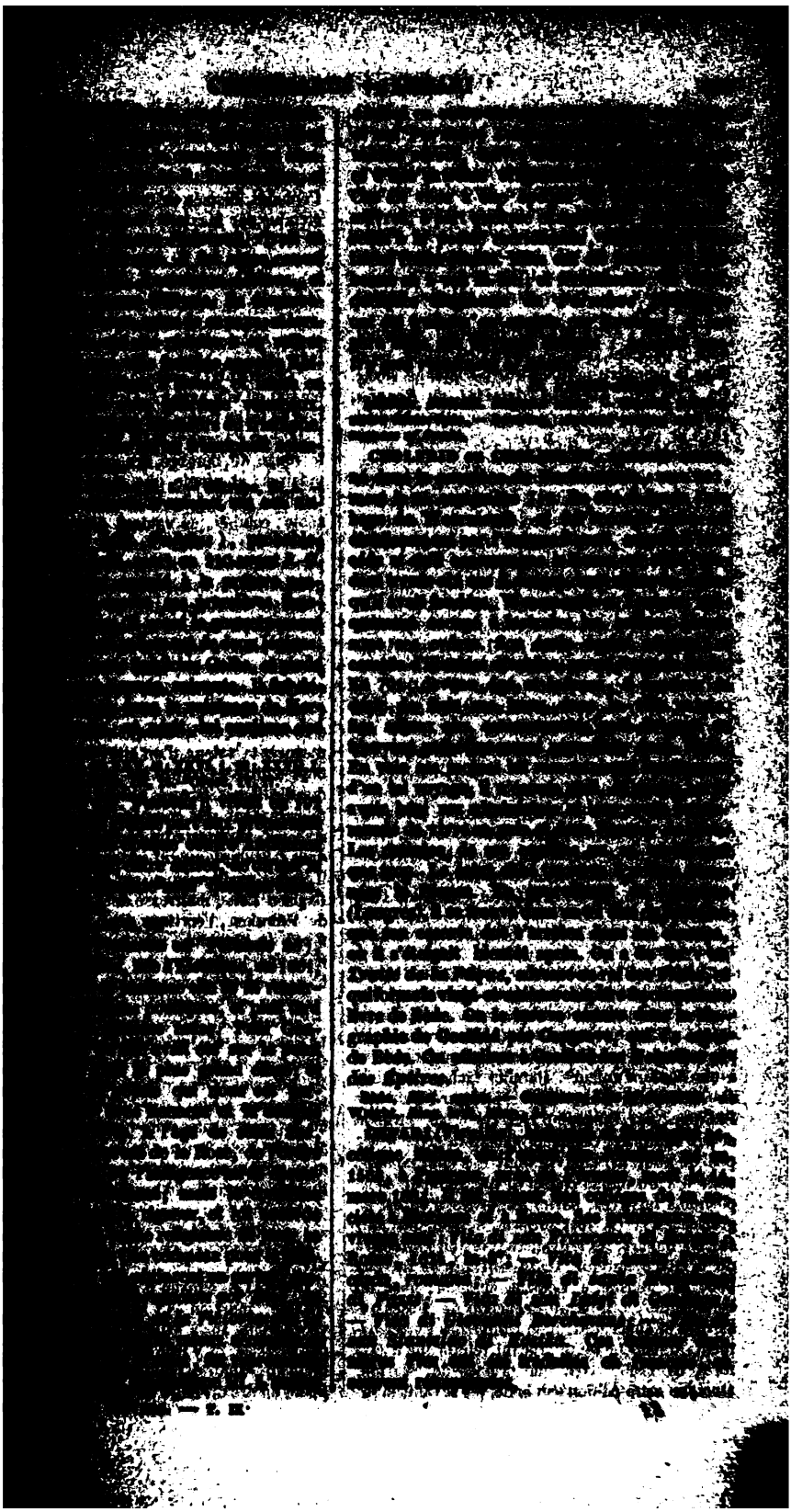

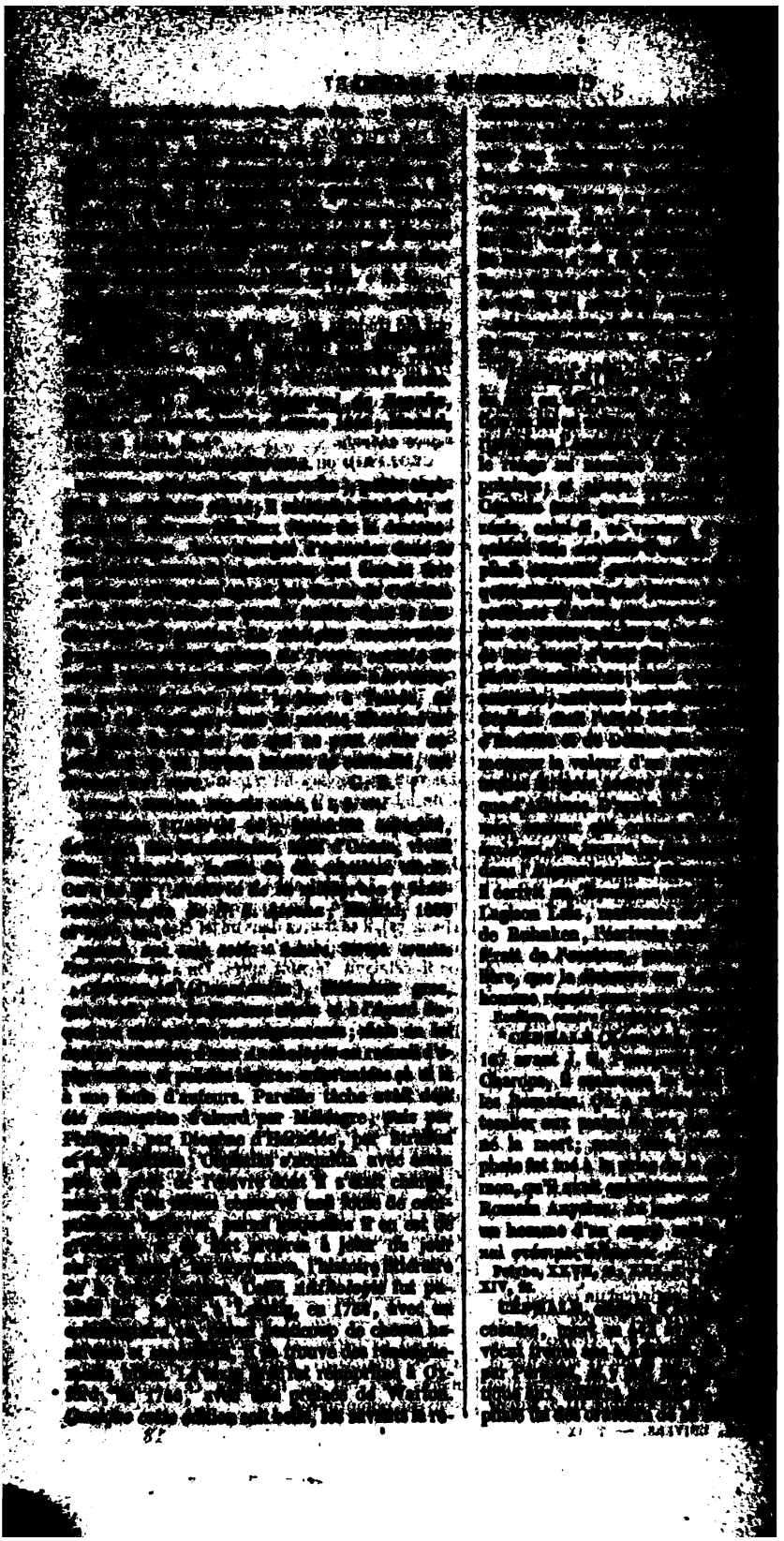

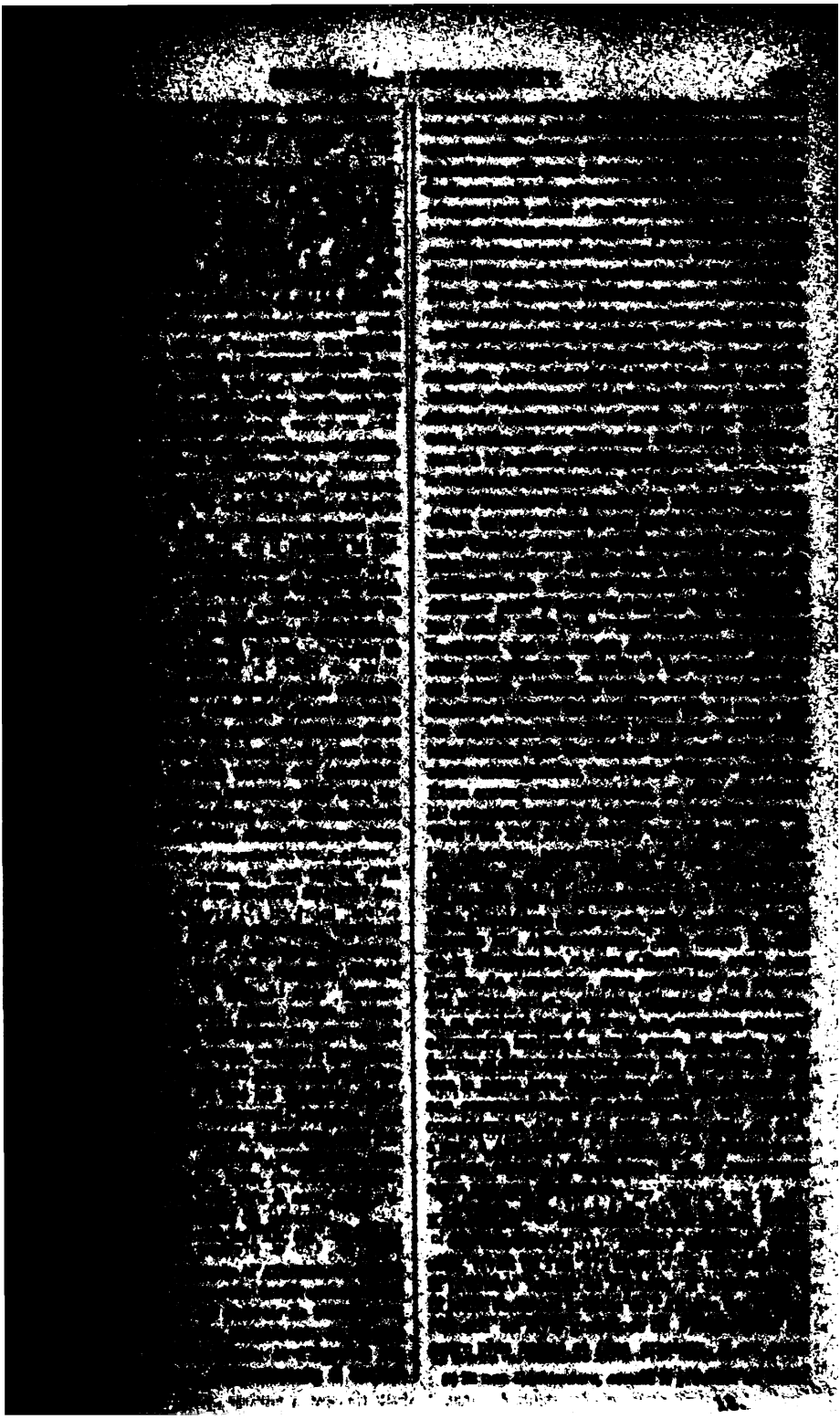

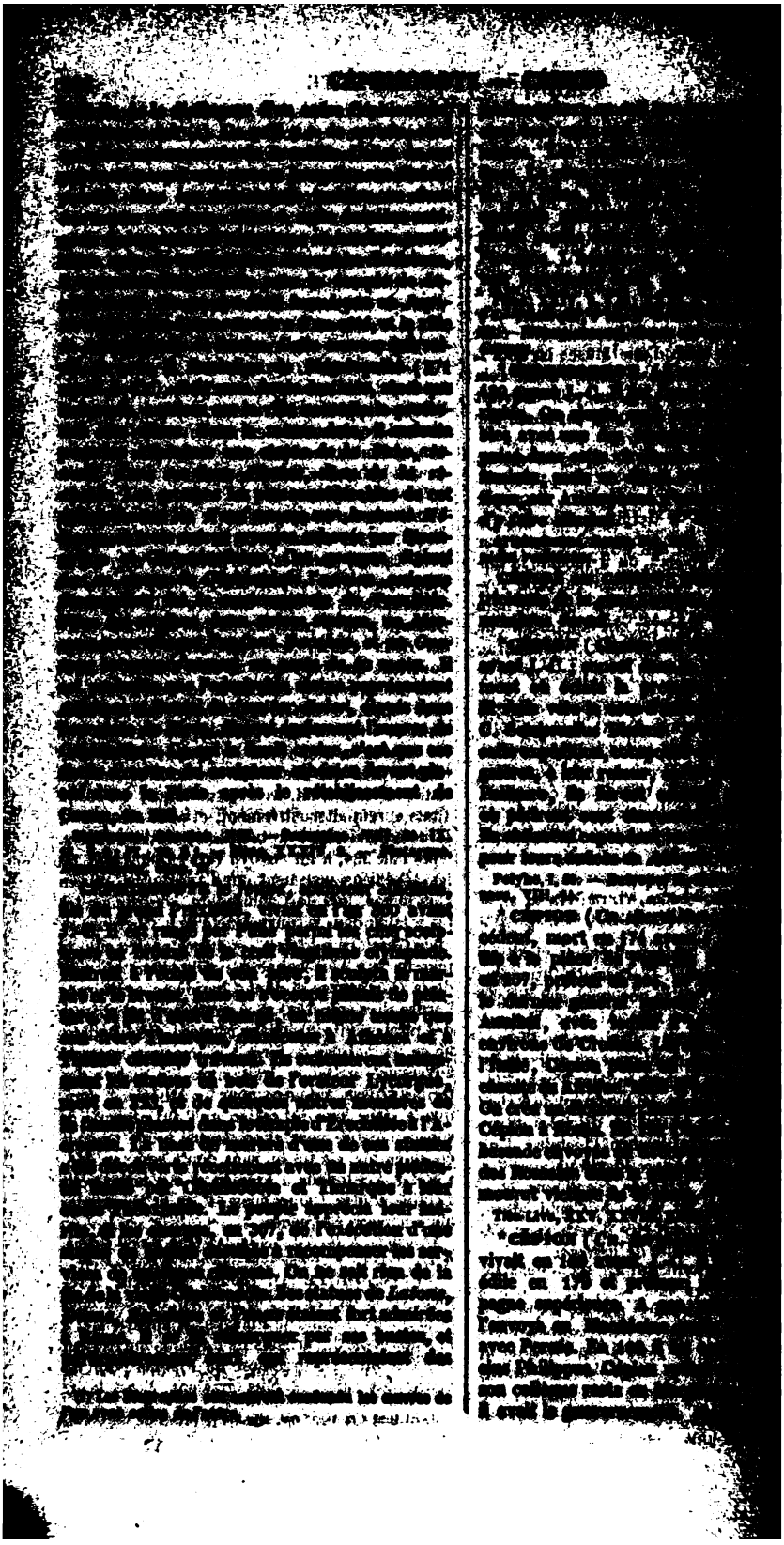

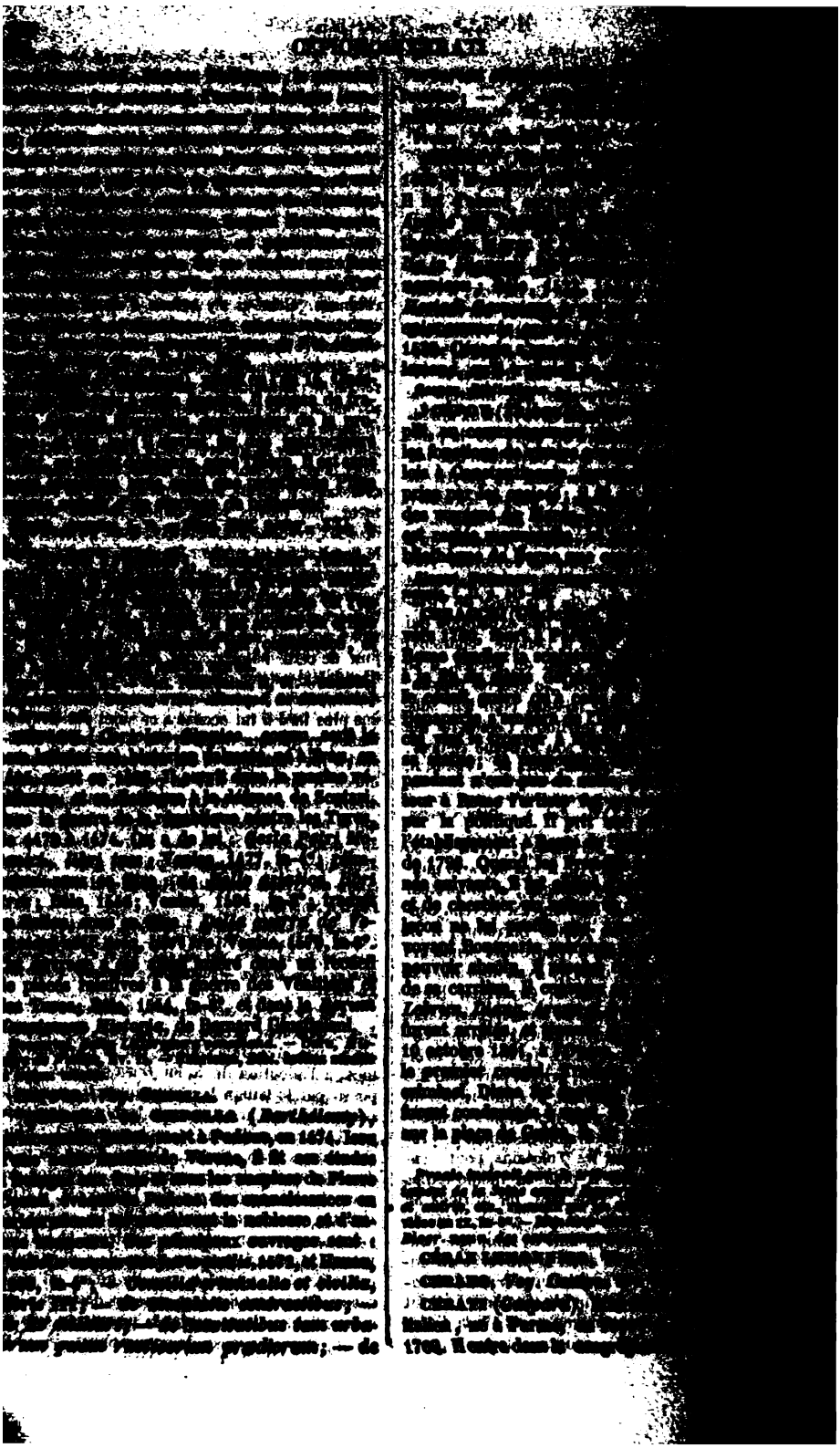

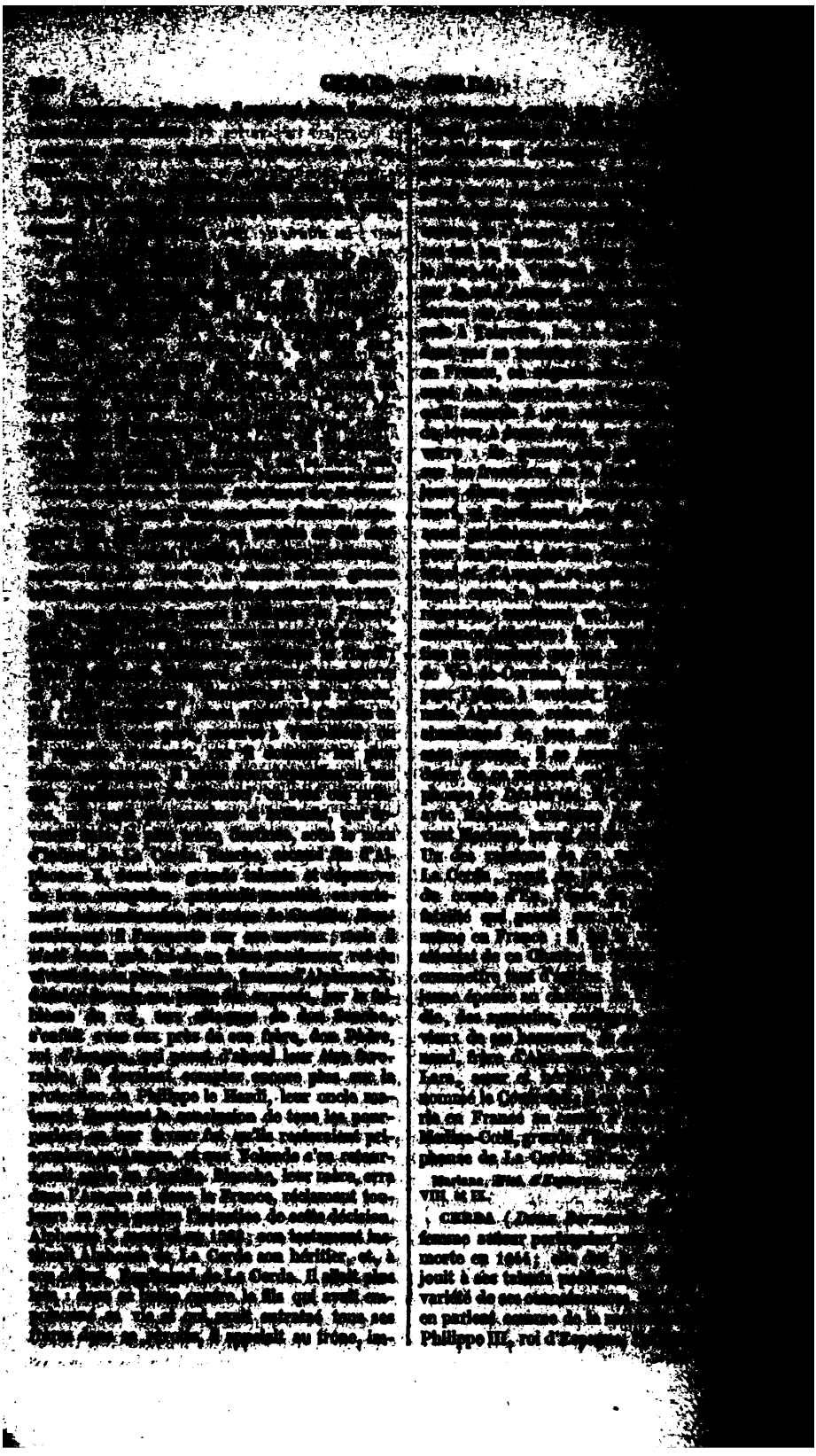

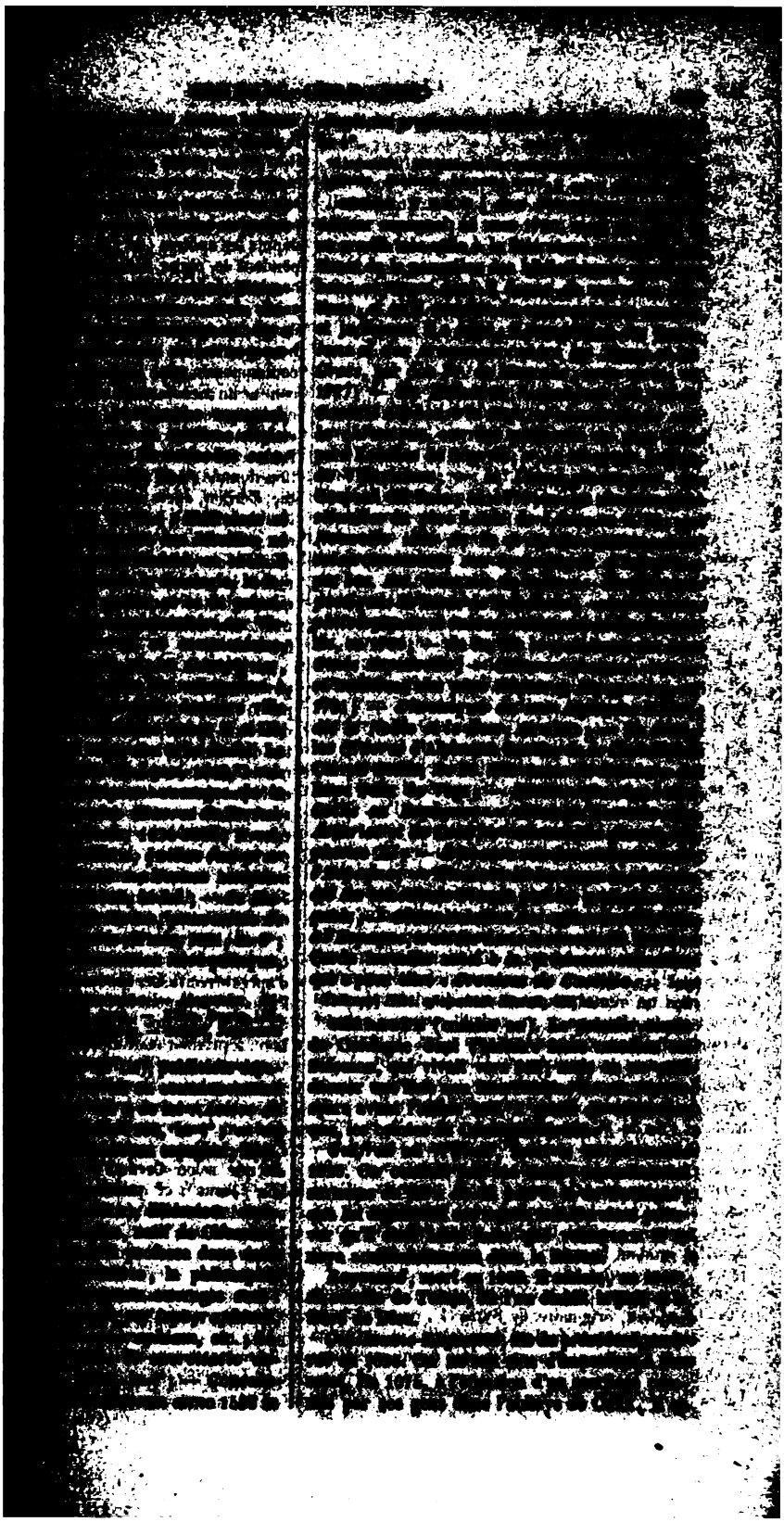

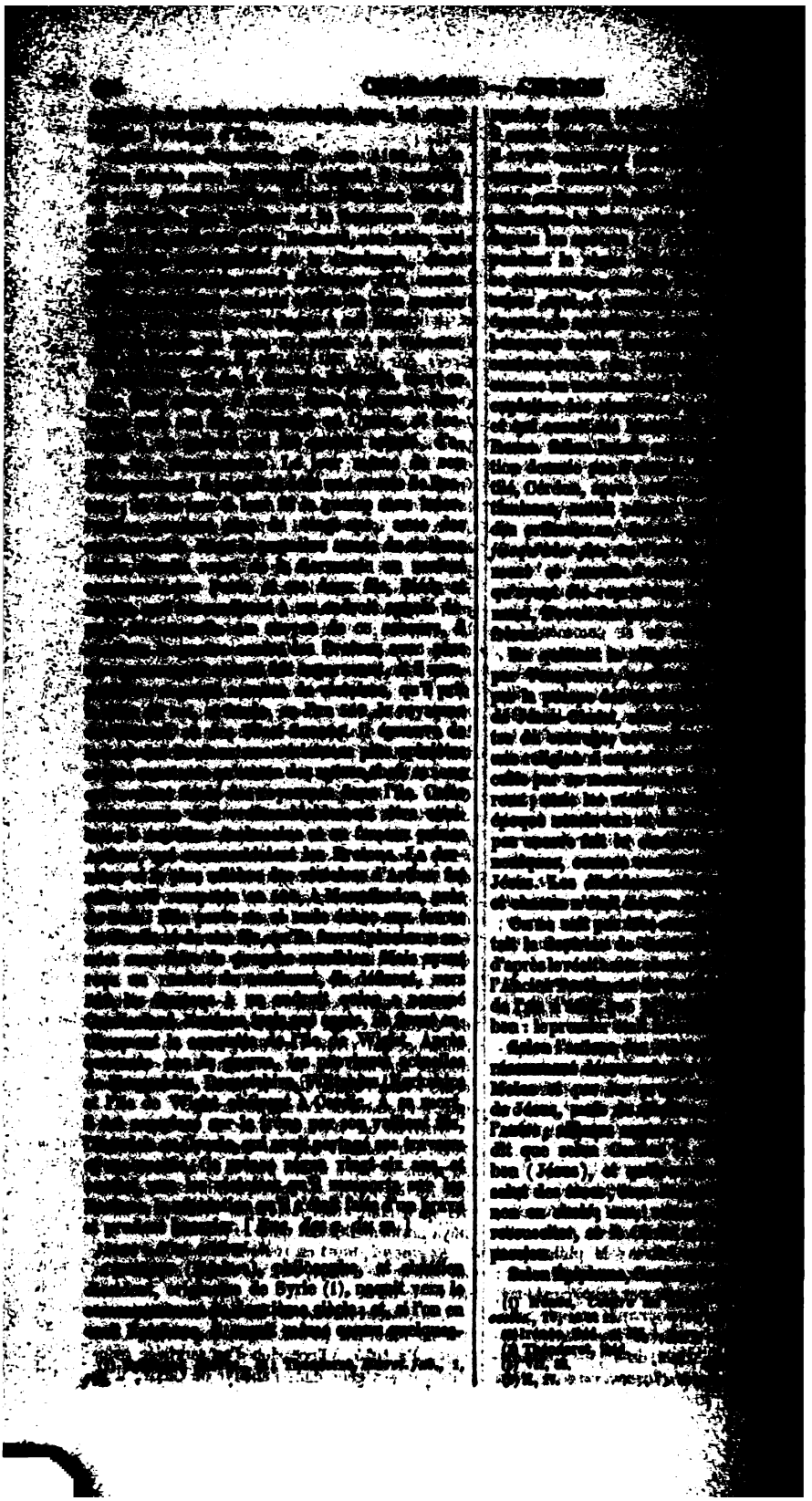

[illegible]

[illegible]

[illegible]

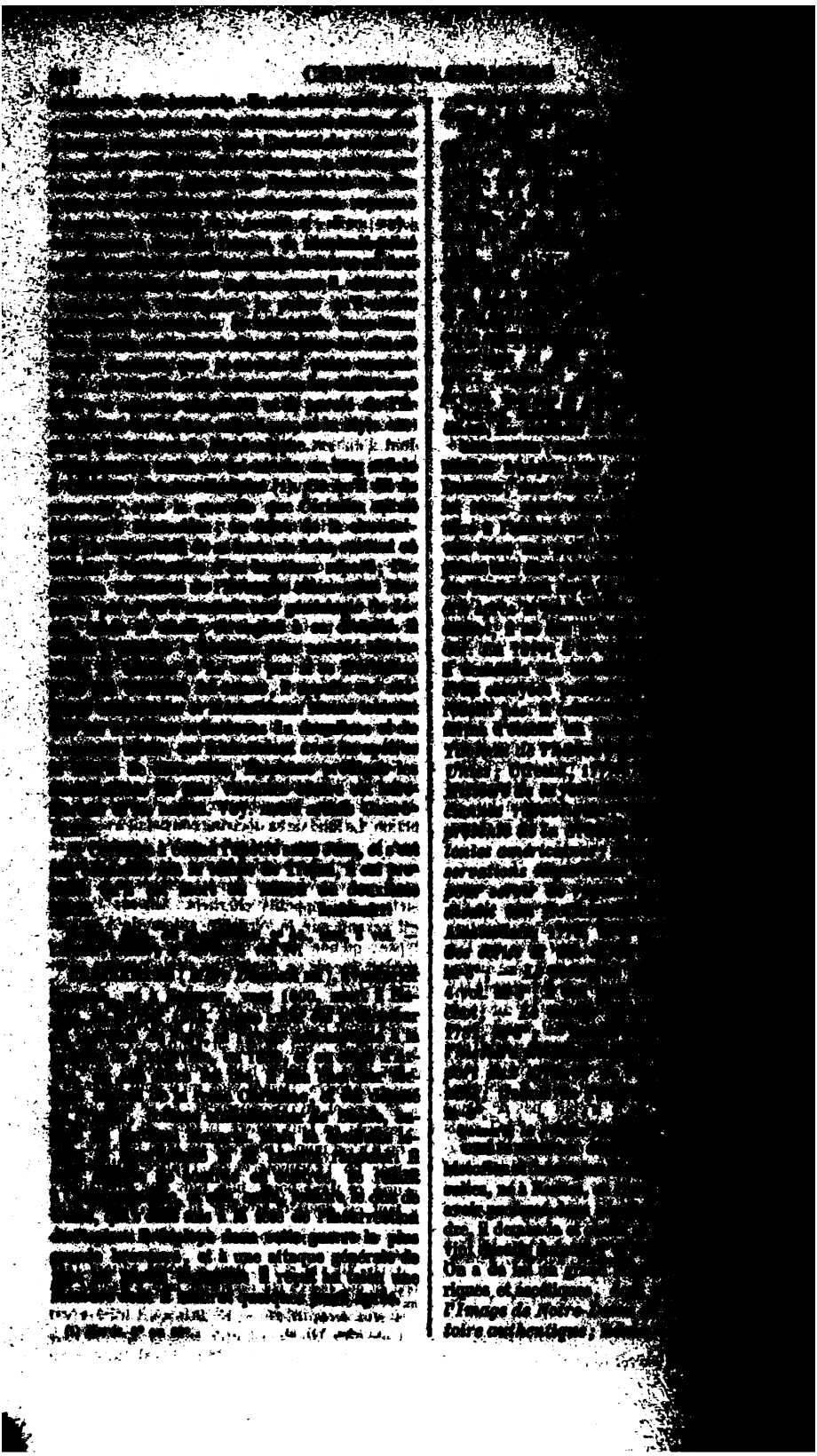

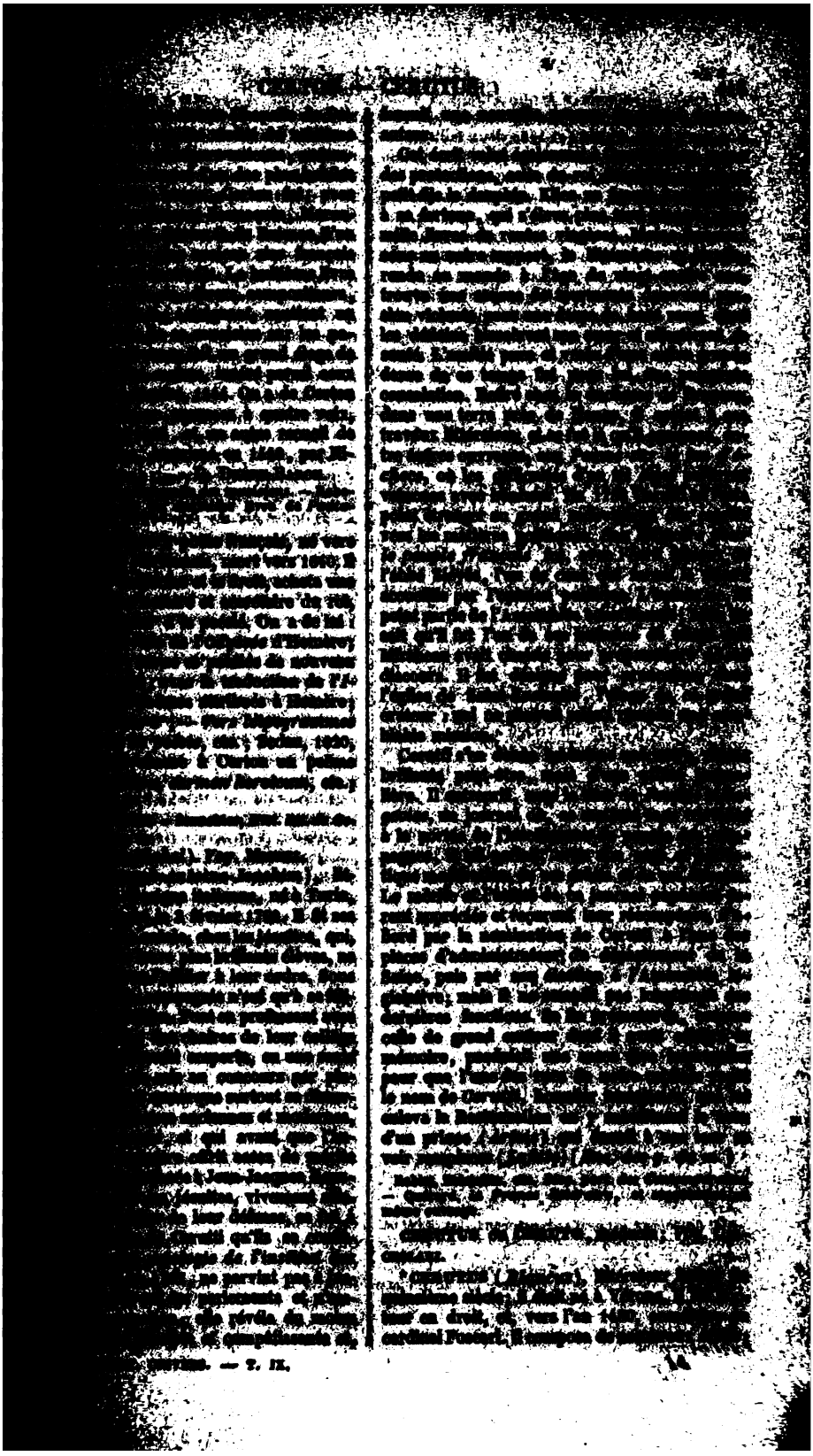

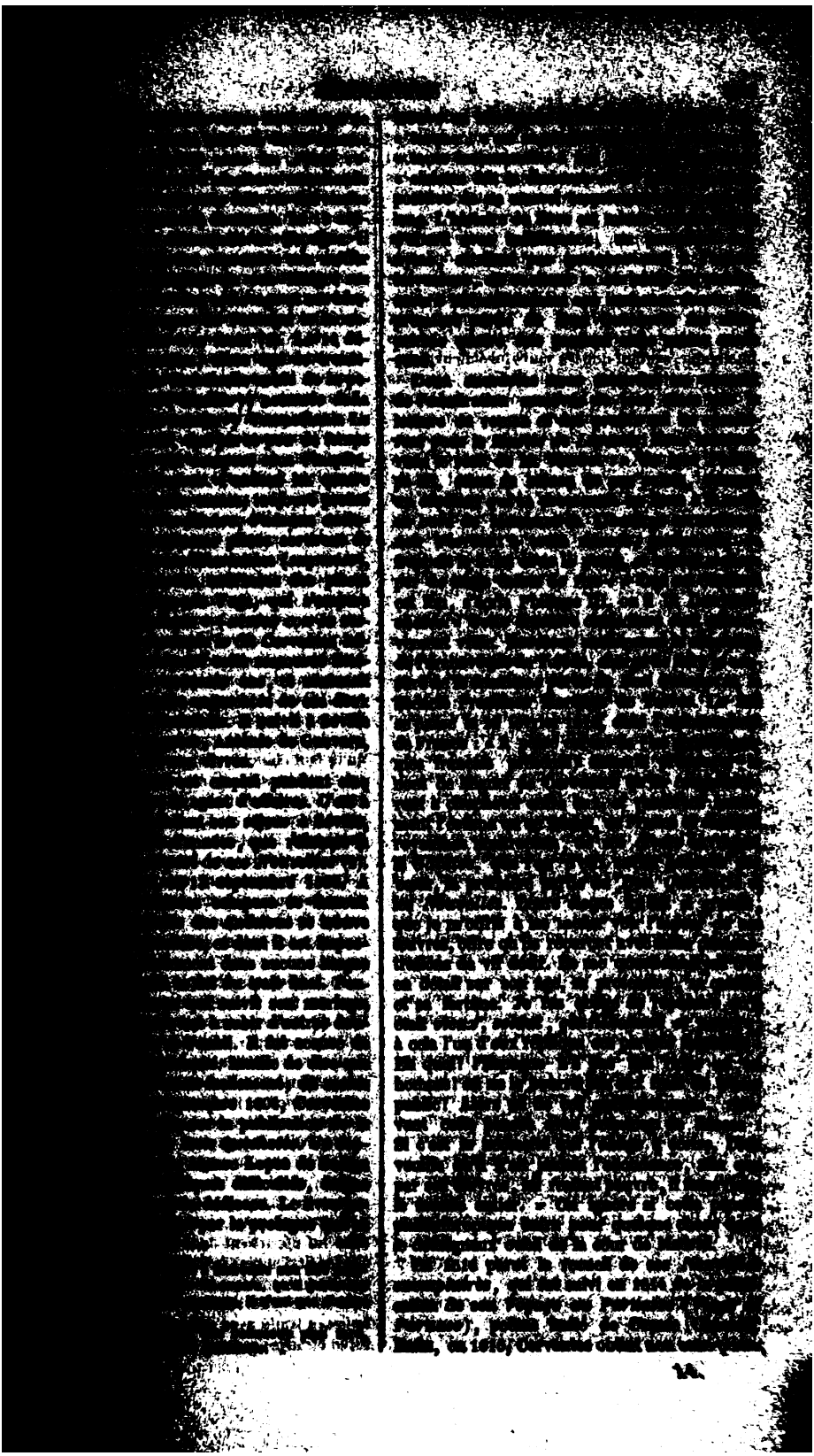

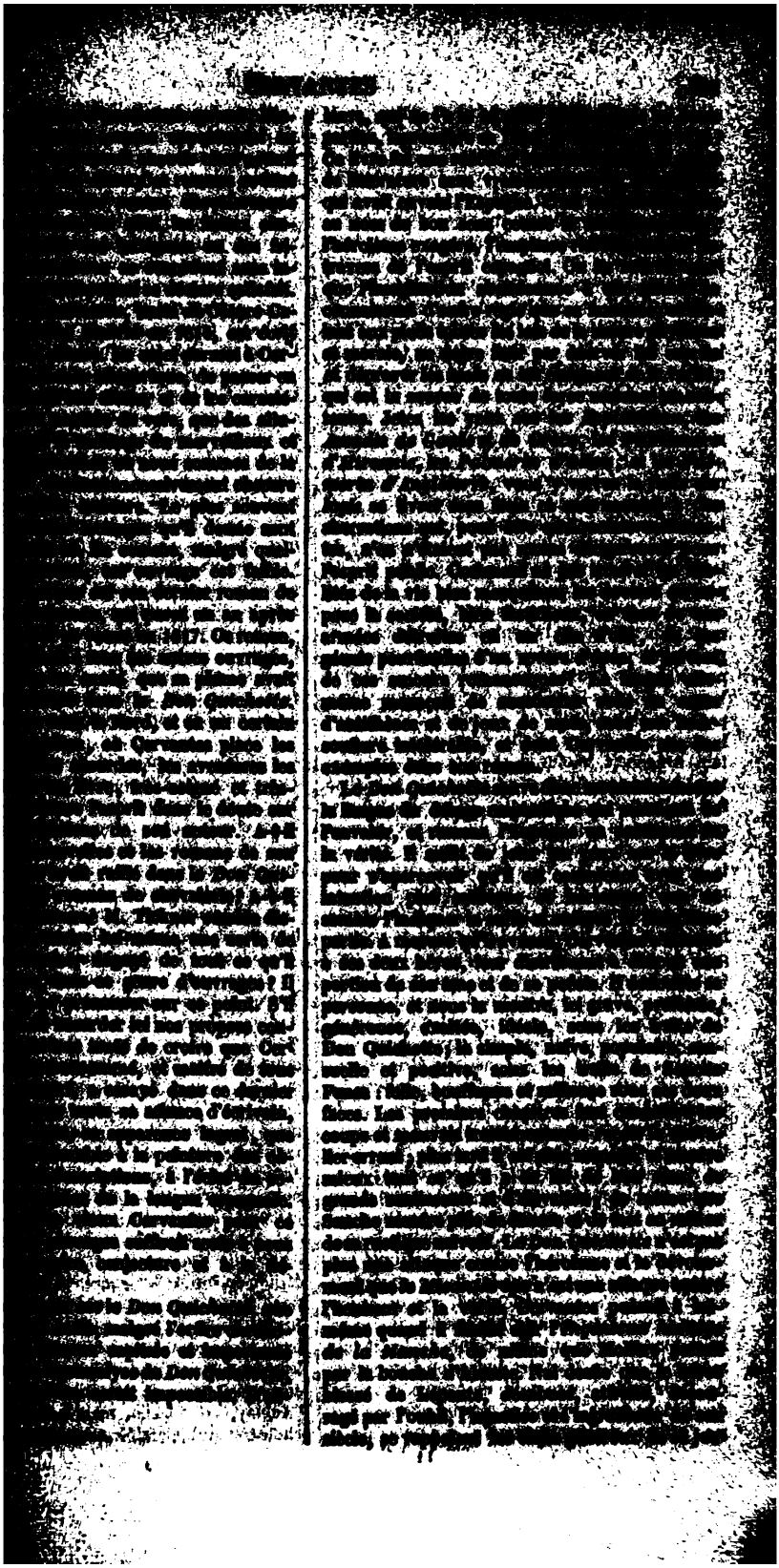

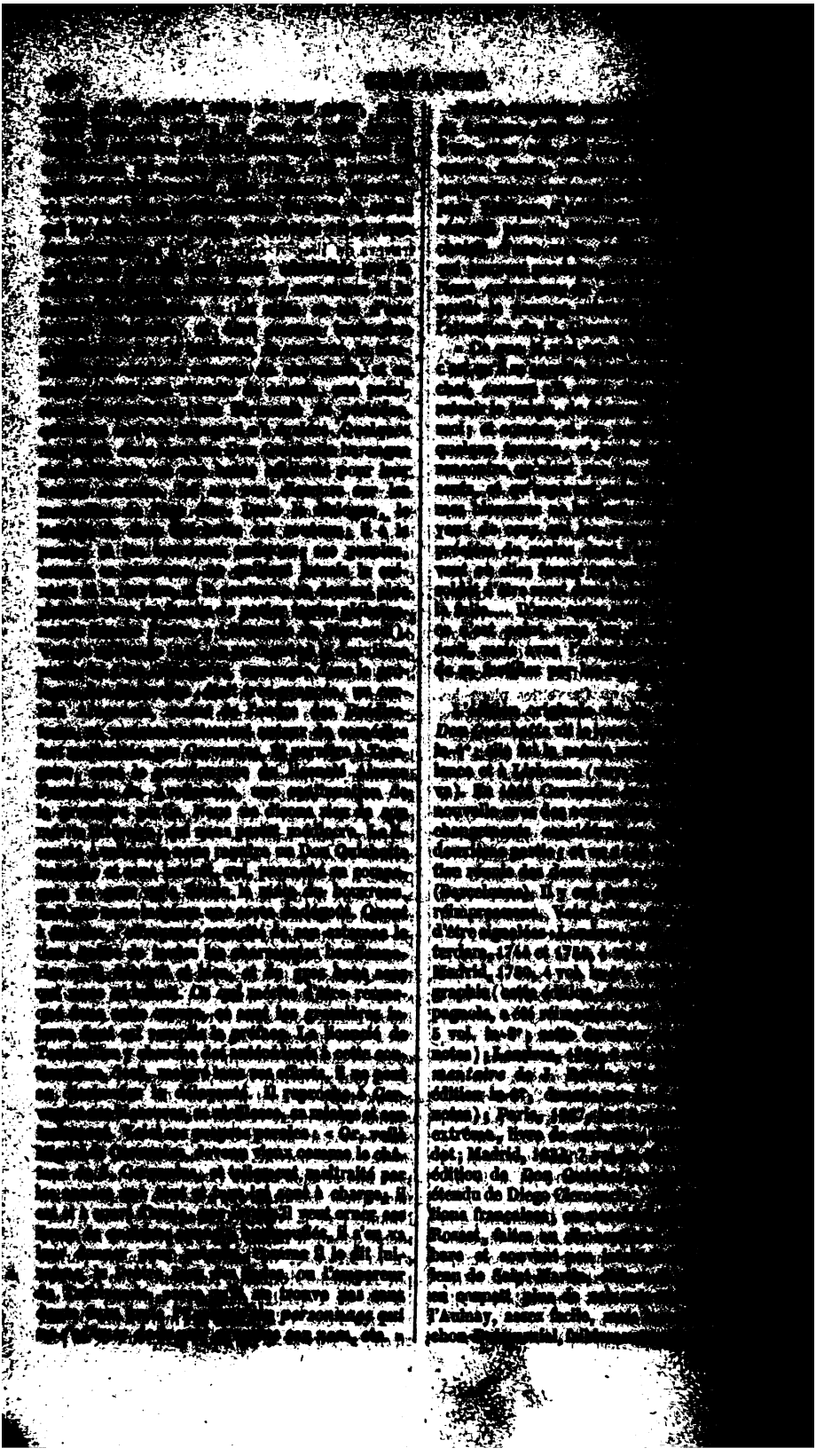

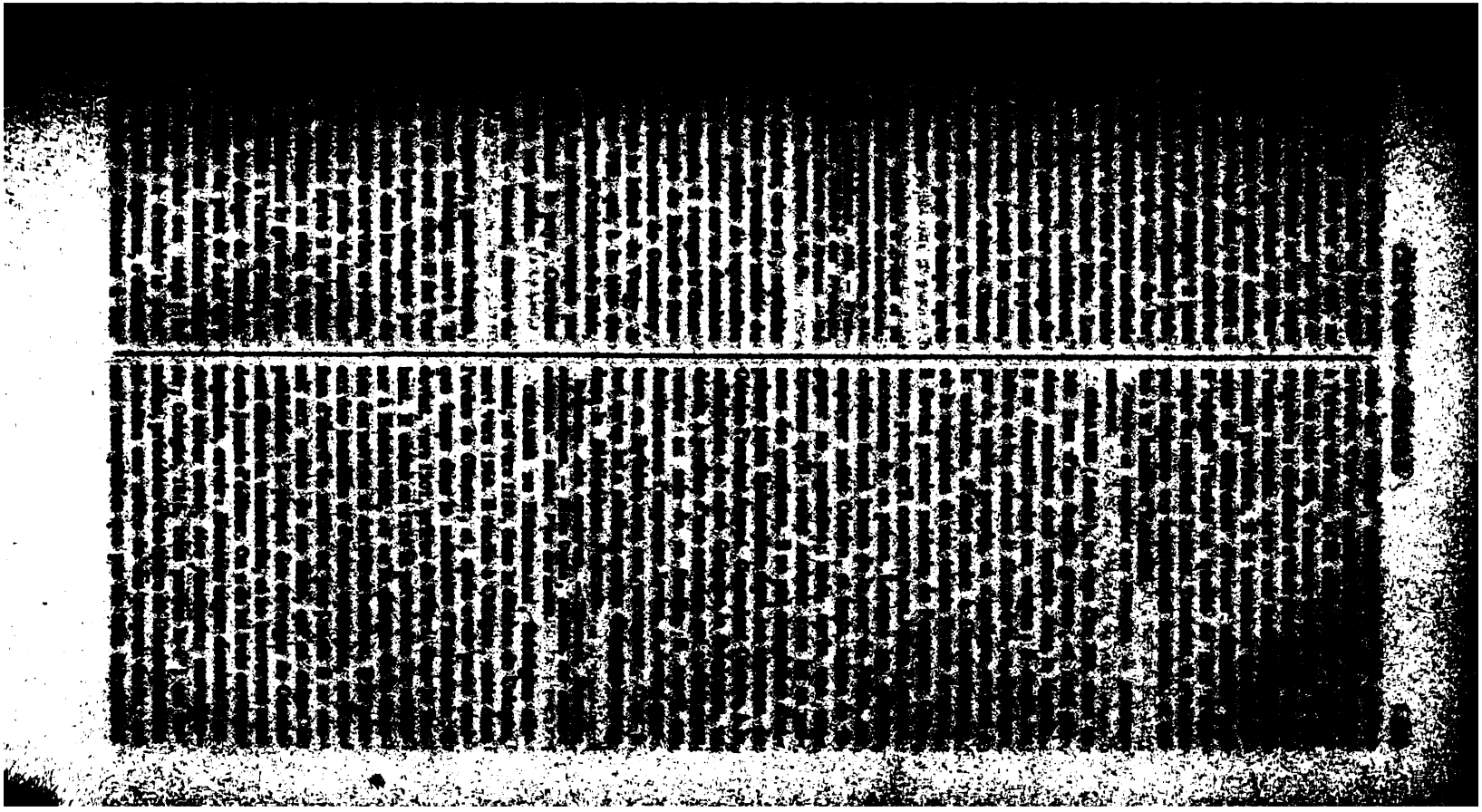

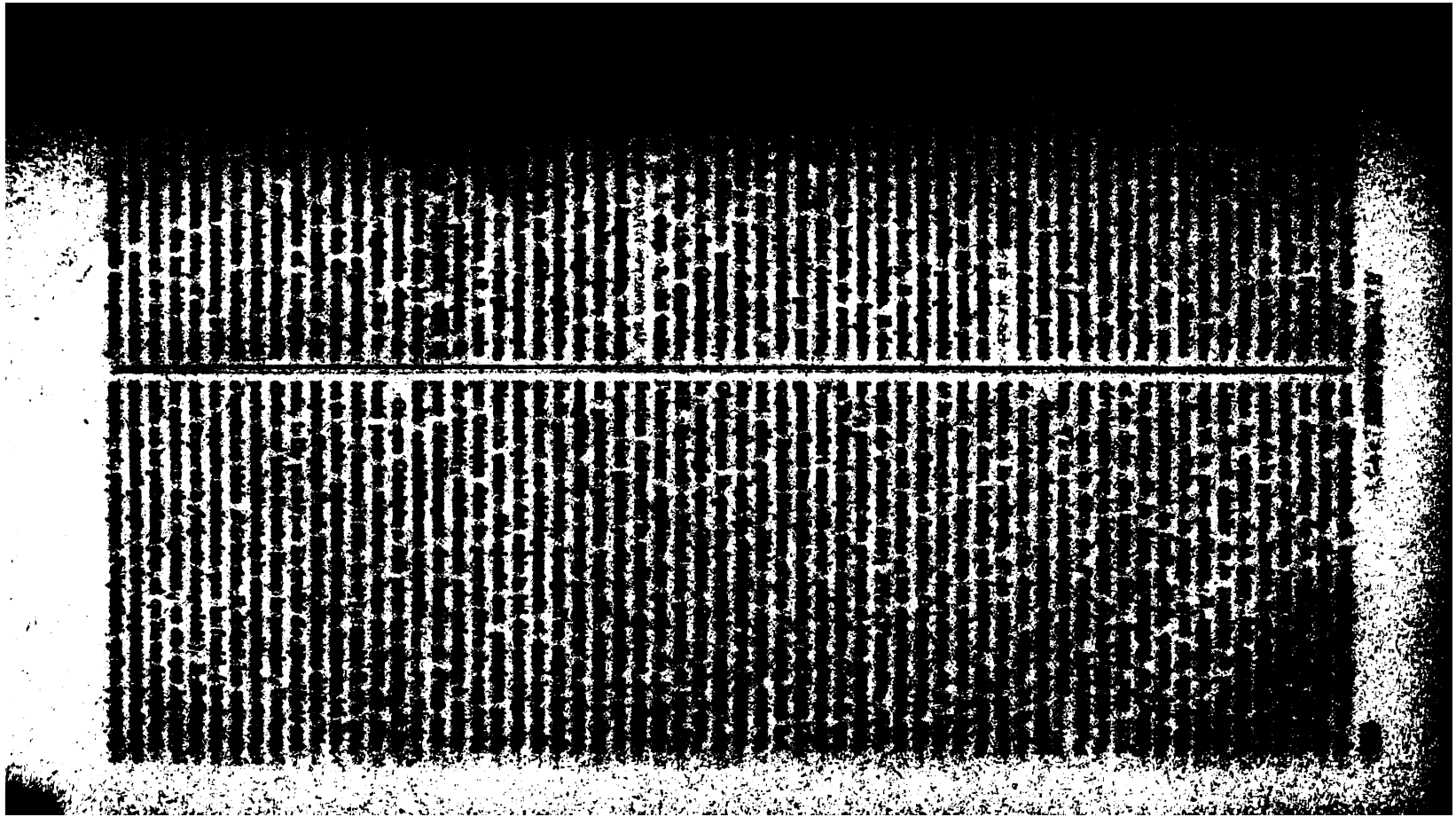

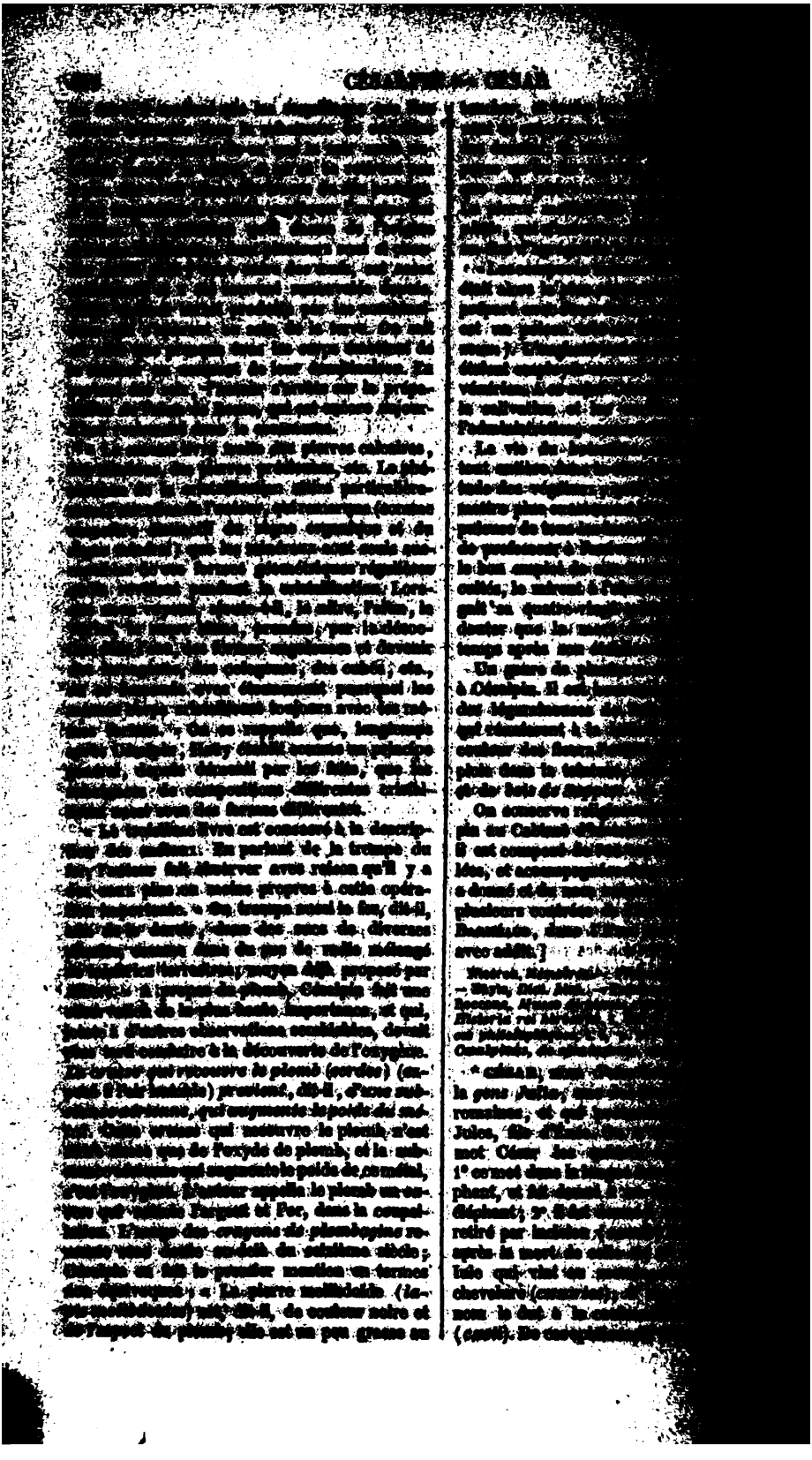

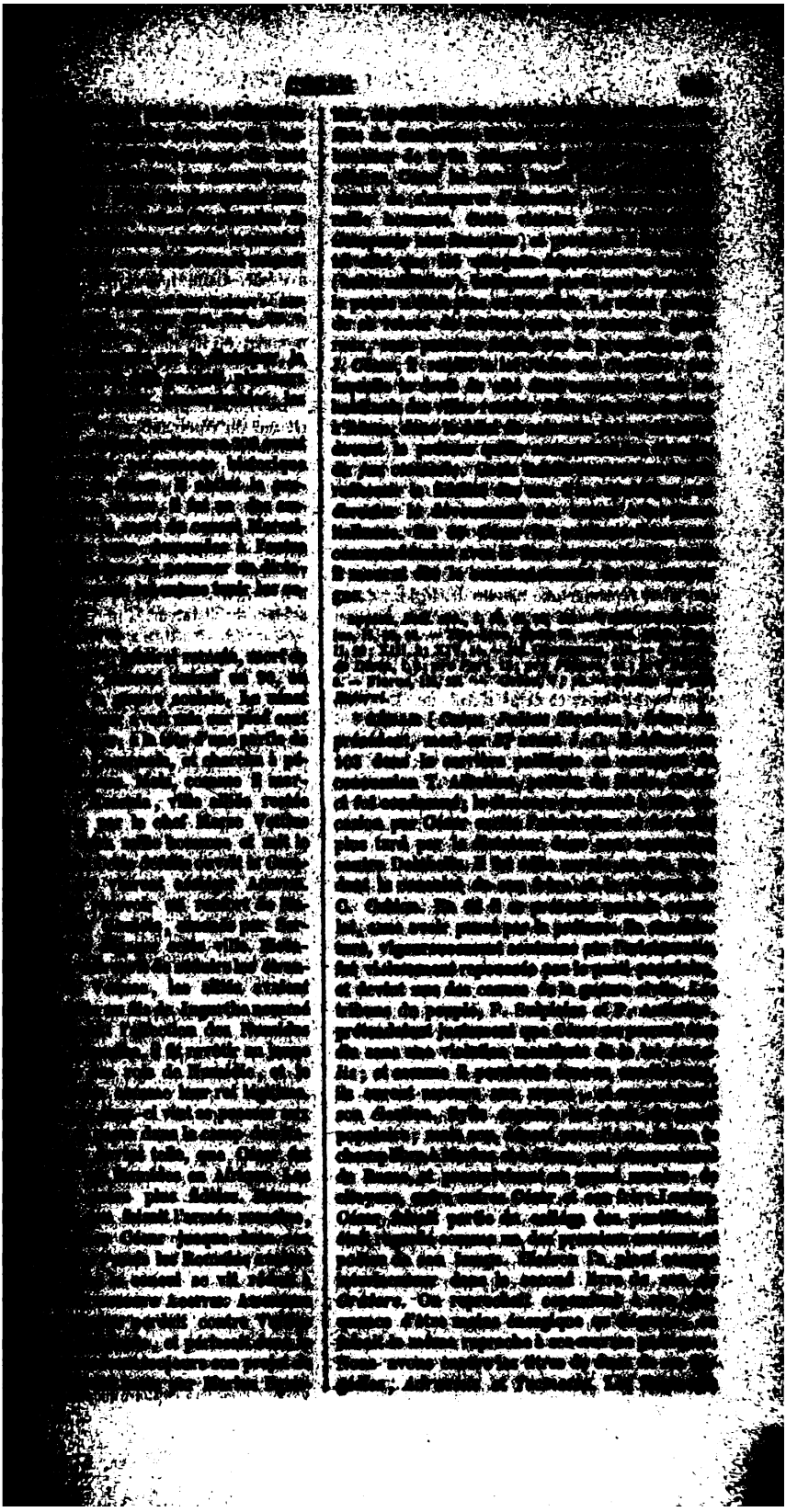

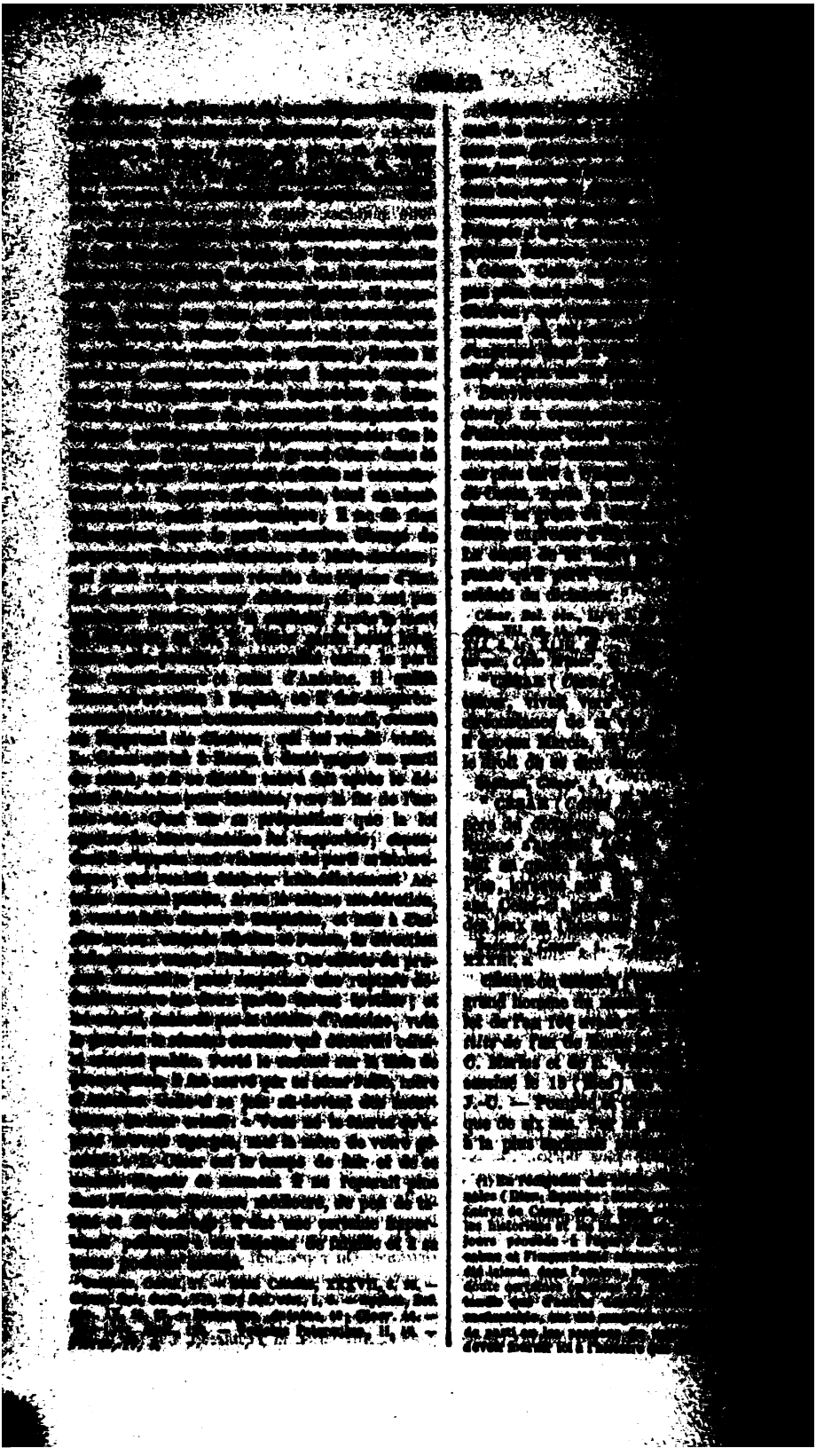

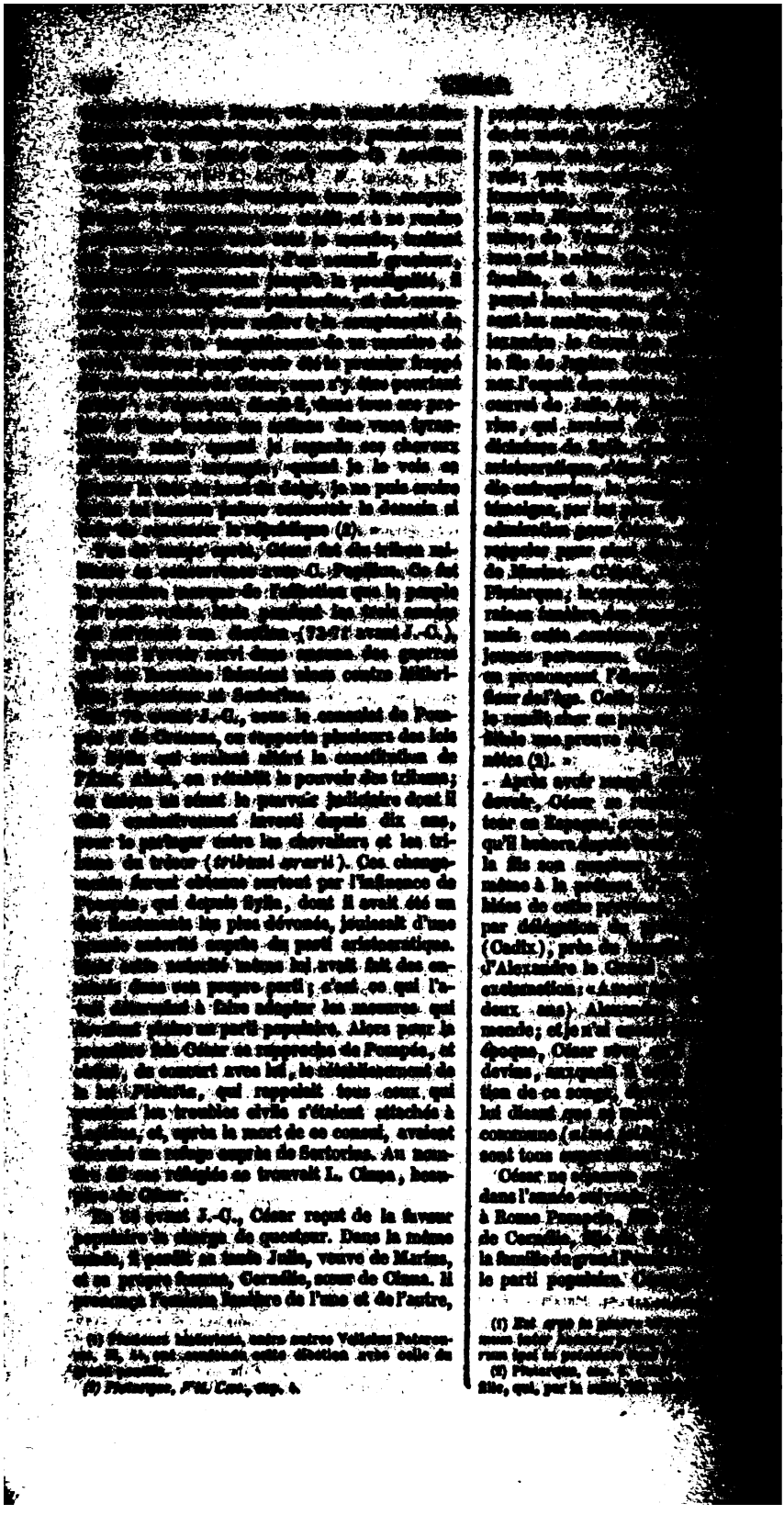

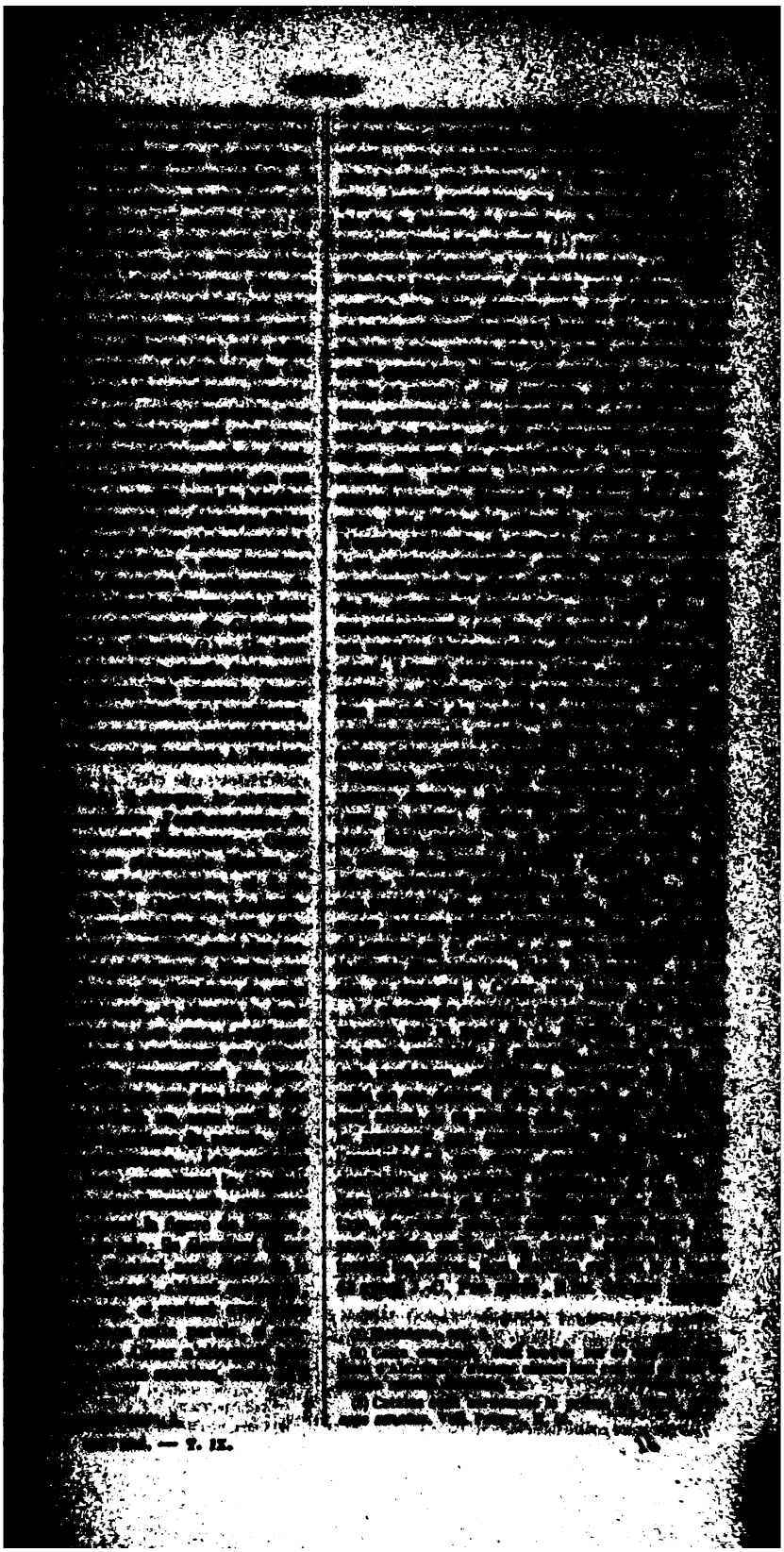

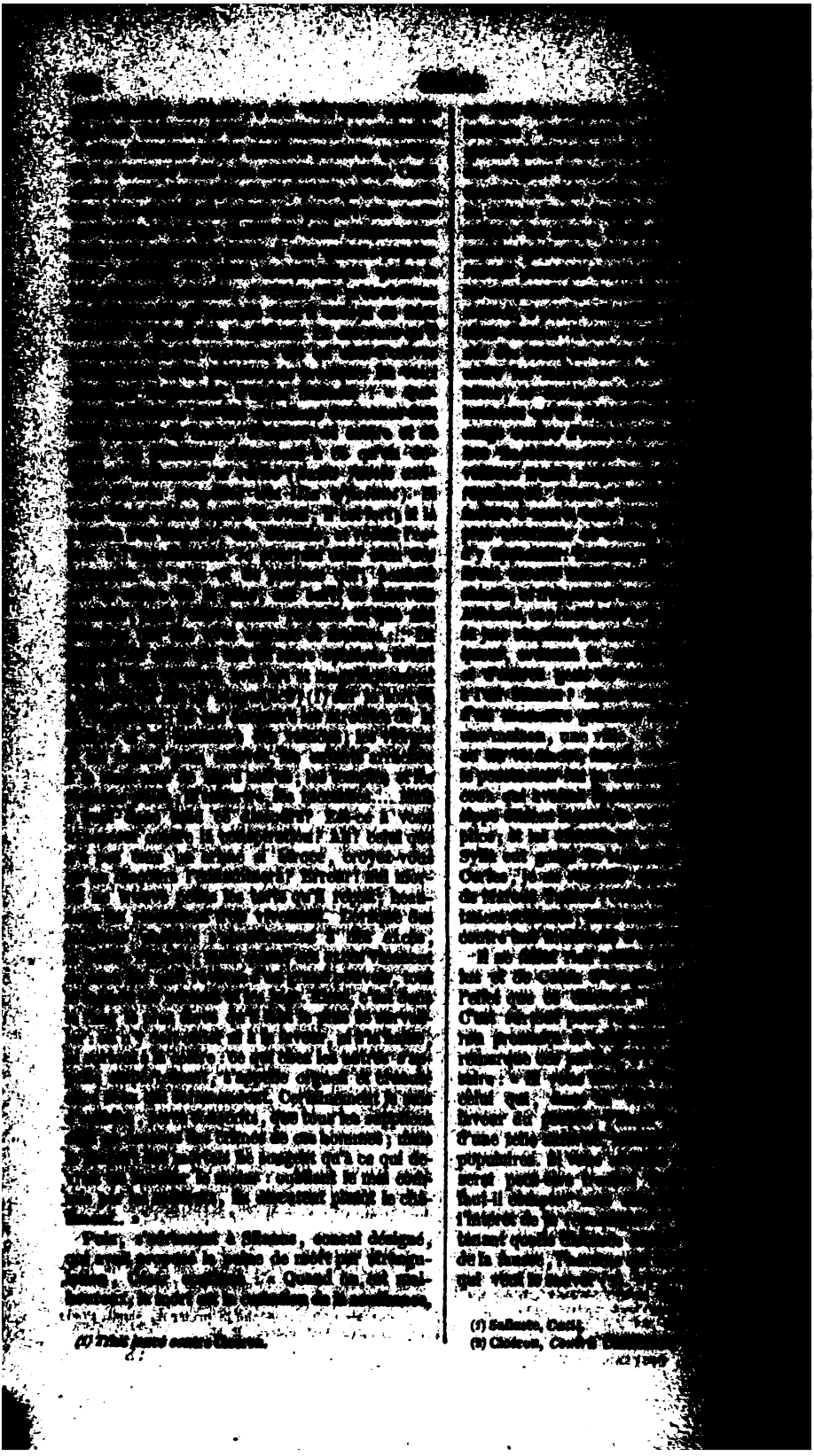

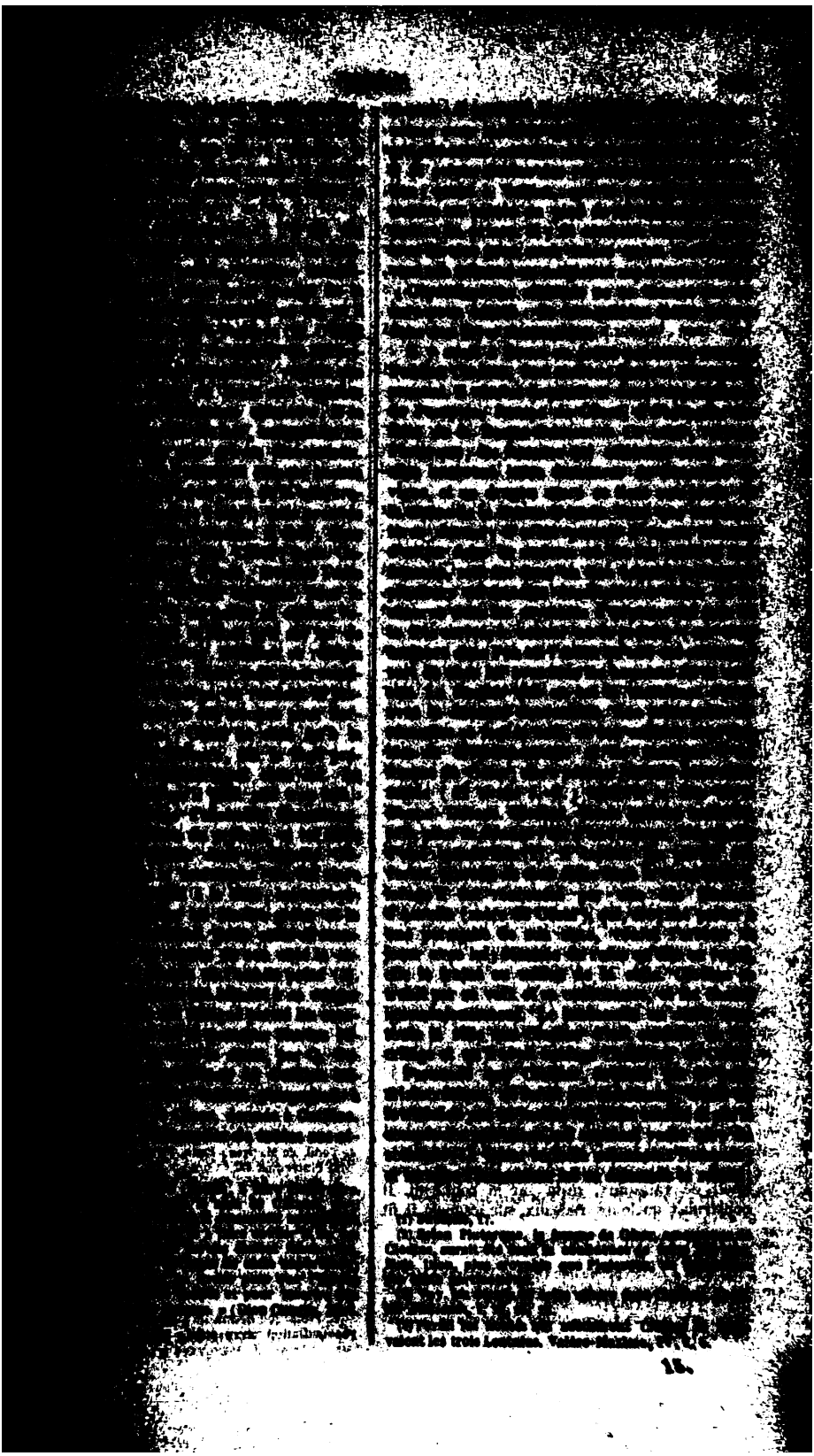

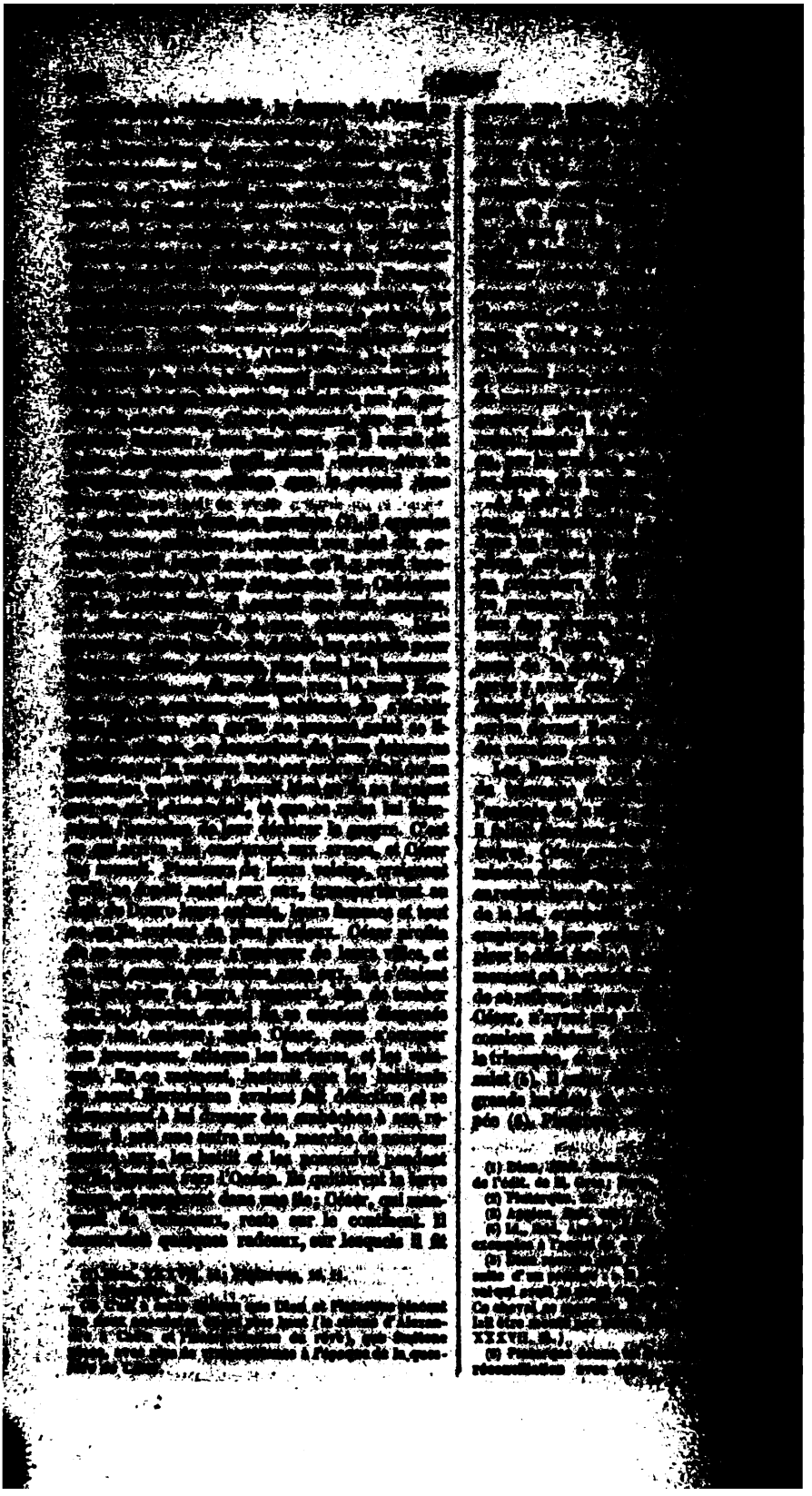

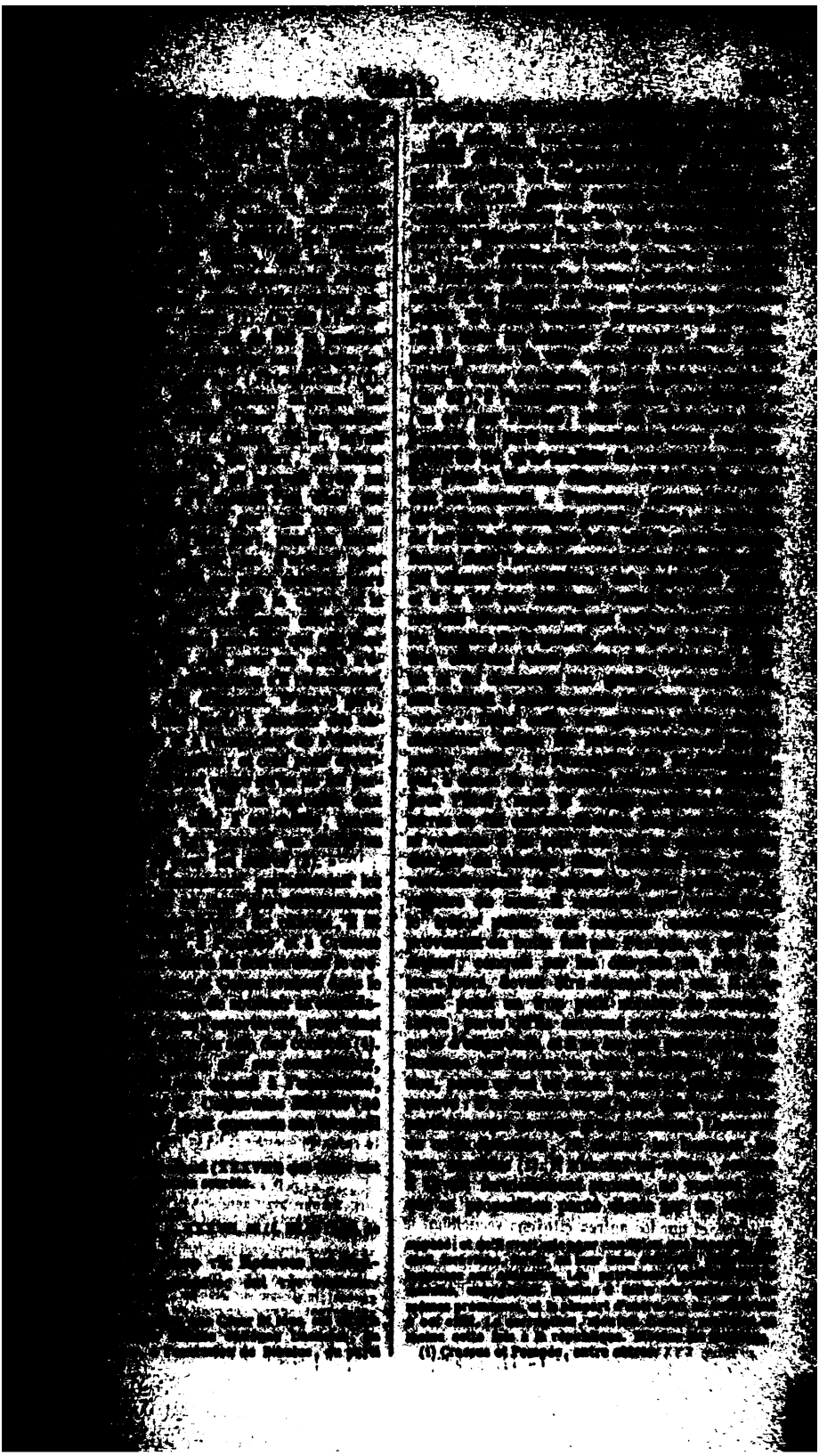

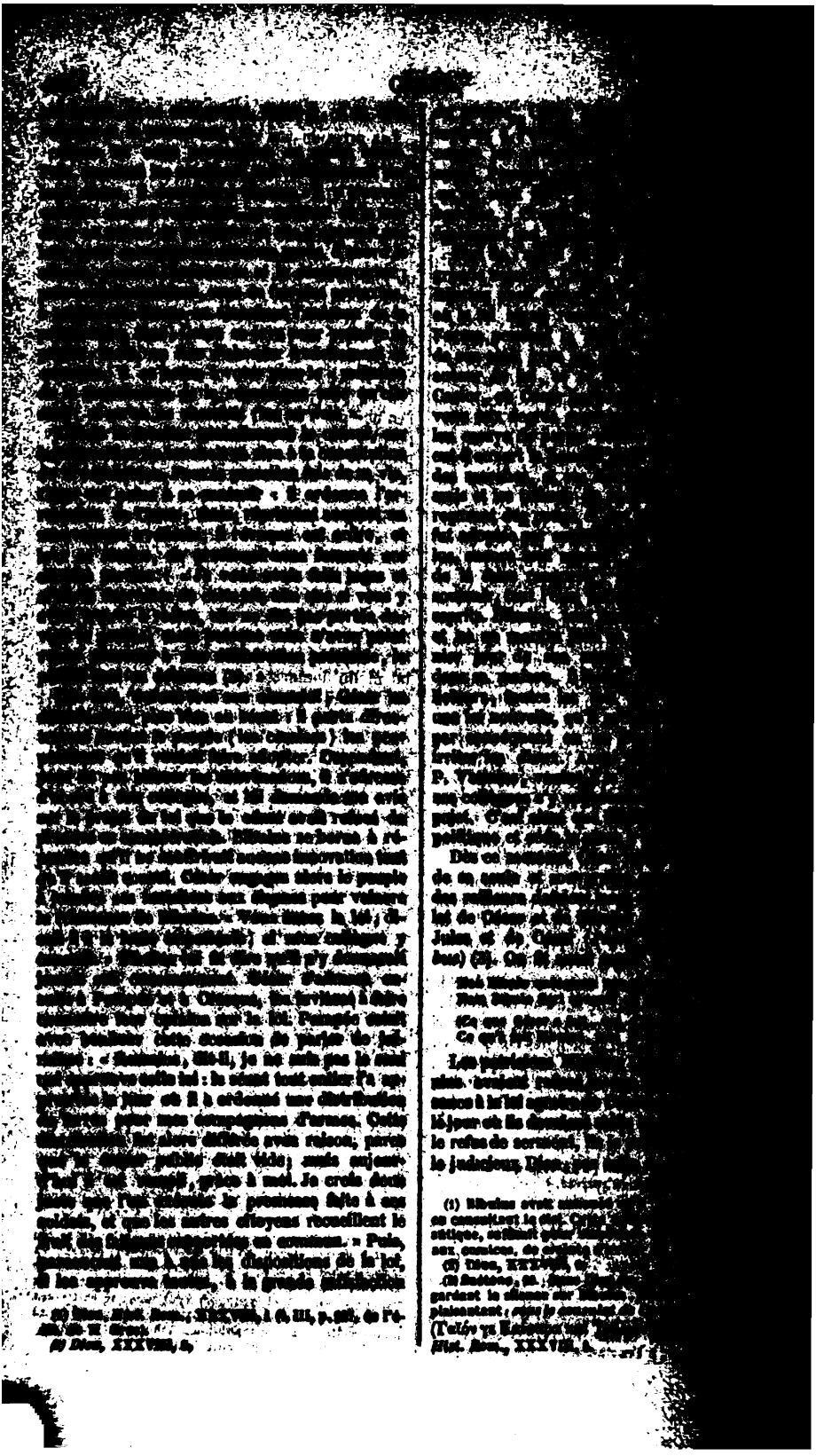

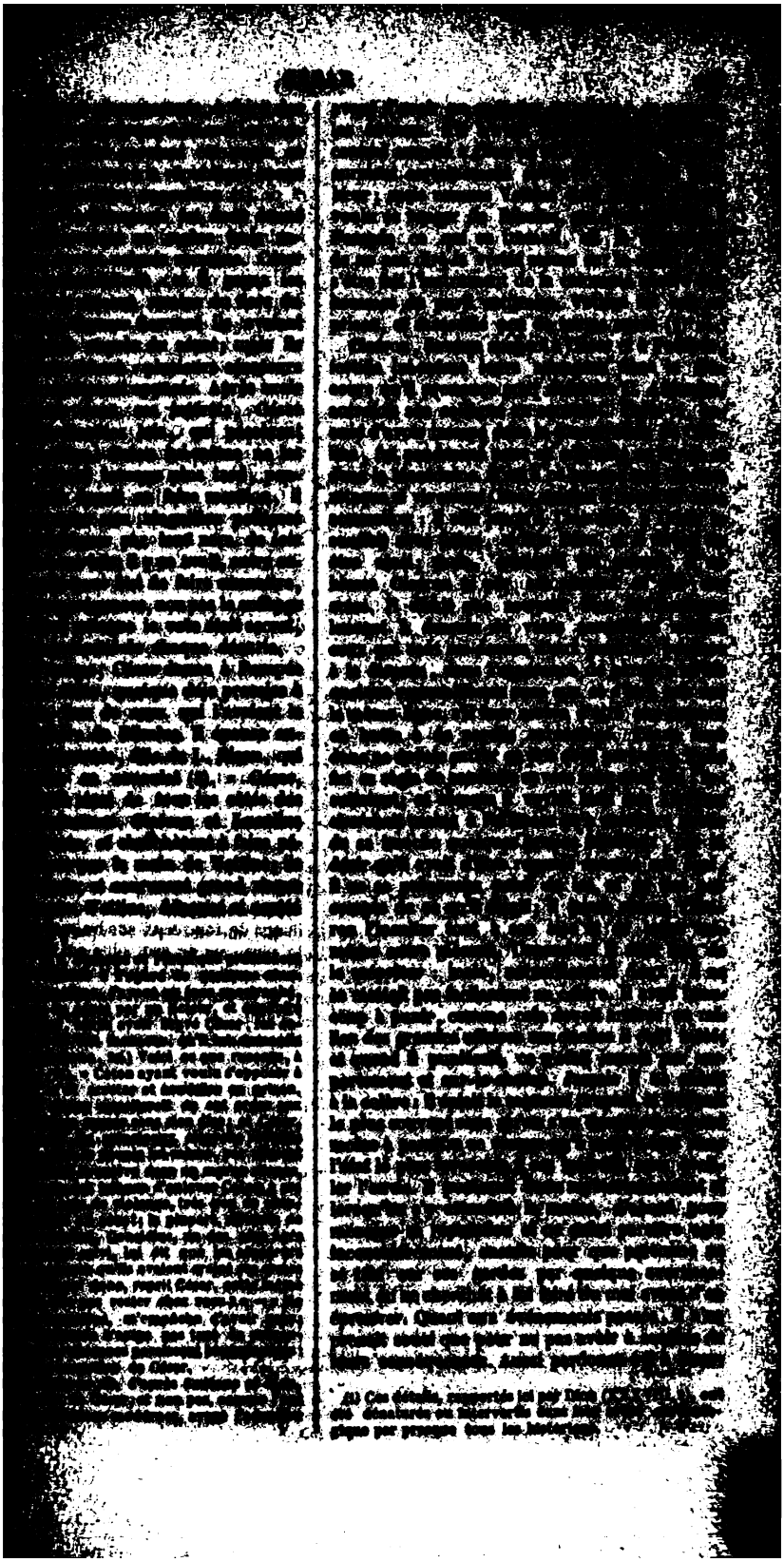

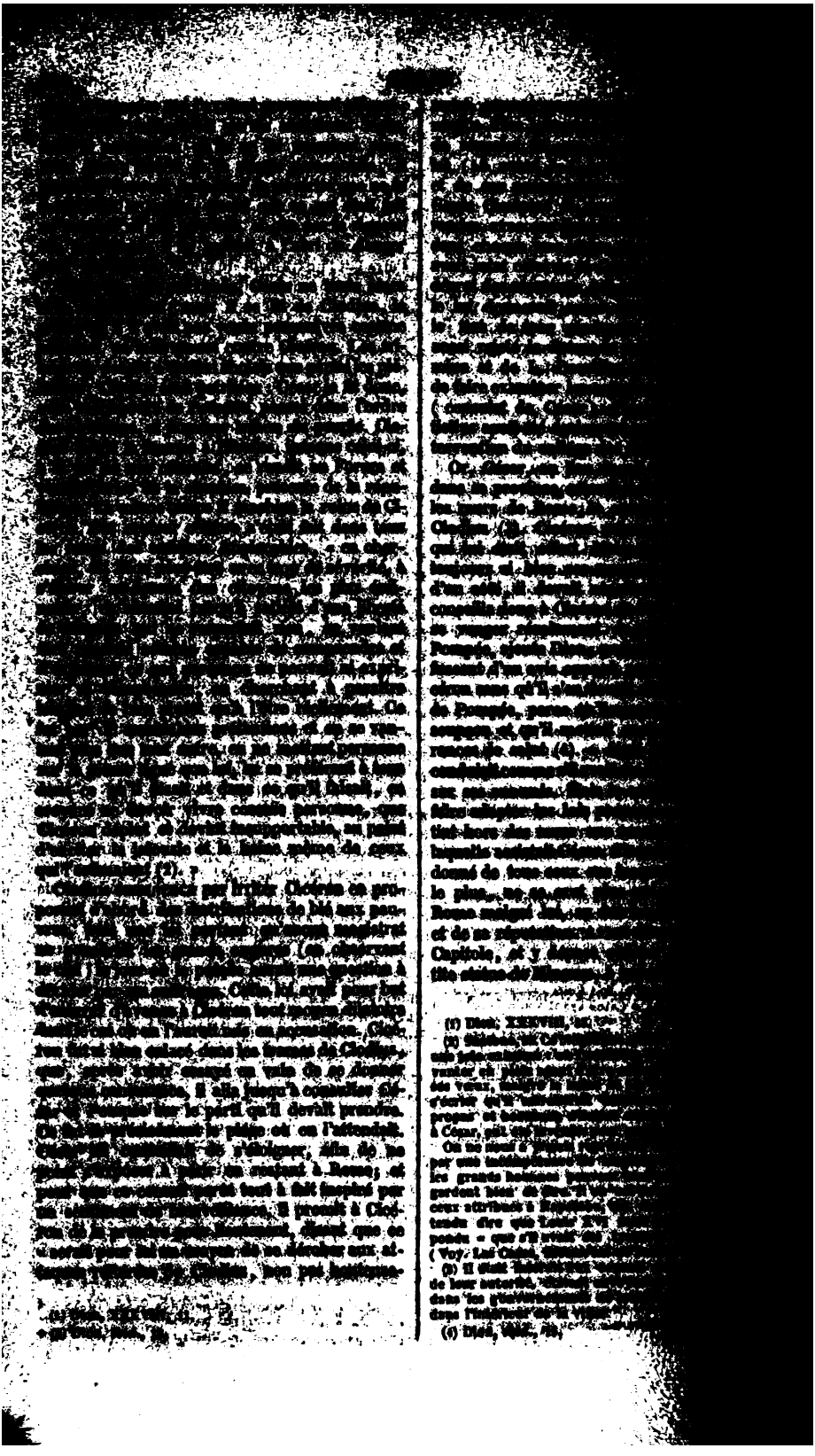

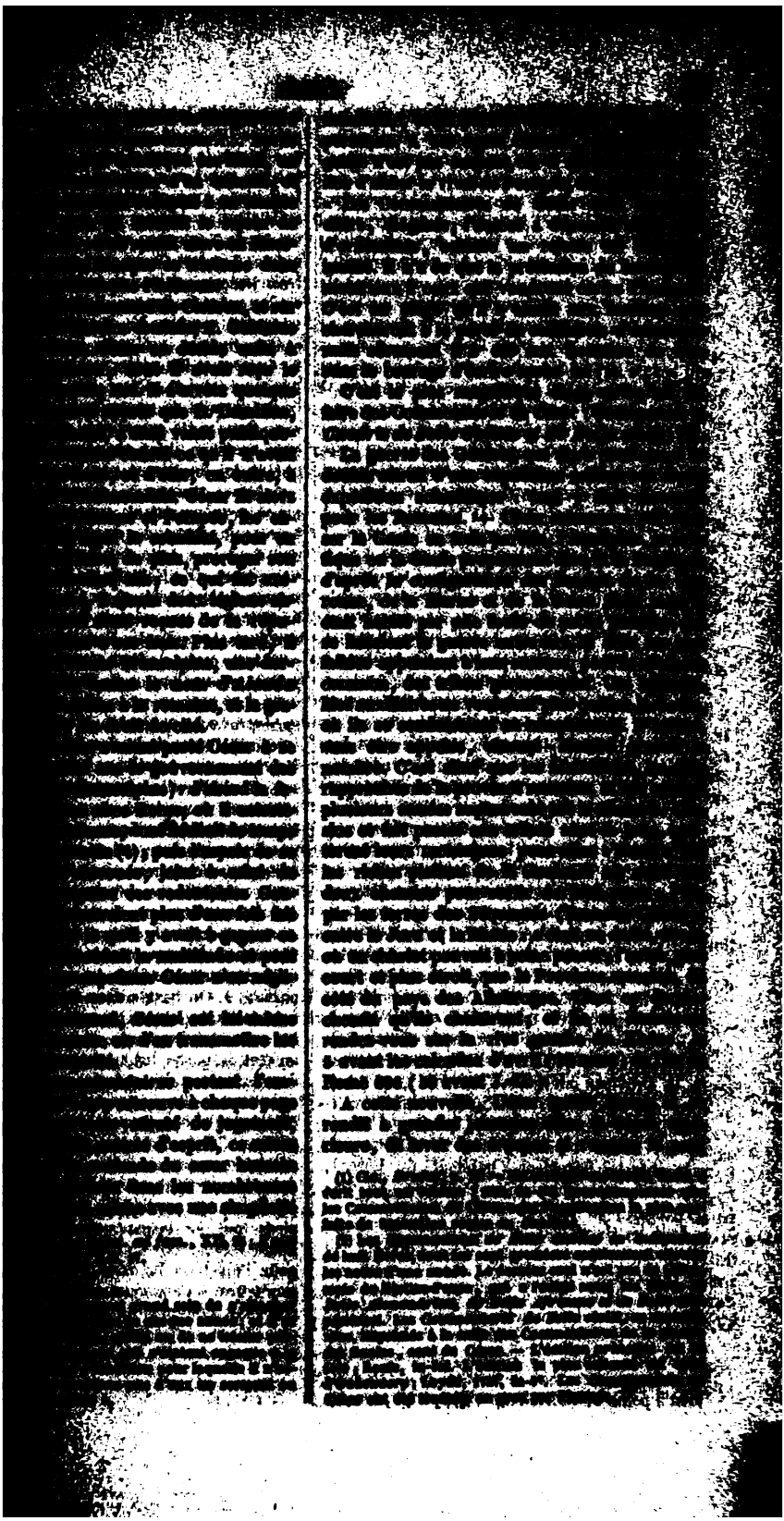

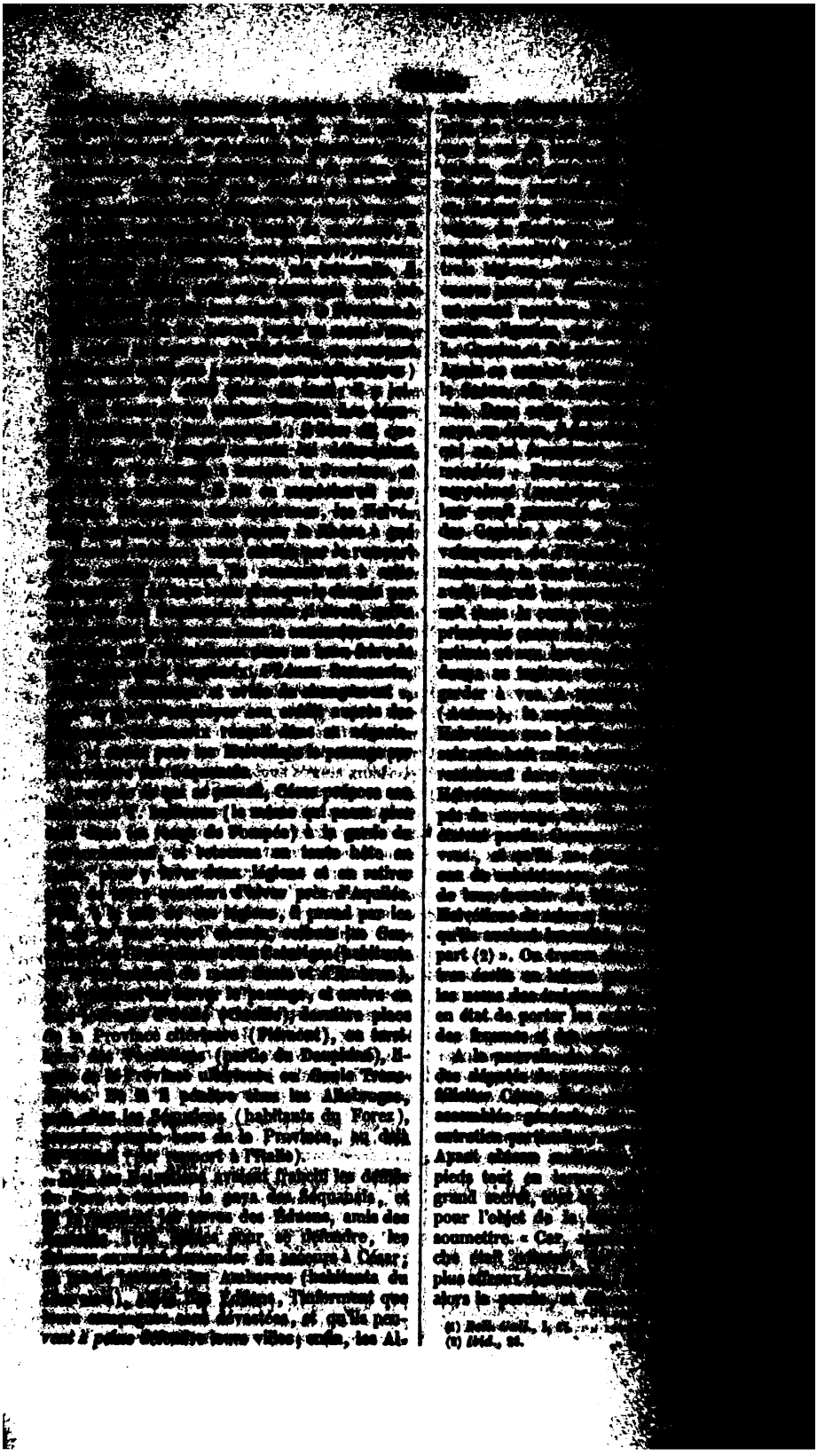

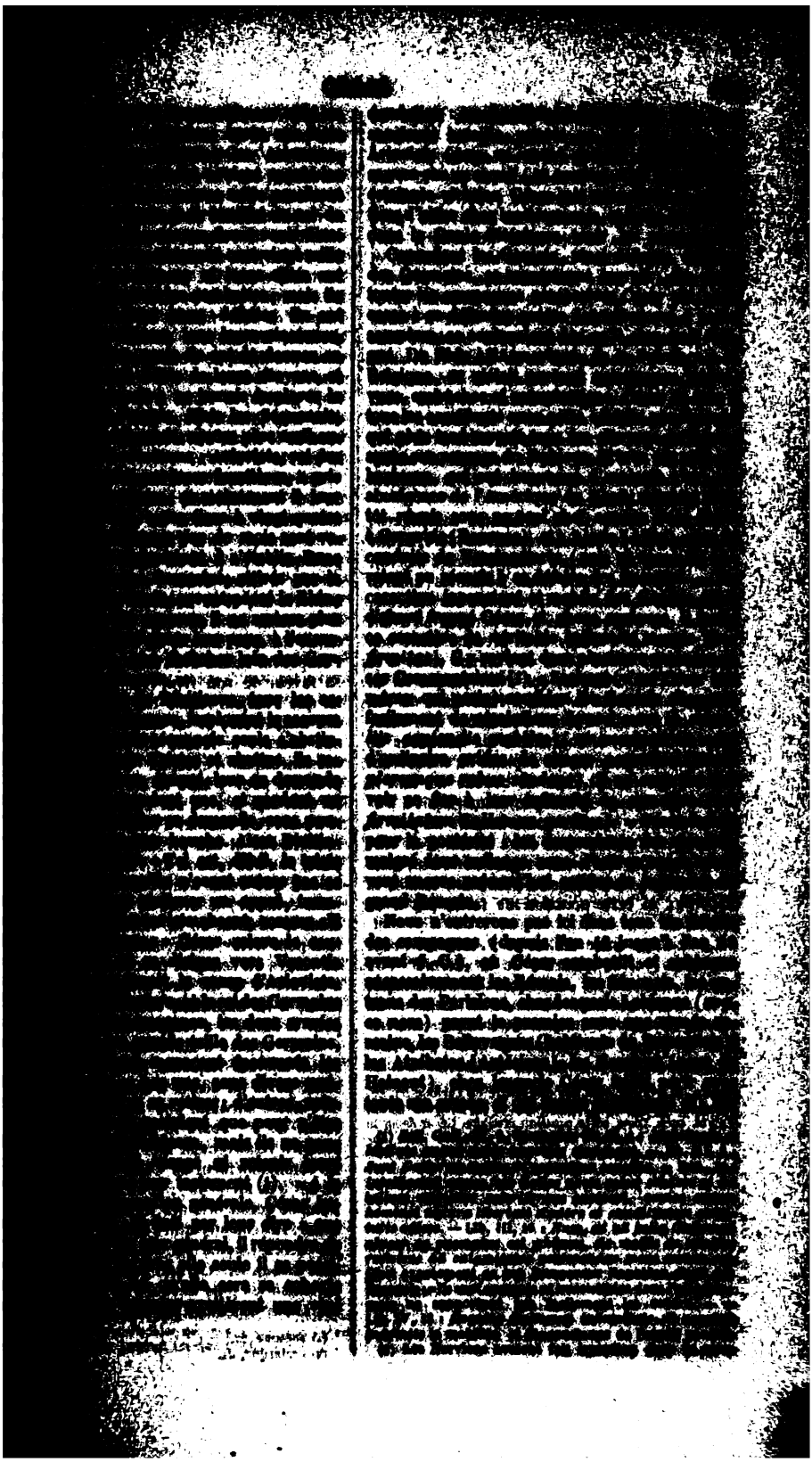

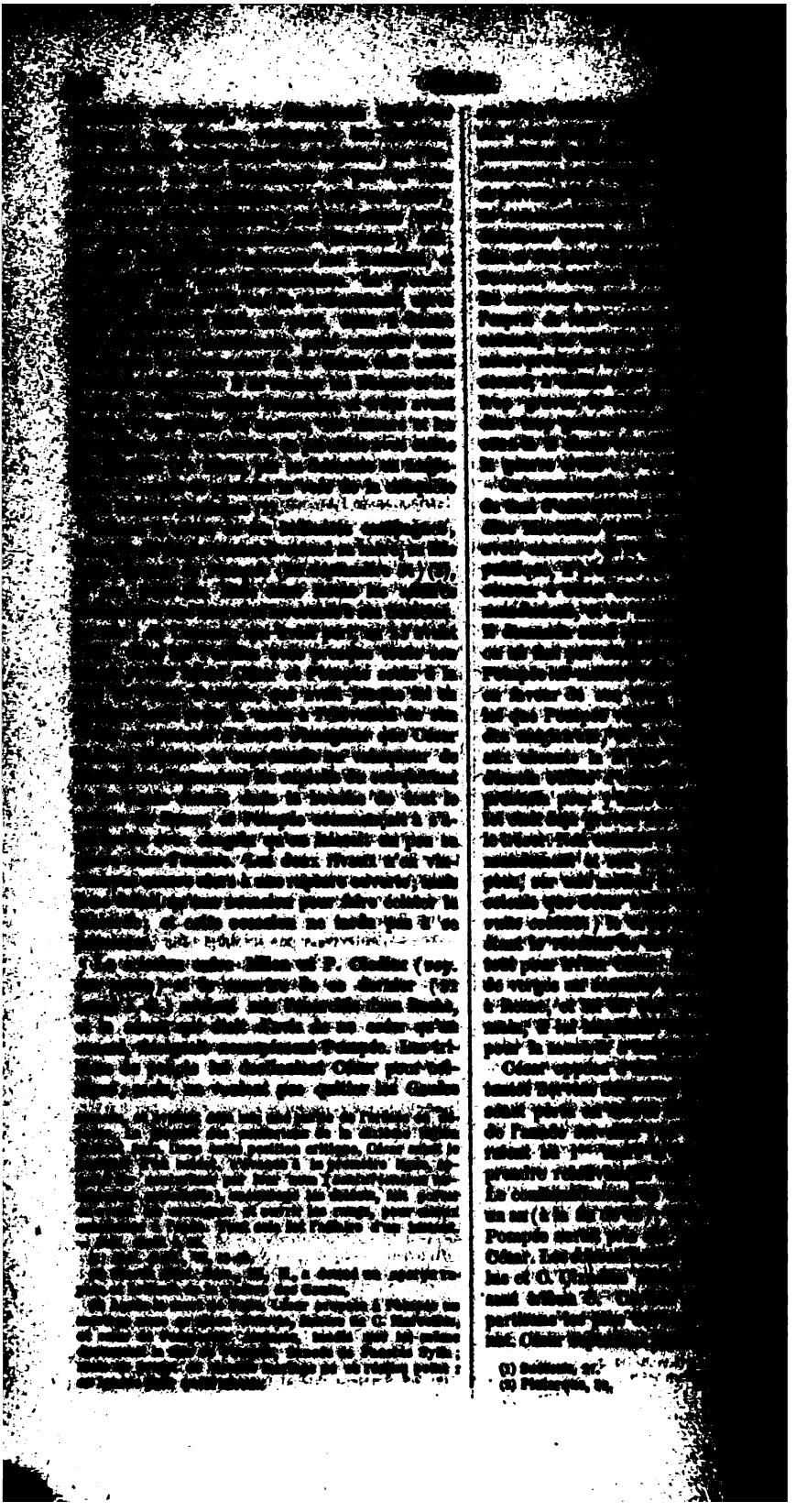

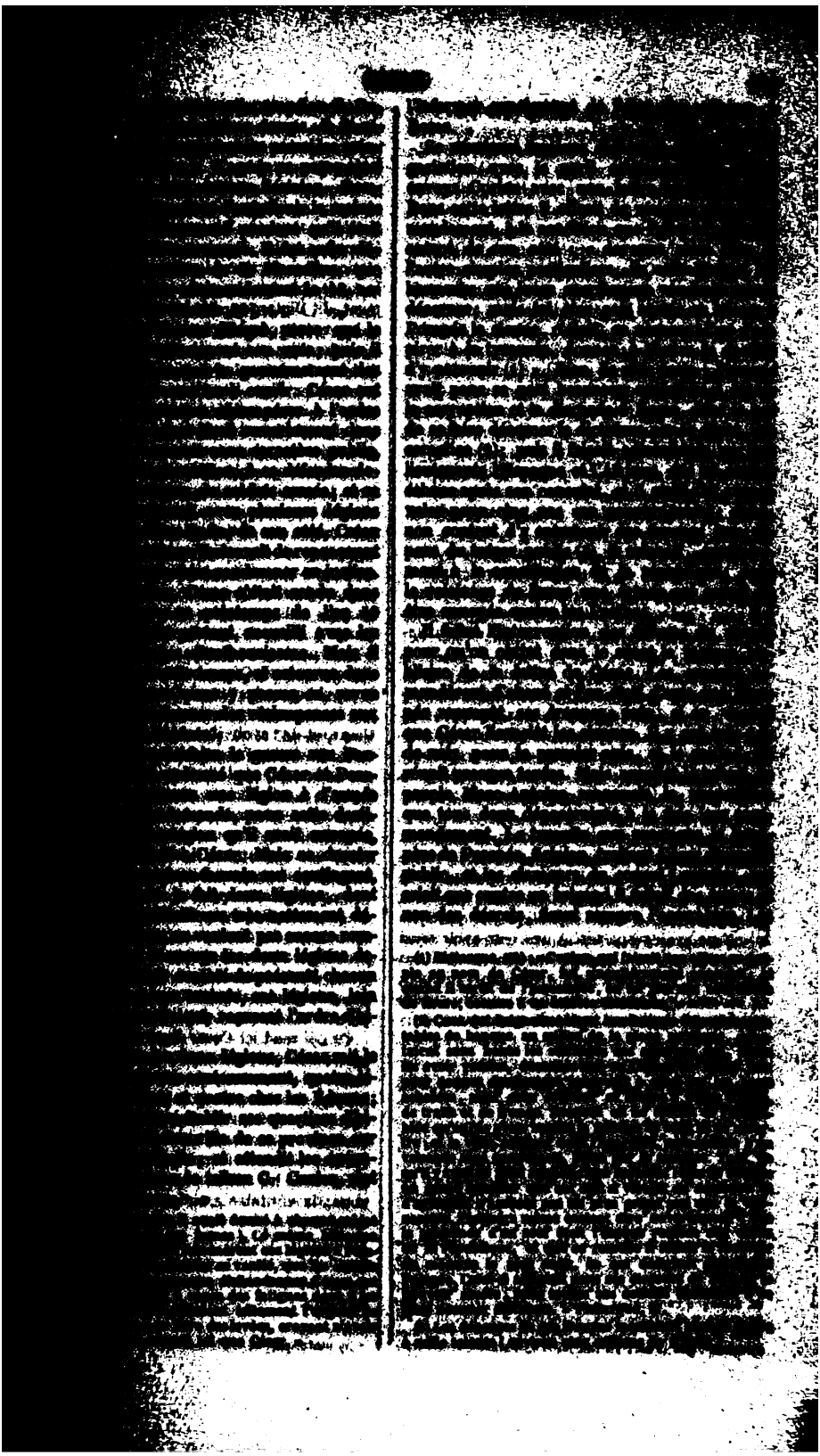

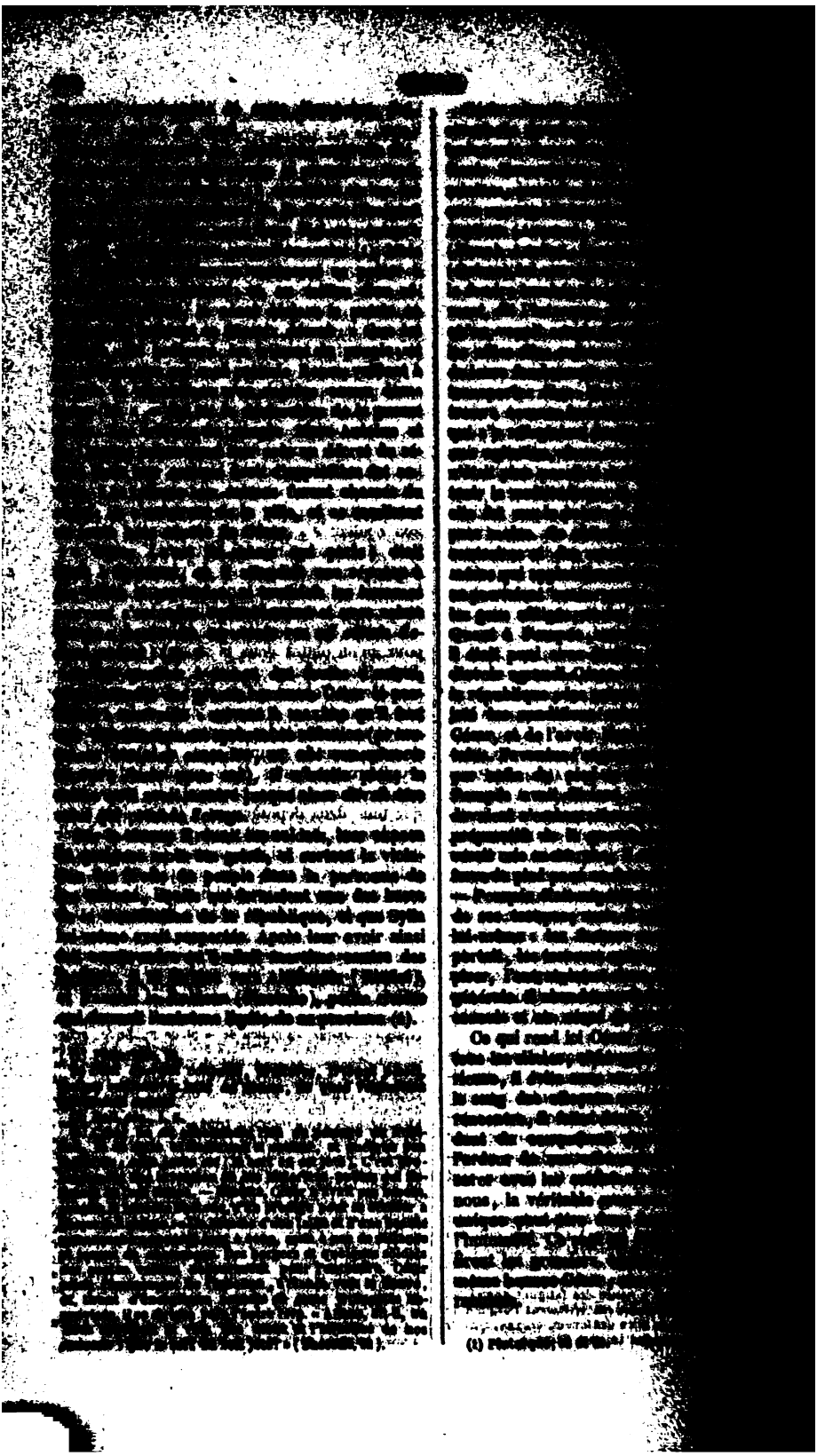

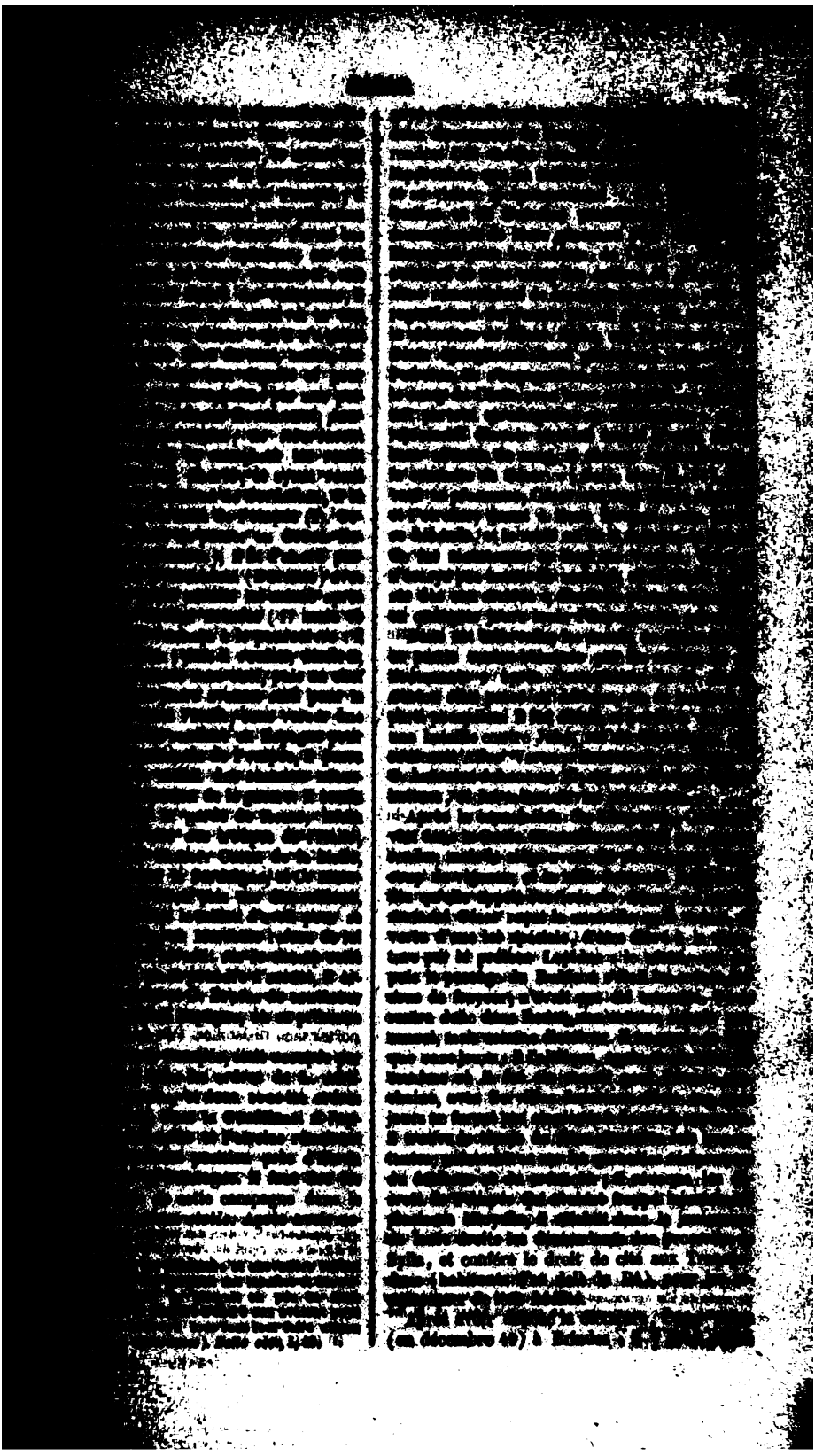

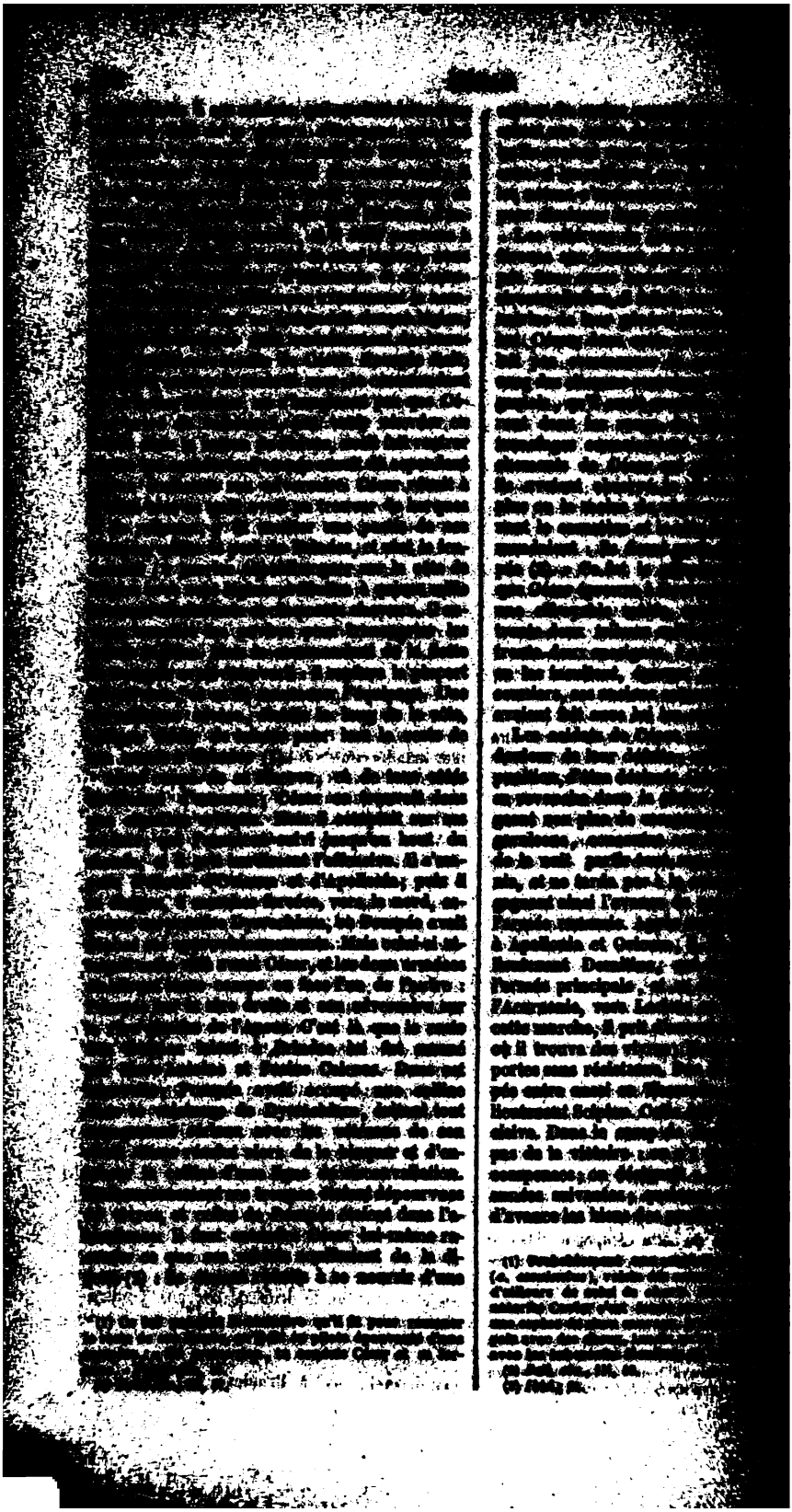

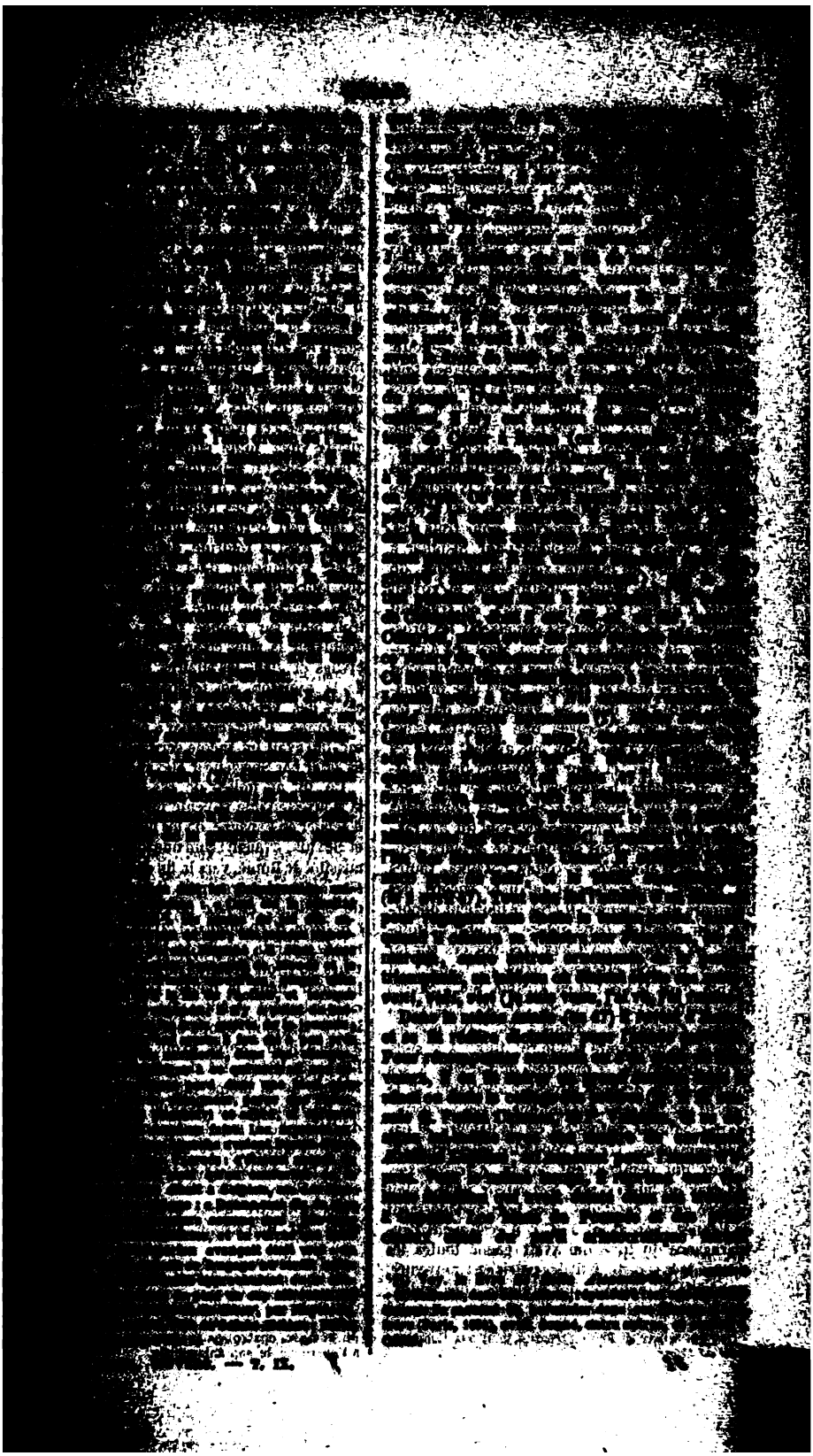

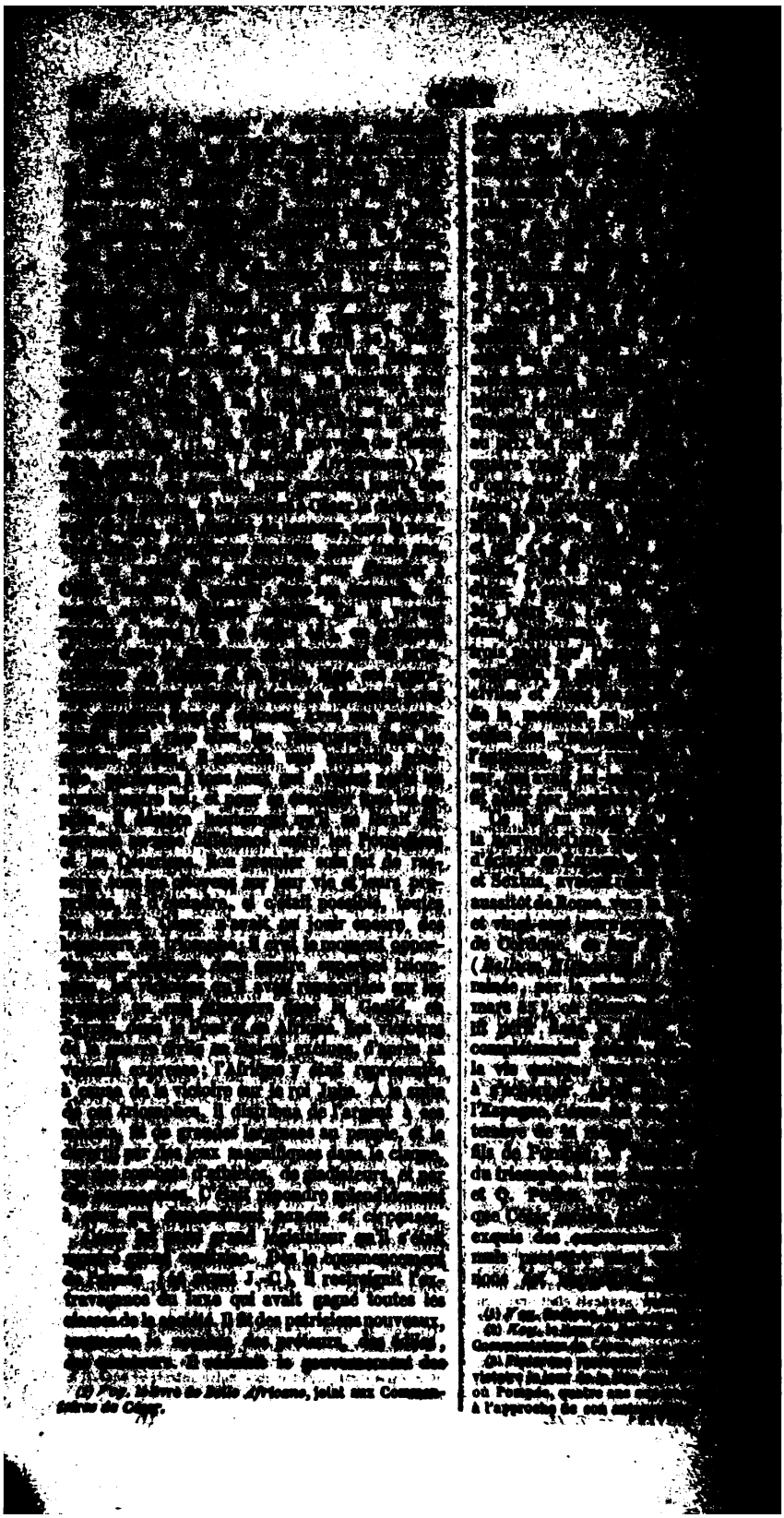

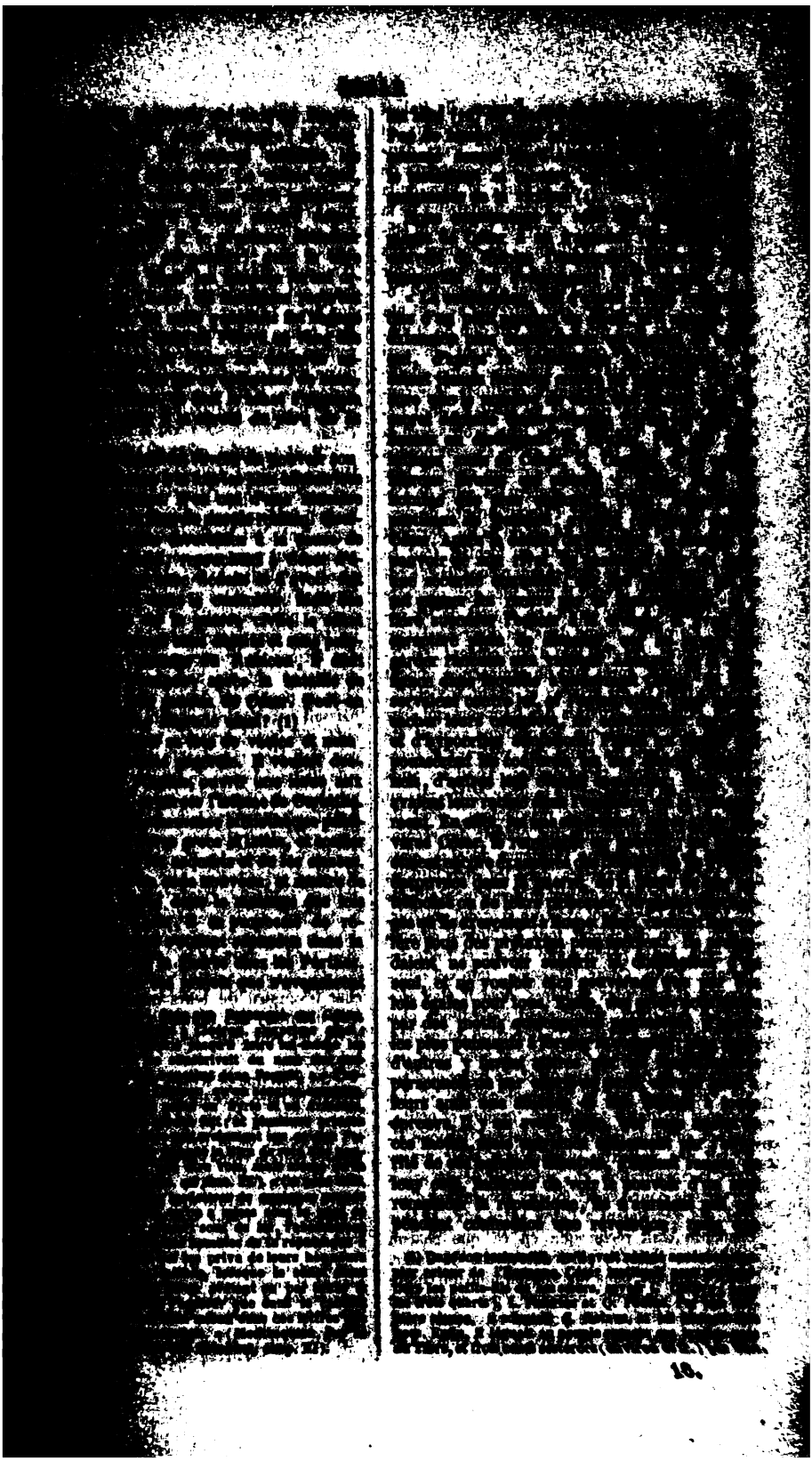

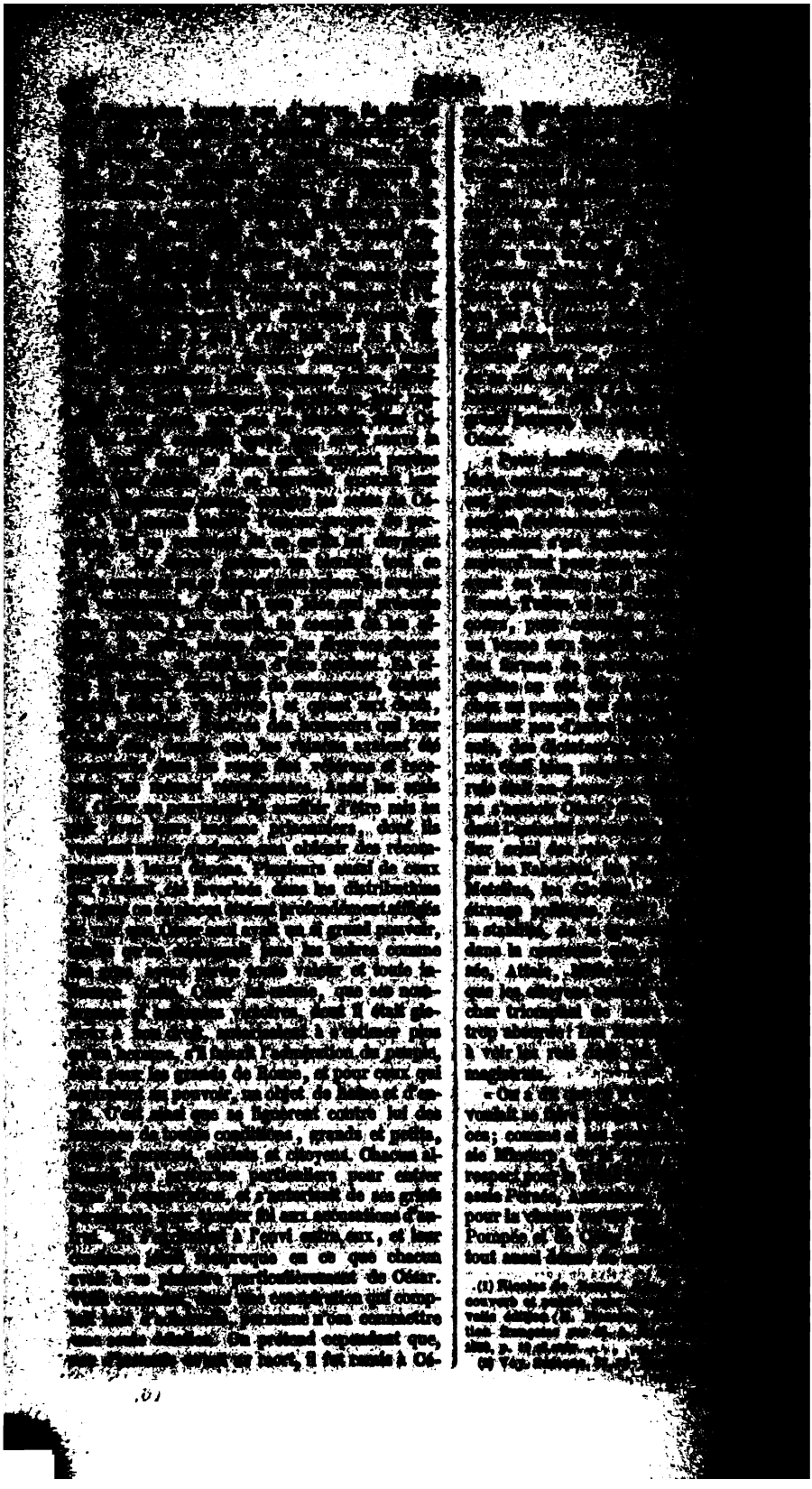

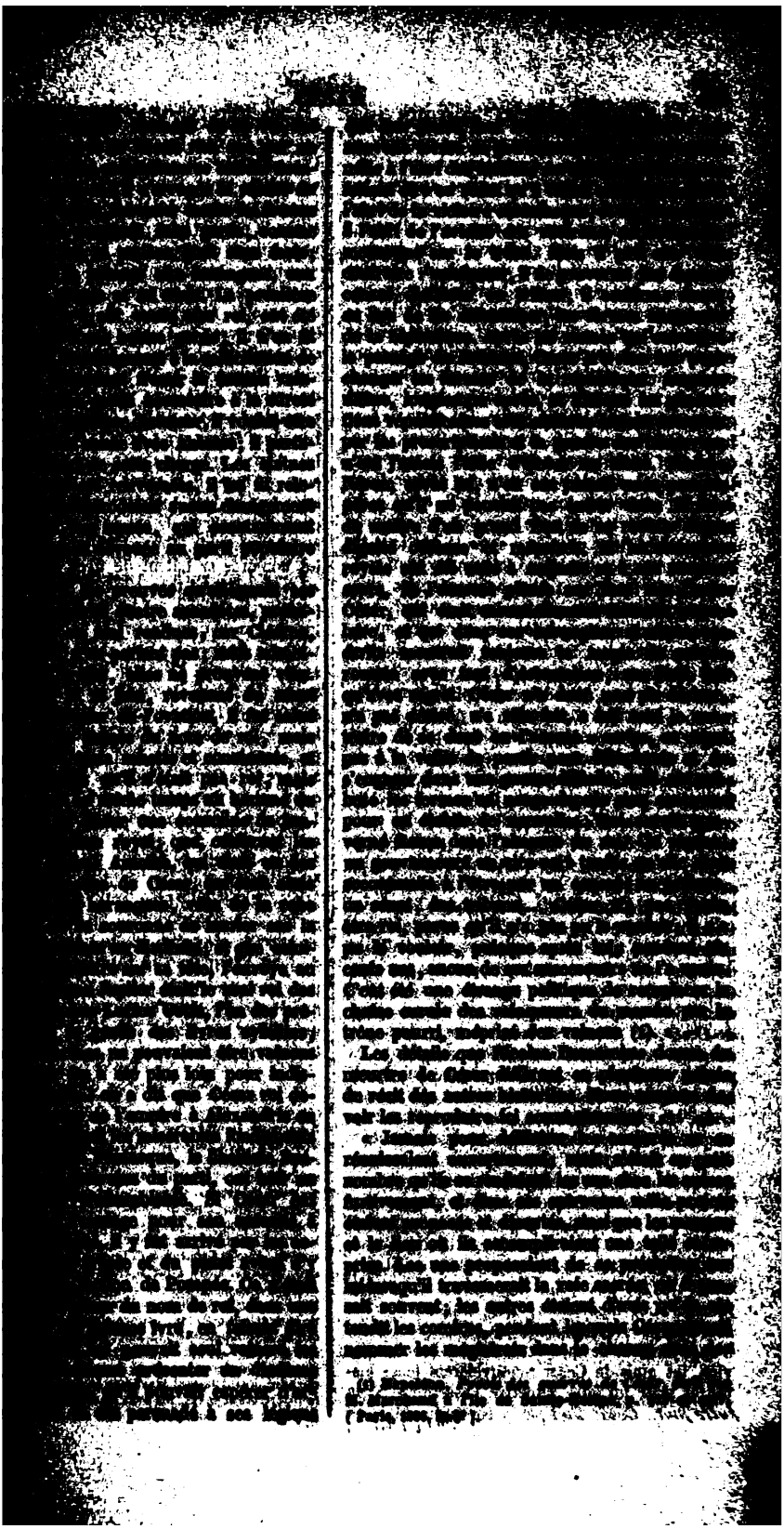

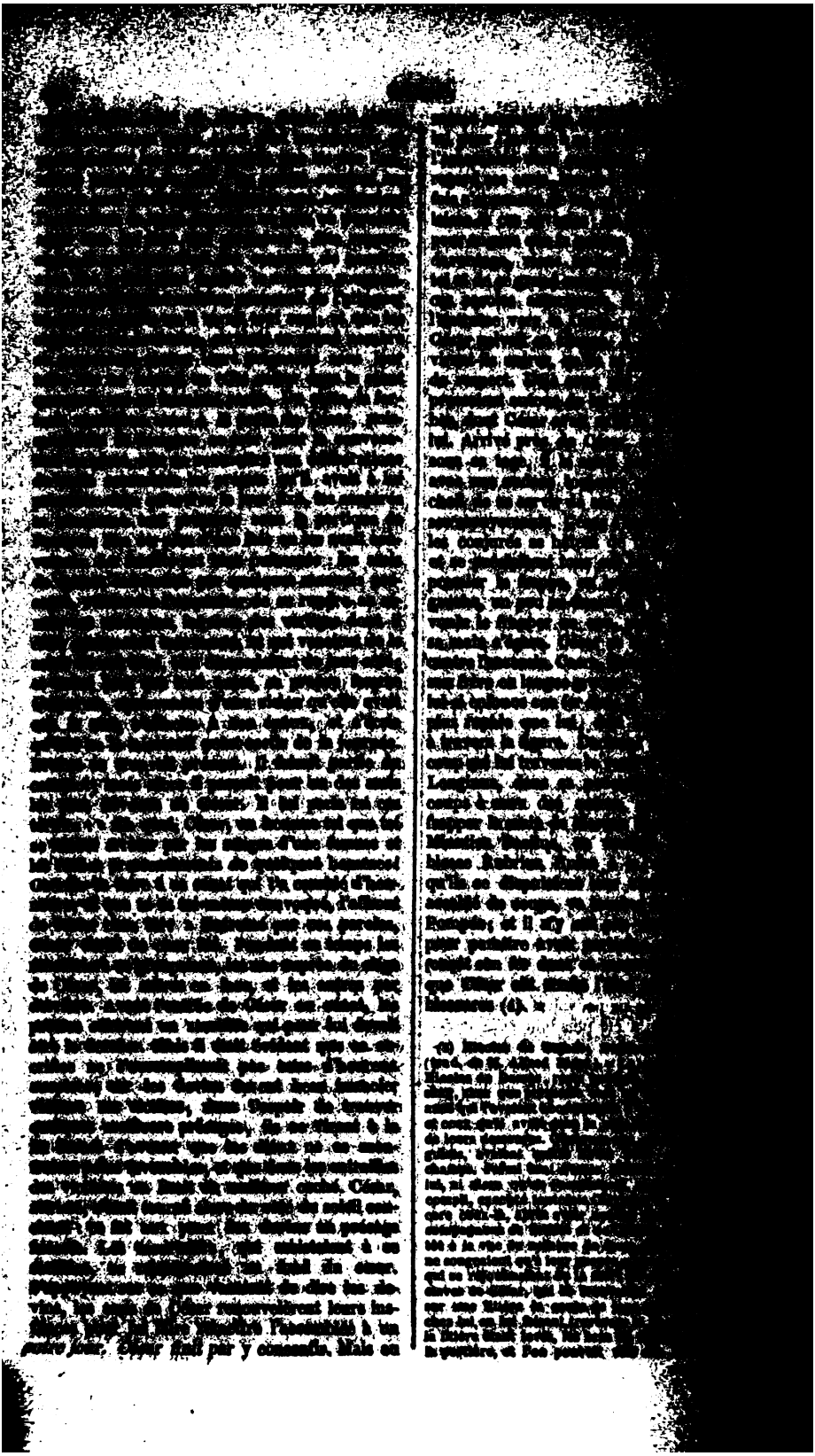

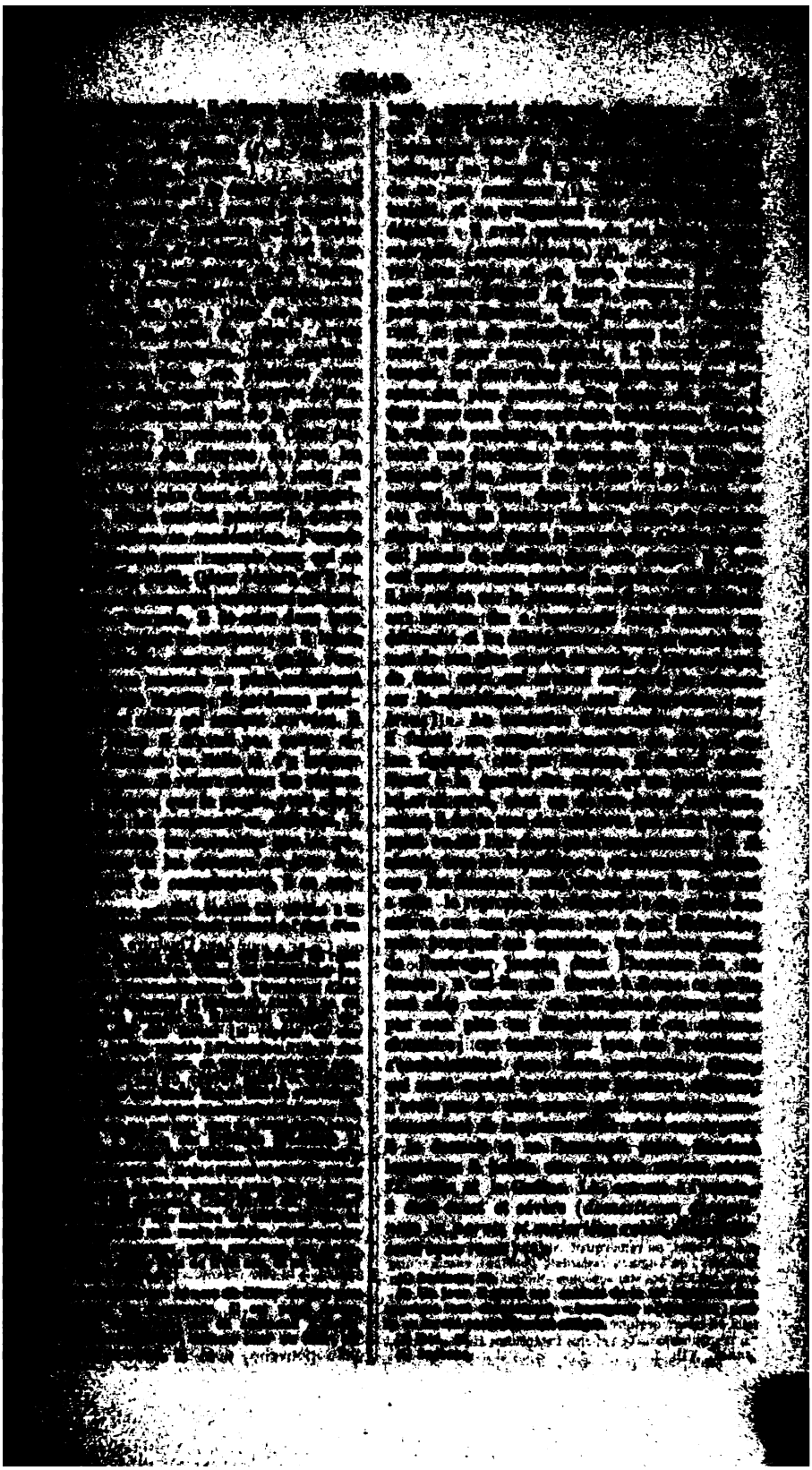

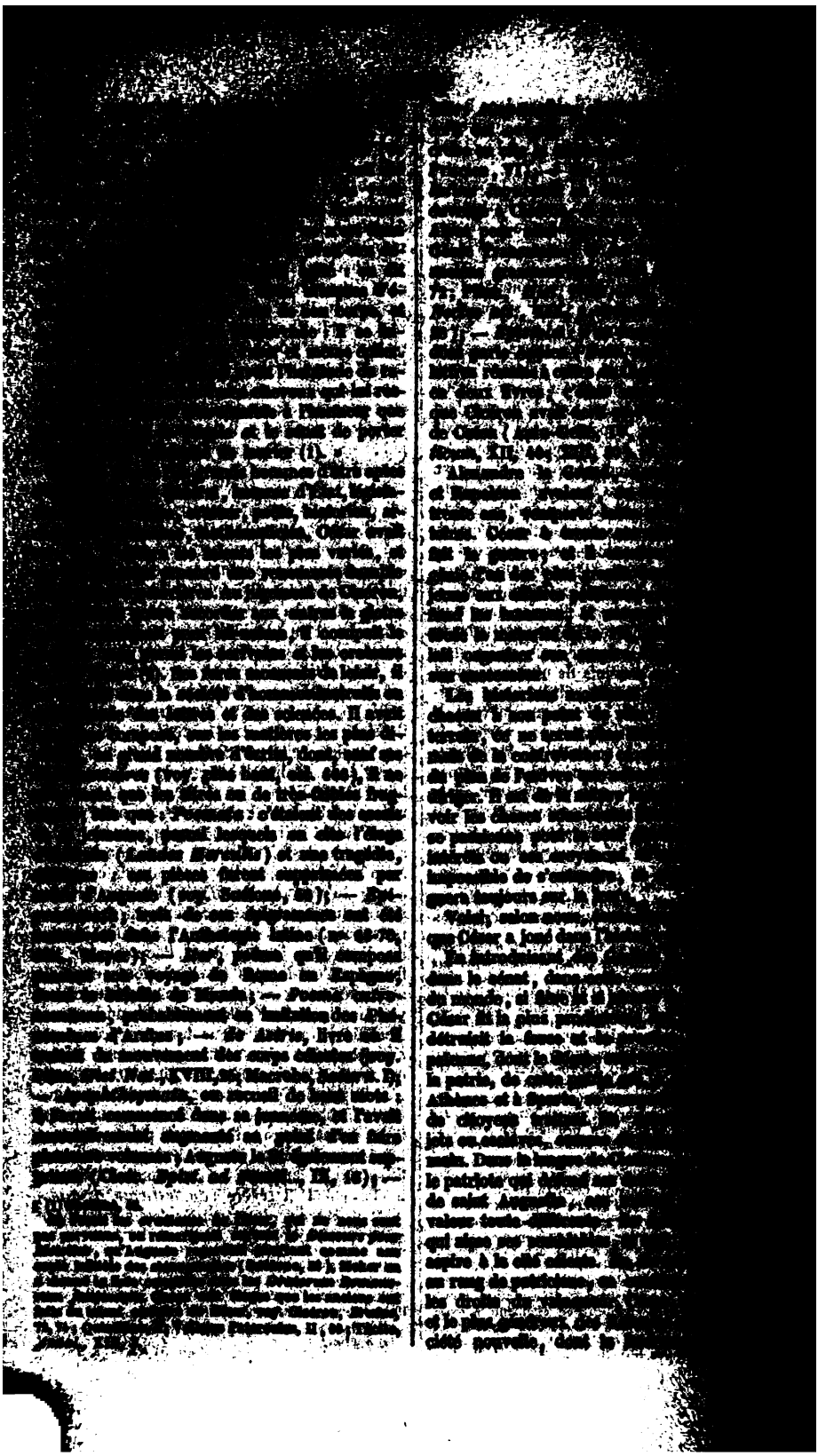

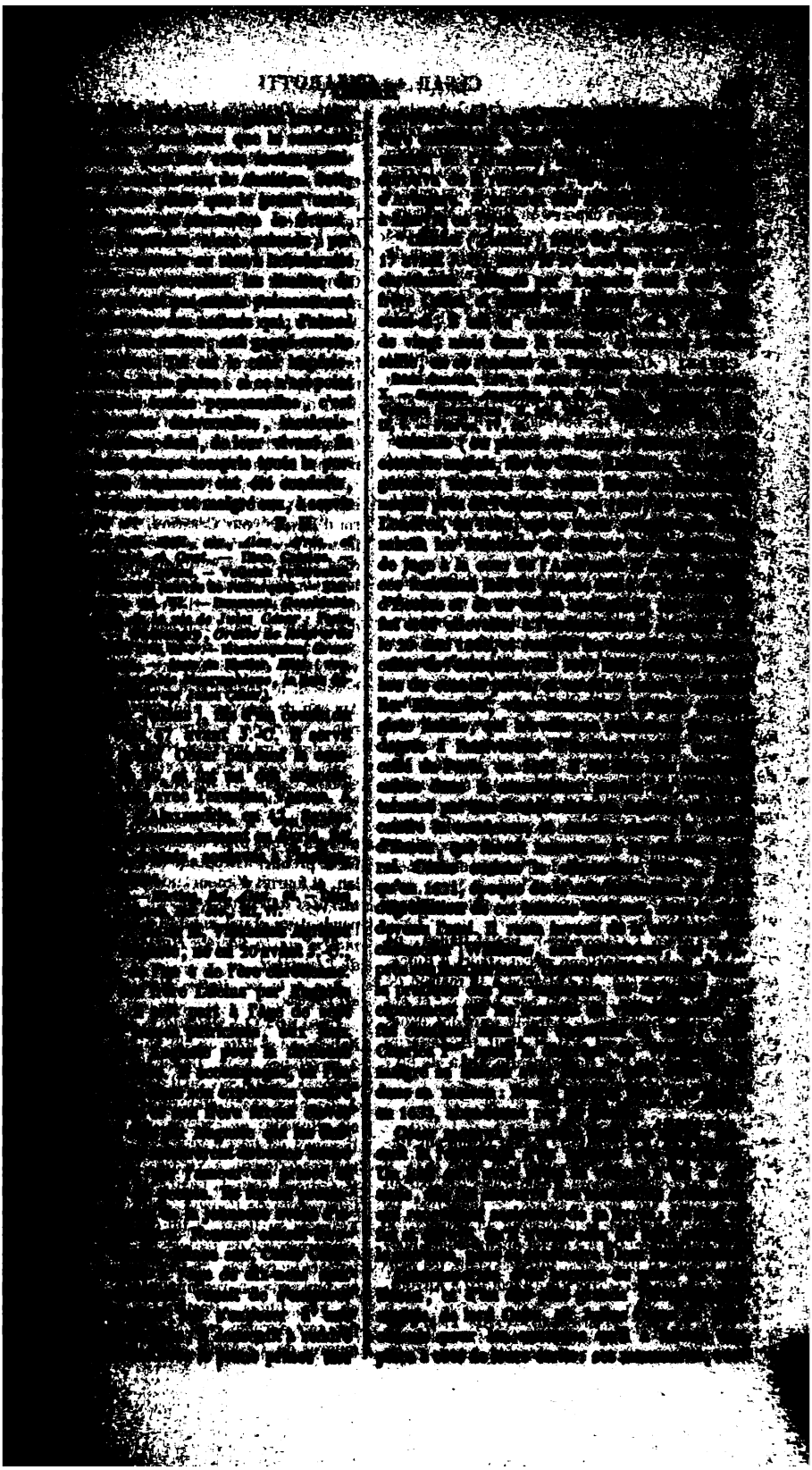

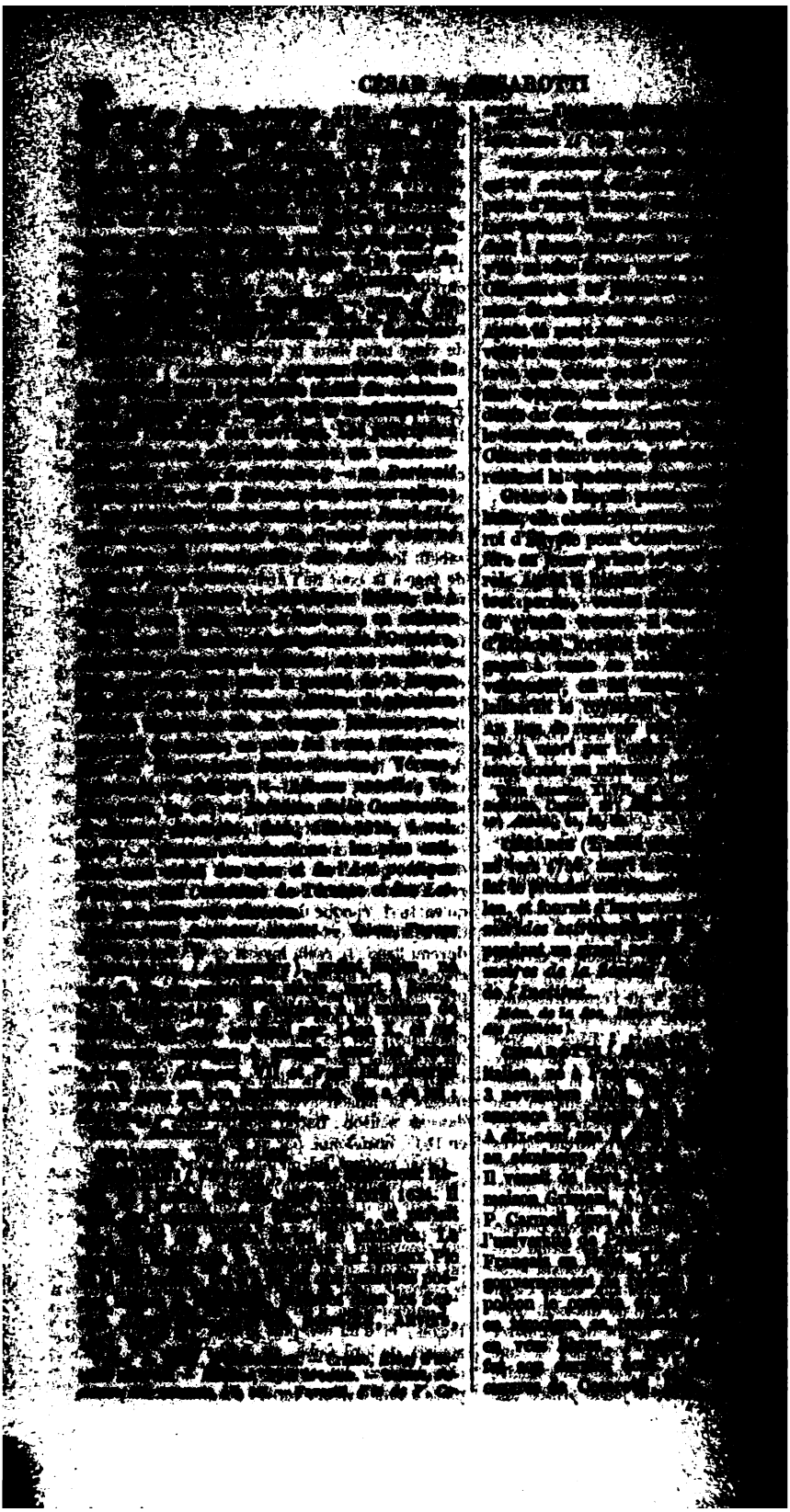

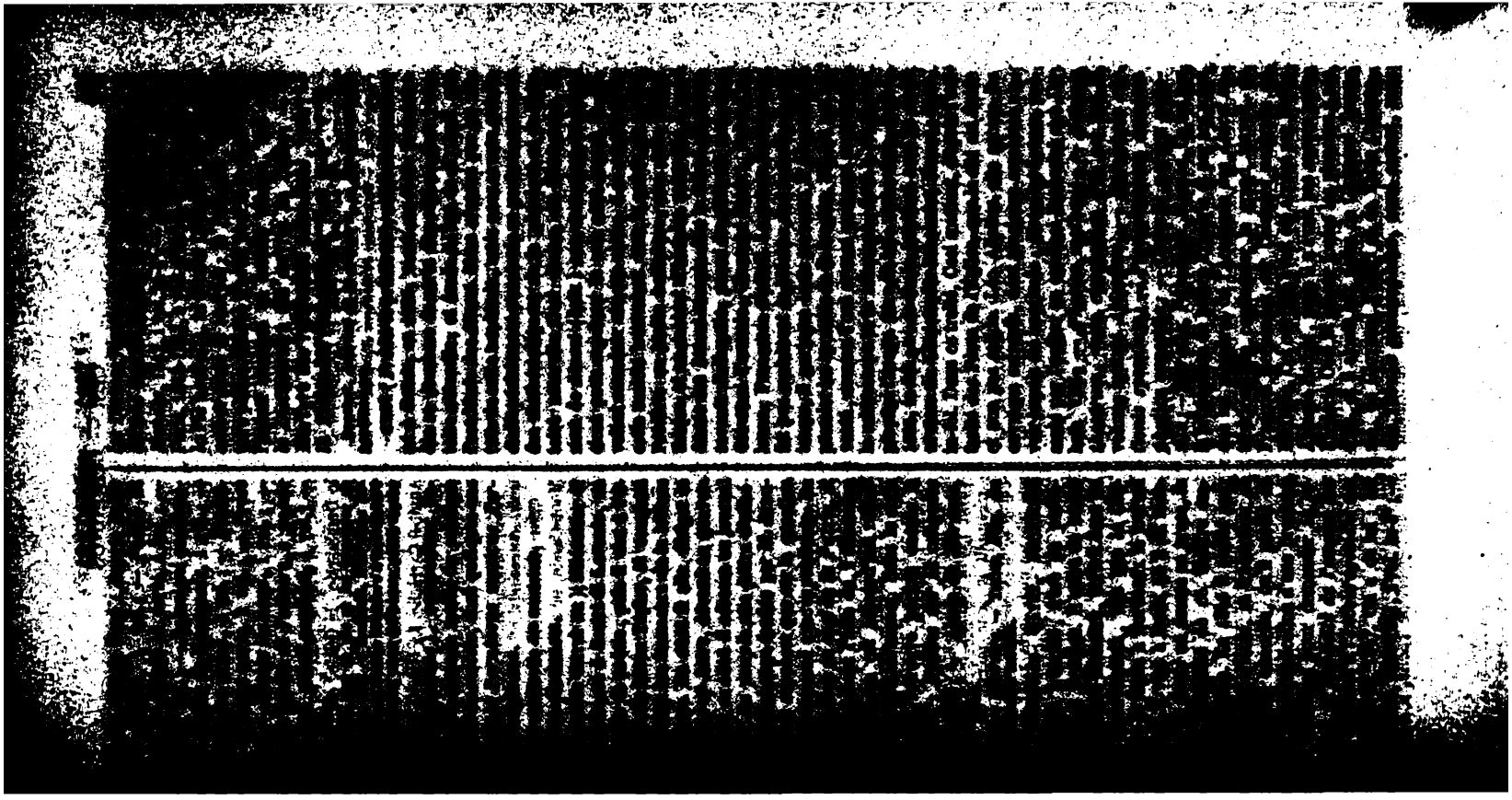

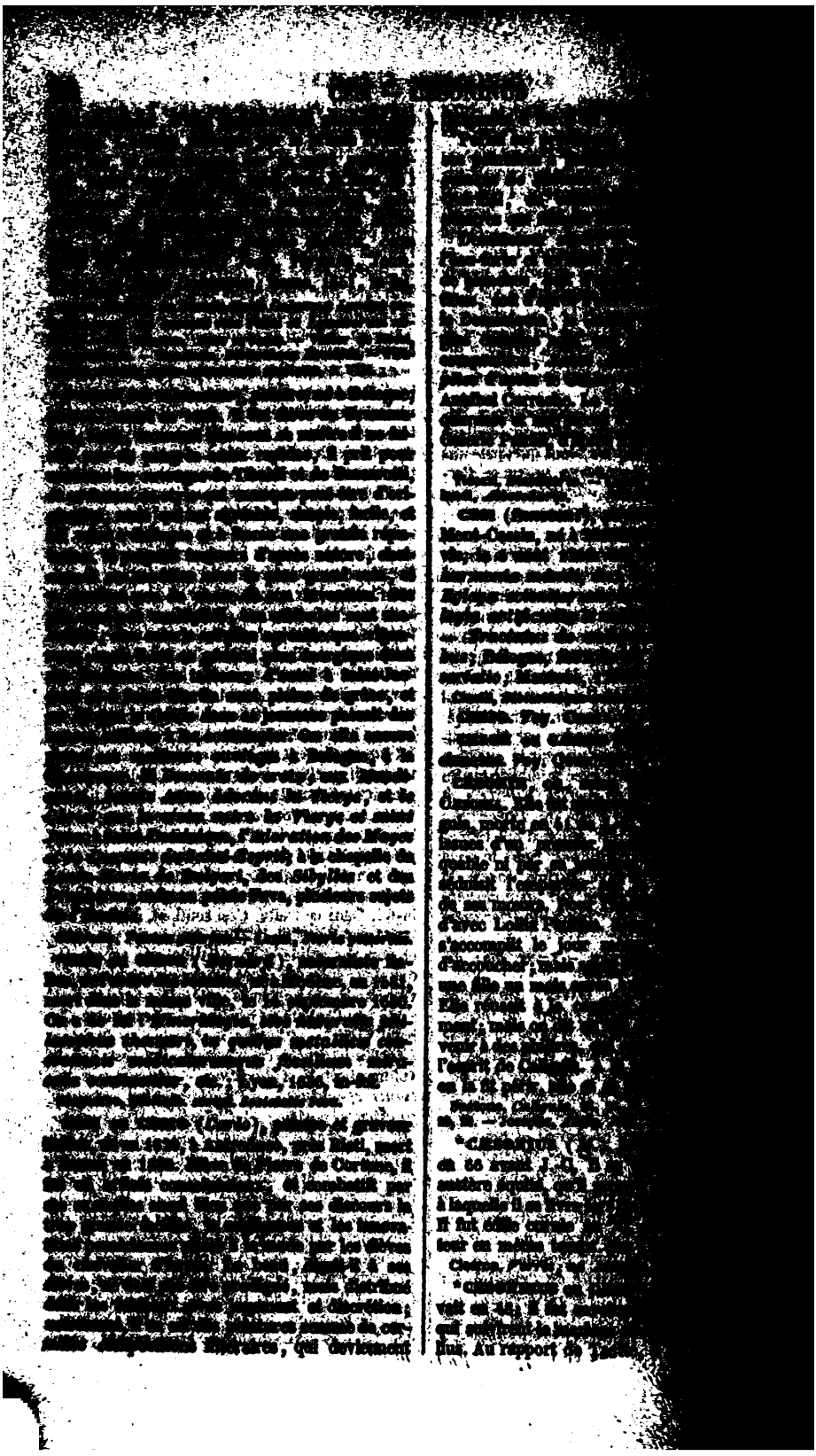

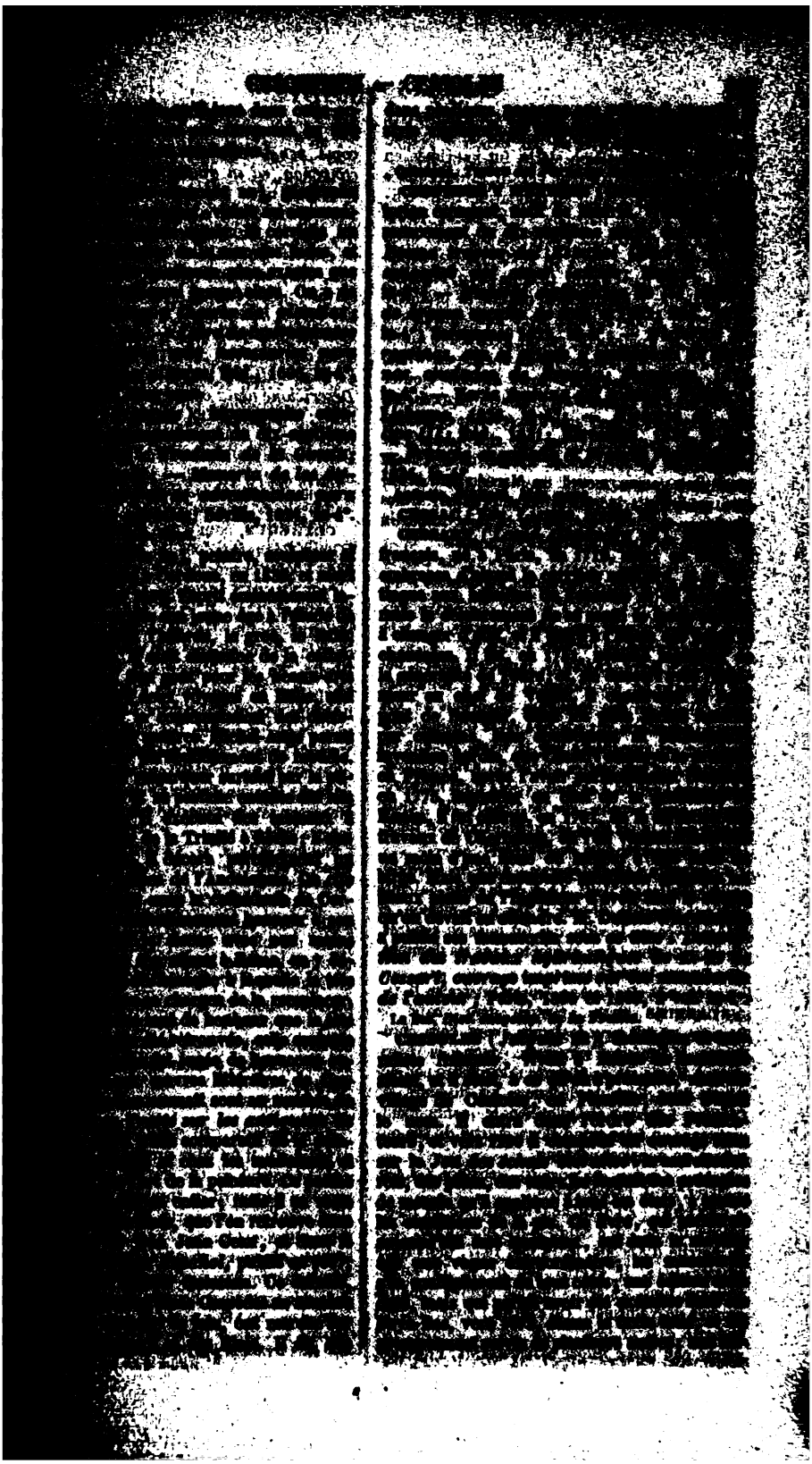

[redacted]

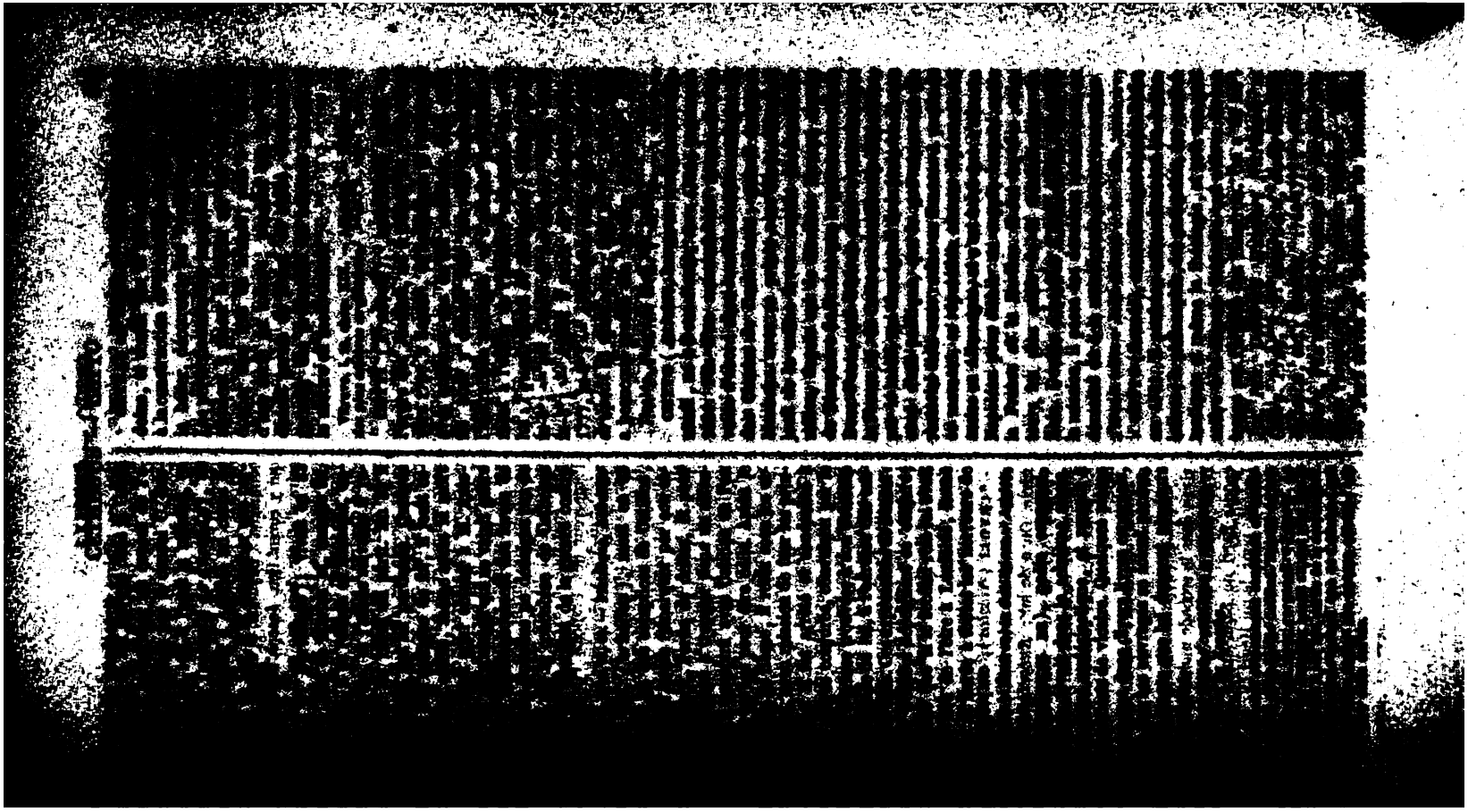

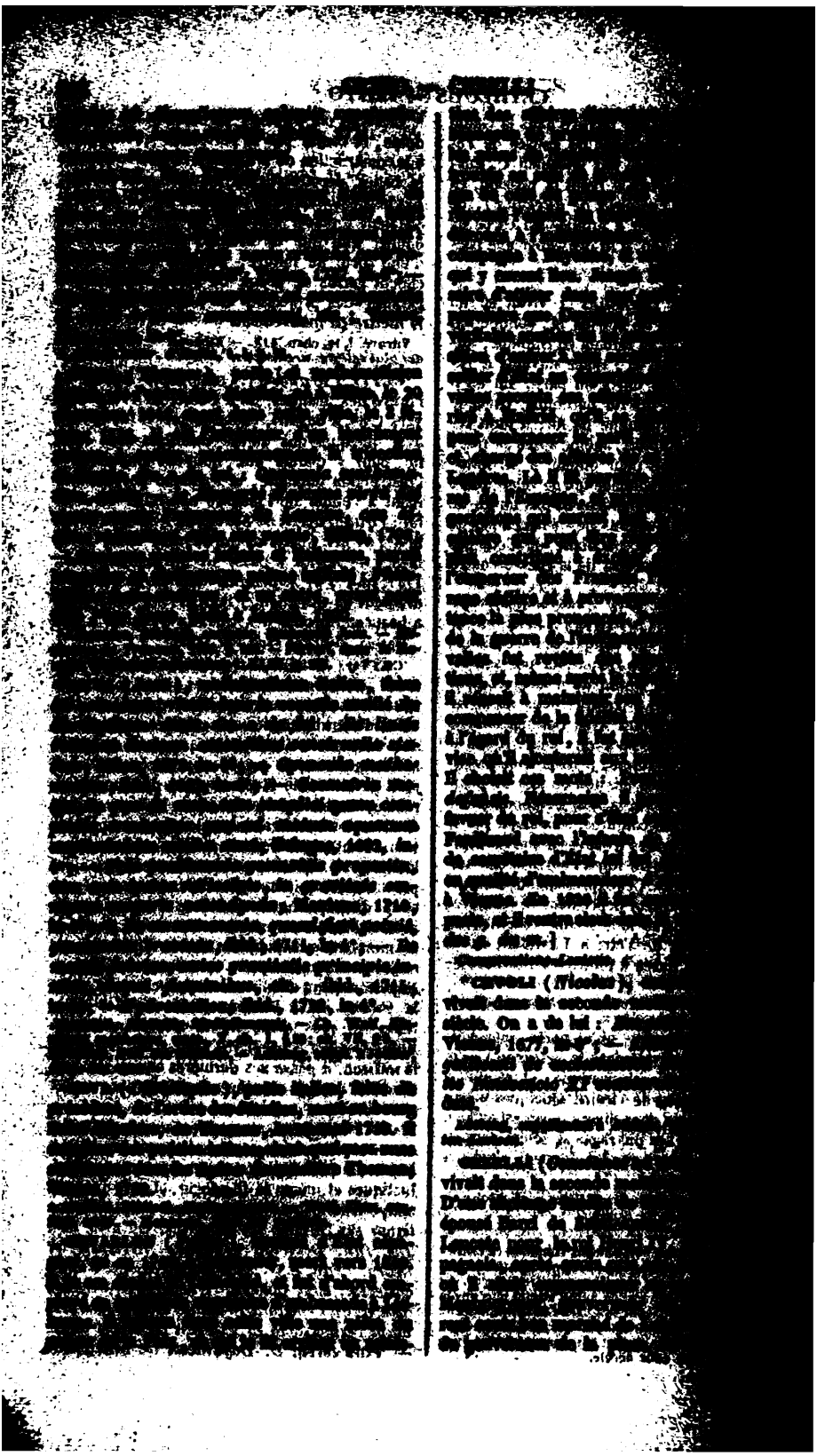

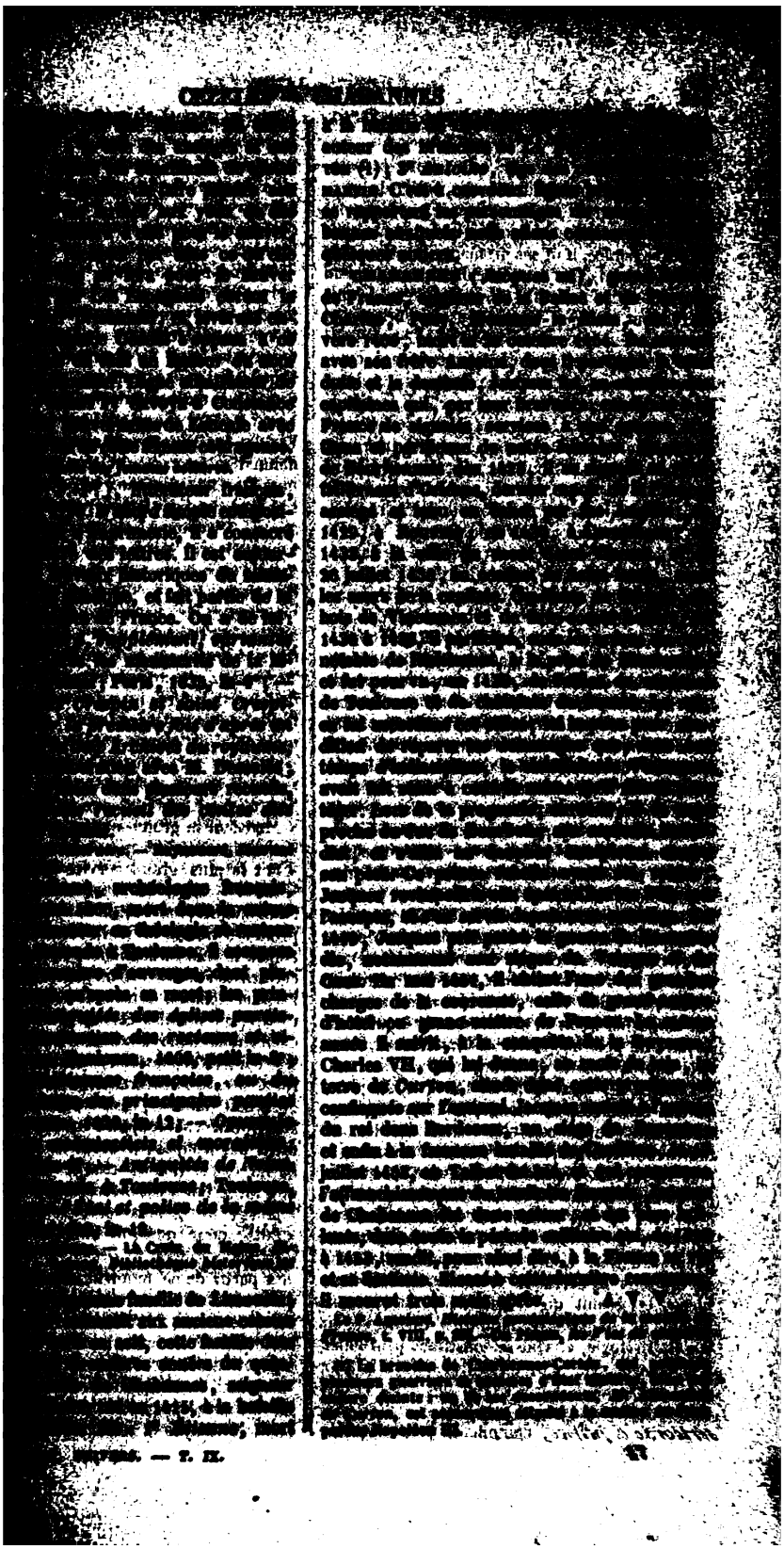

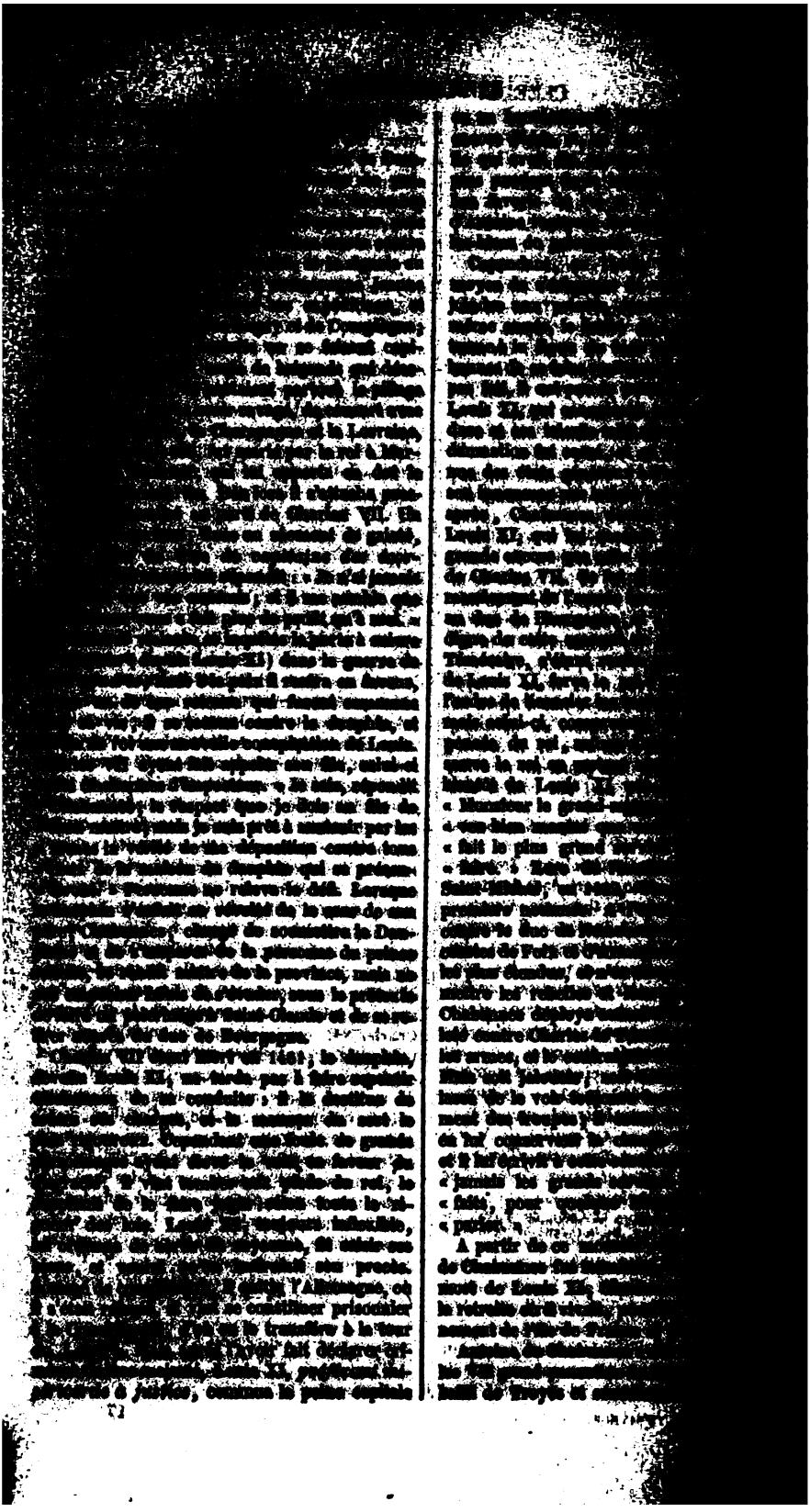

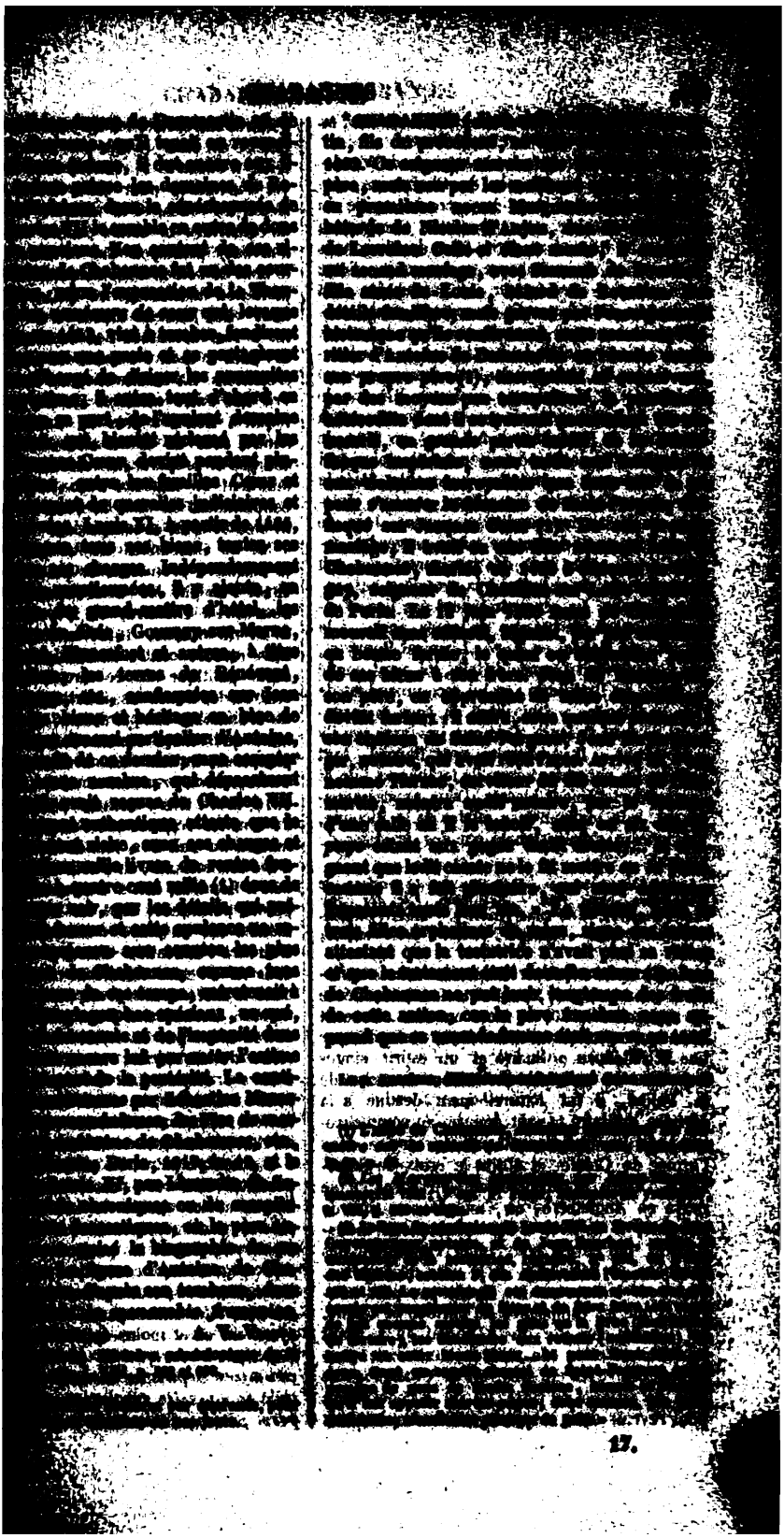

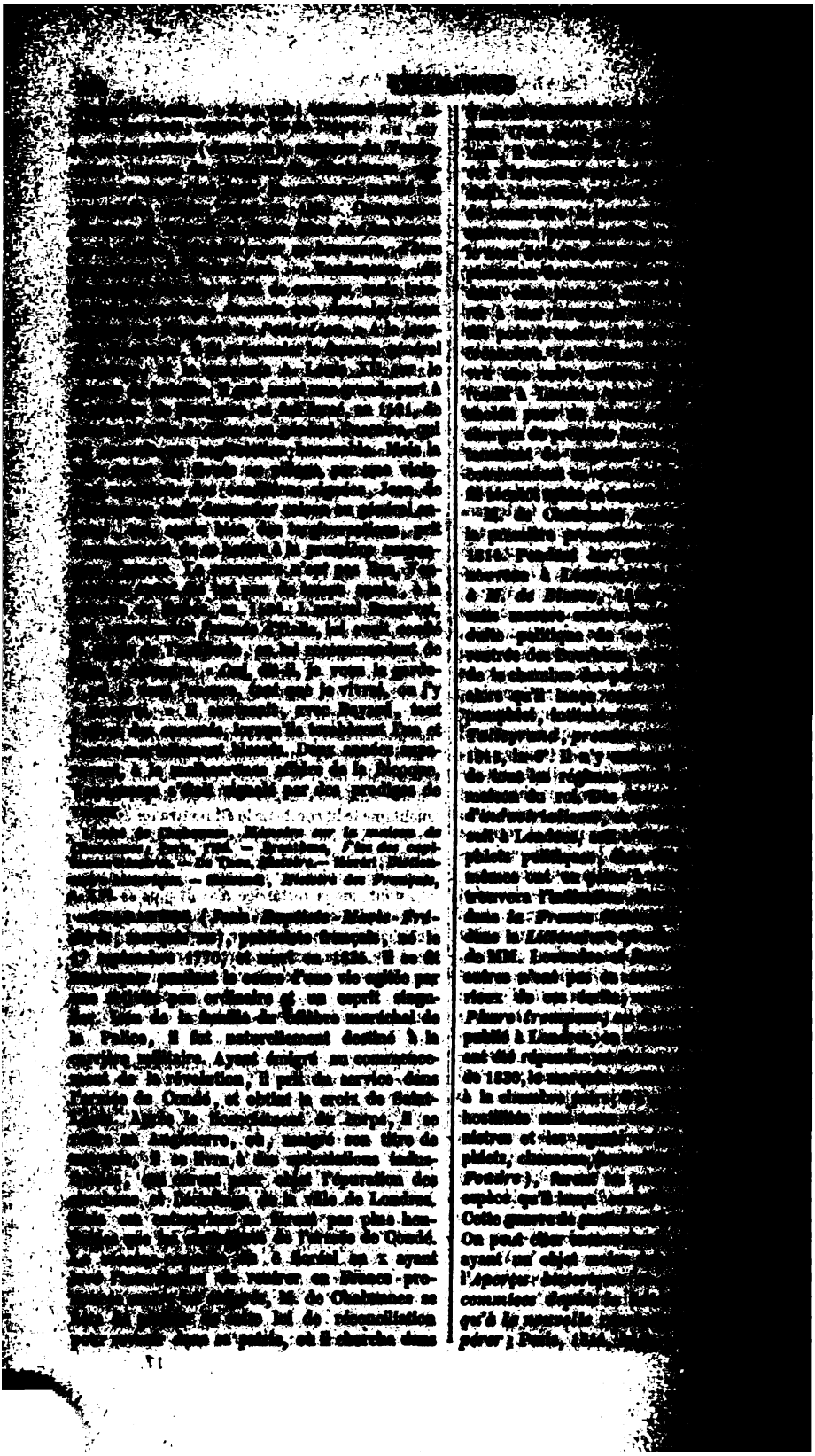

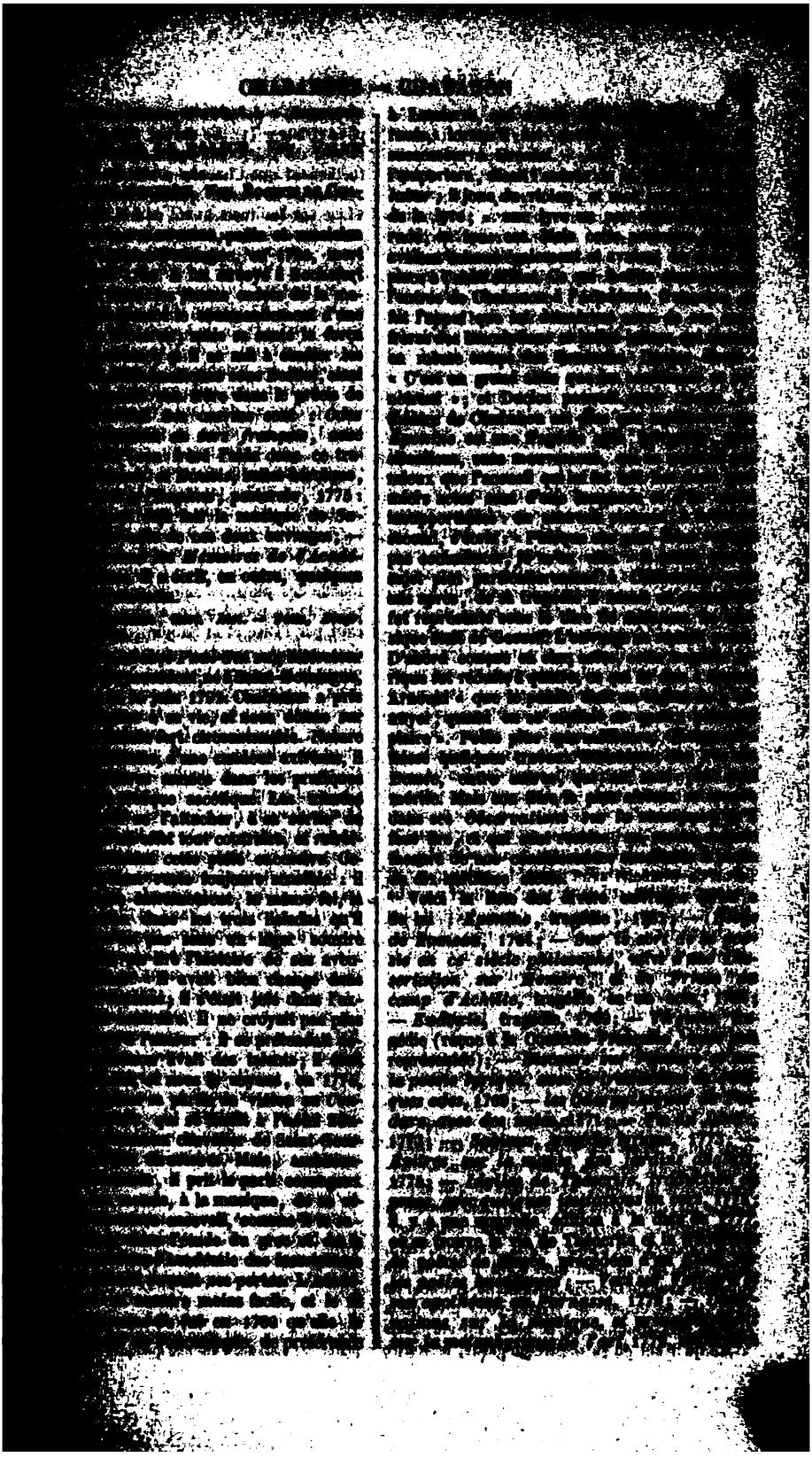

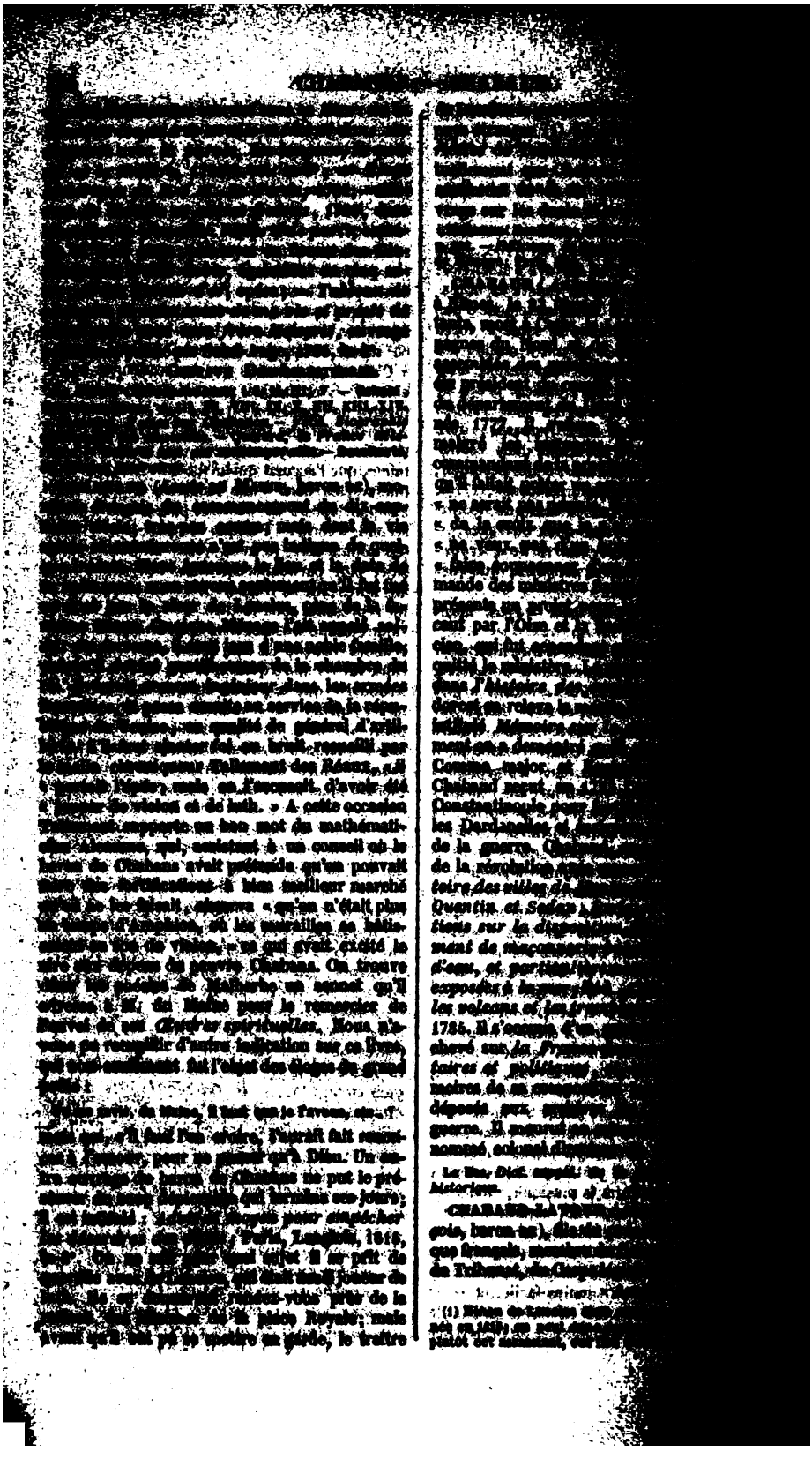

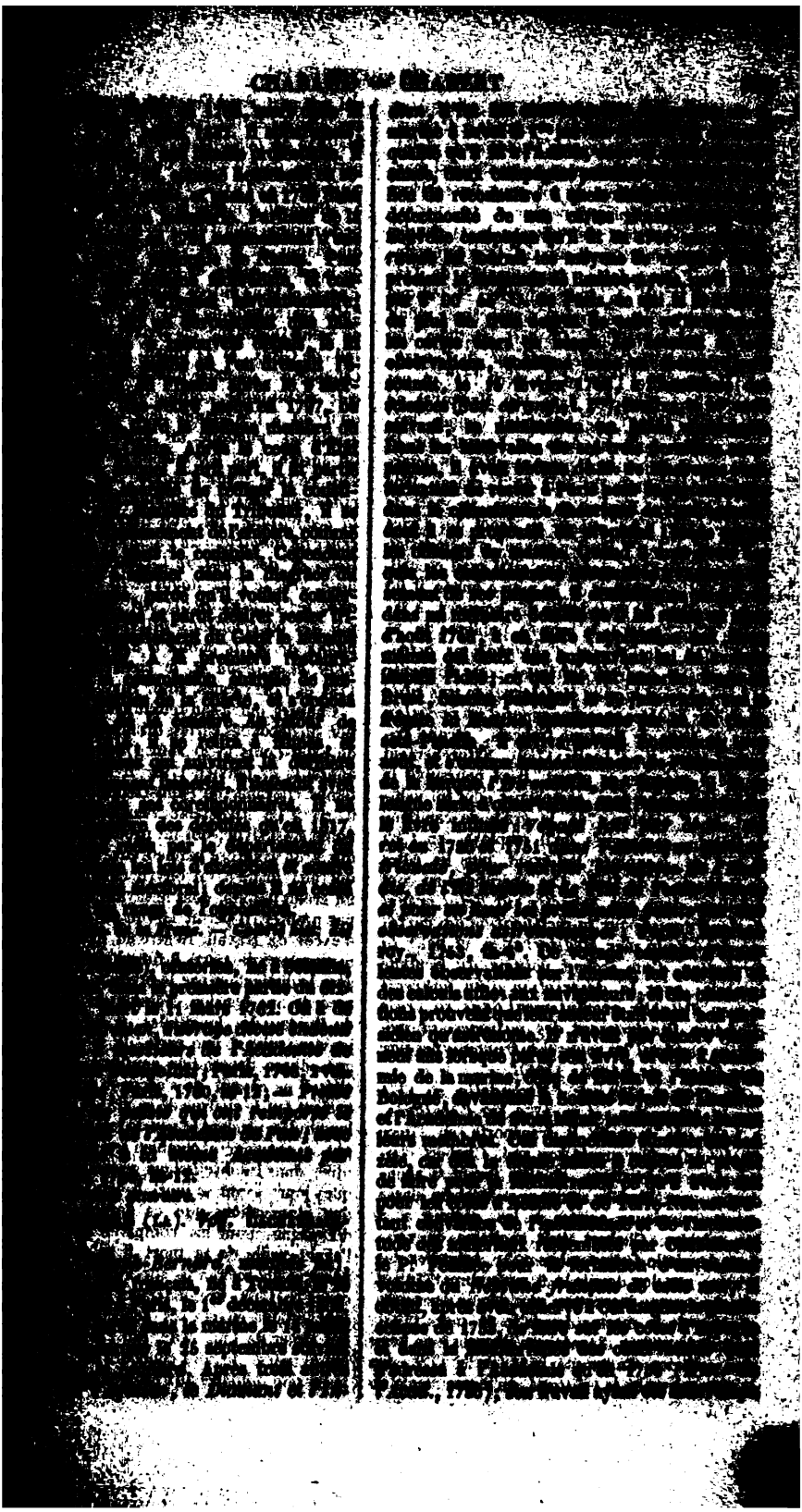

[illegible] 1767 et 1768 sur *l'Hirondelle*, en 1771 sur la *Mignonne*, et en 1776 sur *l'Alcyone*, à bord de laquelle il transporta en Grèce M. Choiseul-Gouffier, resté son ami. Chabert commandait successivement, et alliait avec [illegible] que l'habile astronome Méchain passa quelques années à les réduire et à les calculer. Chabert était capitaine de vaisseau depuis le 1er novembre 1771, brigadier des armées navales depuis le 1er novembre 1776, et chargé comme hydrographe des dépôts des cartes et plans de la marine depuis le 20 mars 1773, lorsque le ministre Sartine l'appela à un service maritime, d'un genre nouveau, le 24 février 1778, sur la recommandation de la Pérouse, qu'il commandait et

[illegible] 1787, à [illegible] *la géographie* [illegible] *Mémoire* [illegible] *Méditerranée* [illegible] *progrès de la* [illegible] 1779, 2e [illegible] 1781 et 1782; [illegible]

Chabert, qui [illegible] fils du député des [illegible] de Saint-Louis le 20 [illegible] 1er [illegible] temps chevalier de [illegible] il reçut un [illegible] nous Bartolomé [illegible] dus à un combat [illegible] qui alla jusque [illegible] un crédit illimité [illegible] pas profiter. Il [illegible] d'école de travail [illegible] mencement de [illegible] grande distinction [illegible] accorda une pension [illegible] du Bureau des [illegible] janvier suivant [illegible] gnée d'une [illegible] cité. Il en [illegible] avaient fait la [illegible] longitudes, [illegible] qui se [illegible] utiles dans les [illegible] ques jours avant [illegible] des observations [illegible] d'Espagne, pour [illegible] l'avant-veille de [illegible] passages de [illegible] opéré en 1769. [illegible] ment, affable [illegible] fait aimer de tous [illegible] eut le mérite de faire [illegible] la partie [illegible]

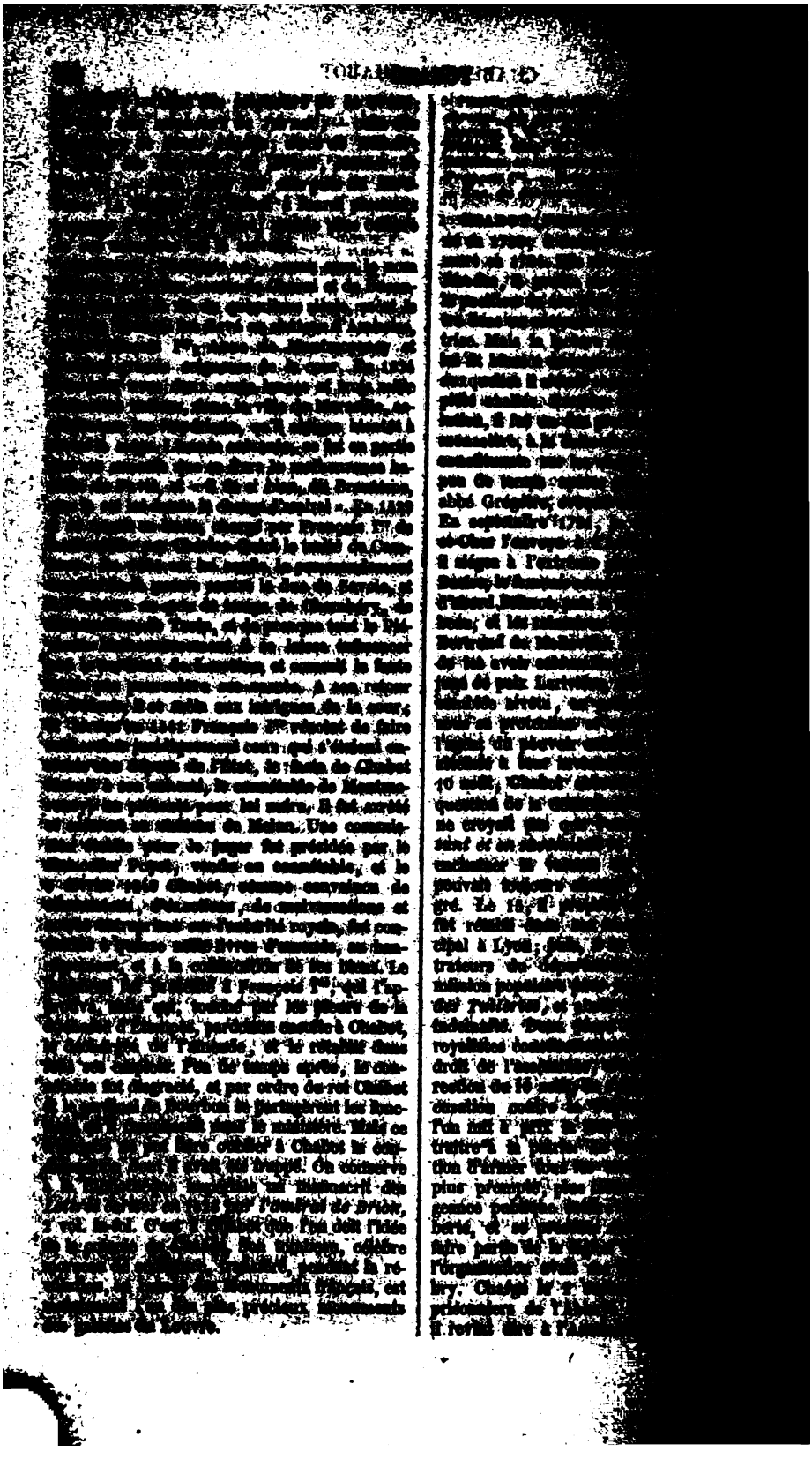

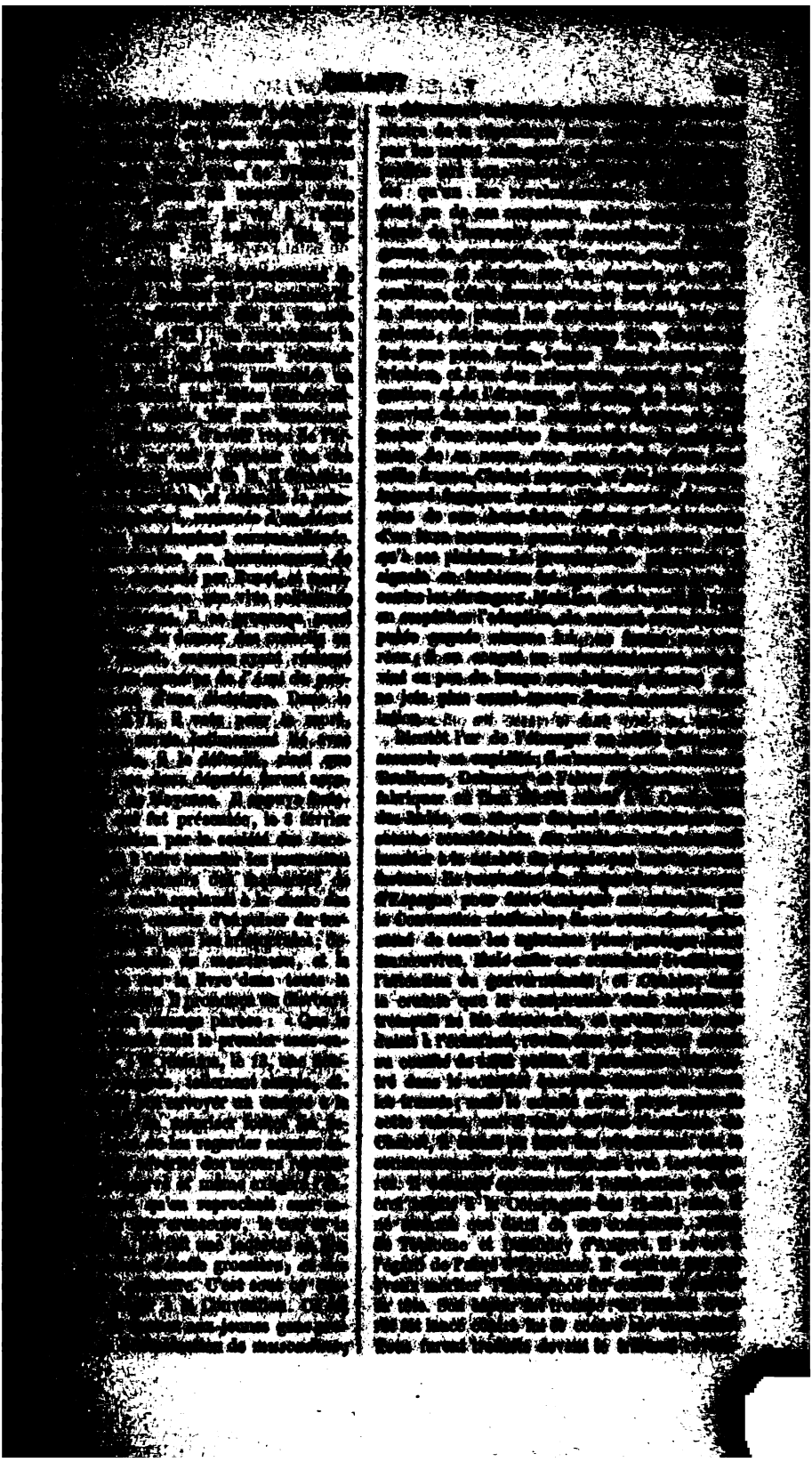

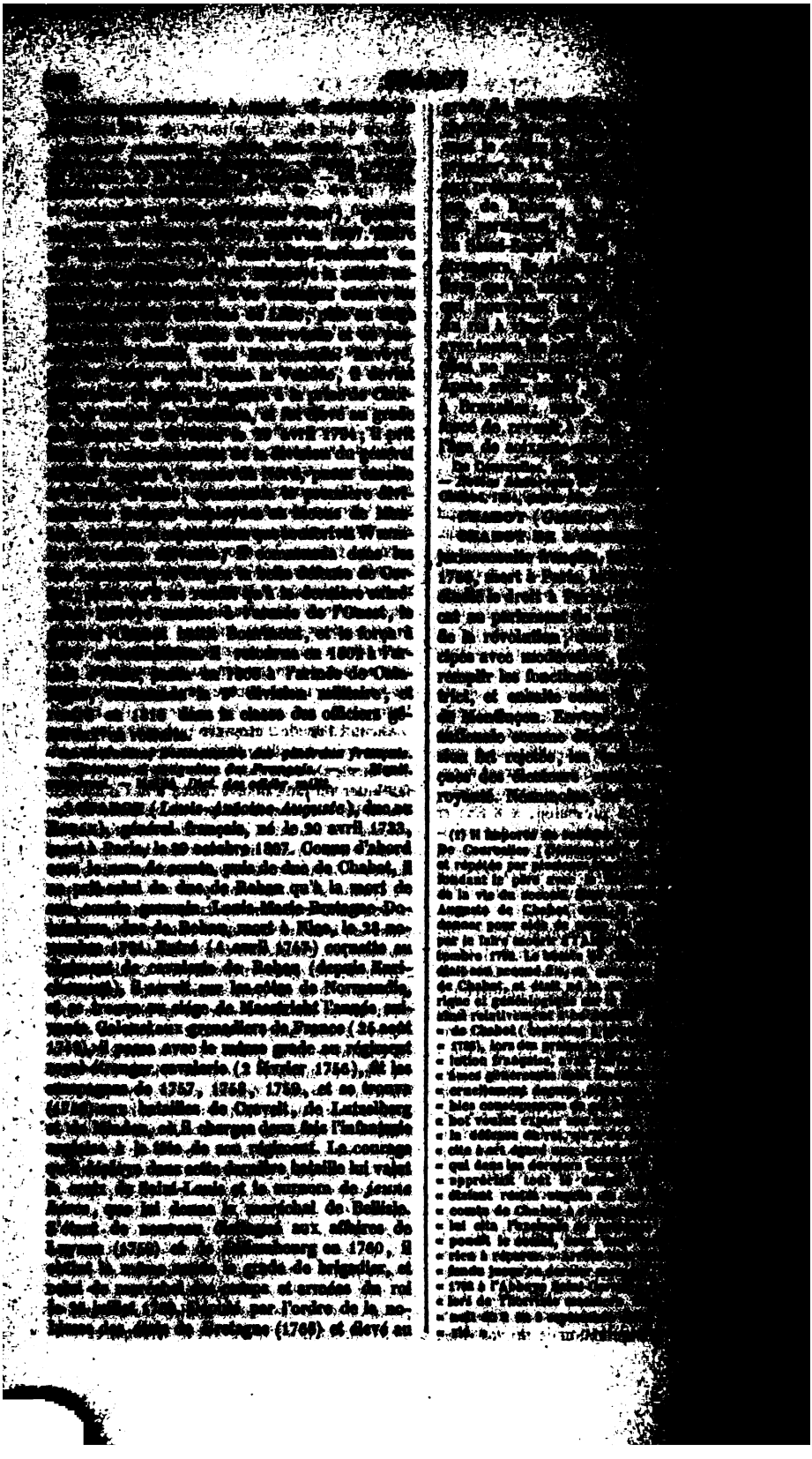

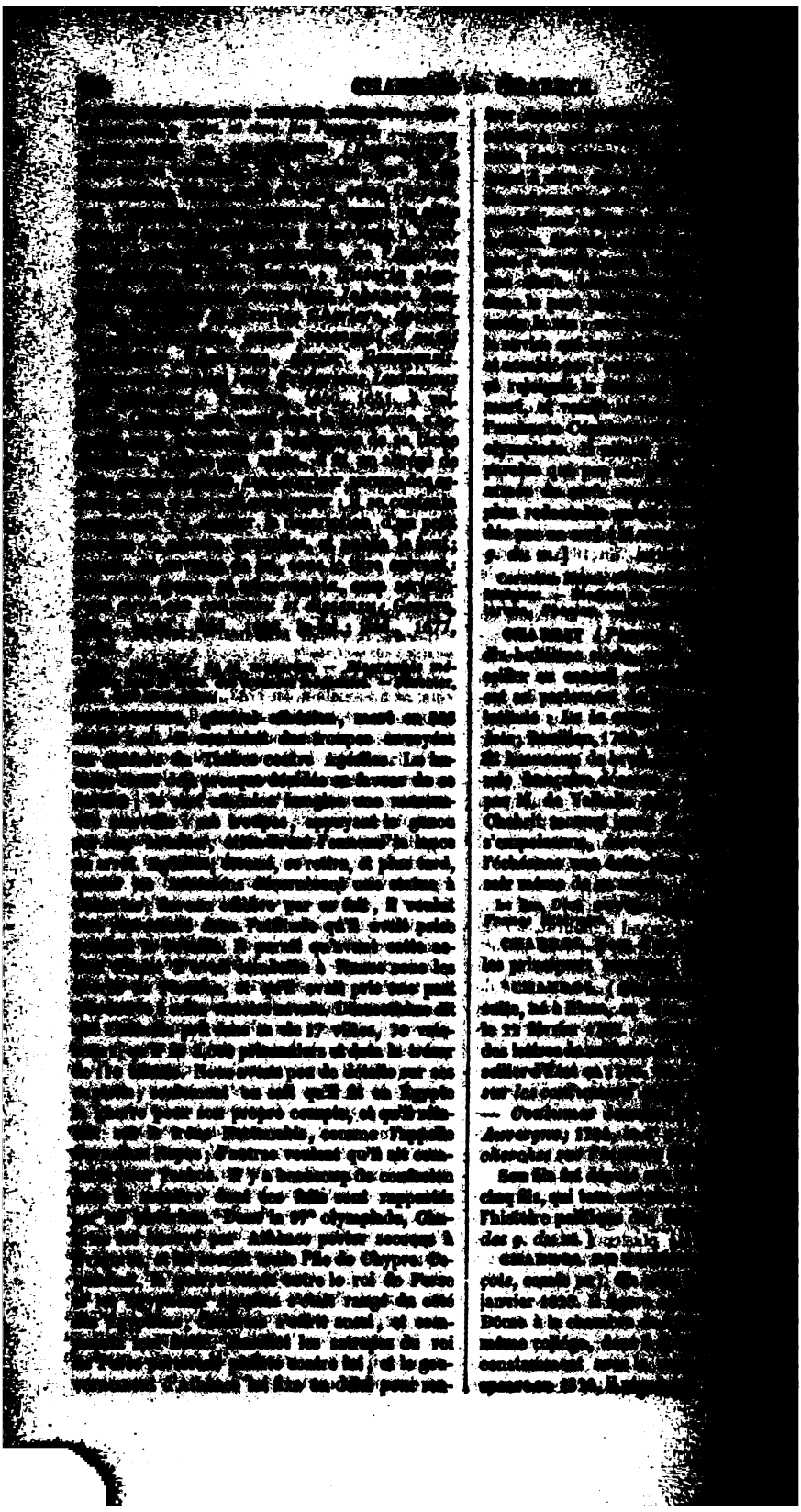

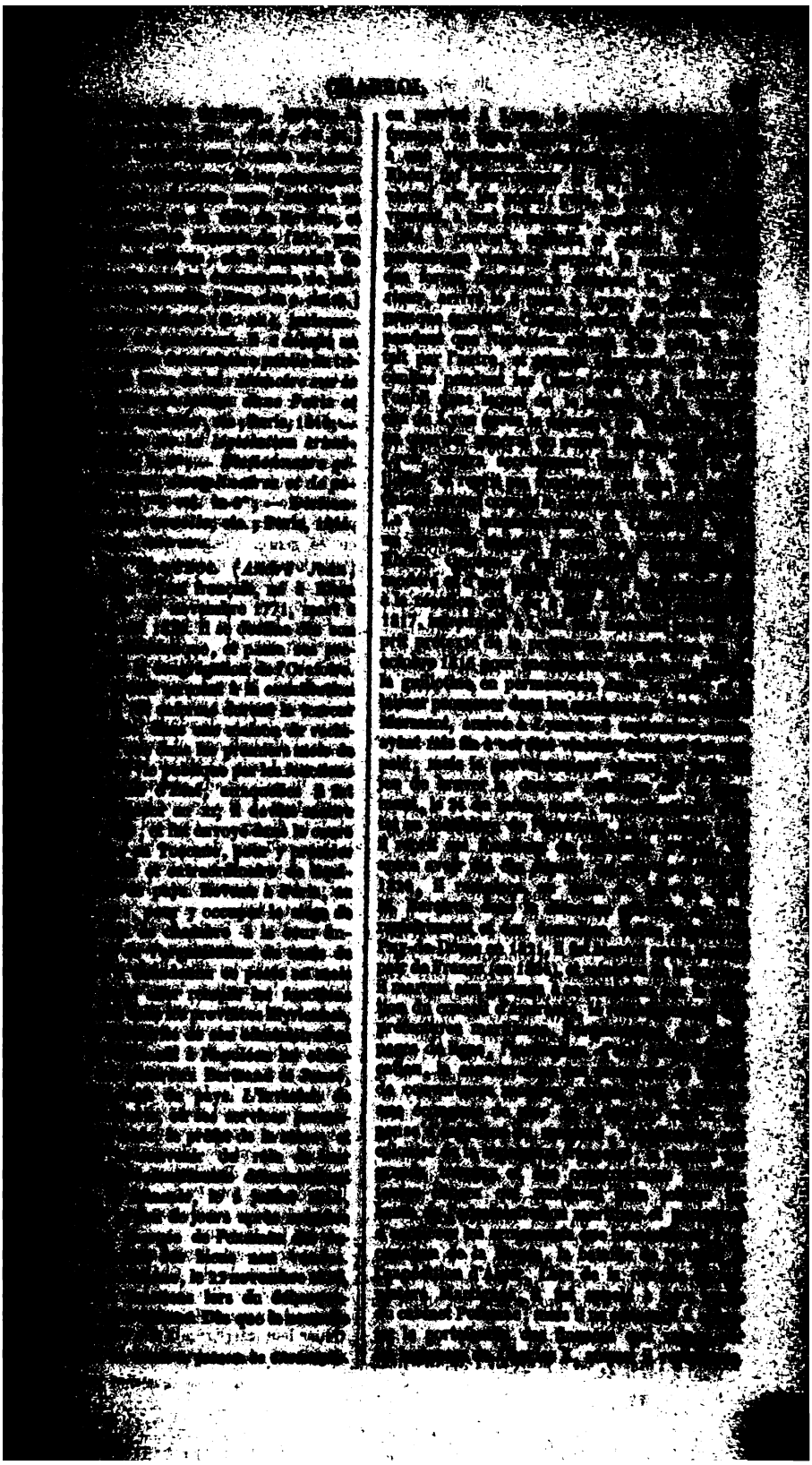

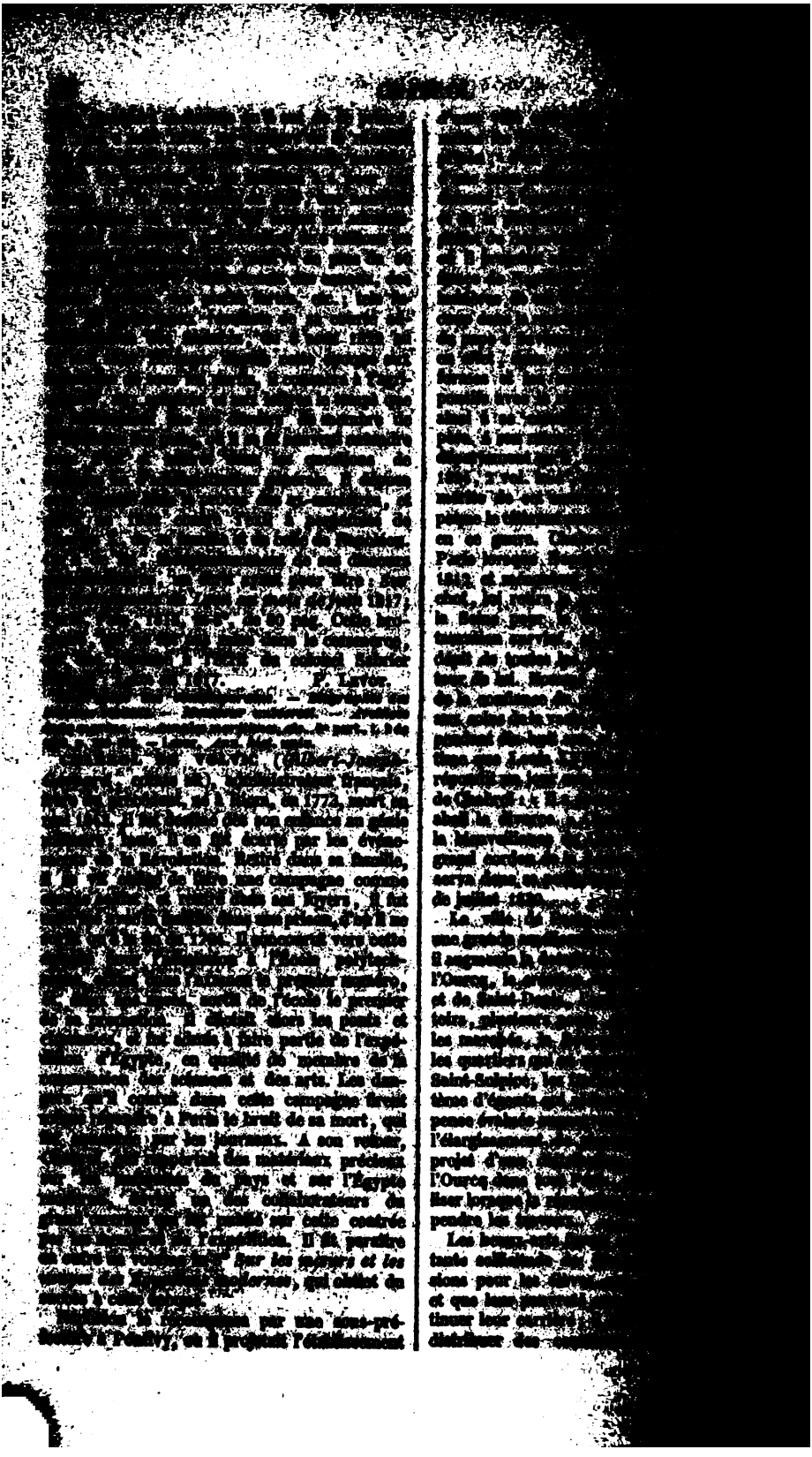

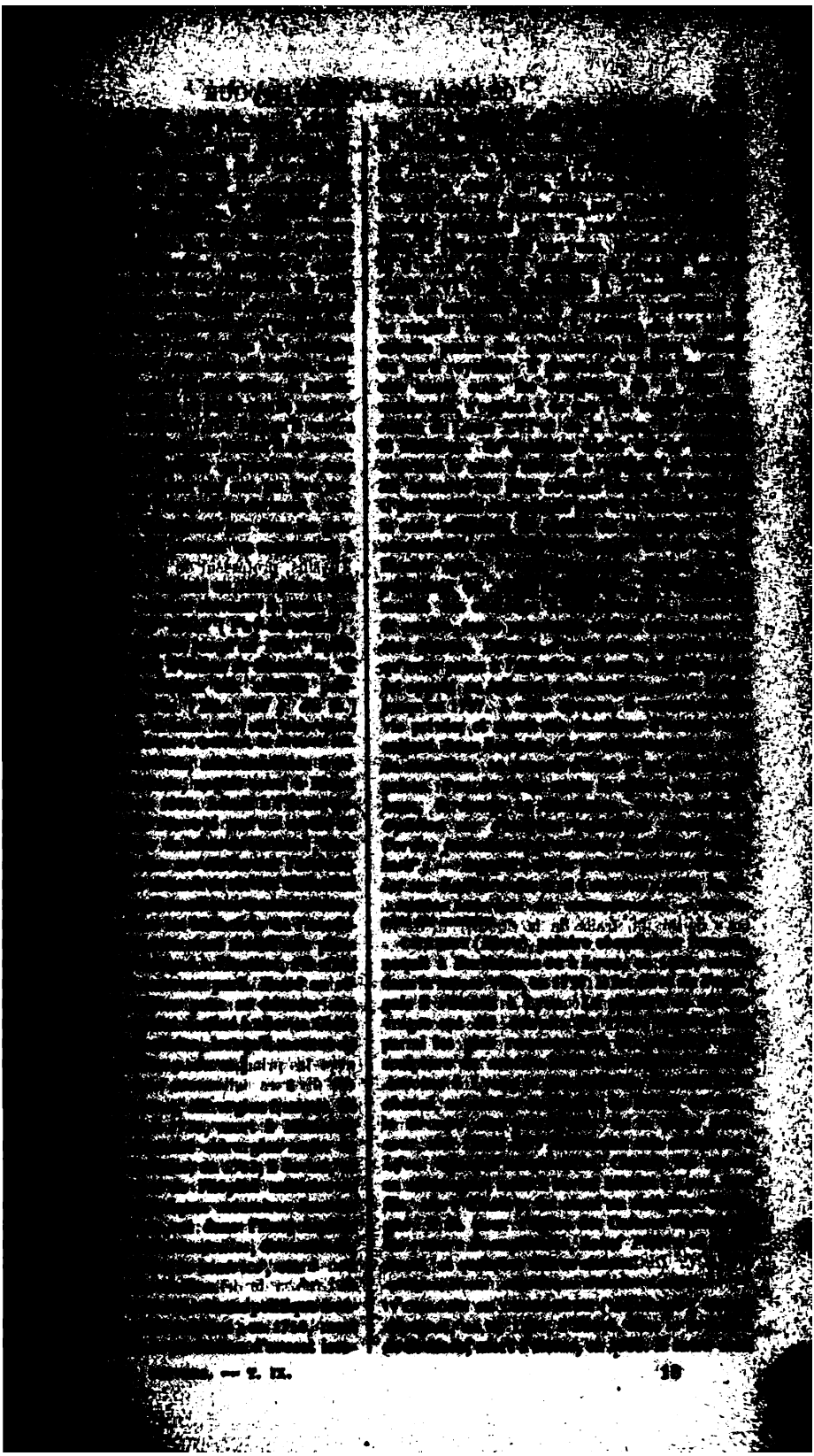

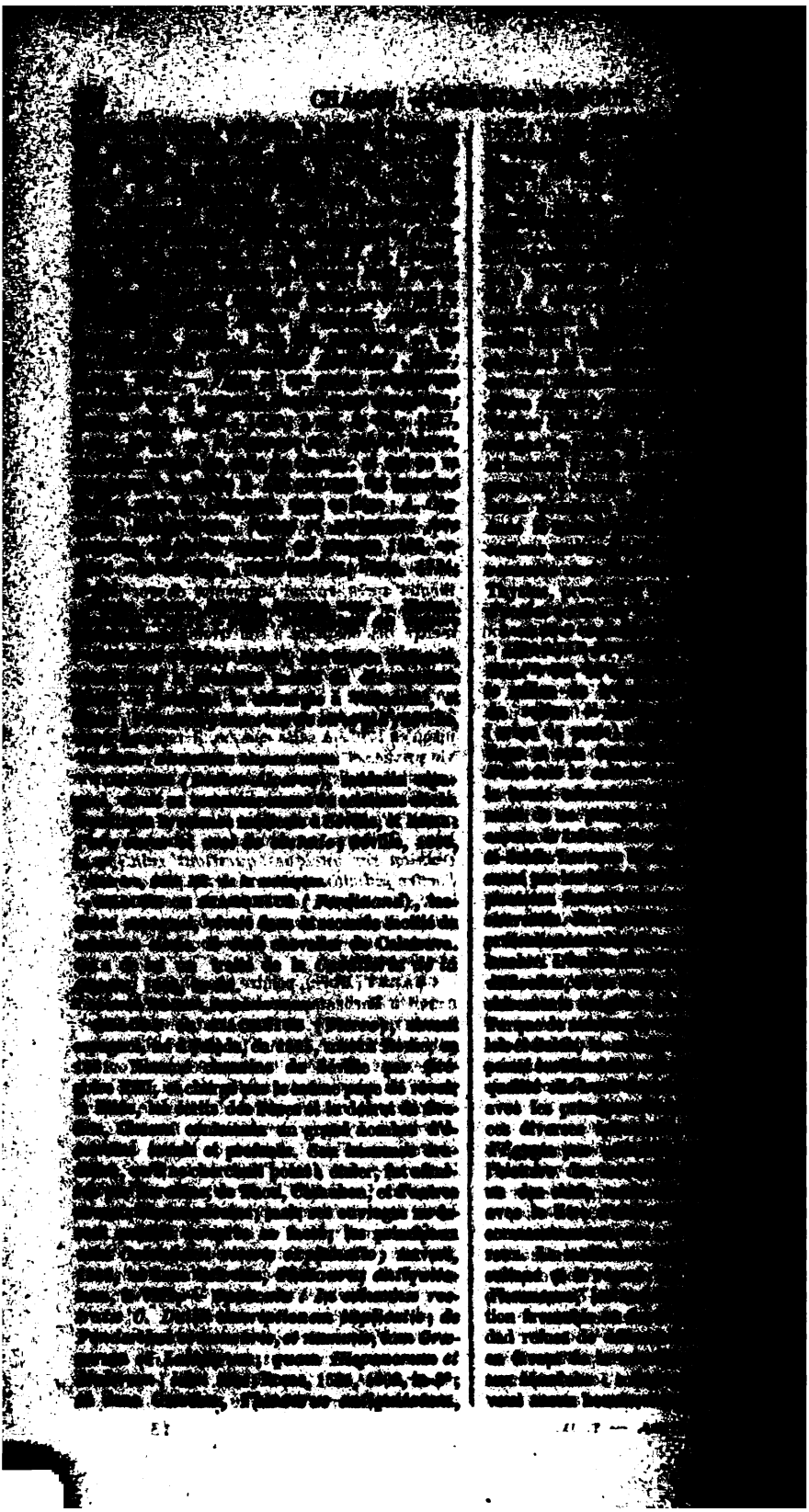

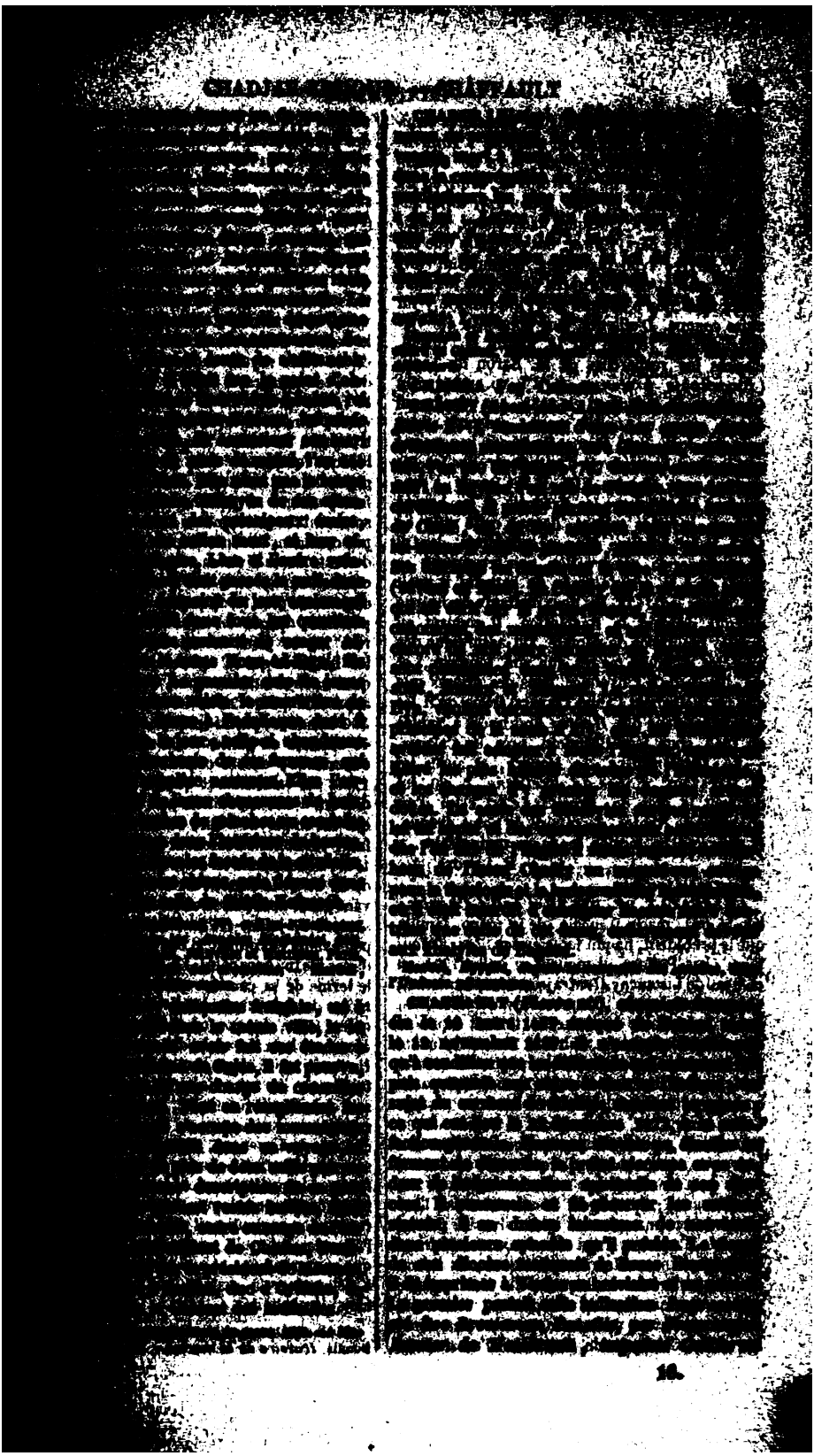

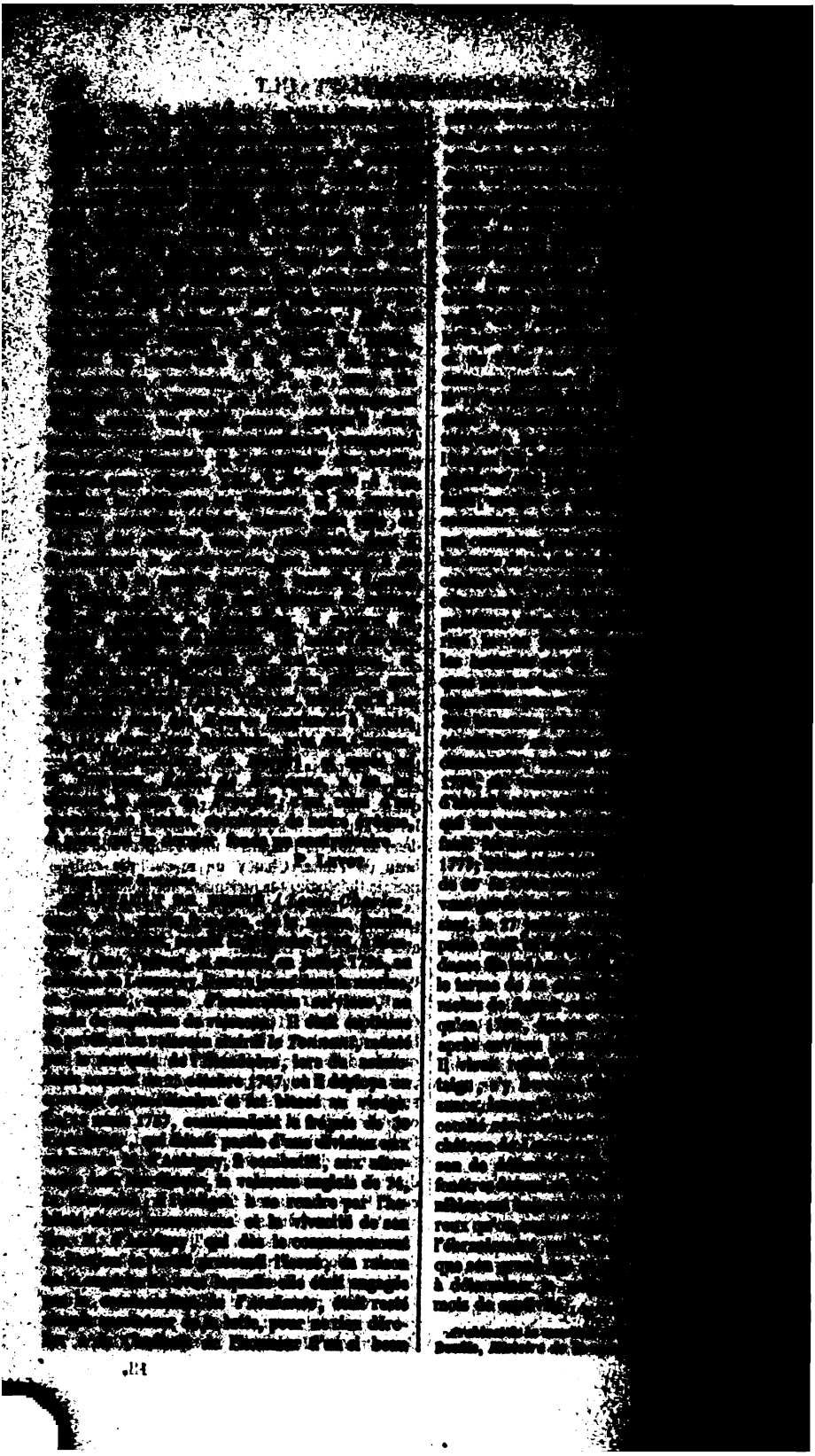

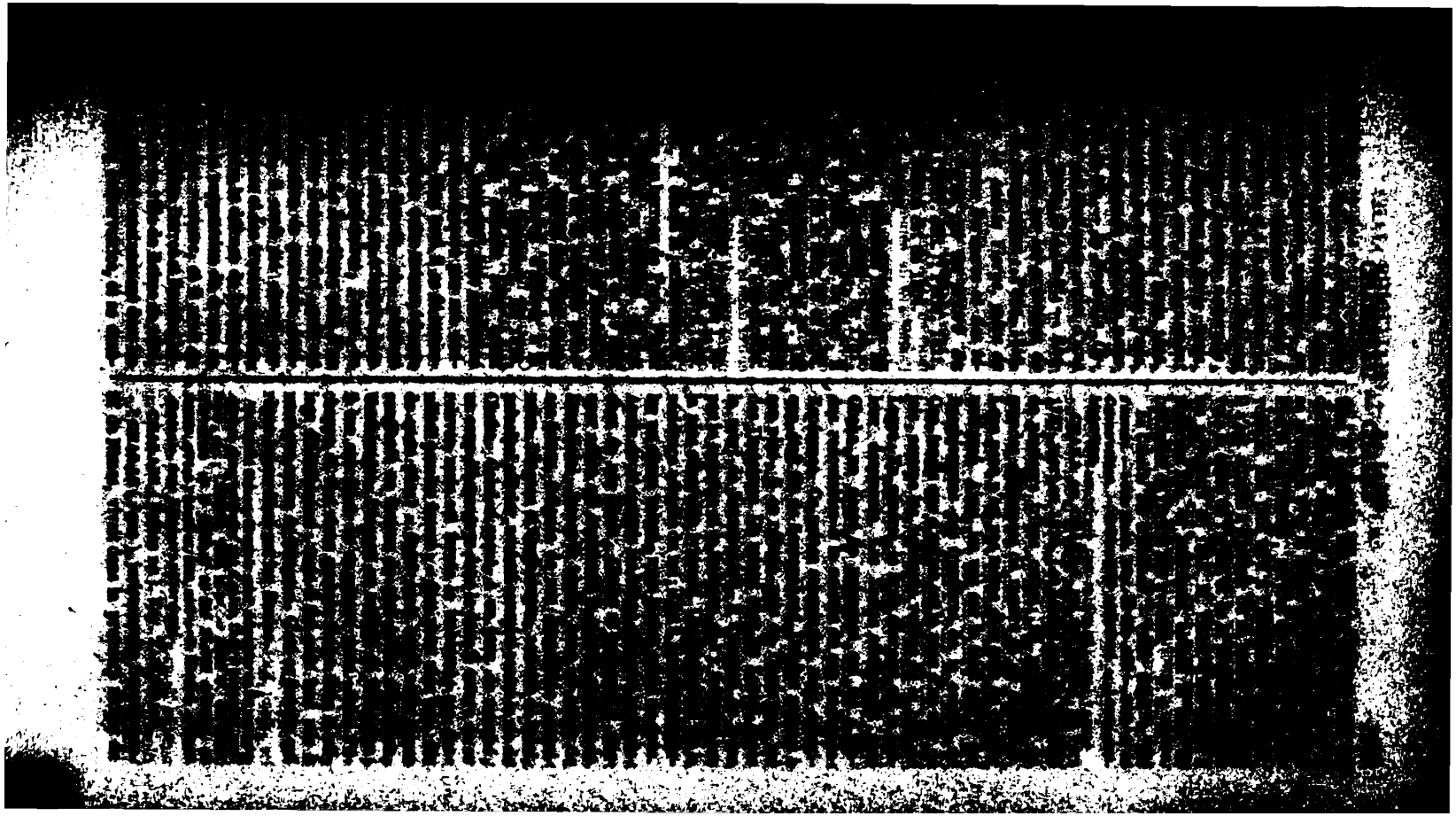

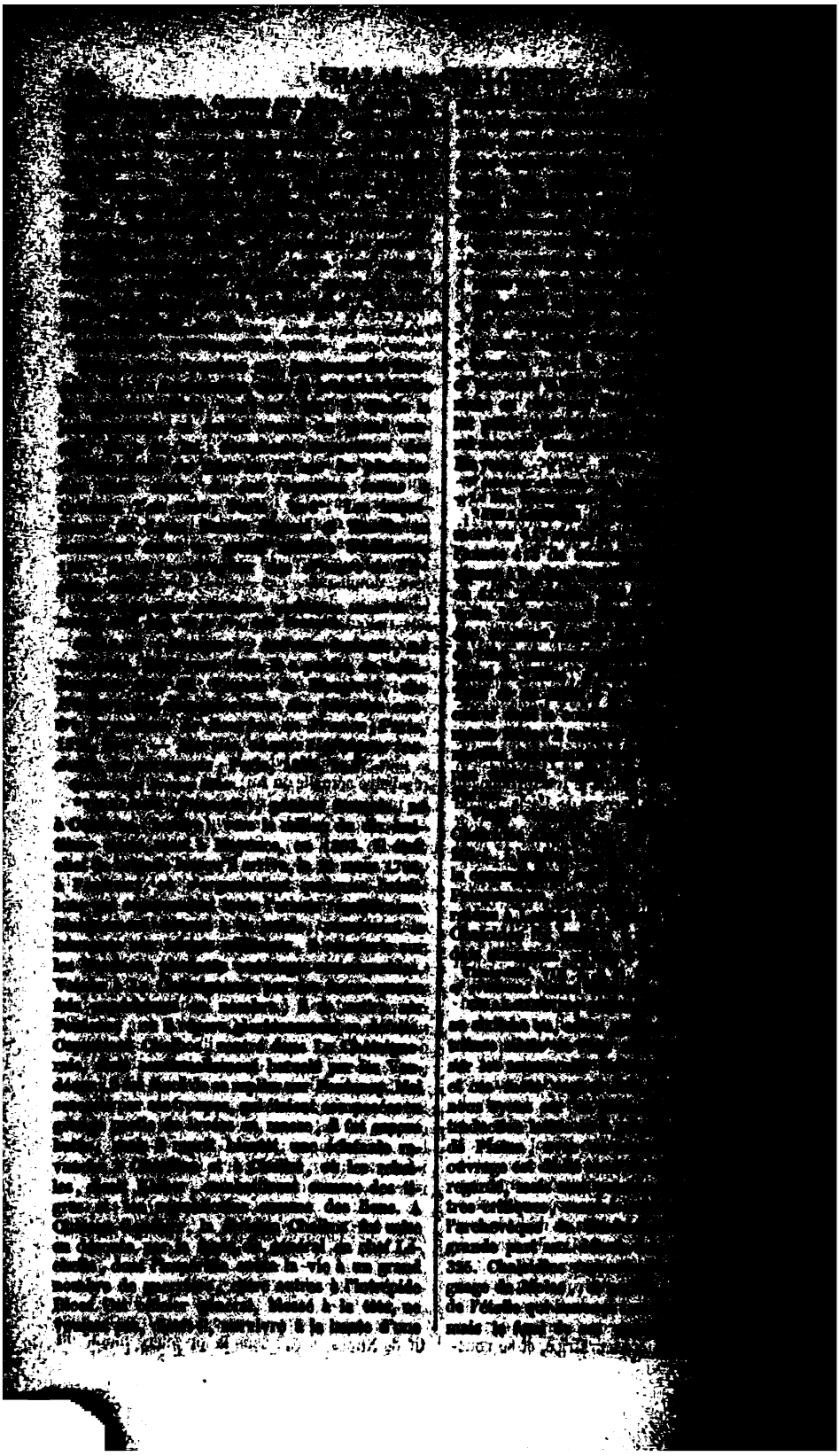

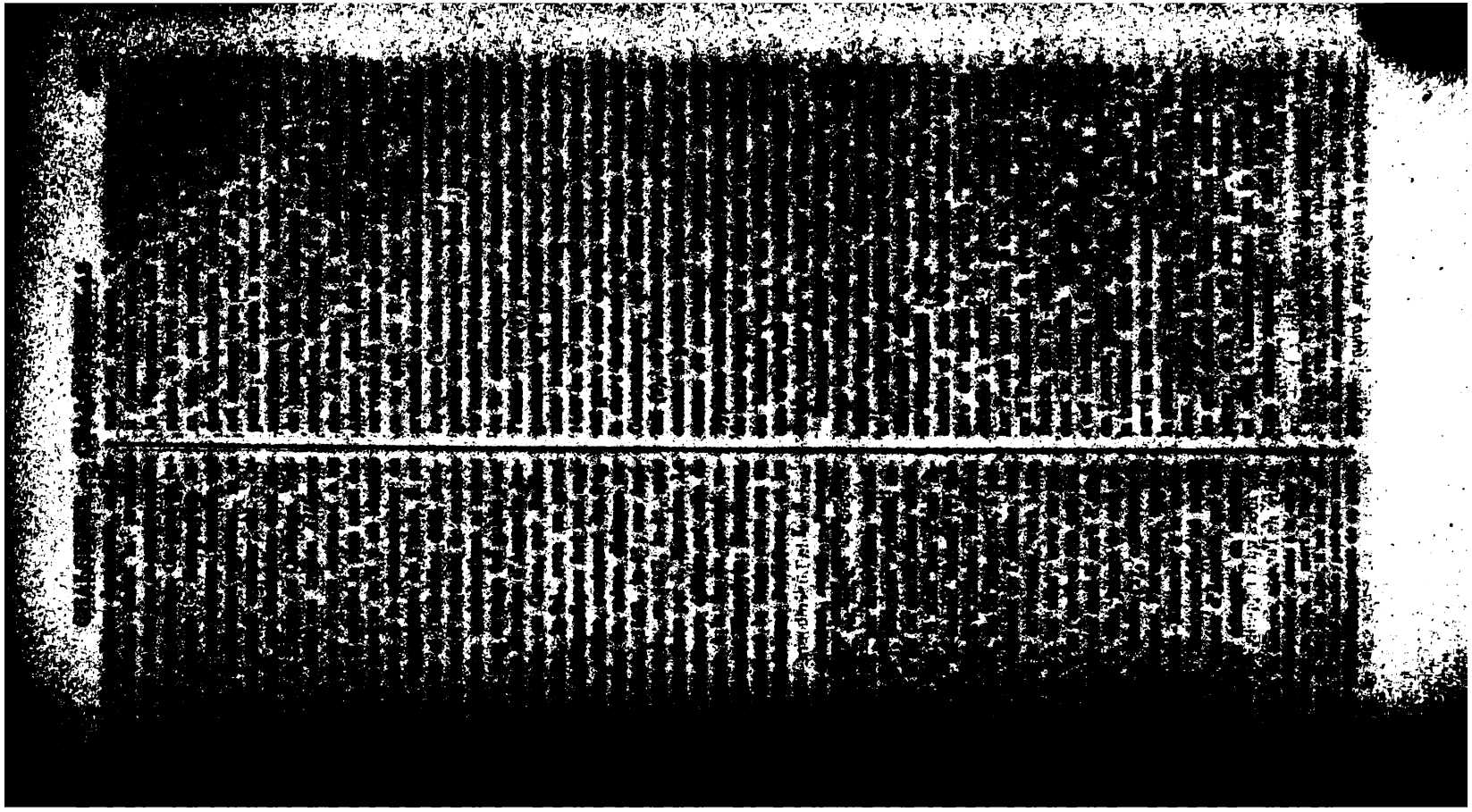

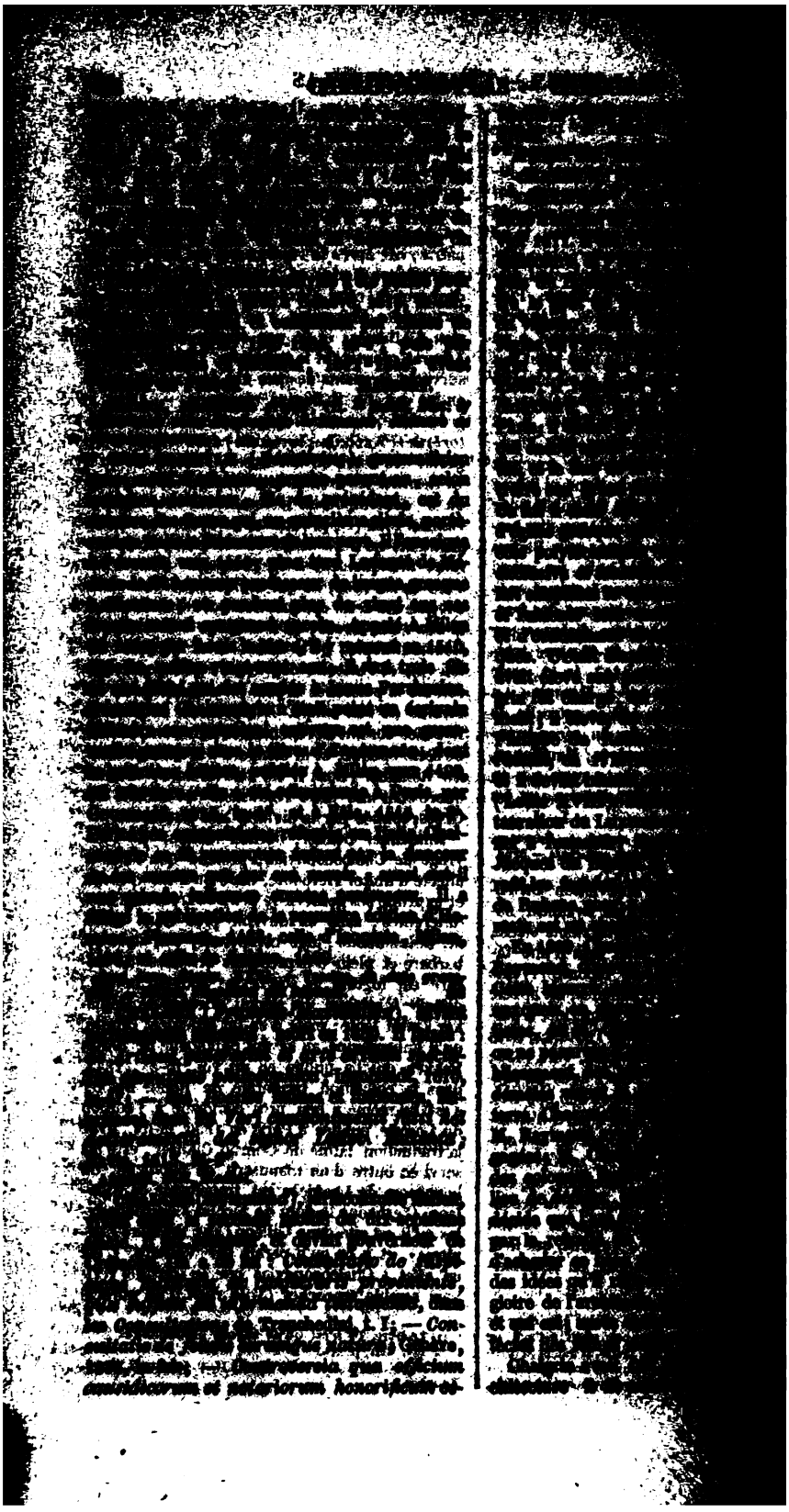

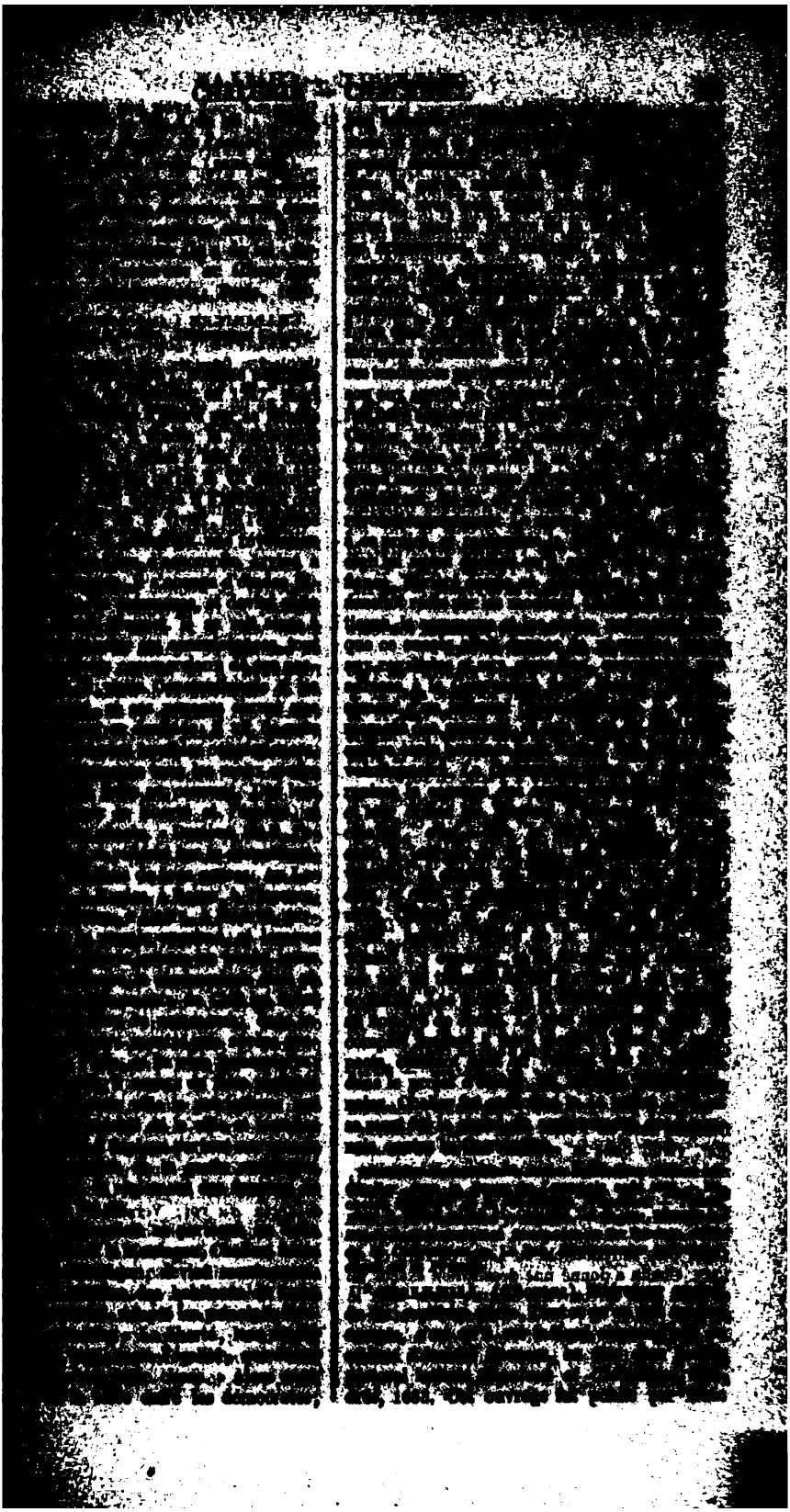

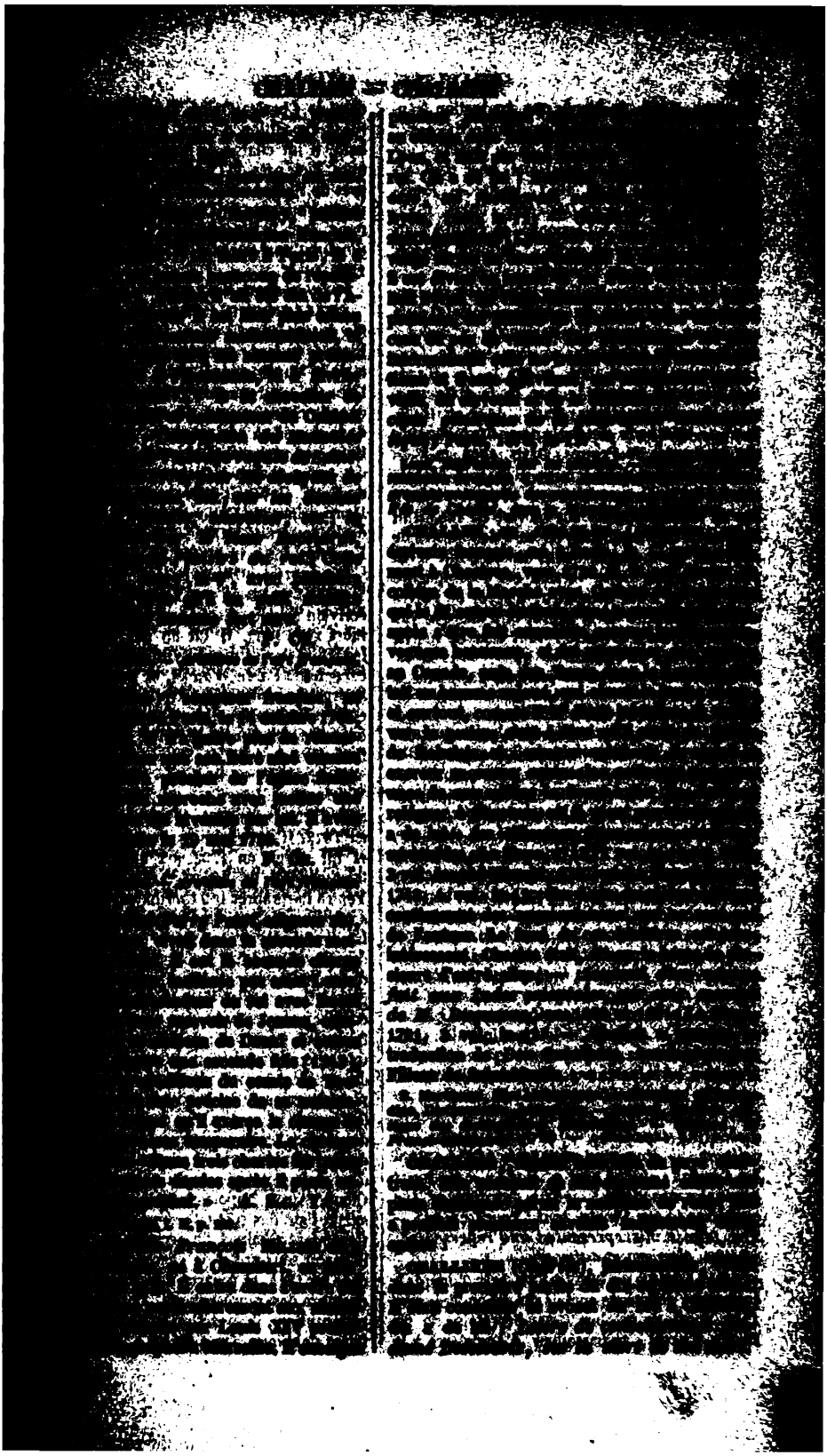

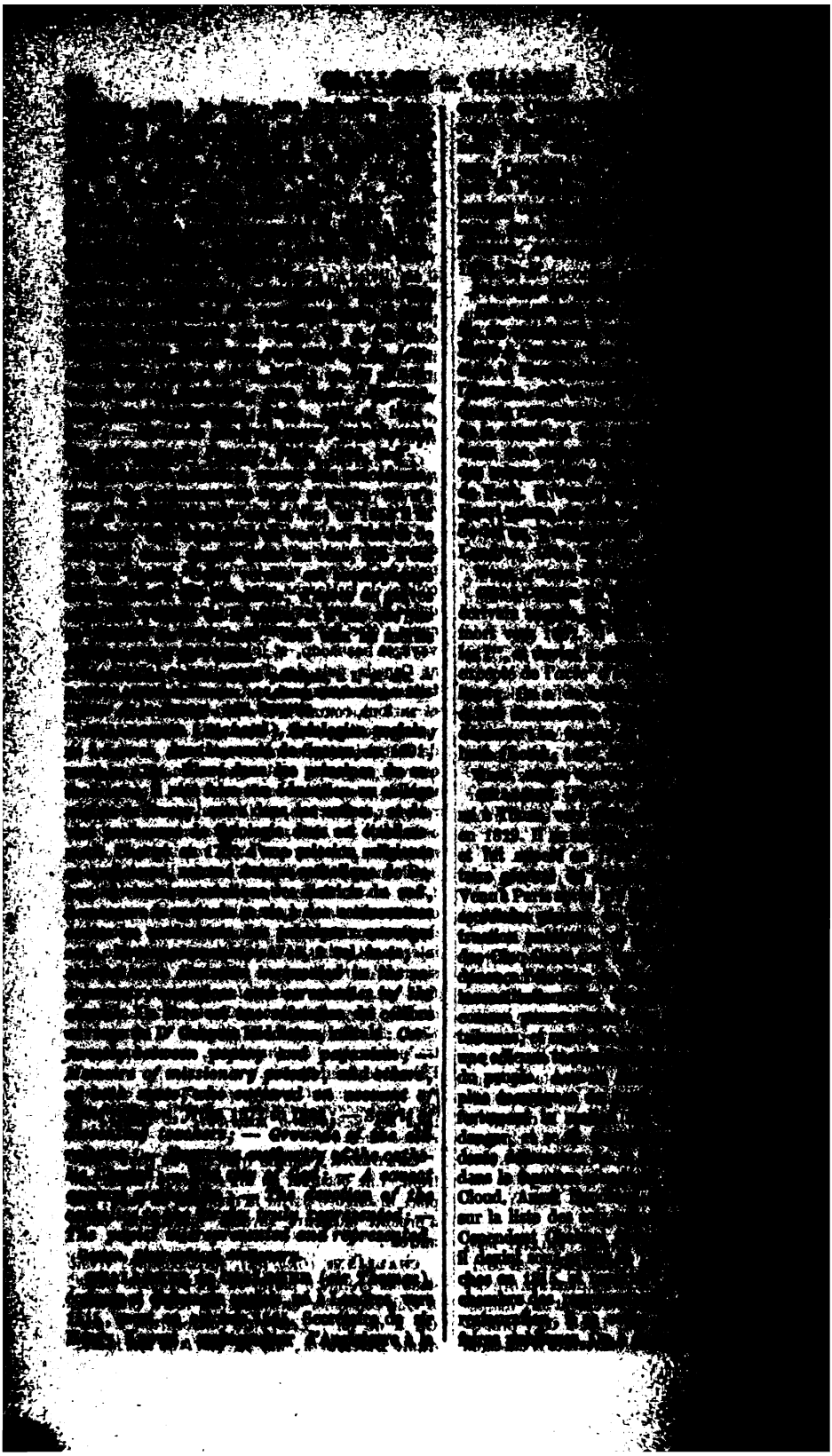

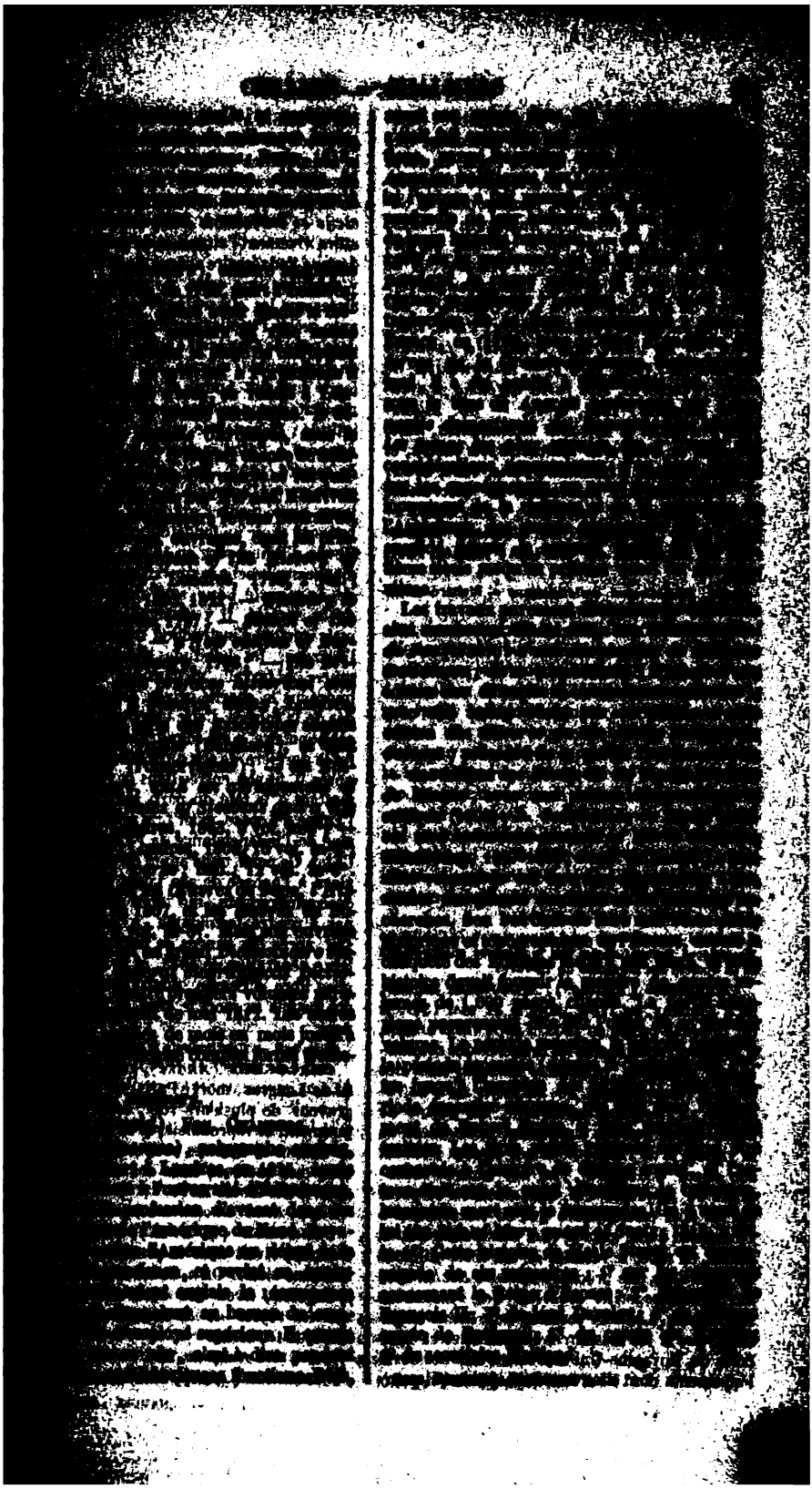

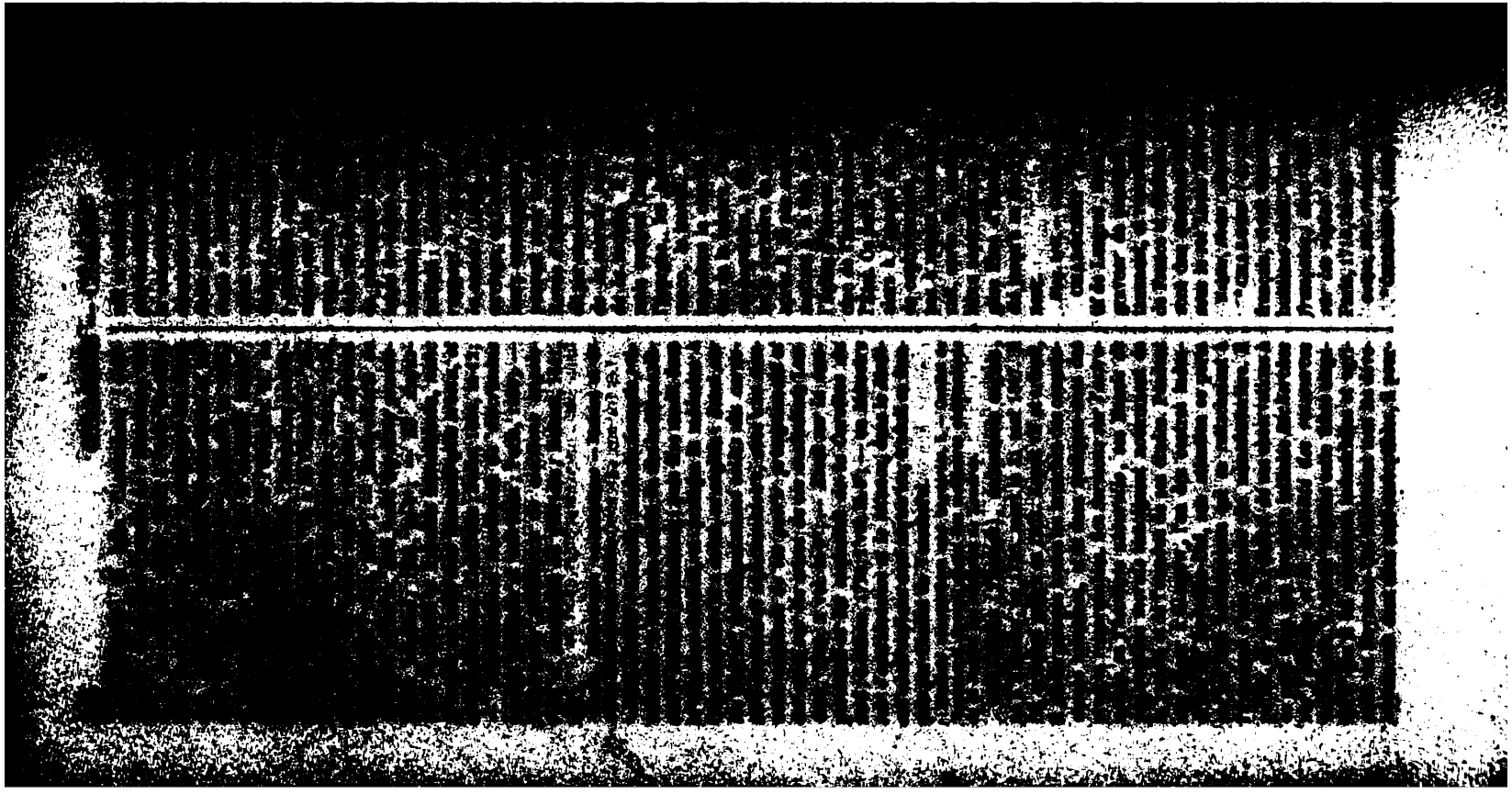

[illegible] en 1730 ; mourut en [illegible], à cinquante-[illegible] grenadier de la [illegible] Cette étoile contenait quatre bouteilles de vin, [illegible] que la mort l'eut [illegible] dans cette [illegible]

[illegible] et dessinateur [illegible] dix-huitième siècle. Il [illegible] peintre, et devint [illegible] excellentes de [illegible] de cette époque, il en [illegible] quelques portraits [illegible] types comiques [illegible] On peut lui reprocher [illegible] la manière, et un [illegible] Son portrait [illegible] celui de lady Cornélie, [illegible] Mais lui assure un [illegible] conservé dans et plusieurs [illegible] recherché peut-être par [illegible] Leslie, qu'il surpasse en [illegible], il en égale cependant [illegible] le dessin et la couleur. On [illegible] estimés avec Leslie [illegible] journal de Finden intitulé : [illegible] ; Londres, 1832-1834. Il [illegible] publication comme sous le [illegible] *des principales femmes* [illegible] 1833, in-8°, et aux illus- [illegible] Walter Scott, Londres, [illegible]

[illegible]

[illegible] Chalcondyle.

[illegible] ni), linguiste français, [illegible] membre de la Société [illegible] bourreau et garde-vicaire [illegible] (Morbihan). On a de [illegible] breton-français du dio- [illegible] 1752, in-12 (ouvrage [illegible] et de feuilles non chif- [illegible] de Rostrenen en a profité [illegible] Dictionnaire celtique, [illegible] pas avoir connu un autre [illegible] inédit, et dont l'exis- [illegible] par le *Journal de Sa* [illegible] 1832, et par le *Bulletin du* [illegible] p. 332. L'auteur lui avait [illegible] *dictionnaire français-breton* [illegible], *très-utile à ceux* [illegible] *de la Bretagne*, et même [illegible], etc. Ce dictionnaire, [illegible] et corrigé depuis la mort [illegible] d'après la copie manuscrite [illegible] bibliothèque, 4 vol. in-4° de [illegible] la copie que mentionne [illegible], 4 ou 5 vol. in-8°, [illegible], p. 212 du tome [illegible]

[illegible] *Histoire* [illegible] [illegible] *Réglements* [illegible] *police* [illegible] [illegible] 1710, in-12. [illegible] ouvrage est [illegible] l'article ci-dessous).

[illegible]

CHALMEL (Vincent), historien [illegible] Lyon, vers 1662, mort en 1696. Il [illegible] reçu en 1693 à la chambre [illegible] fils du président de [illegible] *Histoire de France depuis* [illegible] *Louis XIII*, Paris, 1700, 2 vol. in-12 ; [illegible] prédite en 1741 ; — *Histoire de la guerre* [illegible] *publique*, 1726, in-12.

Quérard, *la France littéraire*.

CHALMET. Voy. [illegible]

CHALMETAS (*Louis-René de*) [illegible]

Pag. 14. CHALONAS.

CHALMETTE (*François-Louis*, [illegible] nommé évêque de Tarbes, en 1693, [illegible] lement en 1697, députa un [illegible] que l'année fut allée, [illegible] Anglée, duc de Savoie, vint, en [illegible] 1707, mettre le siége devant [illegible] nemis ne trouvèrent aucune [illegible] par des hauteurs [illegible] mais la flotte qui [illegible] humilierait, et traiter [illegible] publia ce projet. L'évêque, [illegible] loigner ; il consacra tous [illegible] nir l'union parmi les [illegible] rage du peuple et des [illegible] qu'il présidait pour [illegible] entretenir une [illegible] de ville pour [illegible] de la [illegible] reconnaissance du peuple. [illegible] 1712, a laissé quelques [illegible] et d'excellentes [illegible] lus, 1706, in-12.

[illegible] mines, [illegible]. — Voyez, *Dictionnaire historique*.

CHALMETAS (*François-Marie*), agronome français, né à Minsky, dans le département de la Côte-d'Or, le 7 mars 1754, mort à Saint-Didier, près de La Chaise, en 1818. Il [illegible] dans sa jeunesse l'Italie, la Hollande, [illegible] la Pologne et la Russie. A son retour, [illegible] lations agricoles aux [illegible] presque à la misère, et il [illegible] plans dans l'horticulture [illegible] *Hymne à Catherine II*, [illegible] Warcher, 1777 ; nouvelle édition, Paris, 1814, in-8° ; — *Bibliothèque du Vingtième pour les campagnes* ; 1790, in-8° ; — *Mes Chansons* ; [illegible] 1790, in-8° ; — *Discours sur le choix des* [illegible] *gnes* ; 1791, in-8° ; — *L'Adultère*, drame en [illegible] sion et en prose ; 1792, in-8° ; — *Mémoire* [illegible] *la culture des départements de l'Ouest* [illegible] *d'un traité de l'impôt* ; 1799, in-8° ; — [illegible] *notre lettre manuscrite* ; Paris, 1814, in-8°.

Quérard, *la France littéraire*.

[illegible] (le Bourgeois), [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

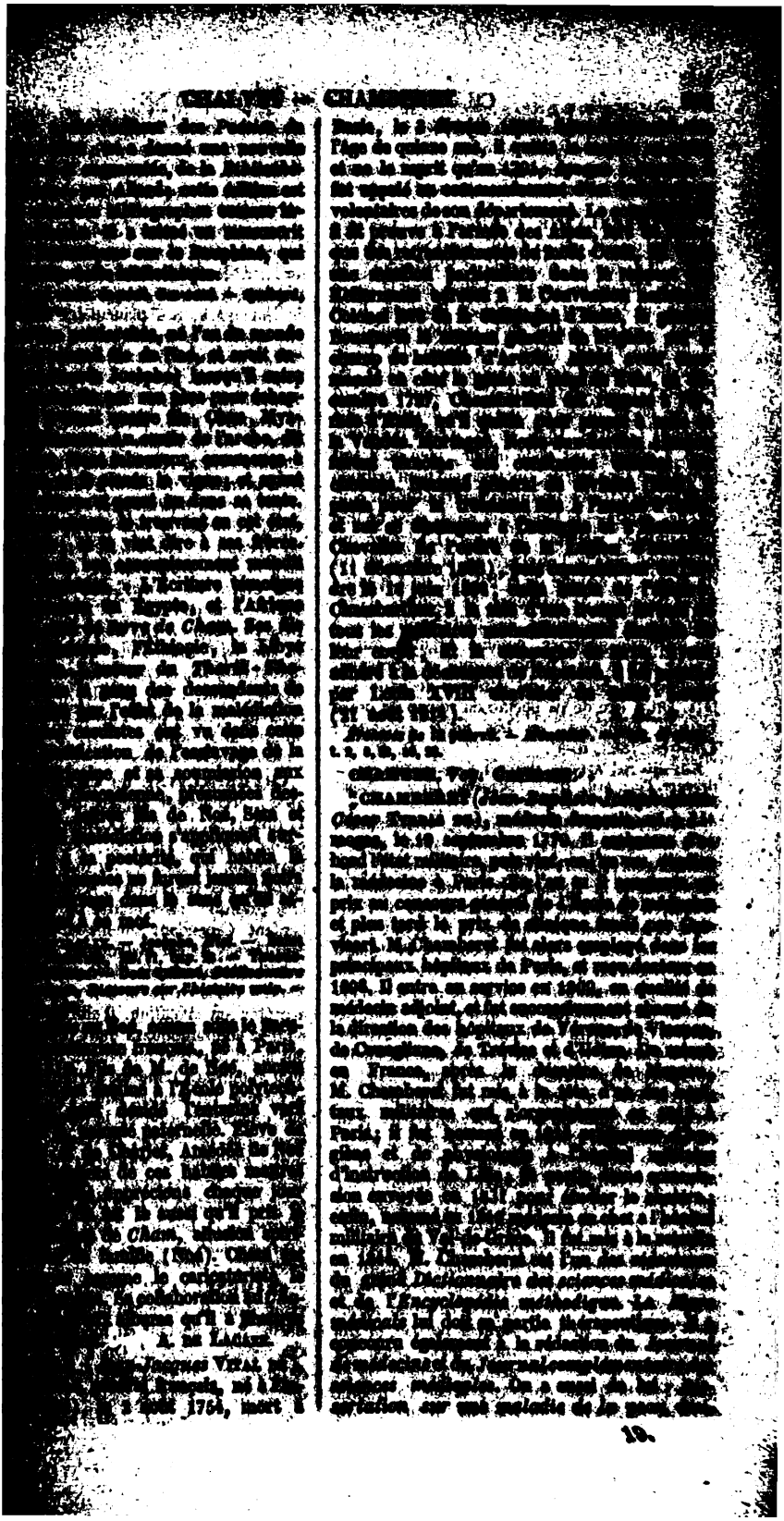

[illegible] 1610, mort le 11 janvier [illegible], [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

[illegible] et d'Ecosse; — [illegible] plus remarquables [illegible] cette; — Discours de la [illegible] fameux sur plusieurs [illegible] du gouvernement des [illegible] et royaumes; ces huit ouvrages [illegible] latin depuis en vers français; Paris, [illegible] Rome, Antoine Gabriel Duverdier; [illegible] Paris; Jacques Kerver, [illegible] maître de Jean, roi [illegible], vii.

CHAMBRIER (Jacques), [illegible] vivait dans le [illegible] siècle. On a de lui une [illegible] intitulé de la Chimie de Basile Valentin, 1724.

[illegible], capit. à [illegible]

CHAMBRIER (Frédéric), [illegible] gale, natif de Neuchâtel, mort à [illegible] mai 1744. Fils d'un pauvre [illegible] il [illegible] des études dans [illegible] fut destiné à la carrière [illegible] Londres, et placé chez un [illegible] monnaie fausse. Le jeune [illegible] la théorie de la science qu'on [illegible] du l'ouvrier. Un dit qu'il [illegible] jet de son Encyclopédie, et [illegible] gea plusieurs articles dans [illegible] quand il quitta son maître, et [illegible] jusqu'à la publication de son [illegible] 1728 parut à Londres le *Cyclopædia*, or *dictionary of arts and sciences*, 2 vol. [illegible] que Chambers publia par [illegible] de quinze guinées, et qu'il dédia au [illegible] terre.

Si cet Anglais est le premier qui [illegible] dictionnaire des arts et des sciences, [illegible] titre d'*Encyclopédie*; d'autres savants [illegible] employé ce titre pour des ouvrages [illegible] plus ou moins étendue que le sien. Jean [illegible] siècle; Oporin avait appelé [illegible] *Encyclopædia*, ses orbis disciplinarum tam [illegible] quam profanarum epitheton, 1556, 1 vol. in-f°, rédigé par Paul Scalichius de Liesle; et Jean-Henri Alsted avait fait paraître en 1630, à Herborn : *Scientiarum omnium encyclopedia*, ouvrage longtemps estimé; plusieurs fois réimprimé, et dont la dernière édition est de Lyon, 1649, 4 vol. in-fol. On ne peut pas non plus revendiquer pour Chambers l'honneur d'avoir le premier conçu et exécuté le plan d'un dictionnaire des arts et des sciences, puisque [illegible] avaient été tentés, longtemps avant lui, notamment par Thomas Corneille, qui en 1694 fit imprimer à Paris son grand *Dictionnaire des arts et des sciences*, 2 vol. in-fol., et à Londres même, John Harris avait publié en 1708, un *Lexicon technicum, or an universal english Dictionary of arts and sciences*, 2 vol. in-fol. Harris avait pris le titre du dictionnaire de Corneille; Chambers le prit à son tour, et c'est ainsi que dans le titre des trois premières les arts tenait plutôt avant les [illegible] On ne peut douter que Chambers n'ait [illegible]

[illegible] CHAMBRES, [illegible] [illegible] qui vint d'Italie [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de Chambon avec un grand [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] (augustine), [illegible] 1670. Il était fils de [illegible], célèbre organiste du règne [illegible] prit le nom de Chambonnières, [illegible] vanté comme, d'une terre en [illegible] épousé l'héritière. Louis XIV [illegible] claveciniste de sa chambre. [illegible] obtint en manière d'attribution [illegible] claveçin et d'en tirer des [illegible]. Il fut le chef d'une école [illegible] jusqu'à Rameau, et dont Marchand, Couperin, d'Anglebert et [illegible] les meilleurs disciples. Chambonnières a livré de pièces de clavecin [illegible], in-4° obl. On y distingue [illegible] et *la Marche du* [illegible].

[illegible] des musiciens.

[illegible] (Étienne de), général français, [illegible] du haut Limousin, passé [illegible] vers le milieu du [illegible] [illegible] sous Louis XIII et [illegible] [illegible] maréchal [illegible] Pendant la campagne de 1636, [illegible] la cavalerie légère sous les ordres [illegible] gien. Chargé, en 1646, du commandement [illegible] Philisbourg, sous des prétextes [illegible] importunités du moment, il refusa d'y [illegible] le cardinal Mazarin, mécontent, [illegible] lui en garda rancune, et la changea par [illegible] cette démission inopportune. Les [illegible] de Mazarin et mille dégoûts [illegible] mettre les talents militaires de Chambonnières [illegible] donnait une haute idée de son [illegible].

Son arrière-petit-fils, [illegible] de Chambonnières, servait, en 1792, [illegible] Allemagne, dans les rangs [illegible] français, pendant la guerre de [illegible] 1795 il mourut, suivant [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] de Chambord [illegible] 1792, [illegible] de la bibliothèque [illegible] à la vénerie du [illegible], qui, en [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [

[illegible]

Paris, 1625, 2 vol. [illegible] de Provence [illegible] [illegible] [illegible]

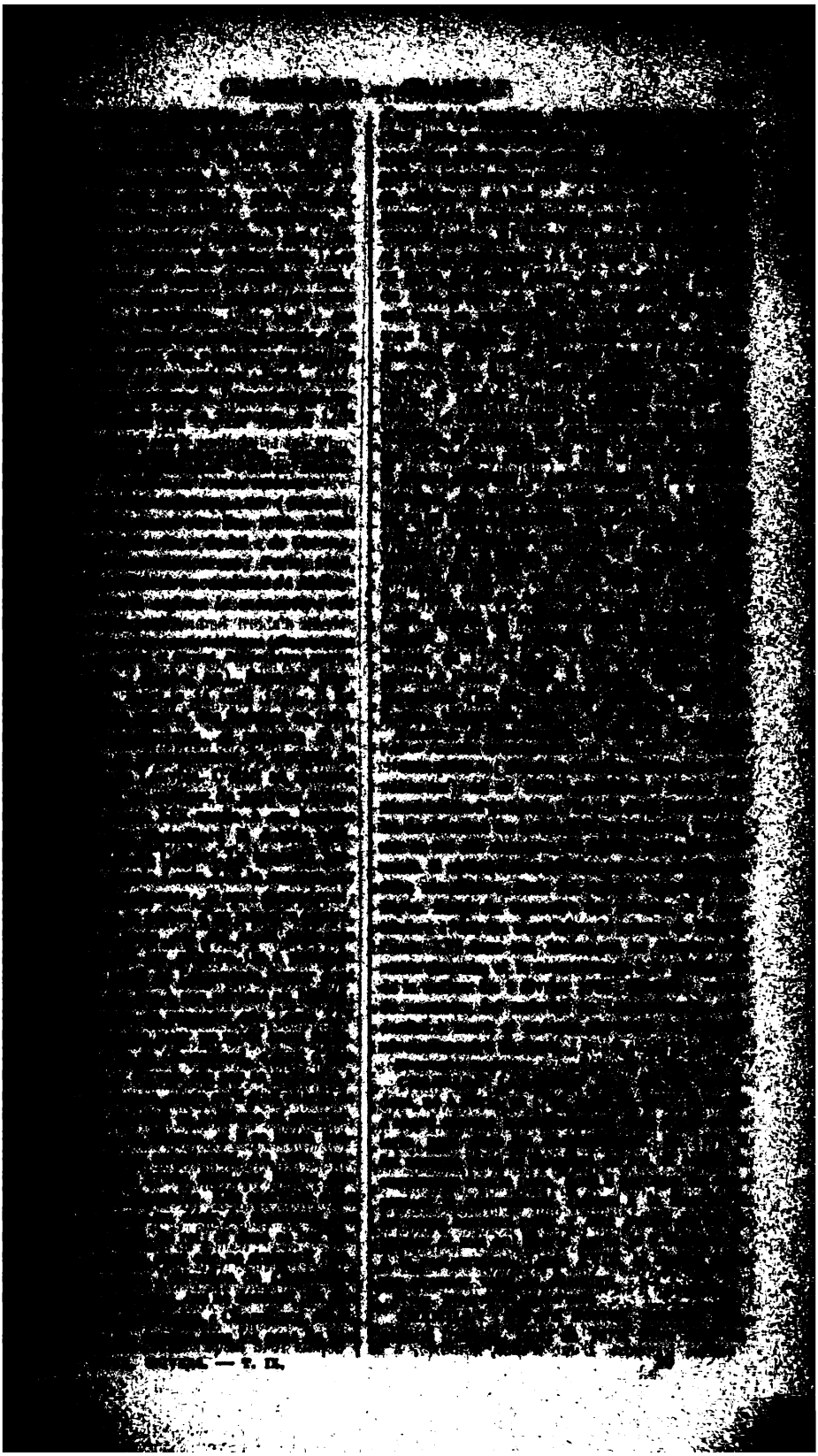

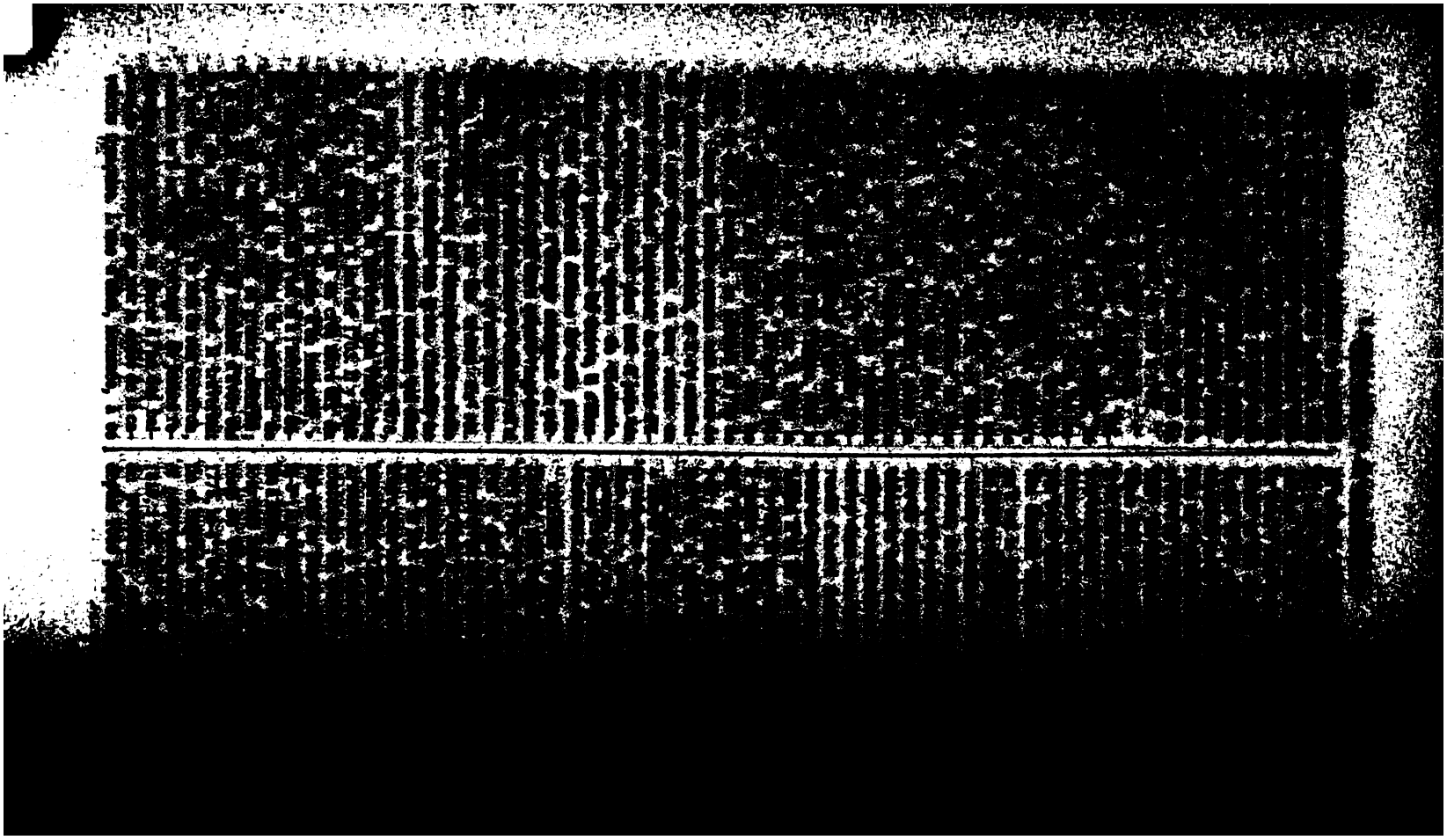

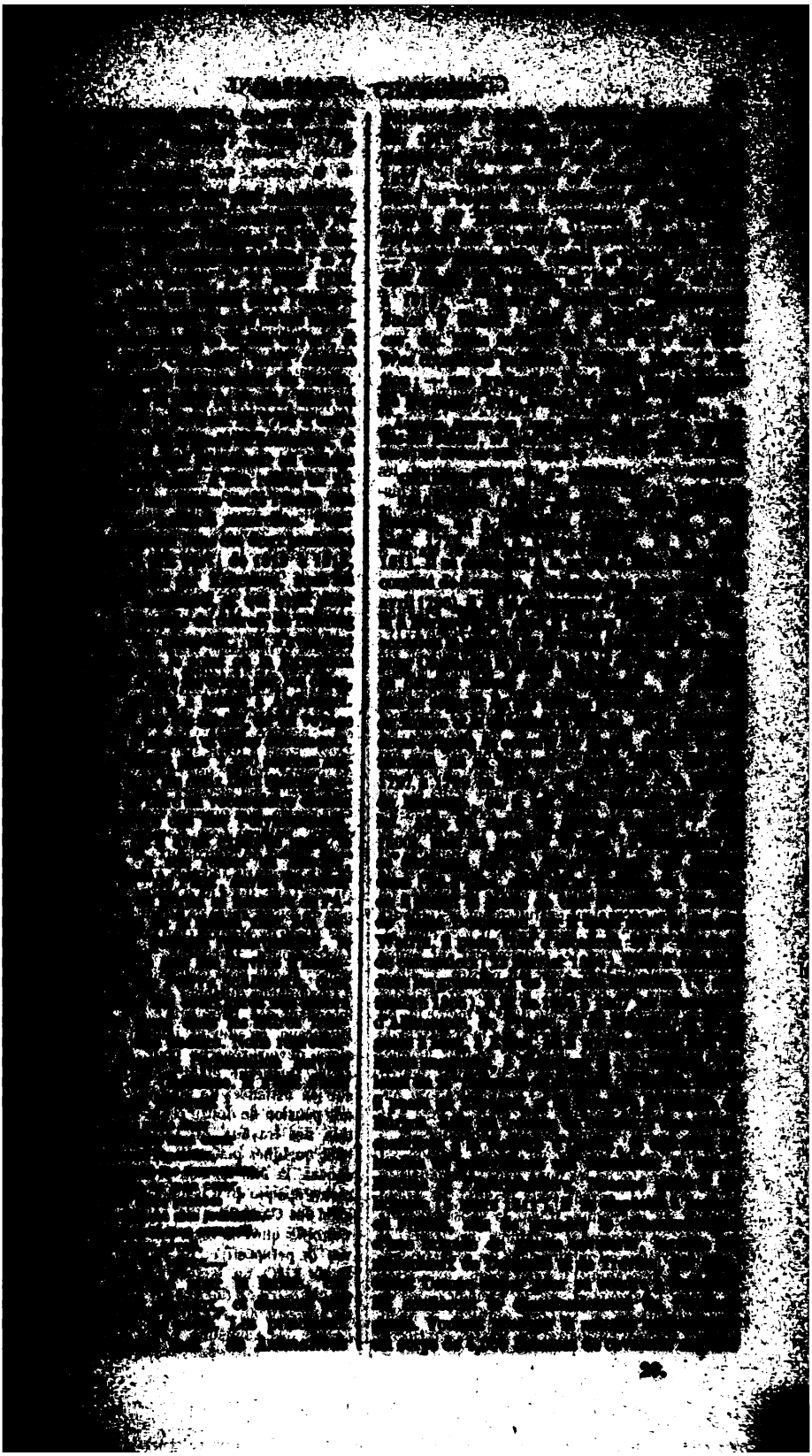

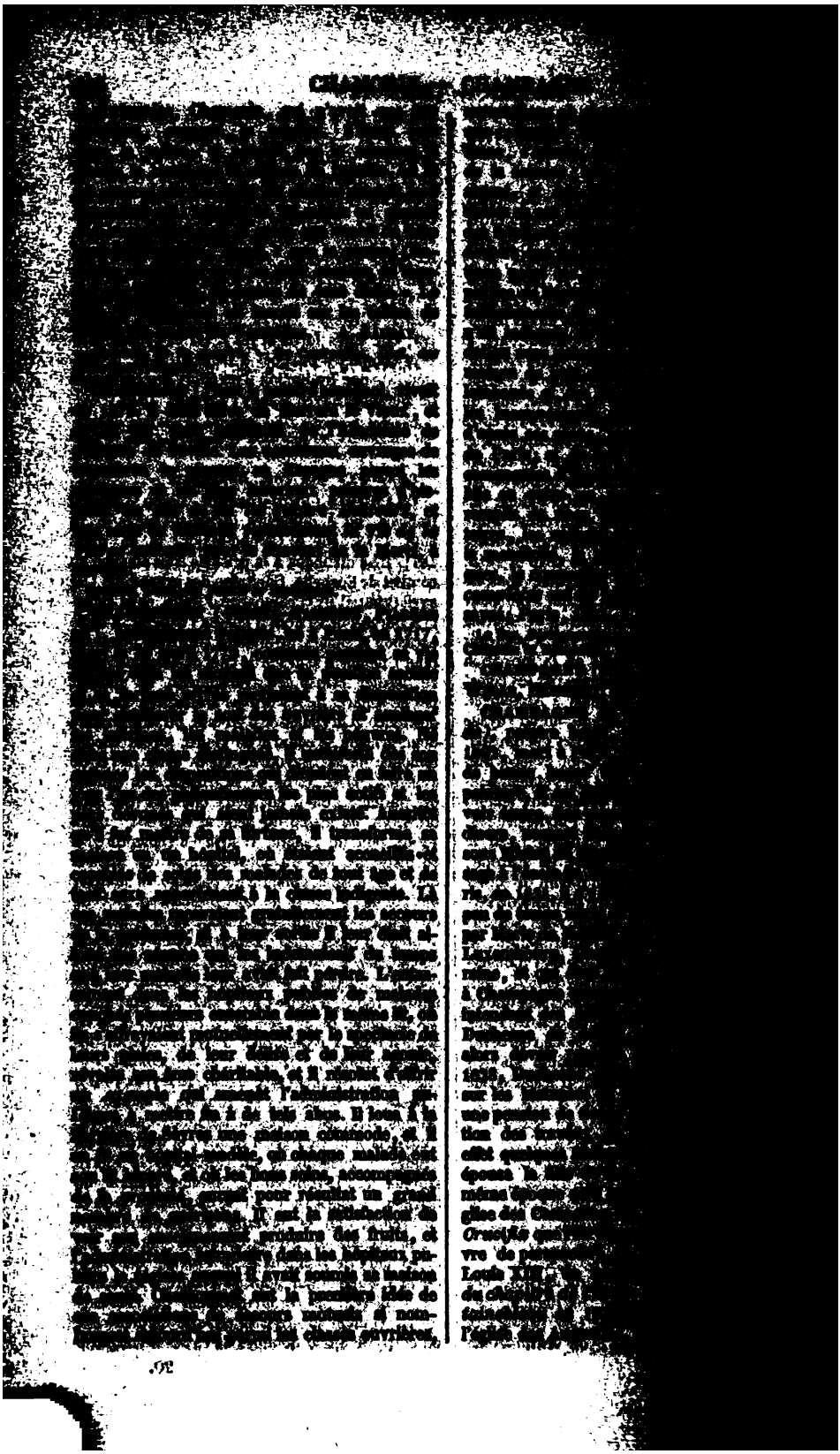

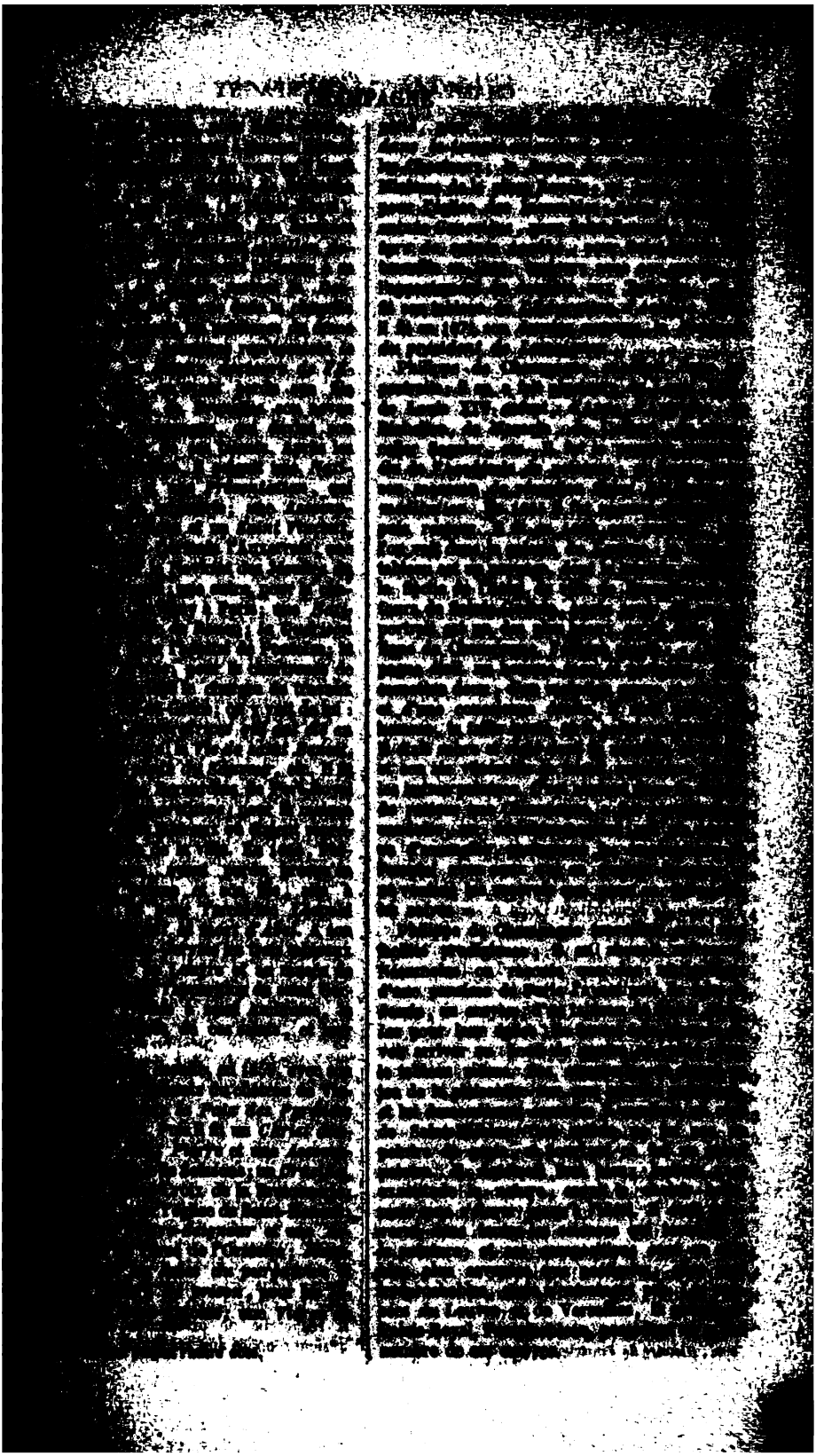

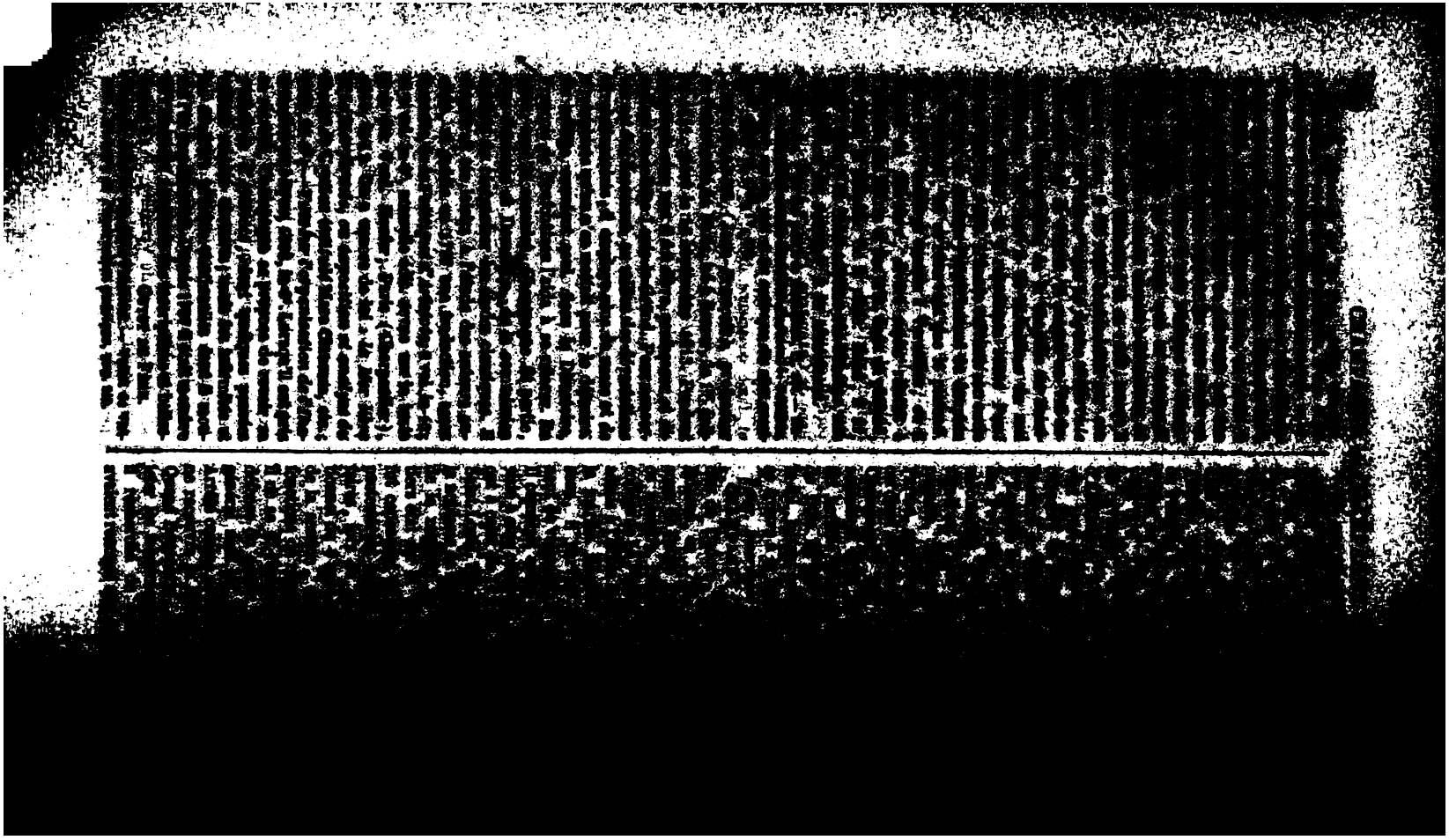

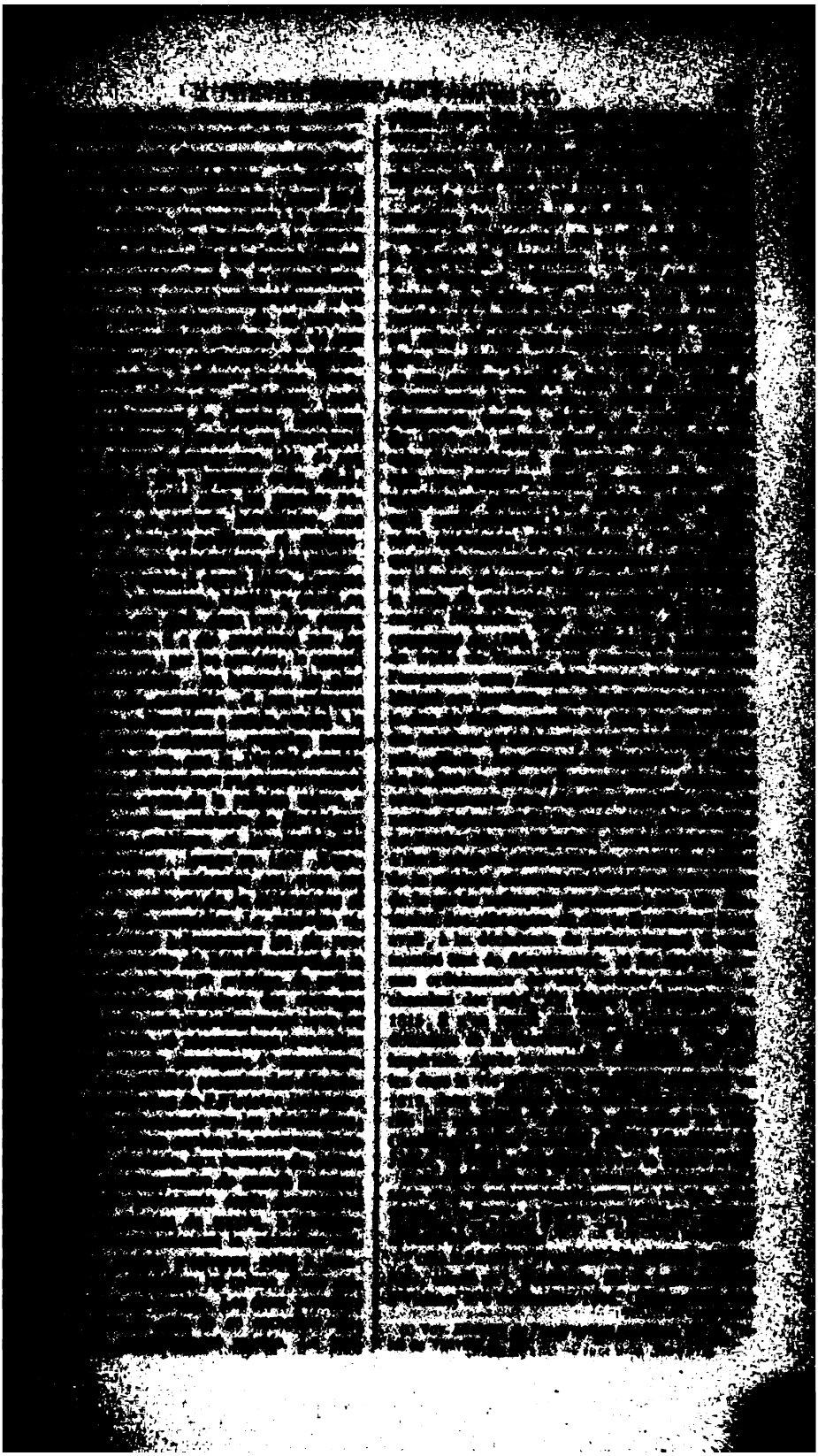

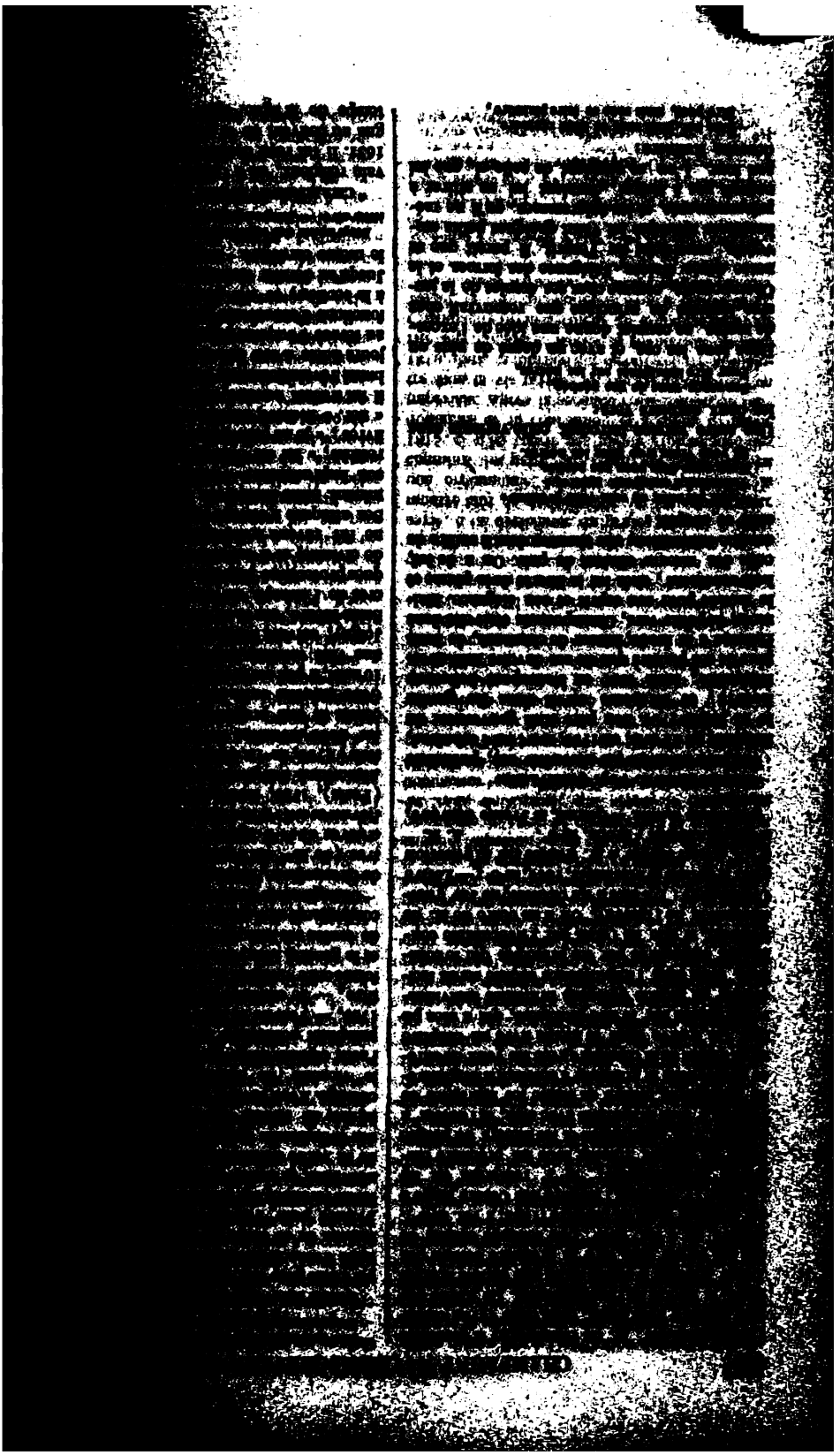

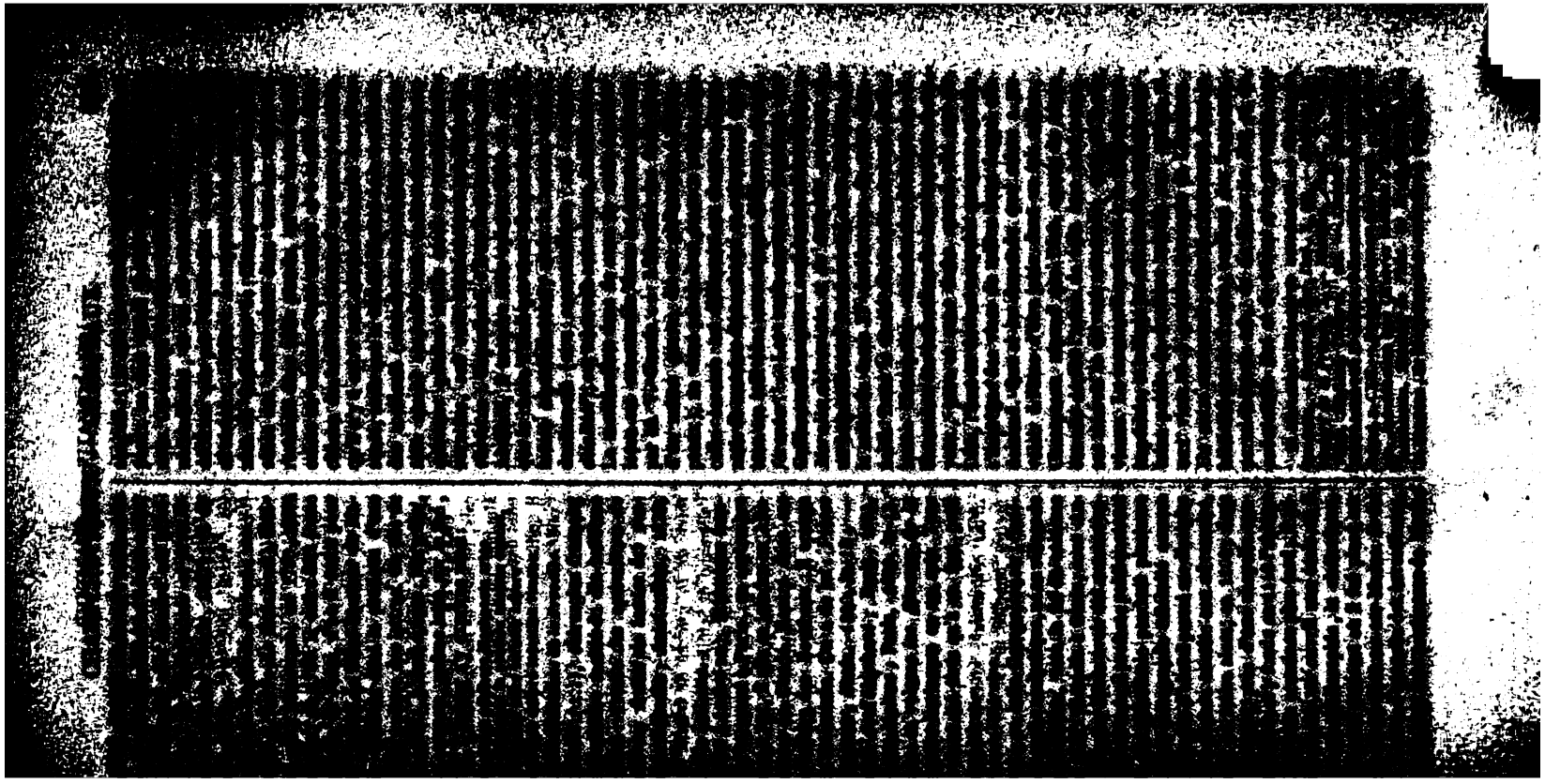

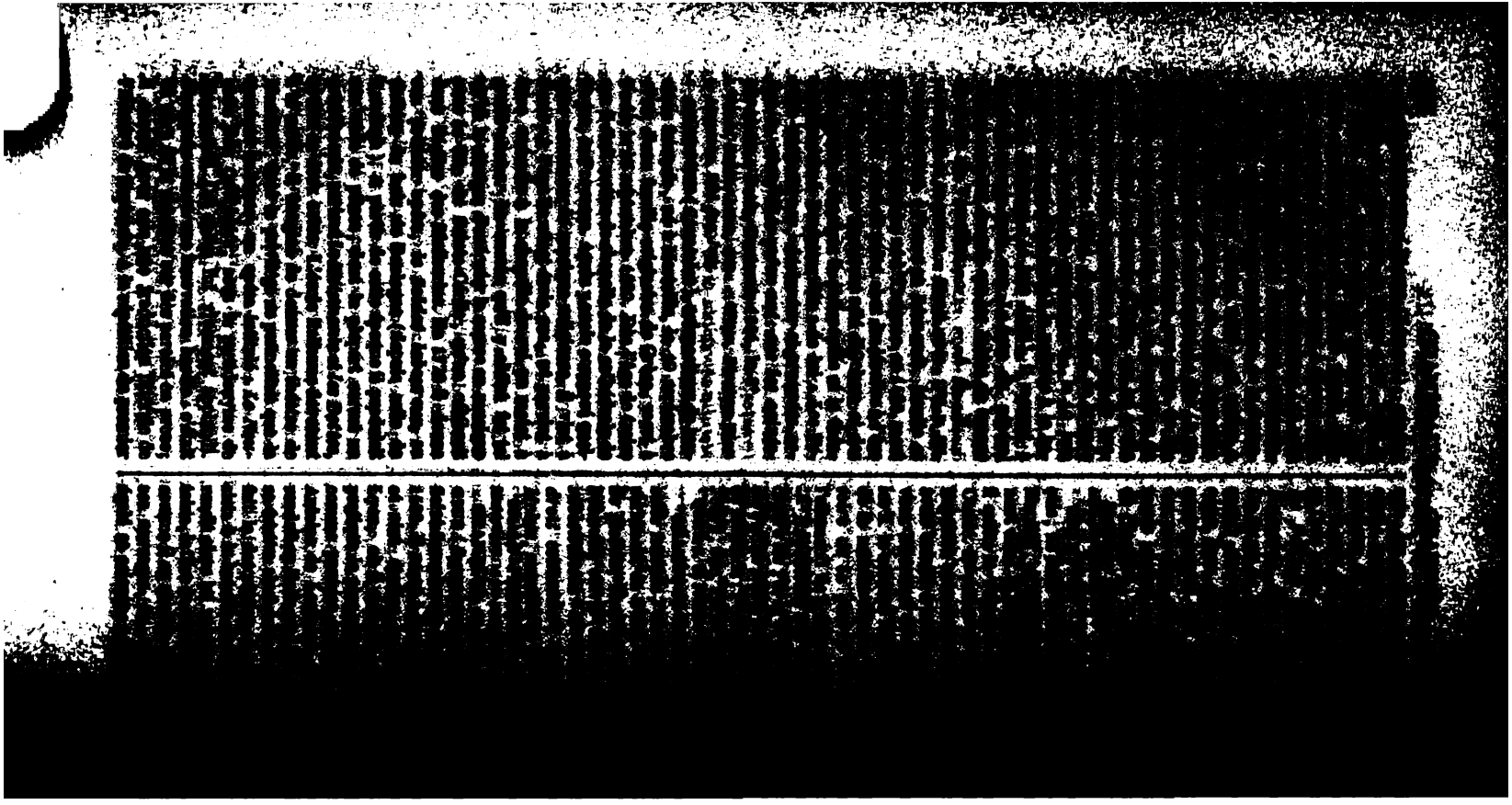

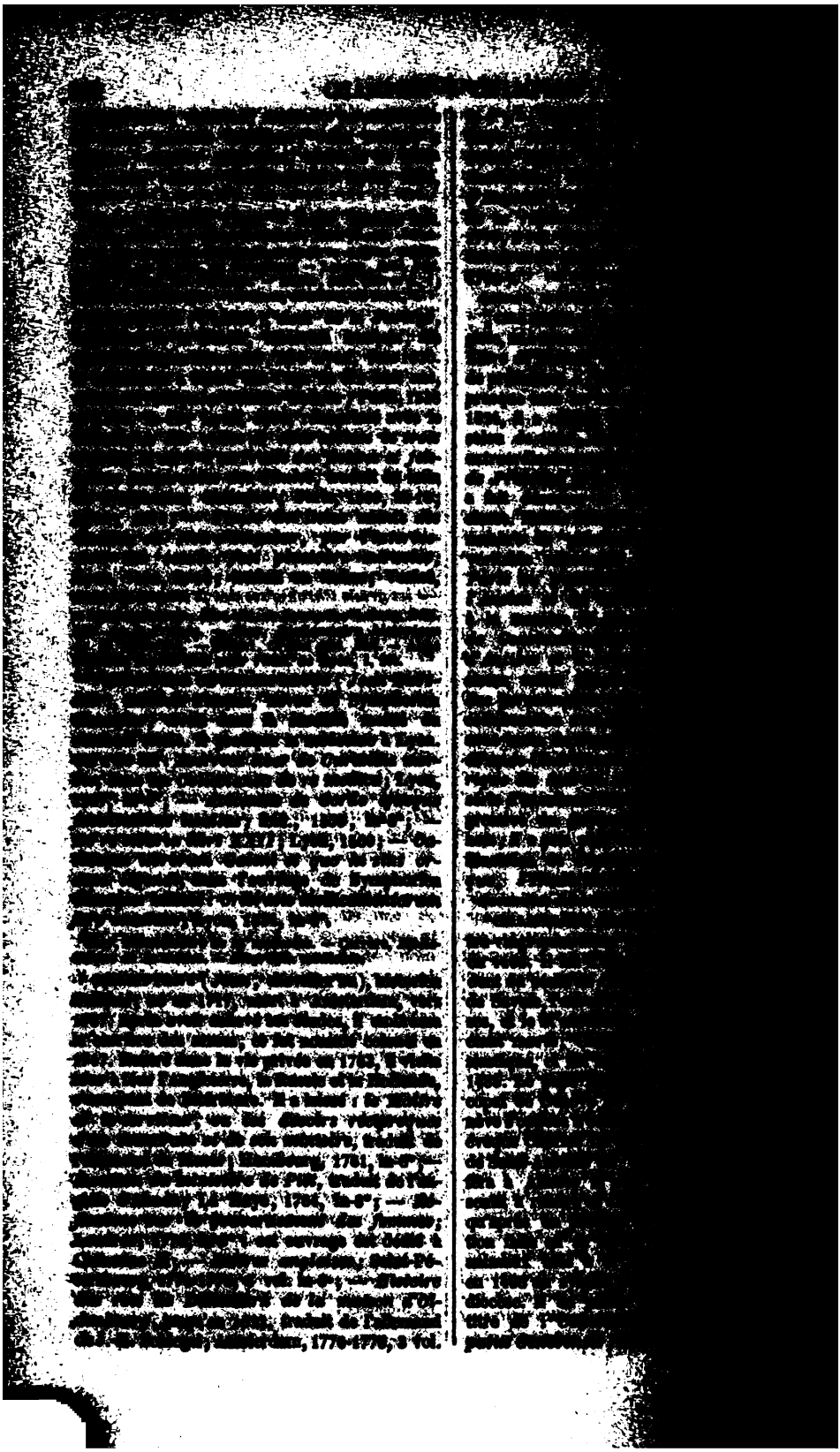

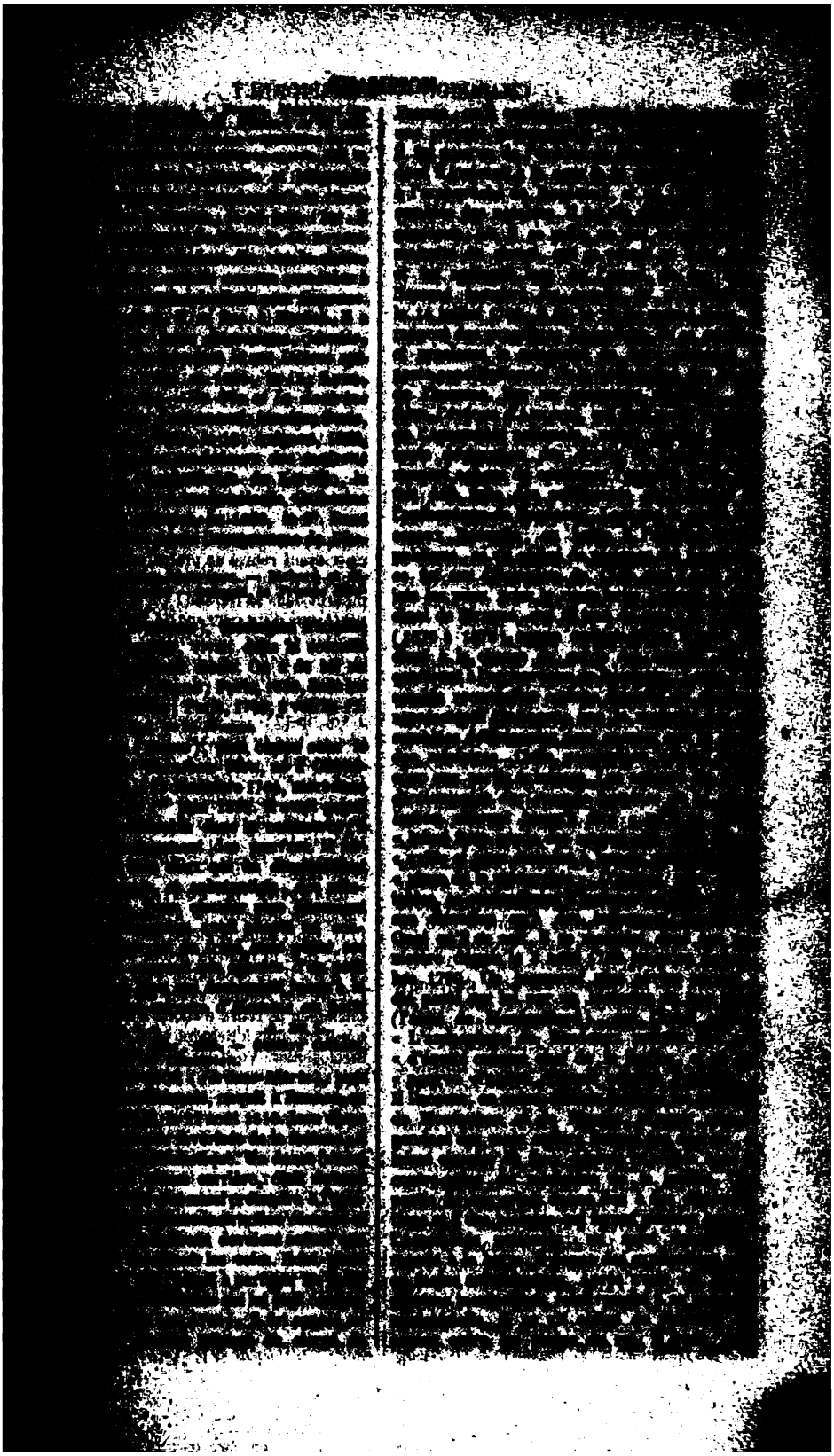

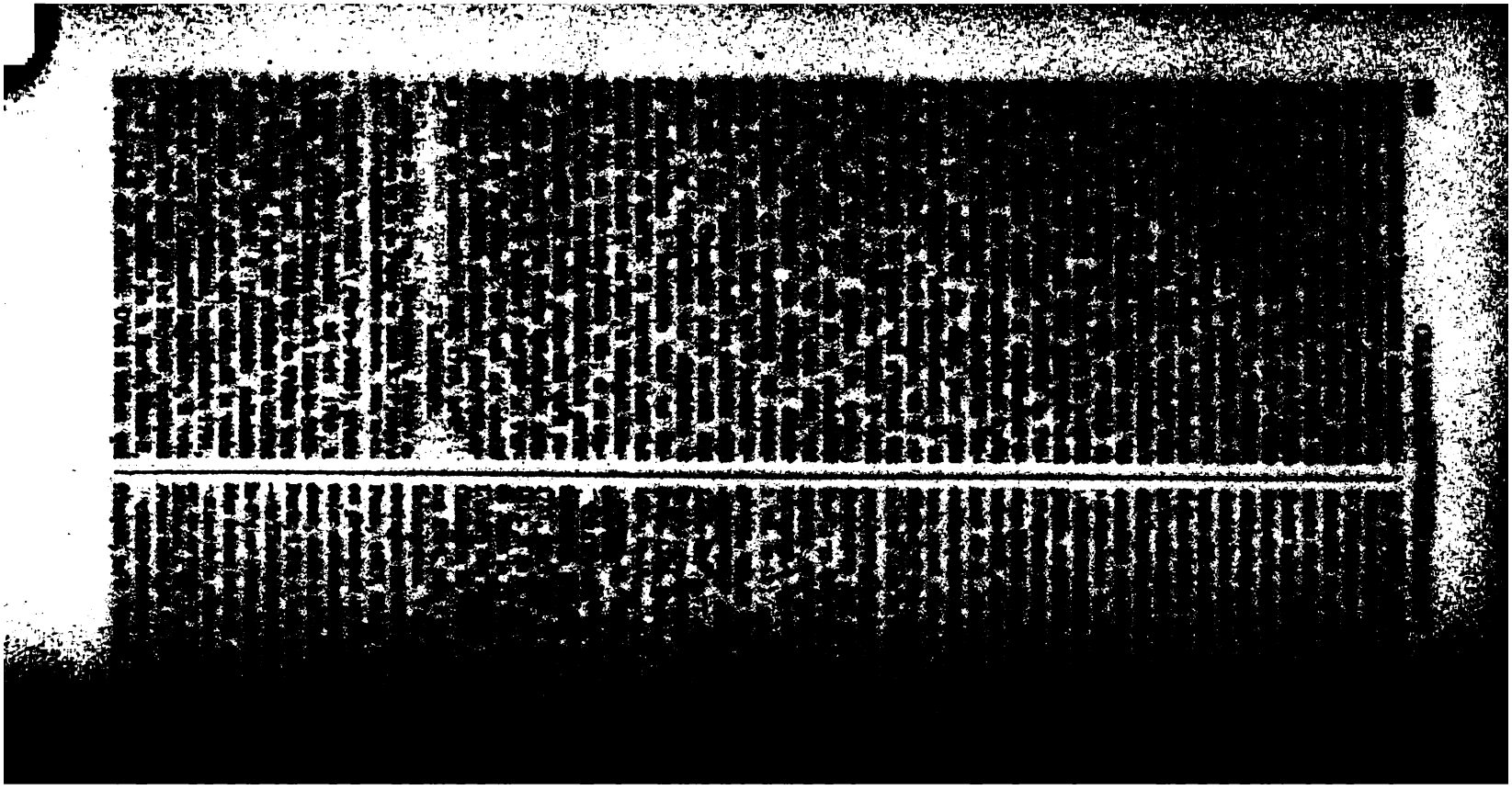

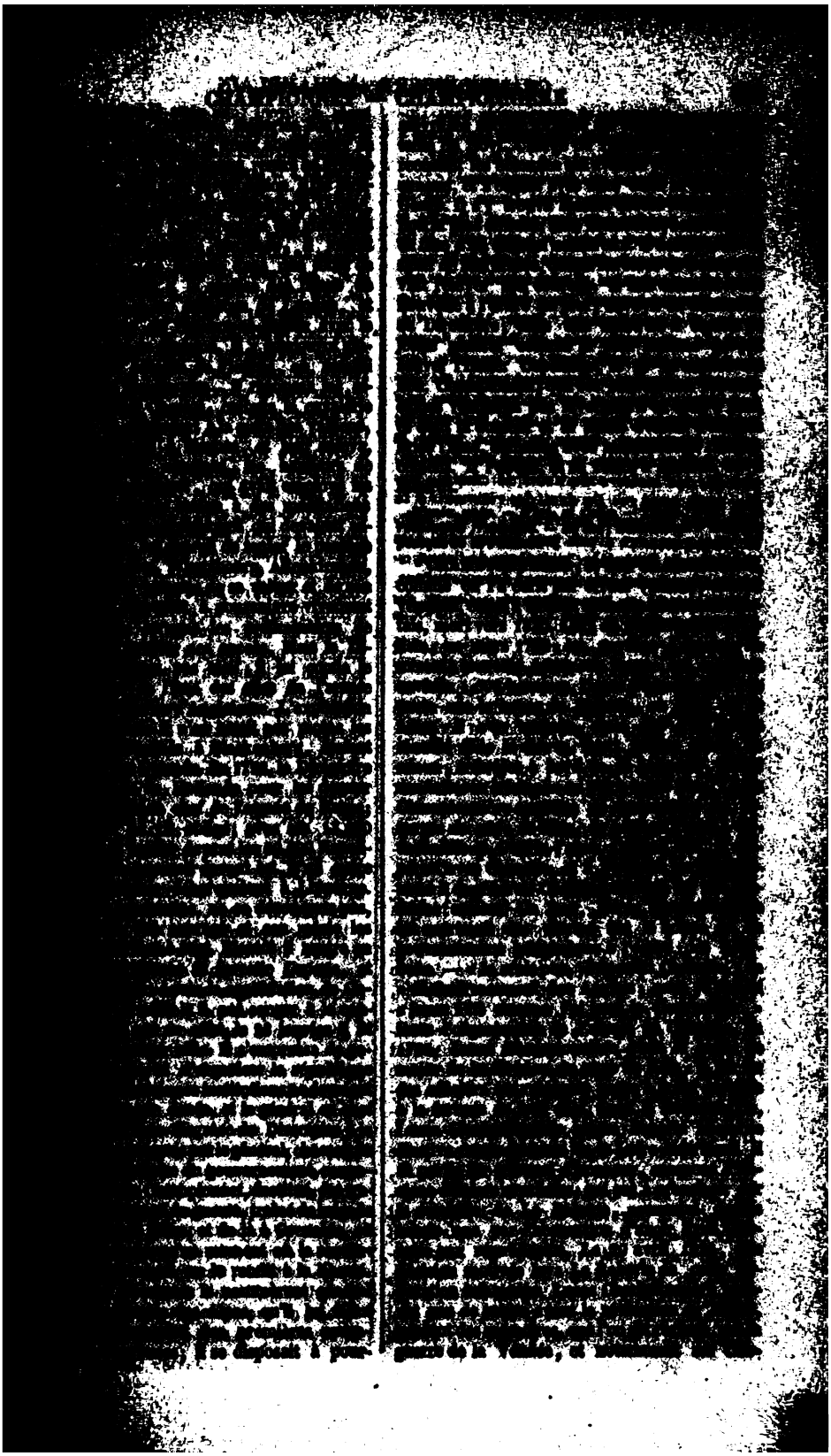

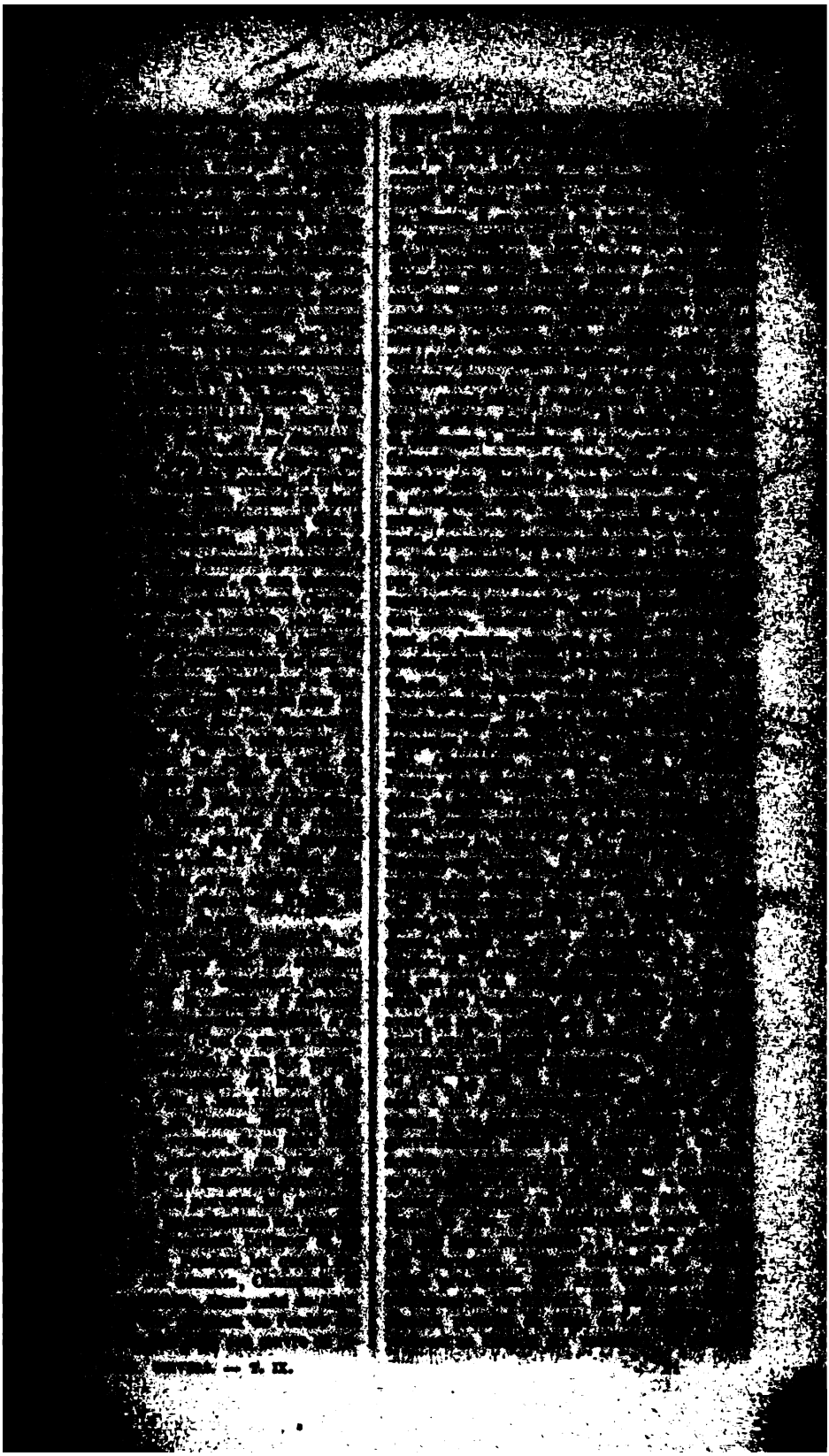

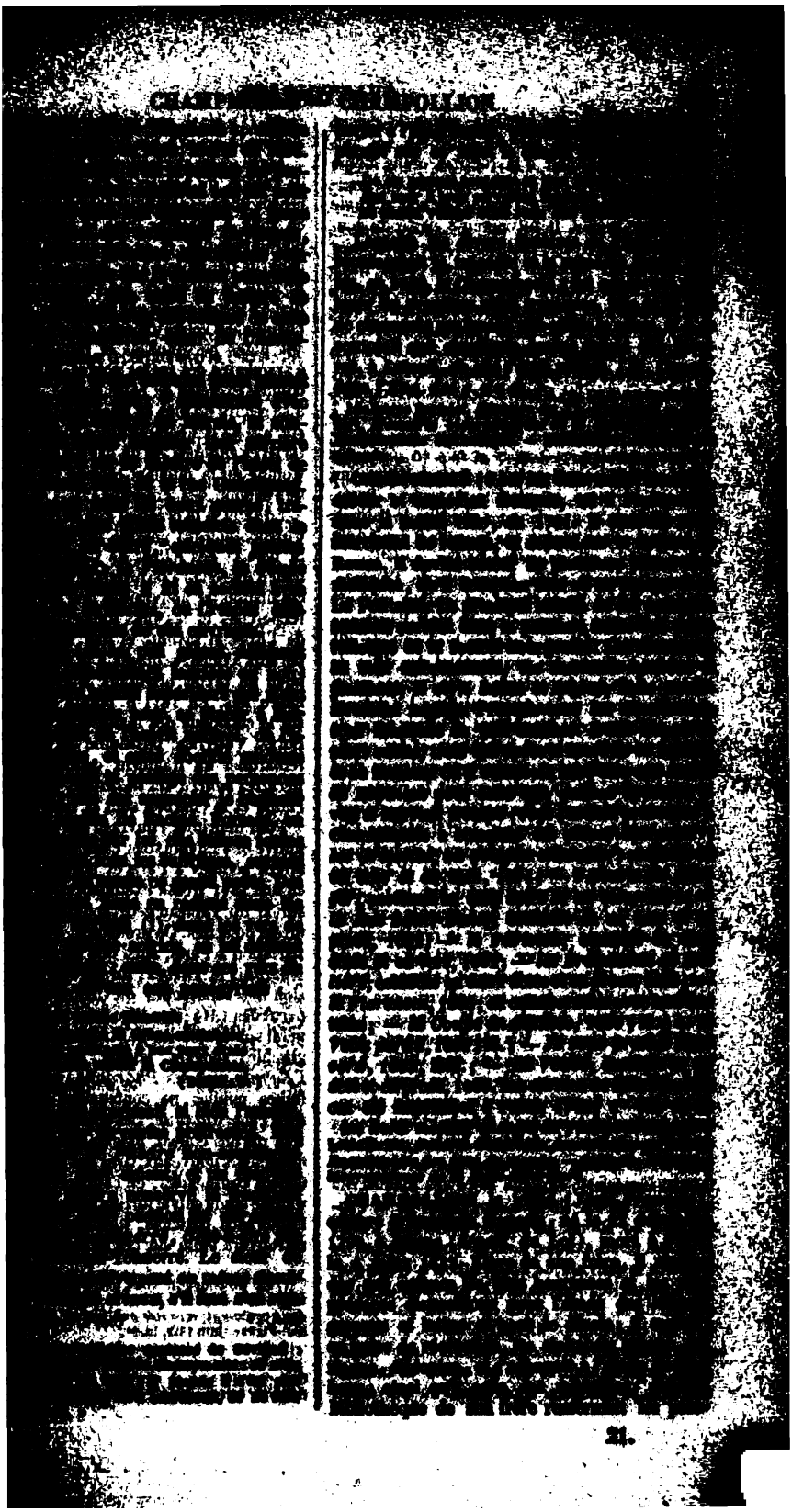

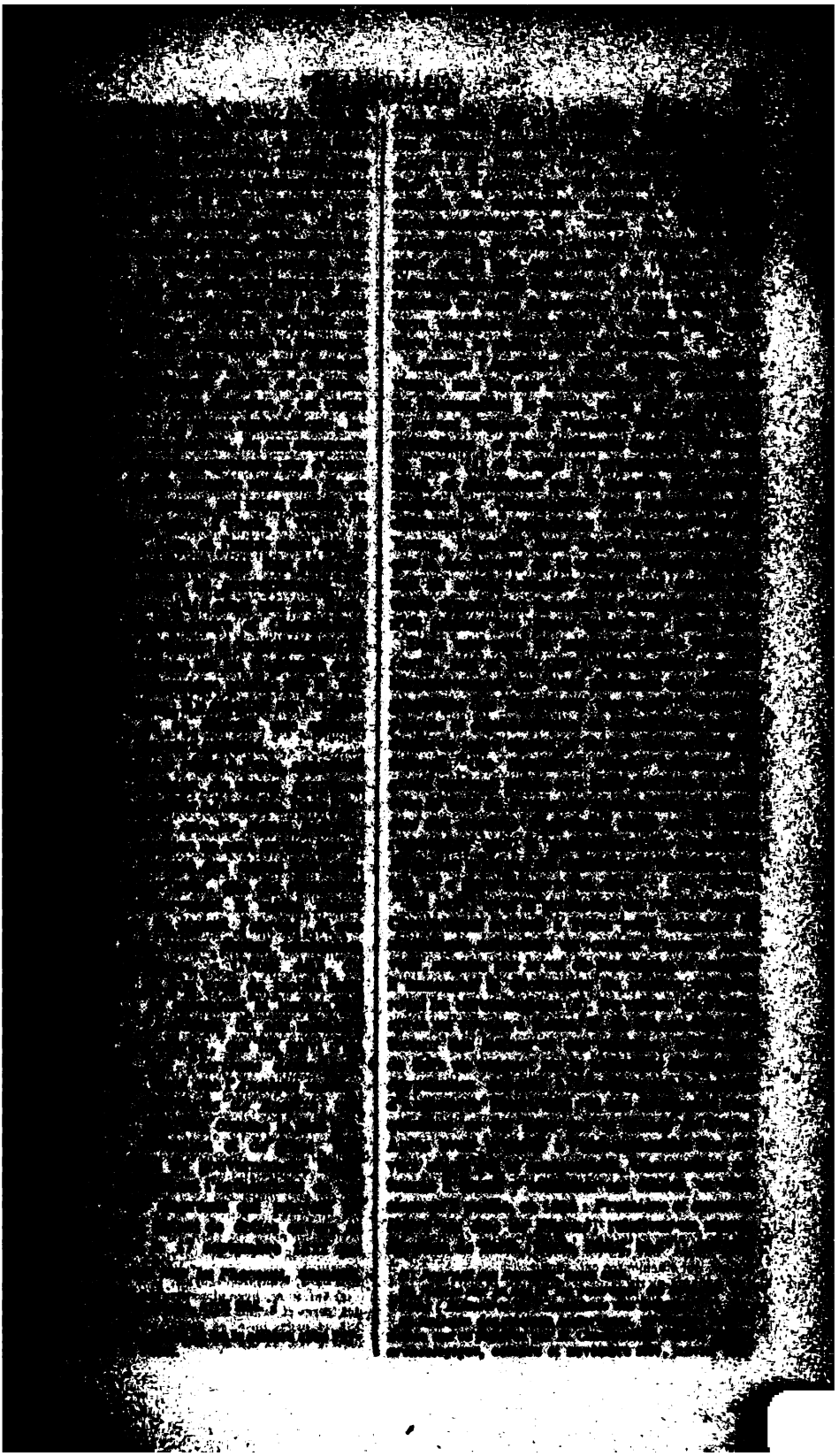

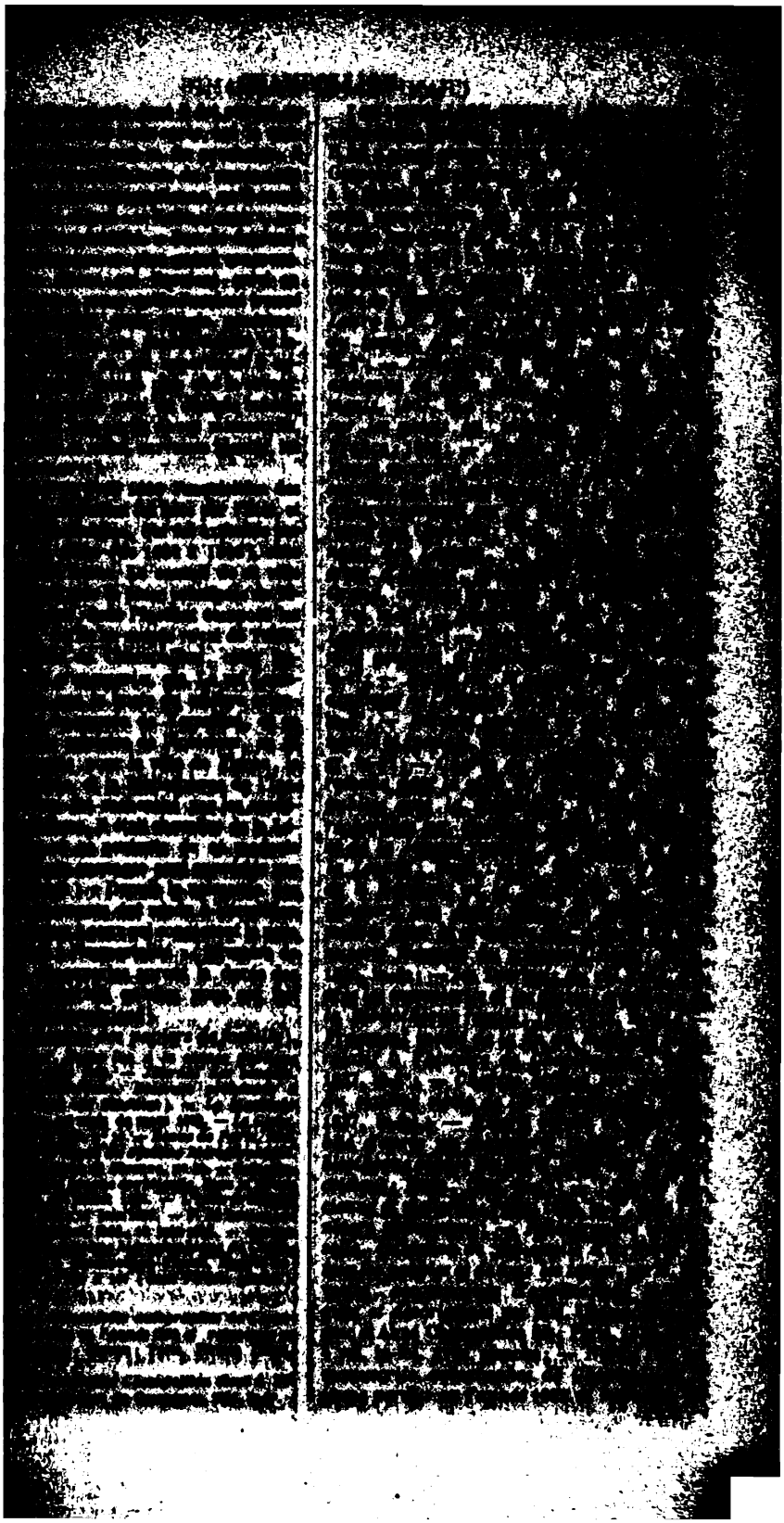

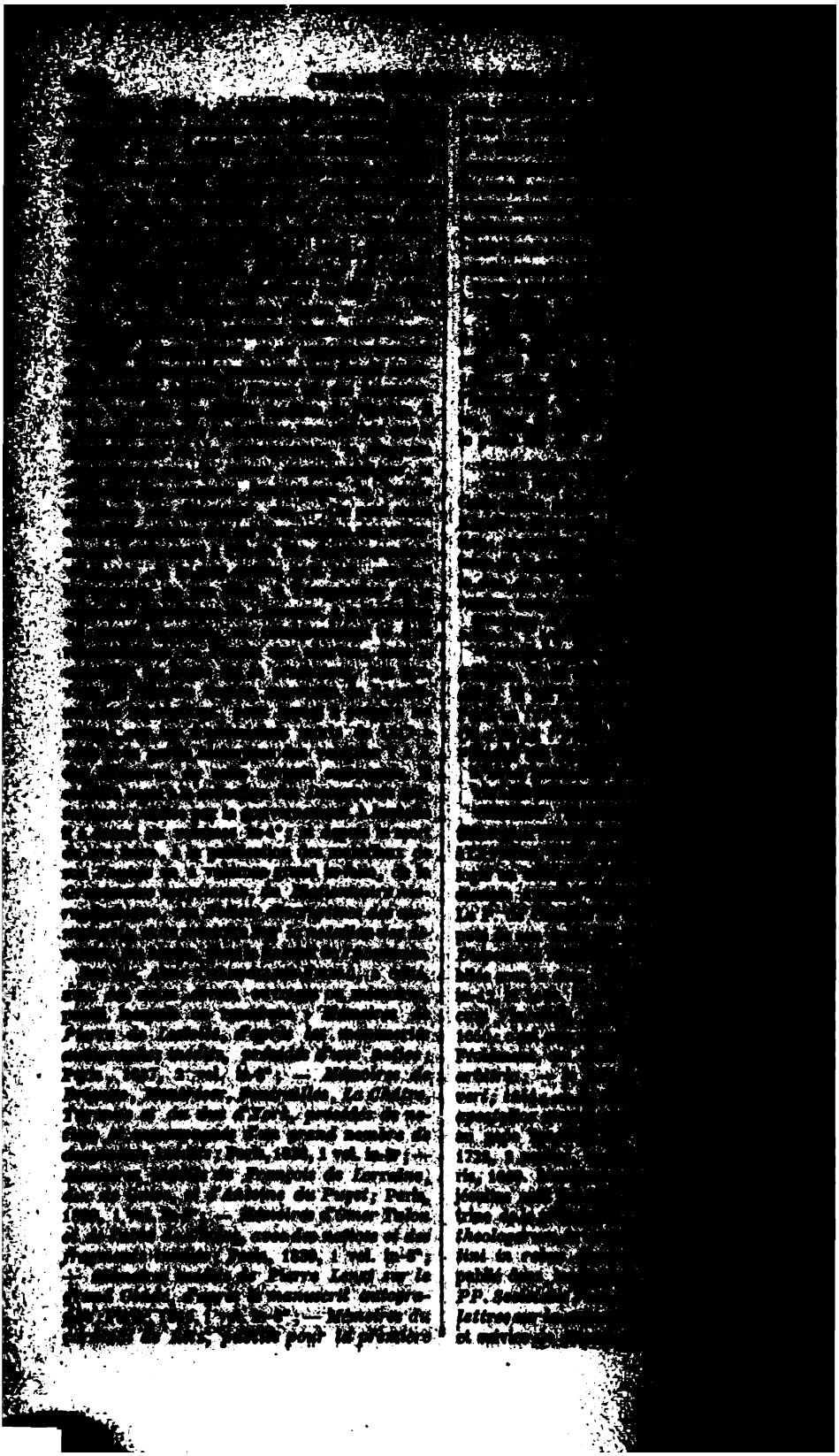

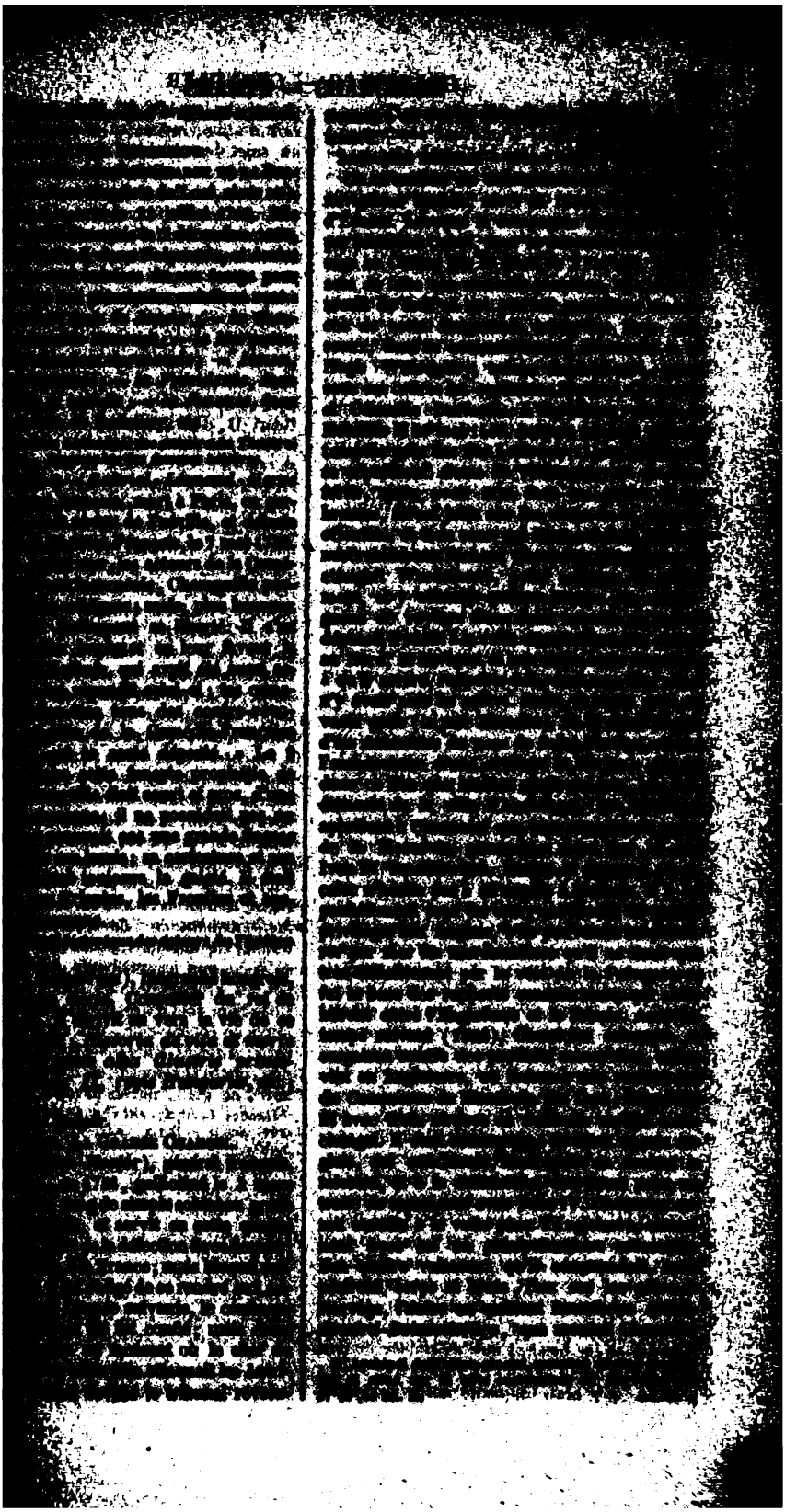

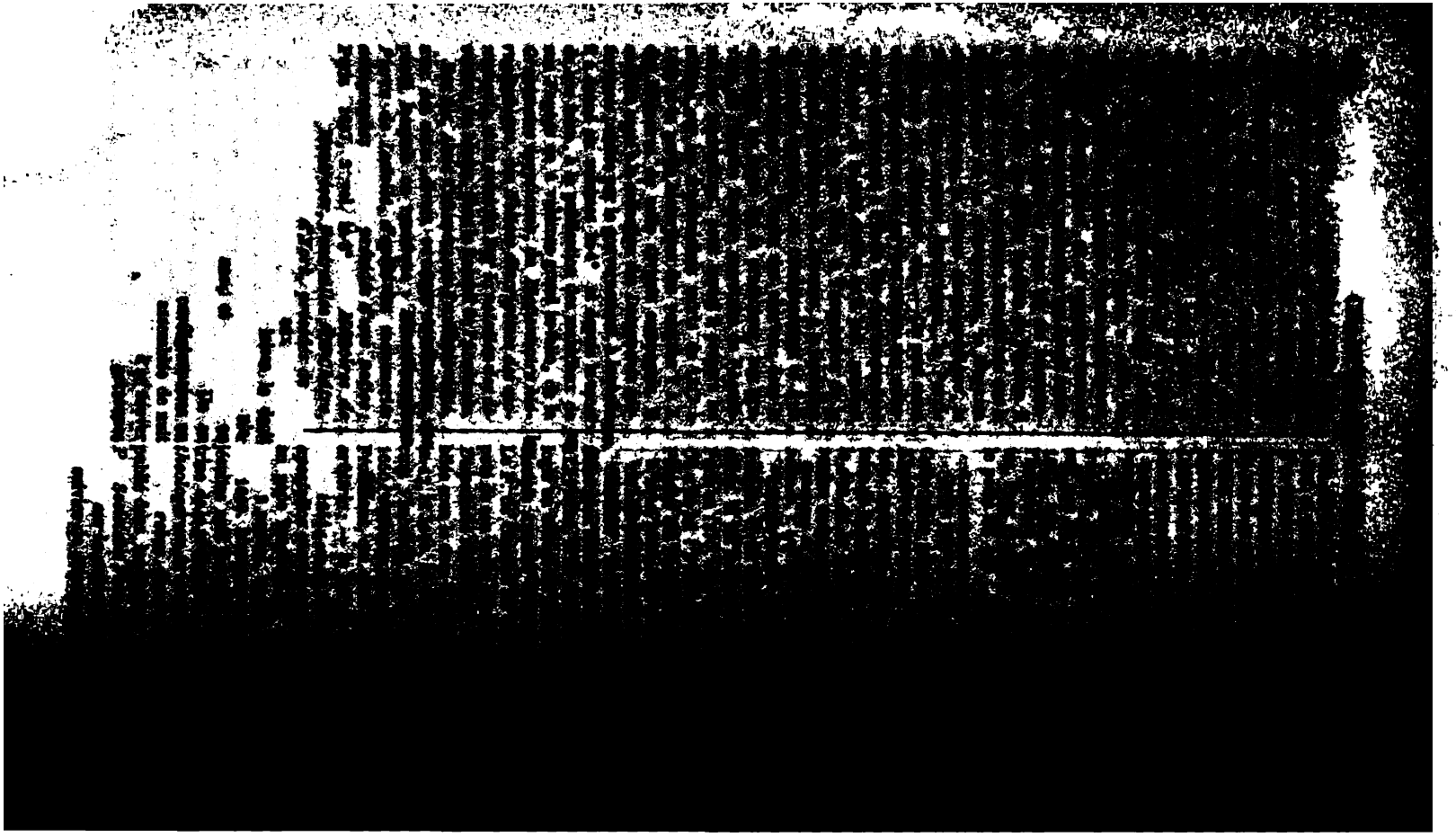

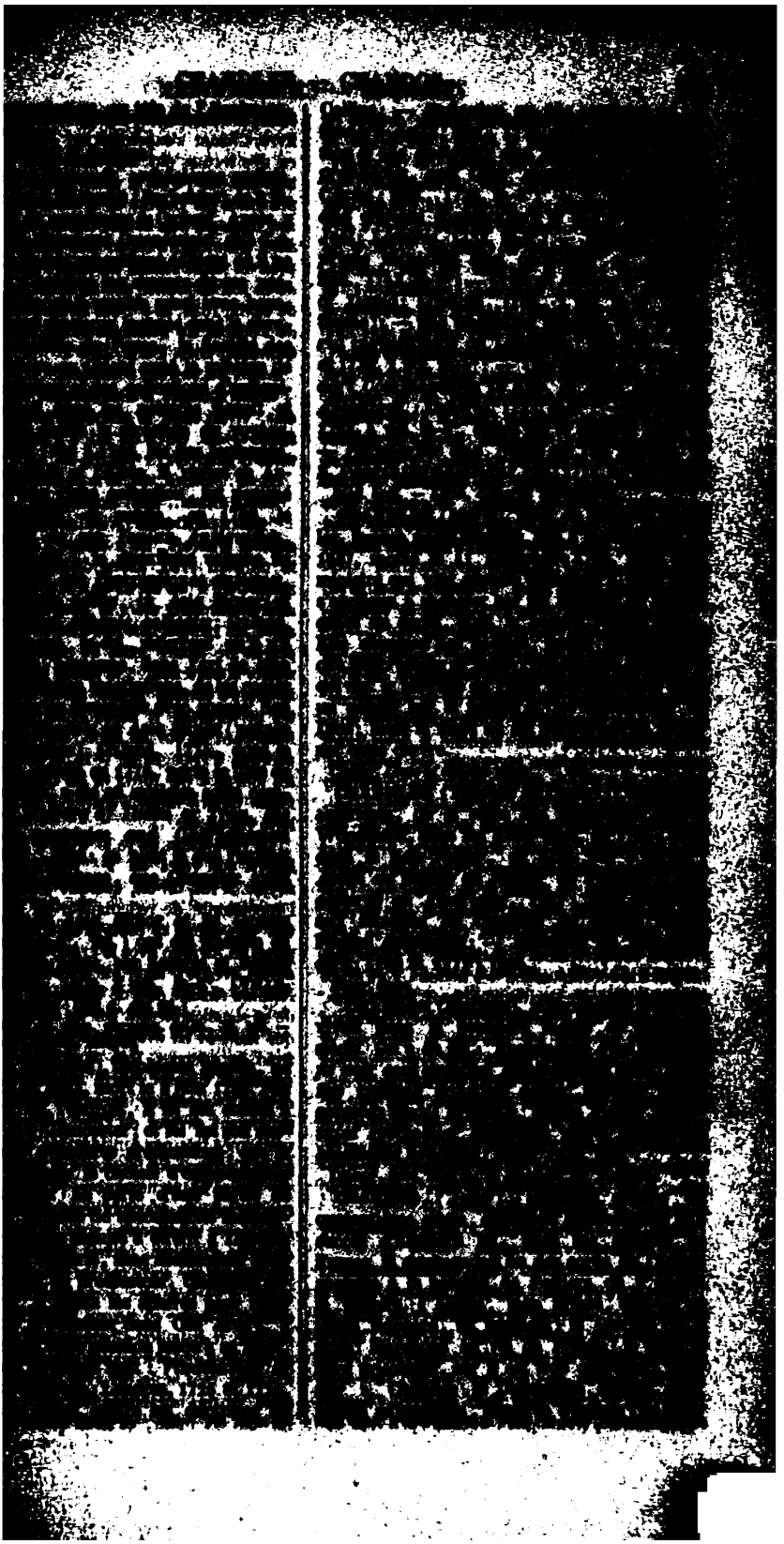

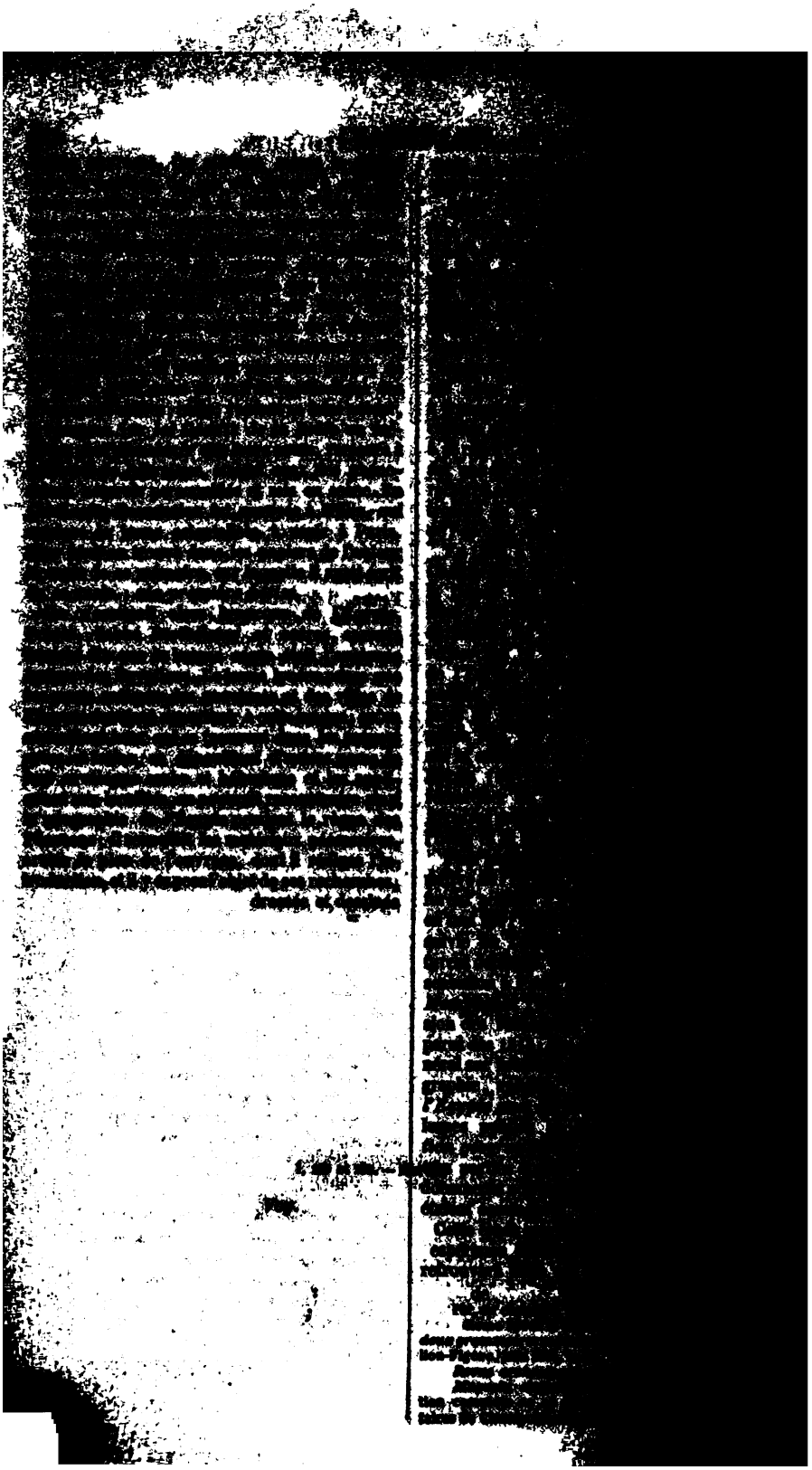

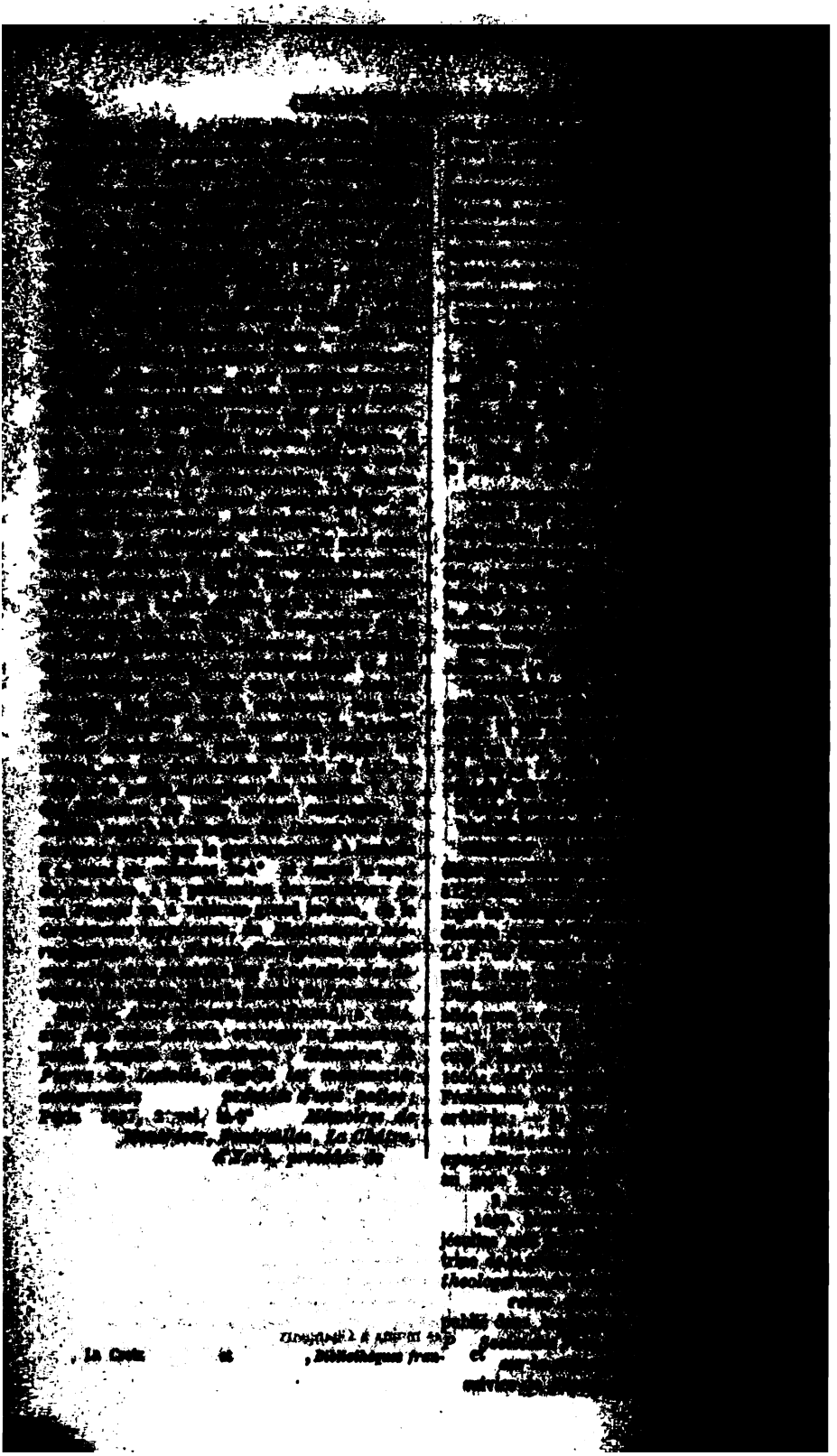

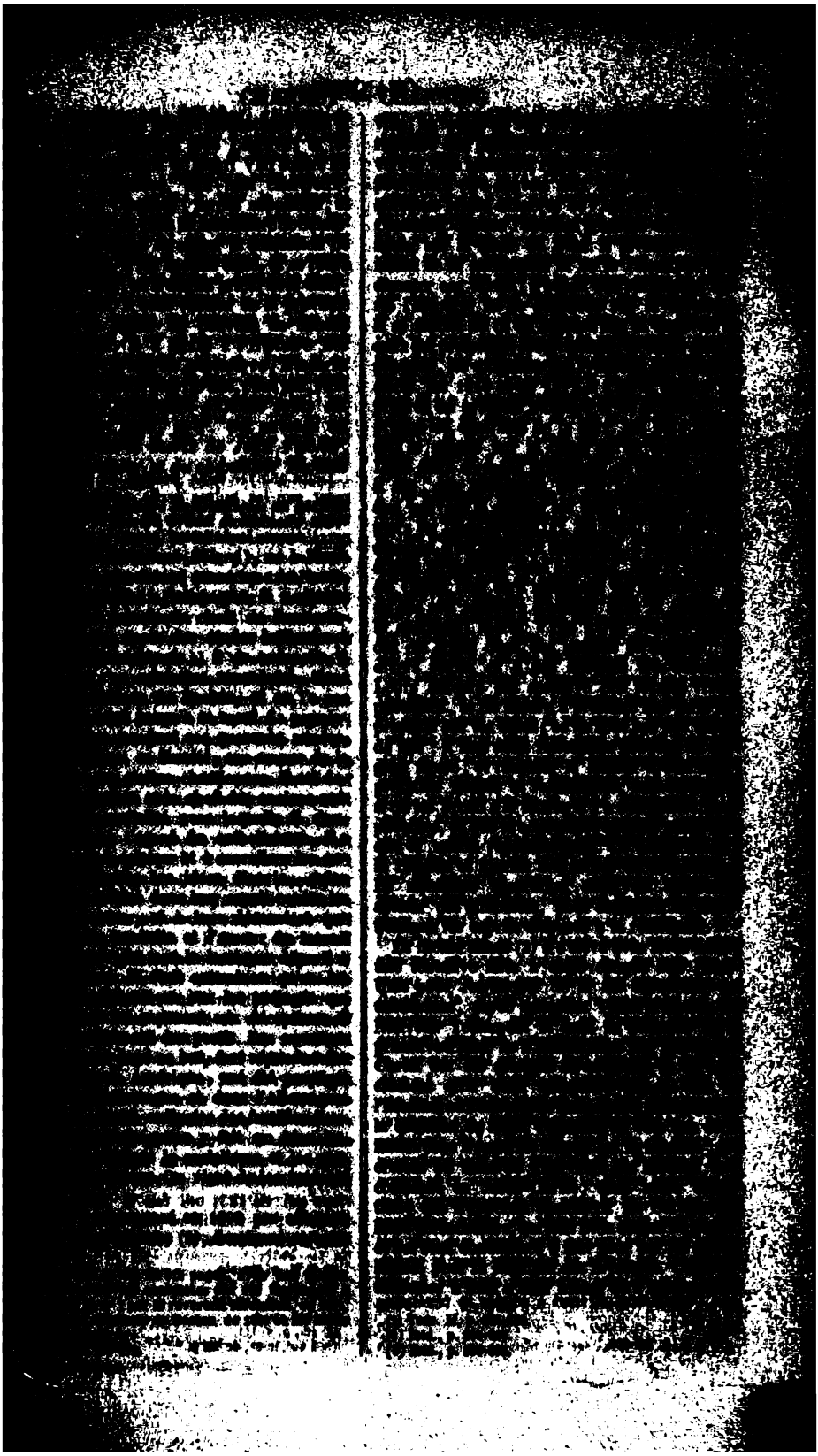

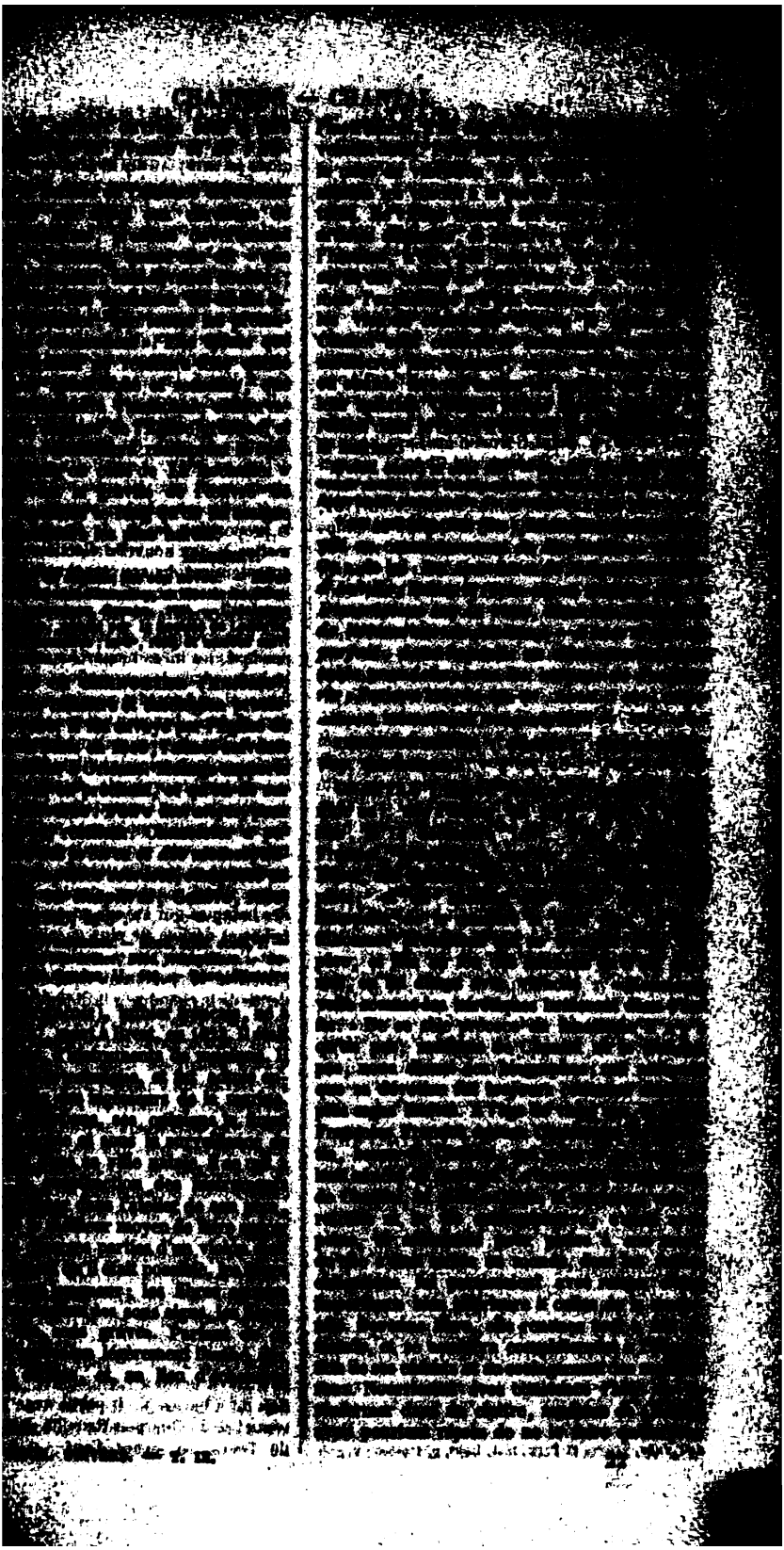

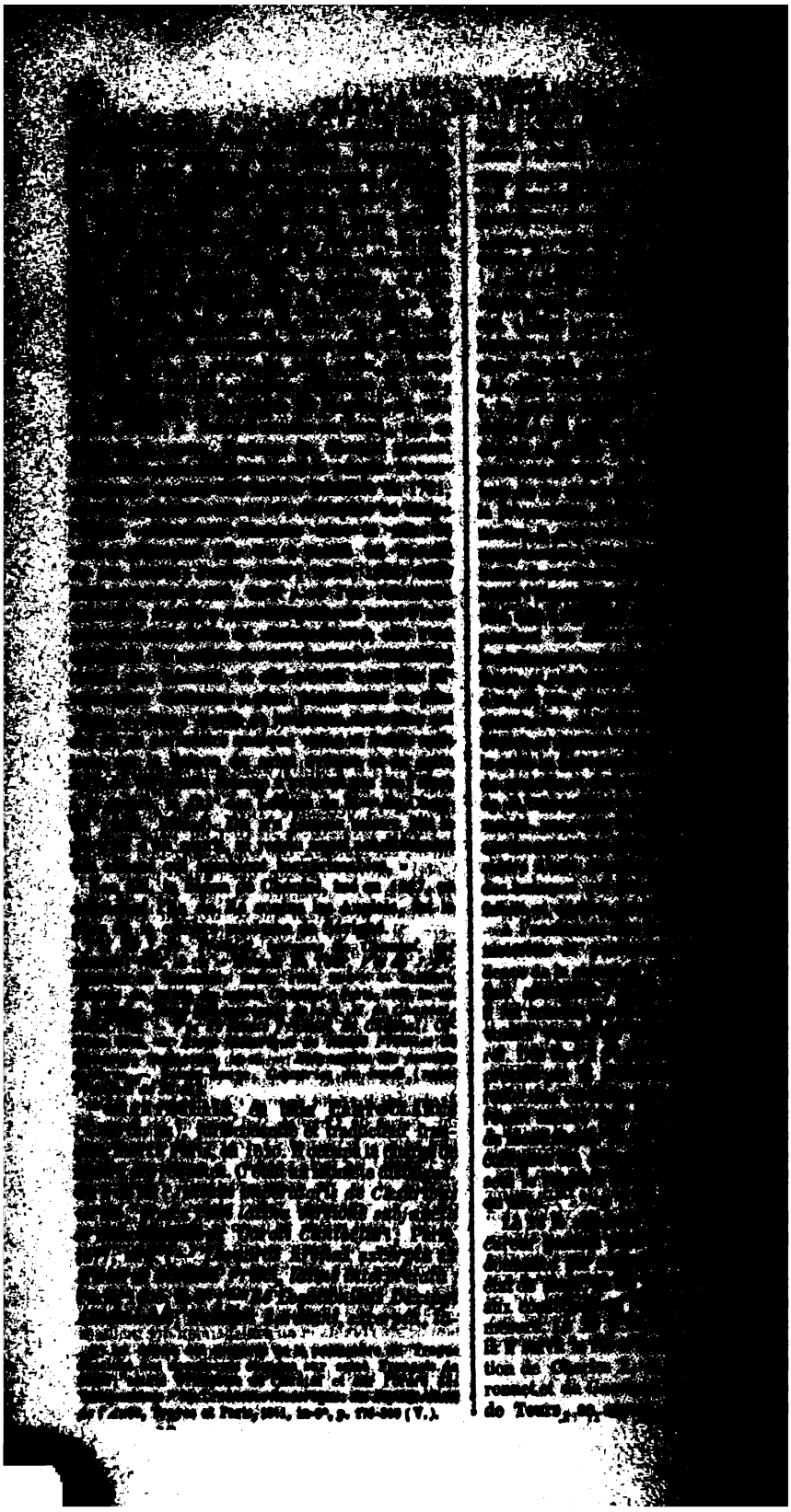

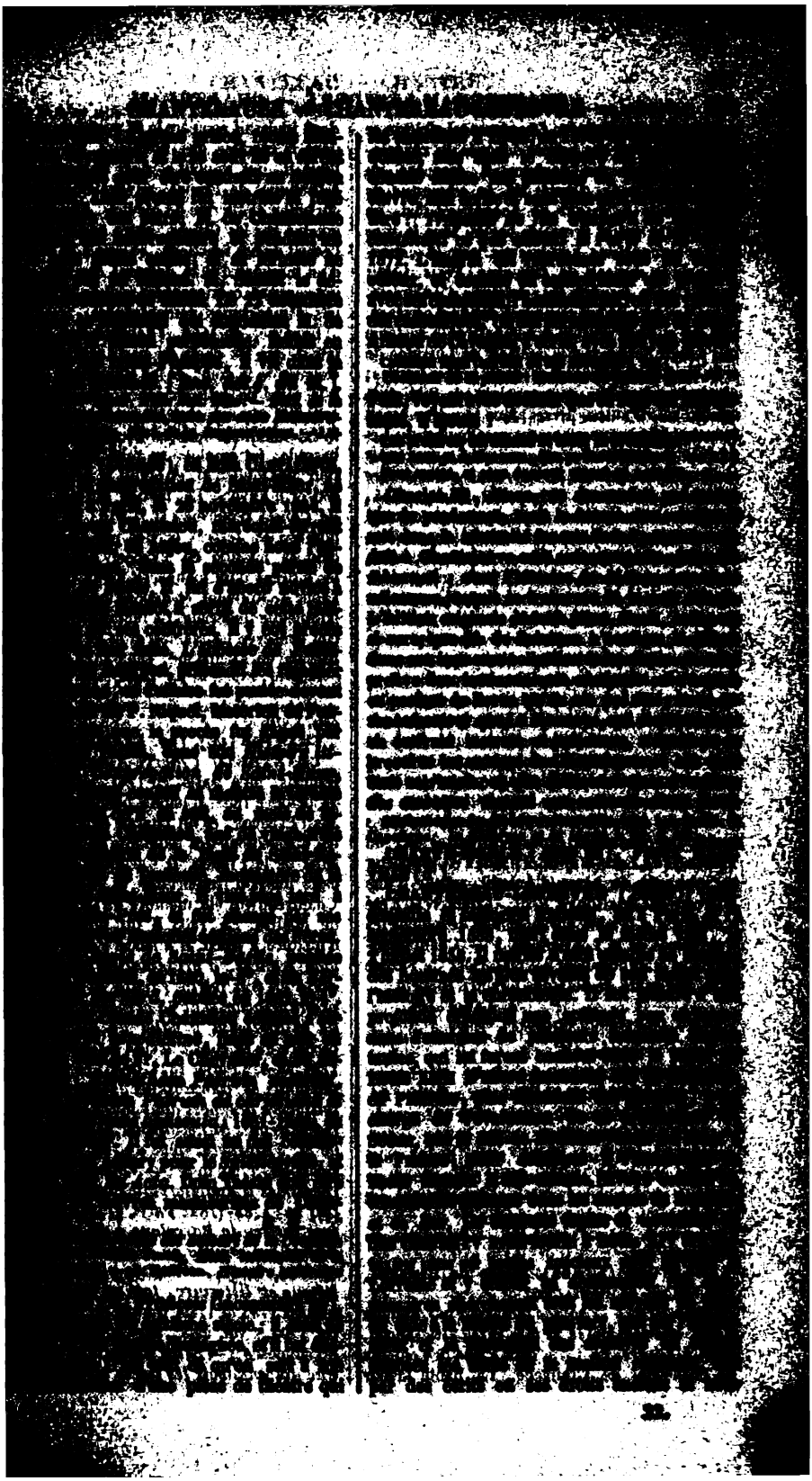

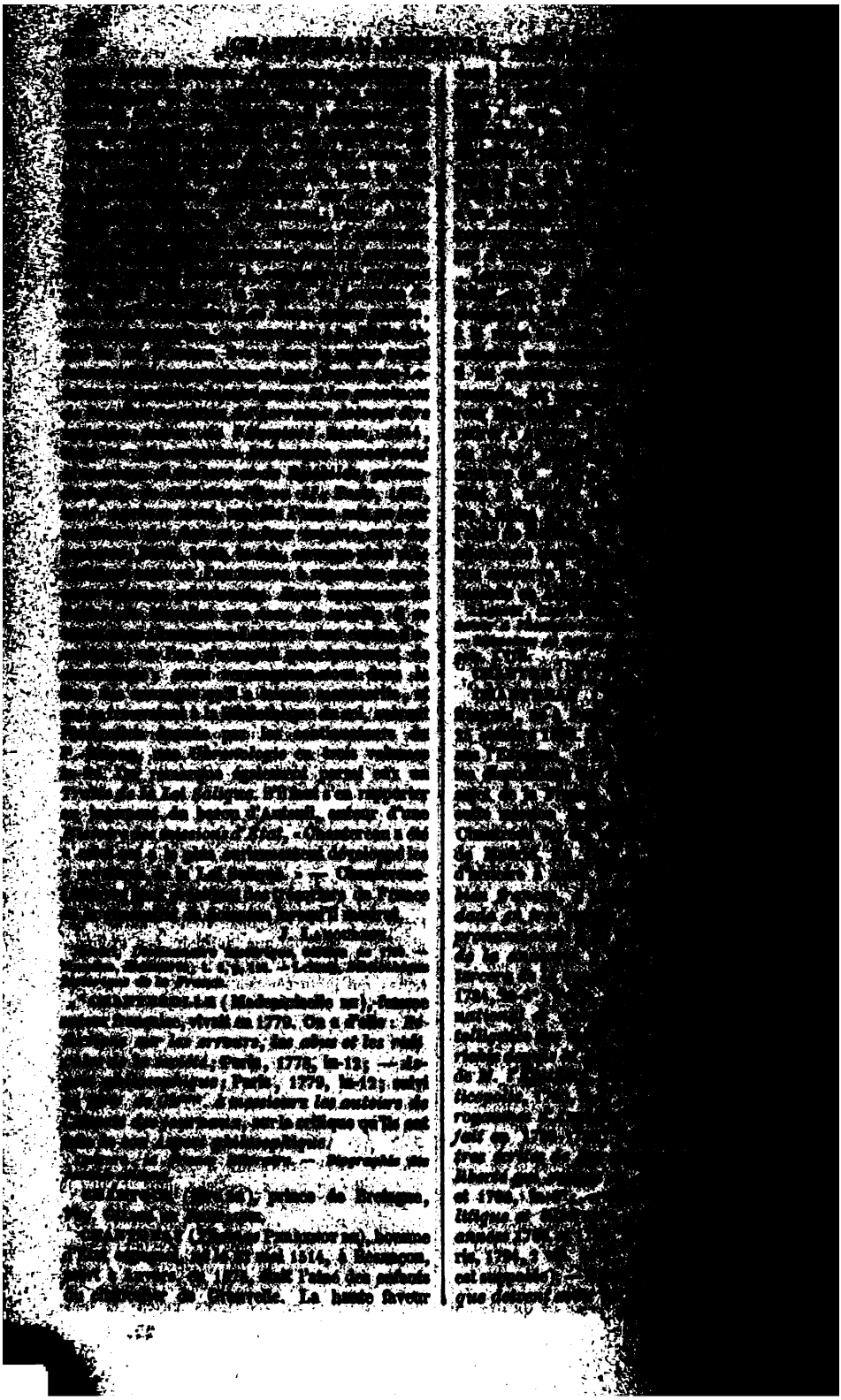

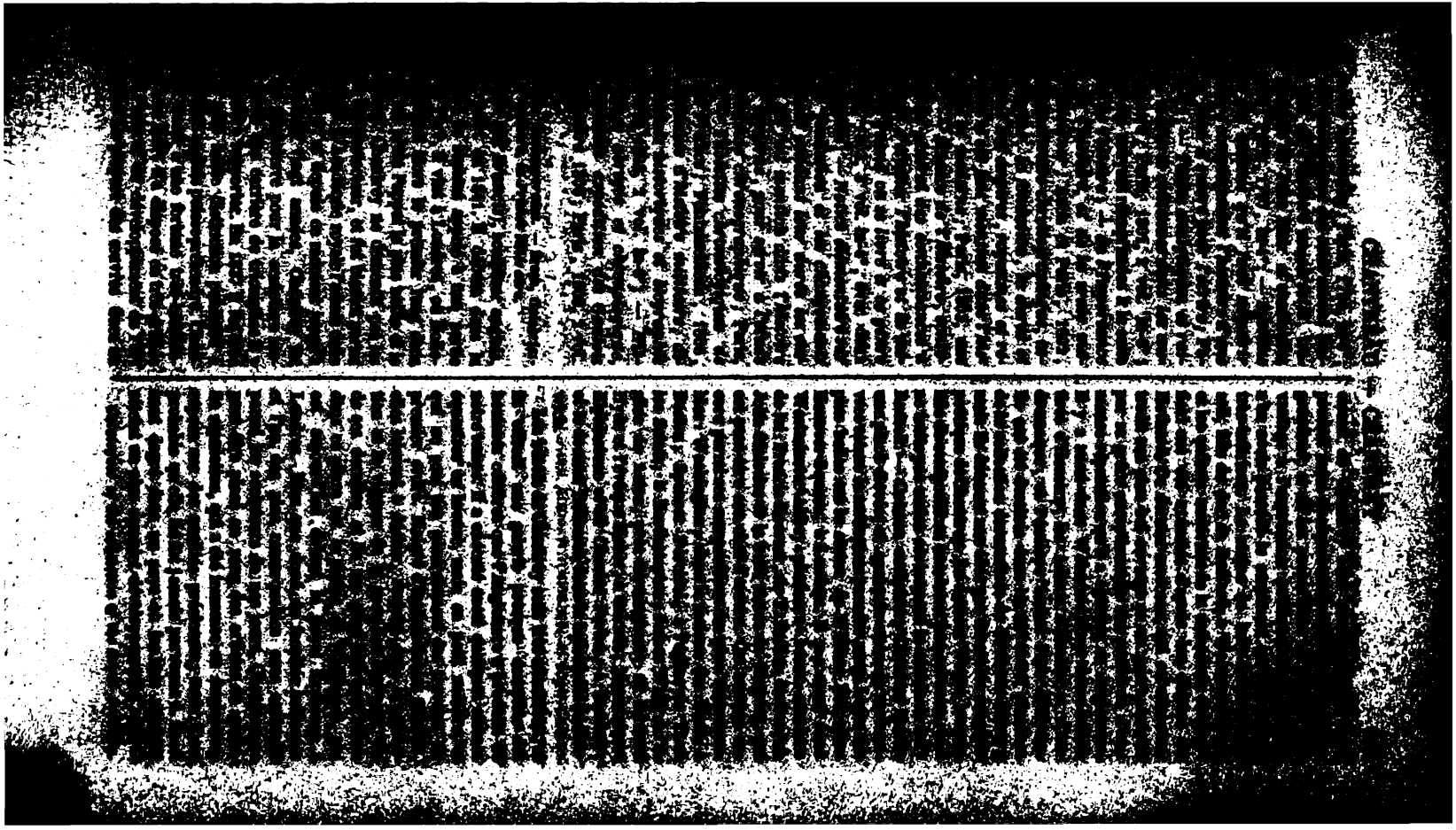

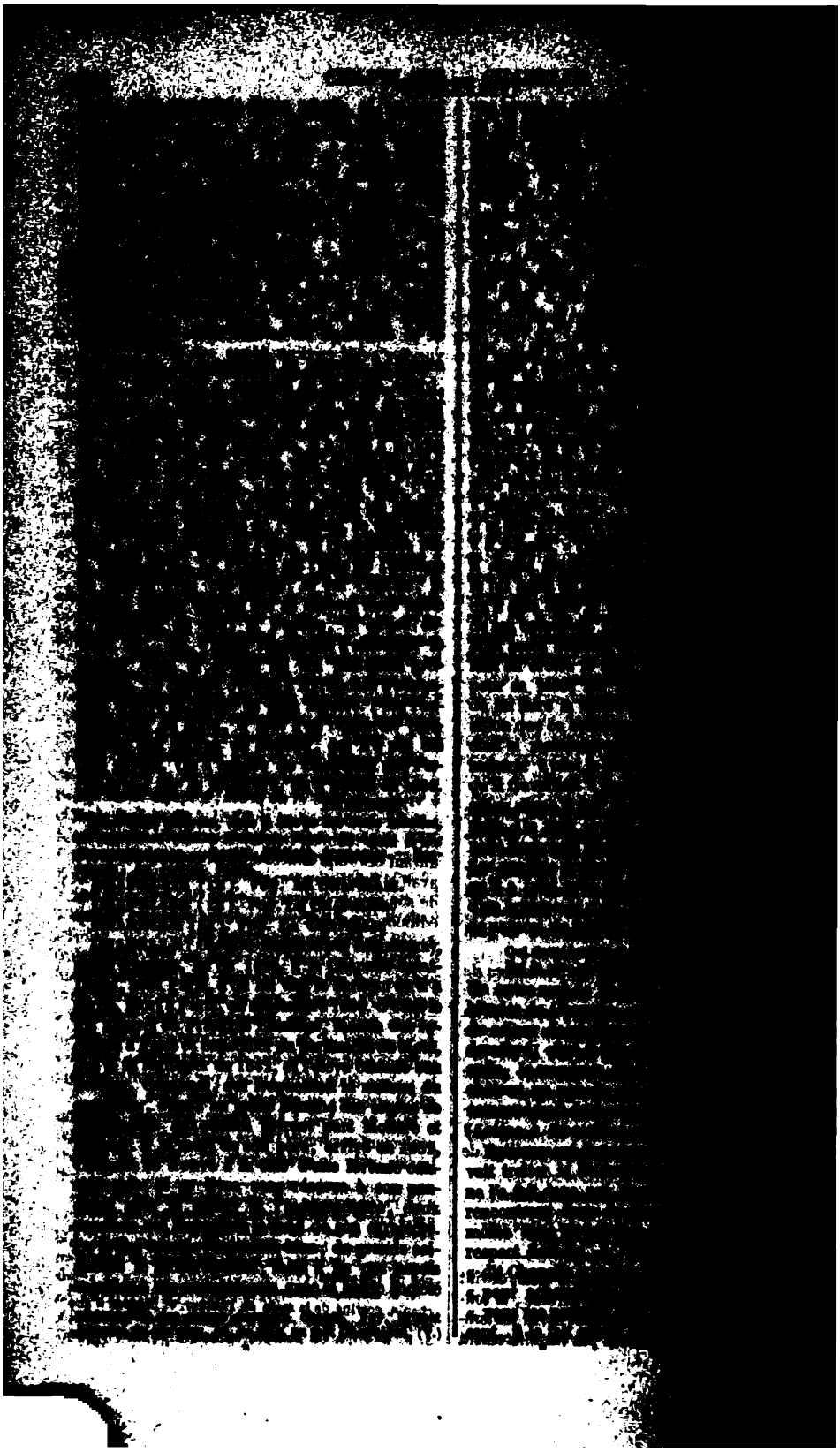

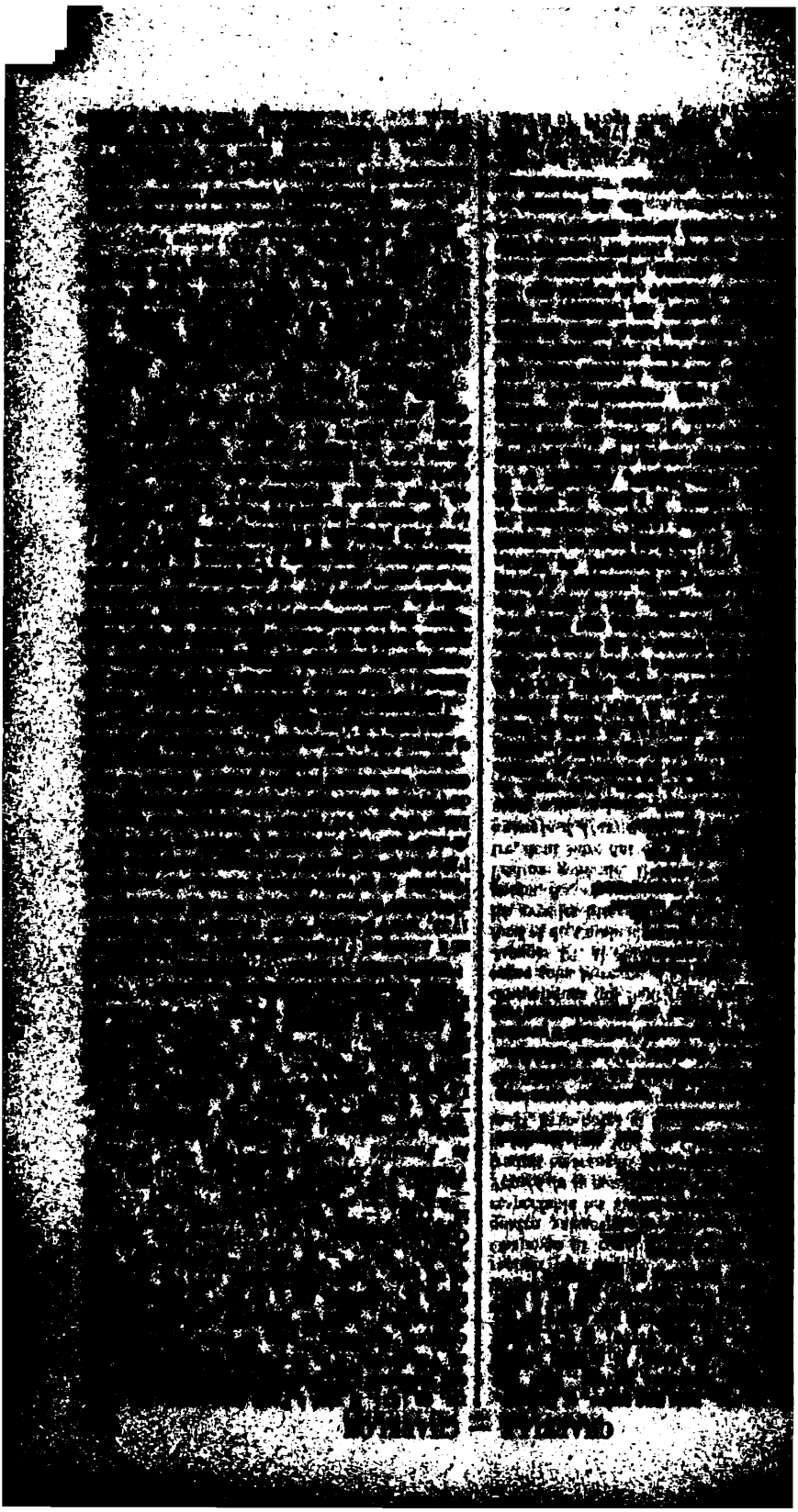

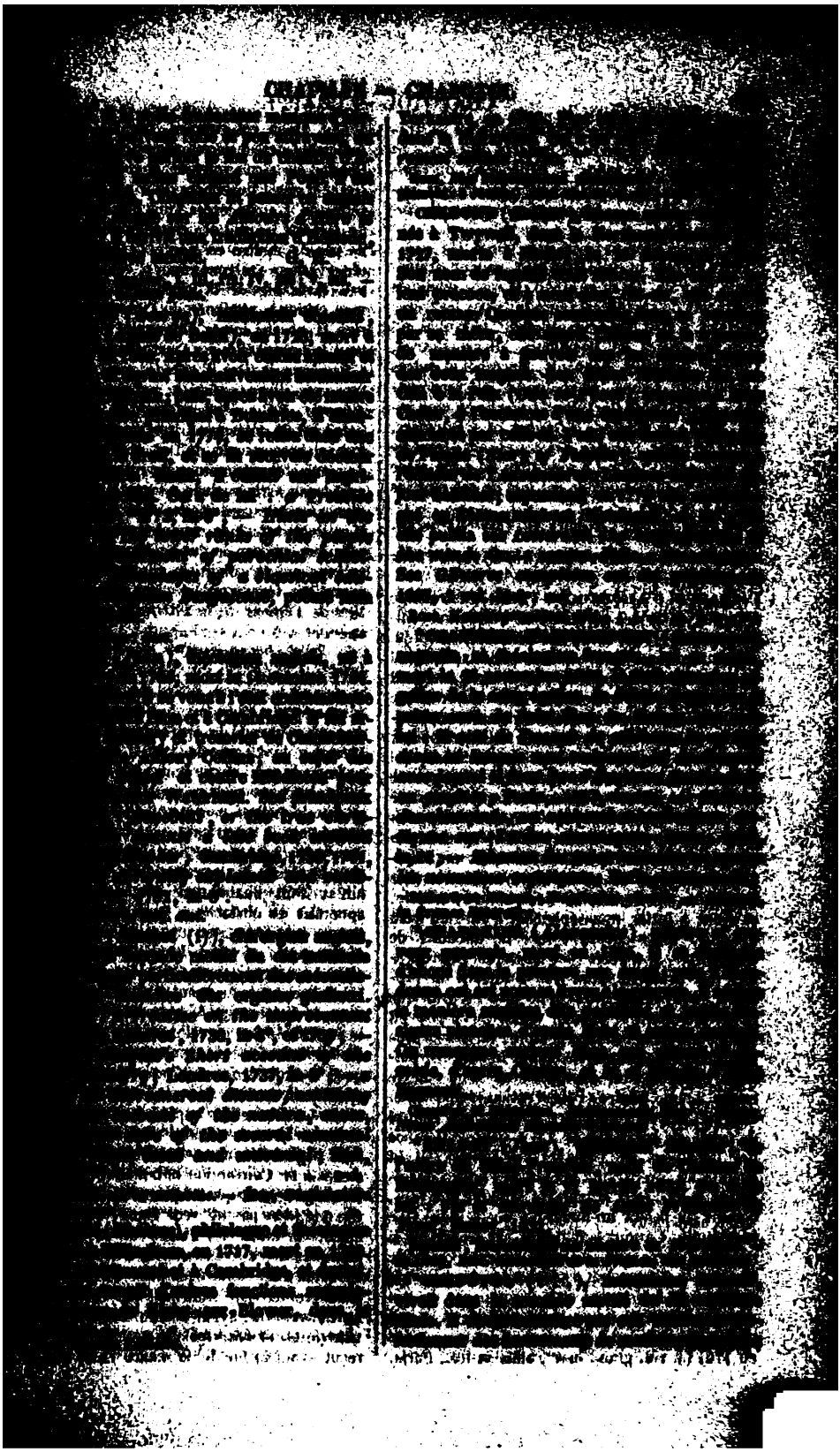

in 1767 (2 vol. grand in-4°, atlas in-fol.; Paris, royal event in the

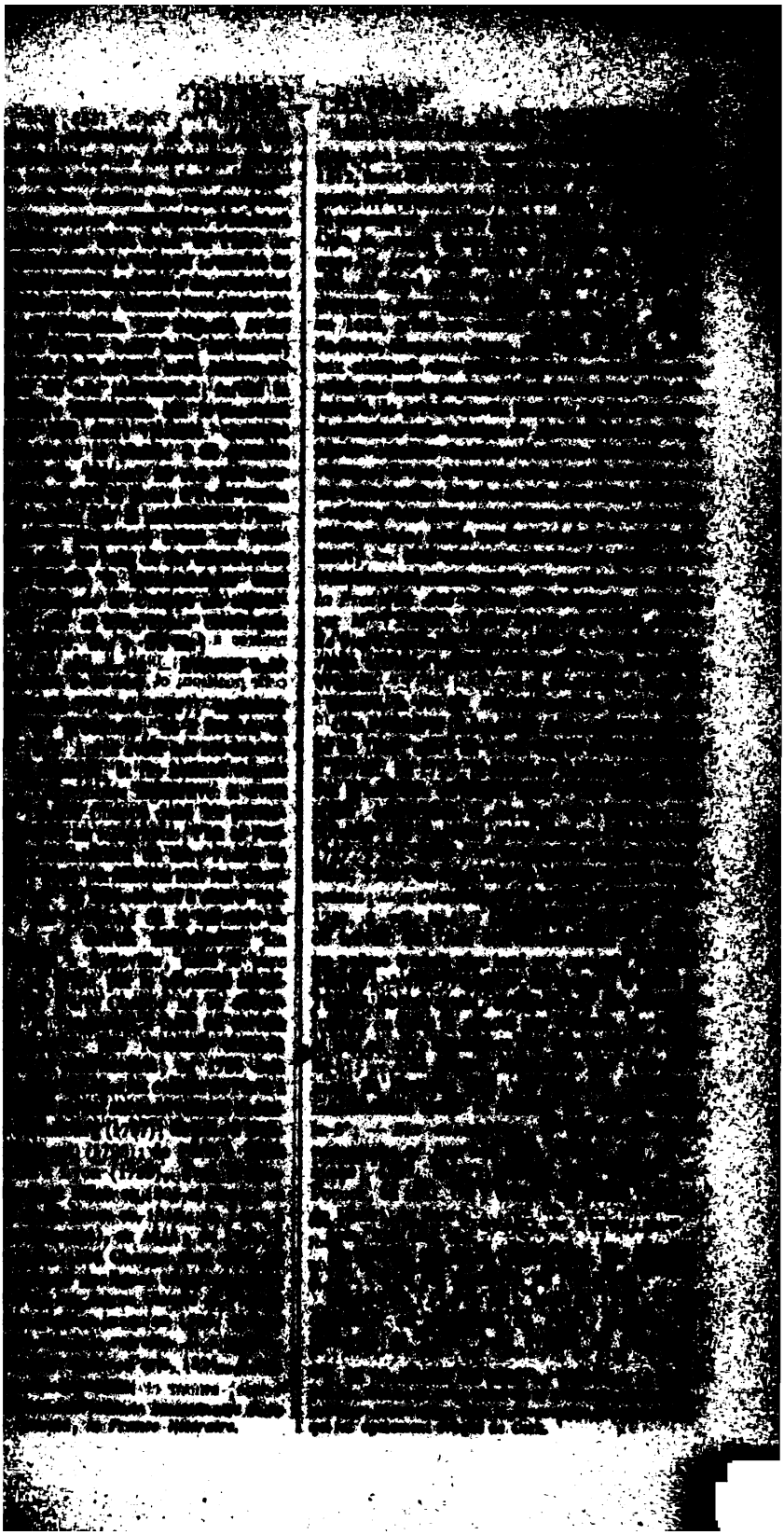

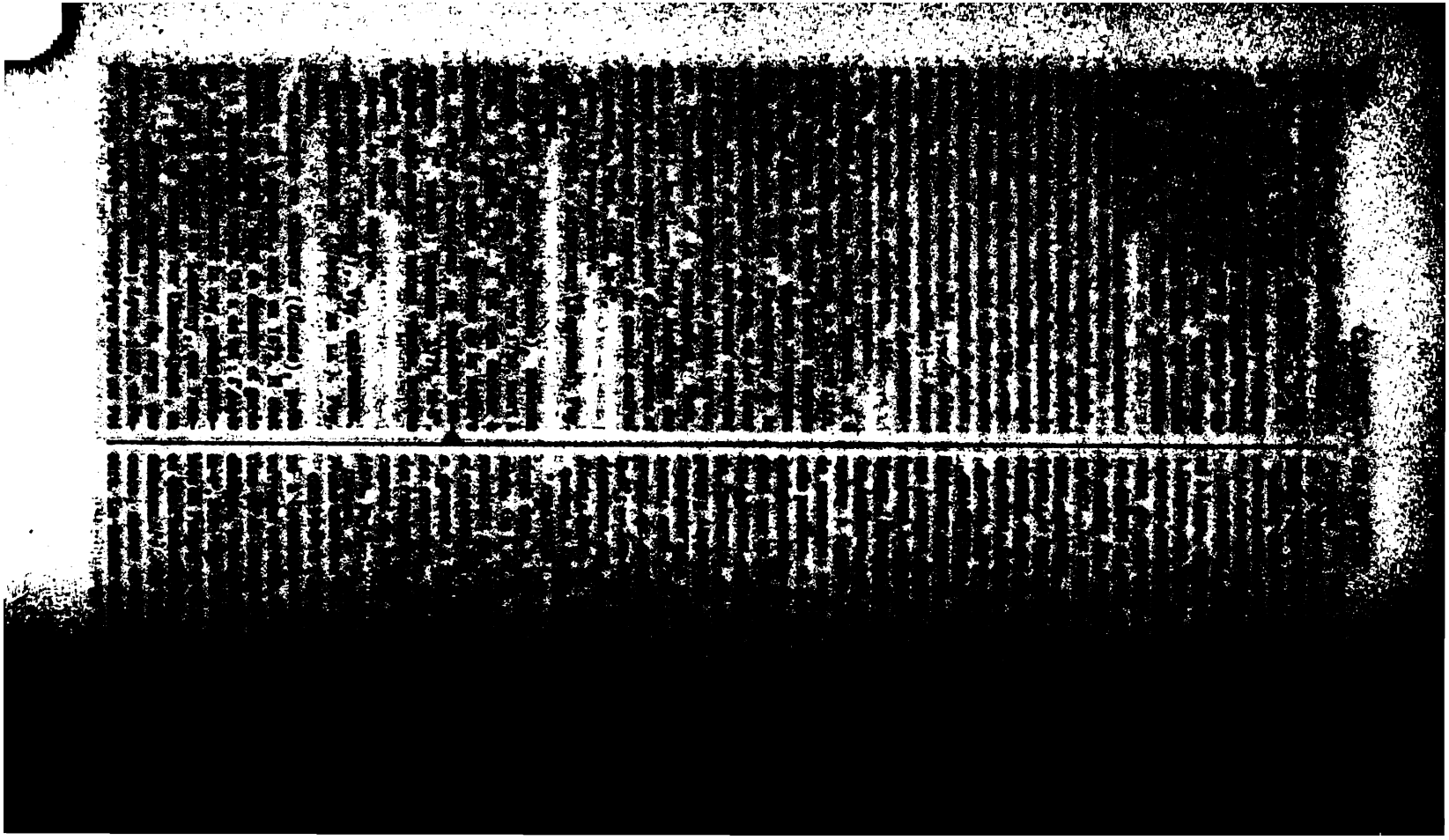

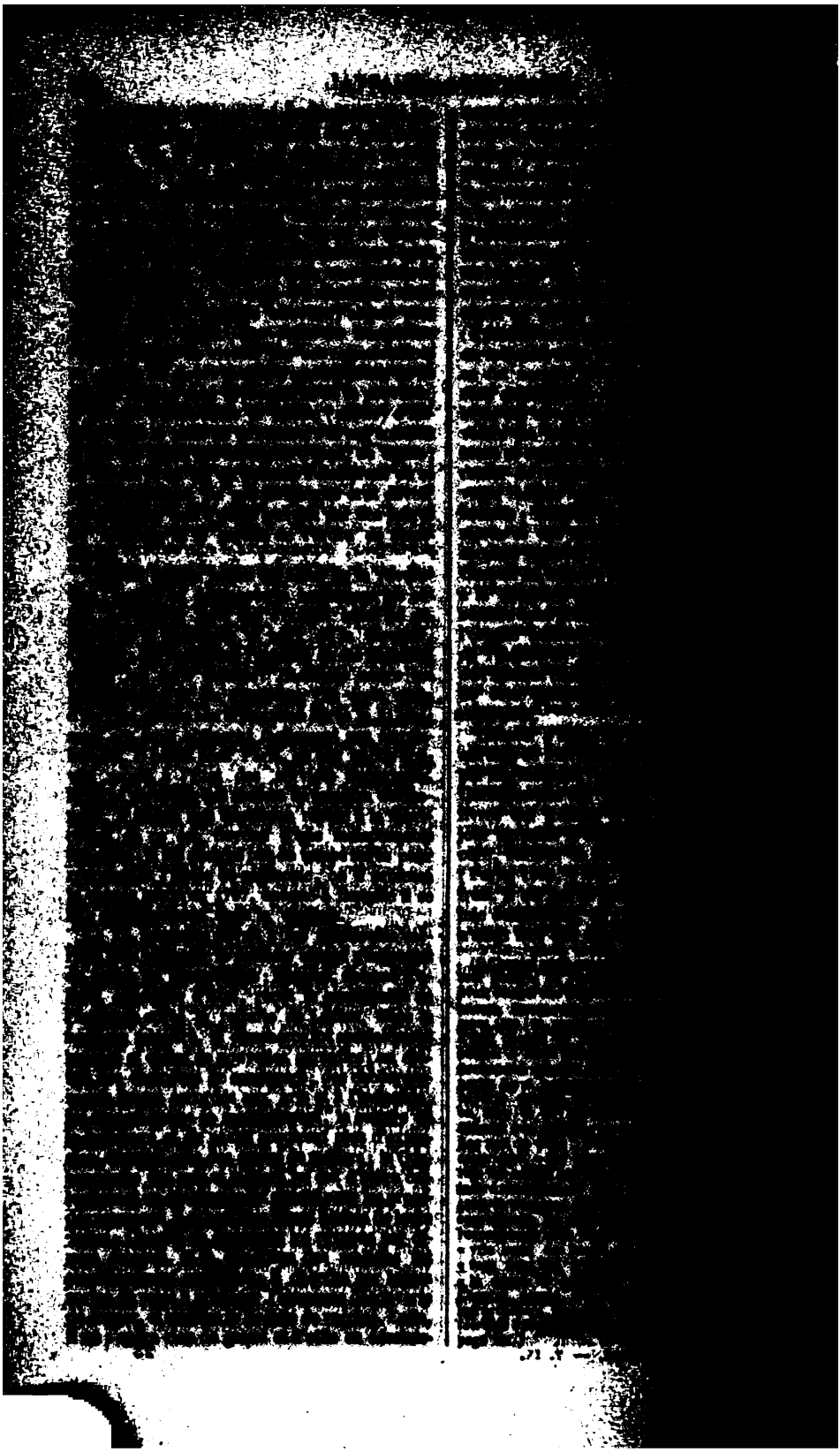

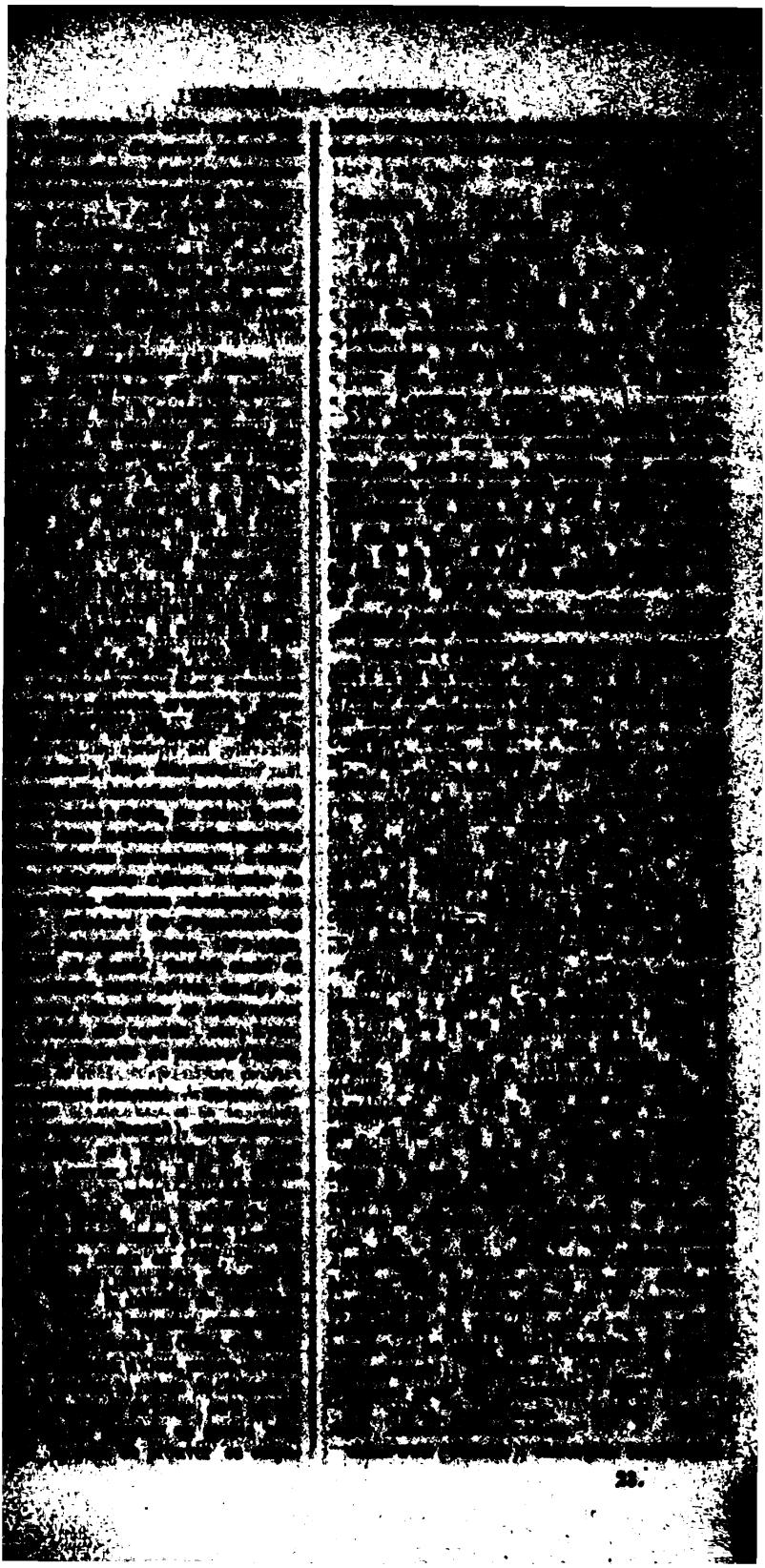

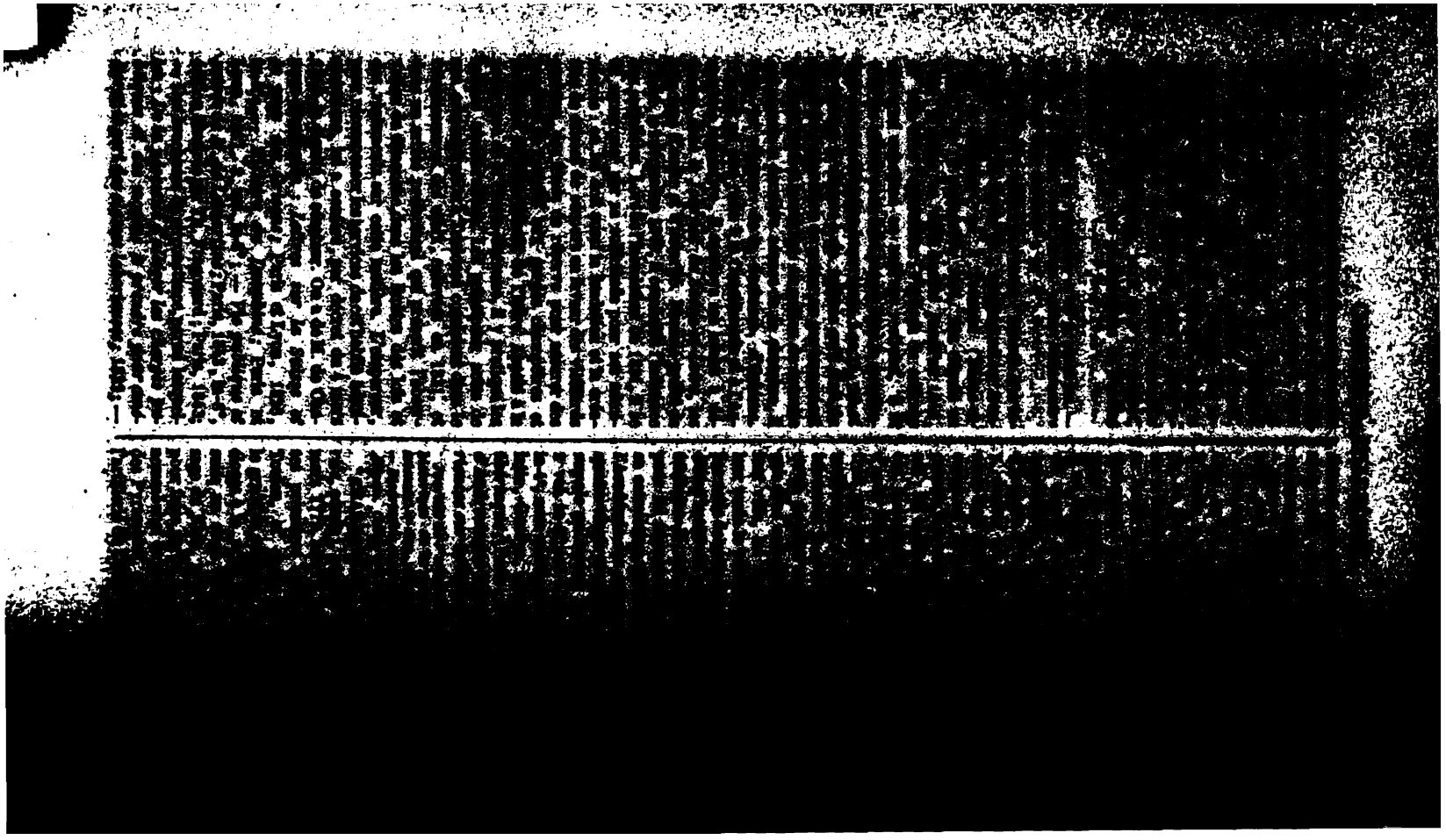

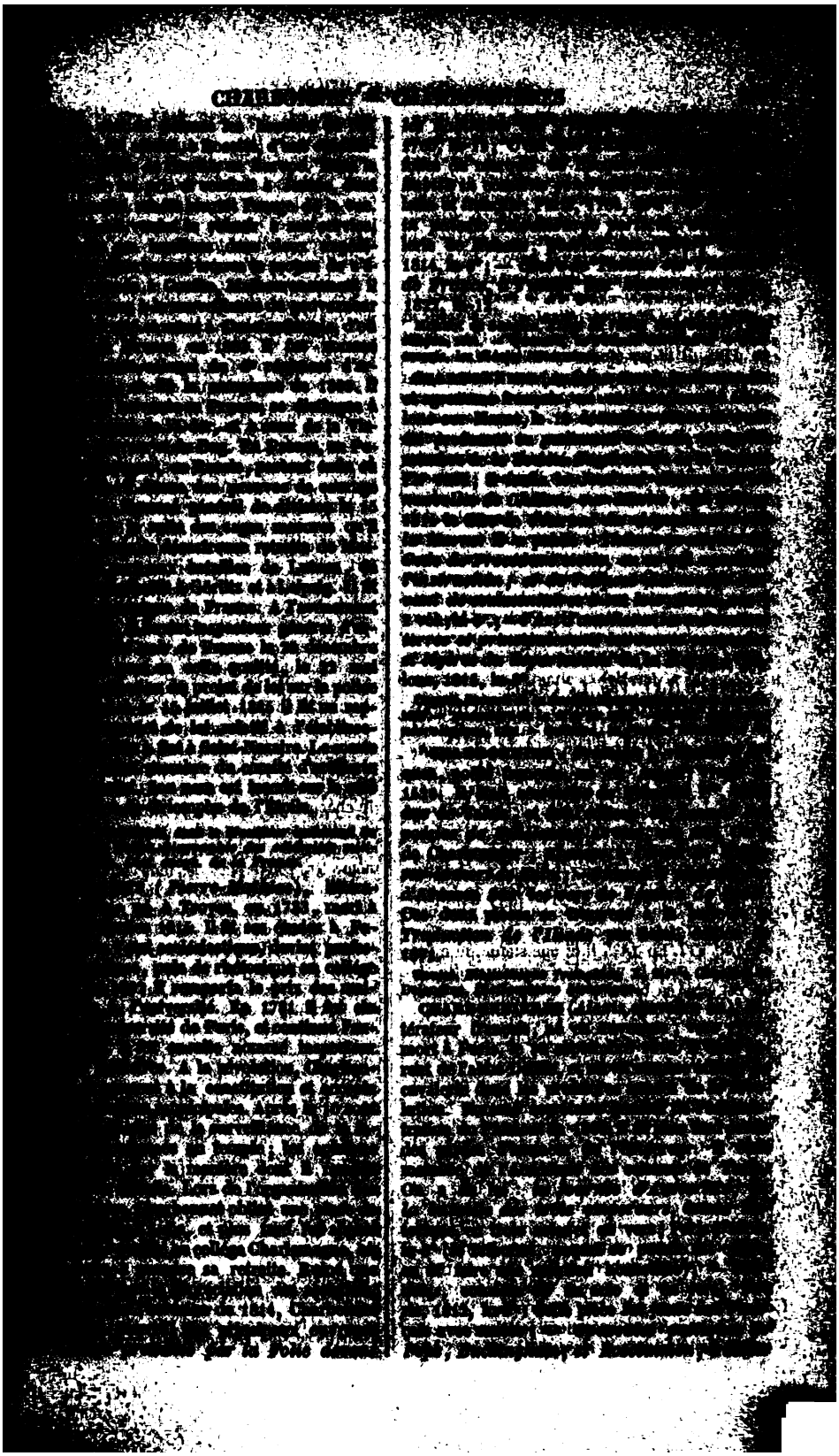

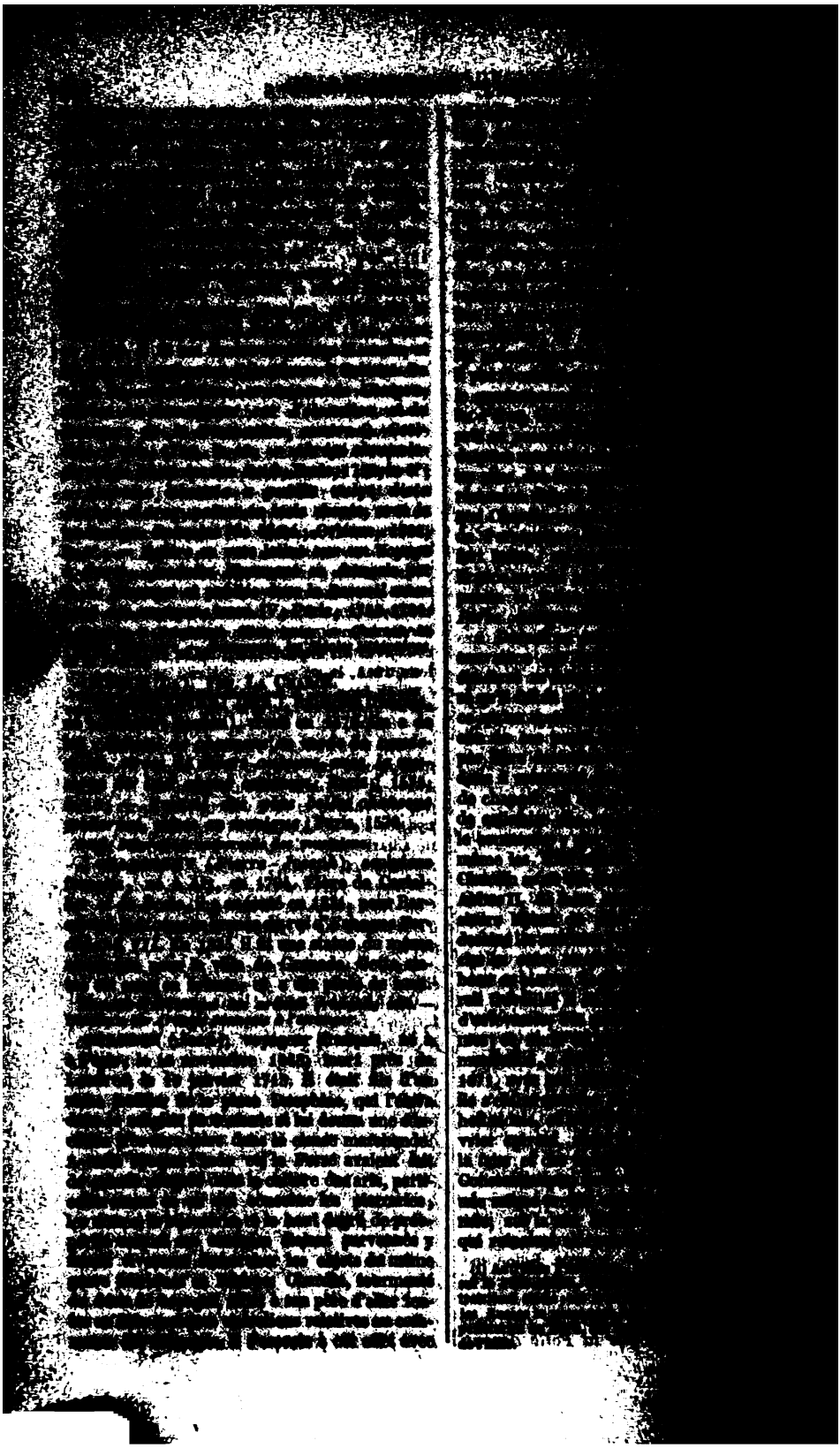

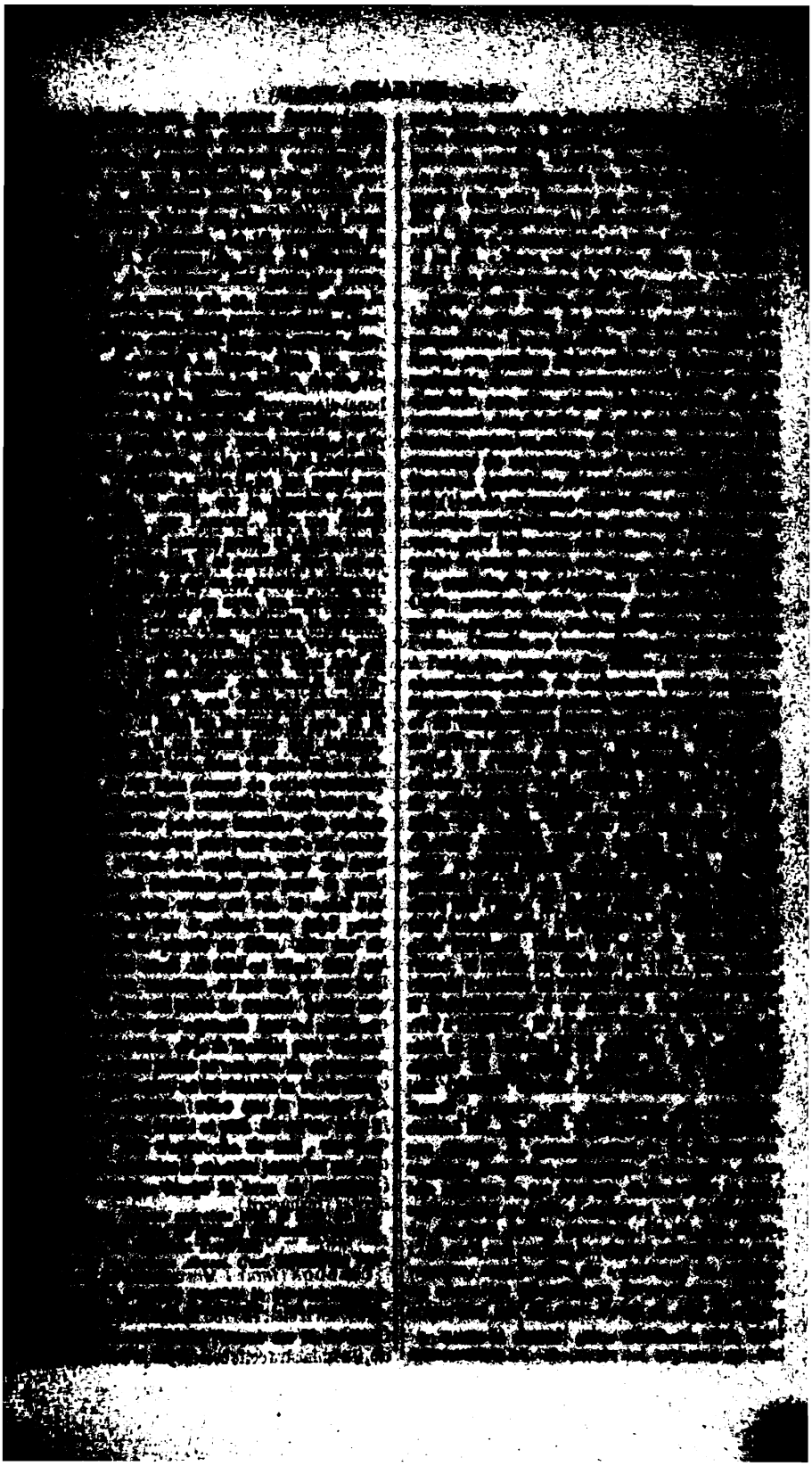

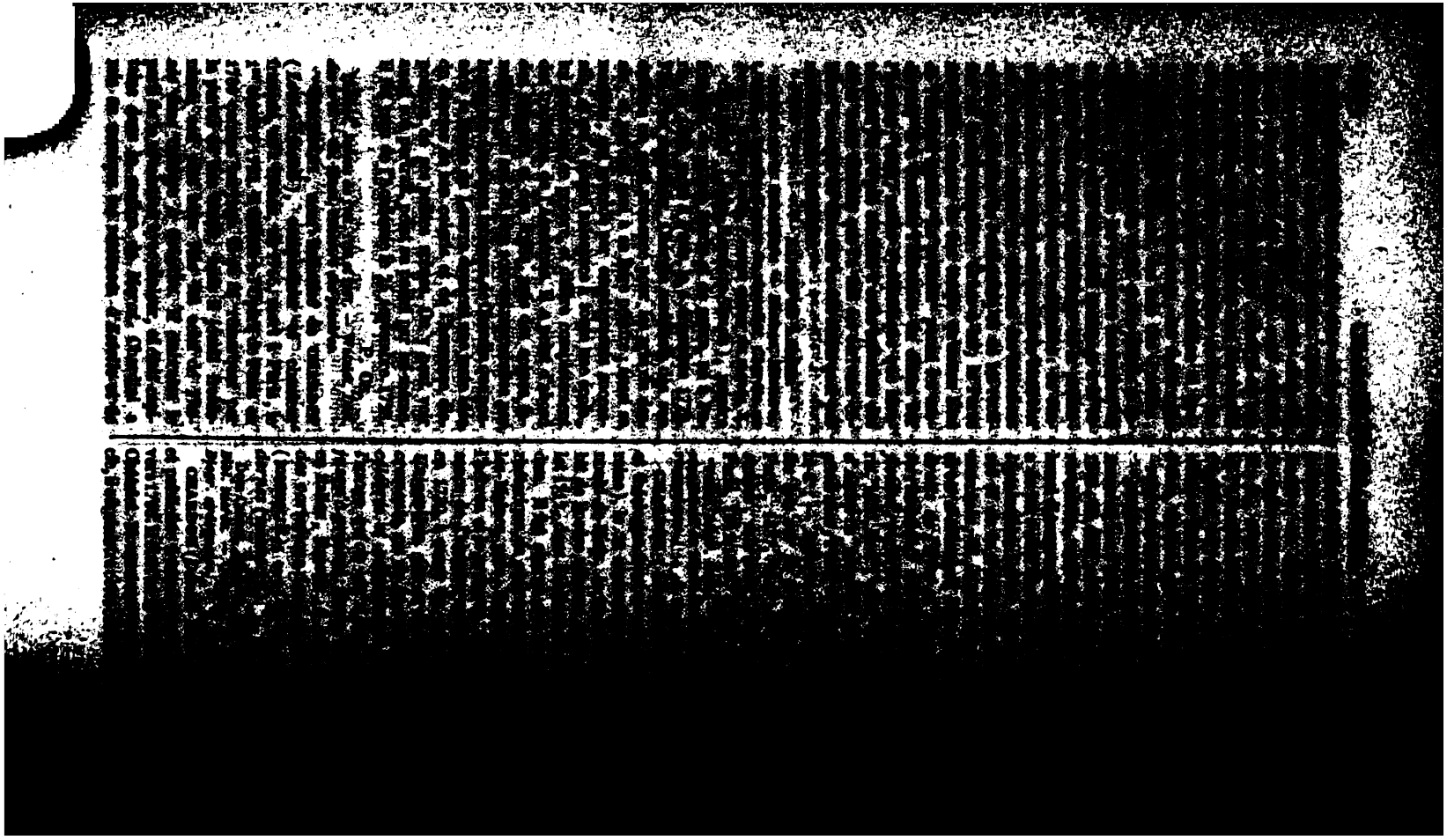

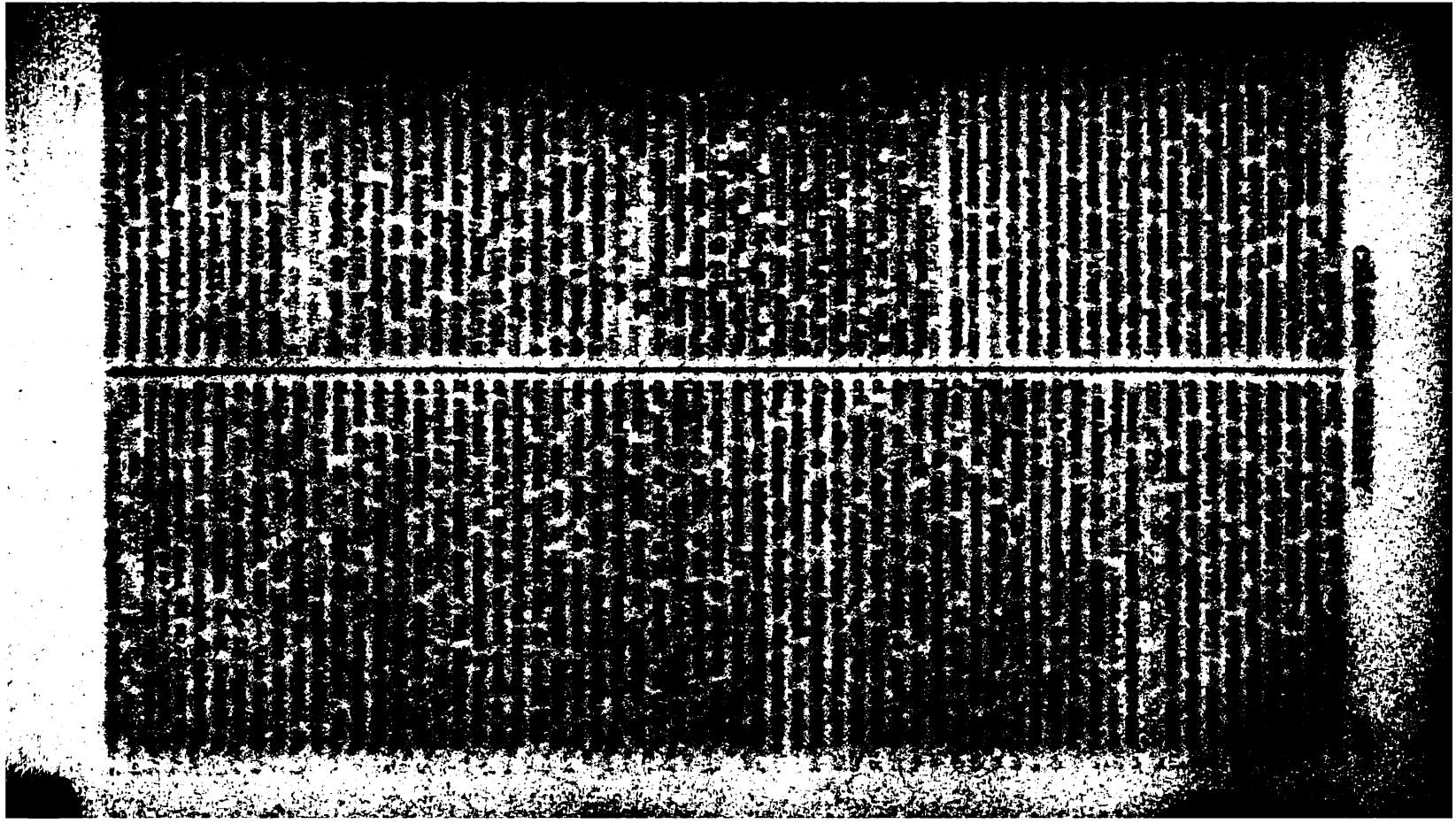

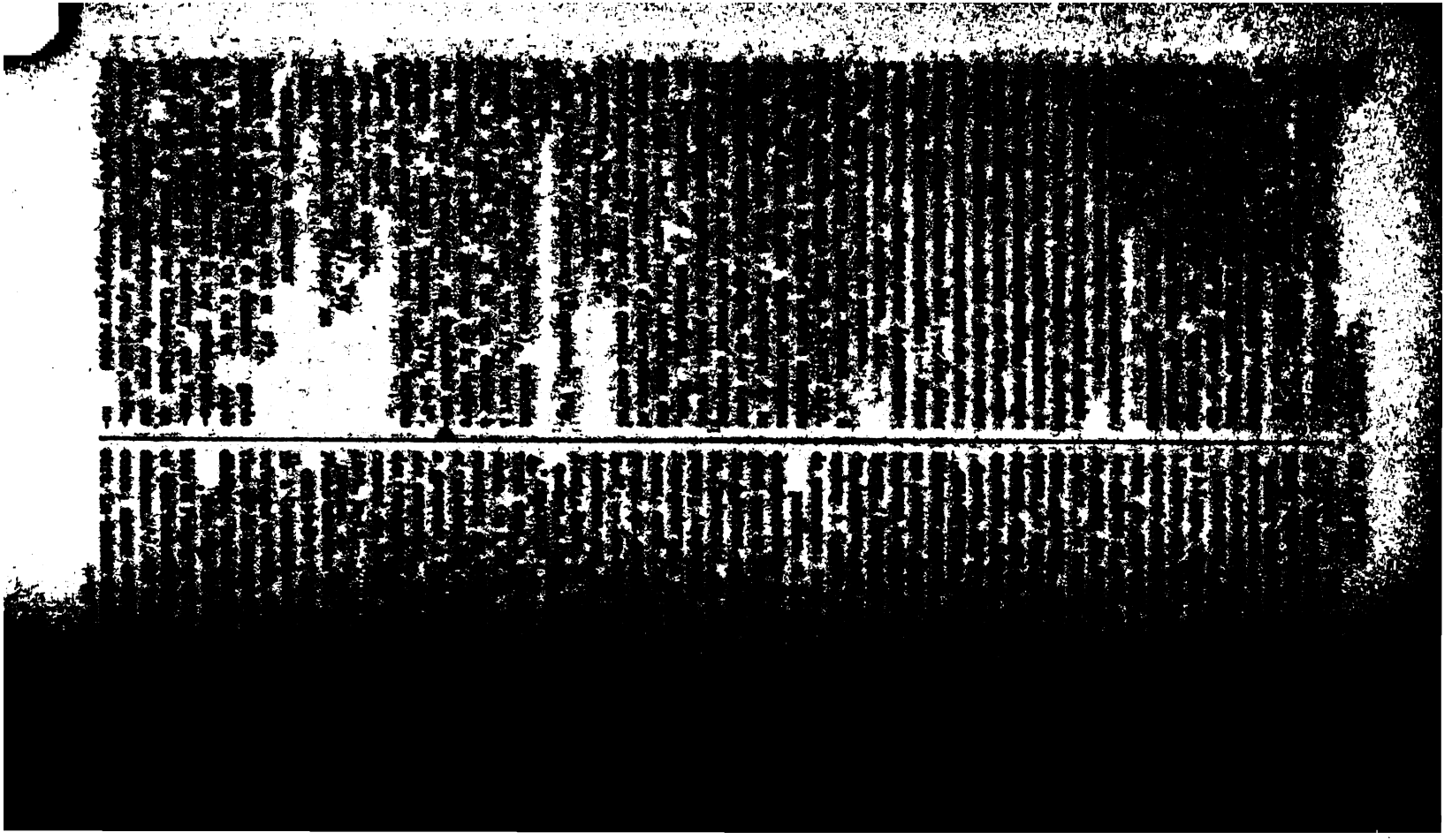

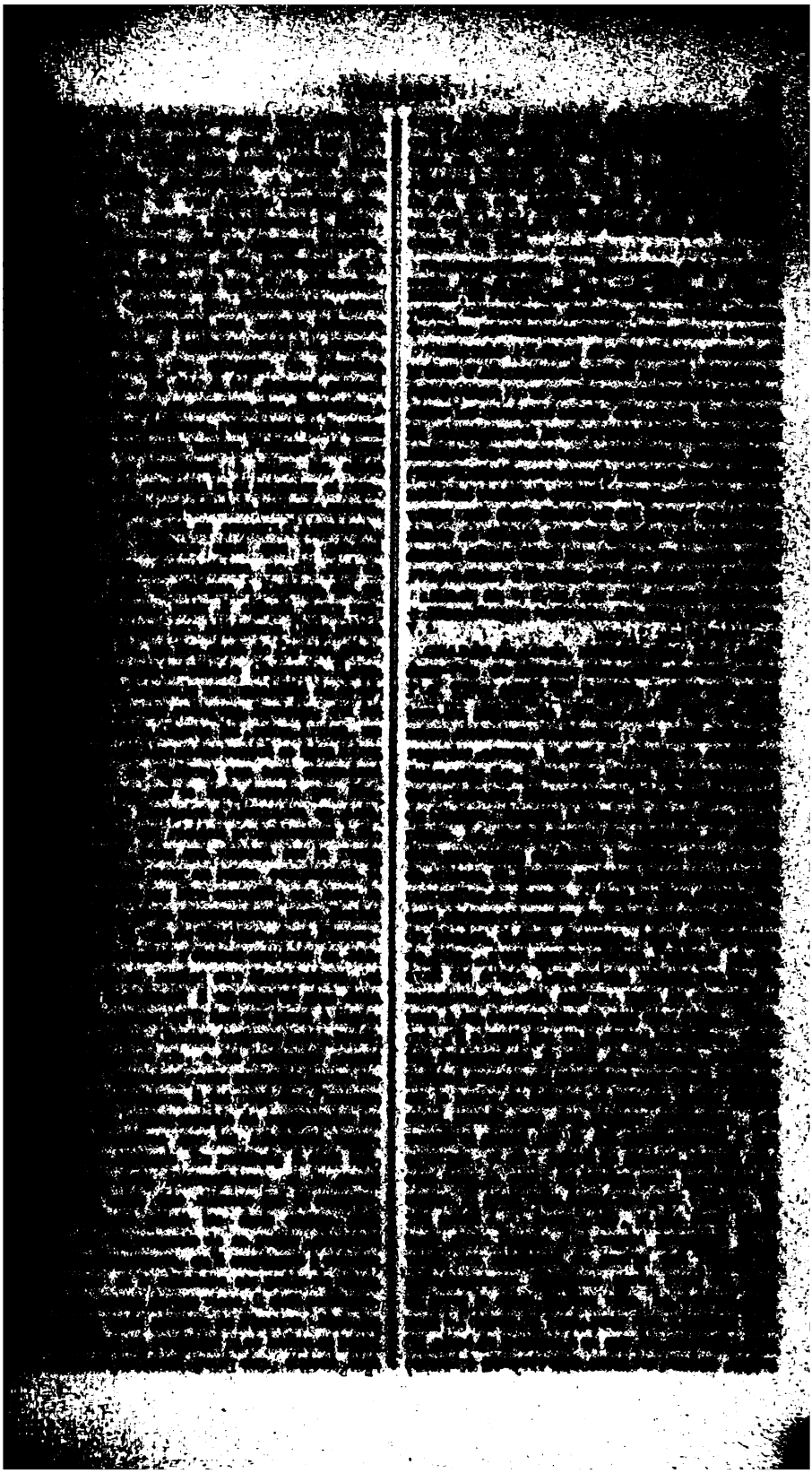

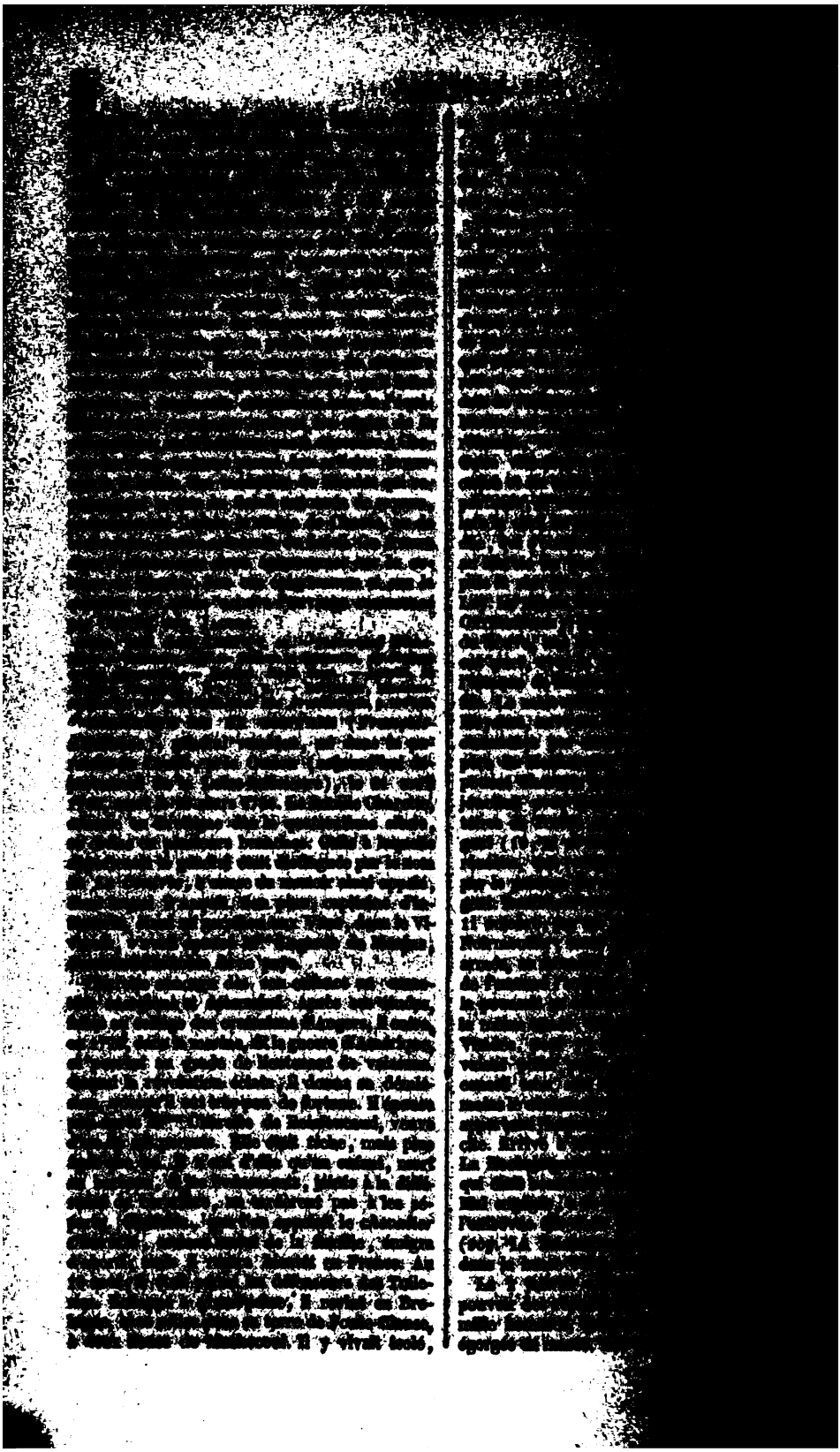

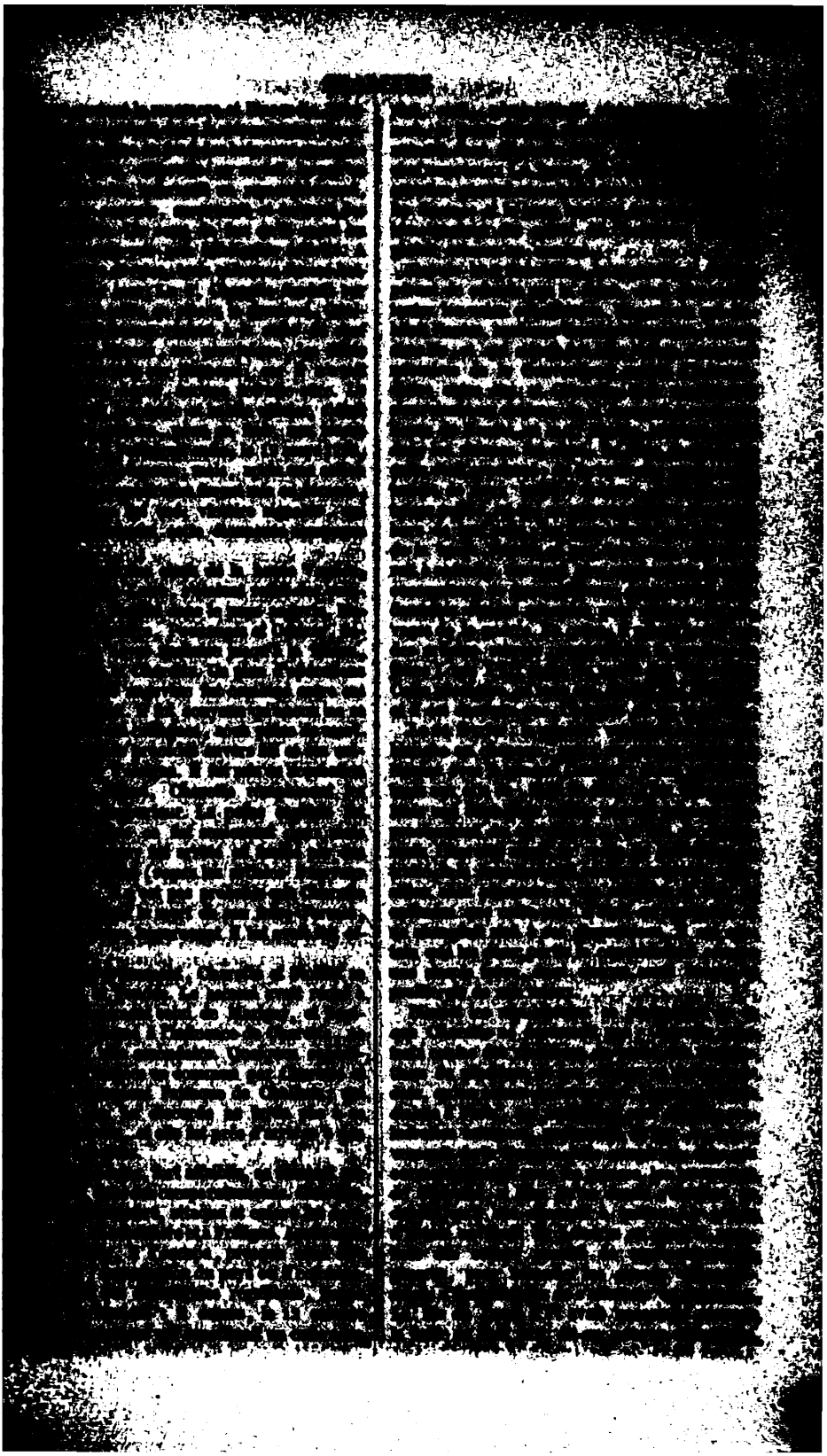

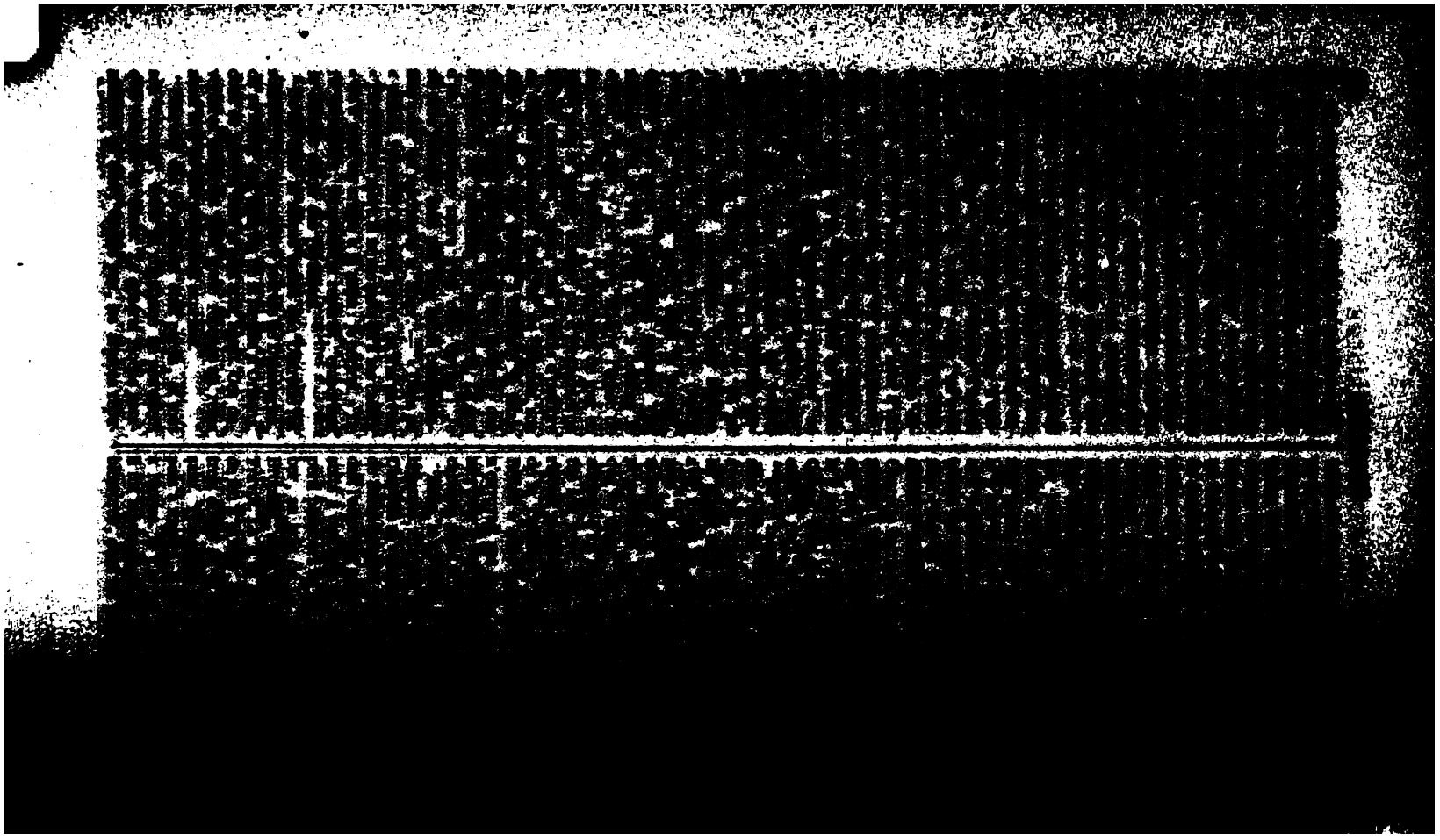

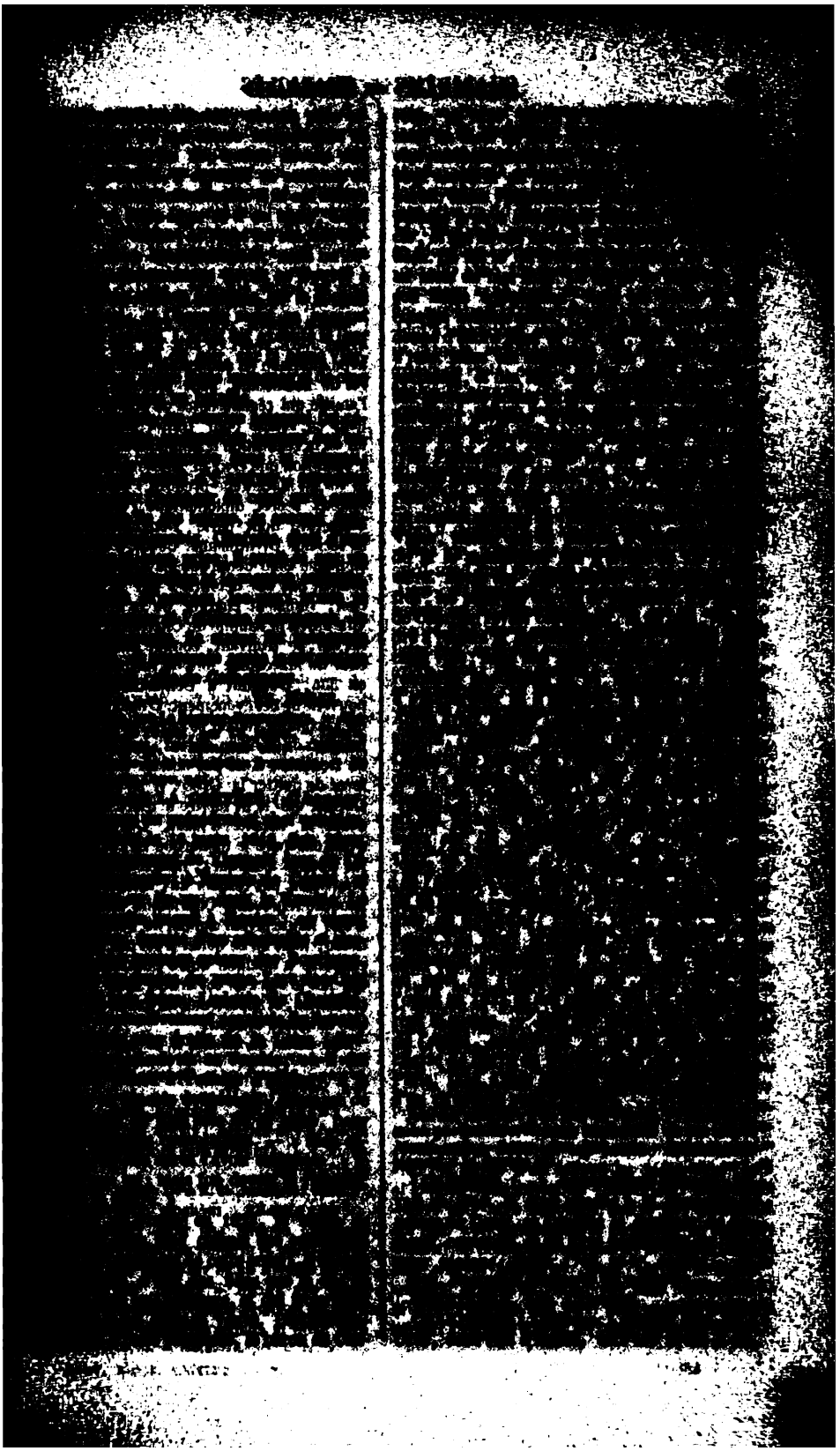

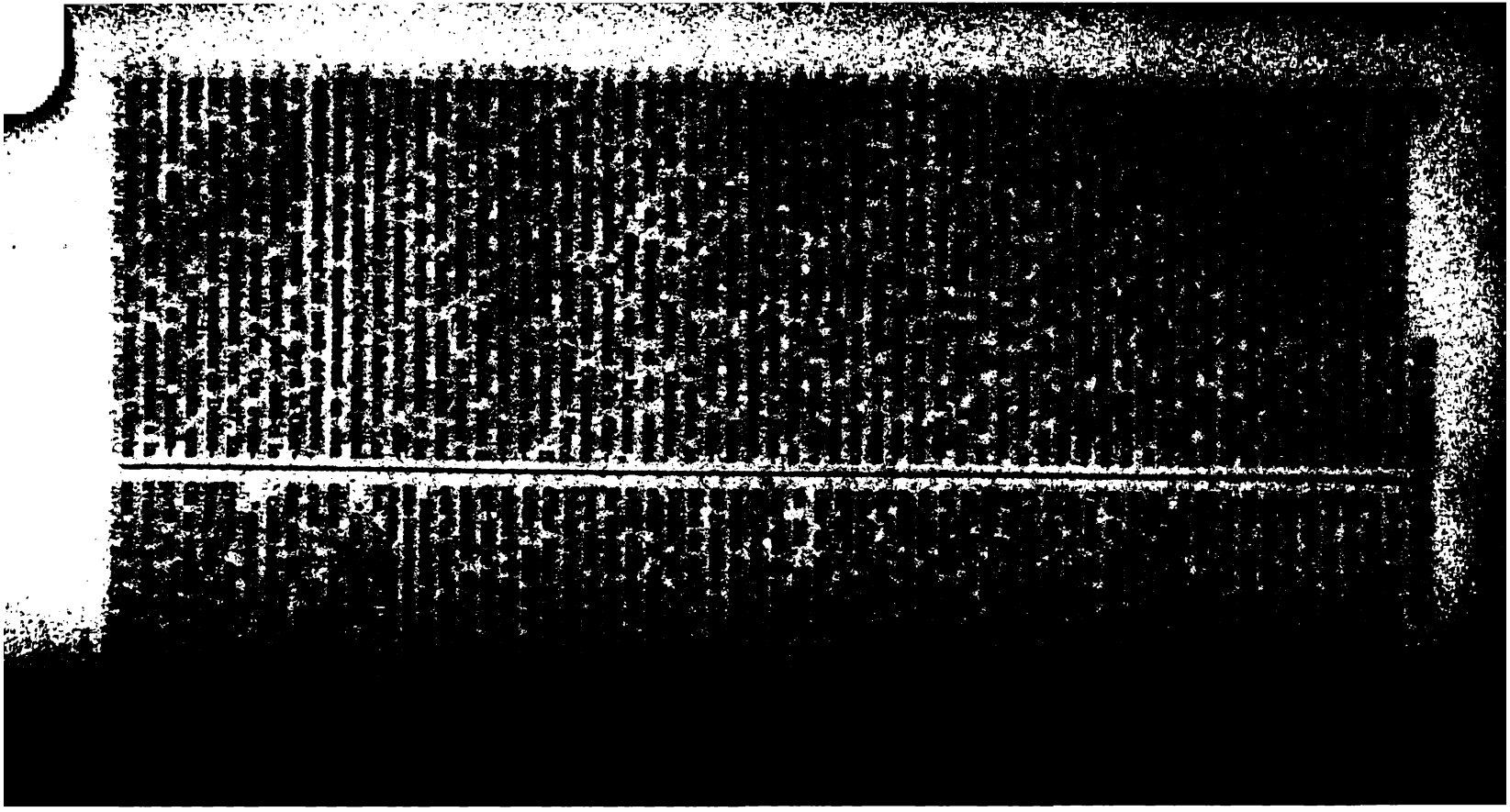

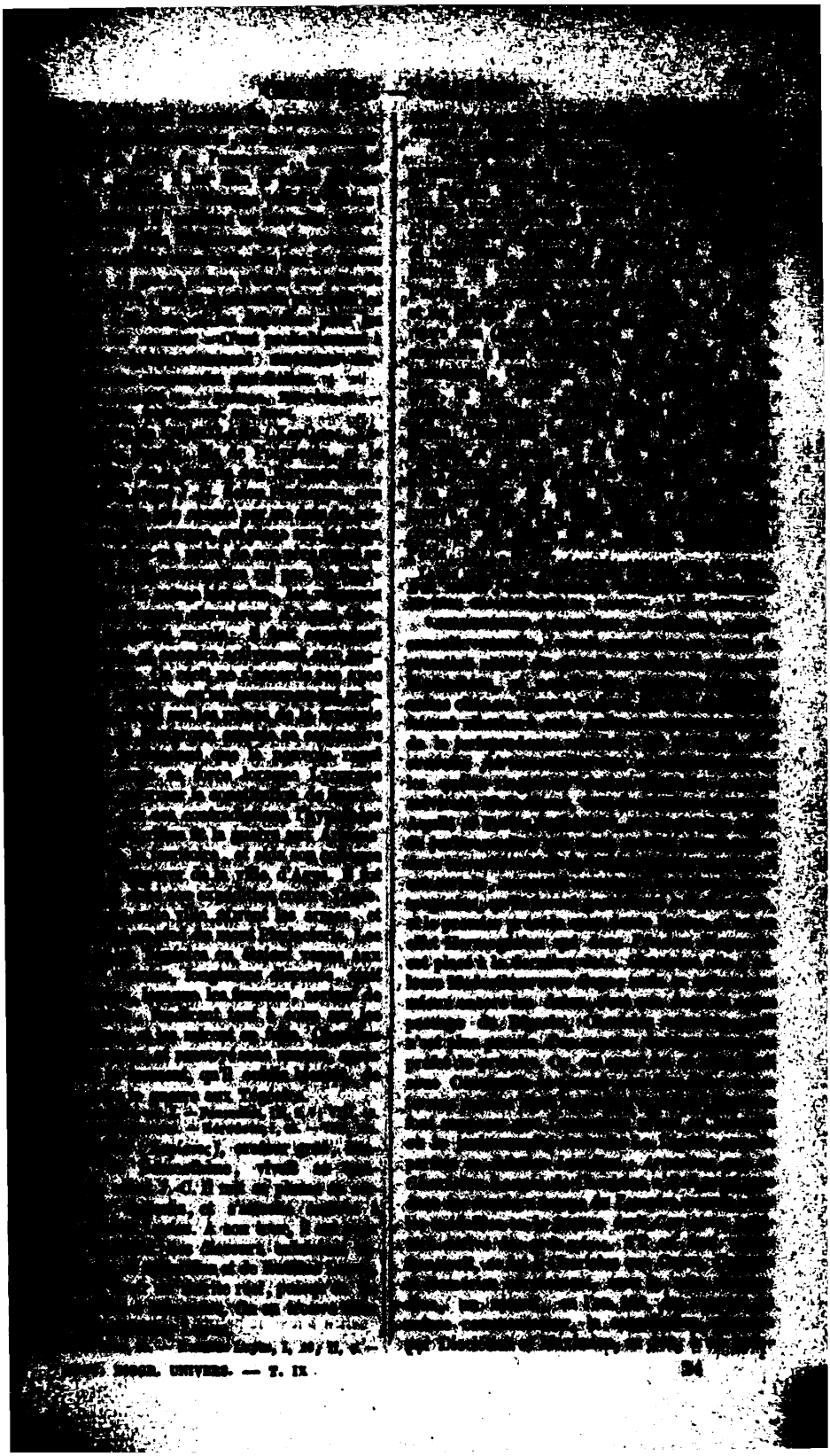

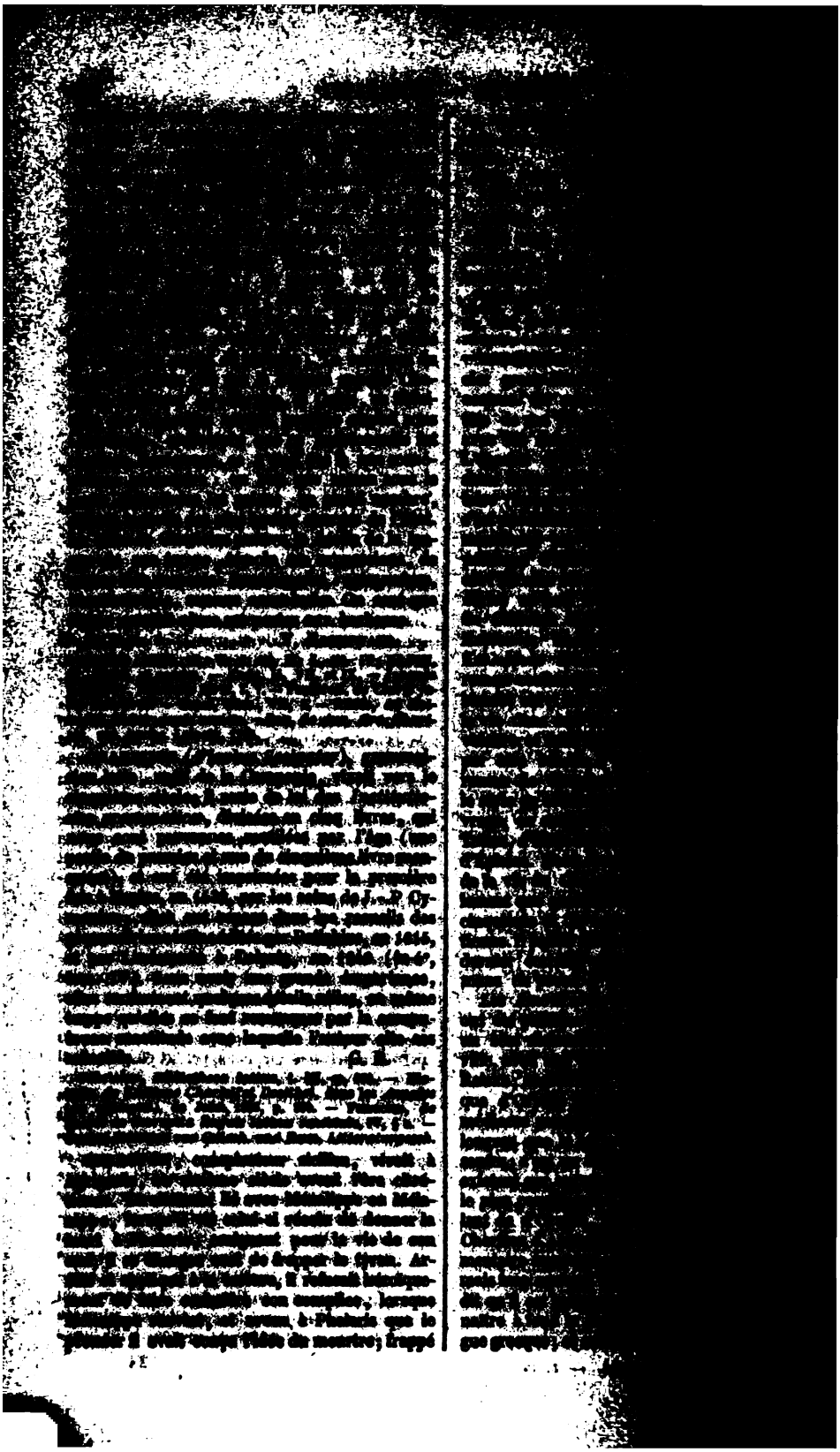

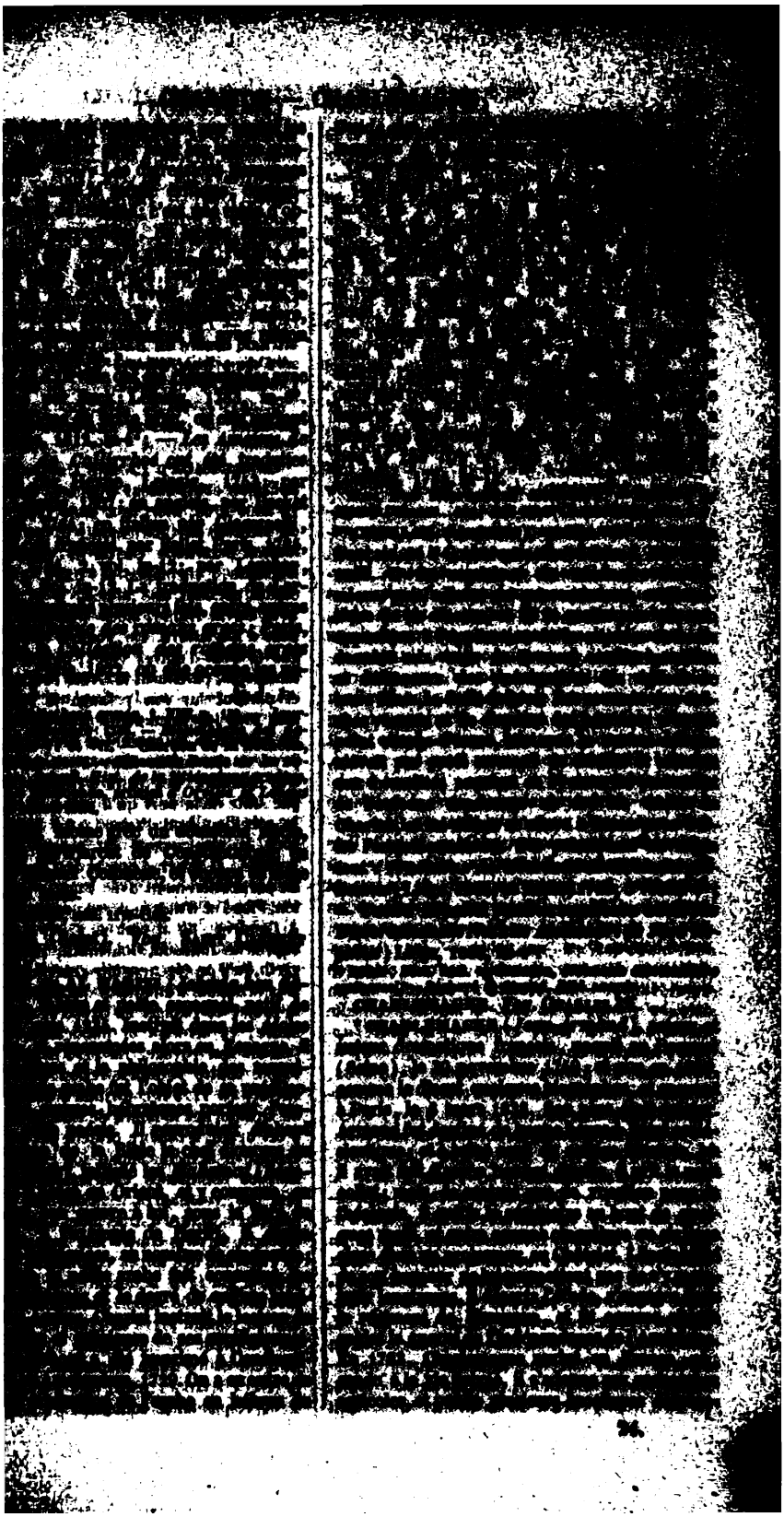

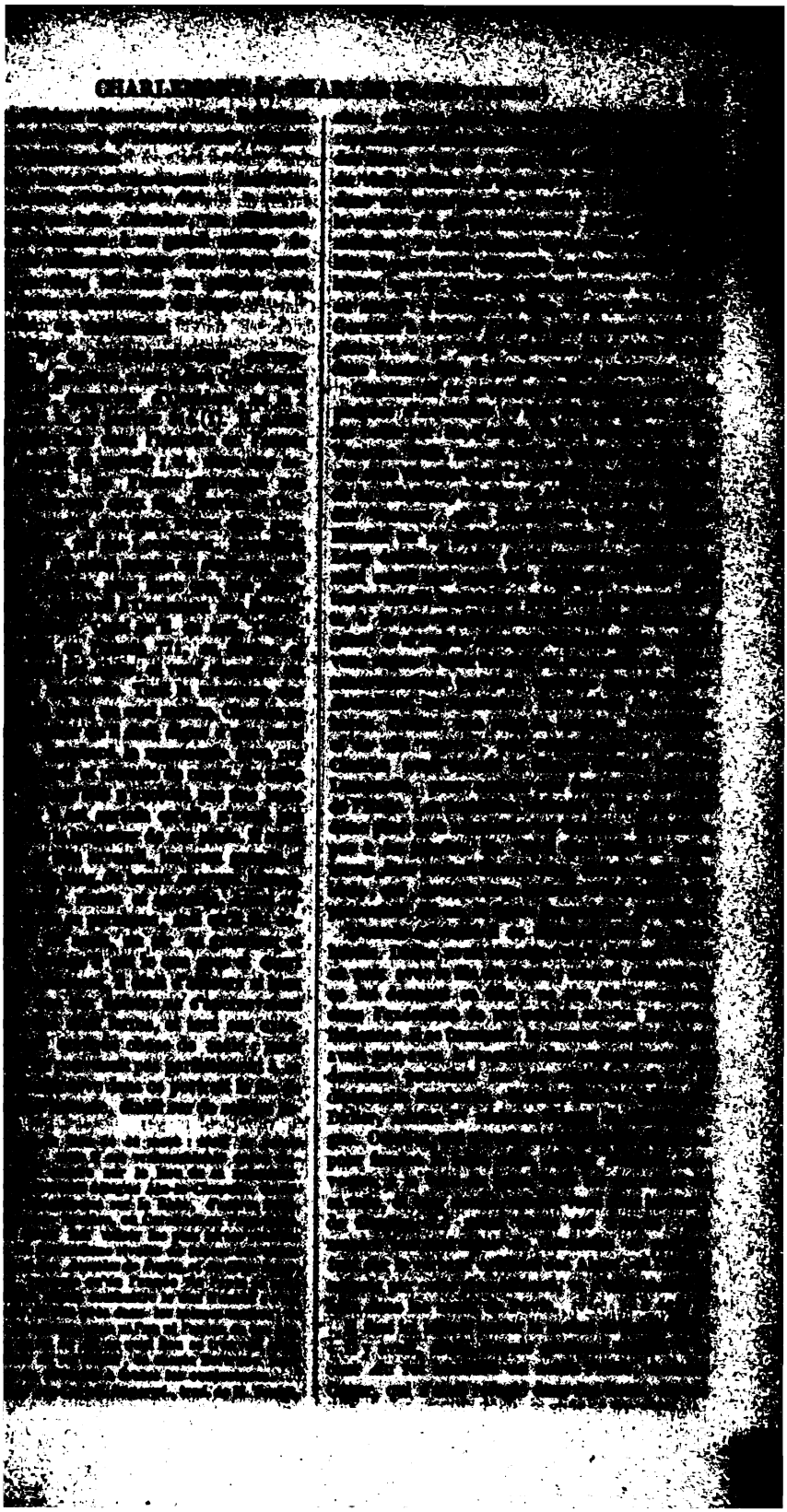

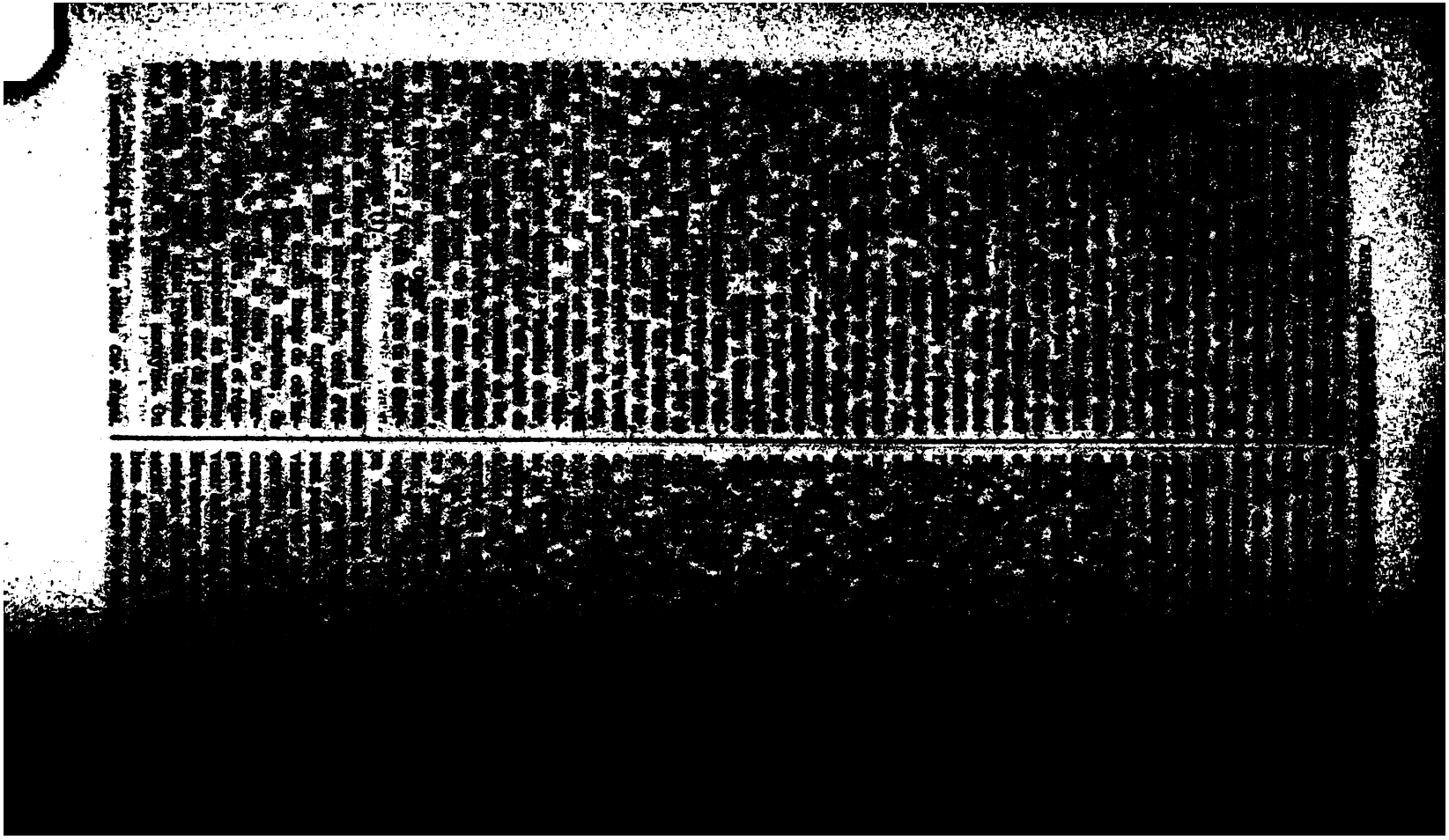

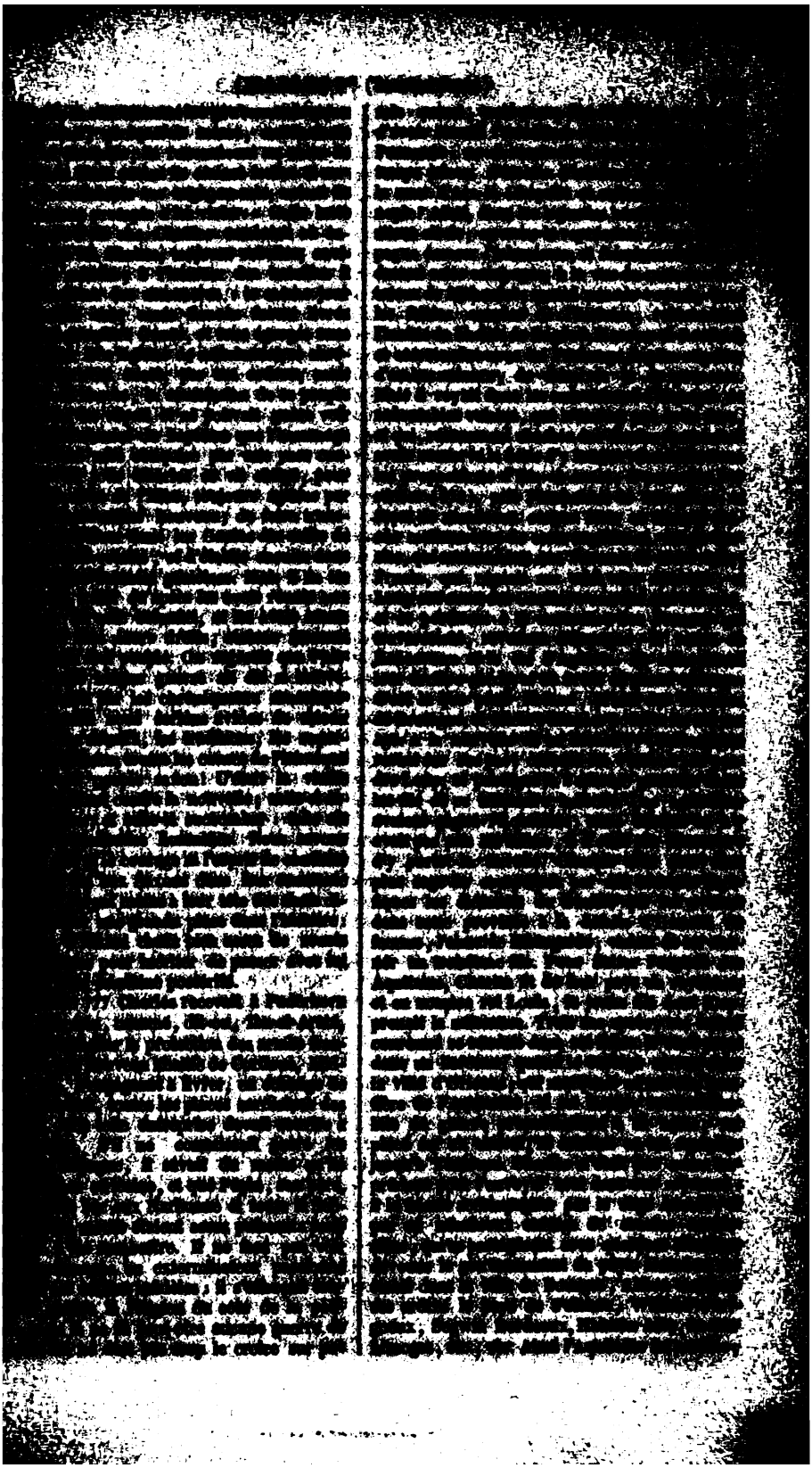

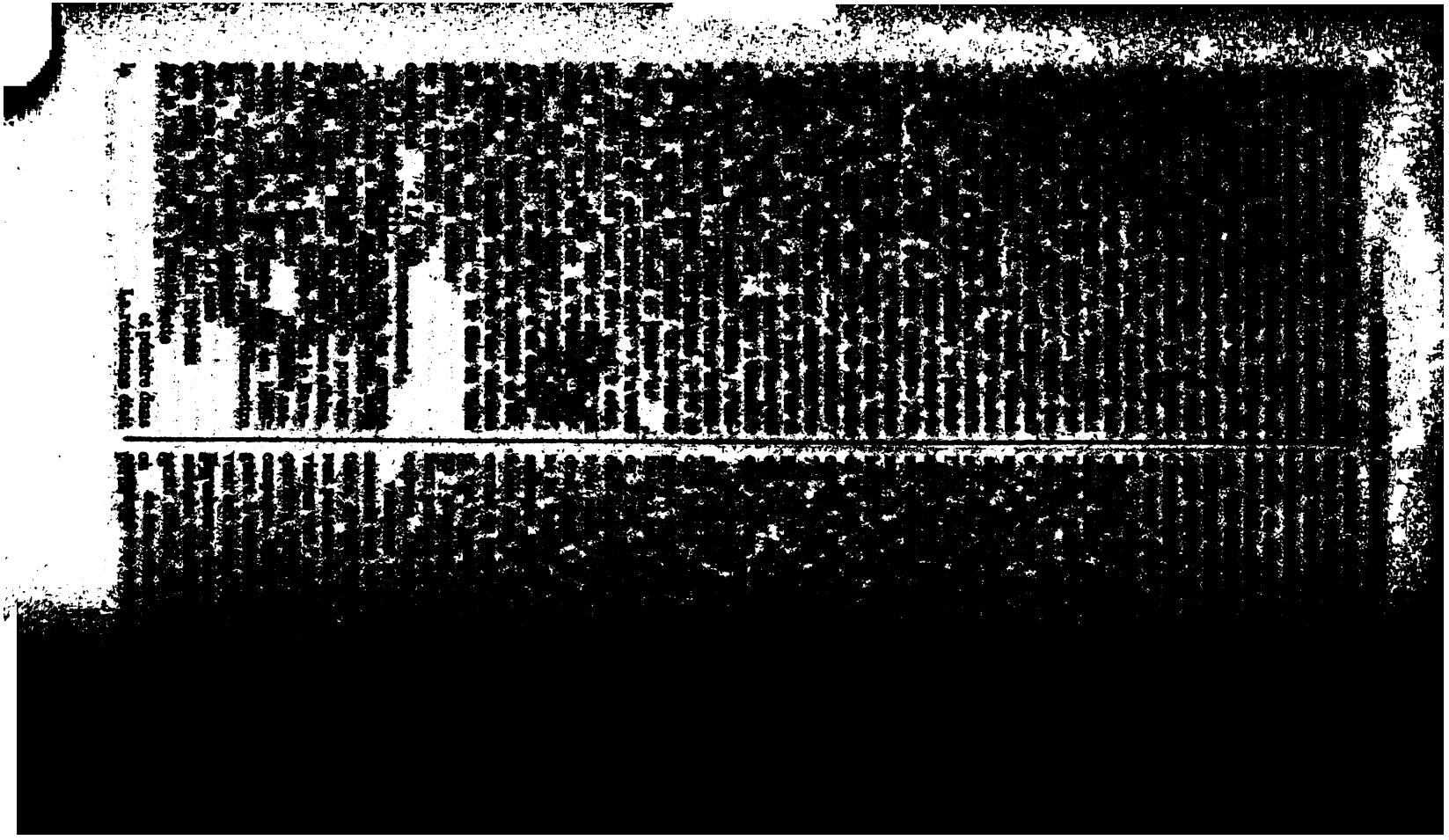

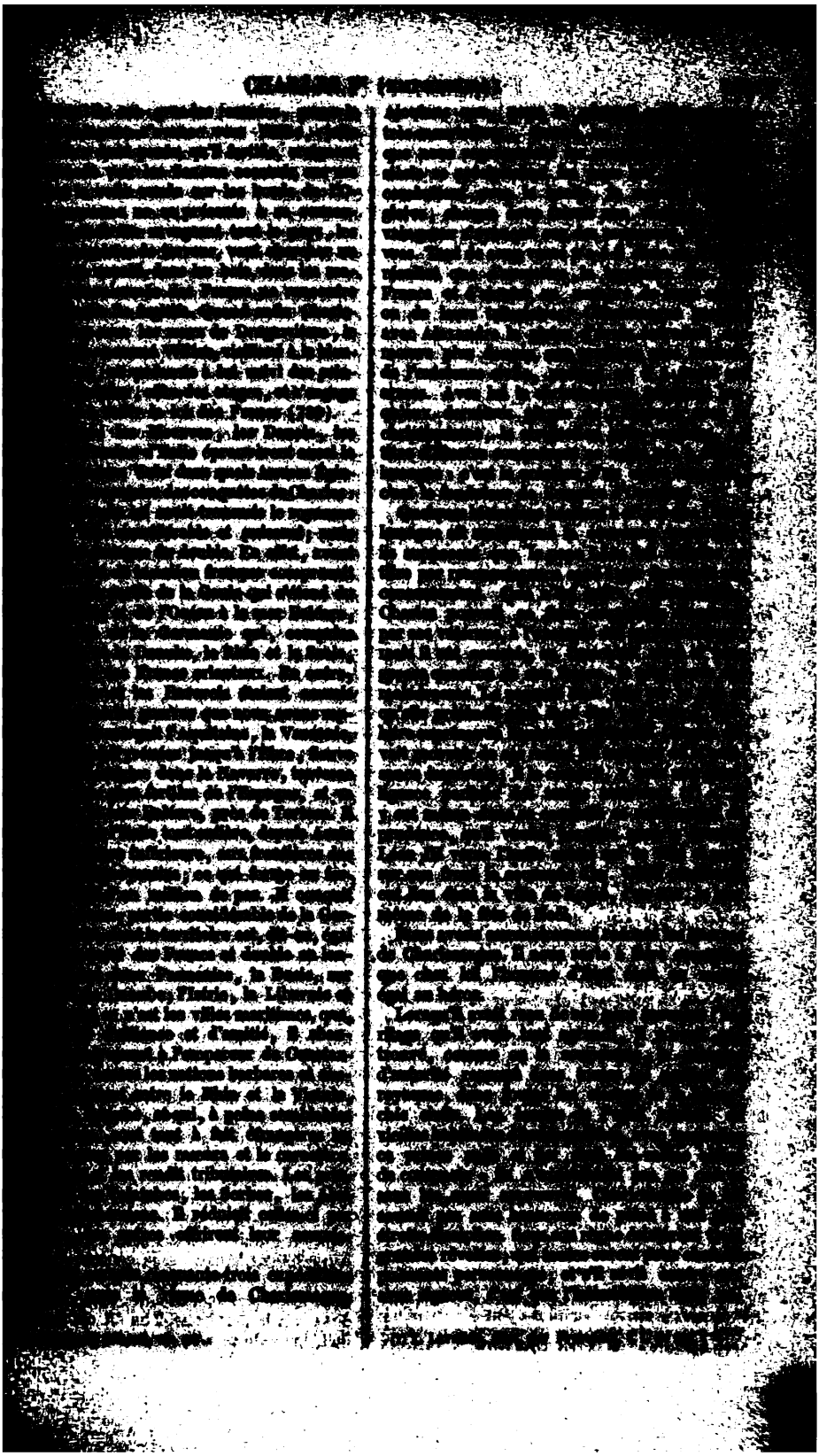

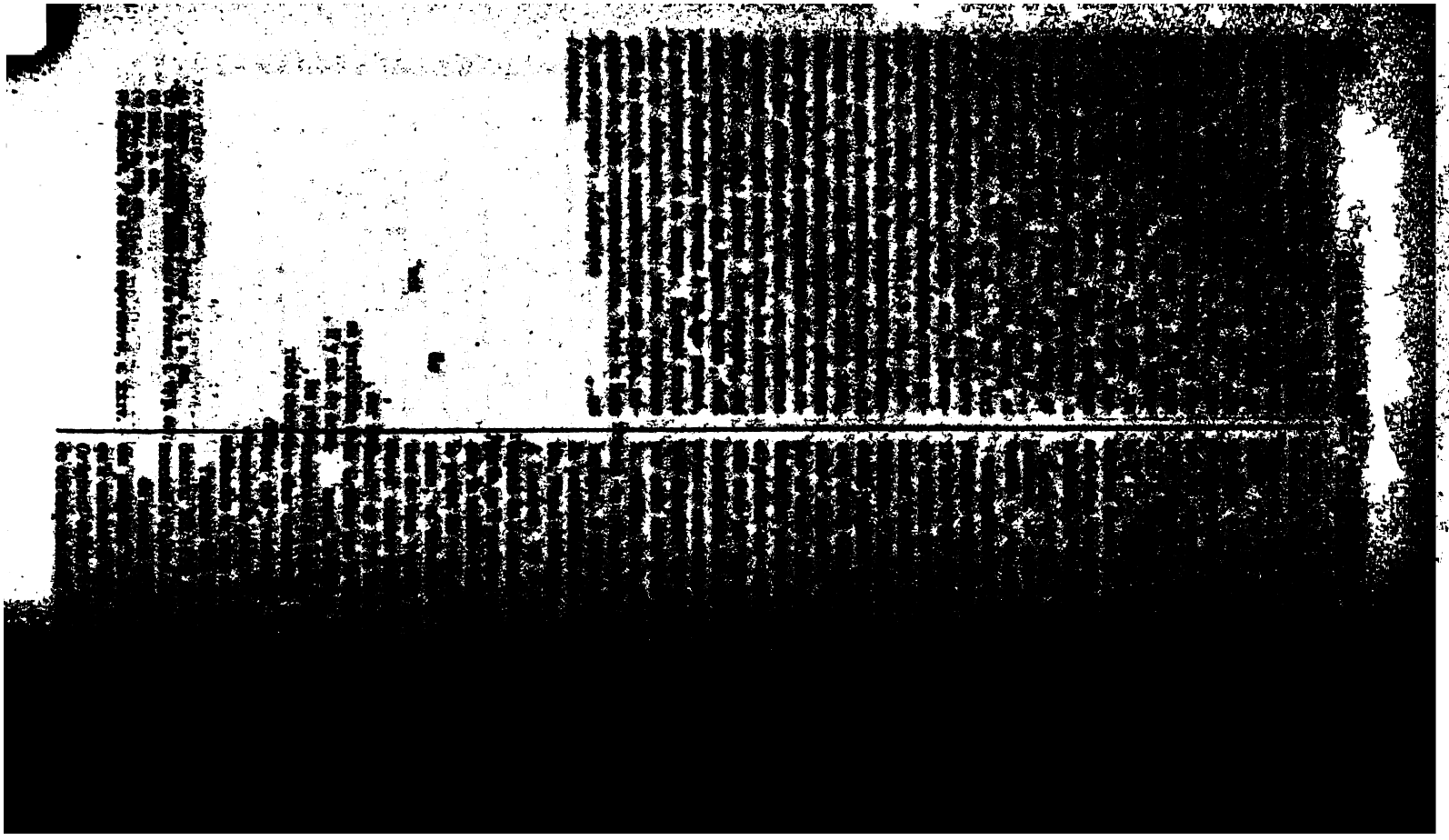

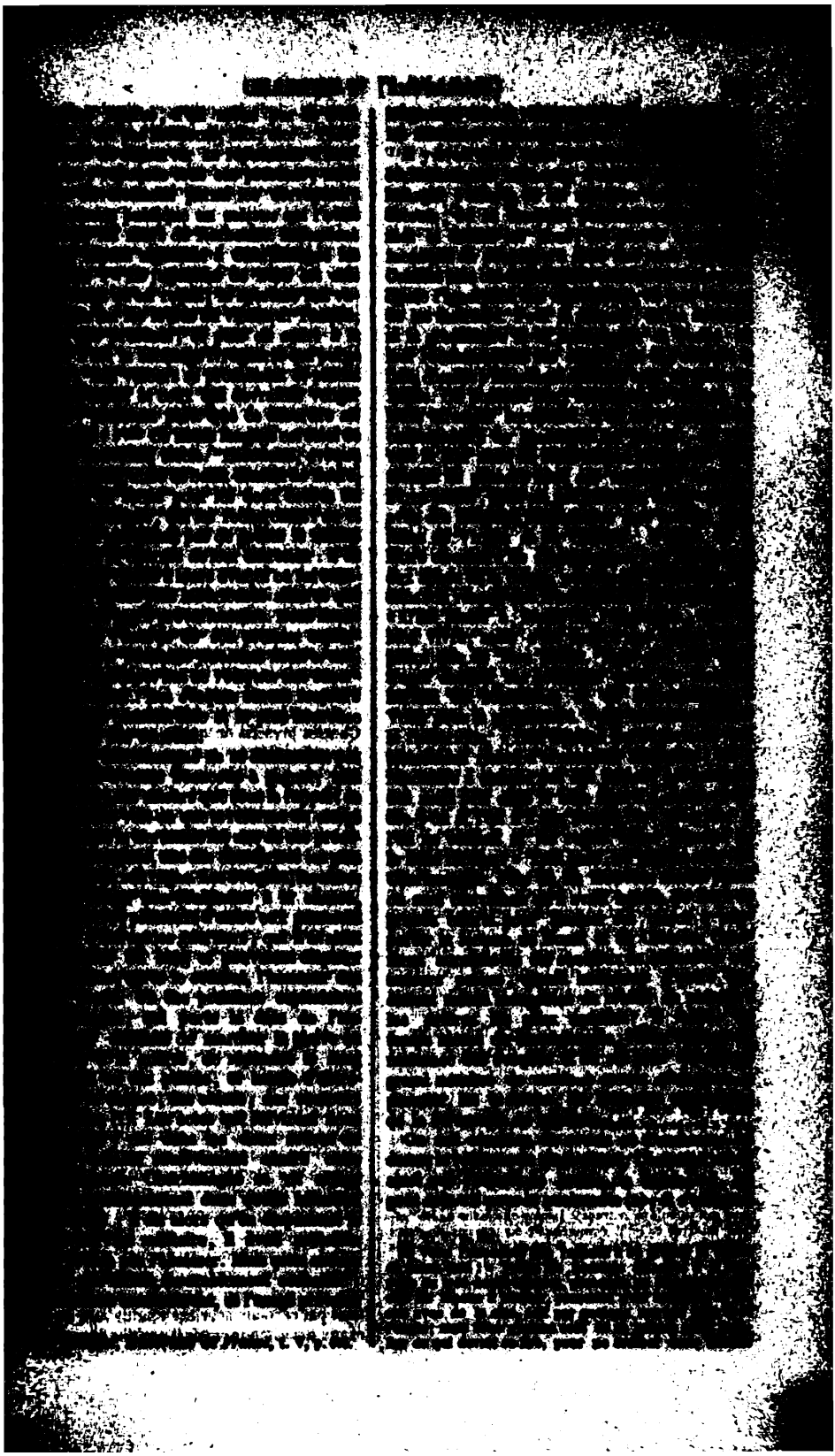

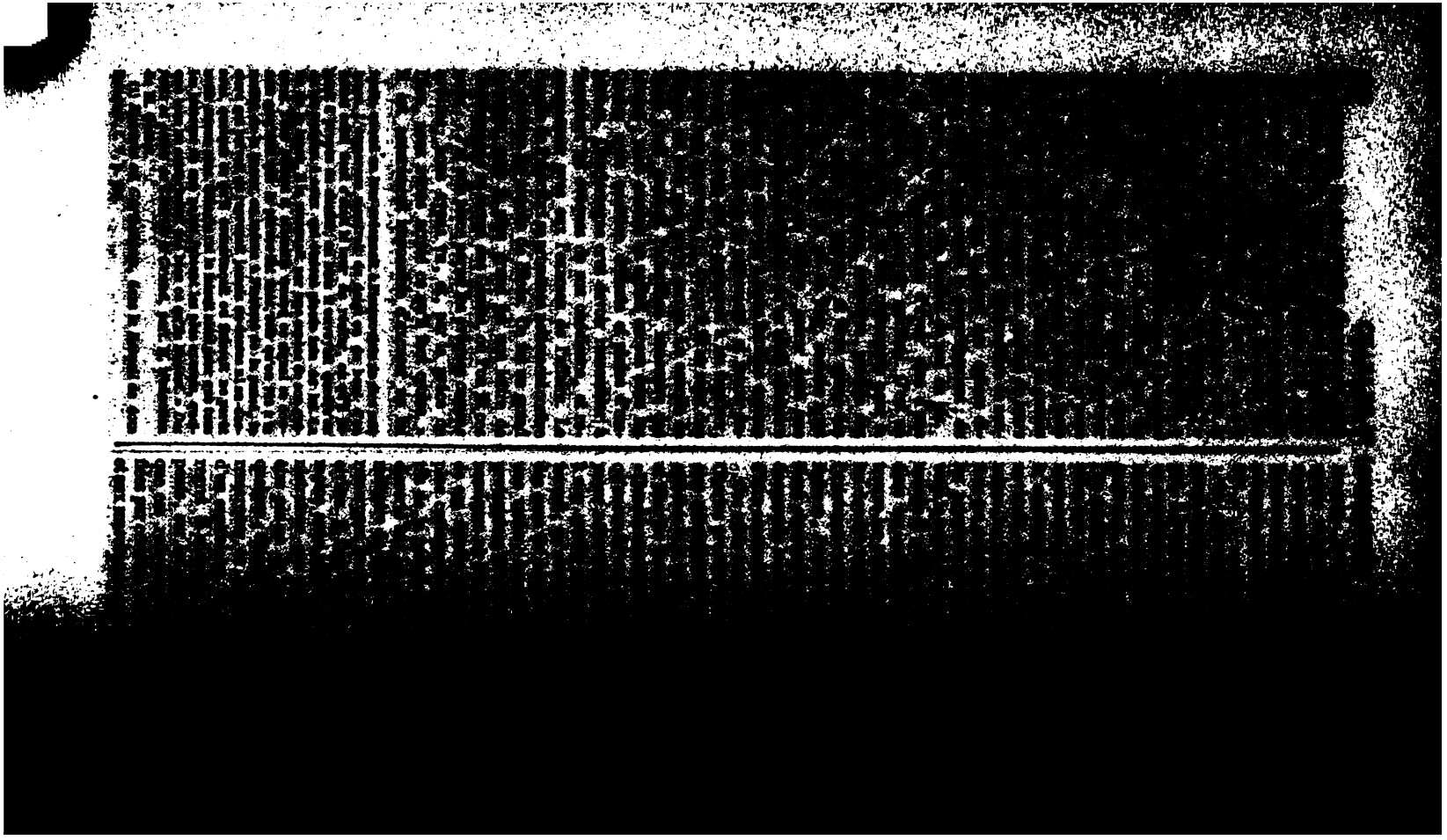

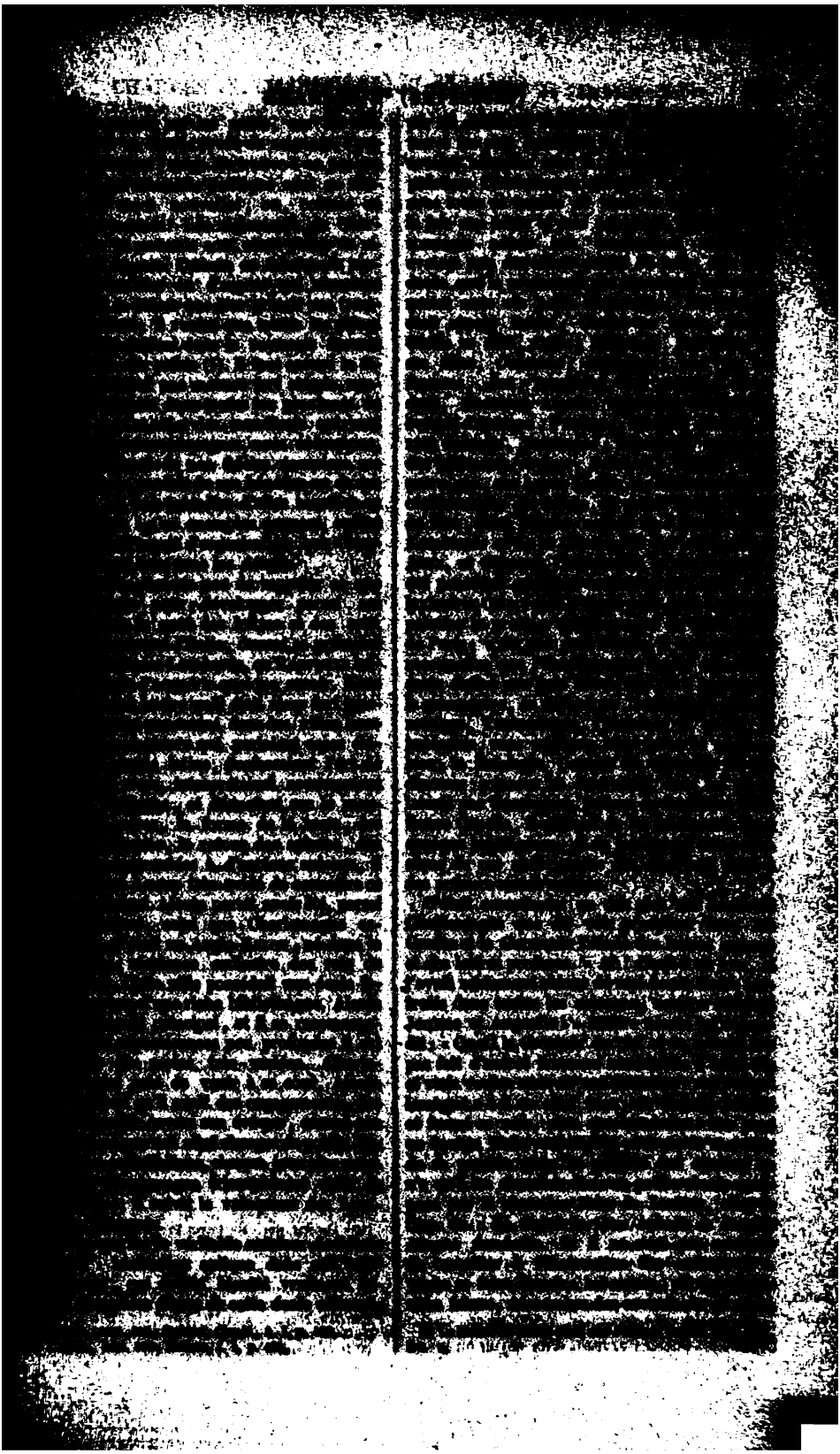

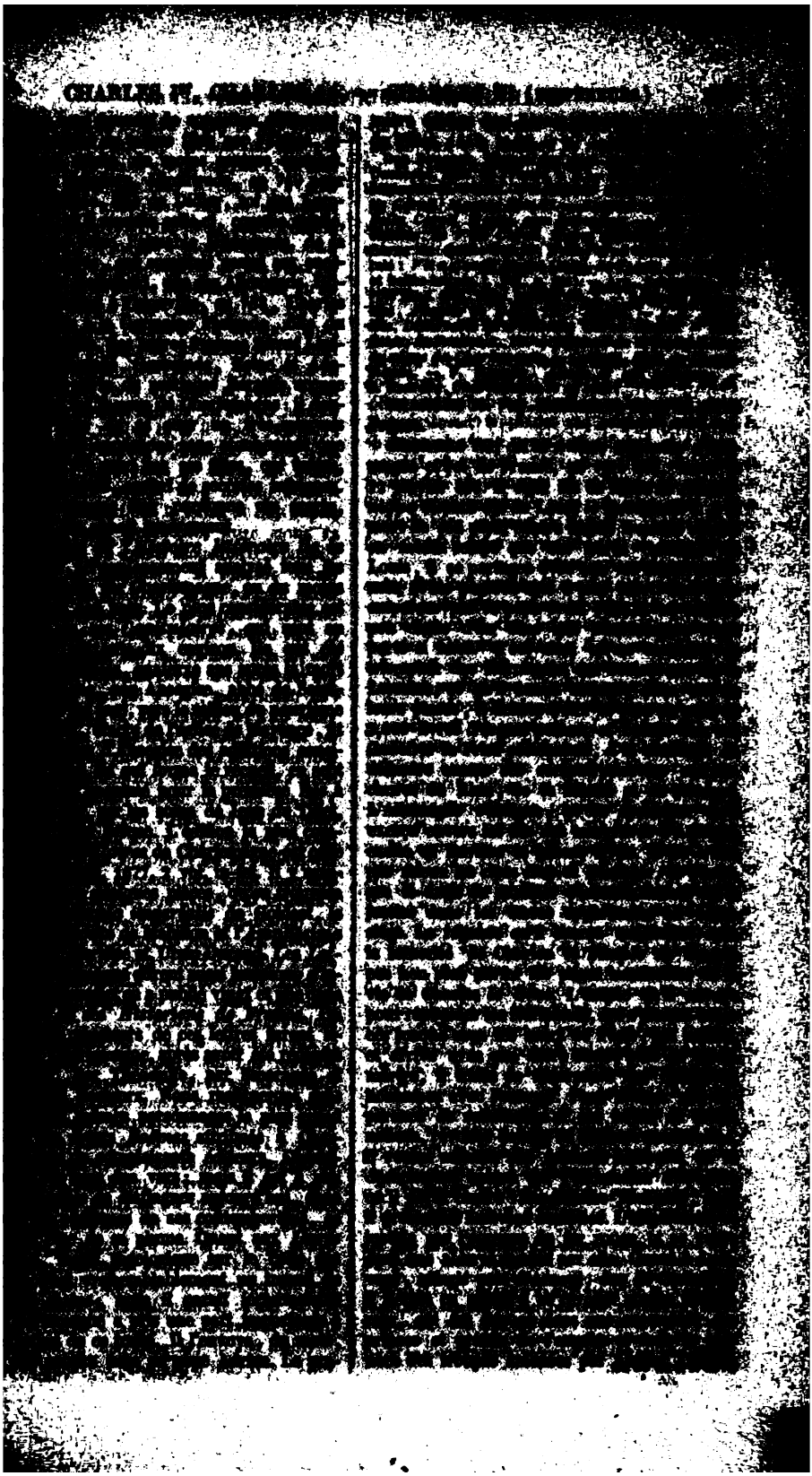

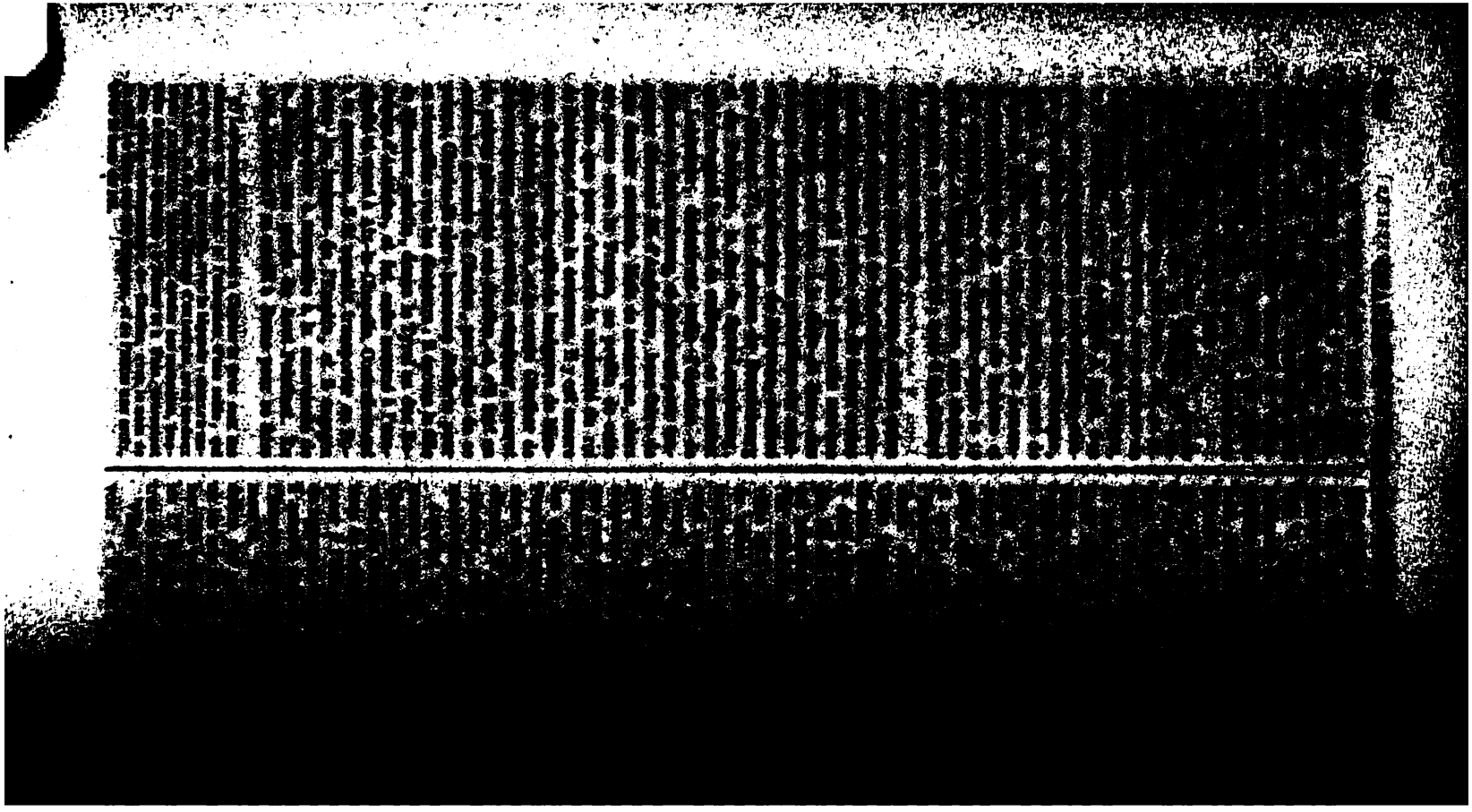

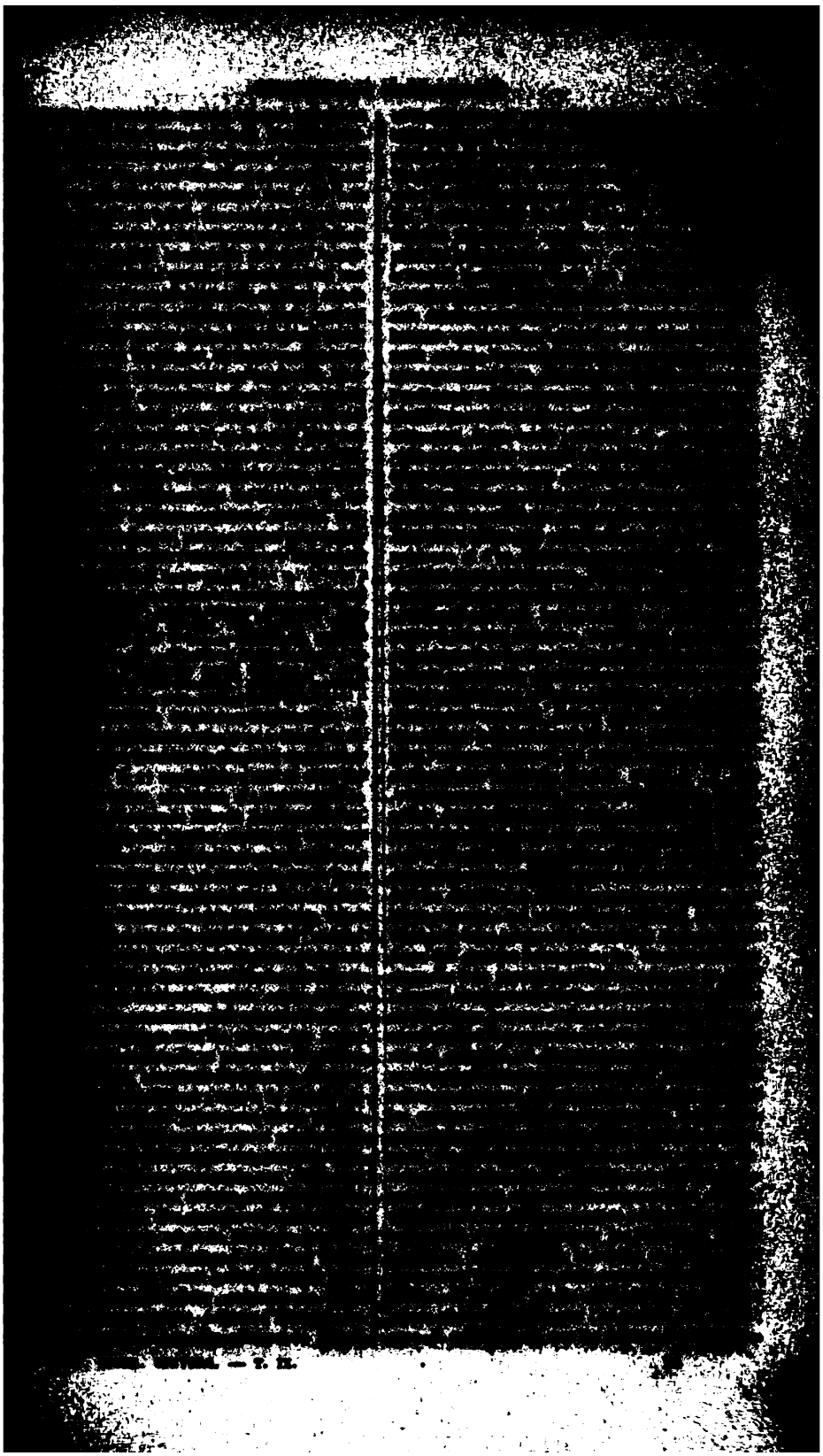

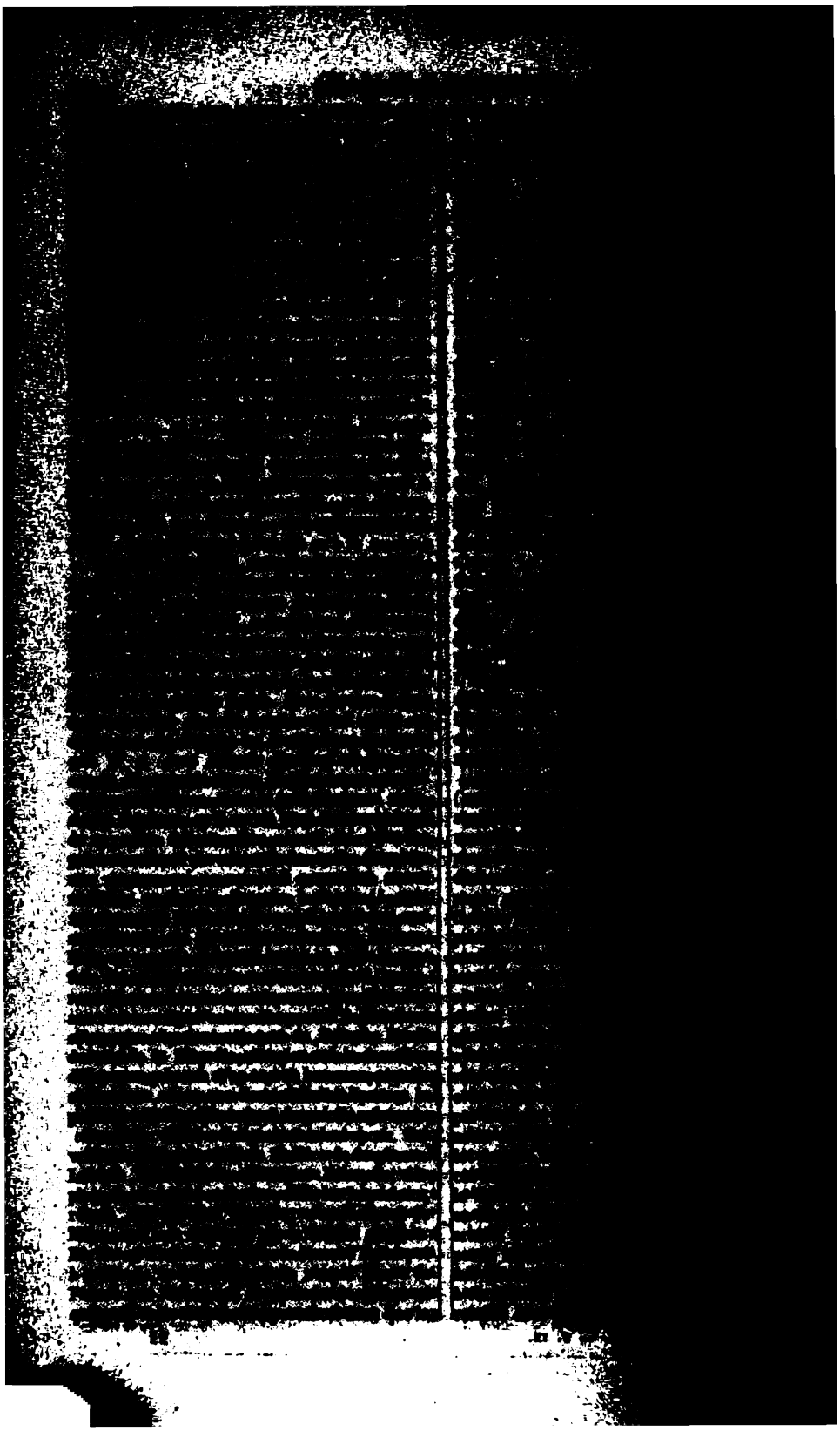

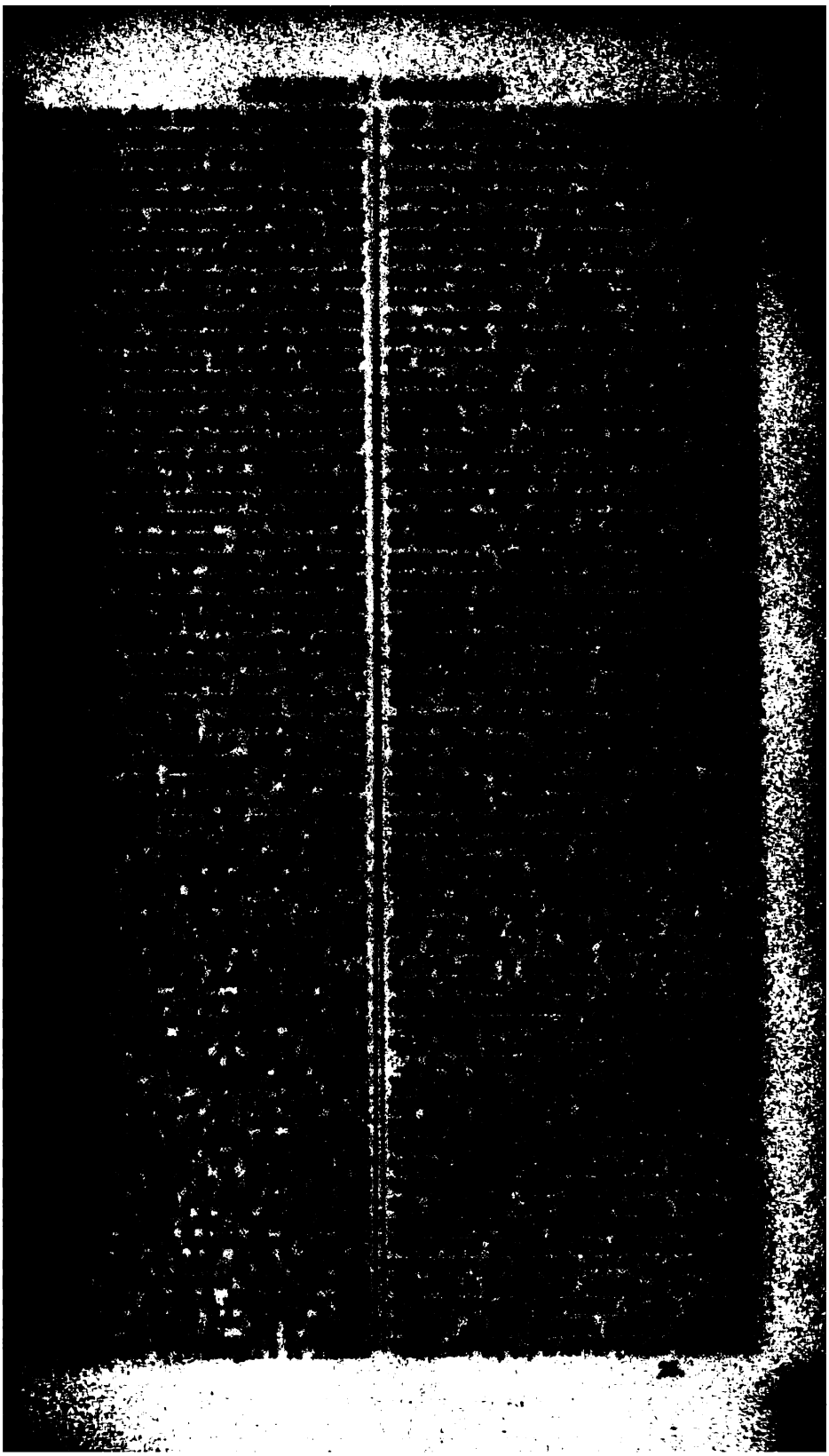

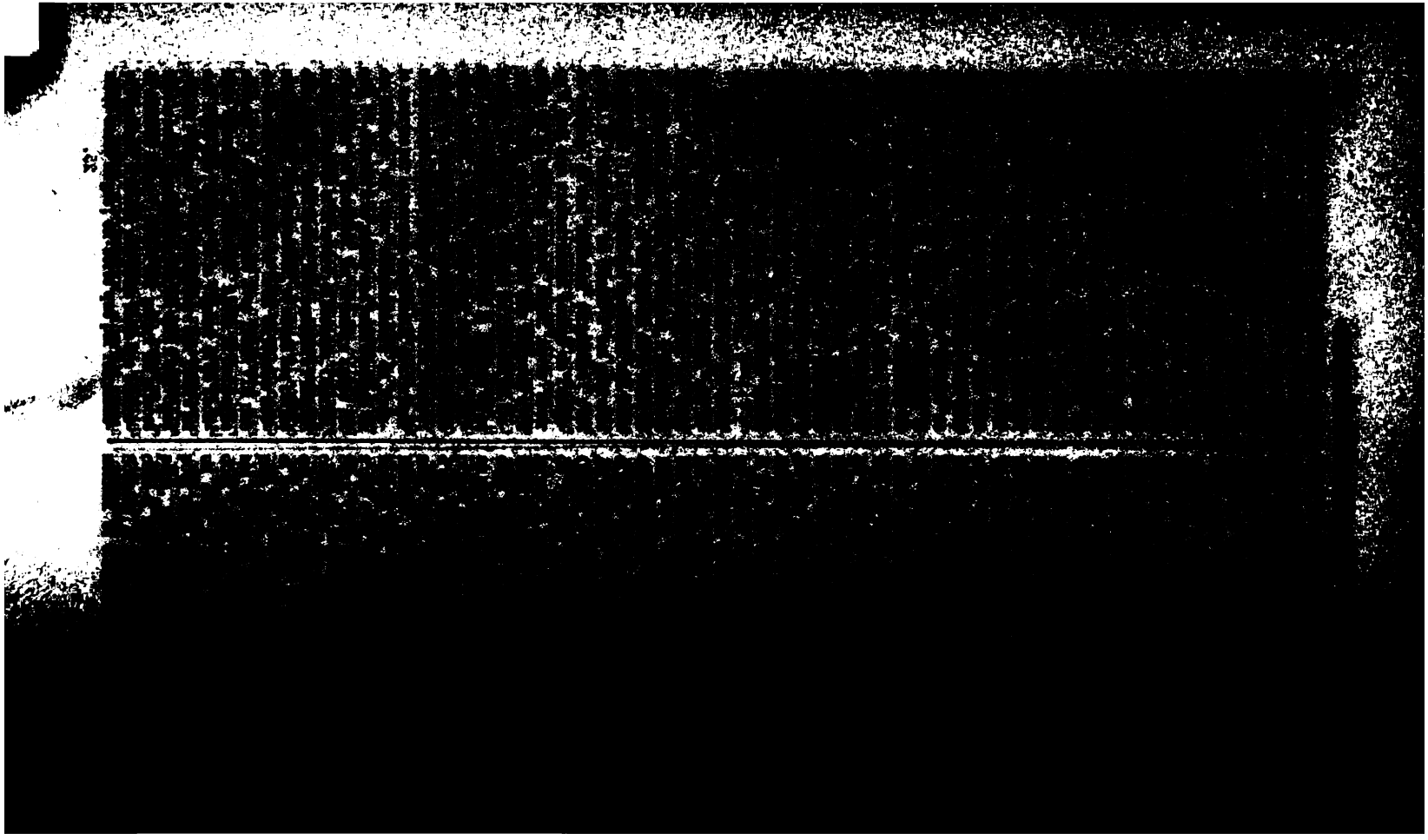

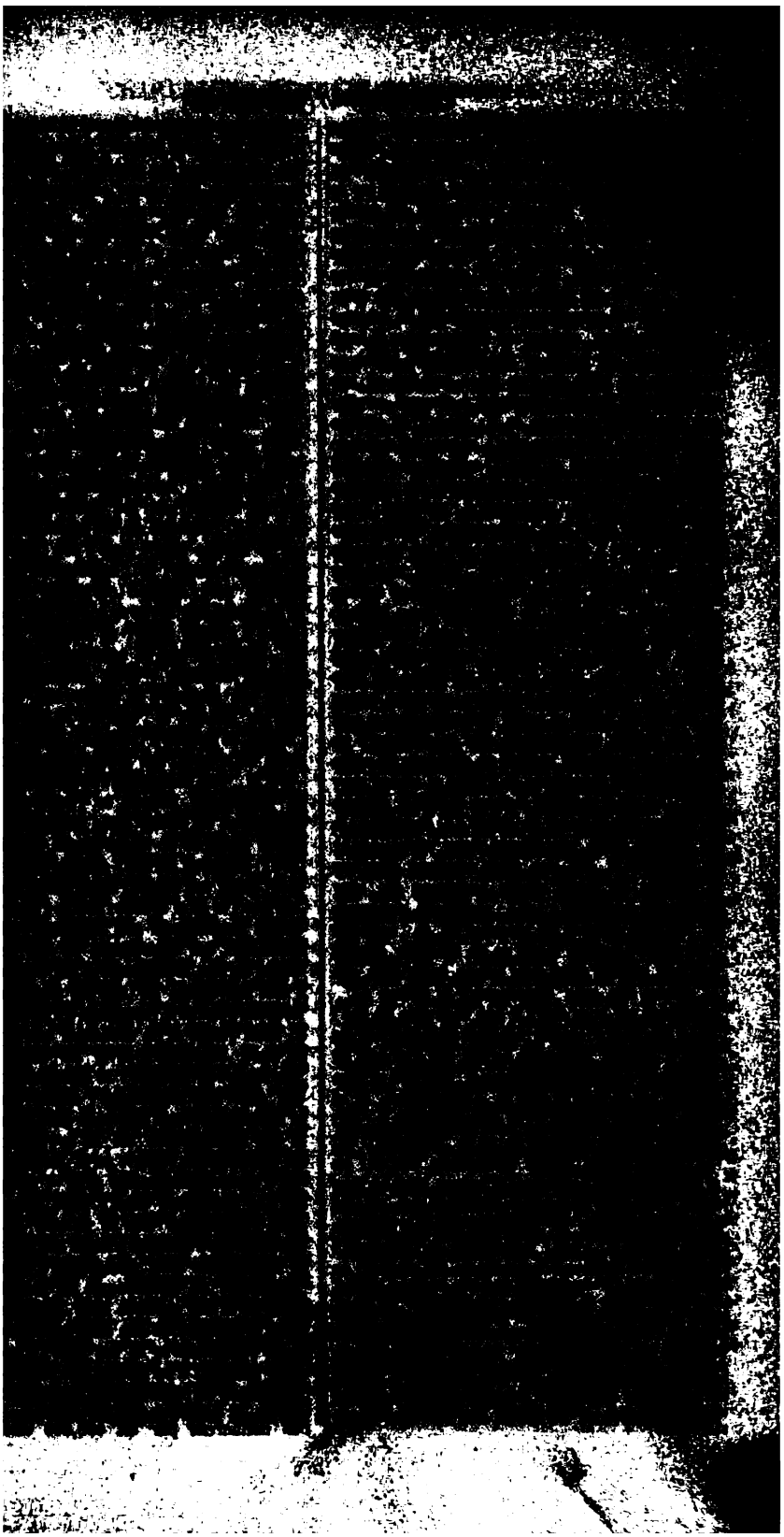

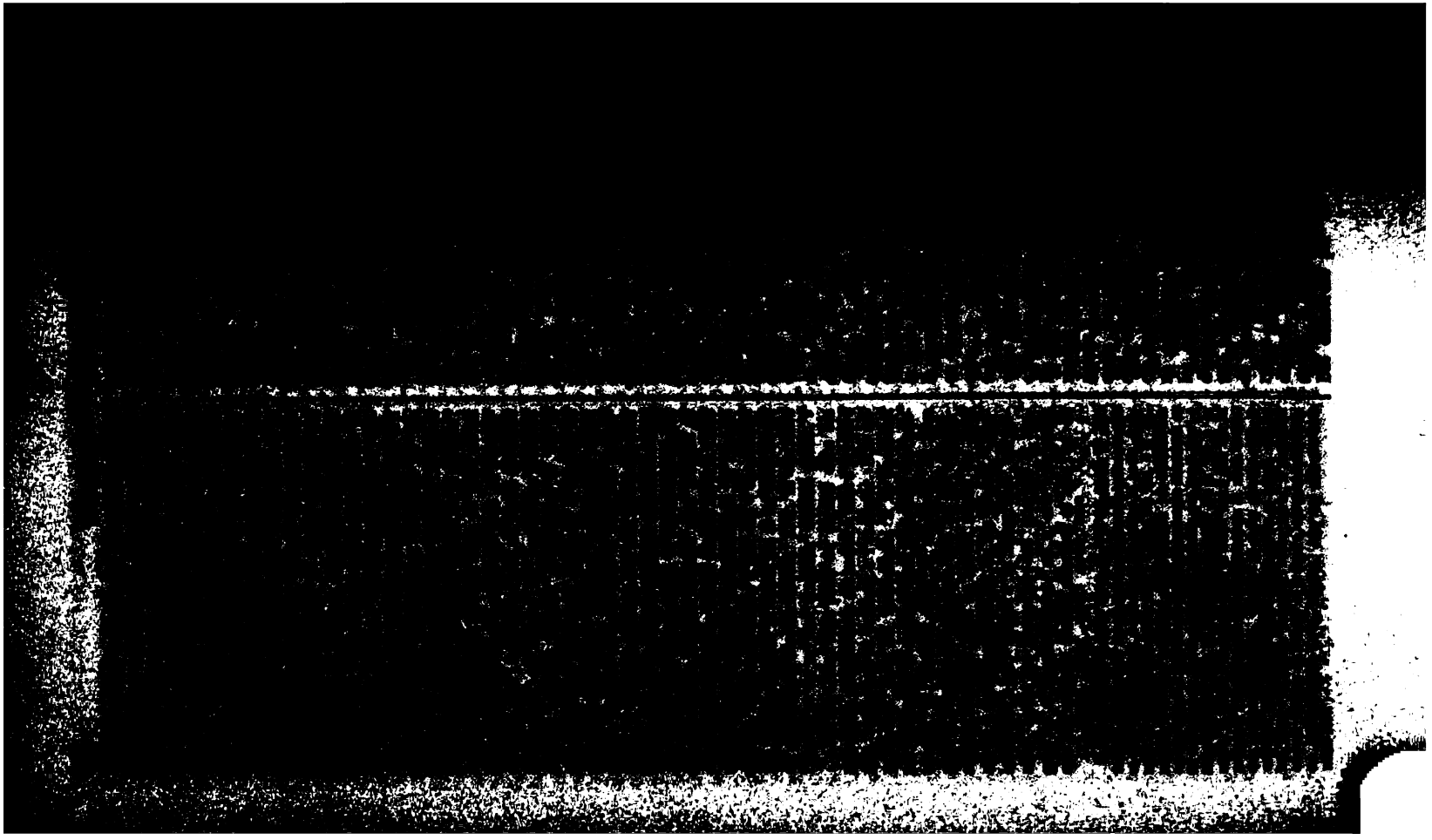

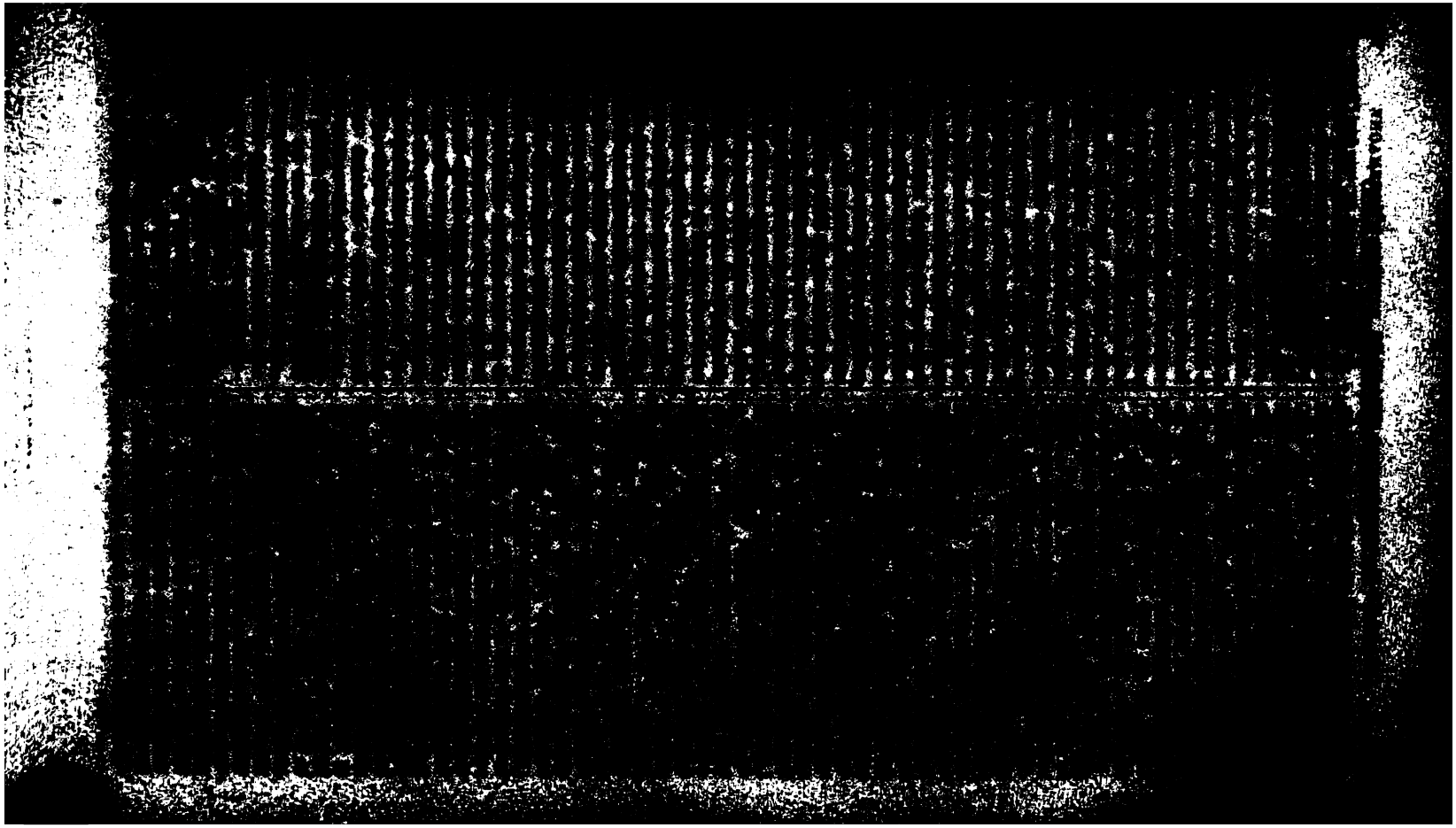

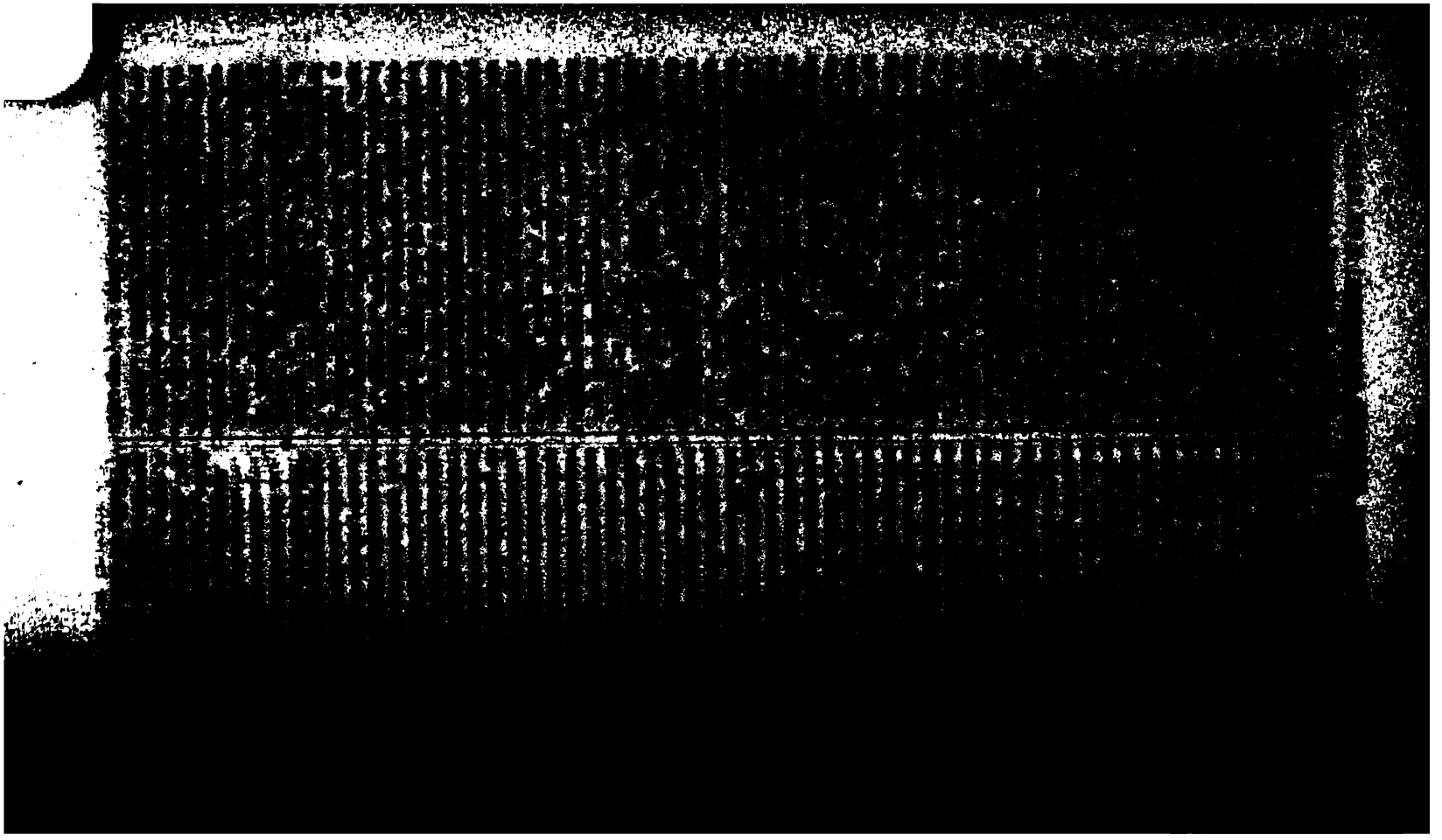

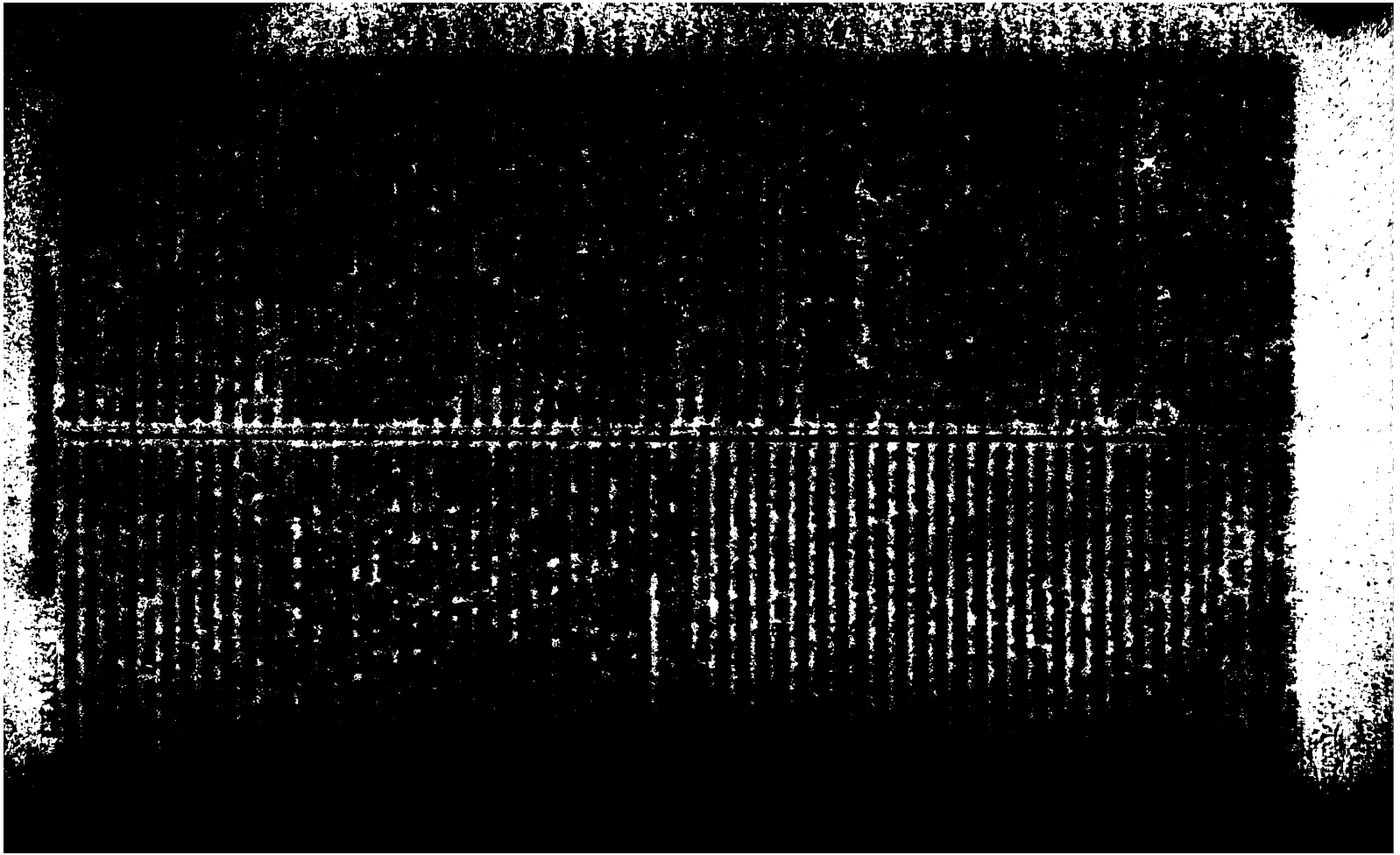

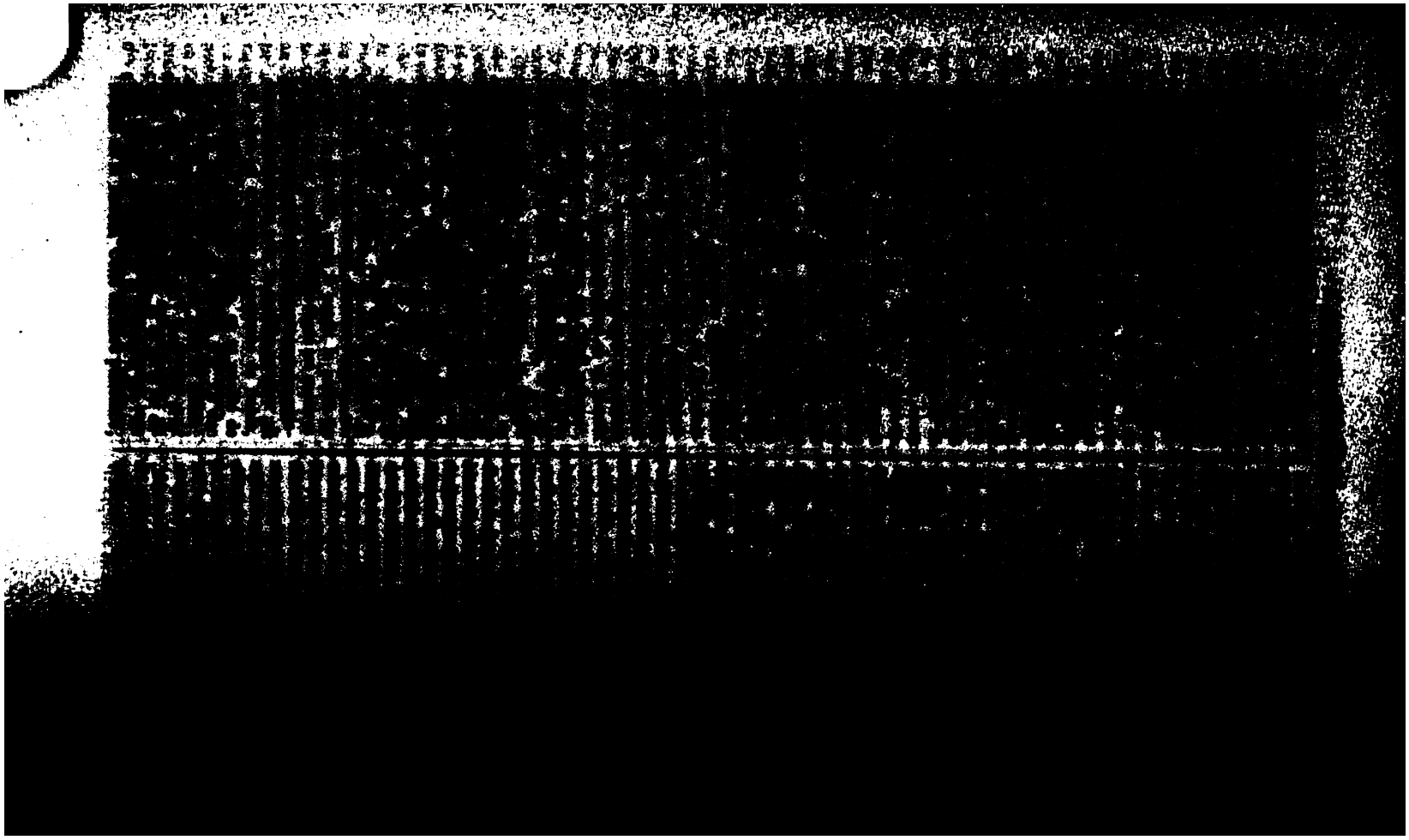

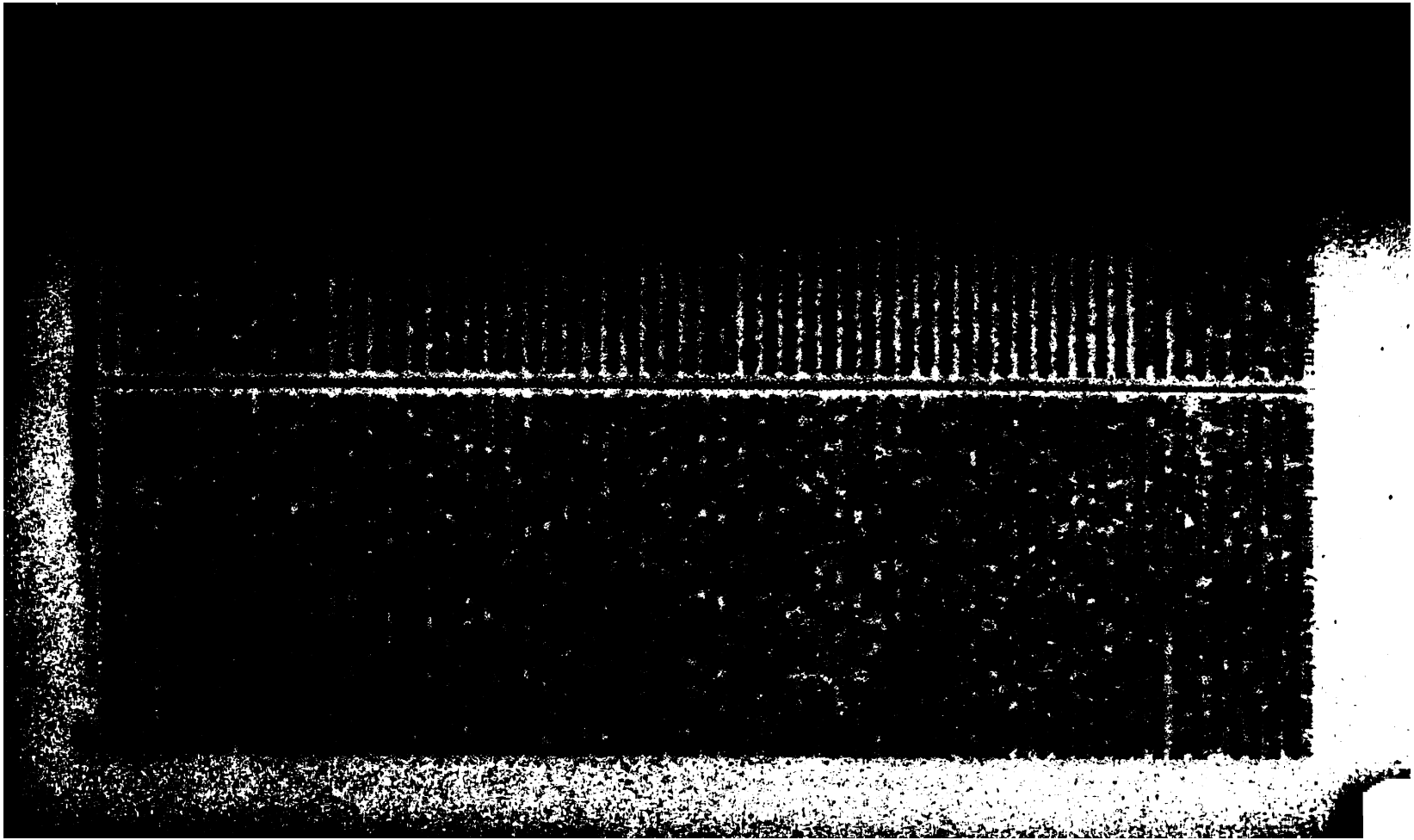

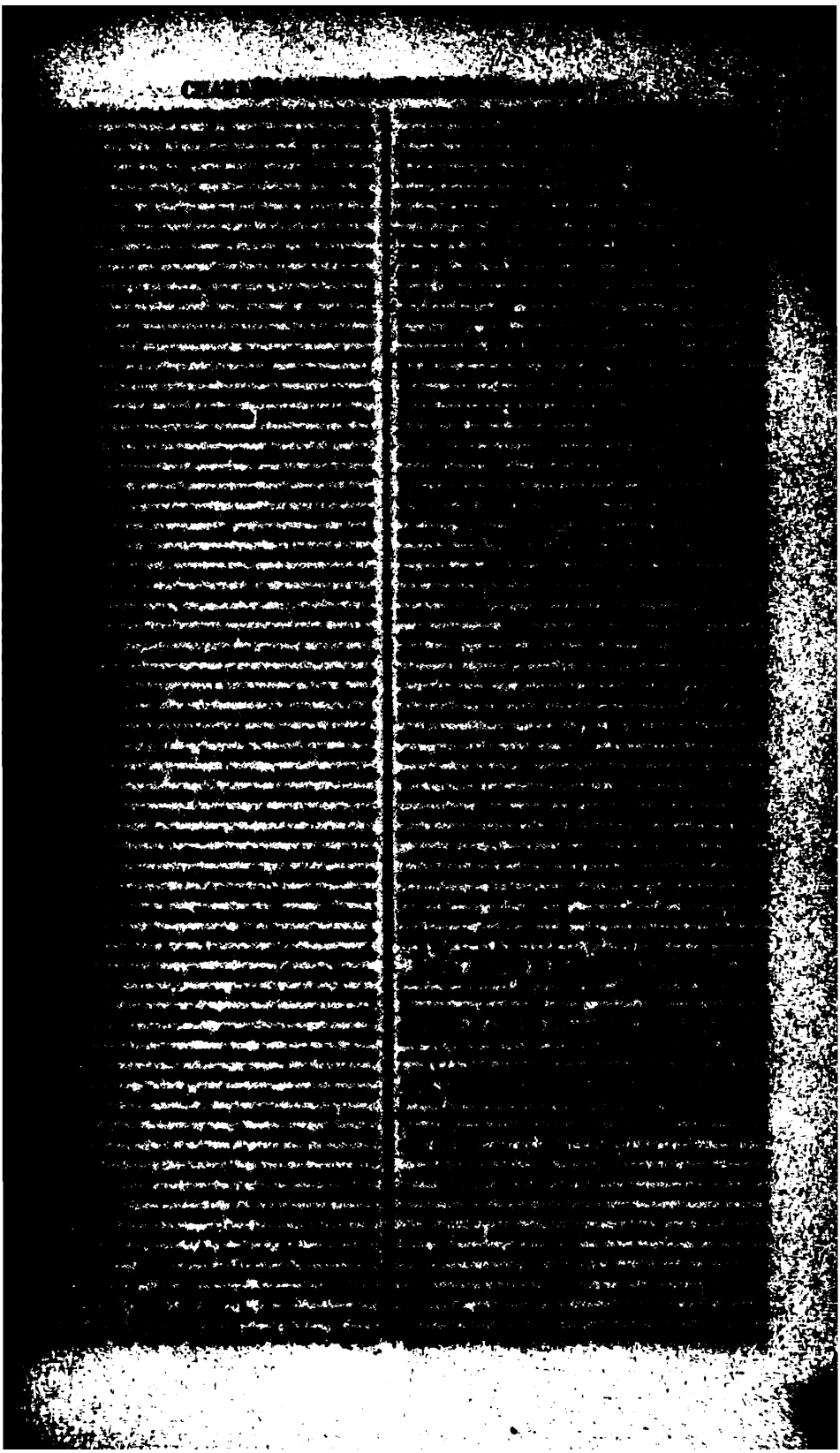

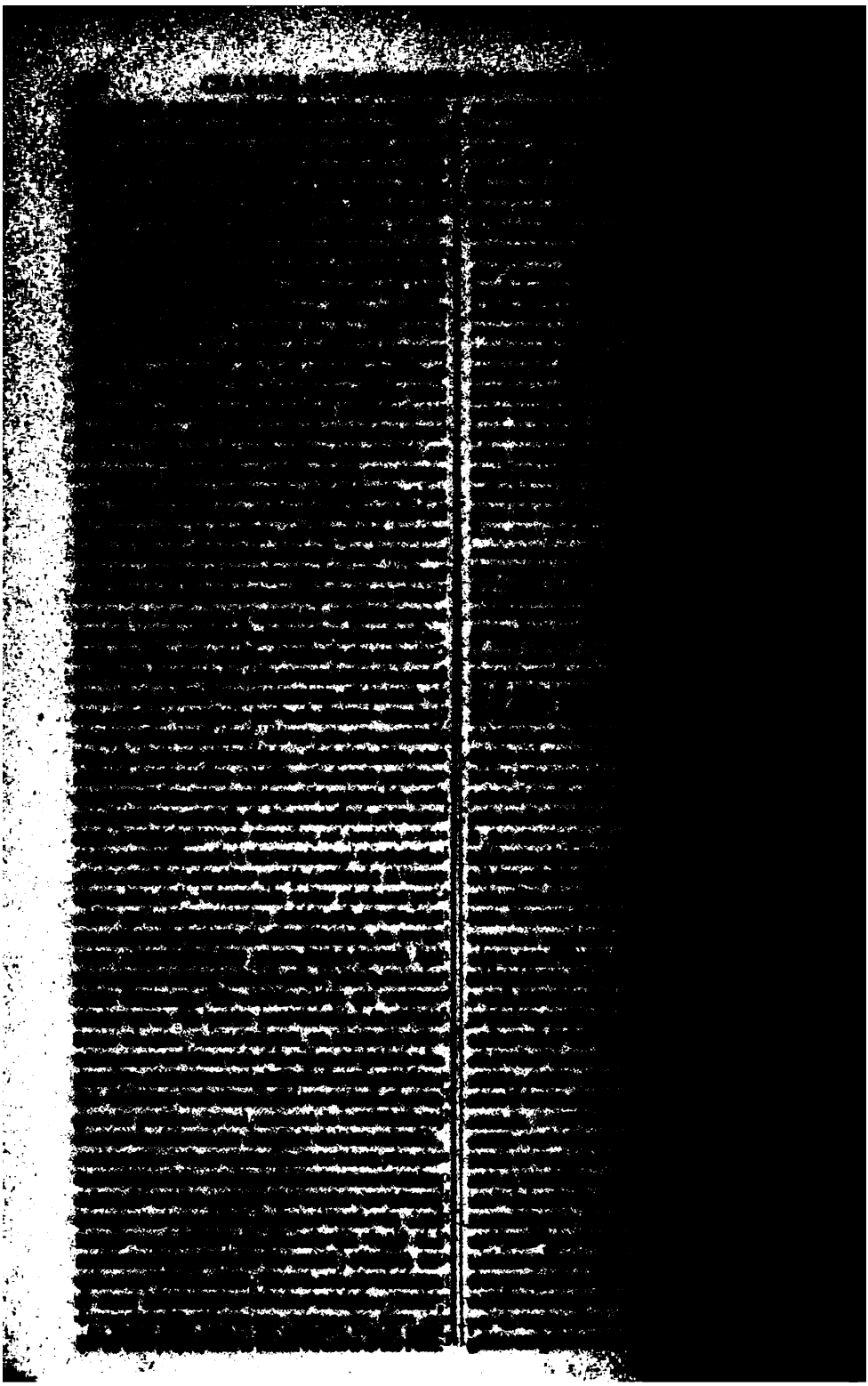

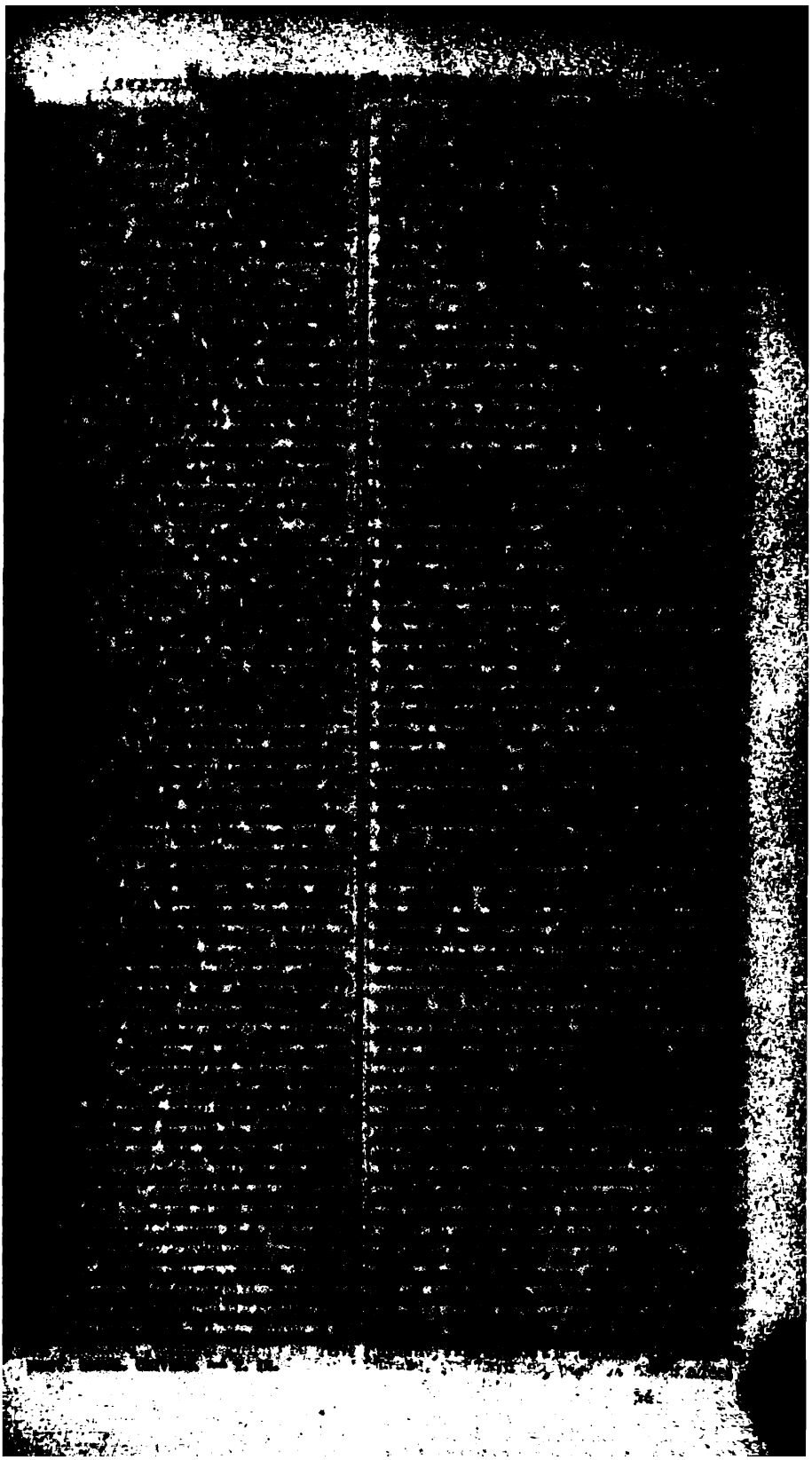

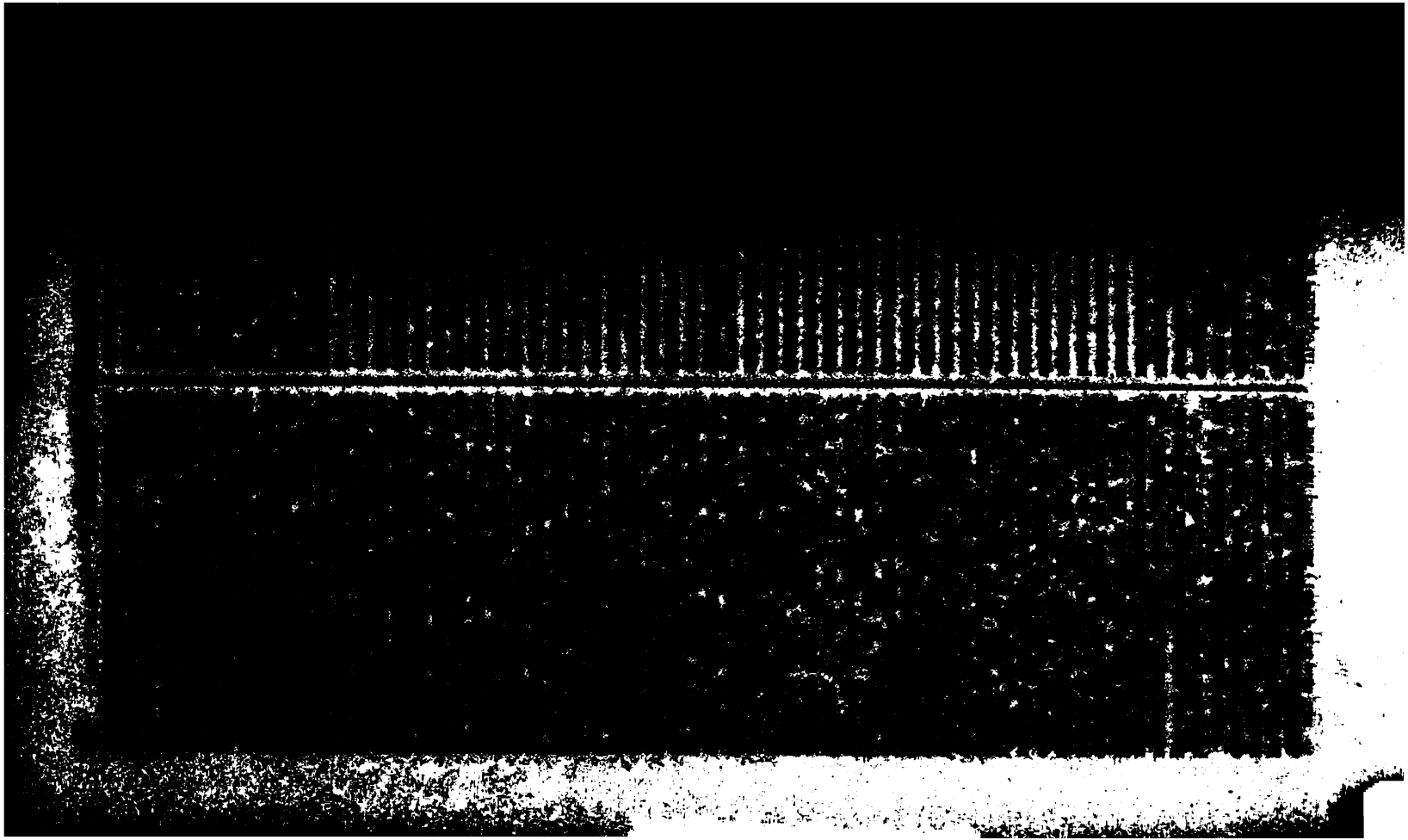

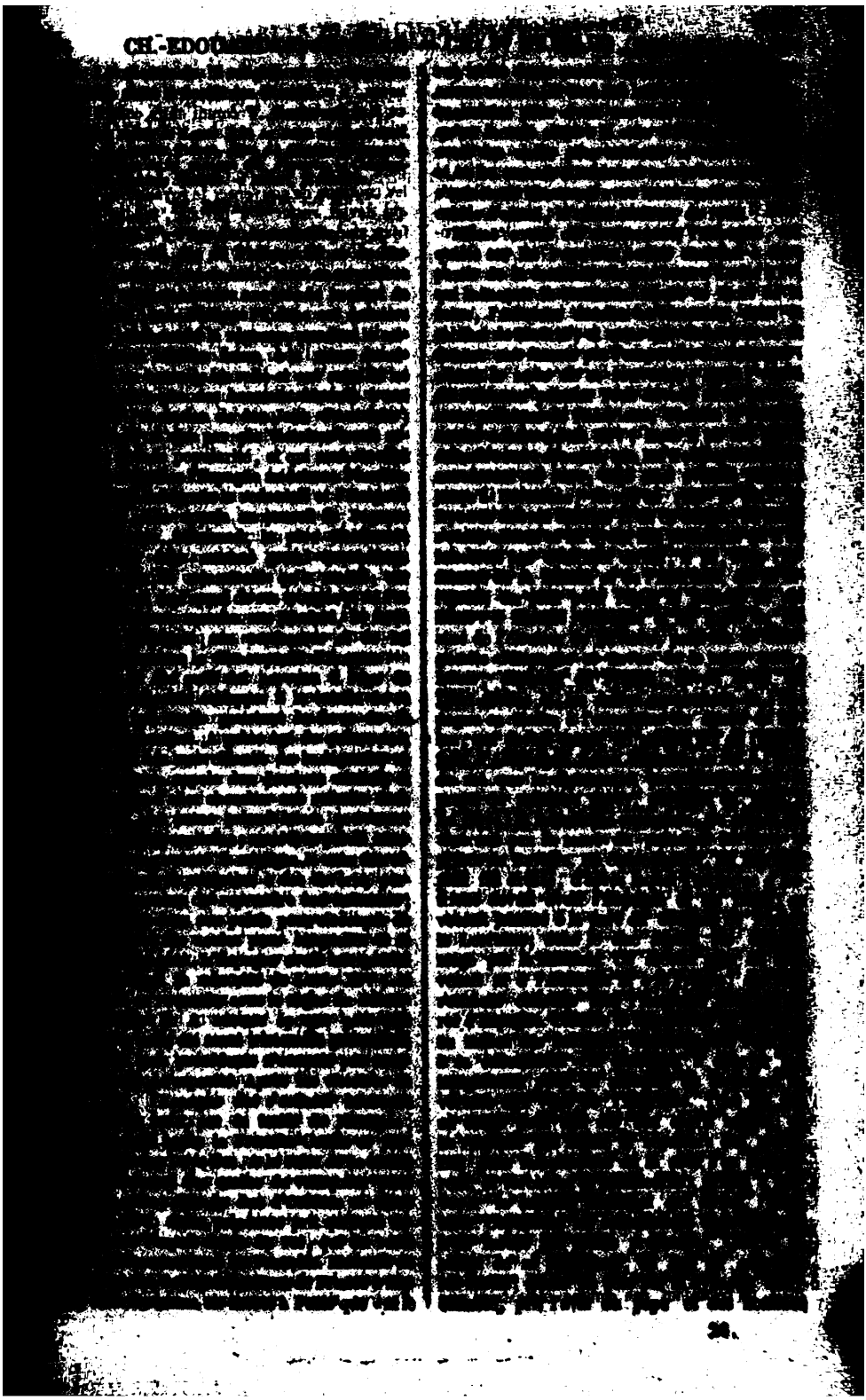

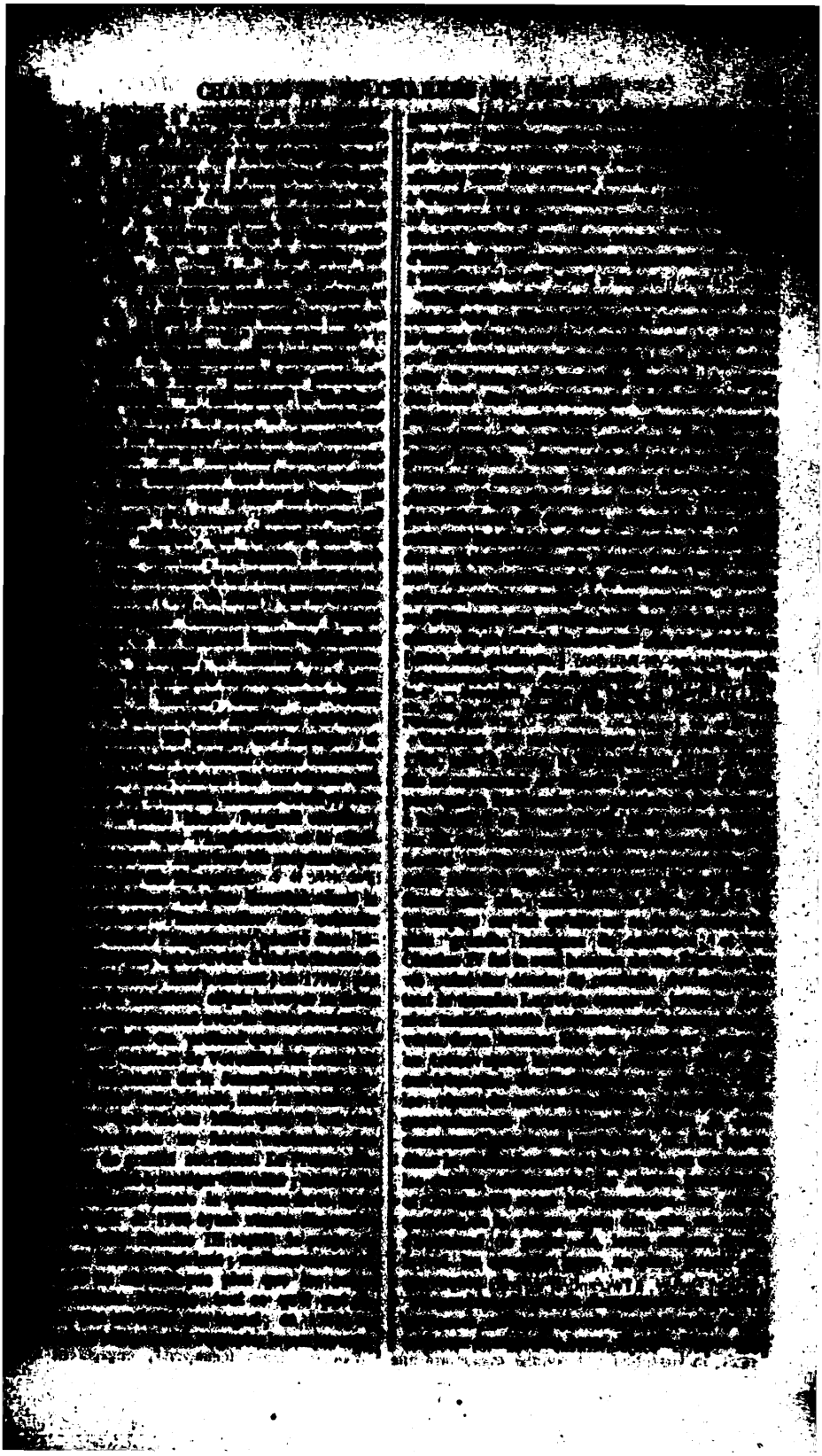

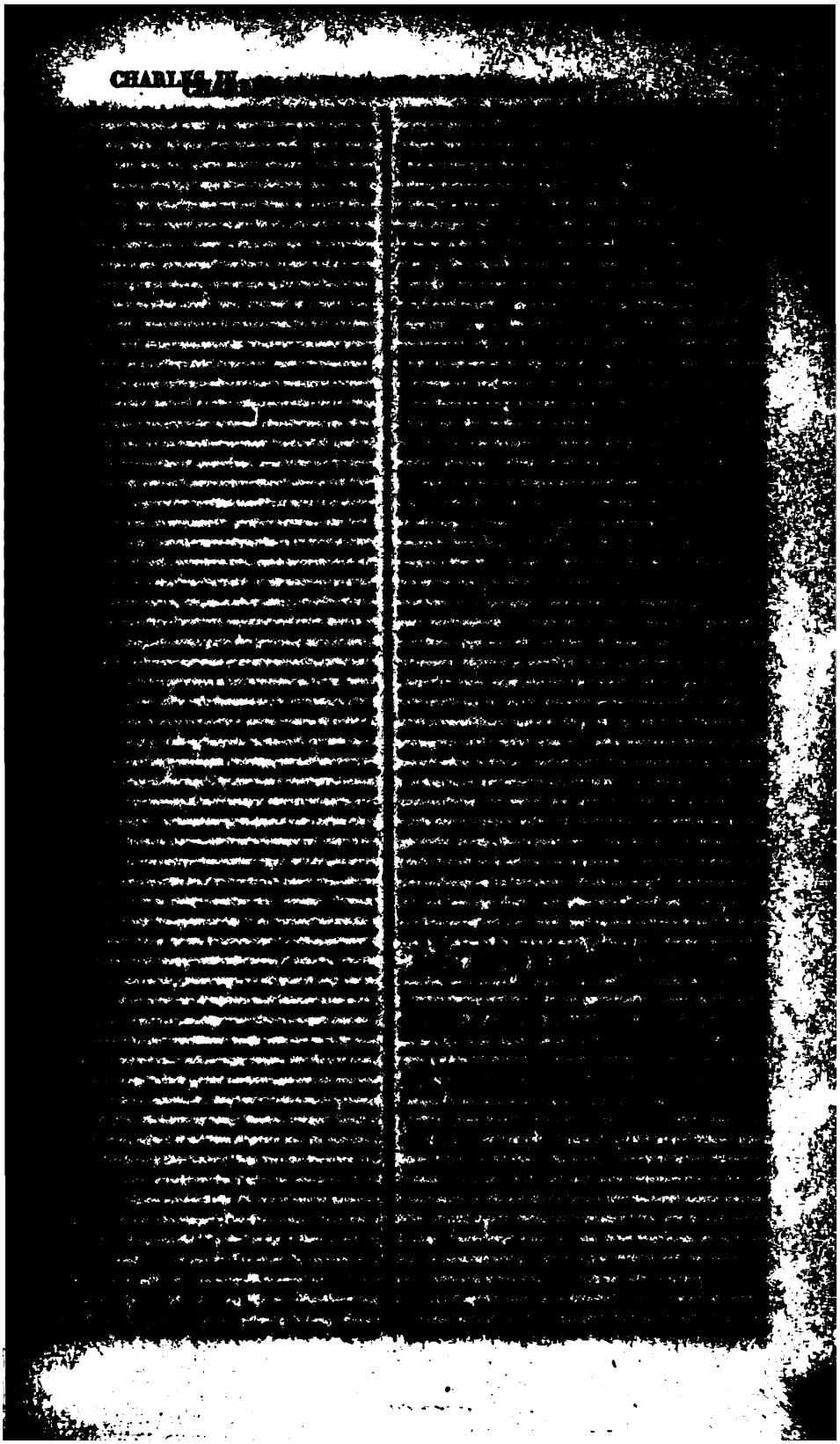

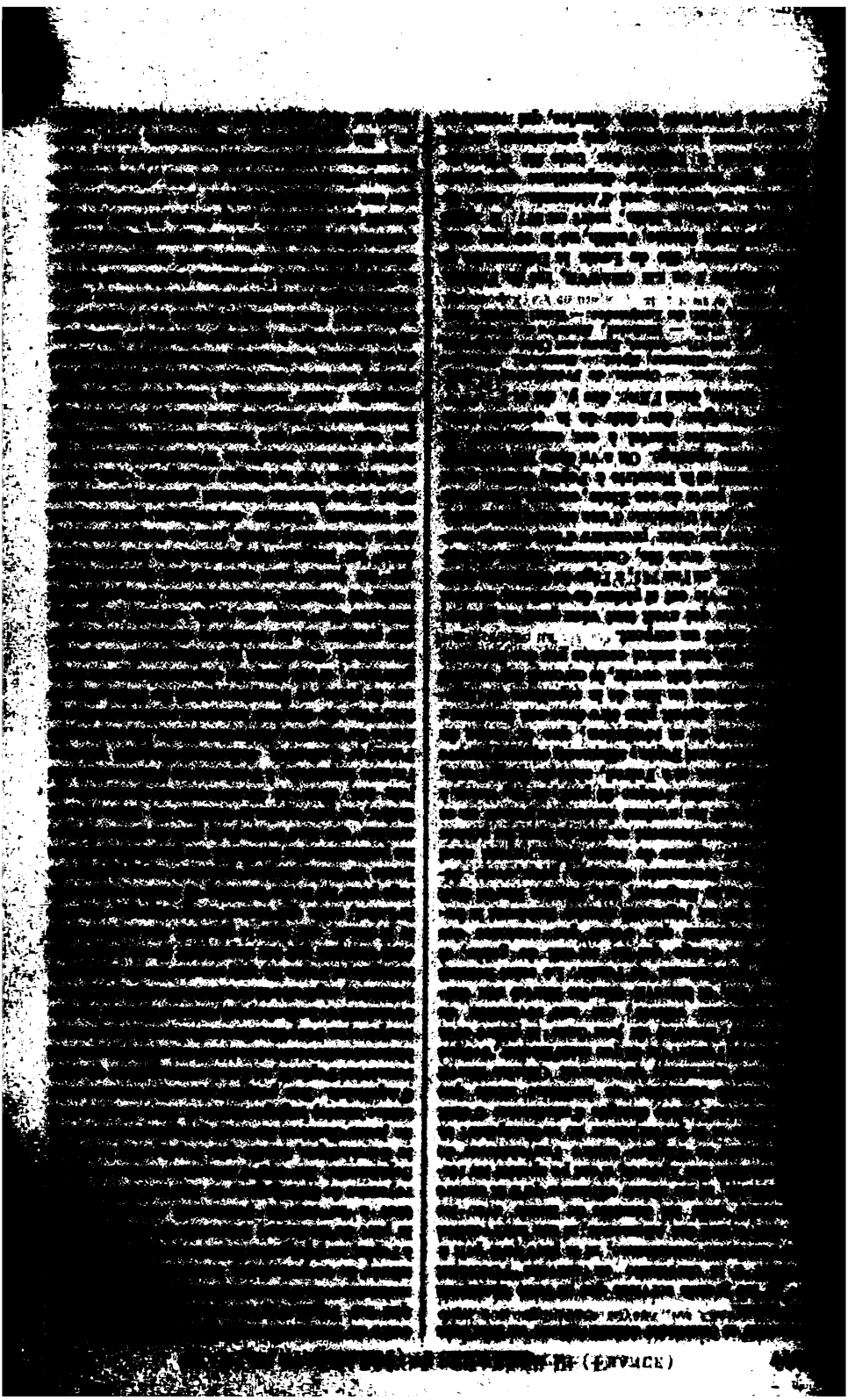

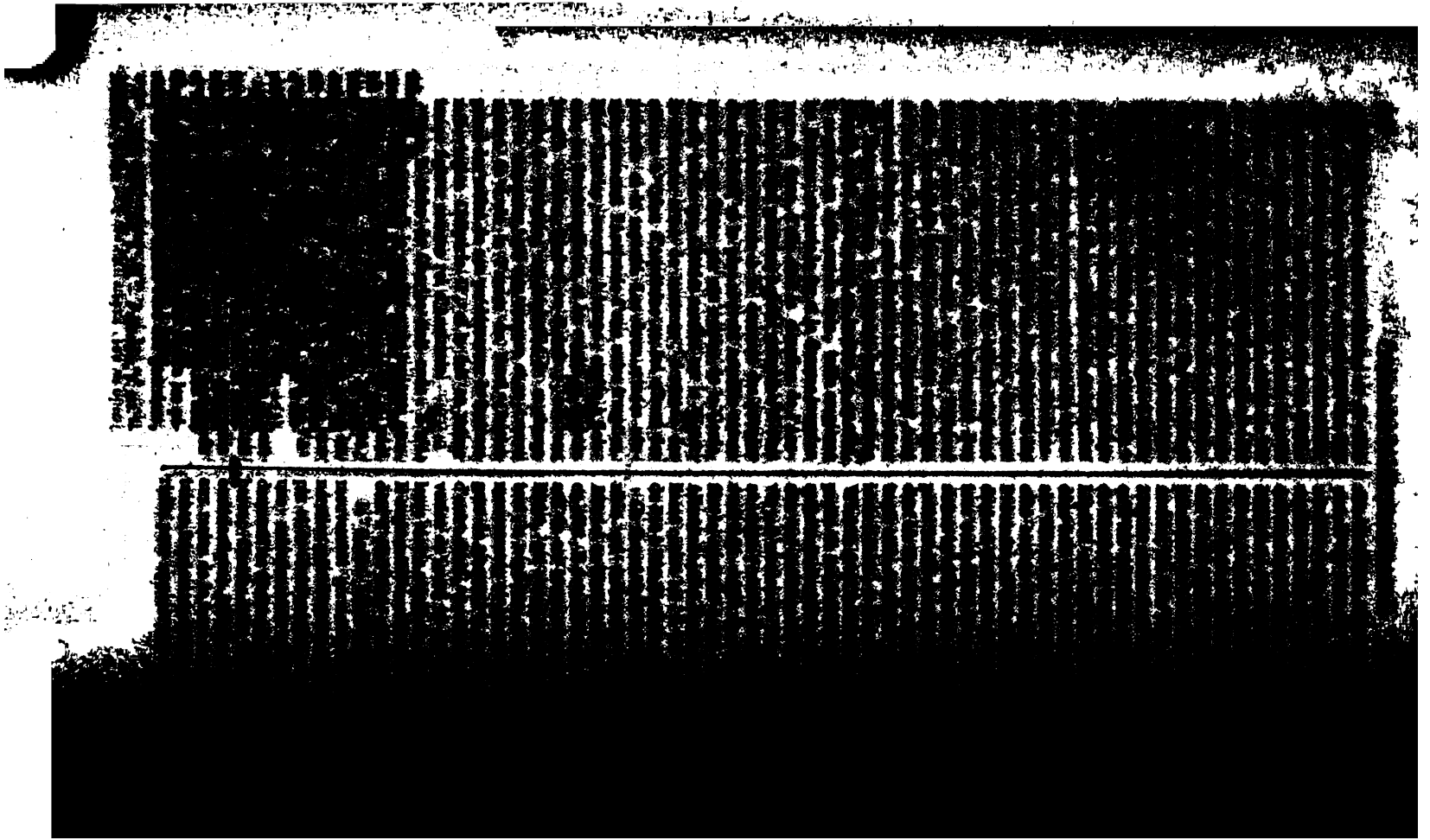

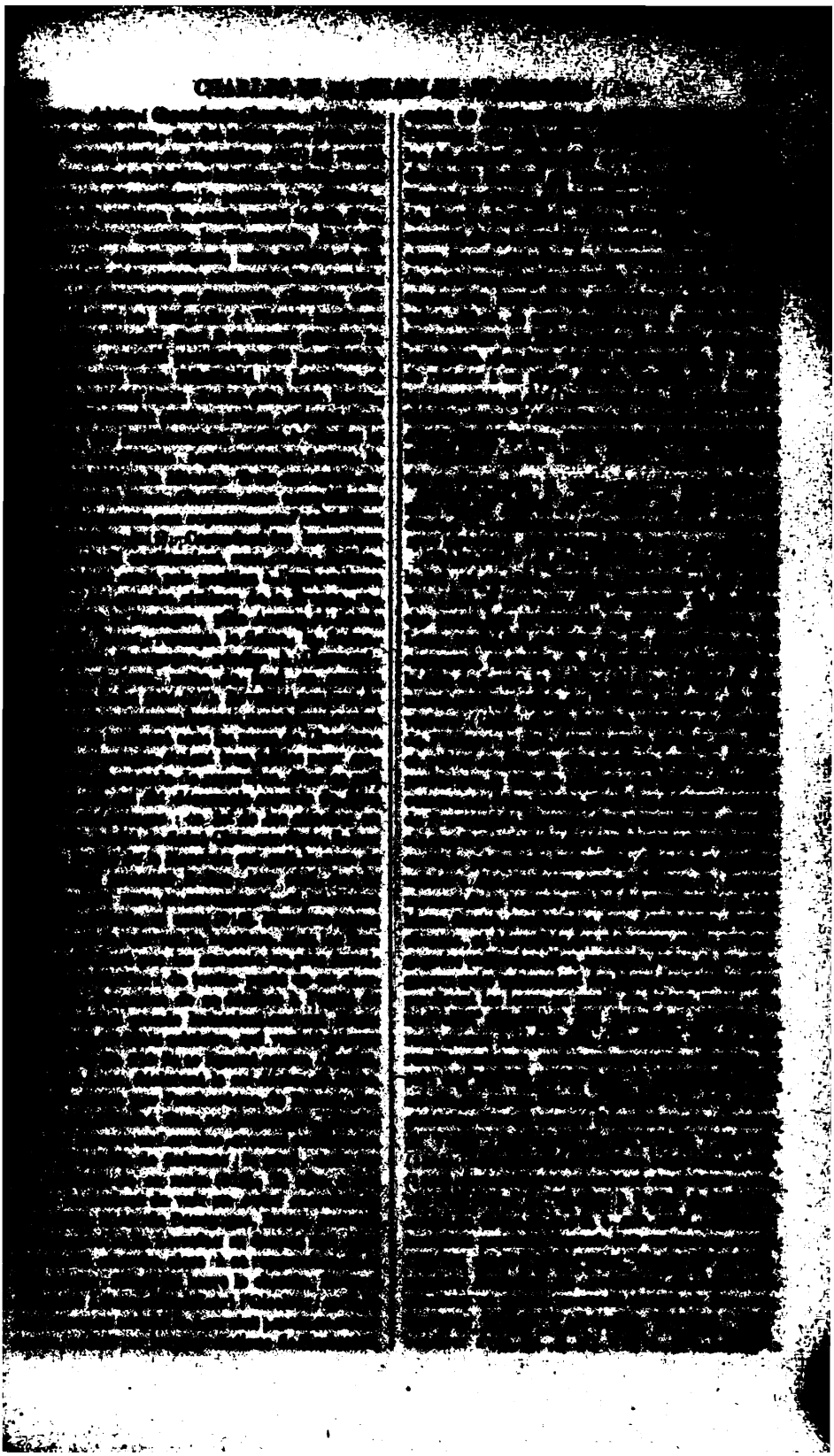

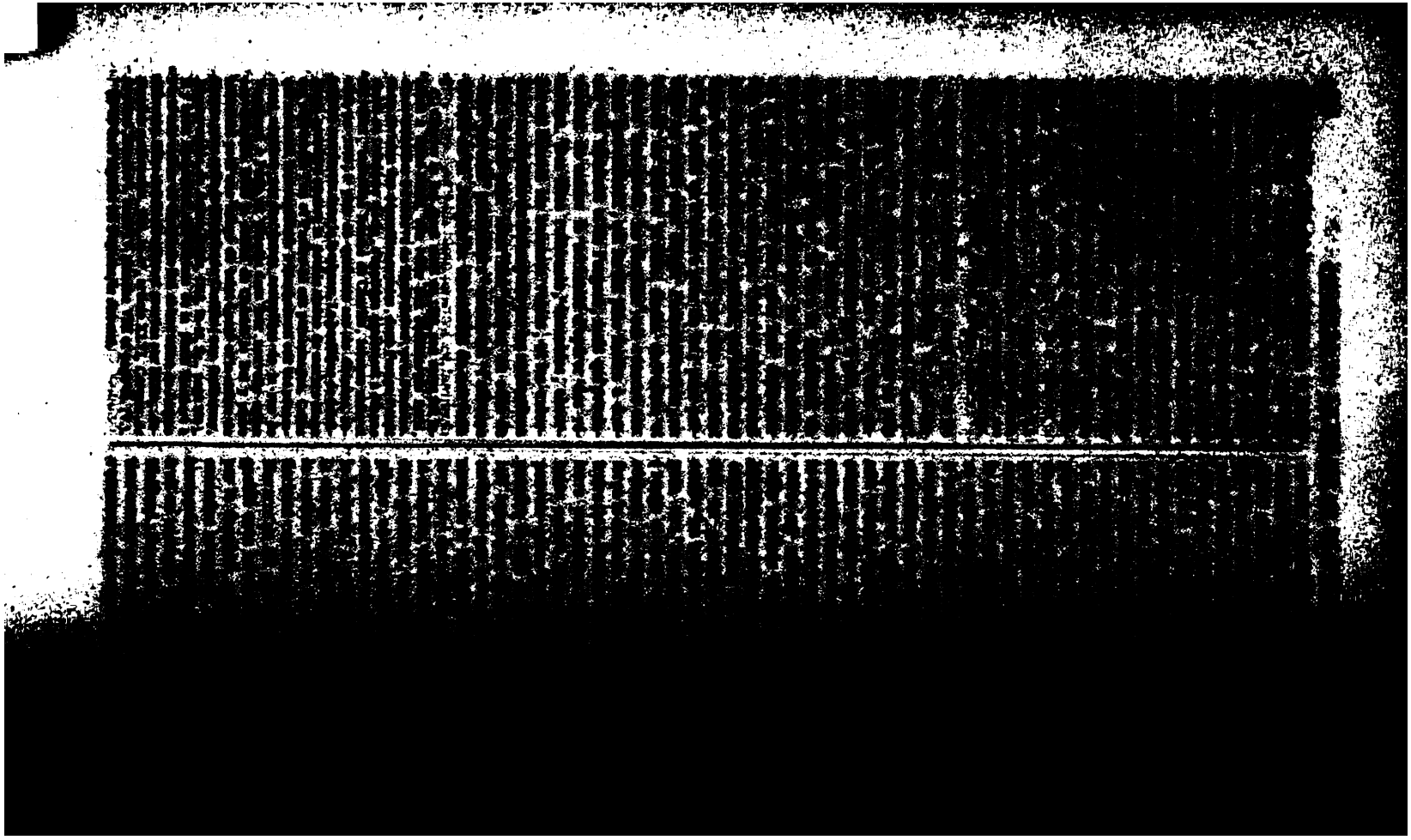

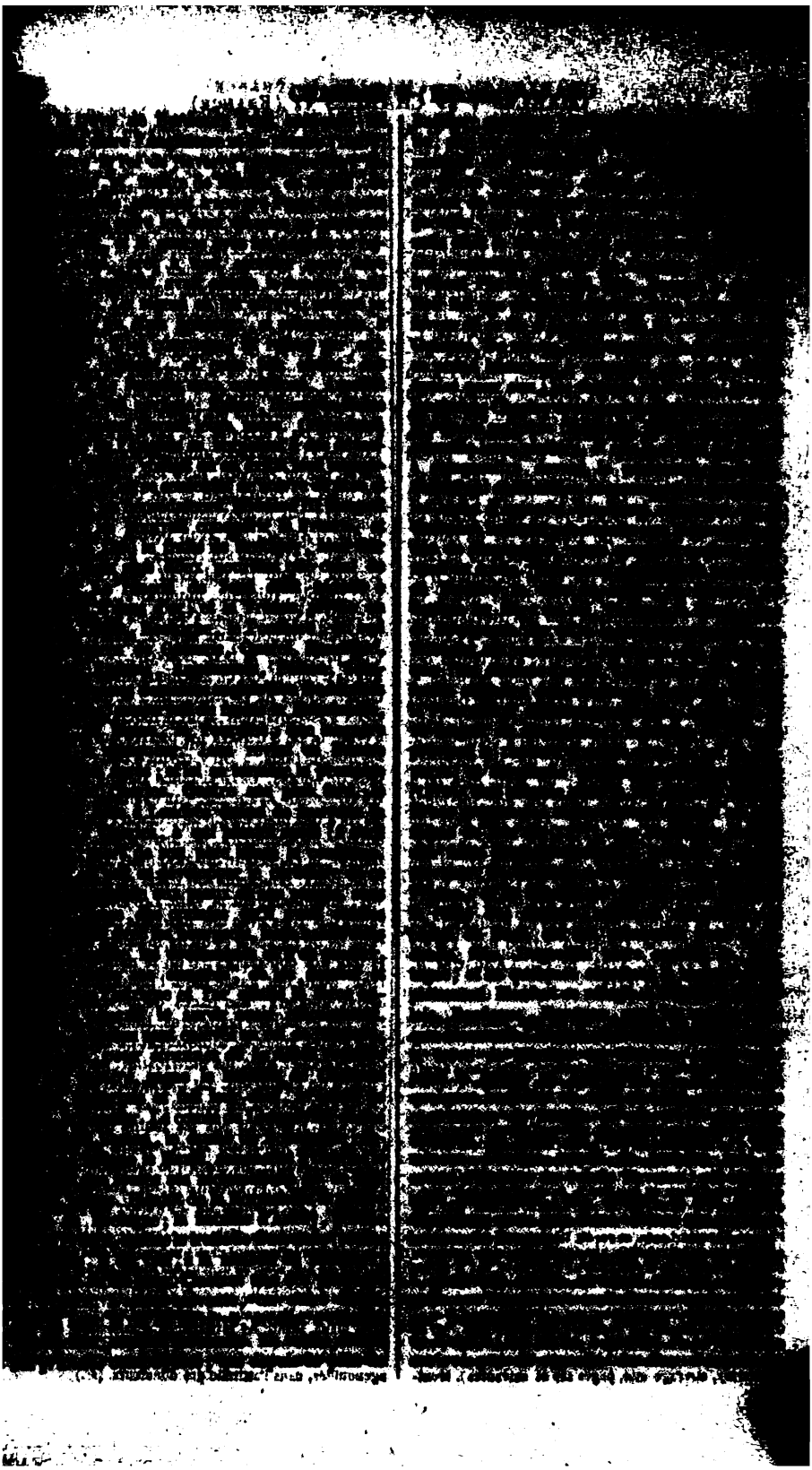

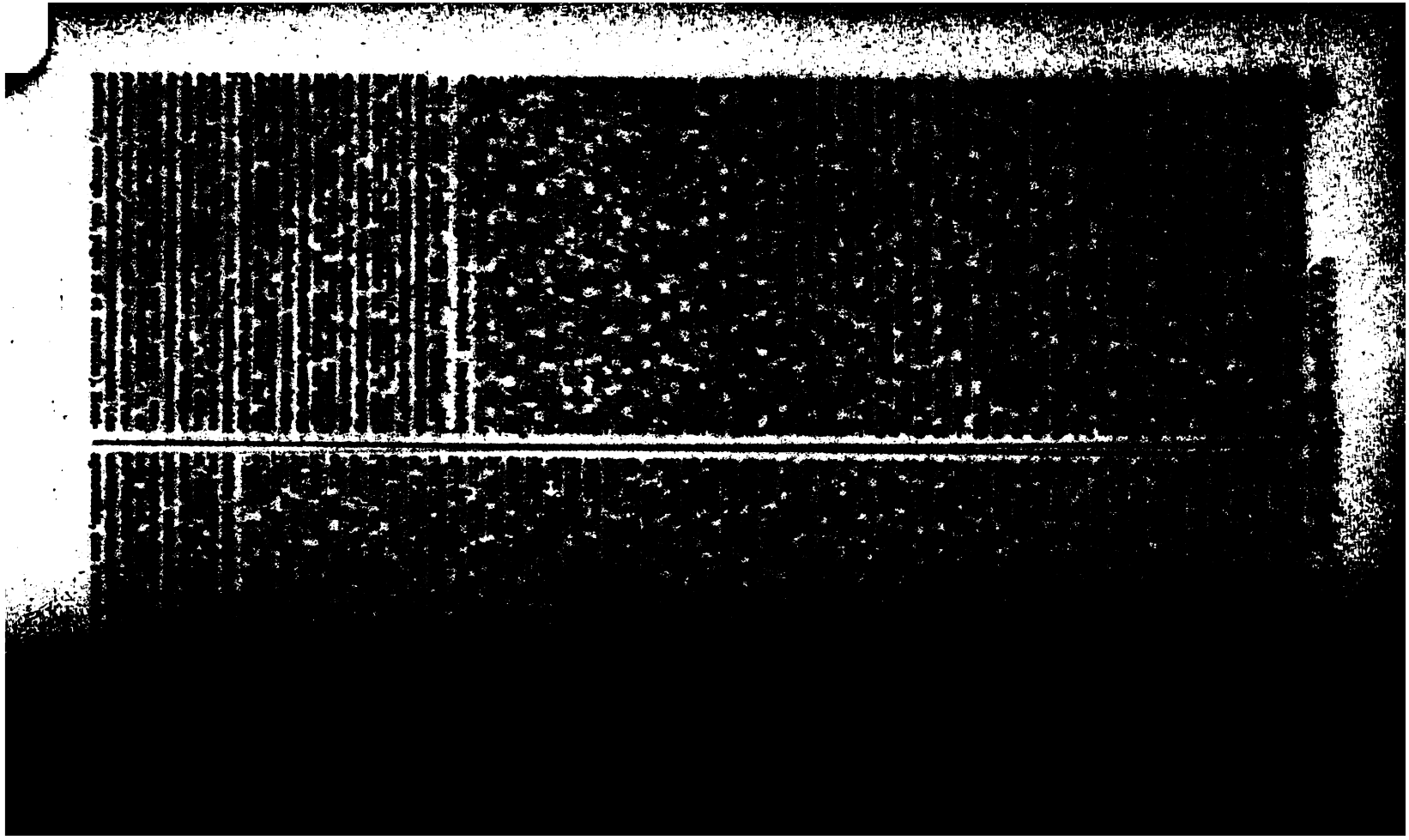

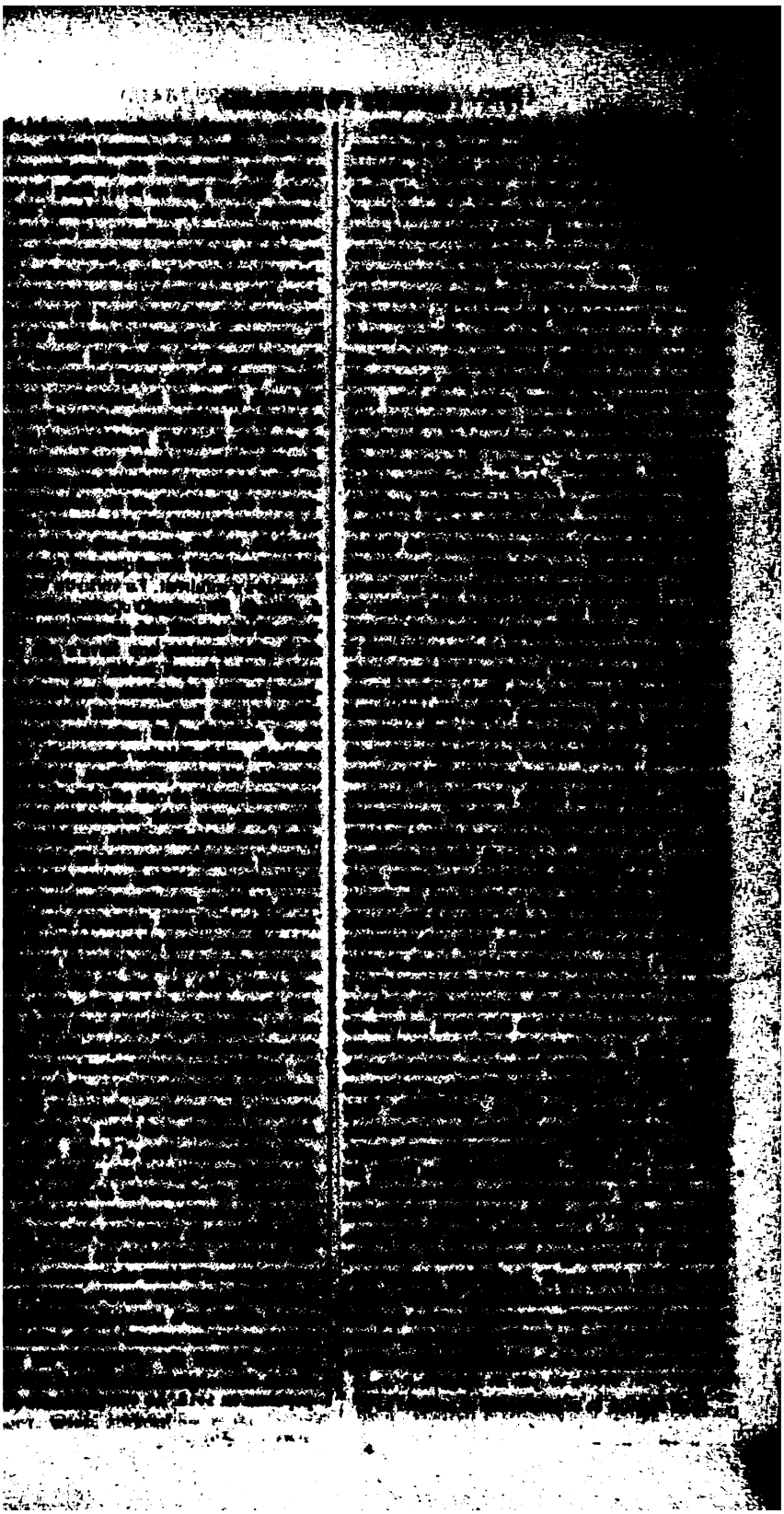

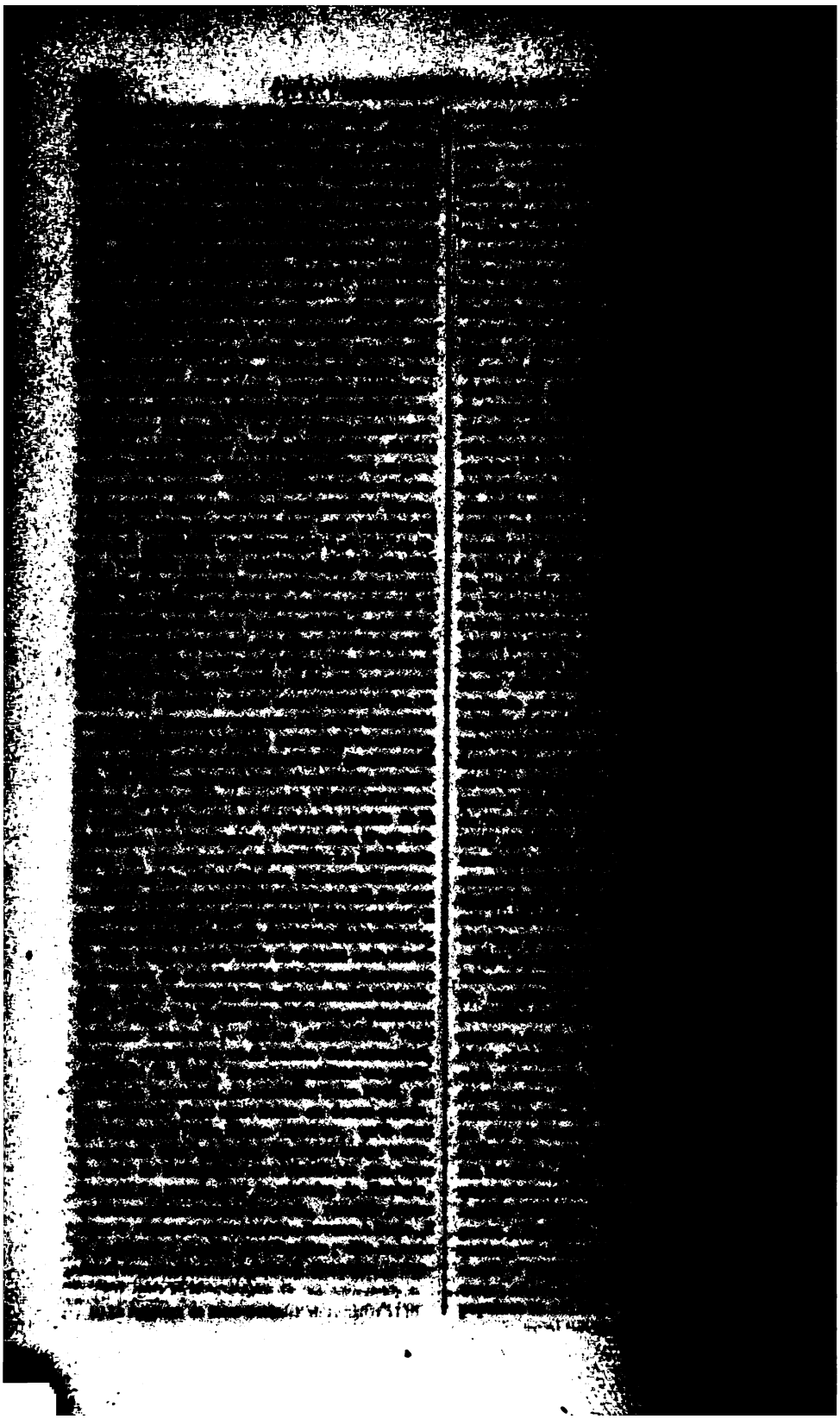

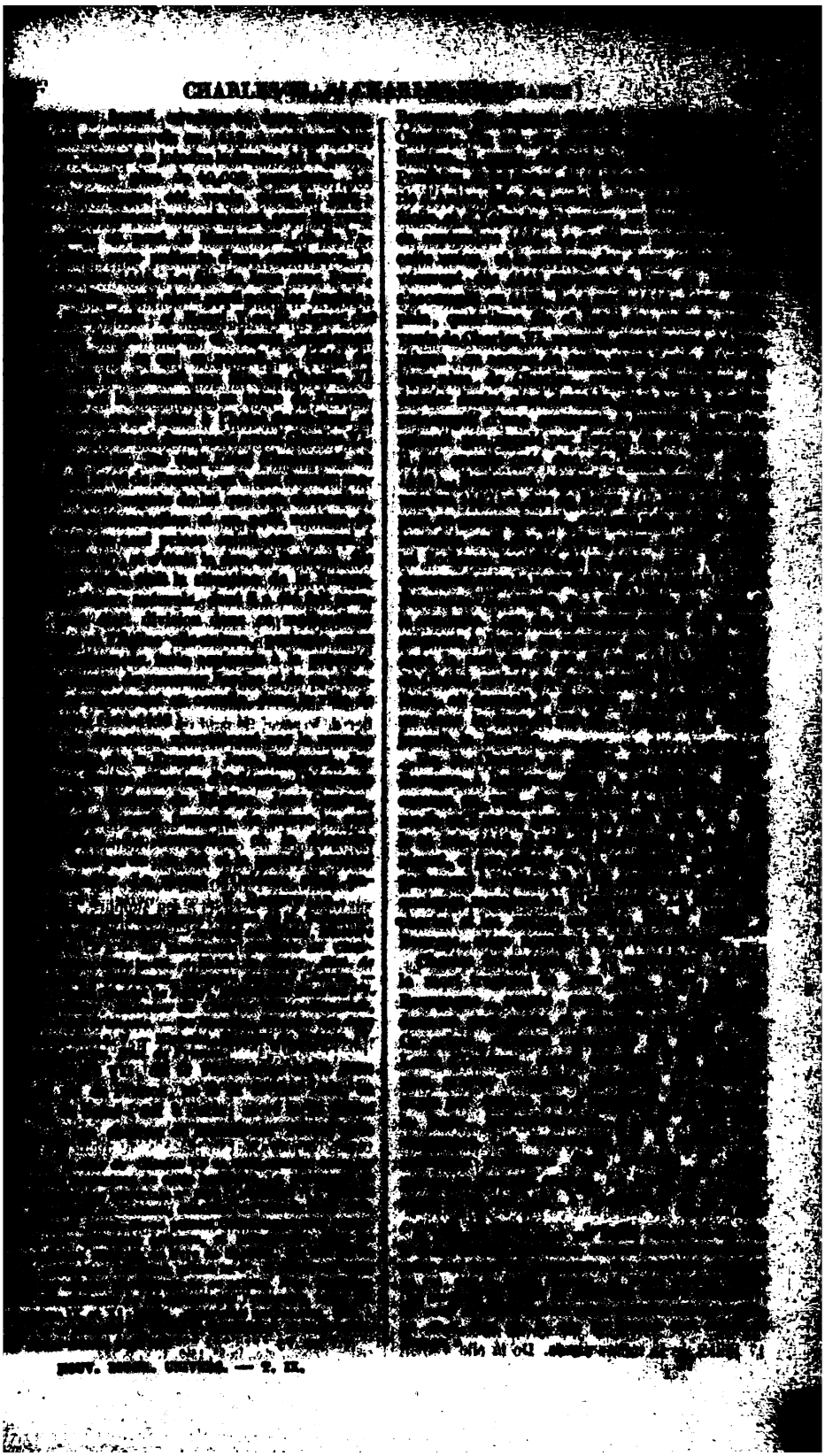

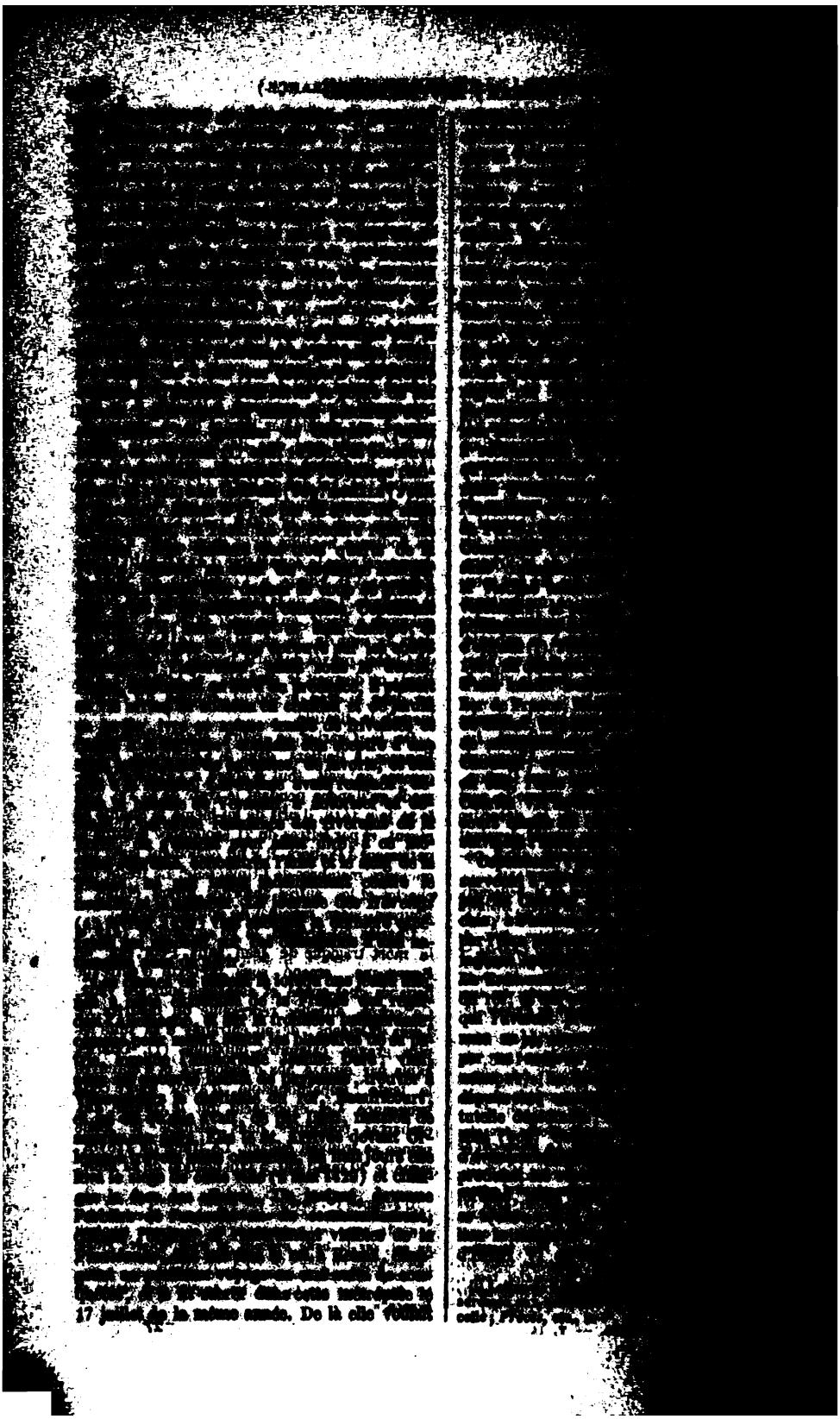

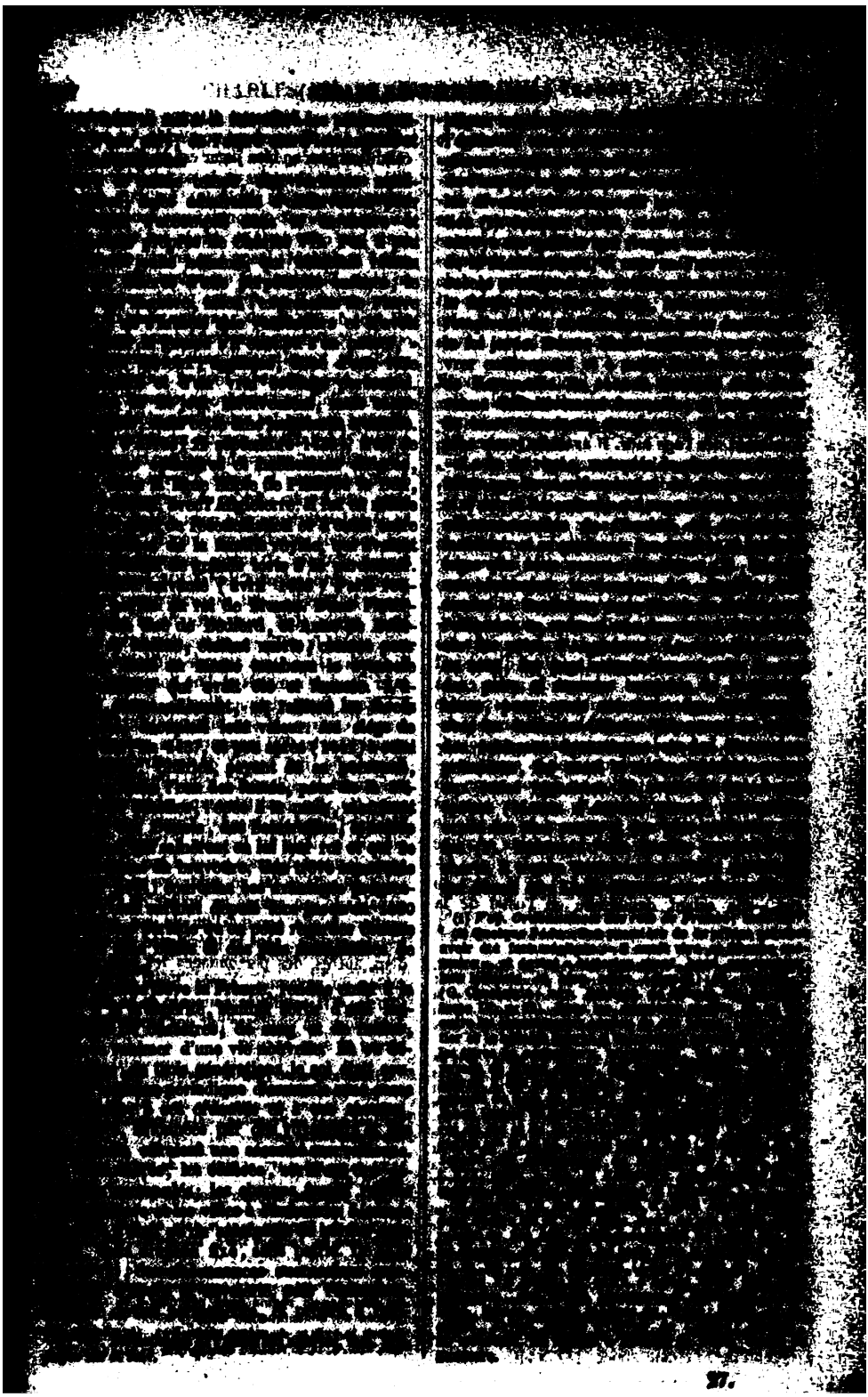

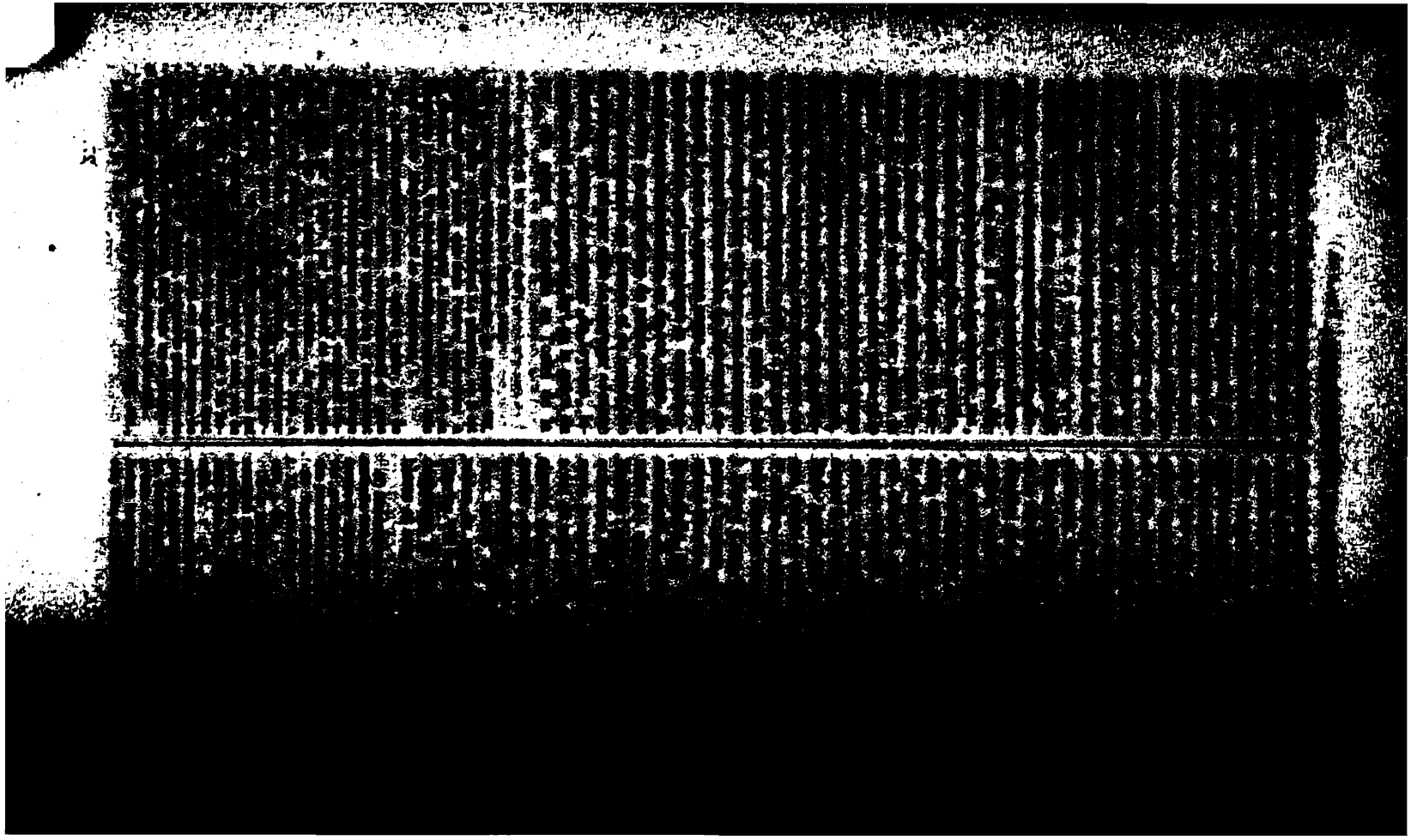

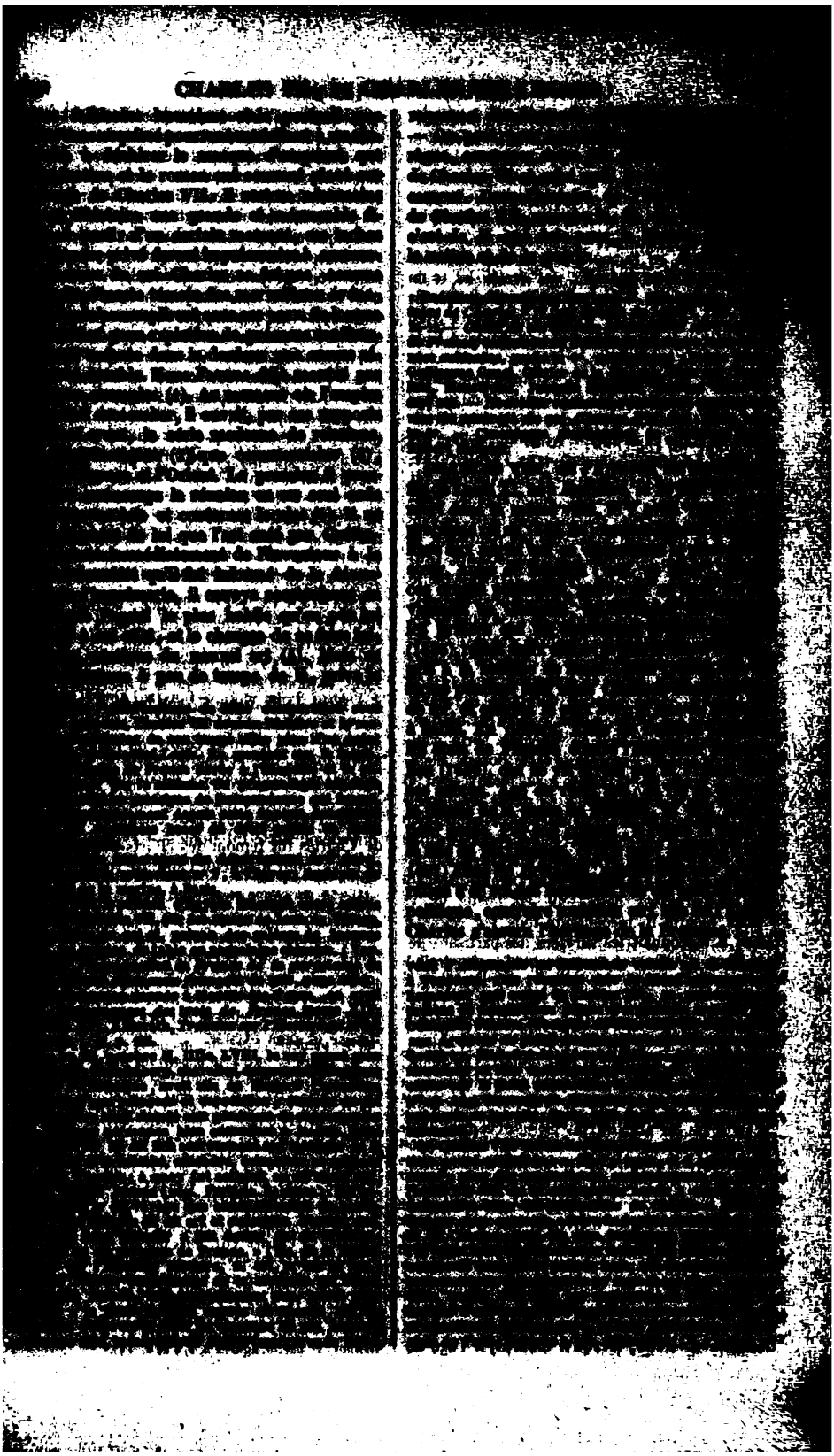

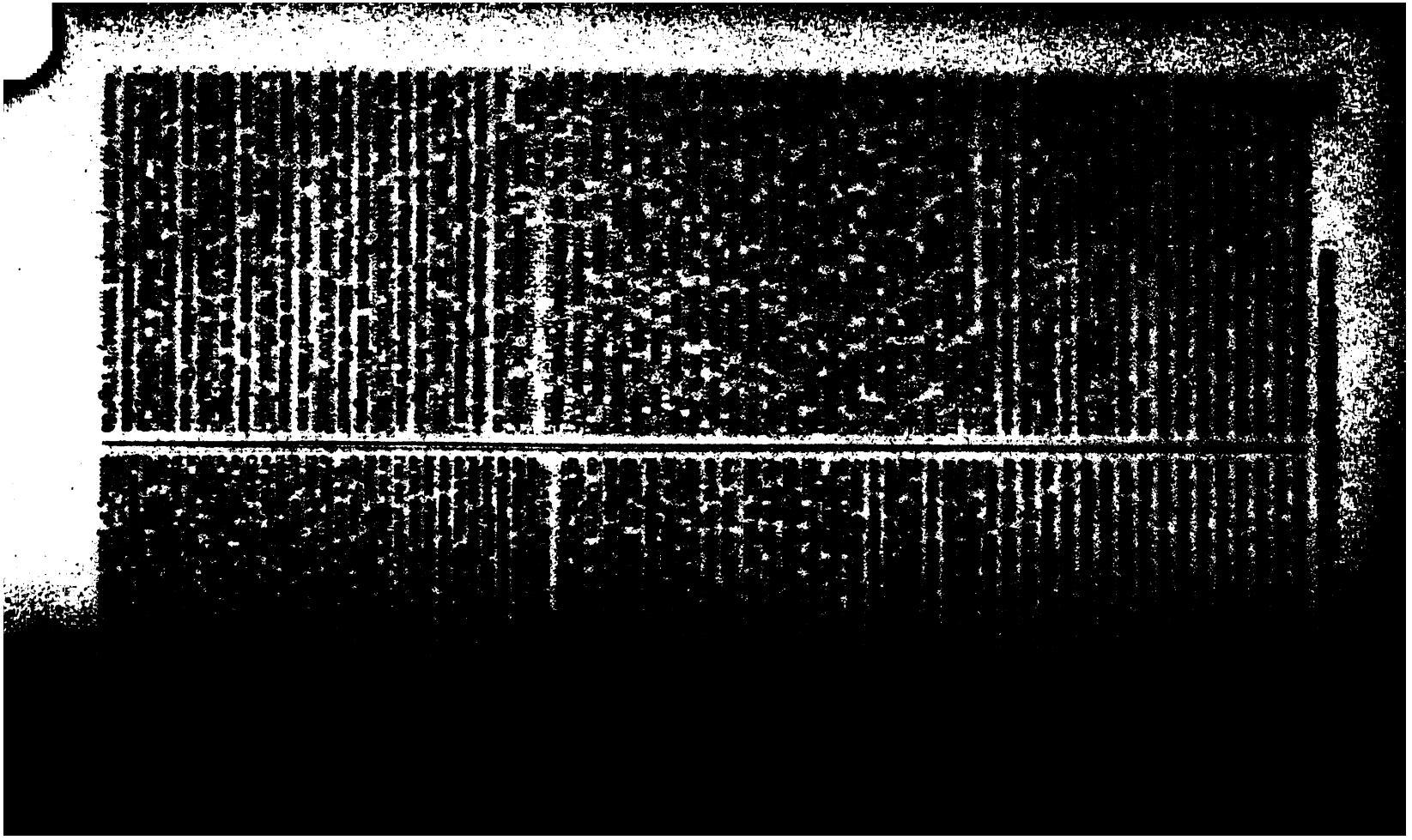

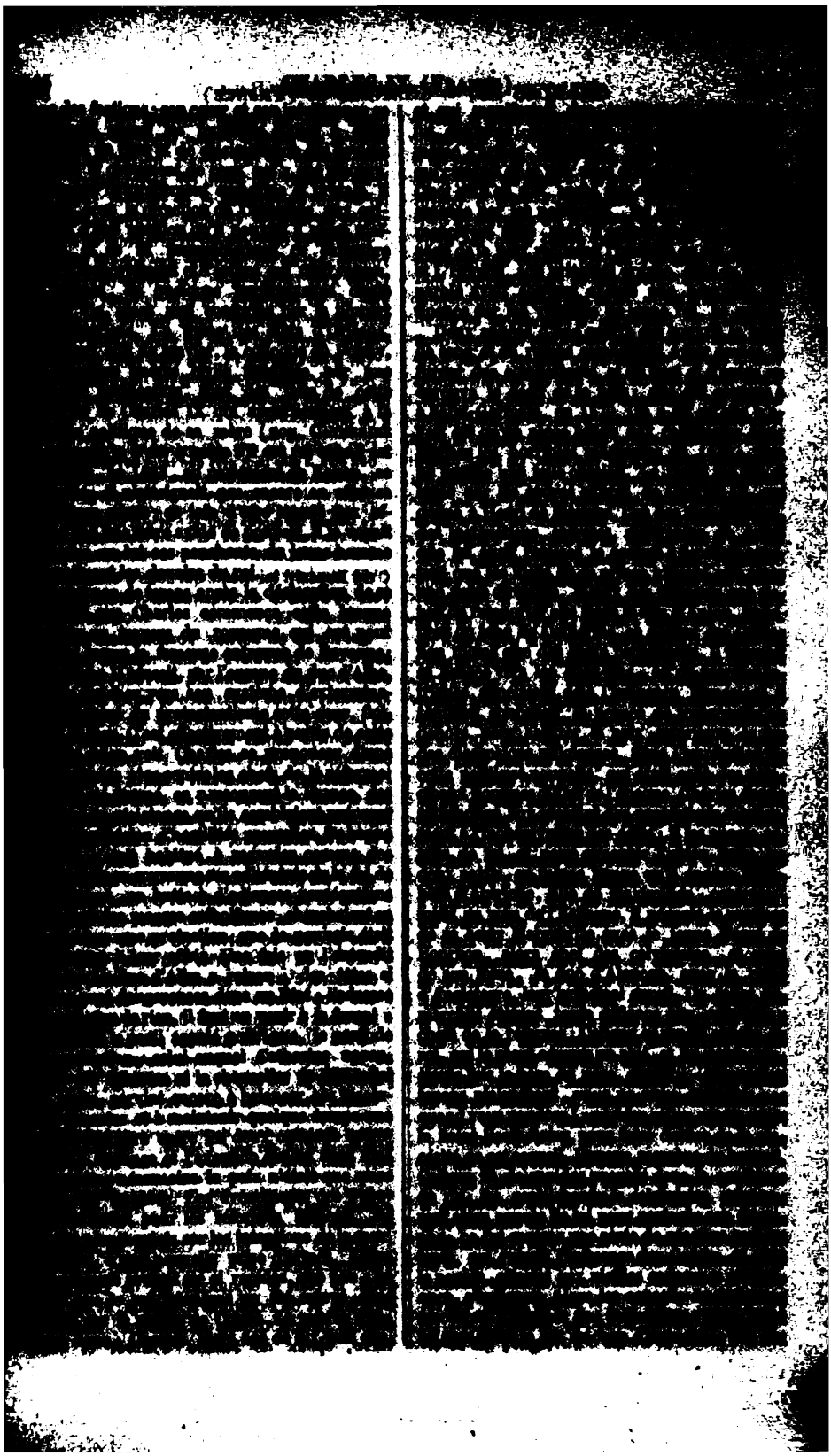

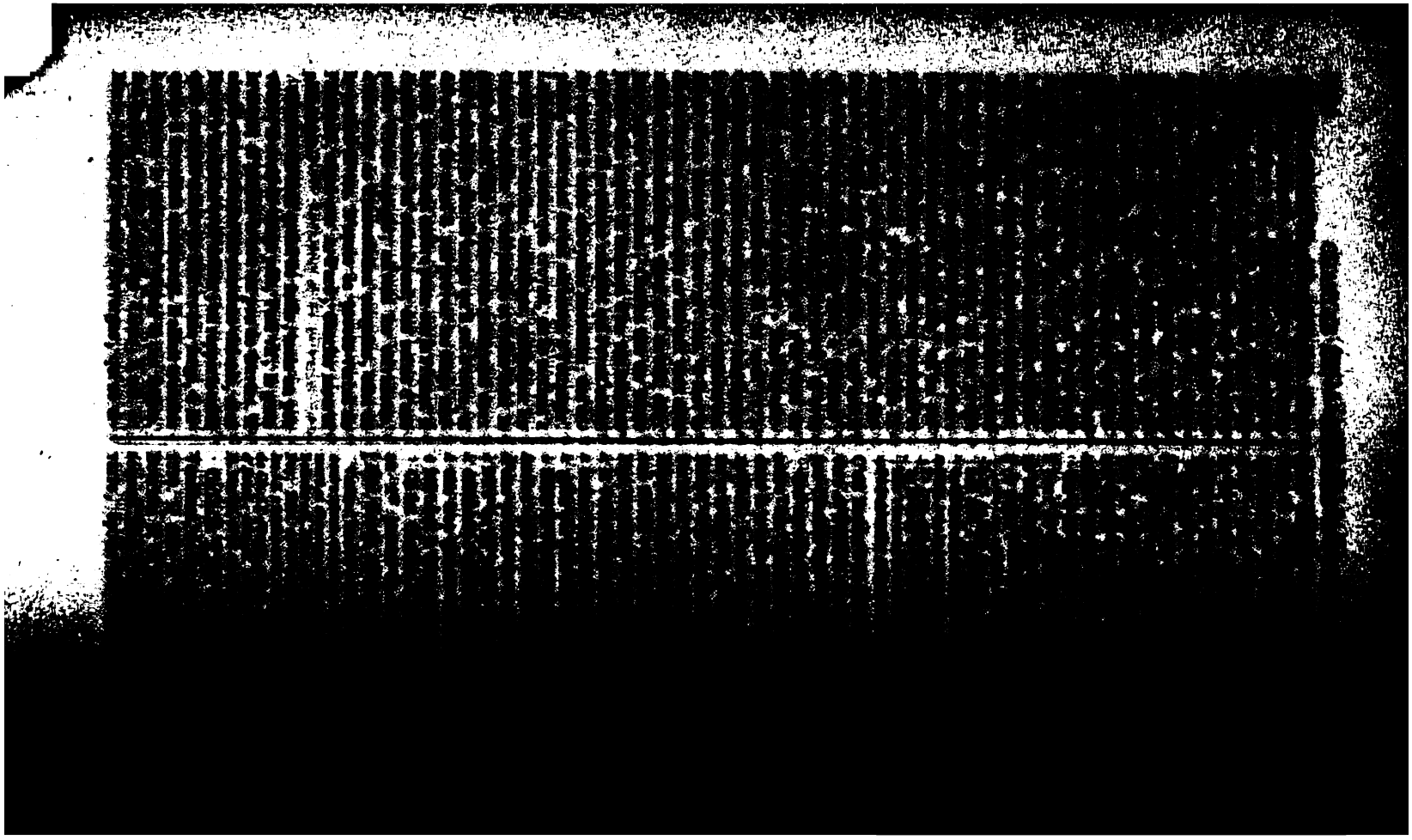

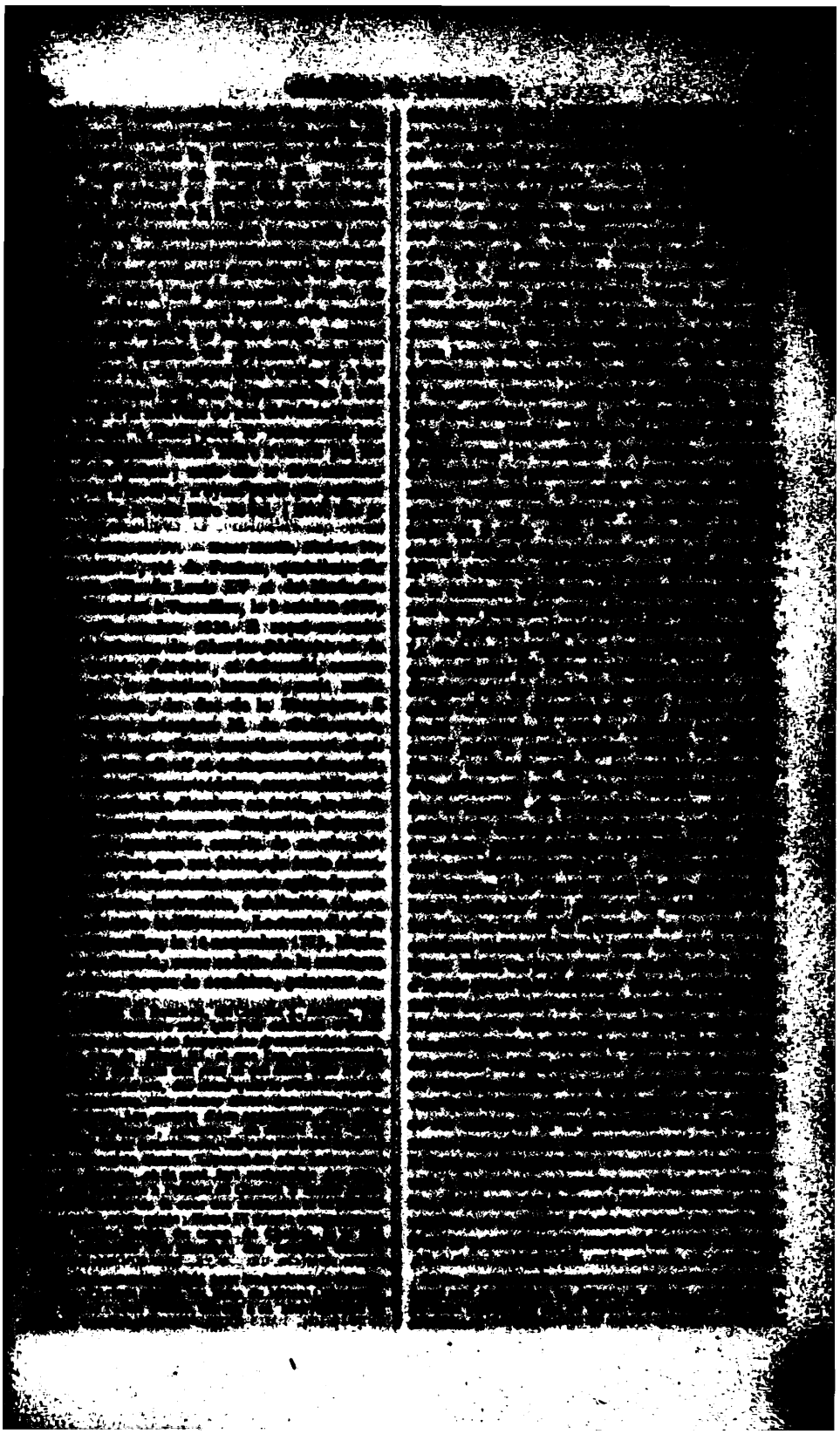

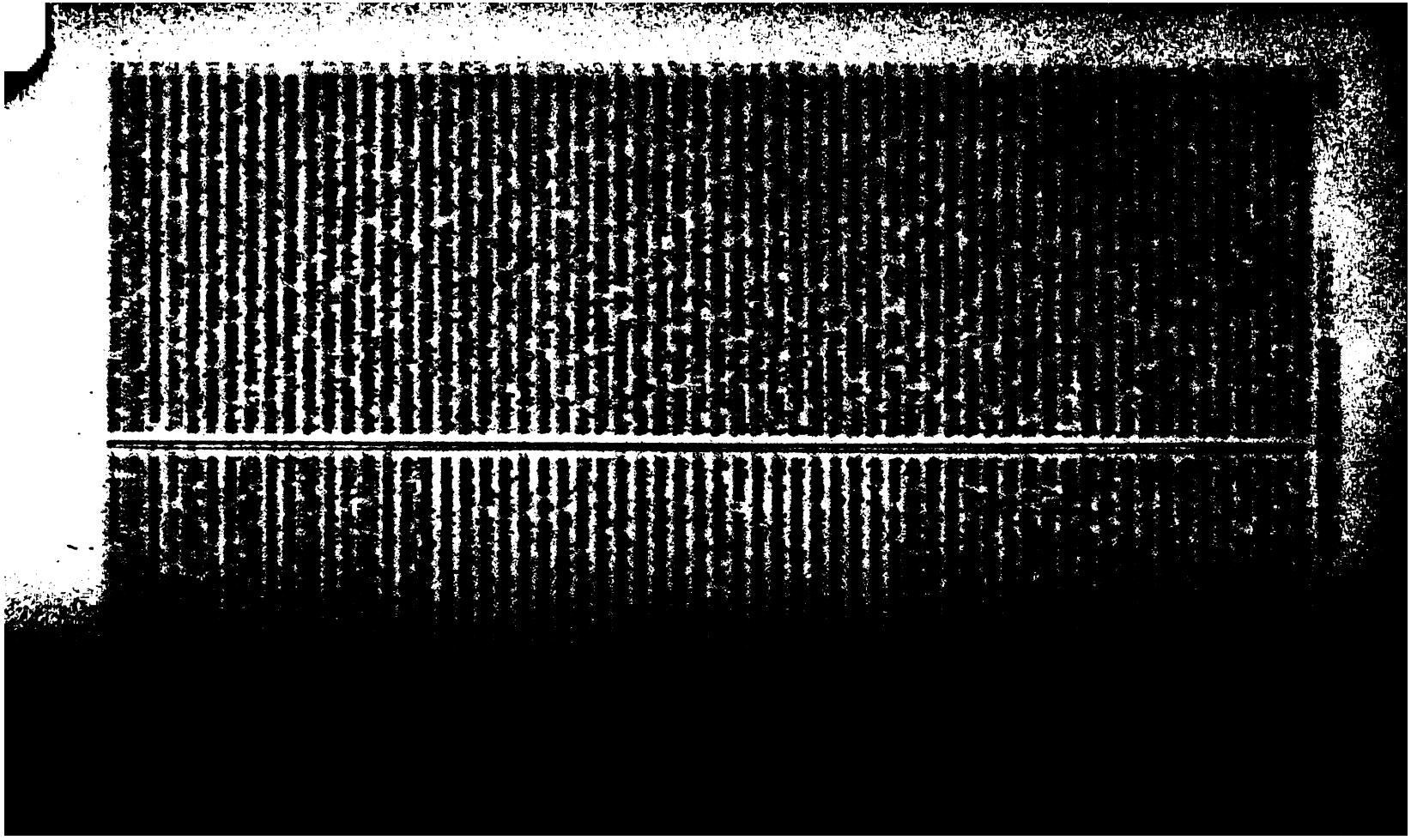

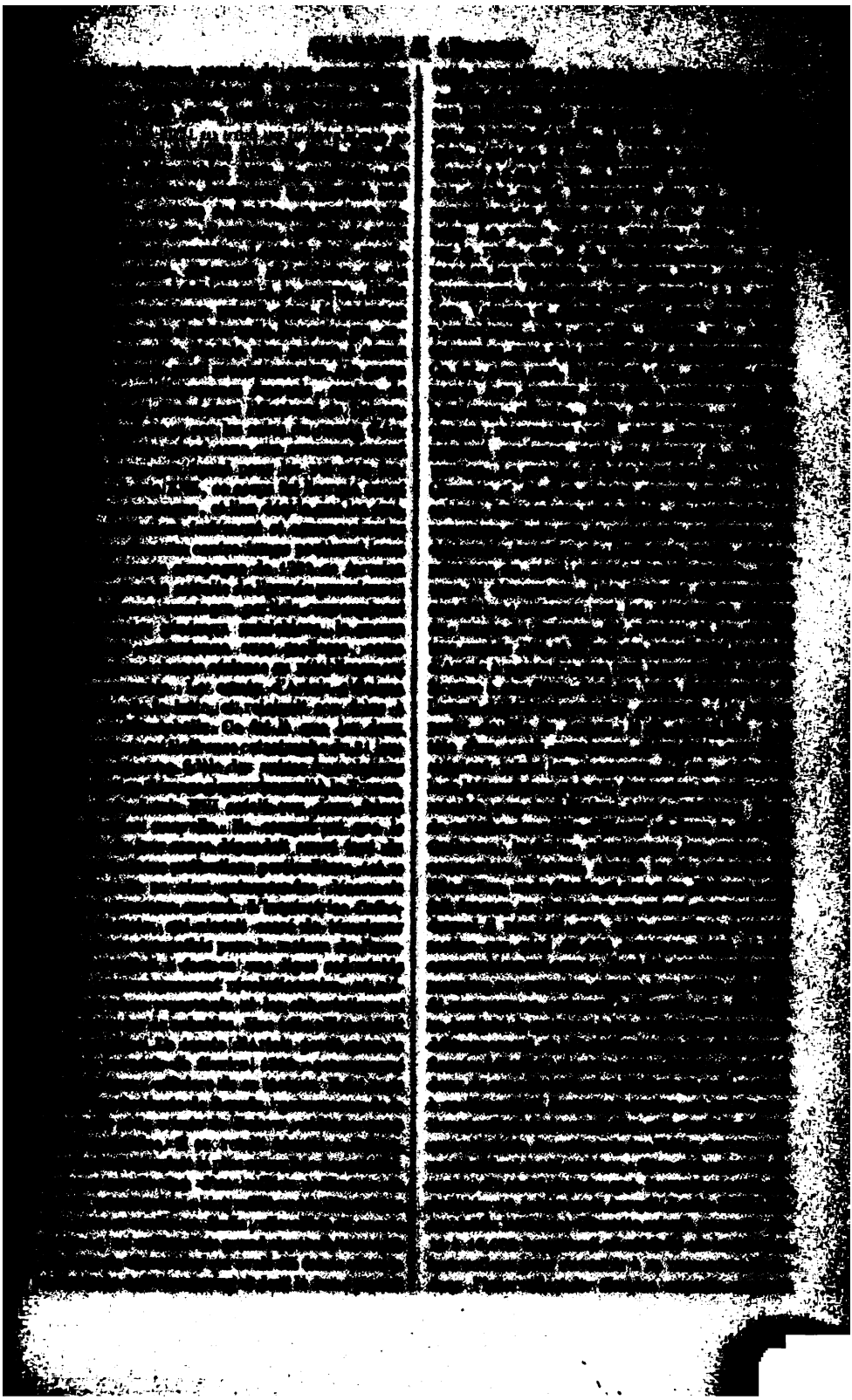

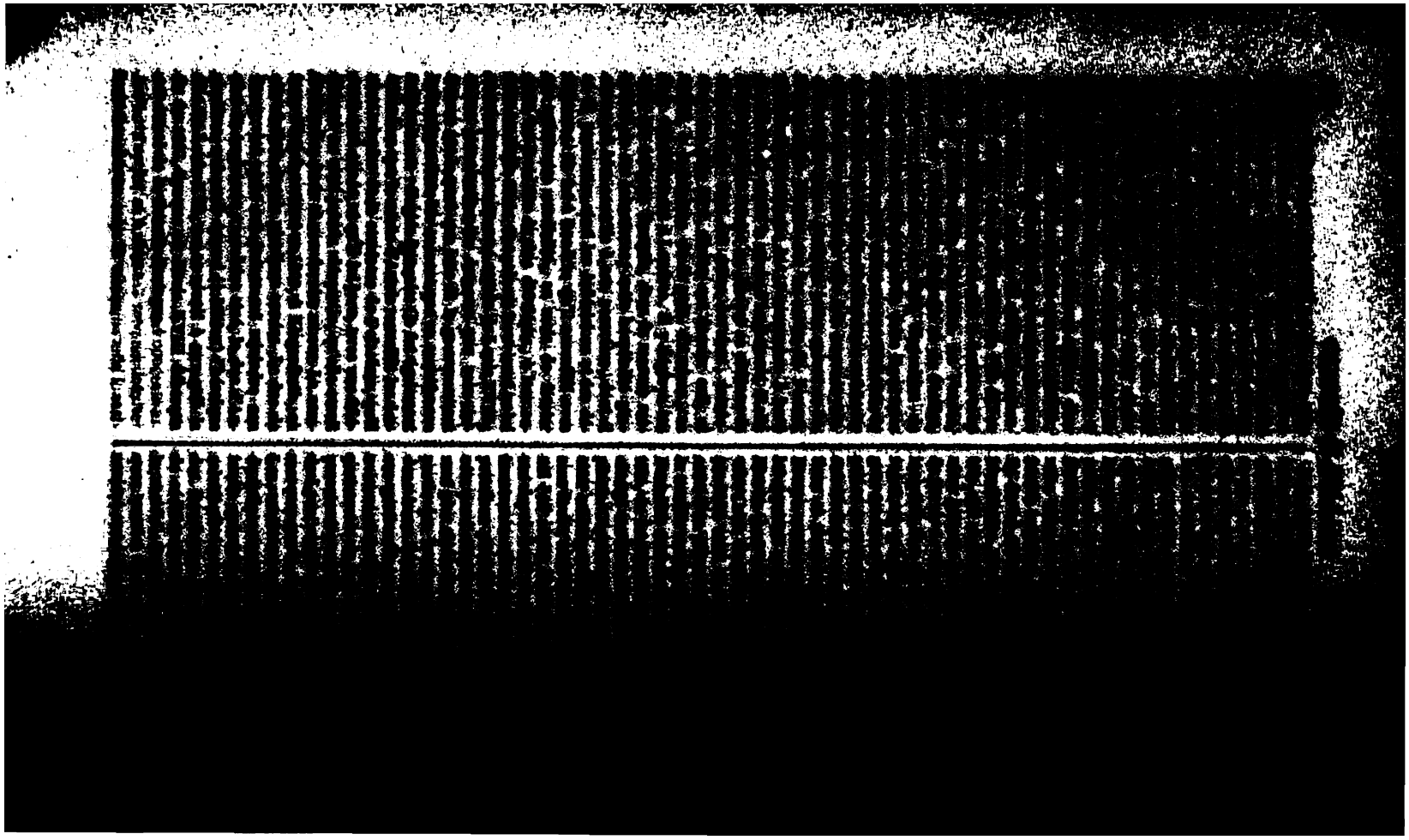

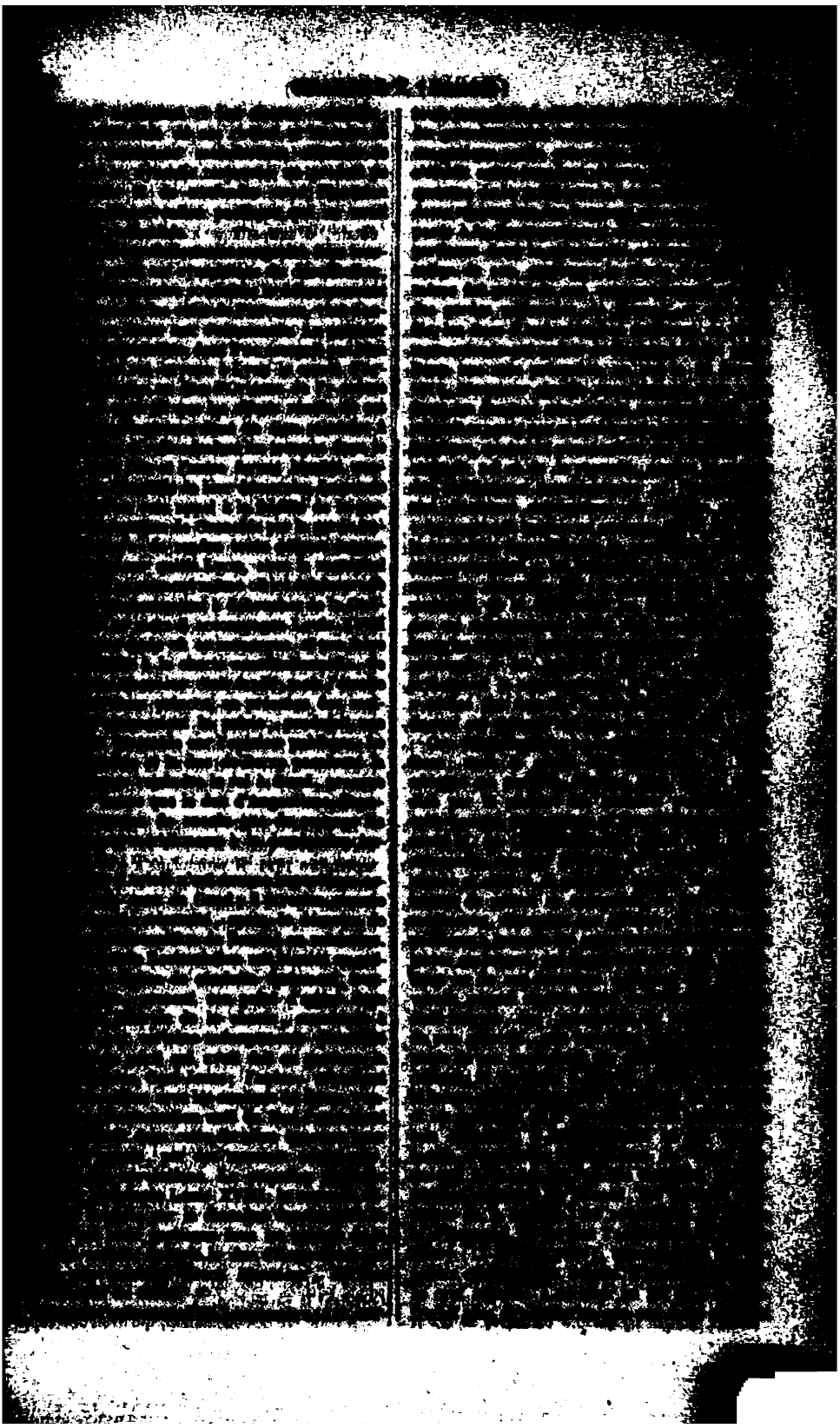

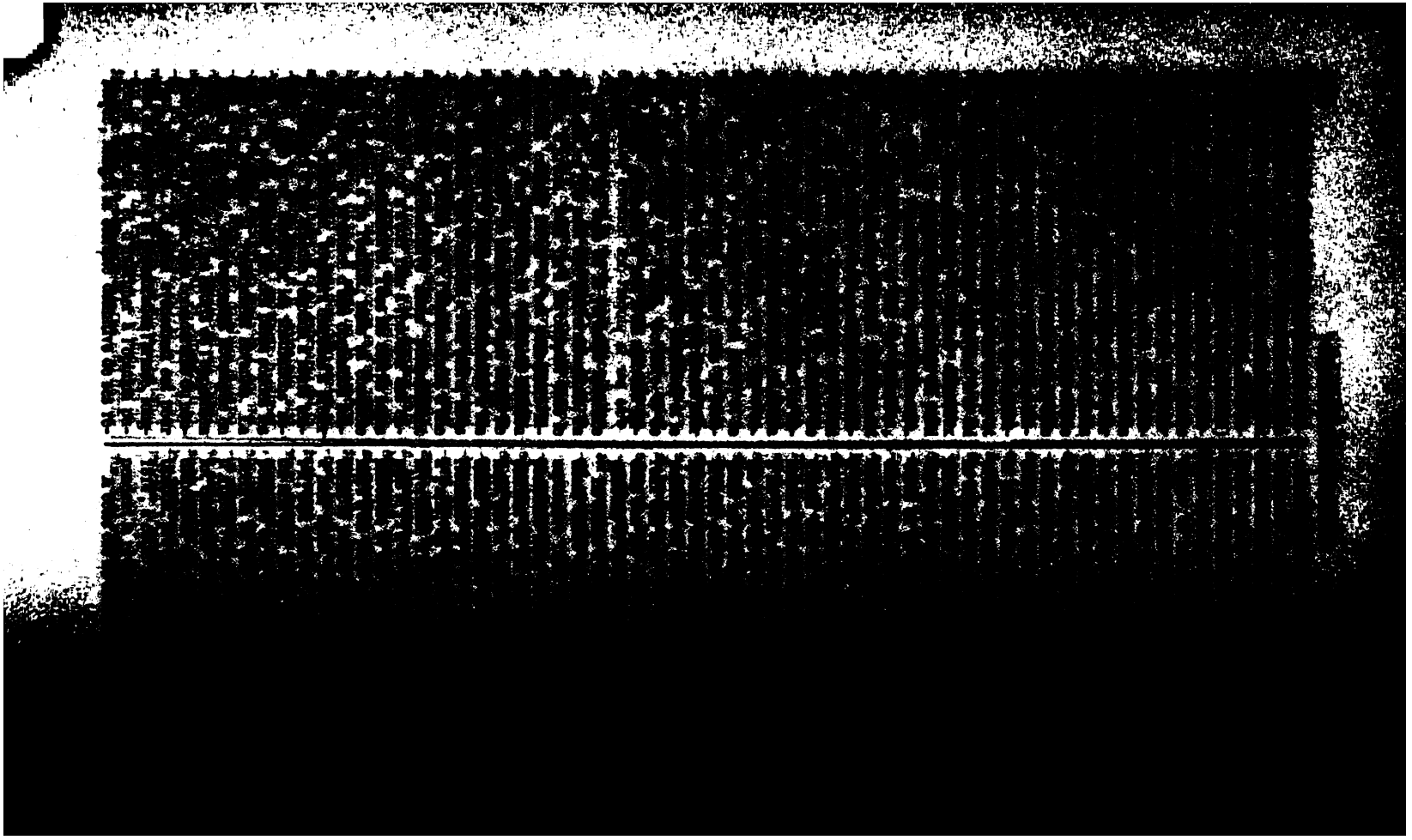

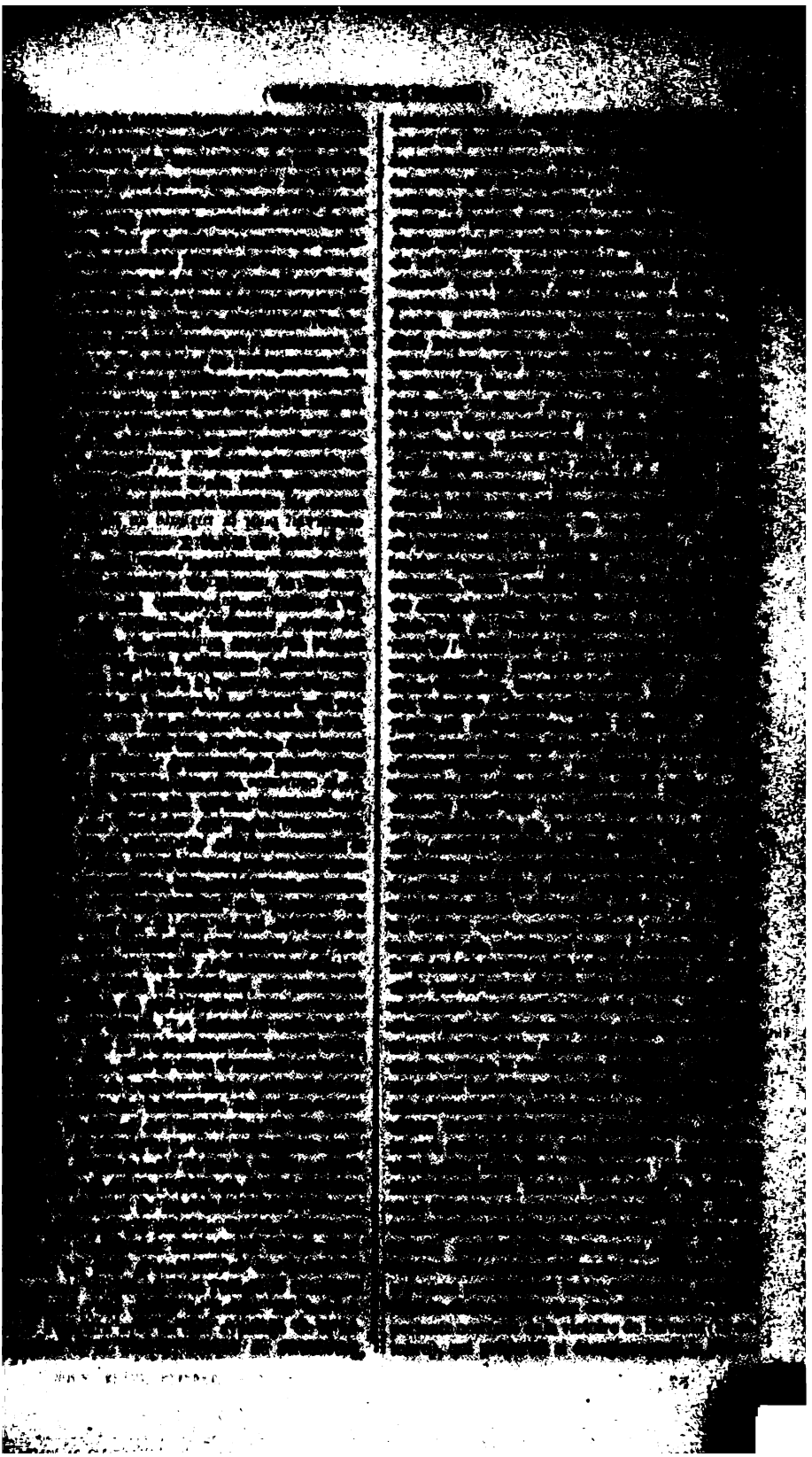

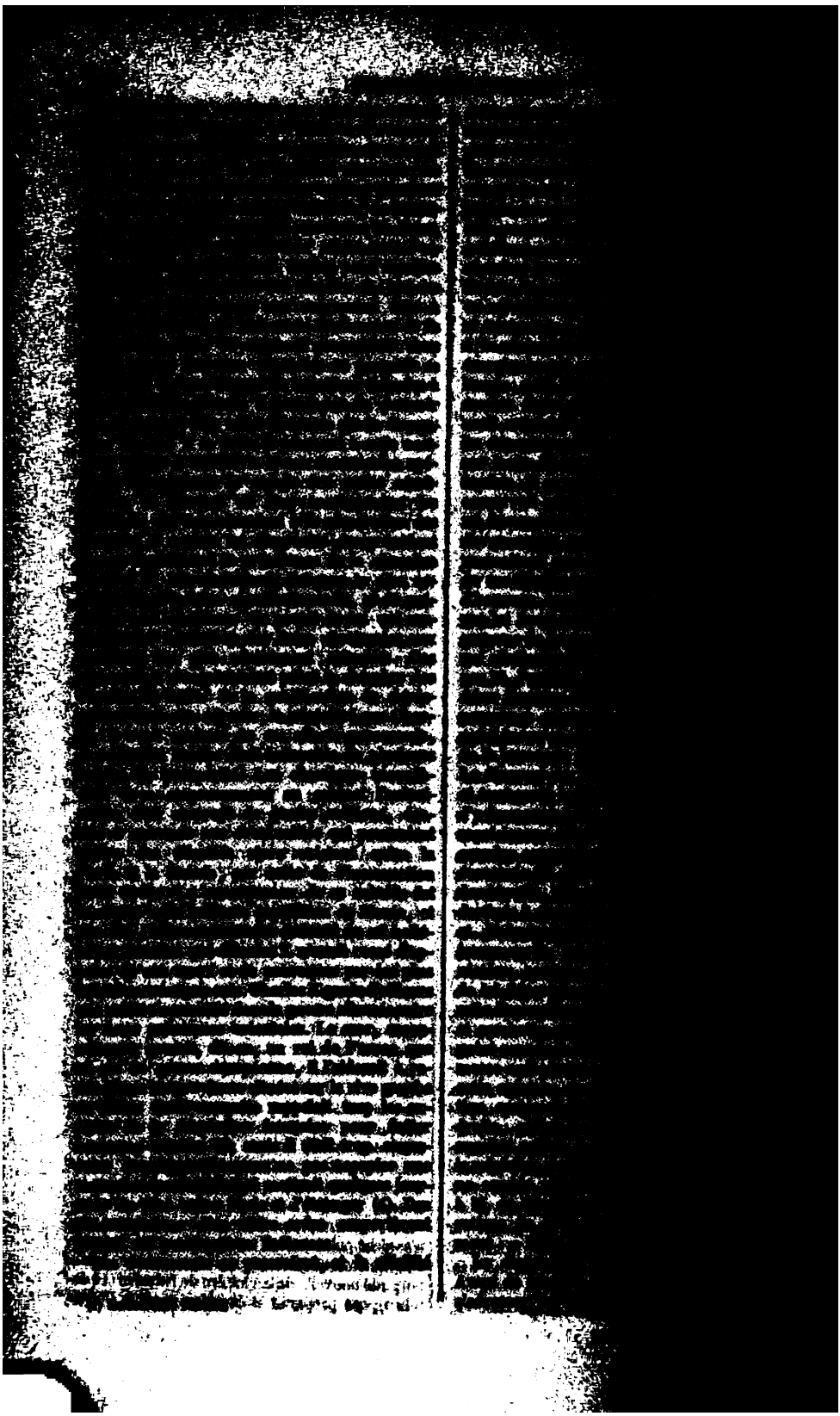

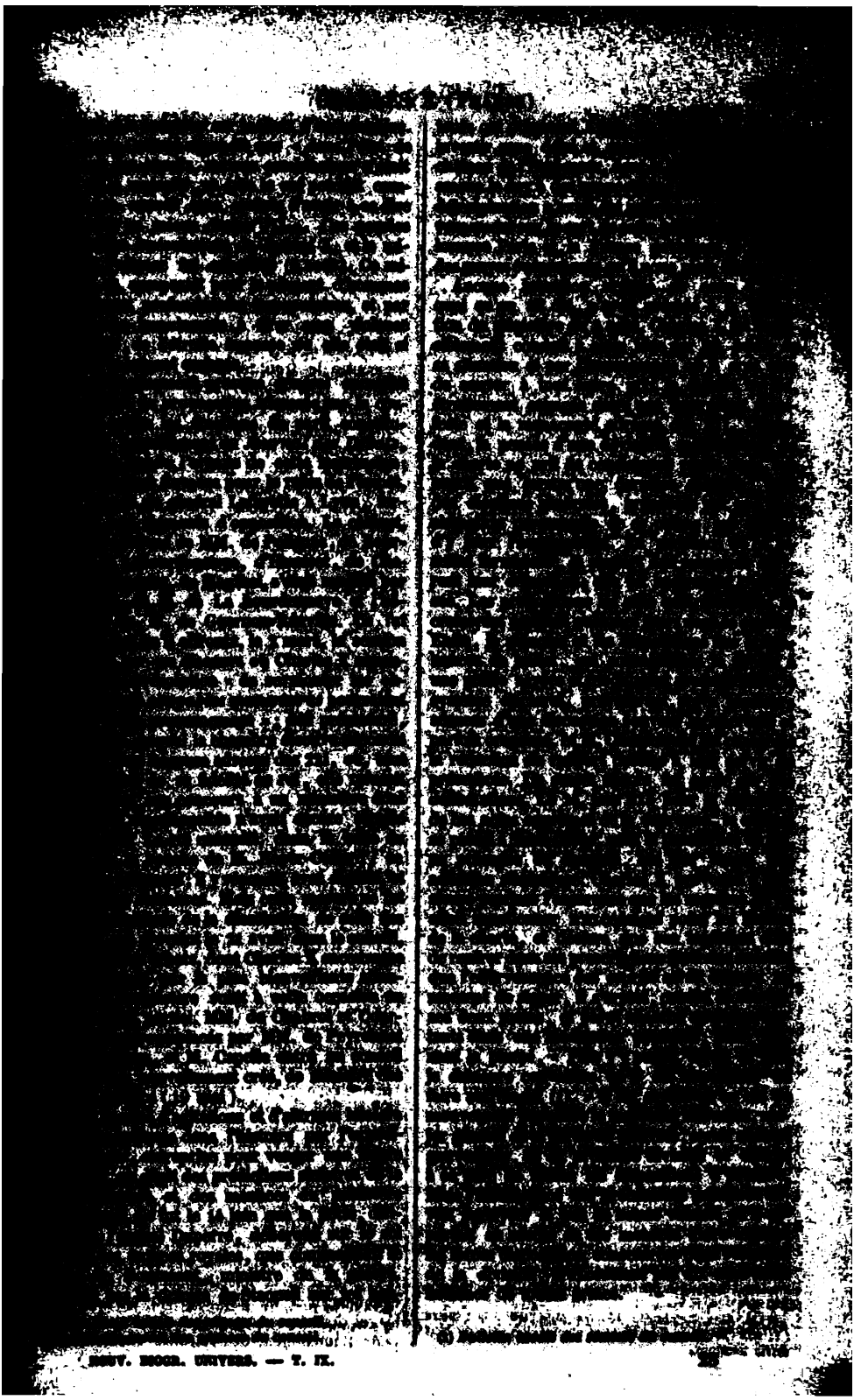

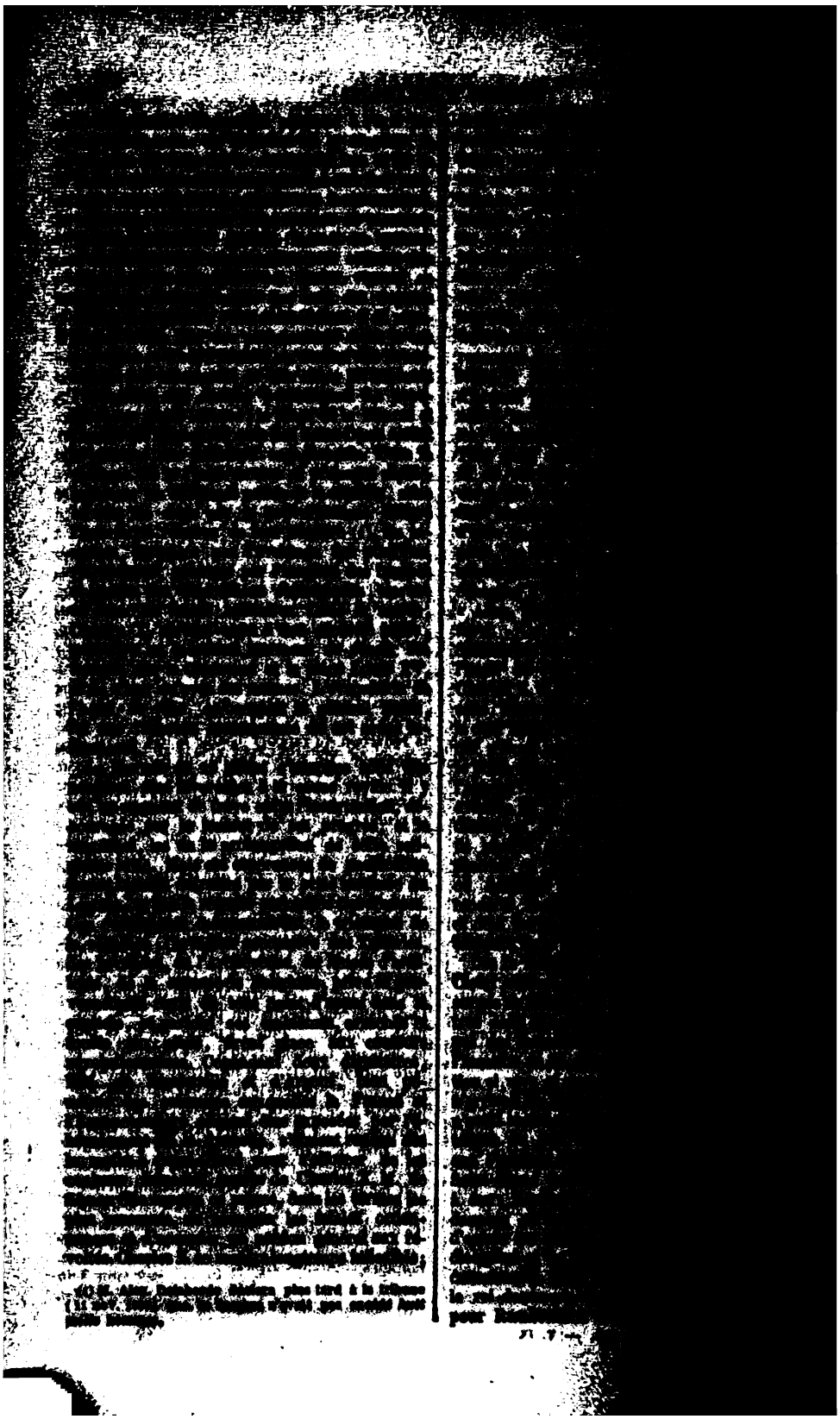

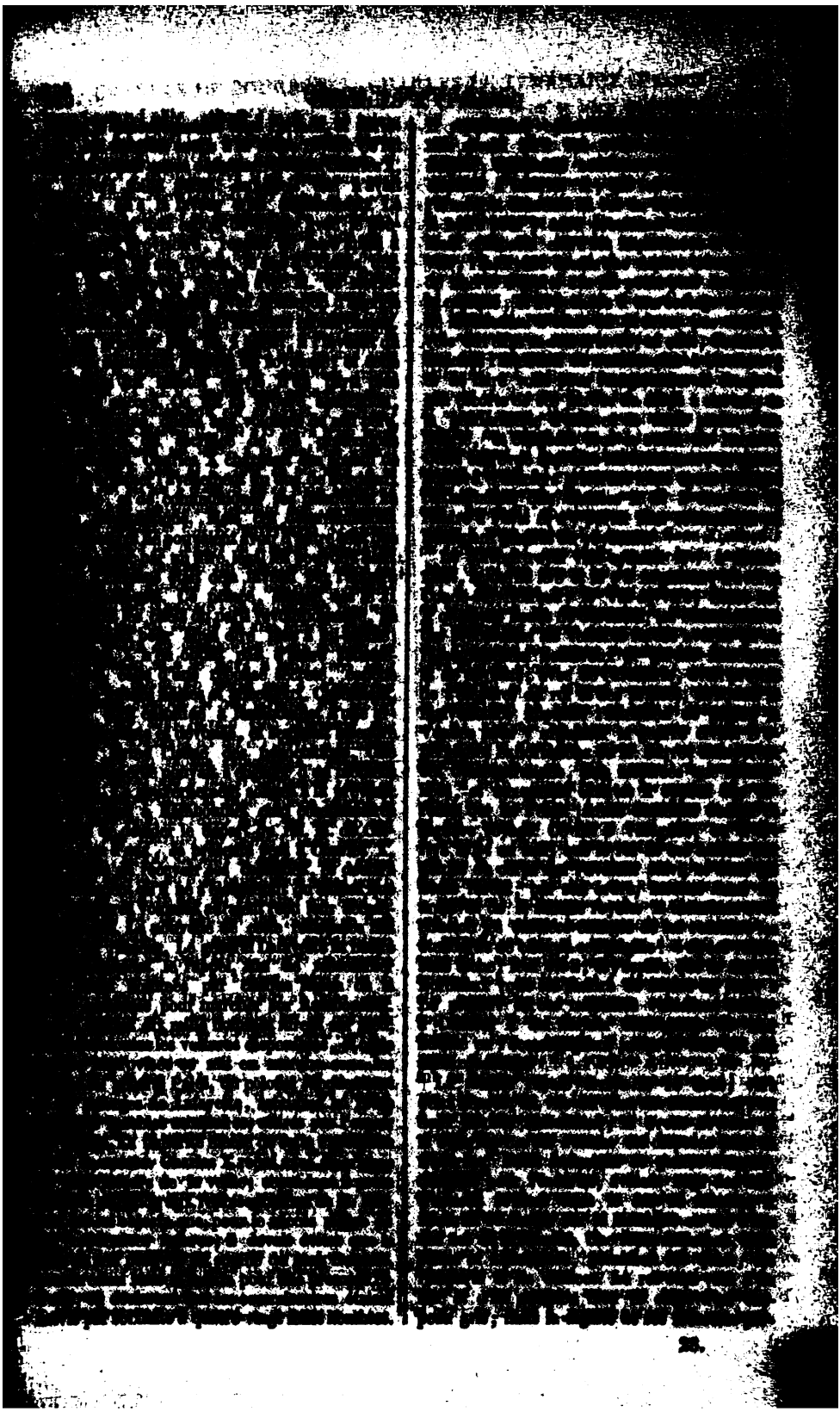

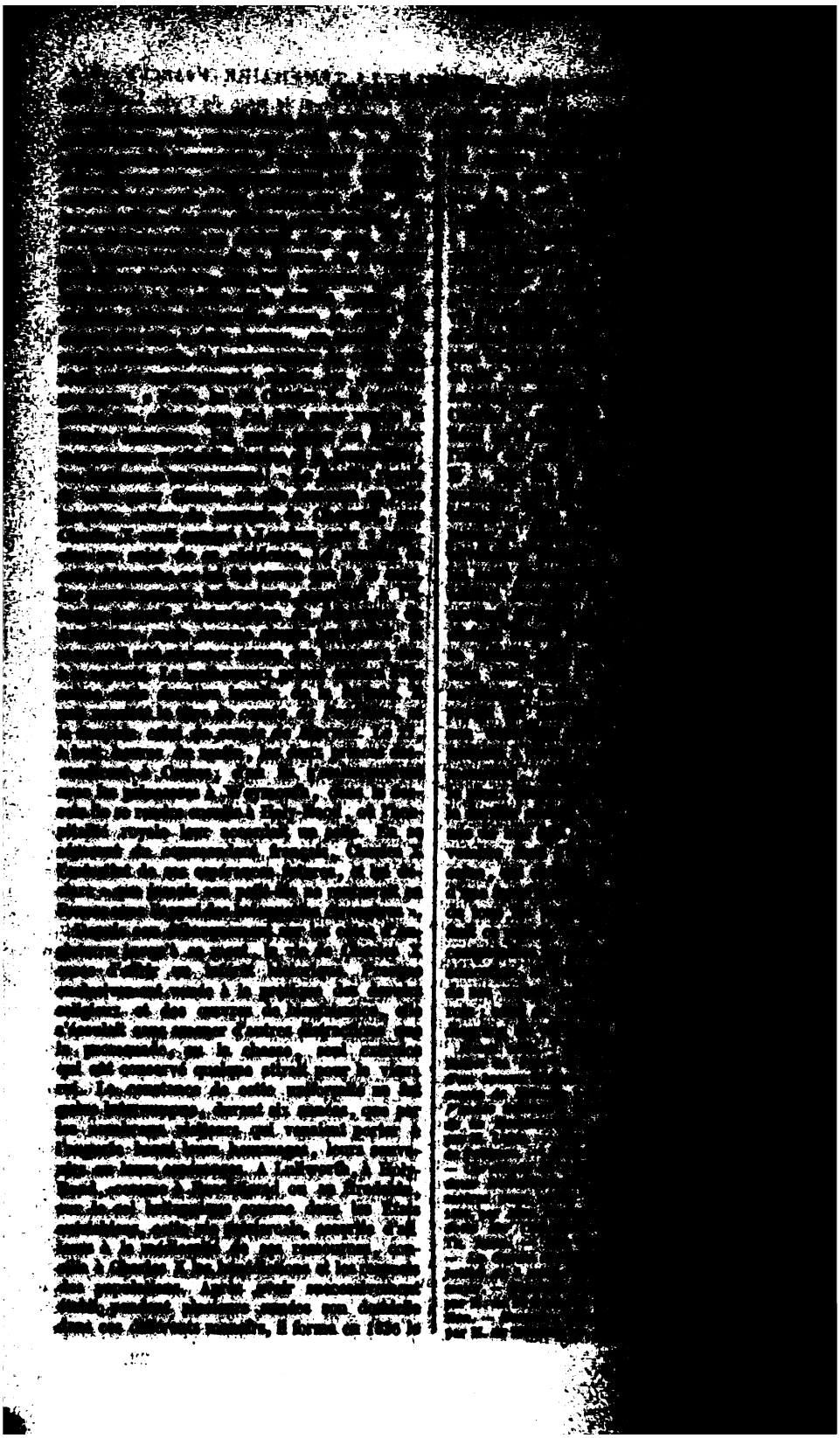

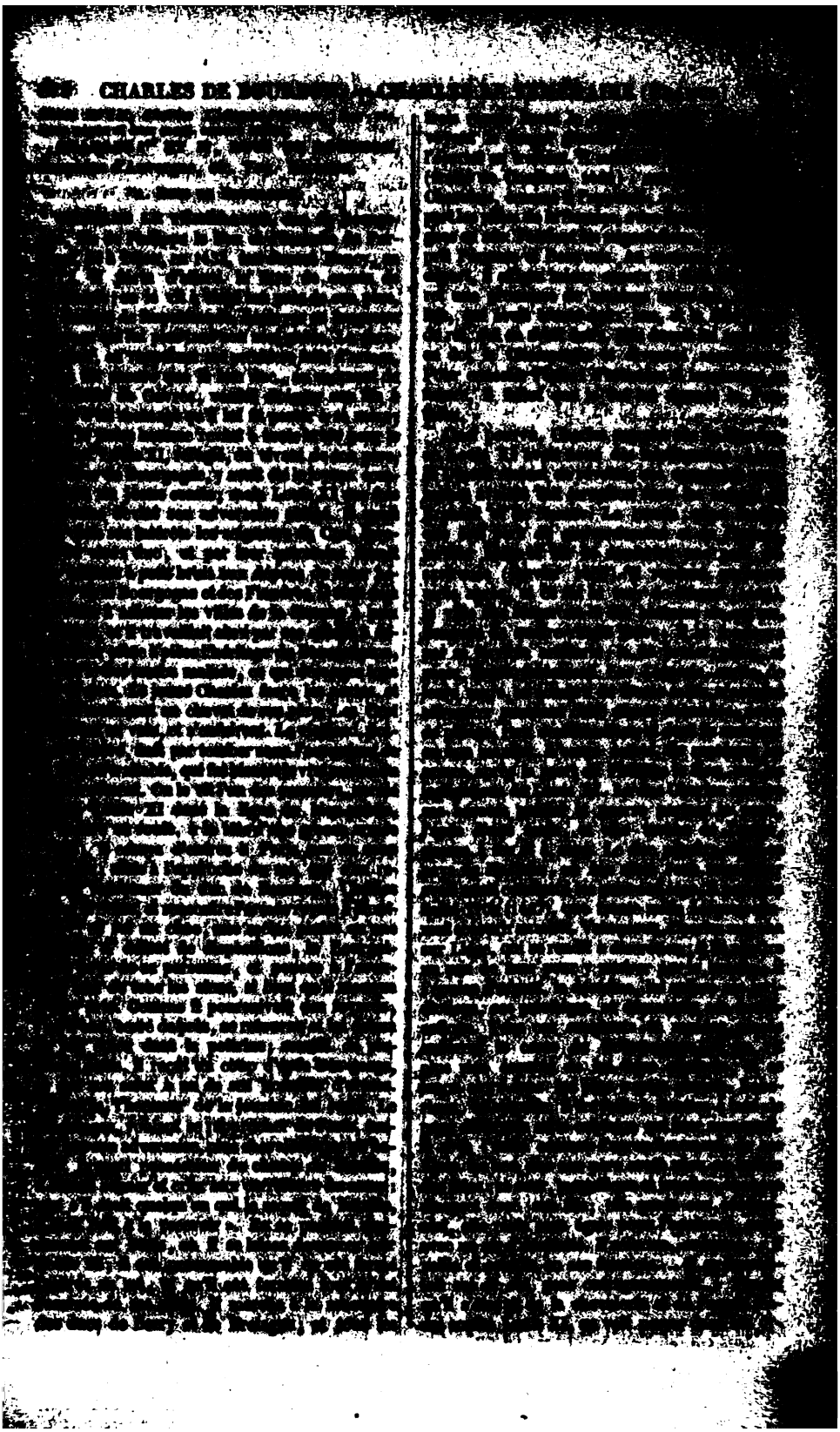

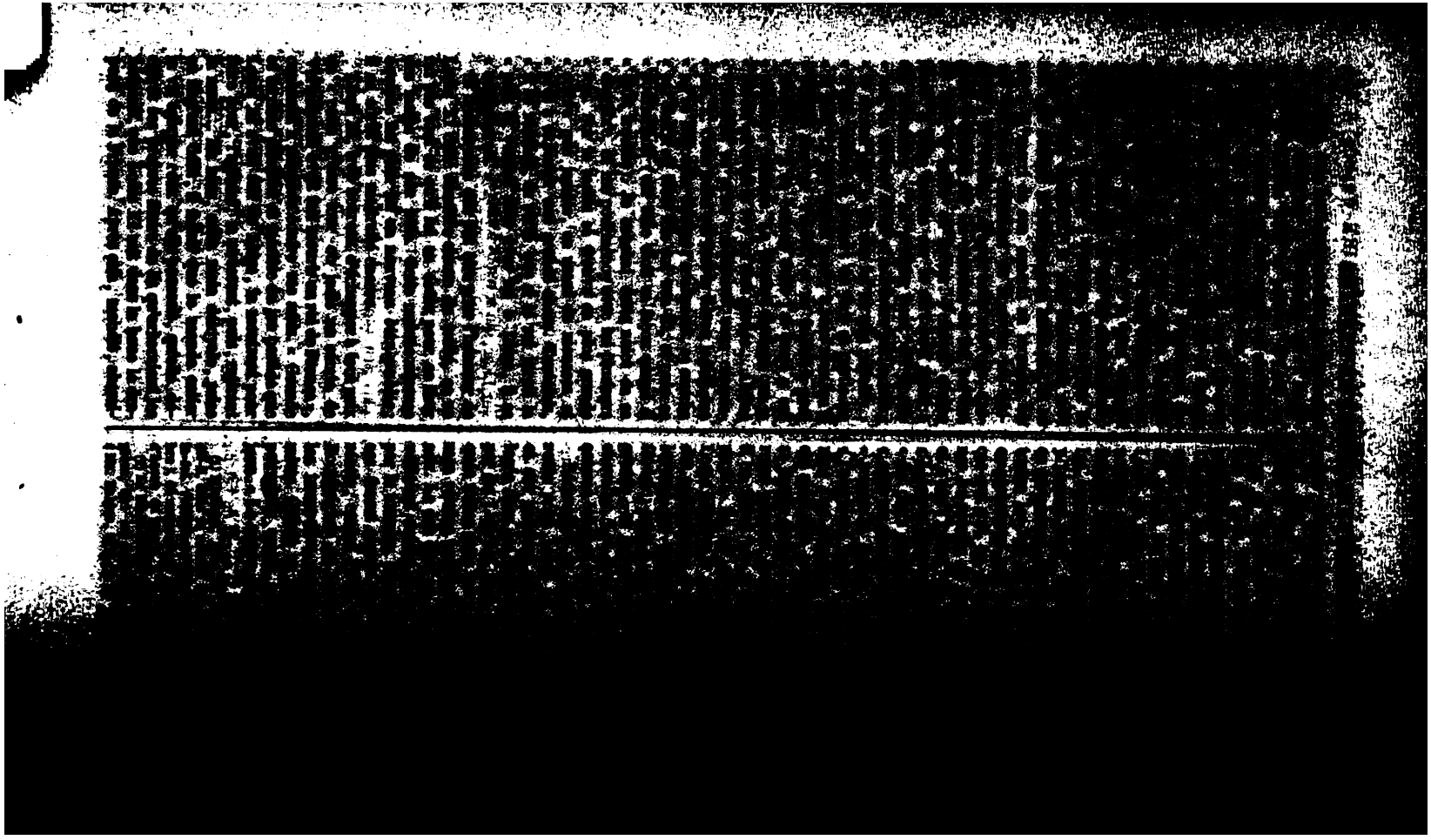

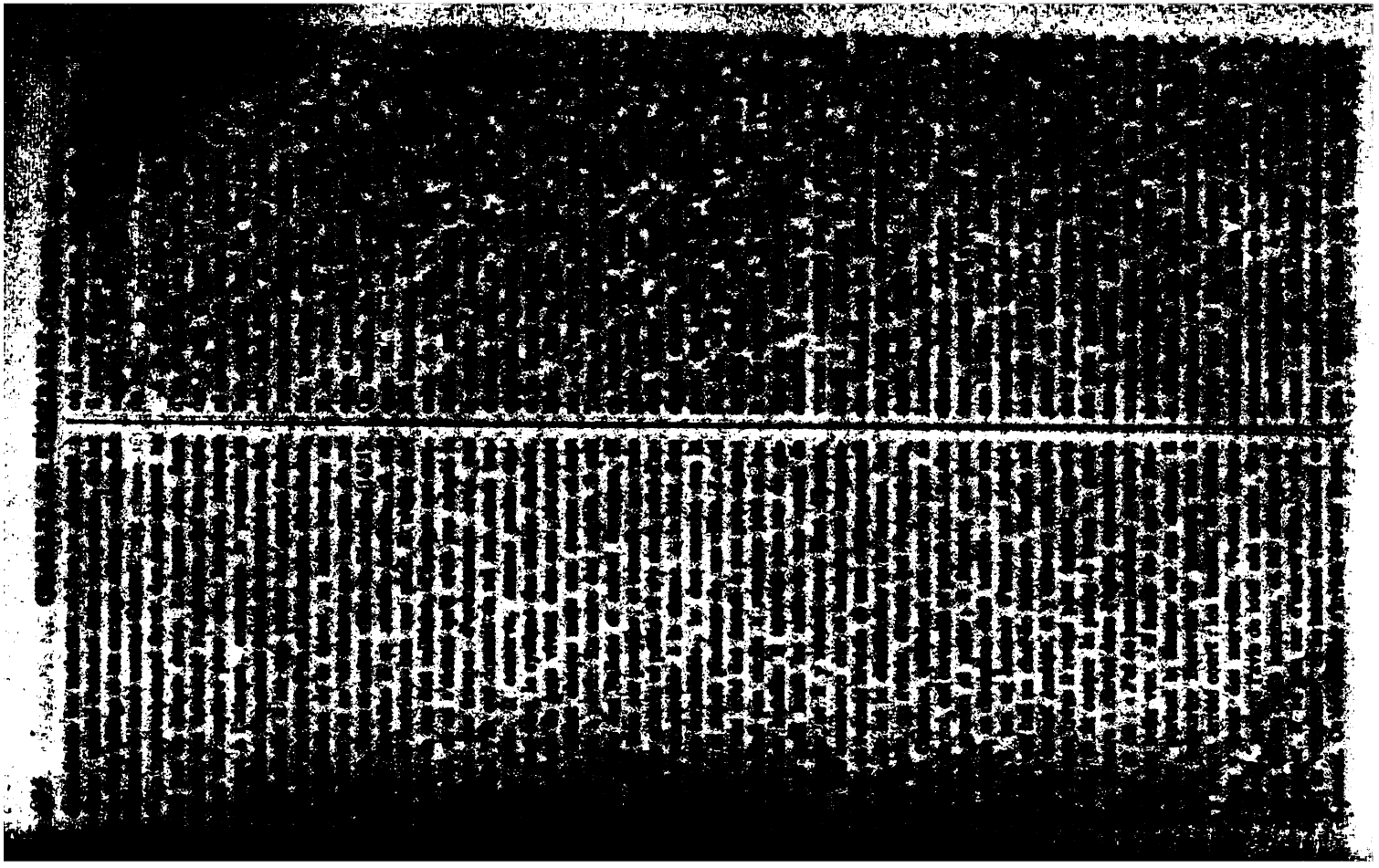

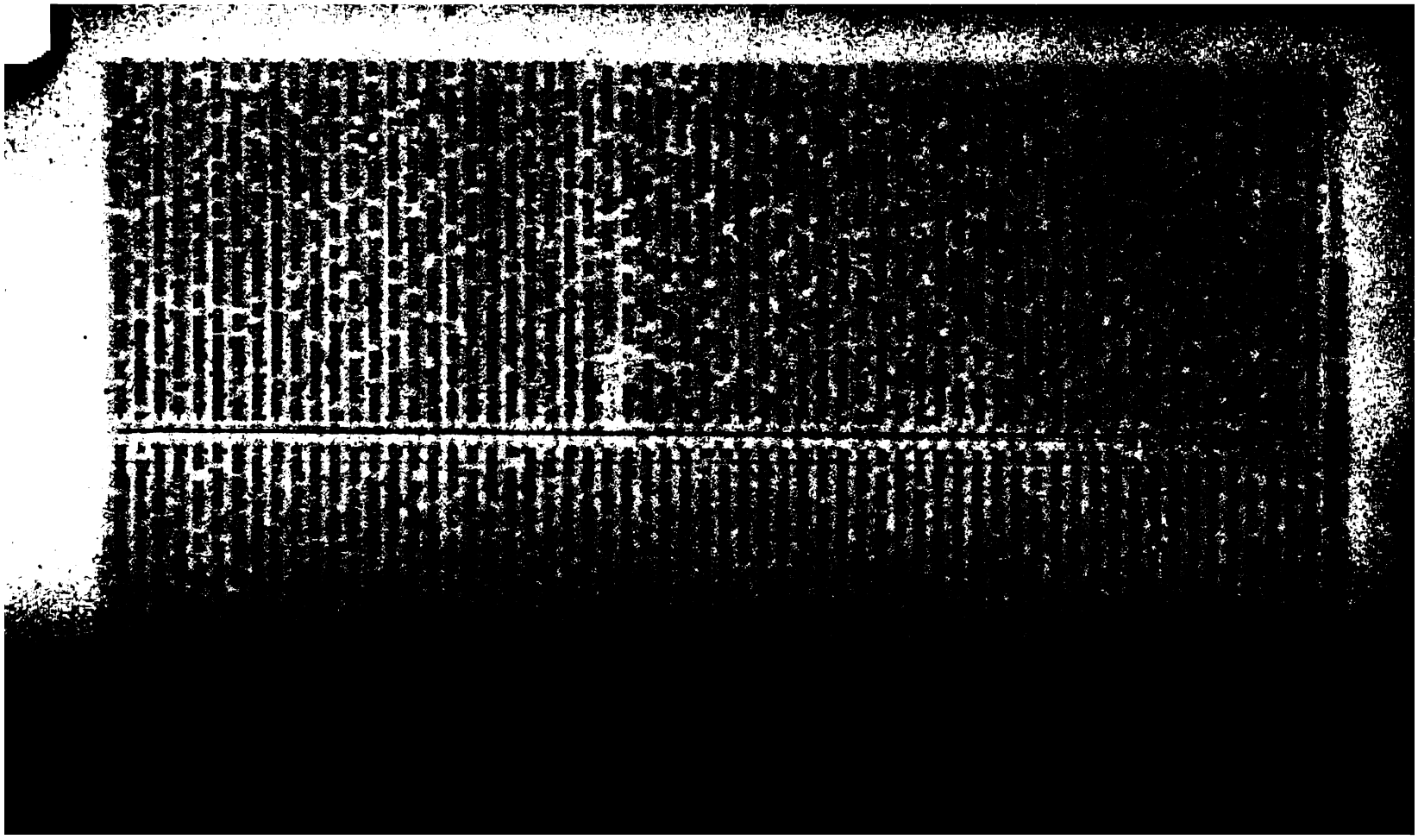

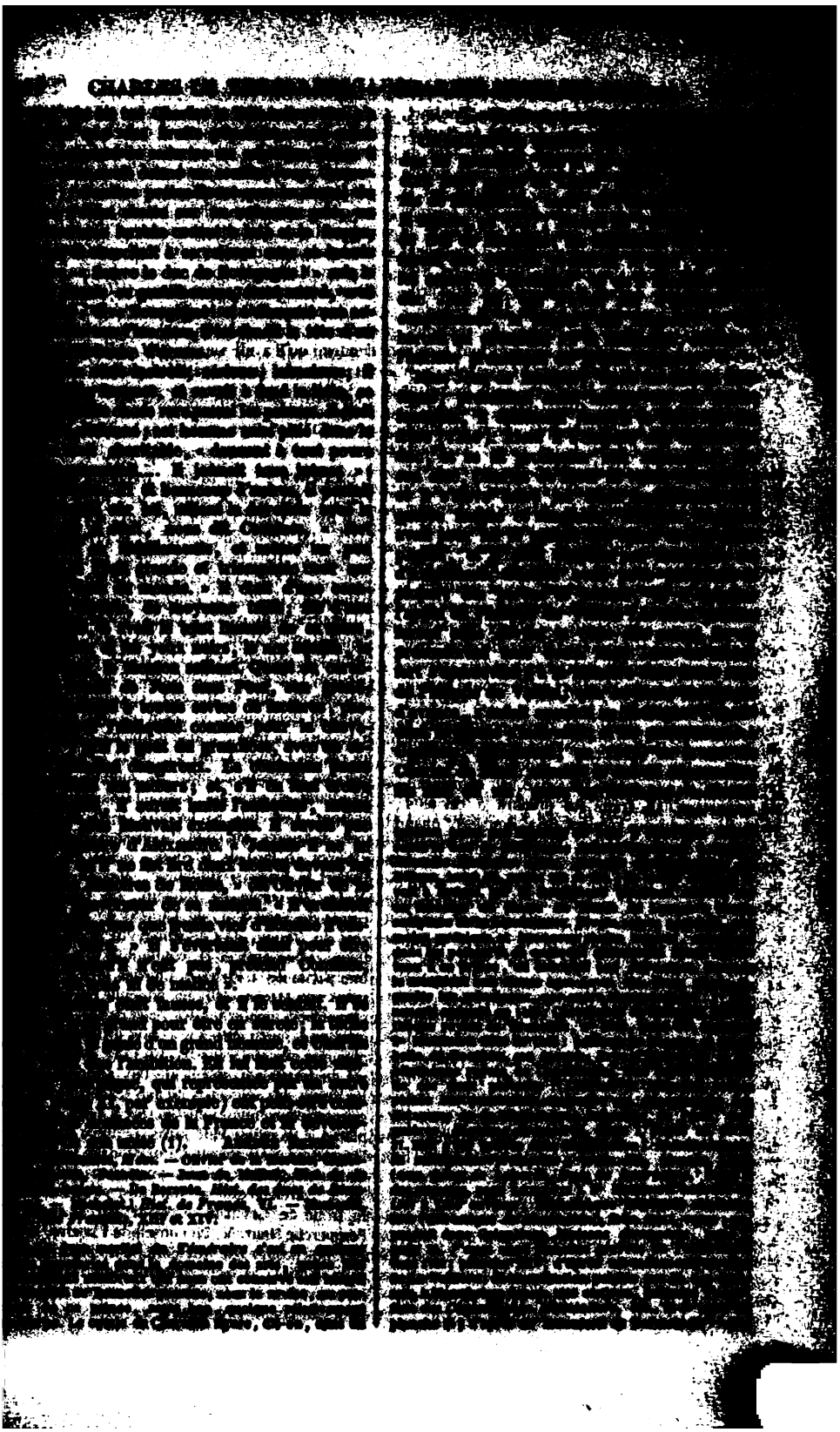

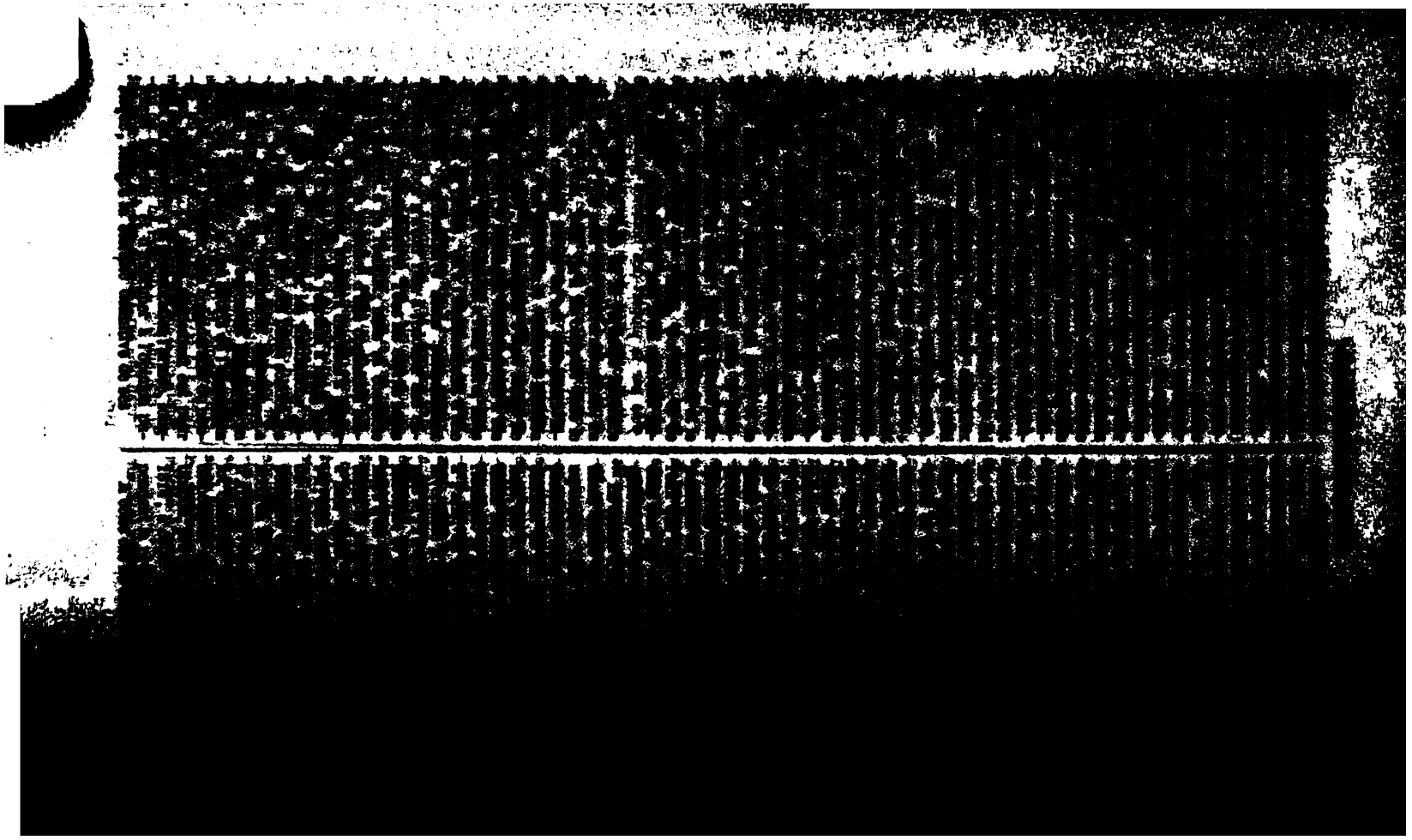

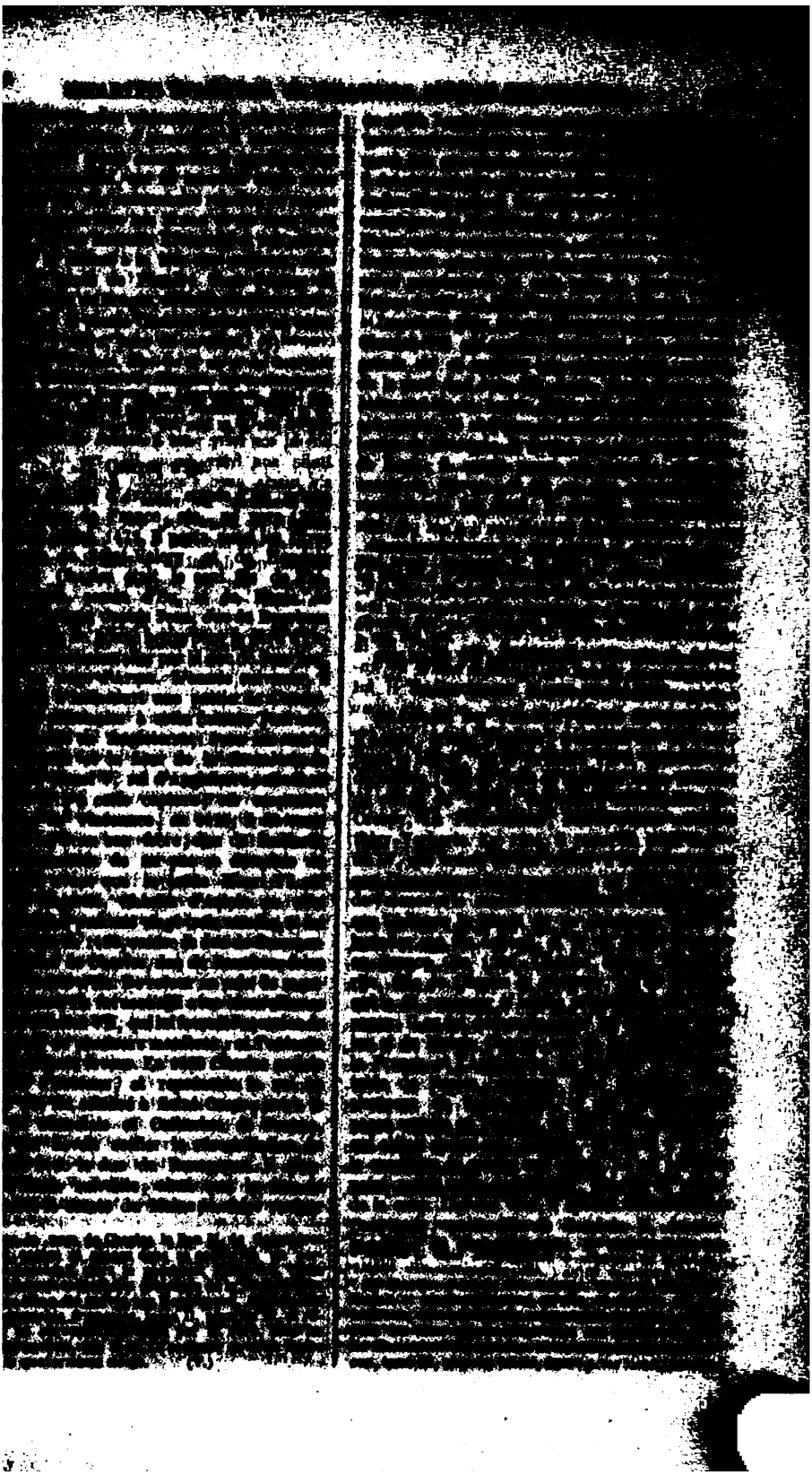

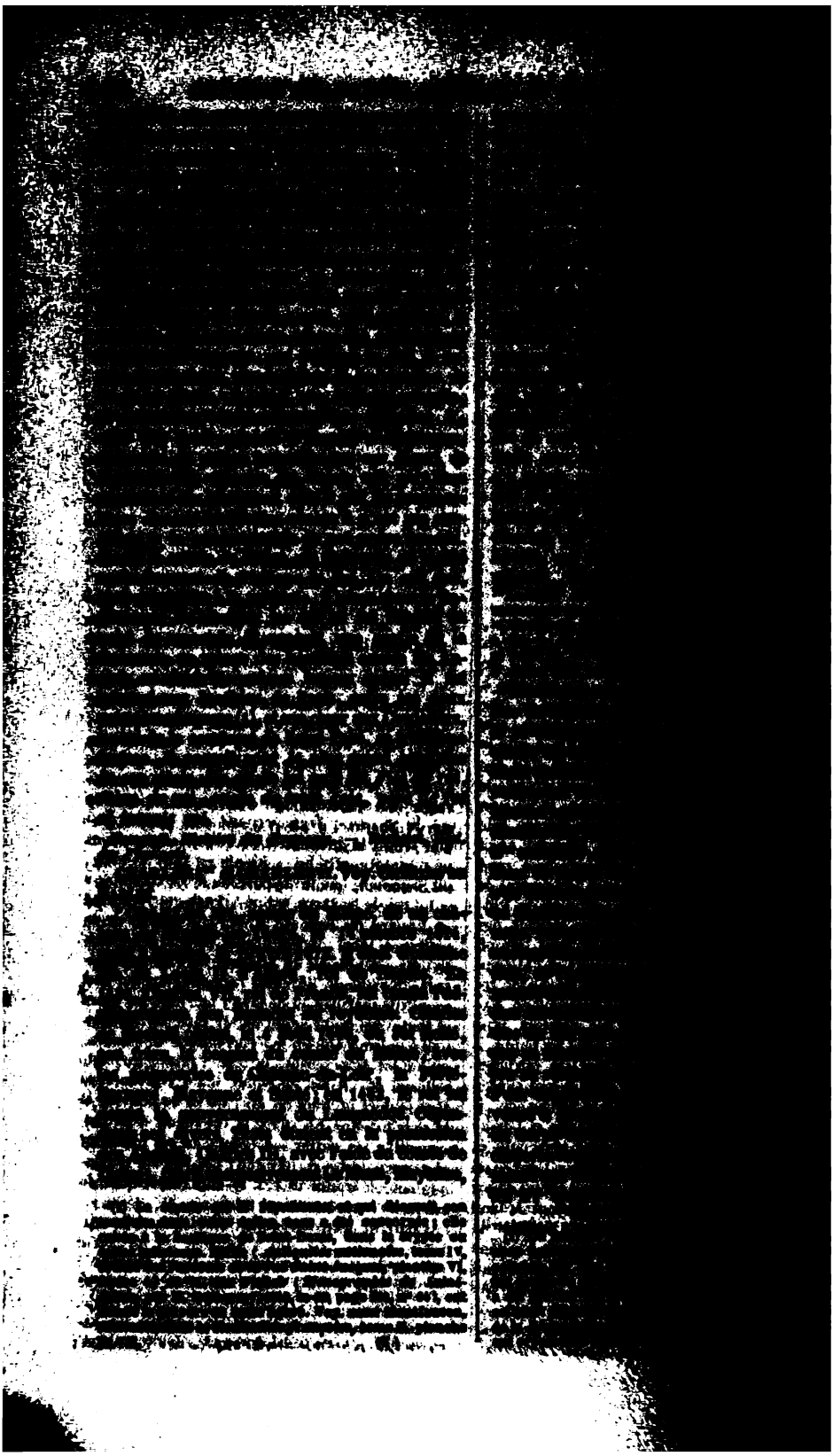

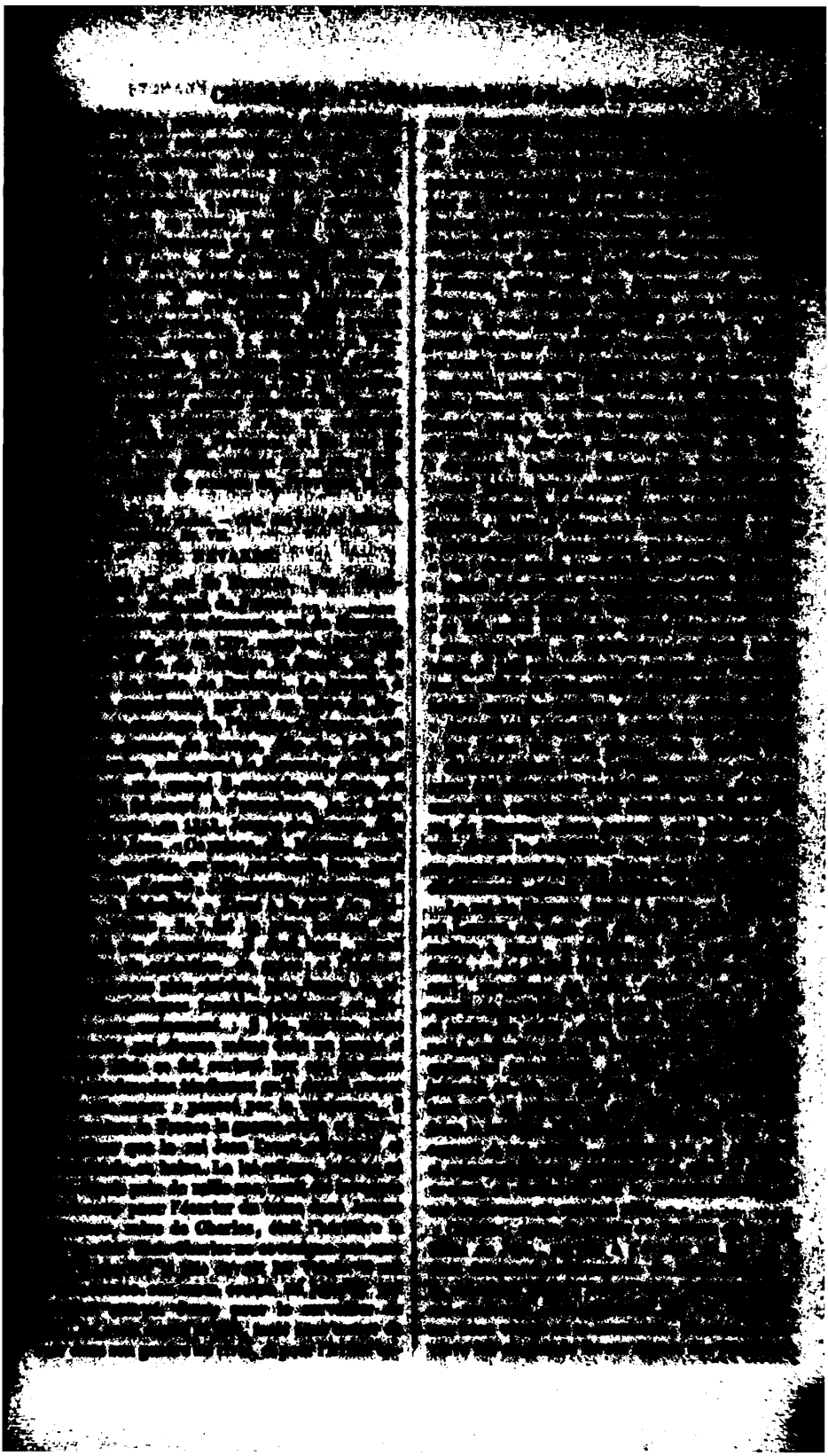

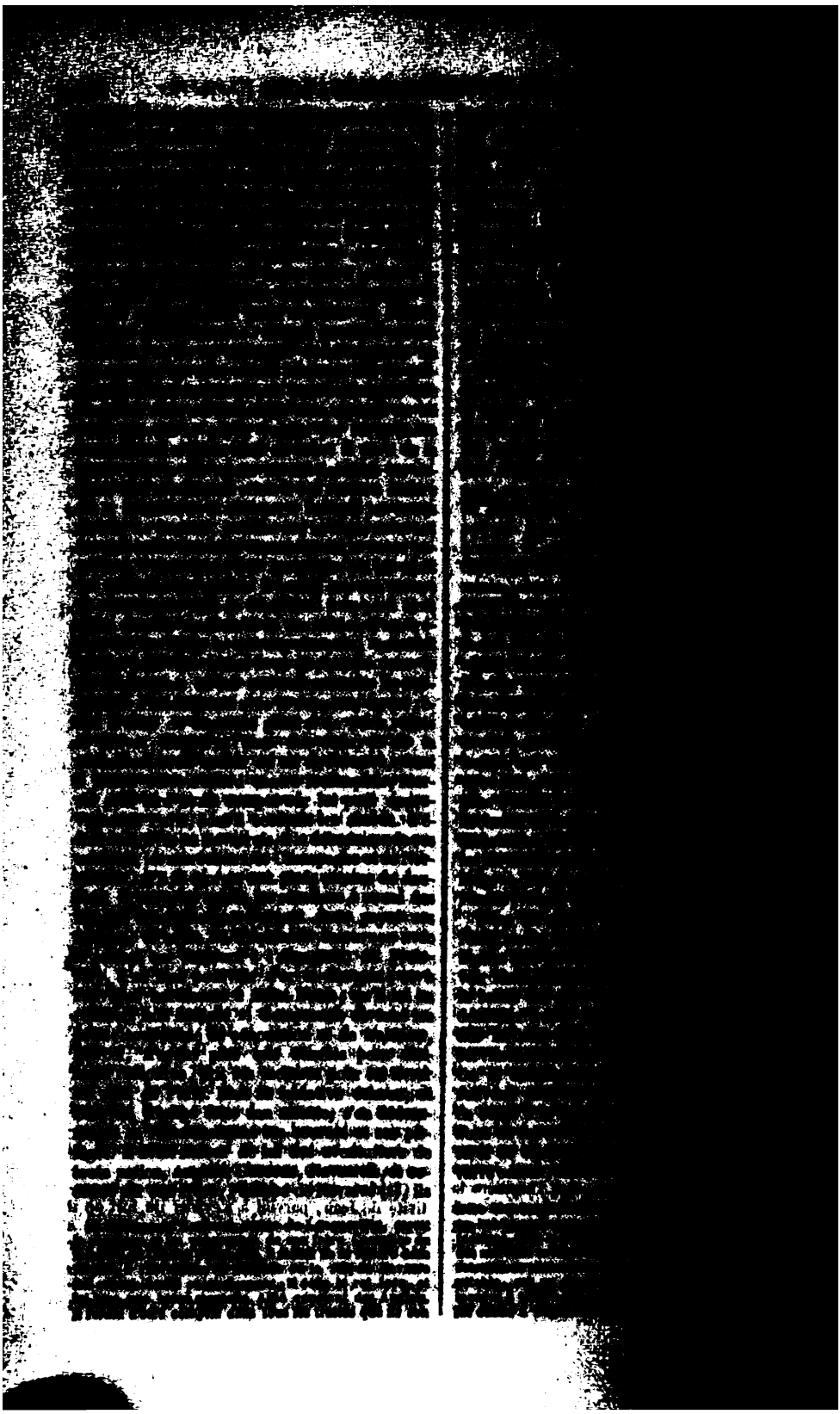

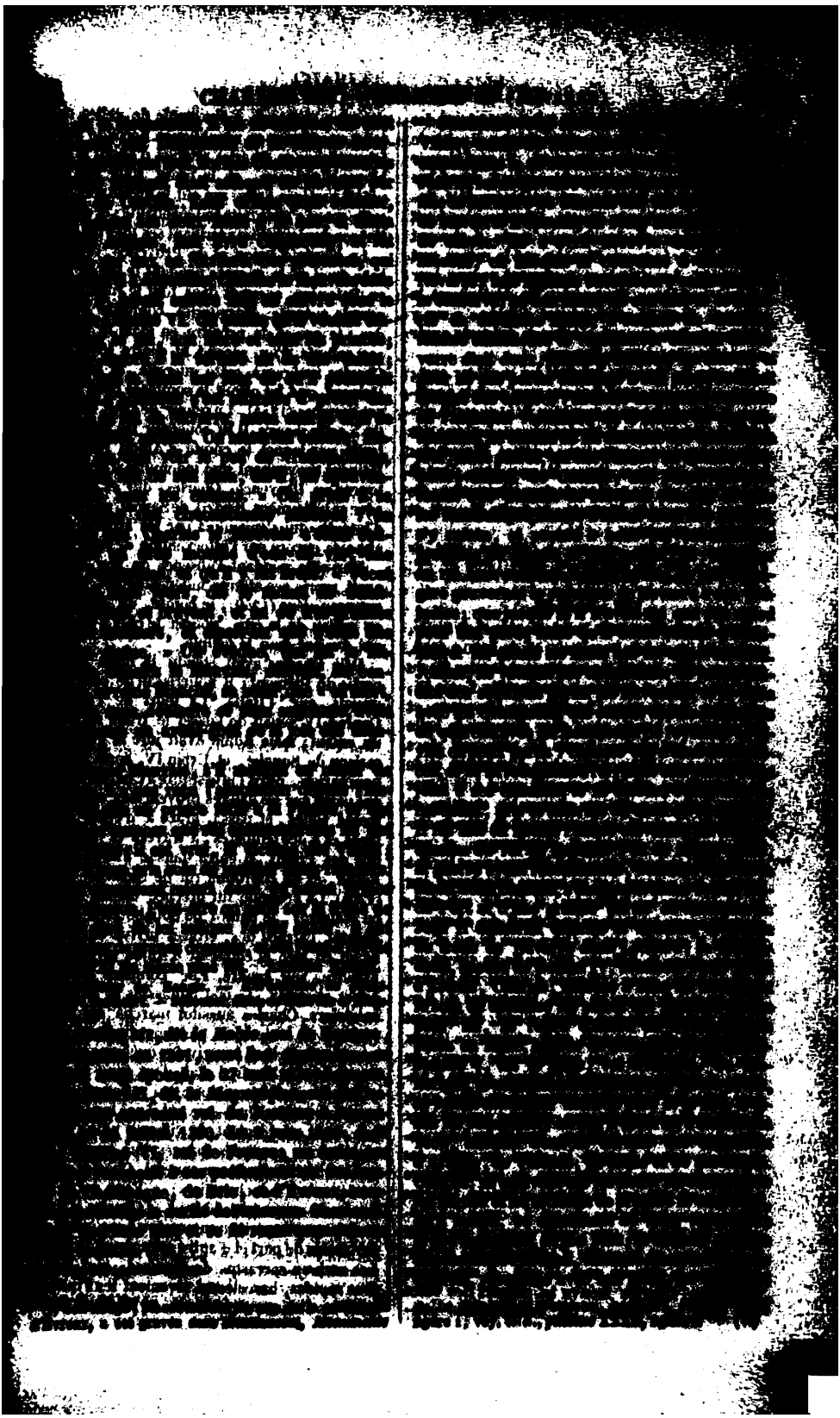

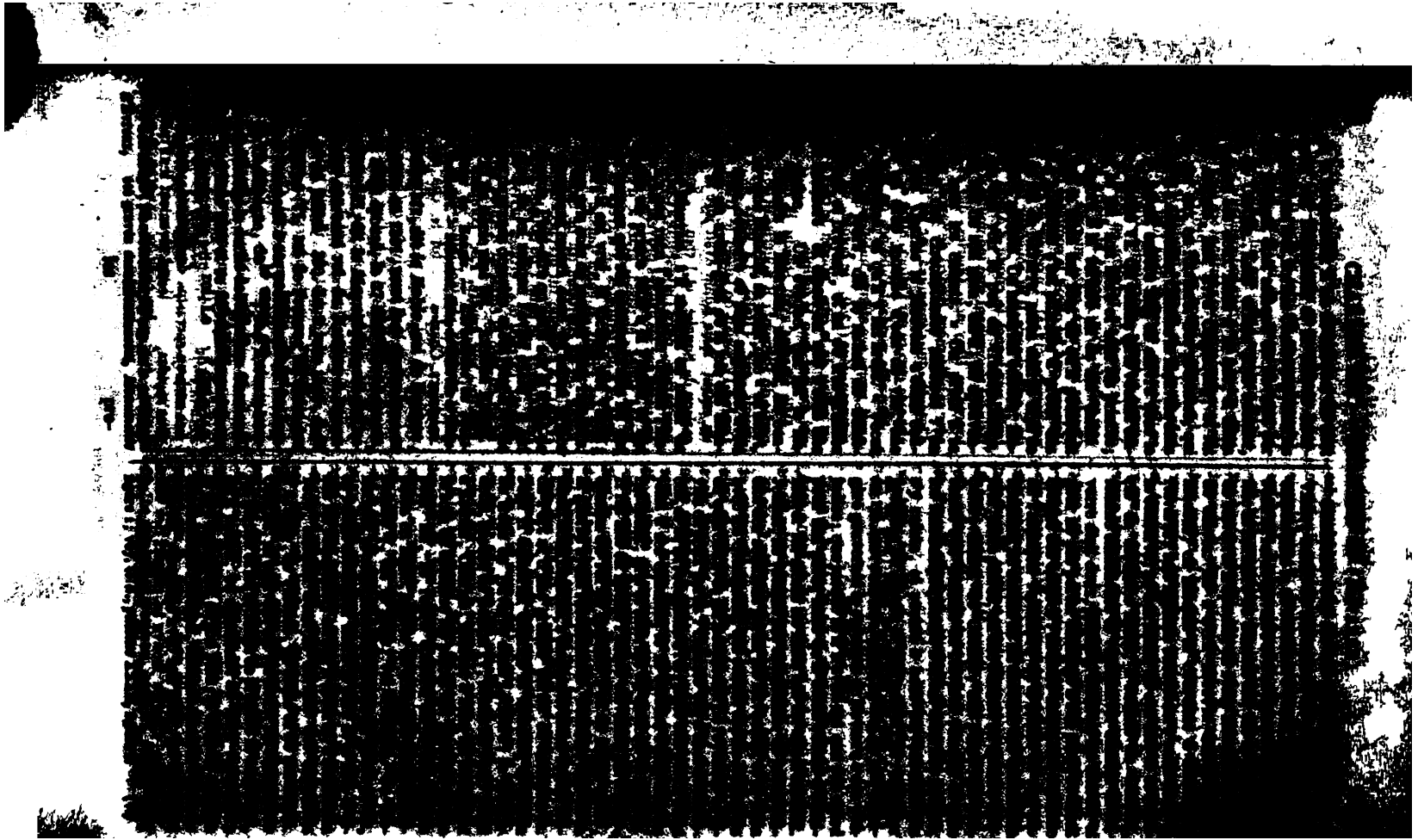

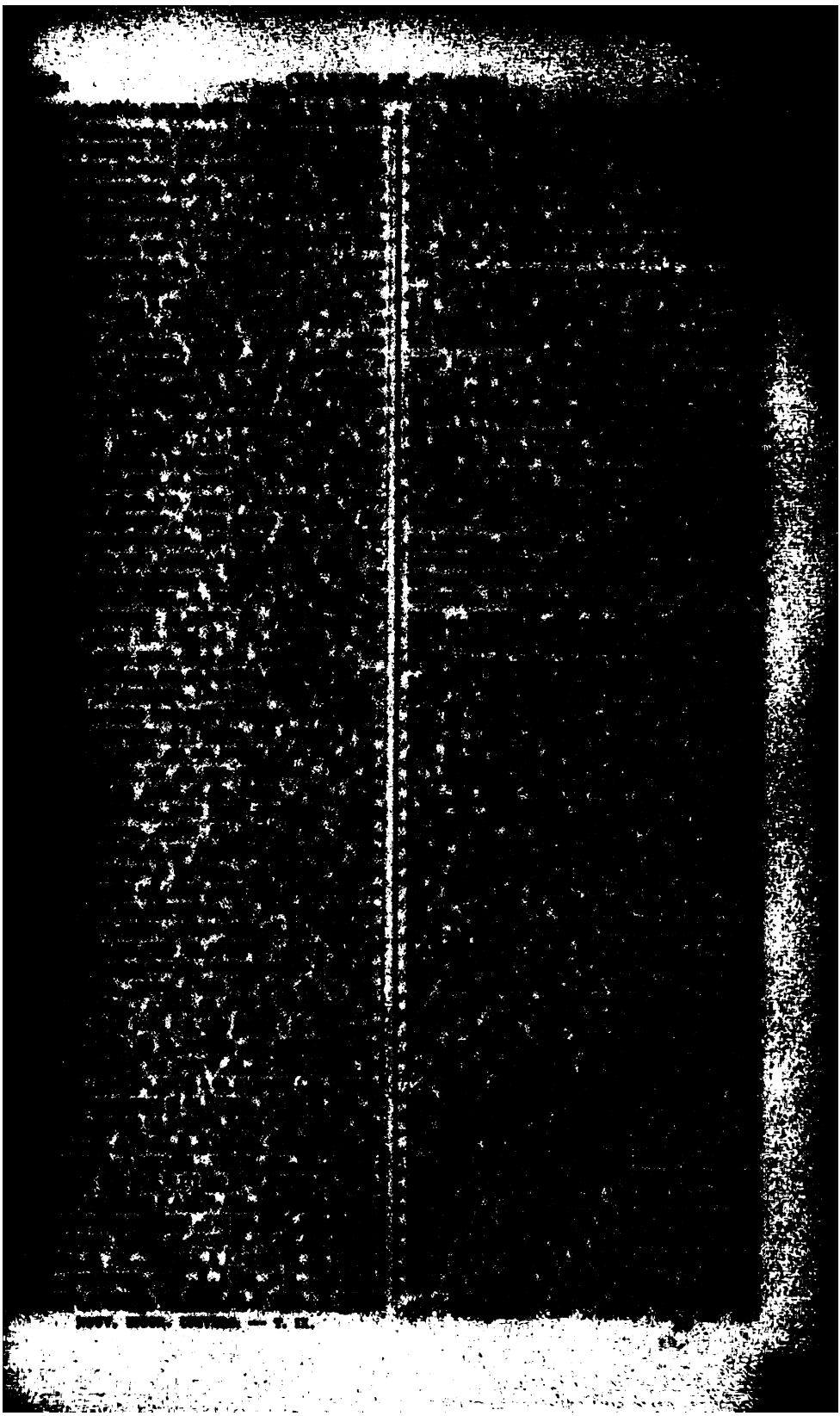

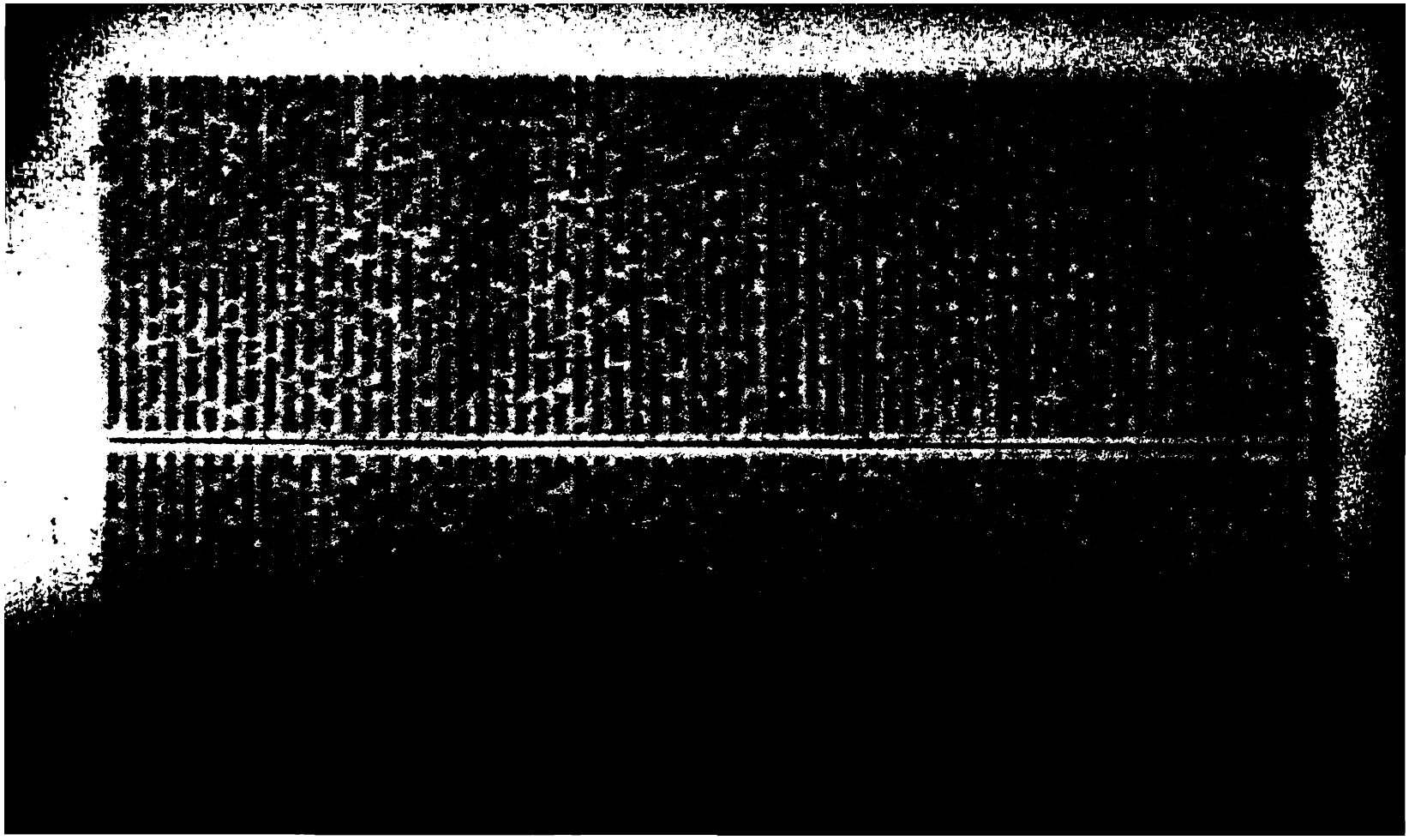

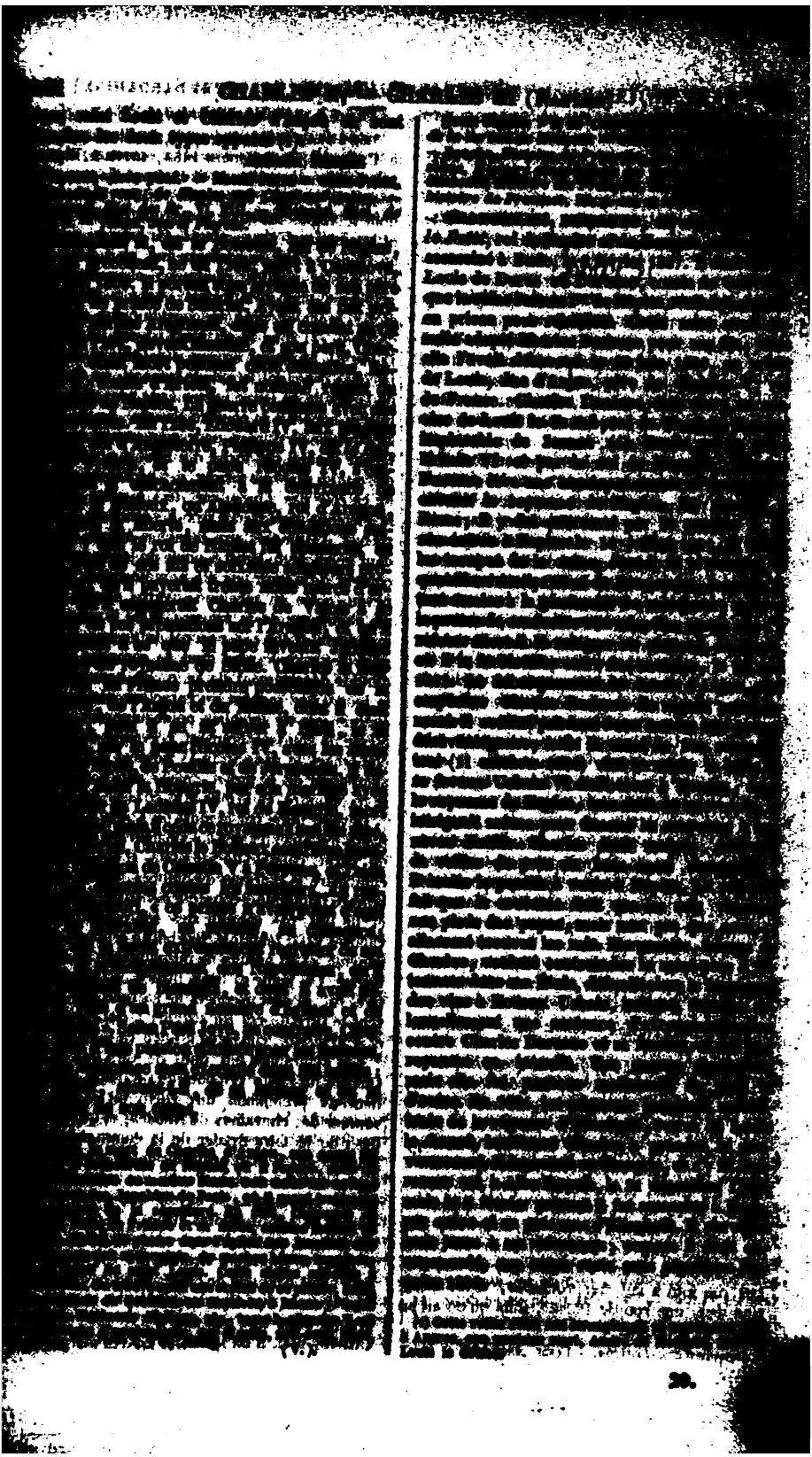

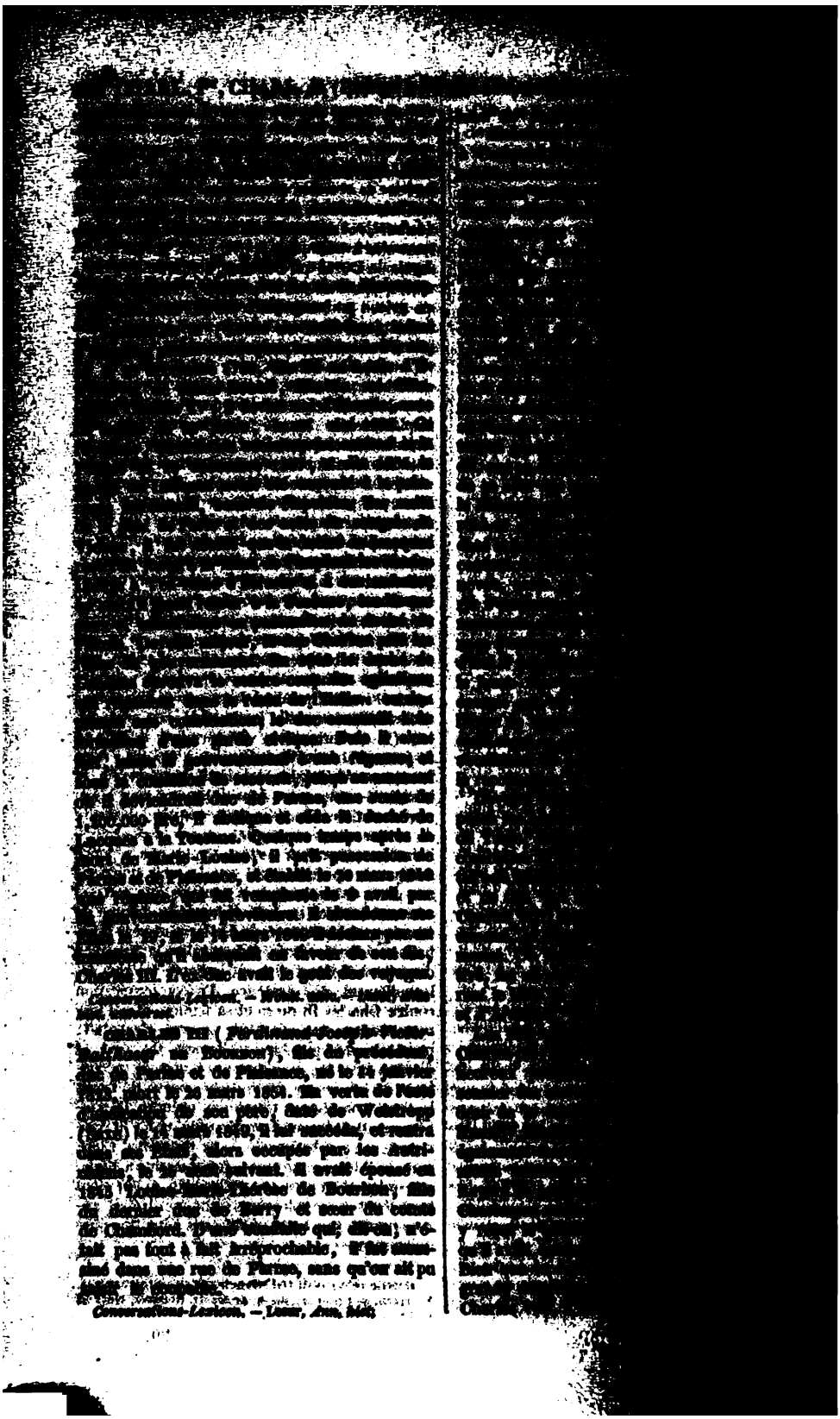

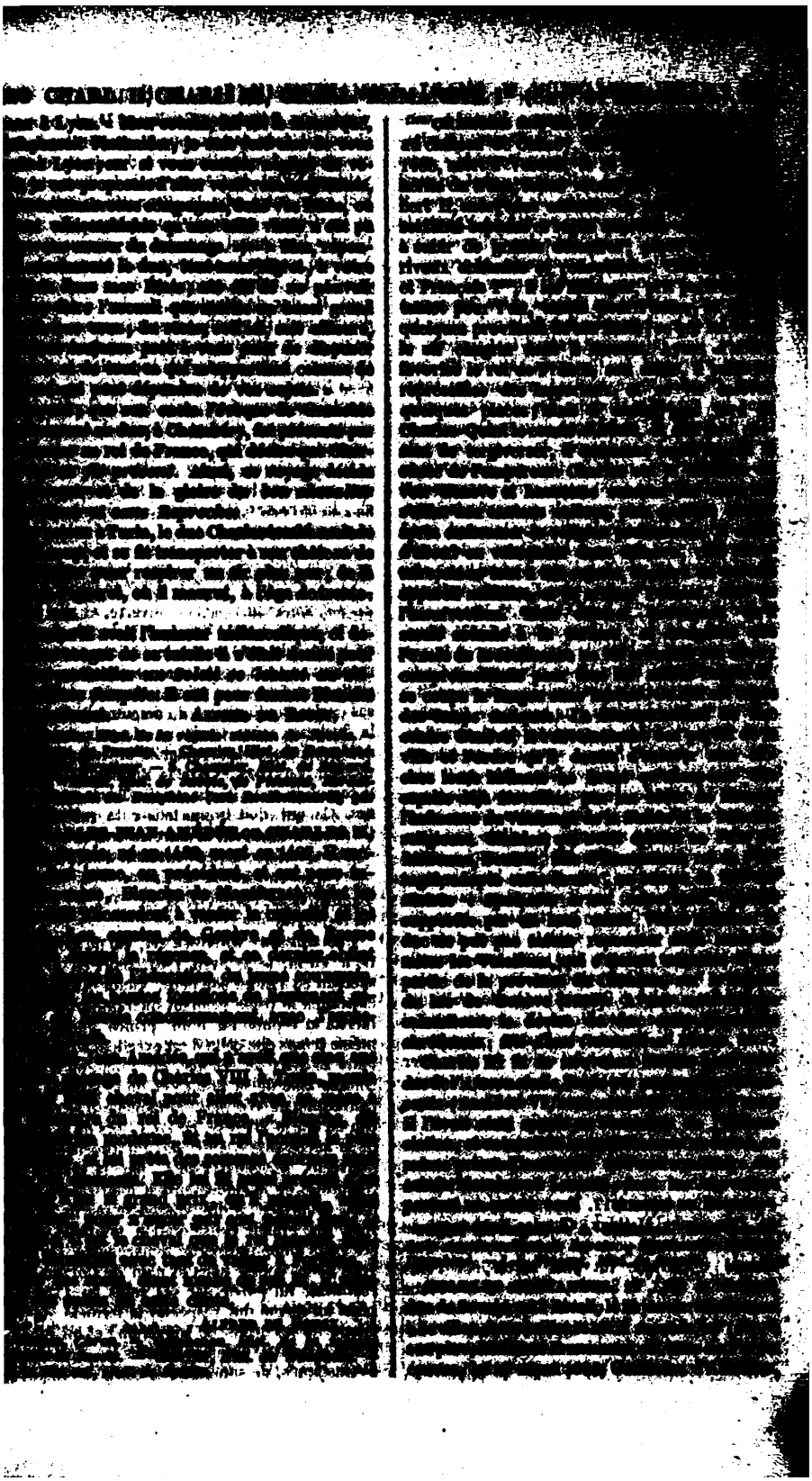

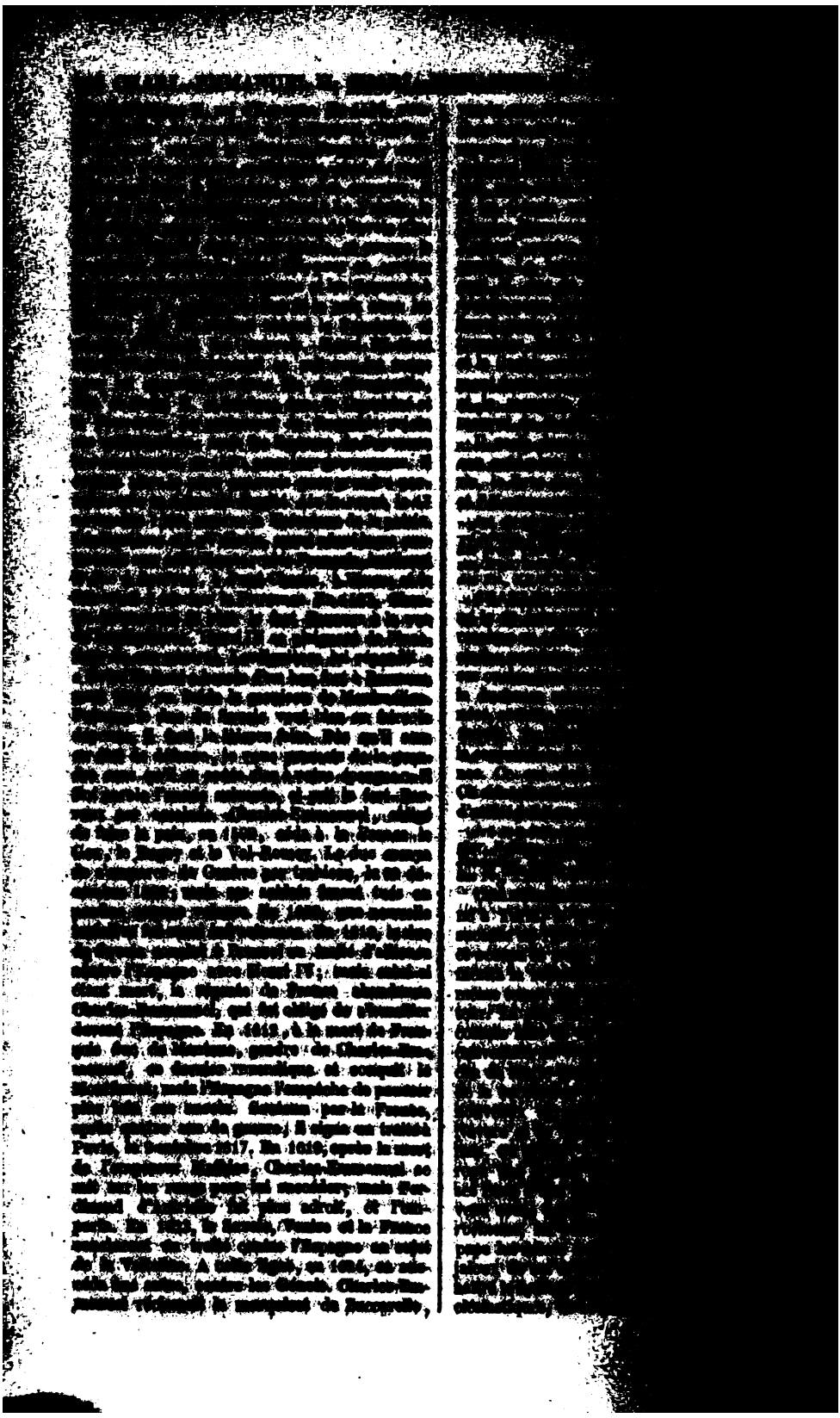

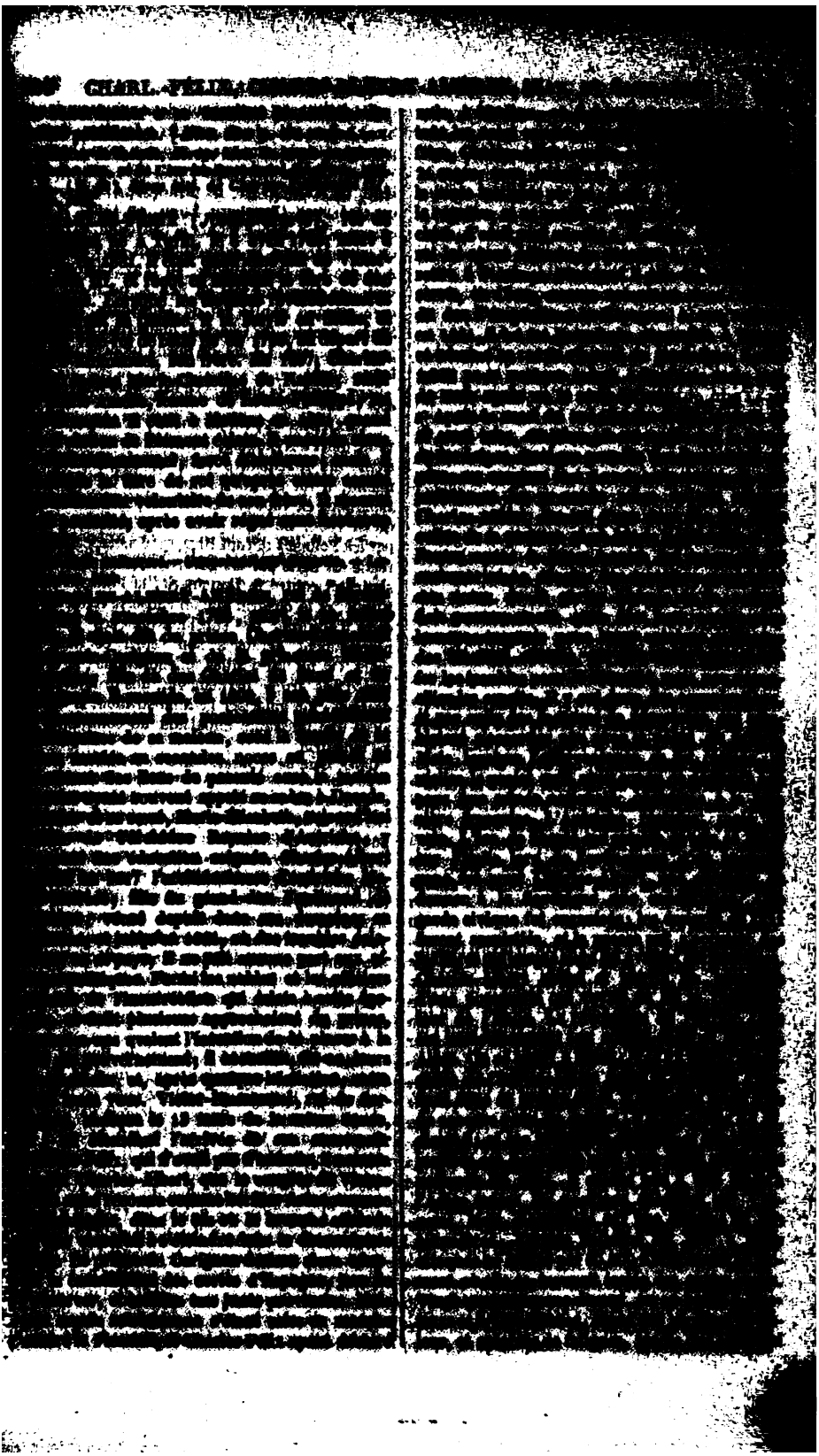

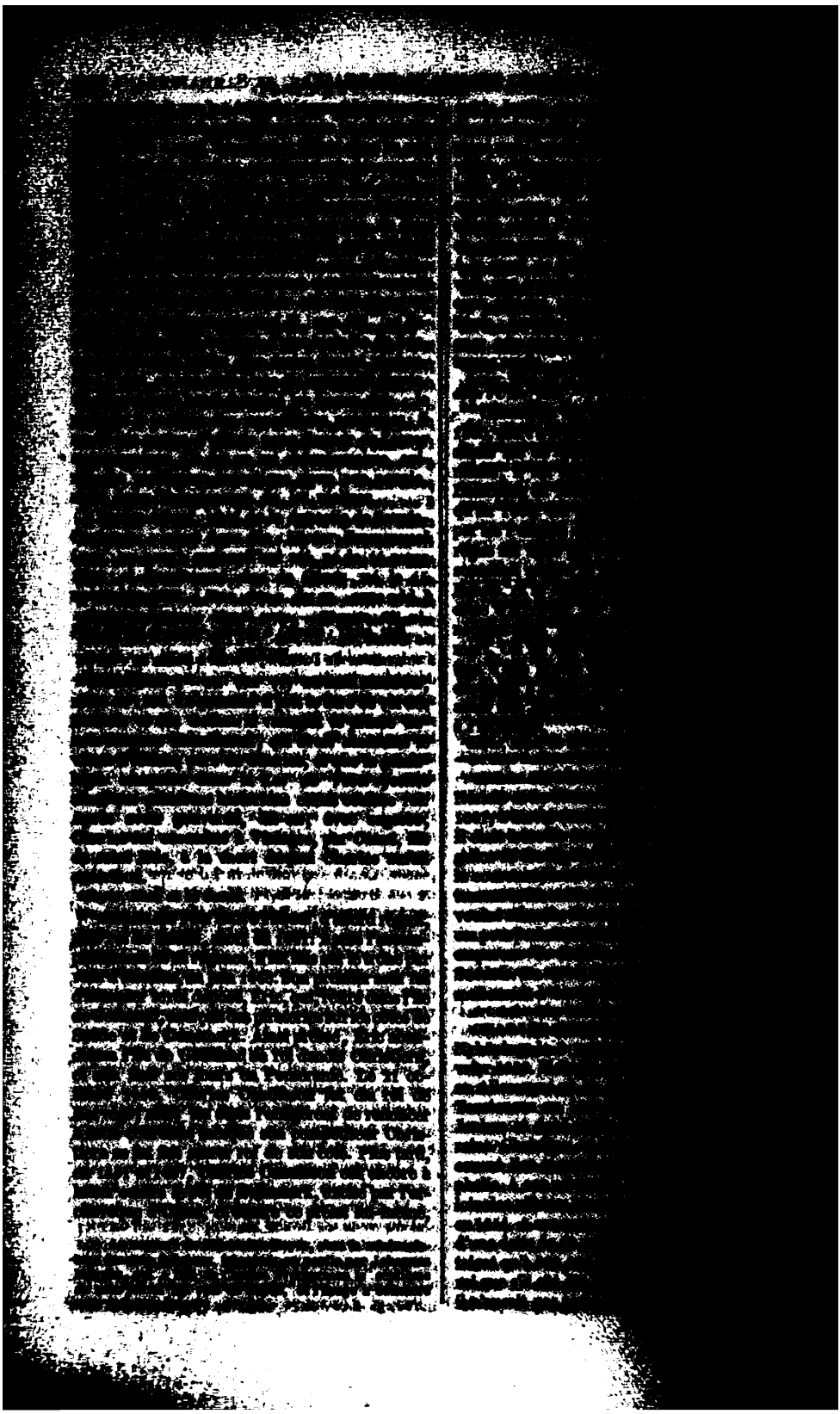

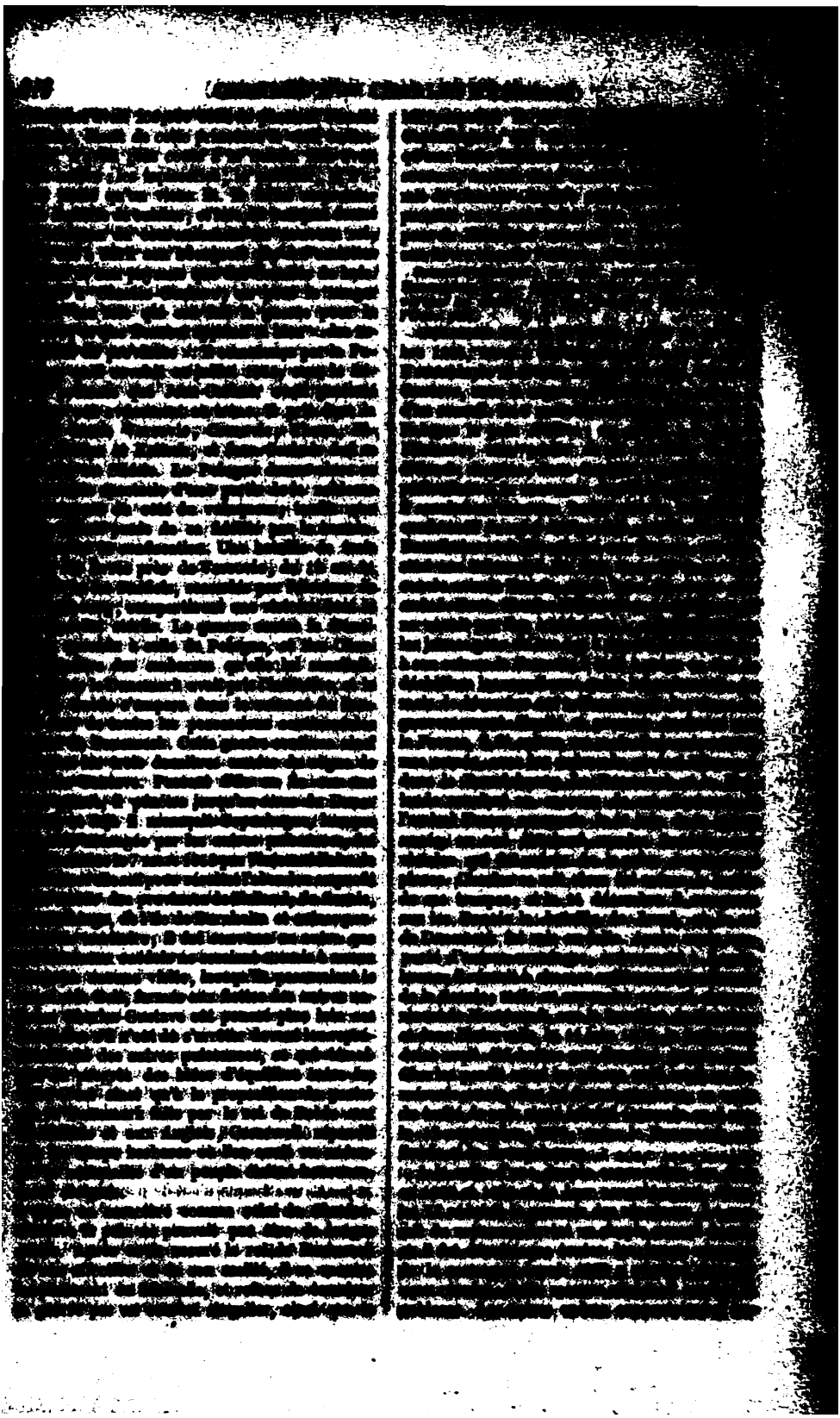

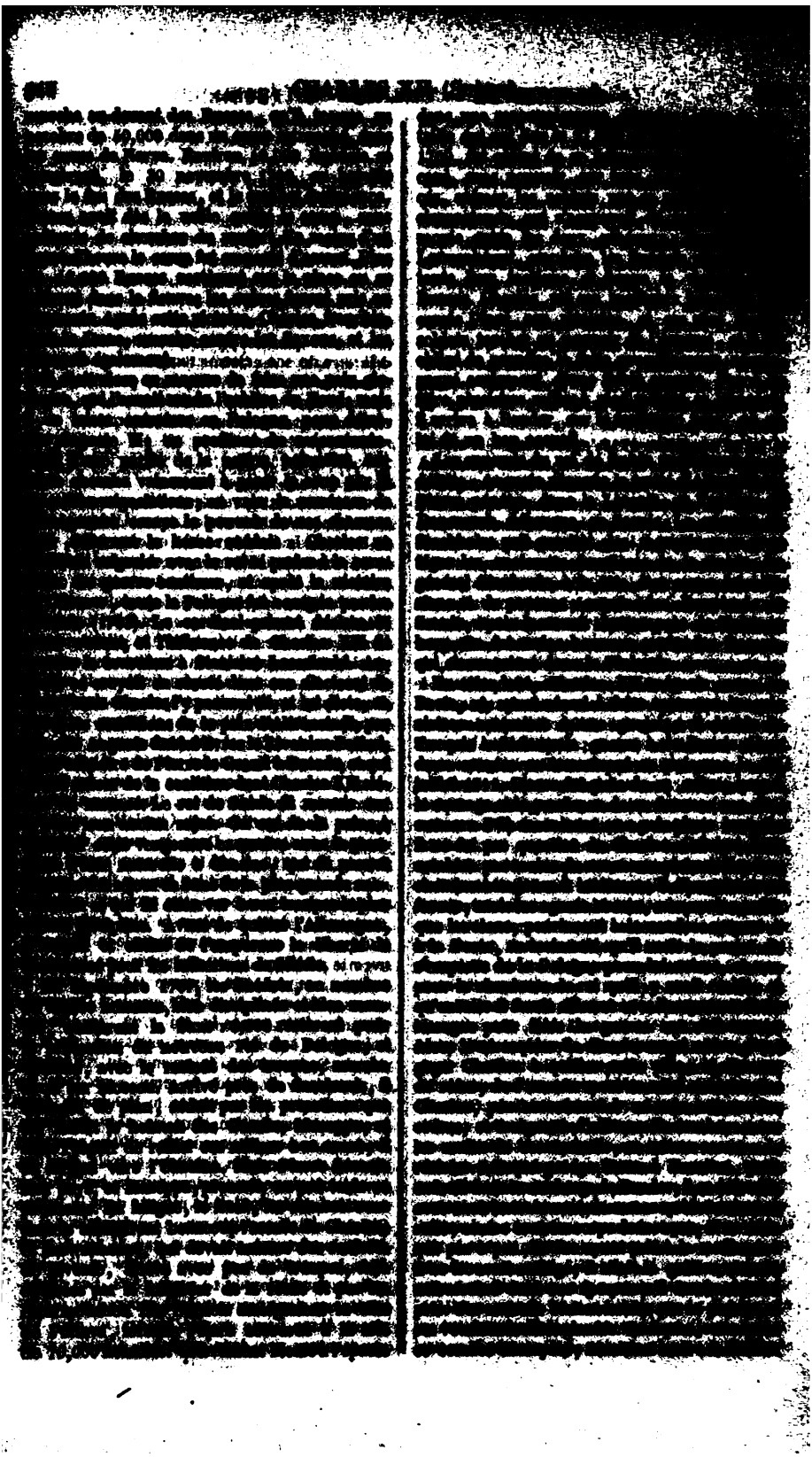

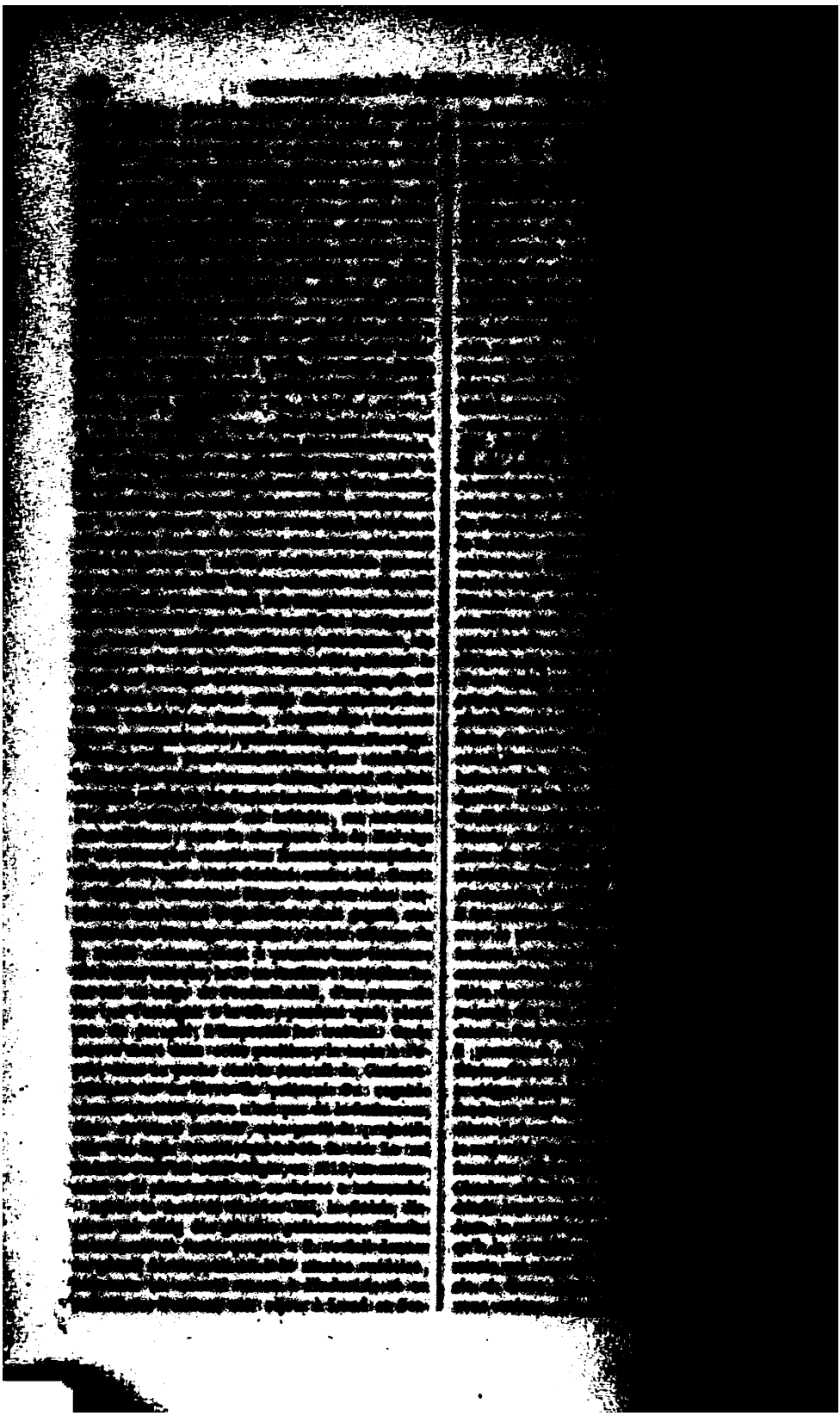

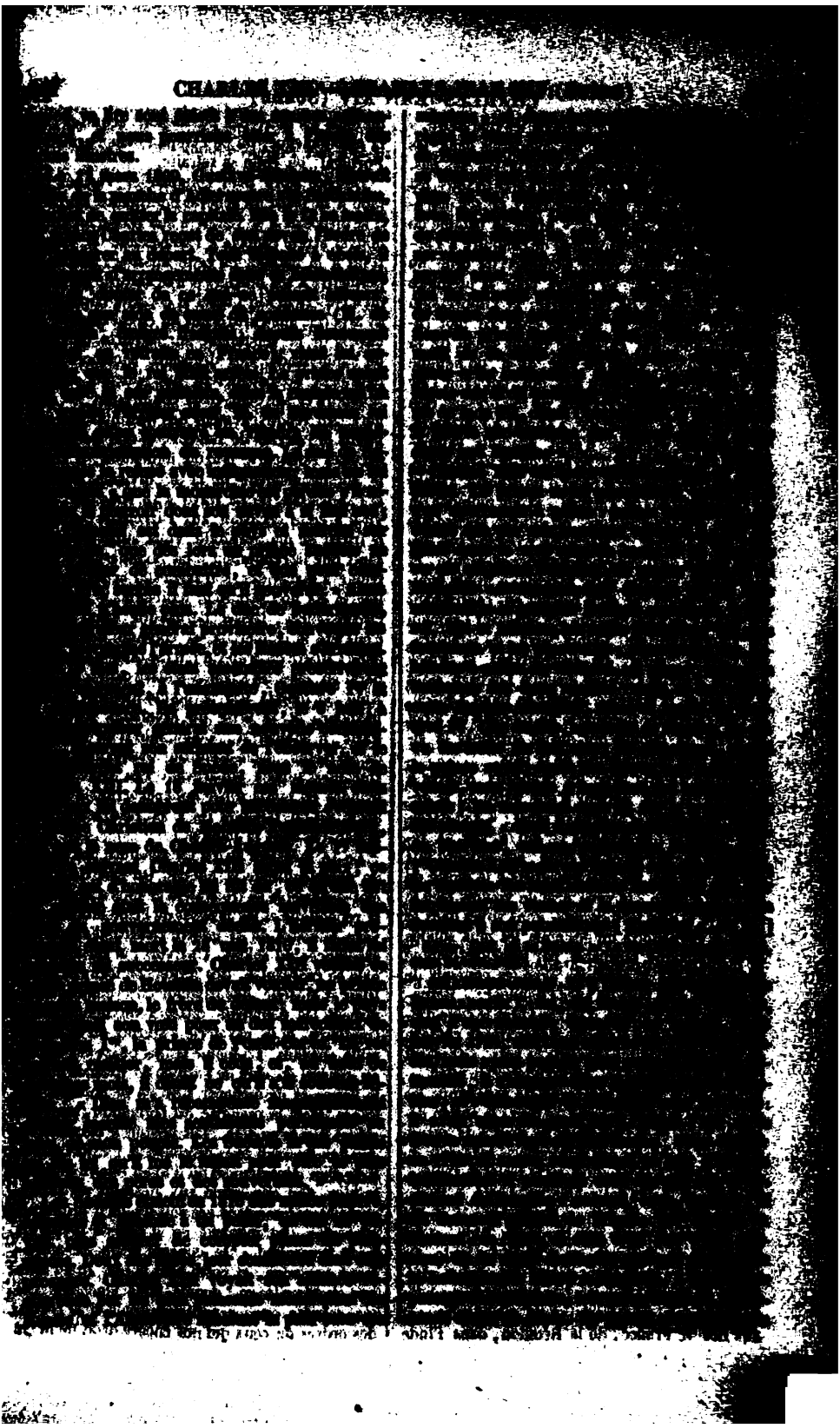

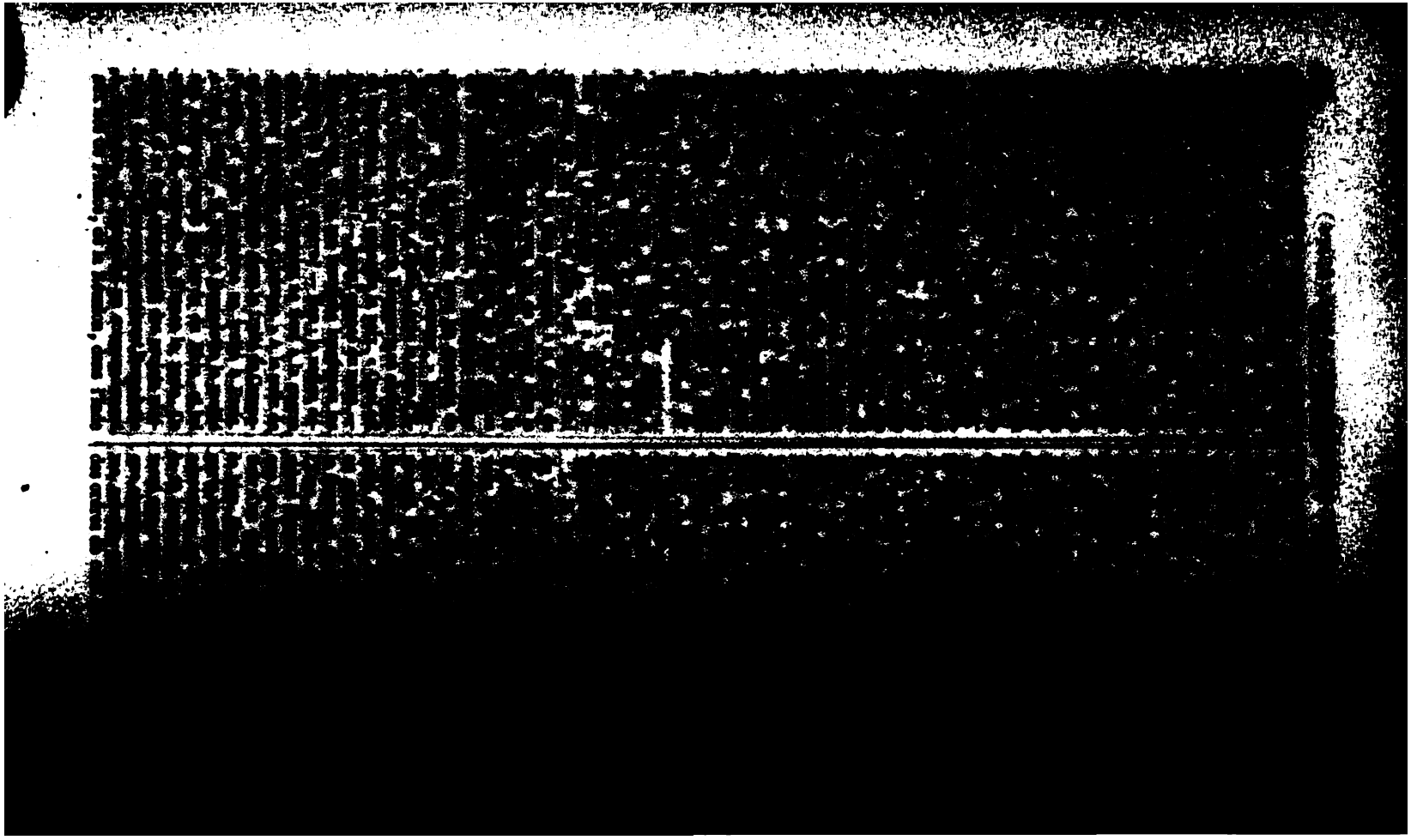

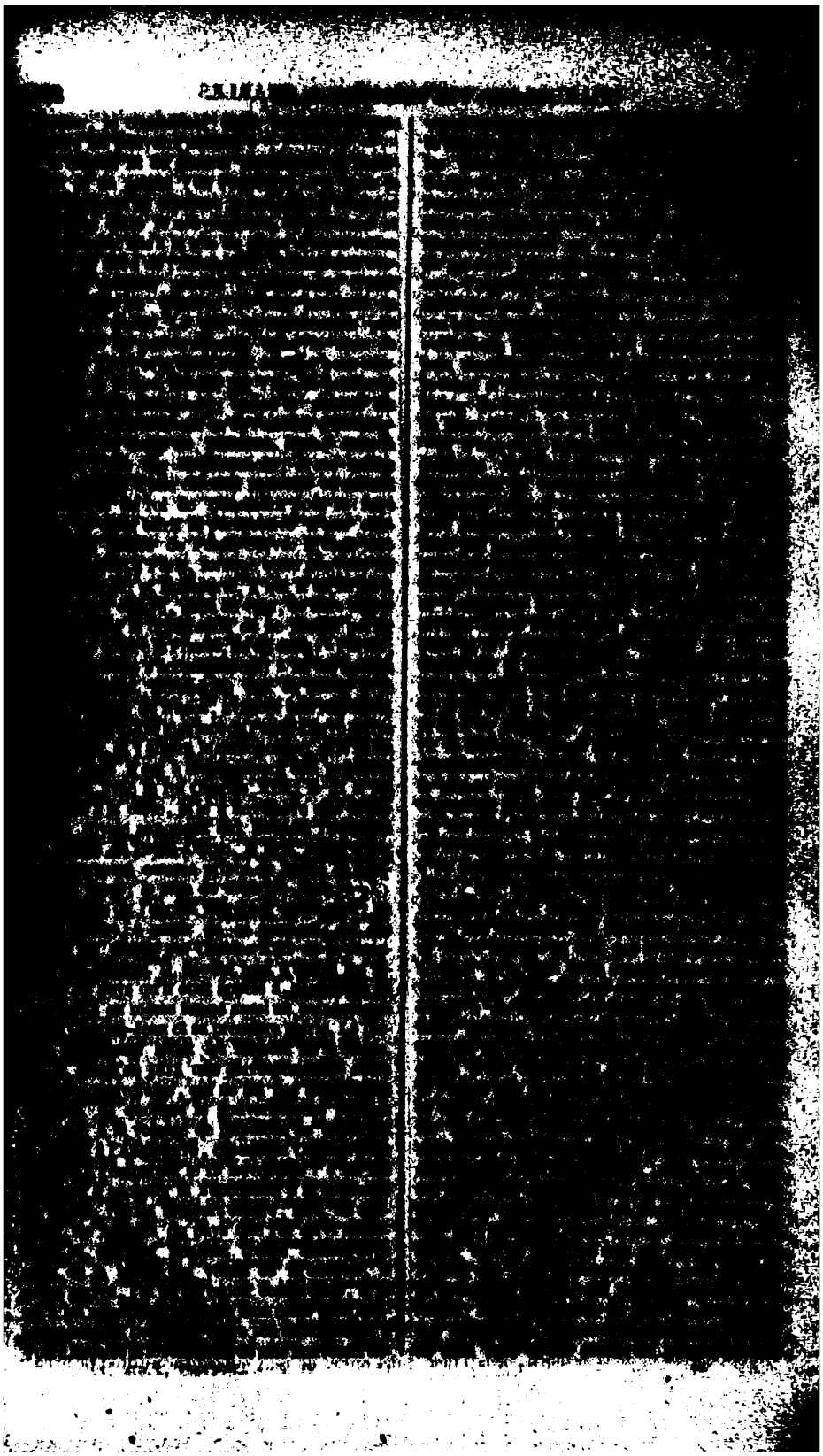

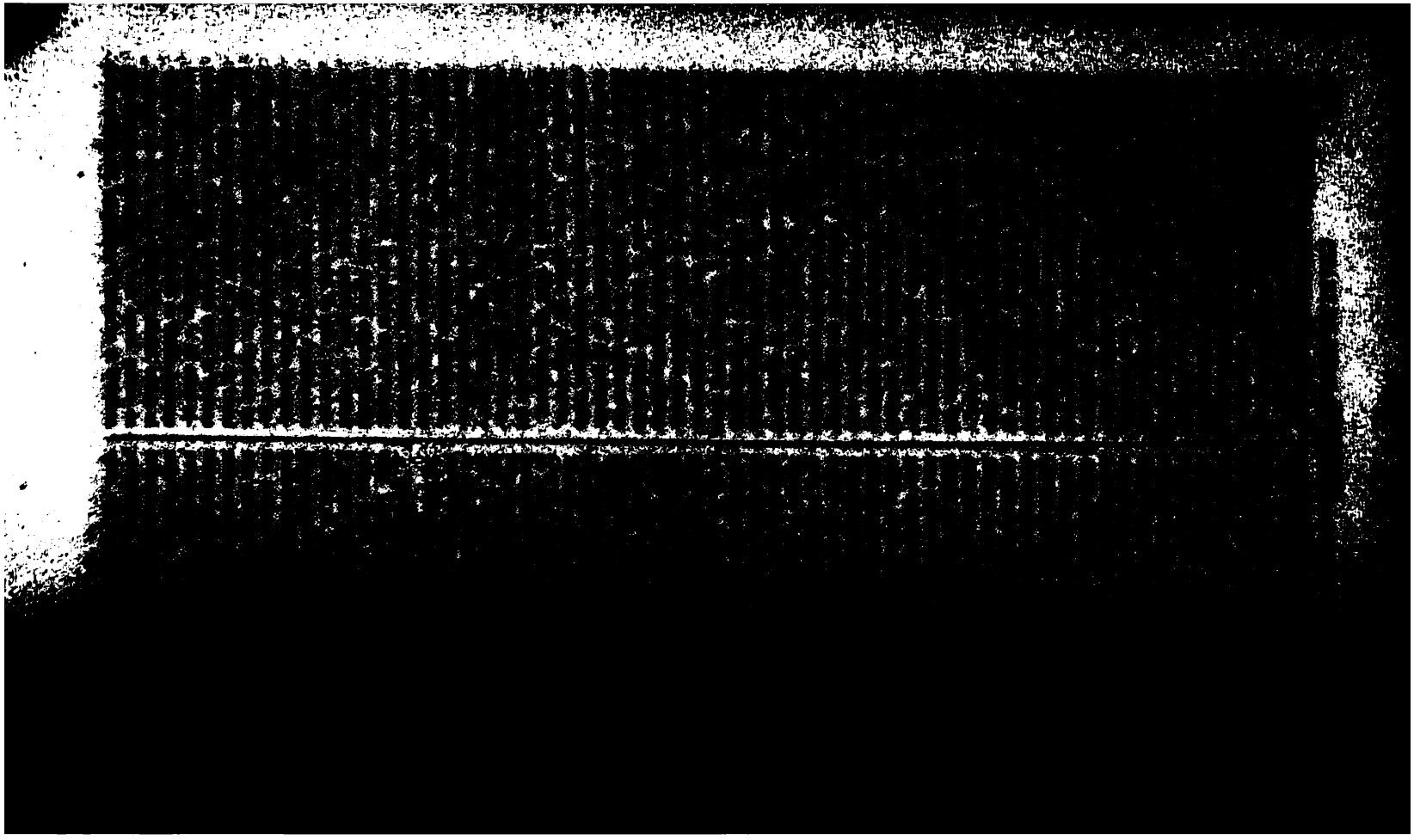

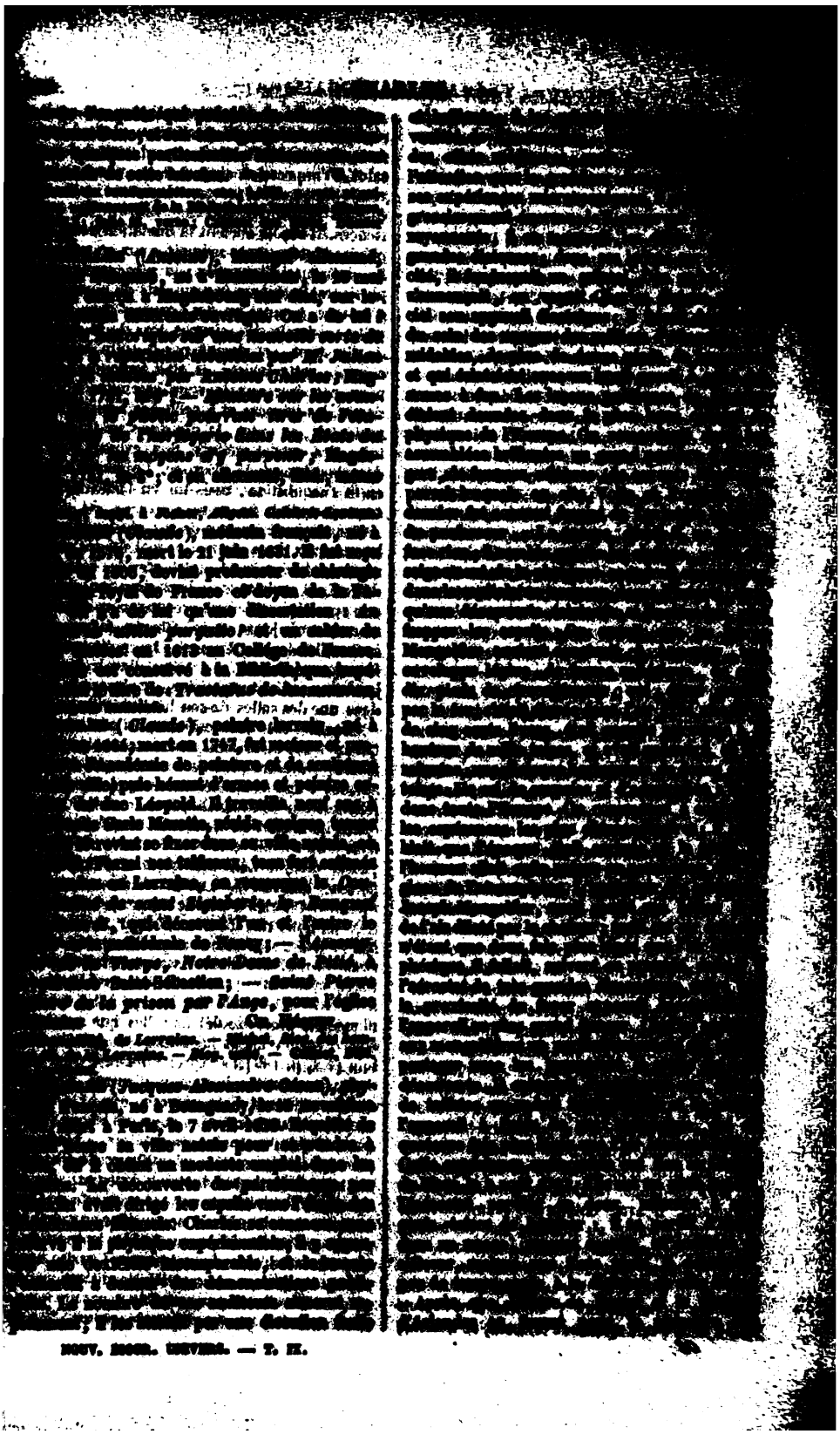

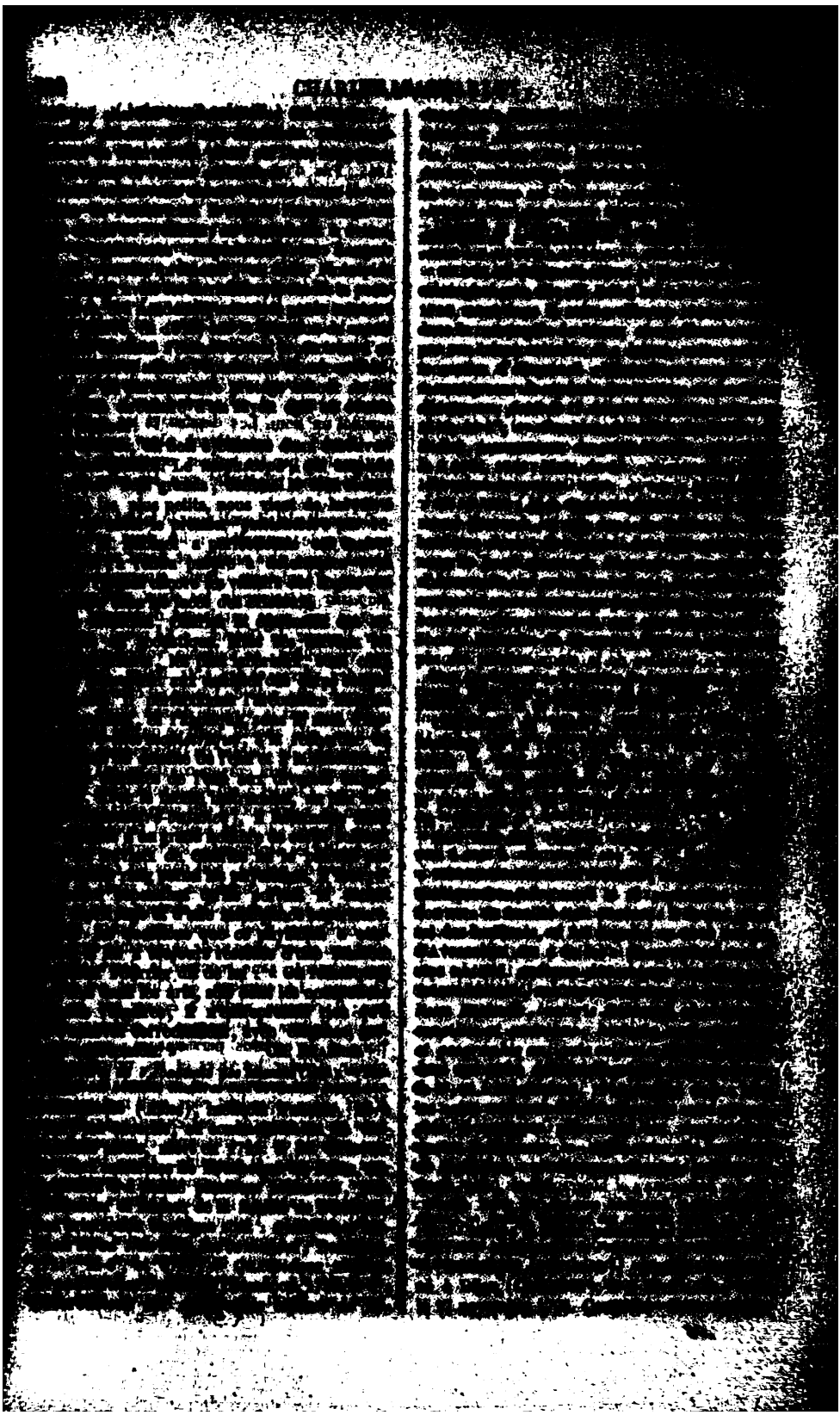

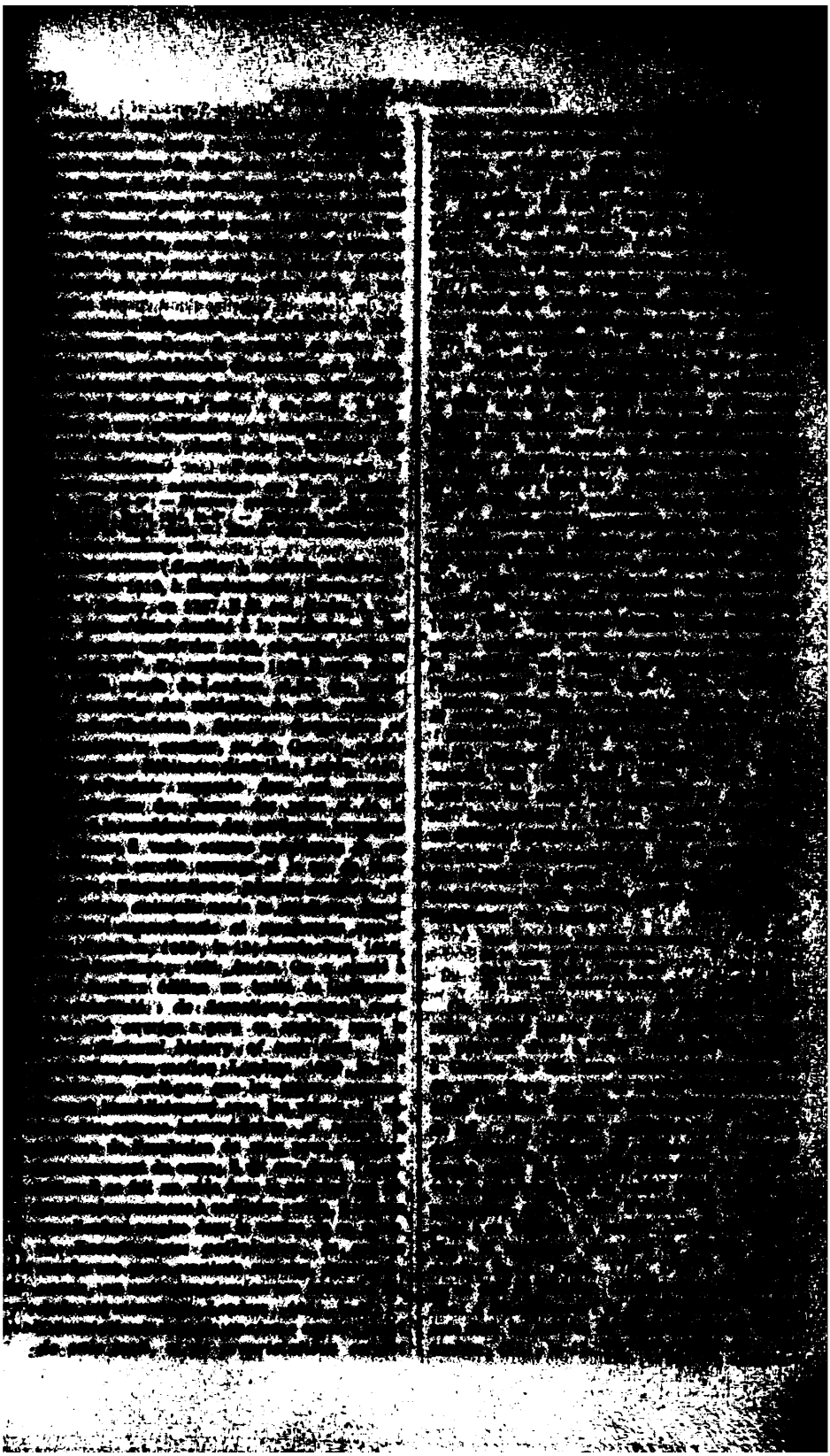

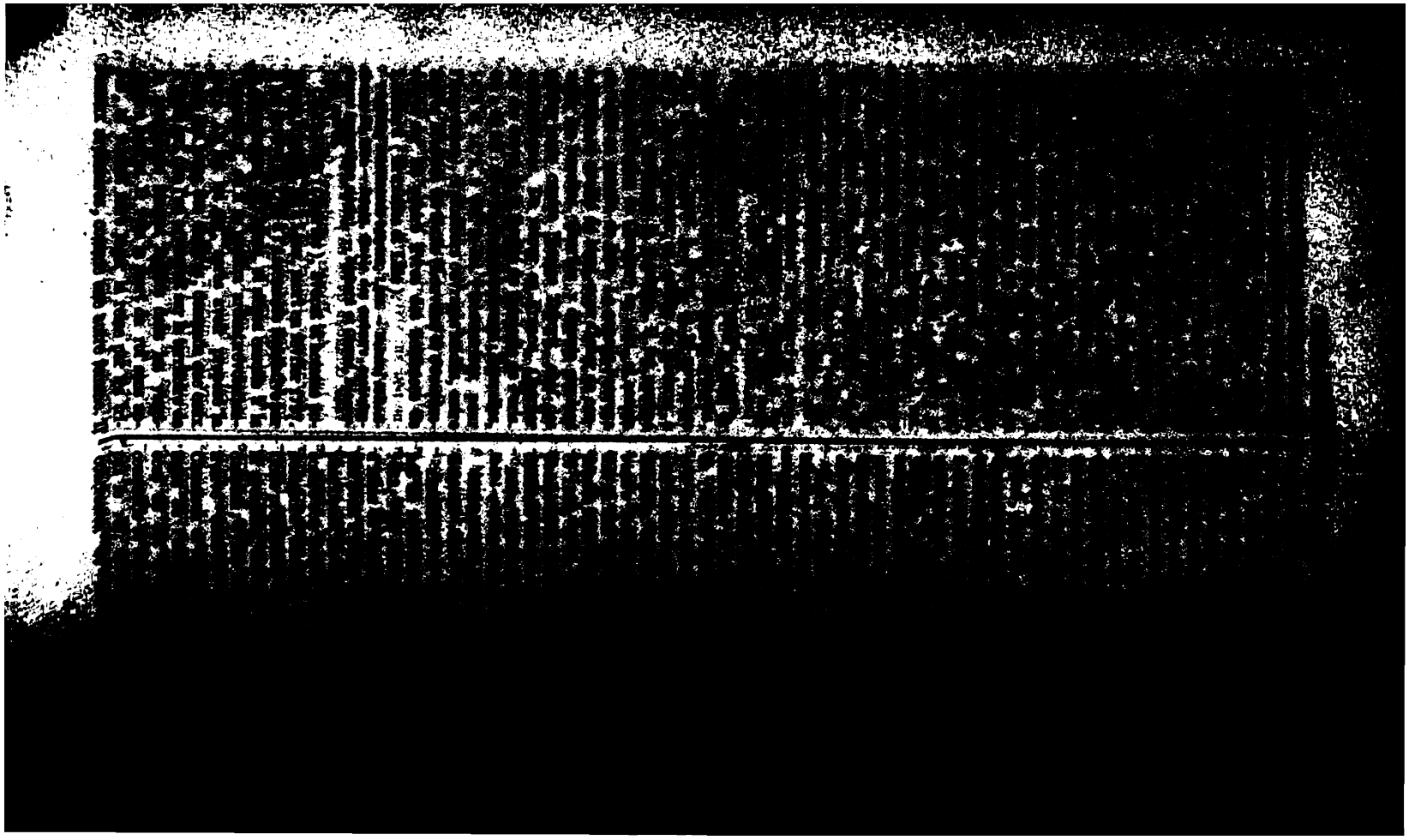

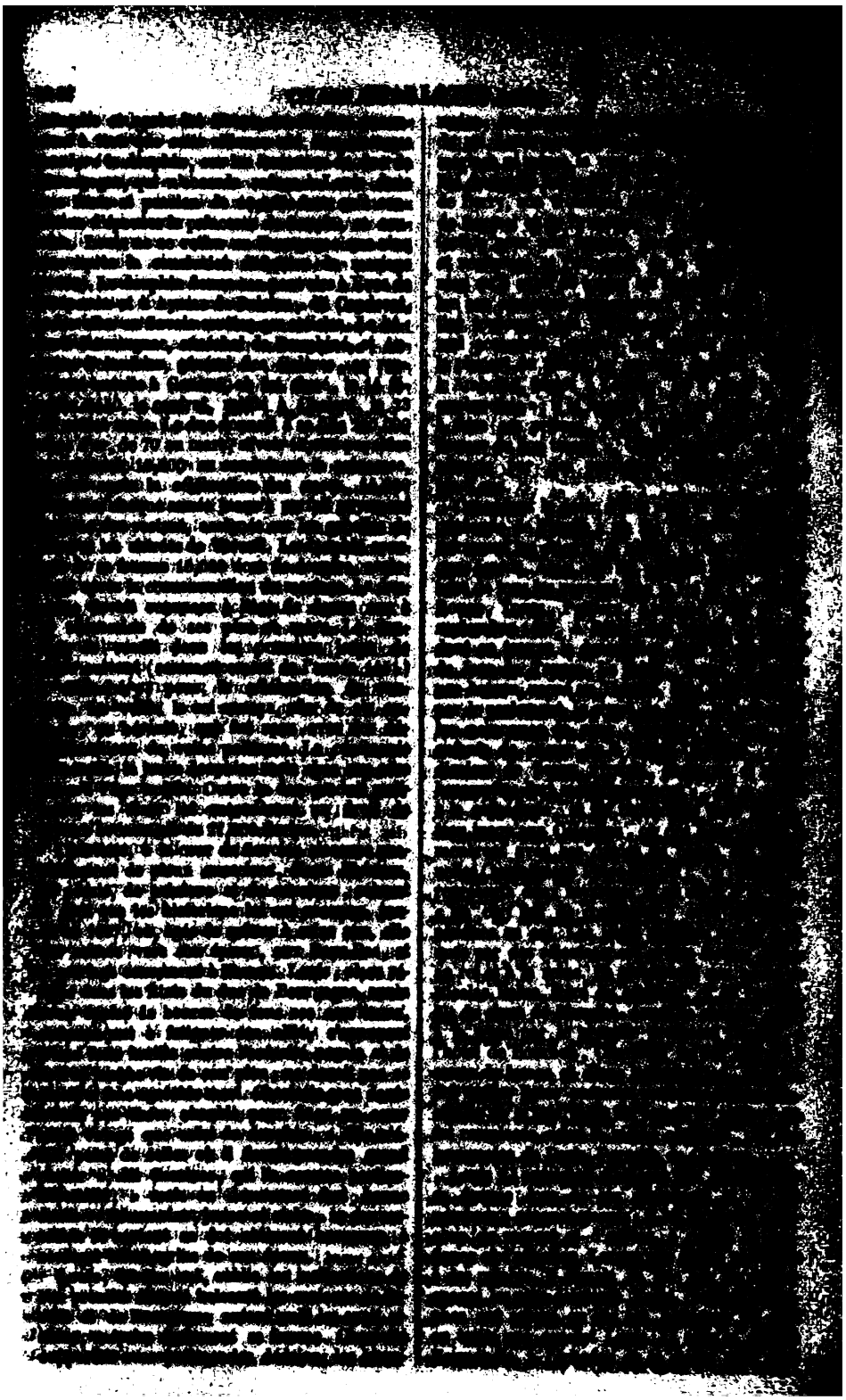

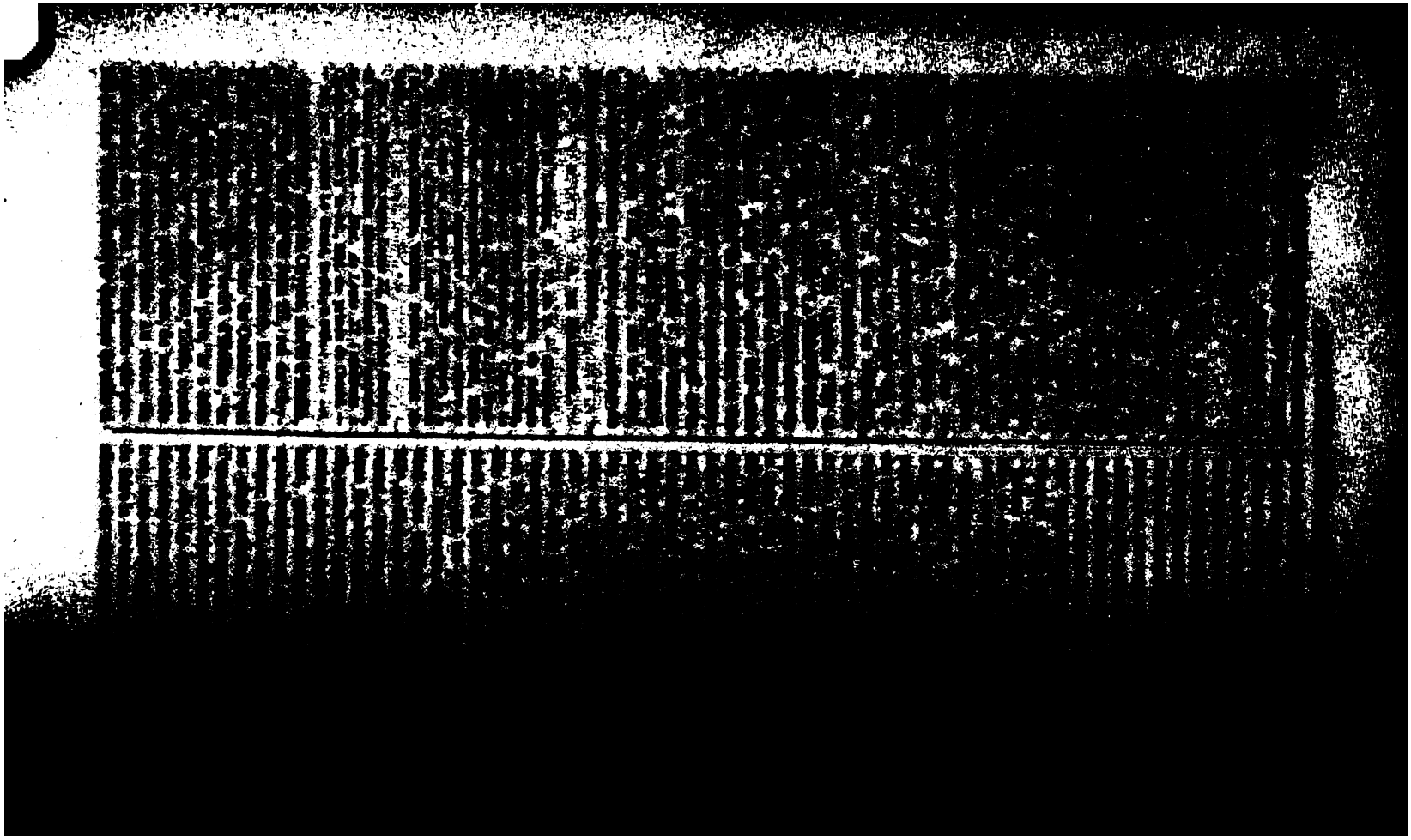

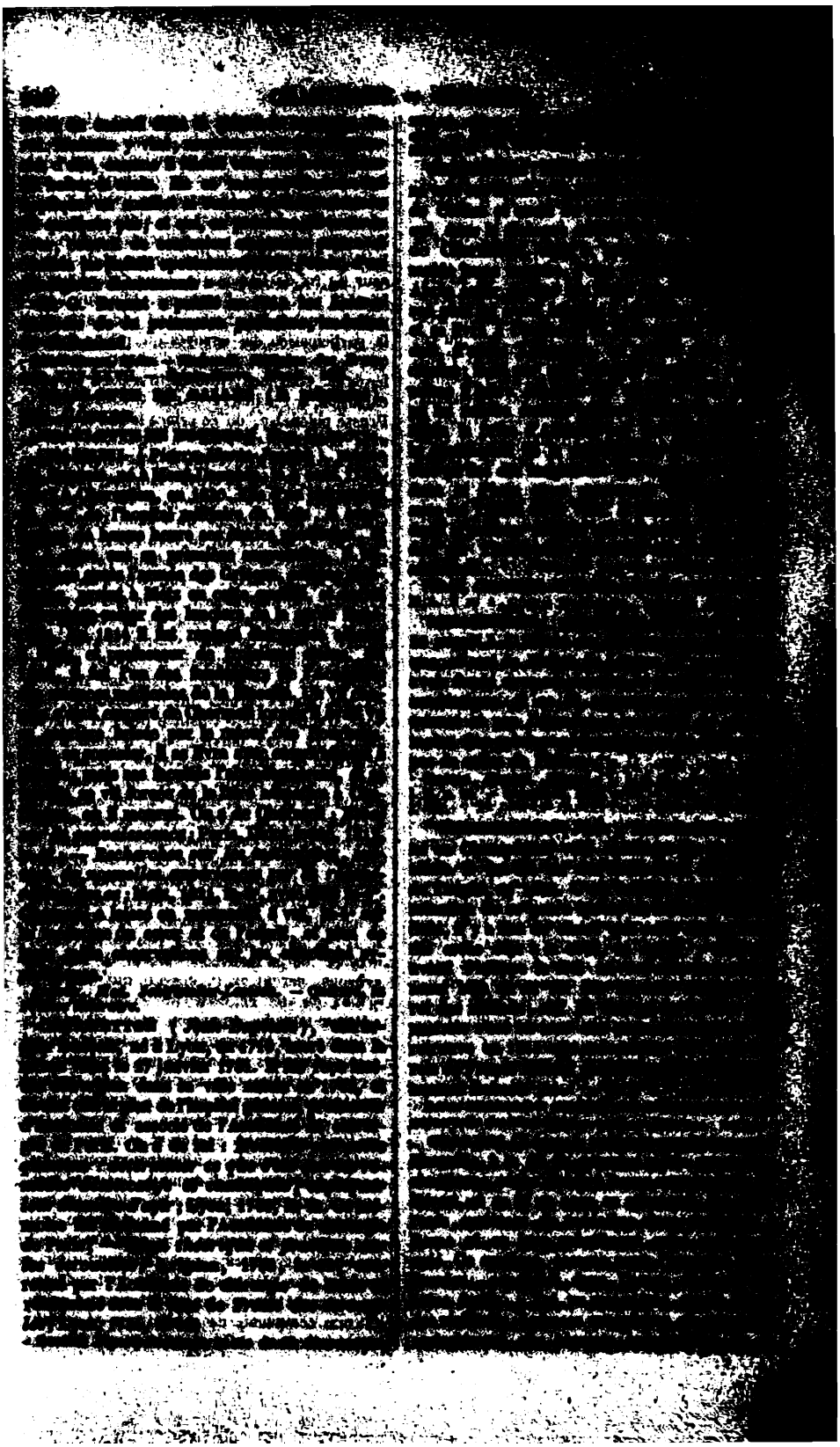

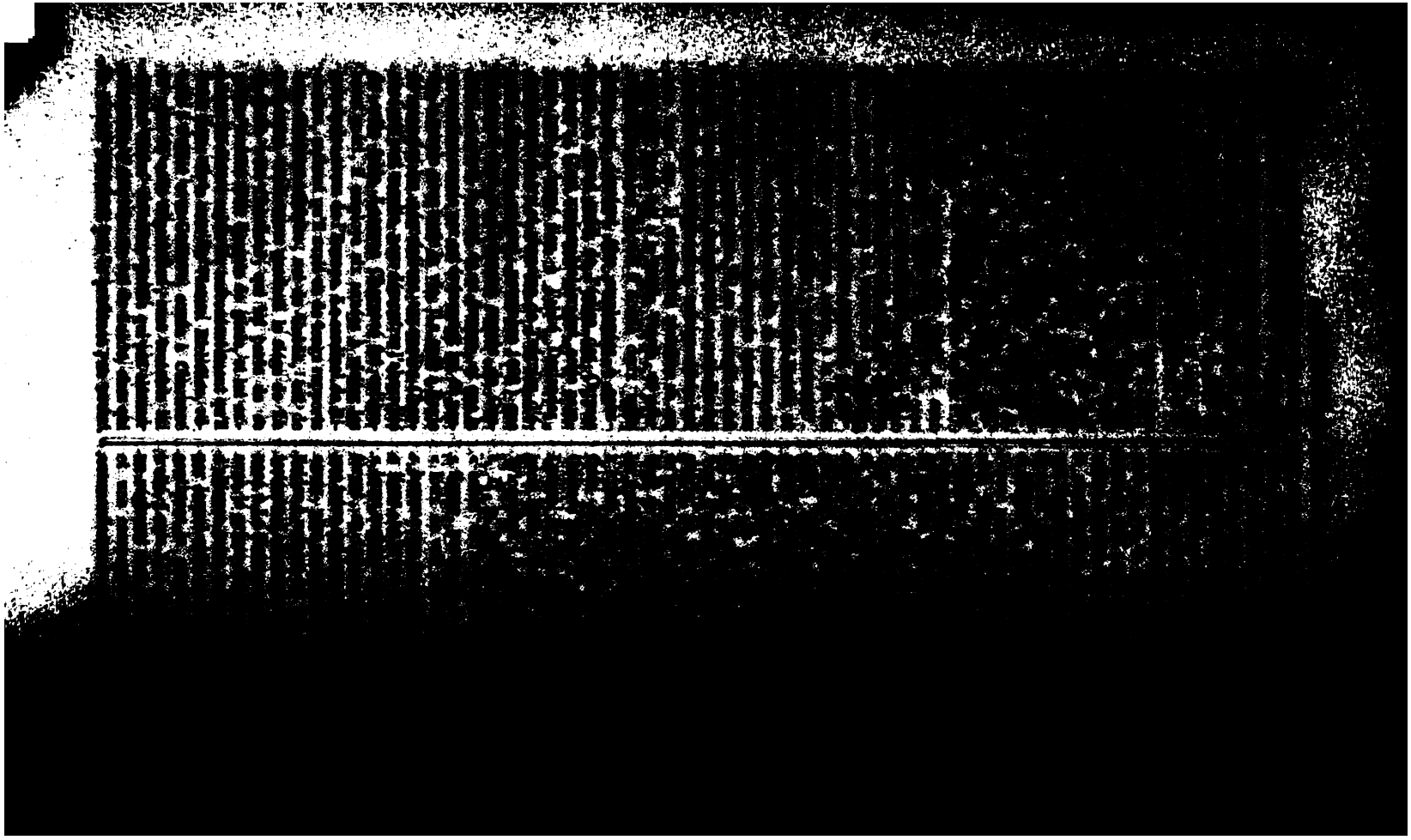

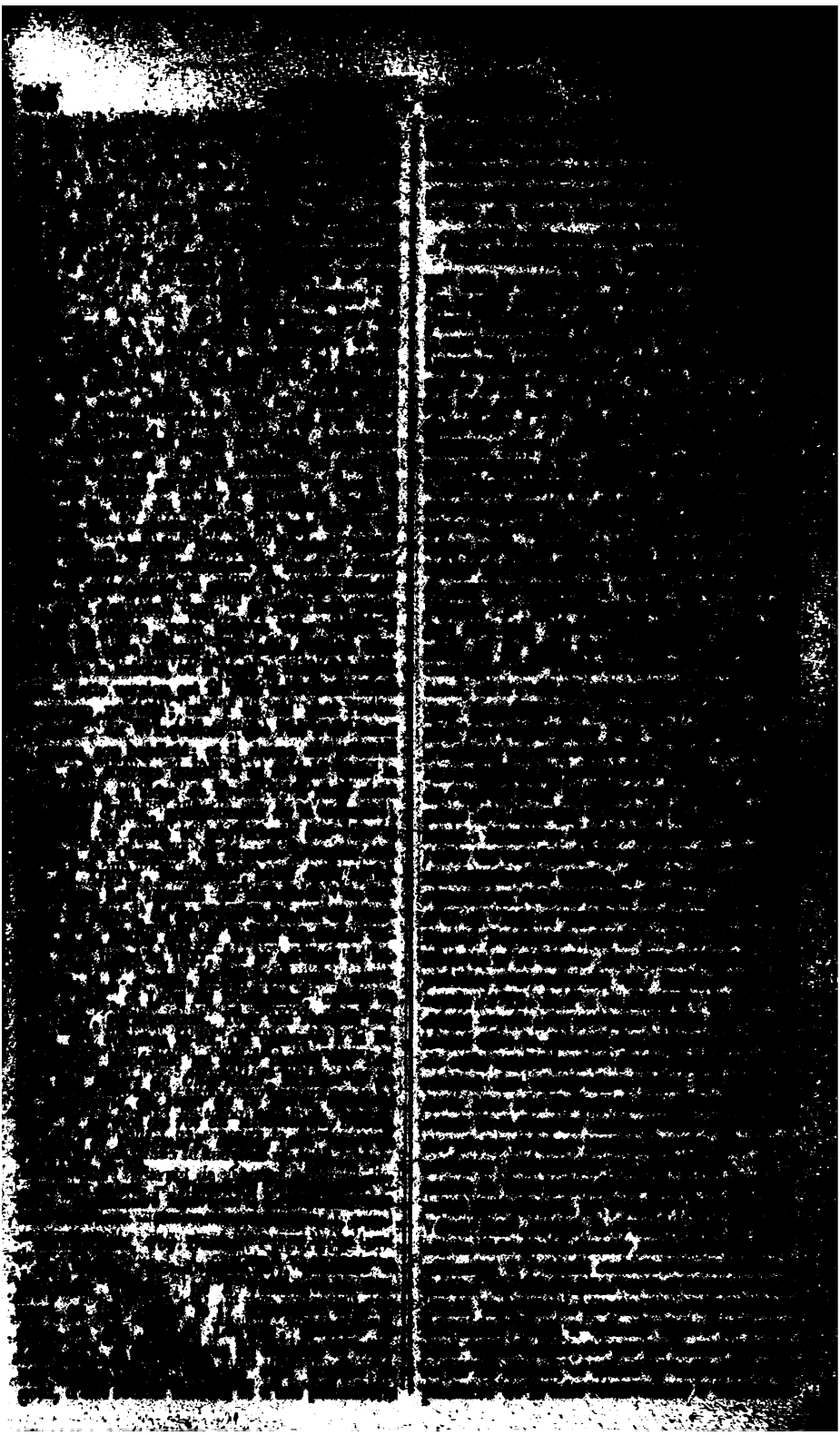

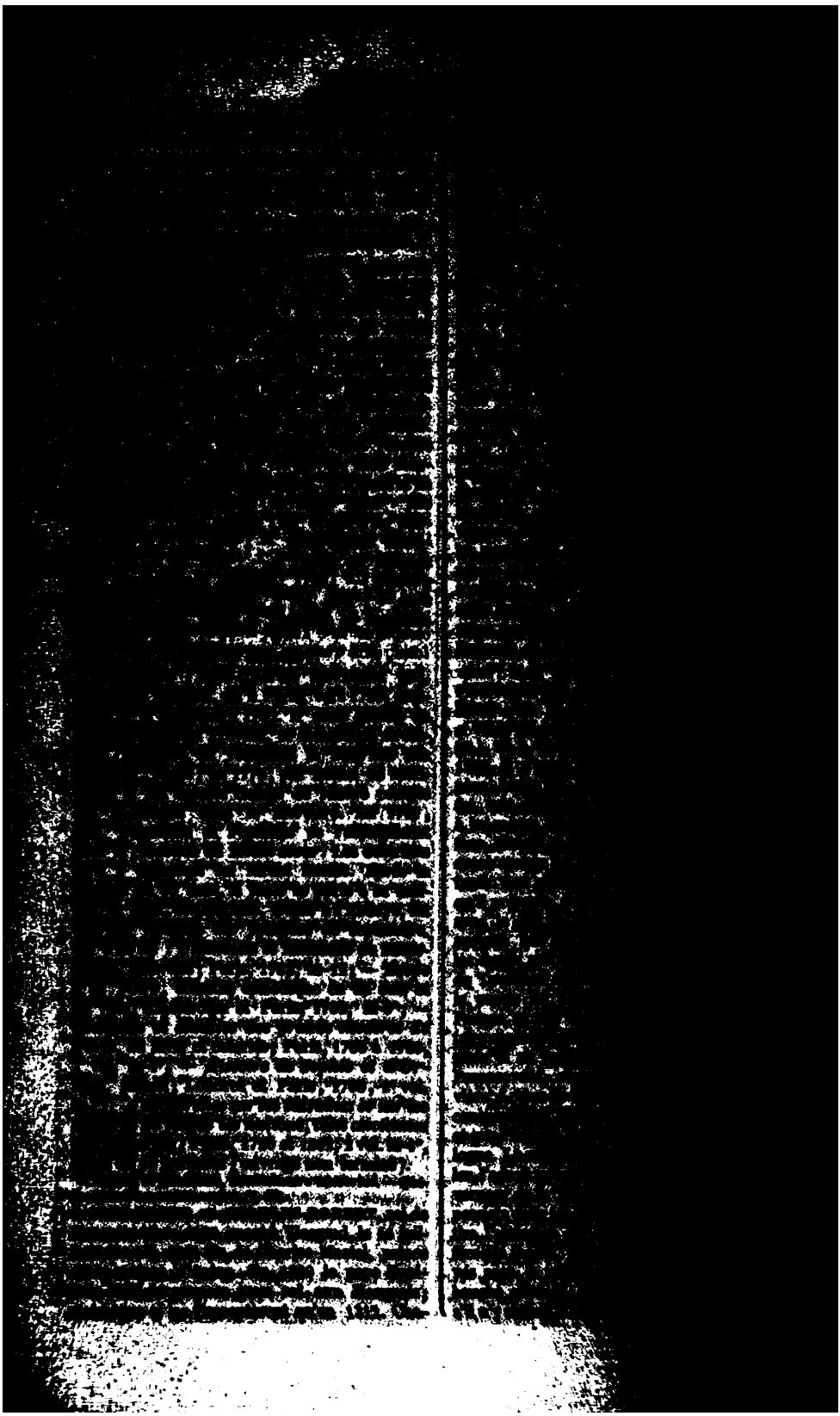

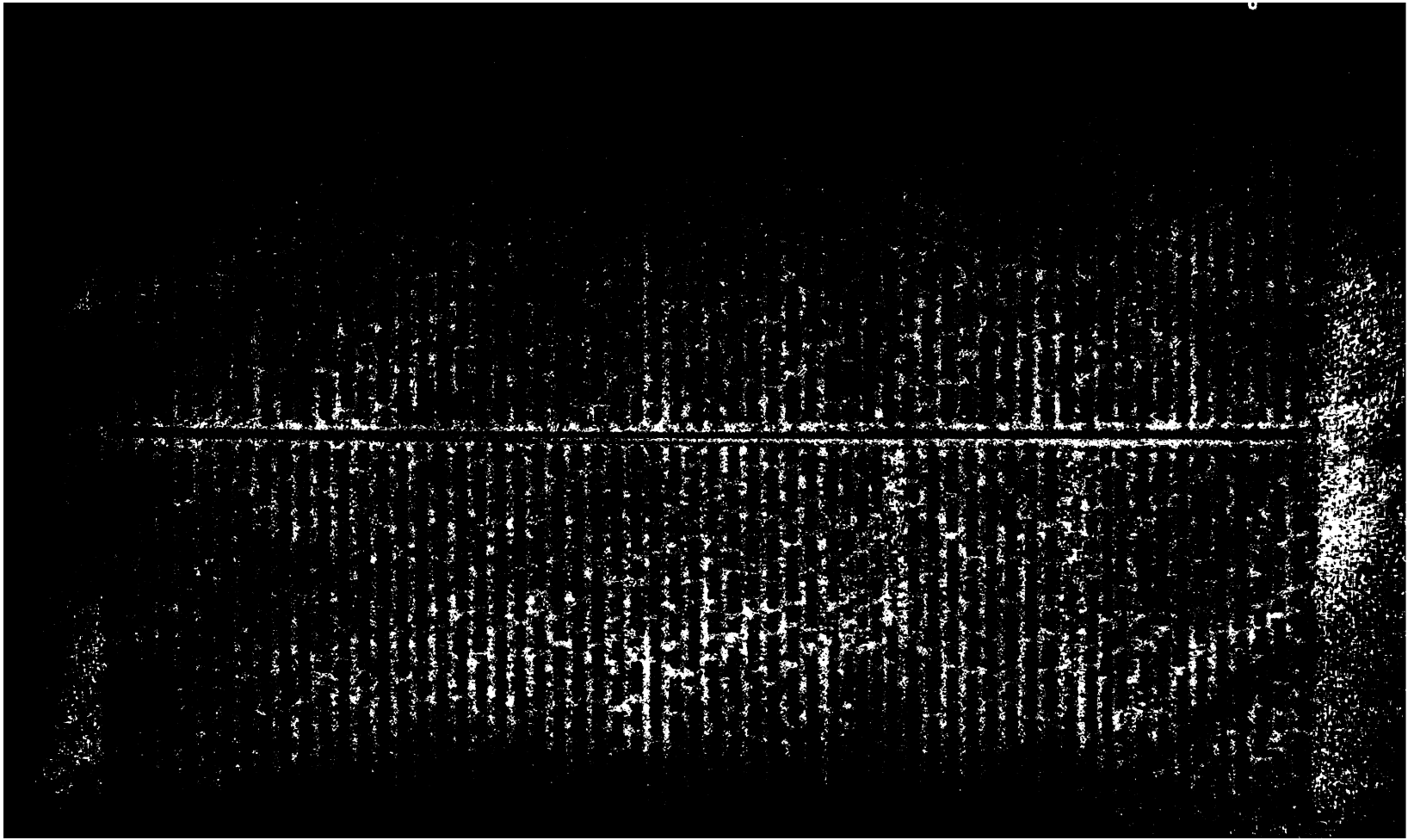

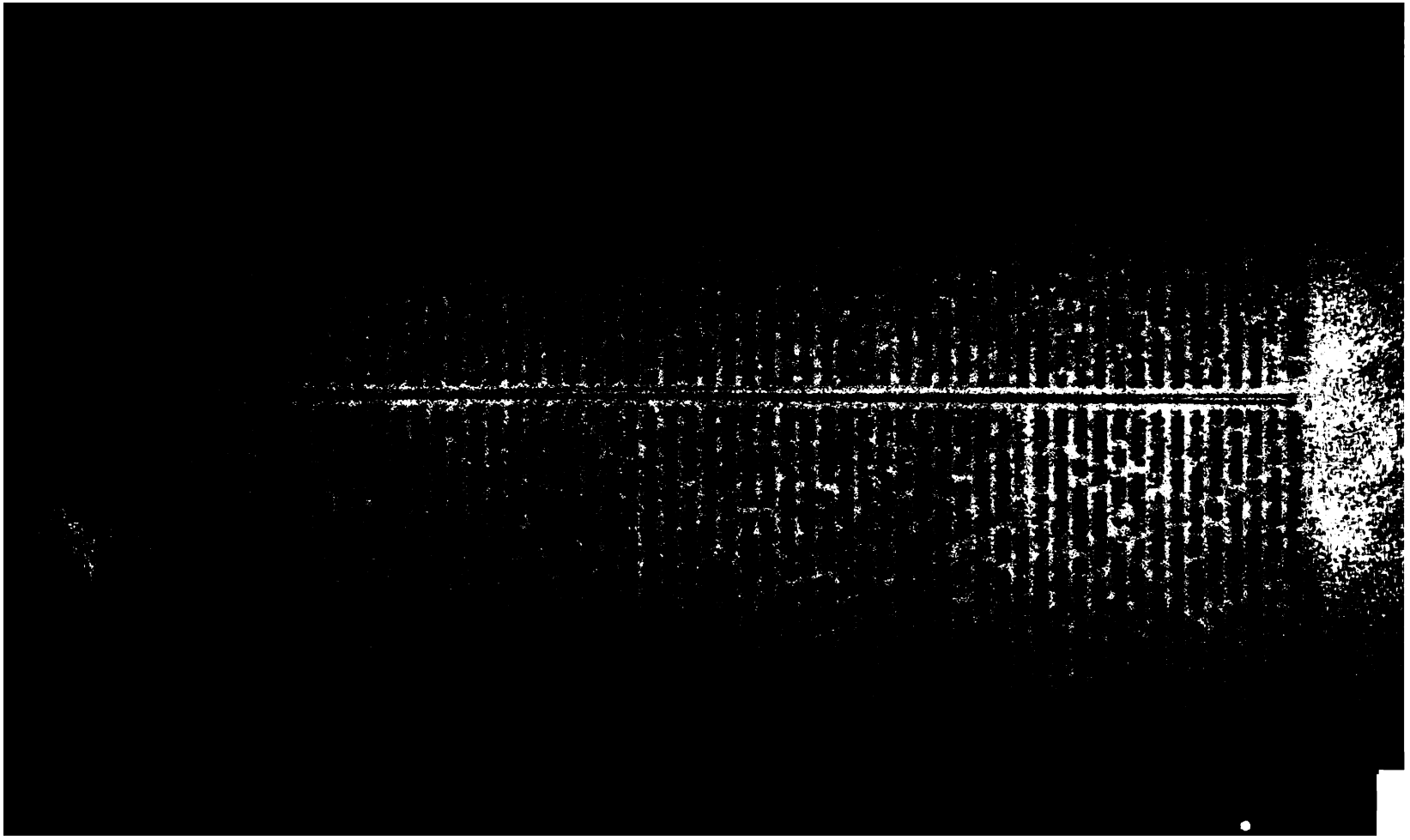

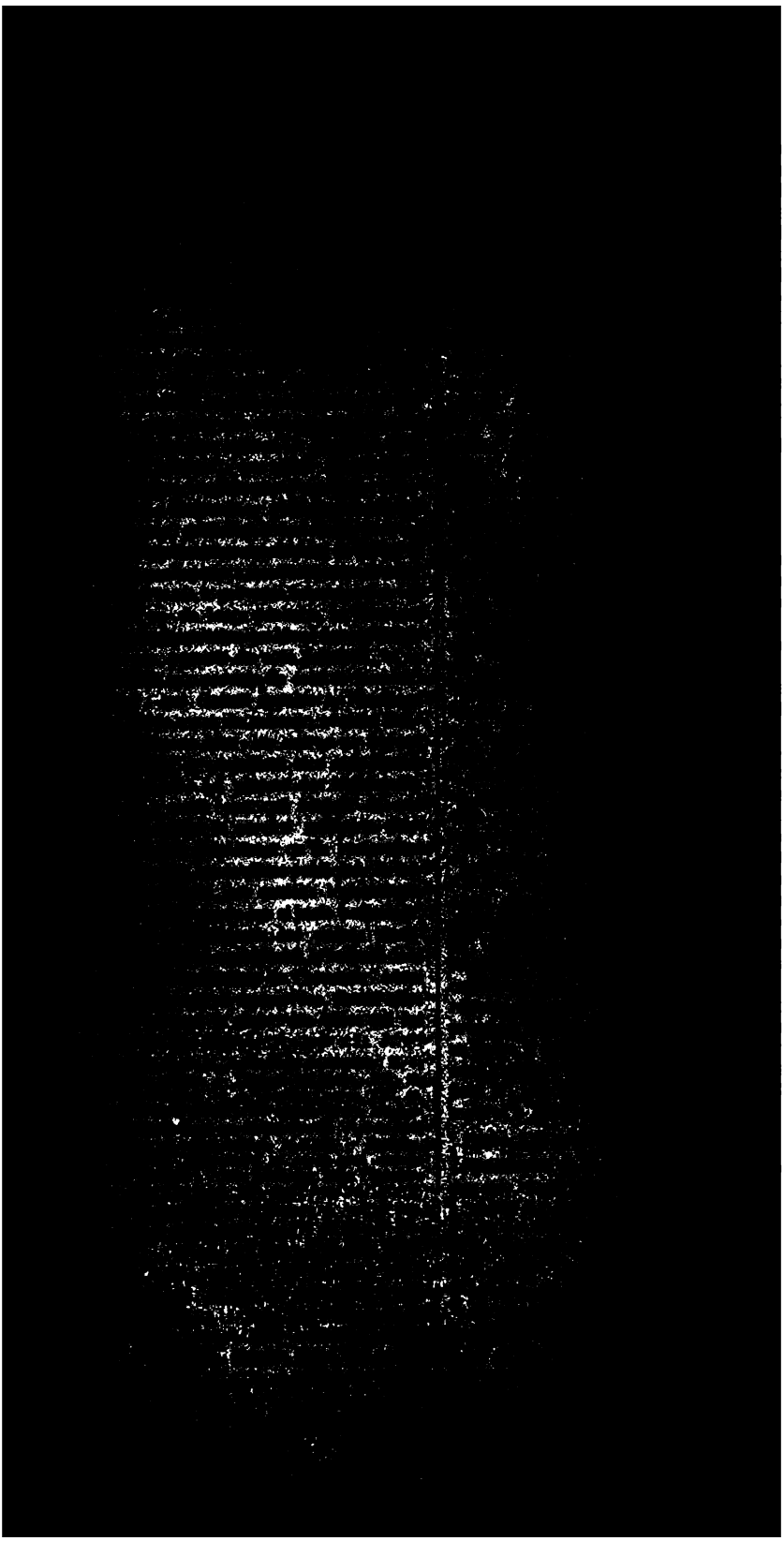

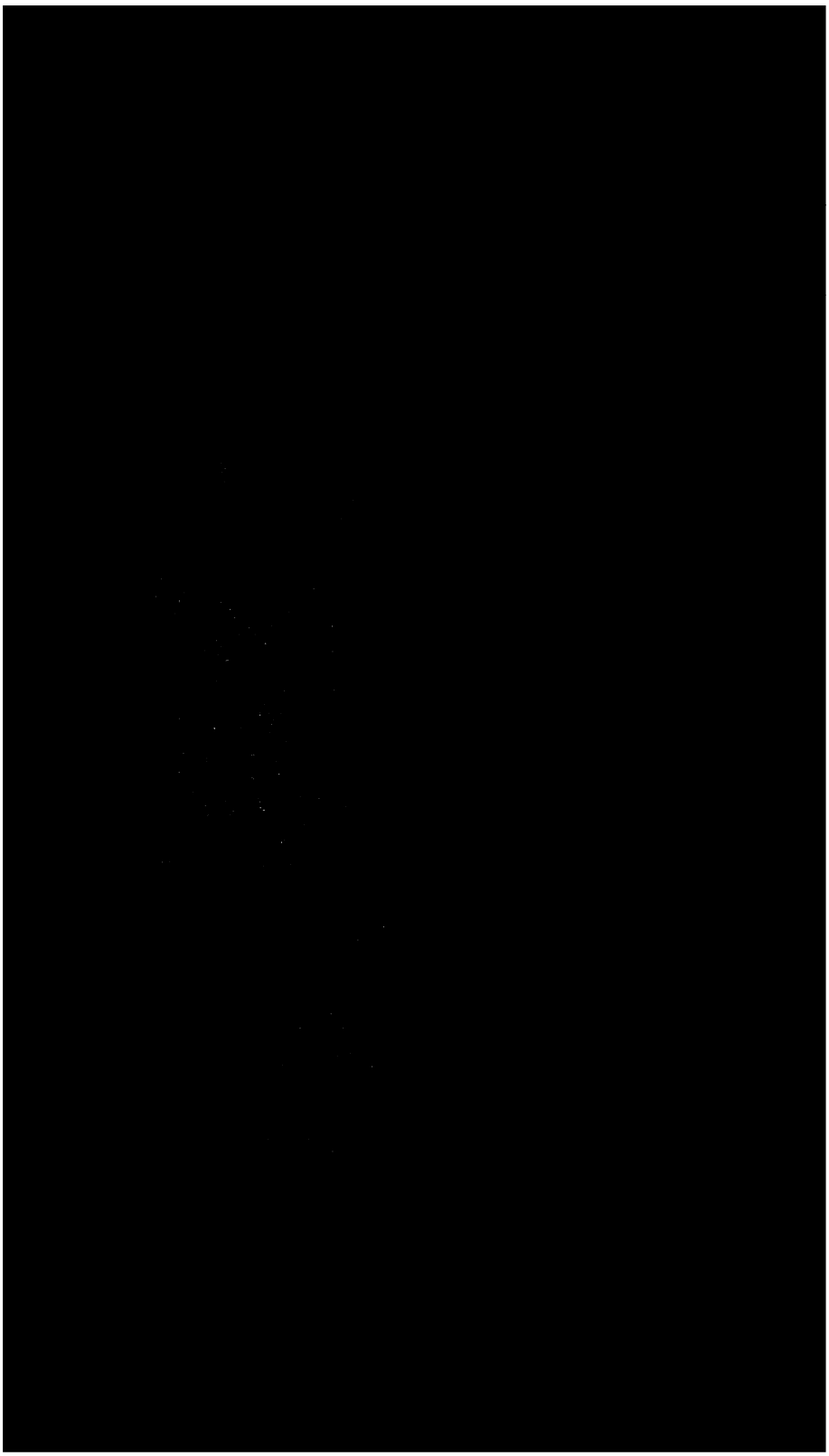

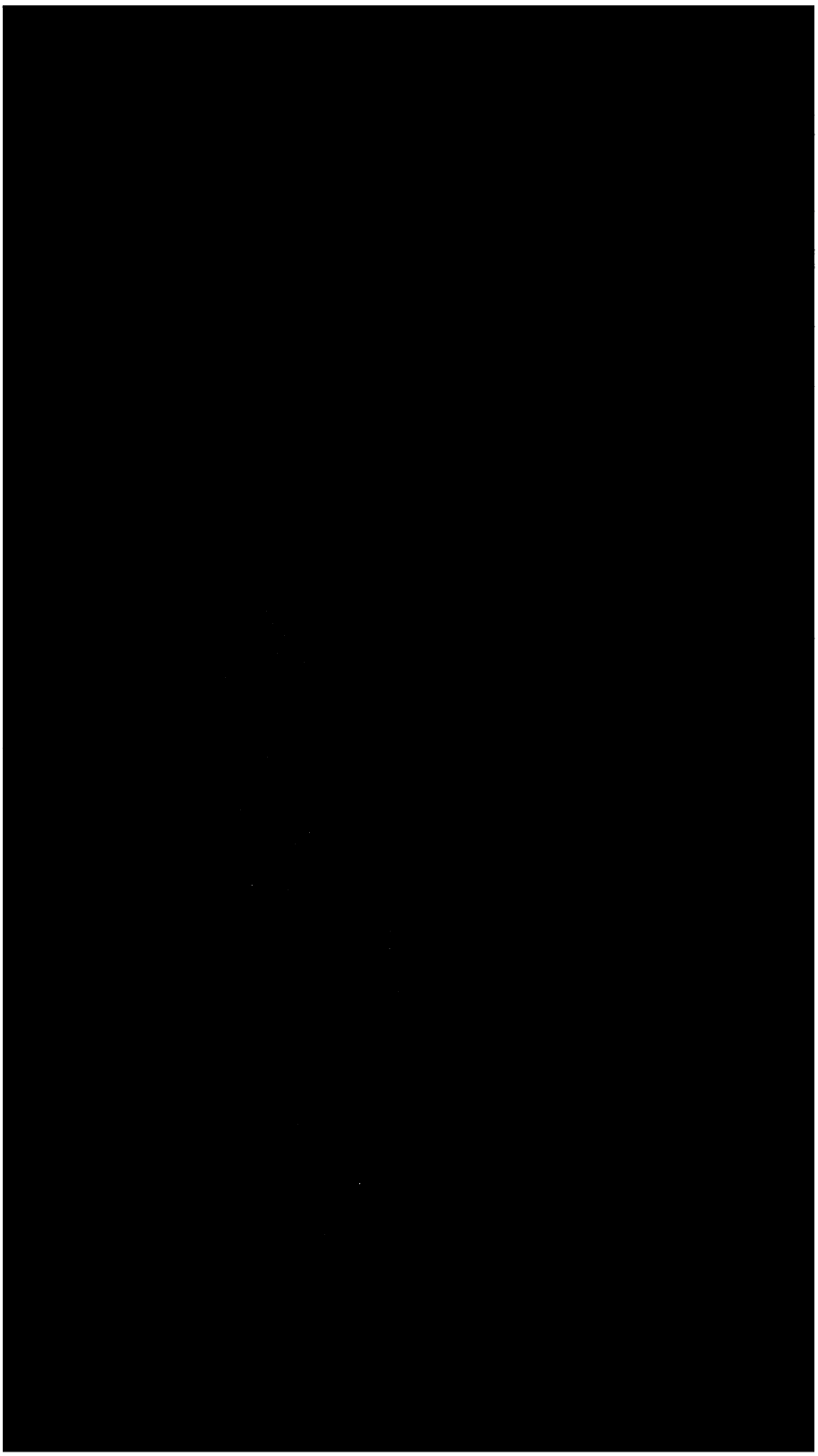

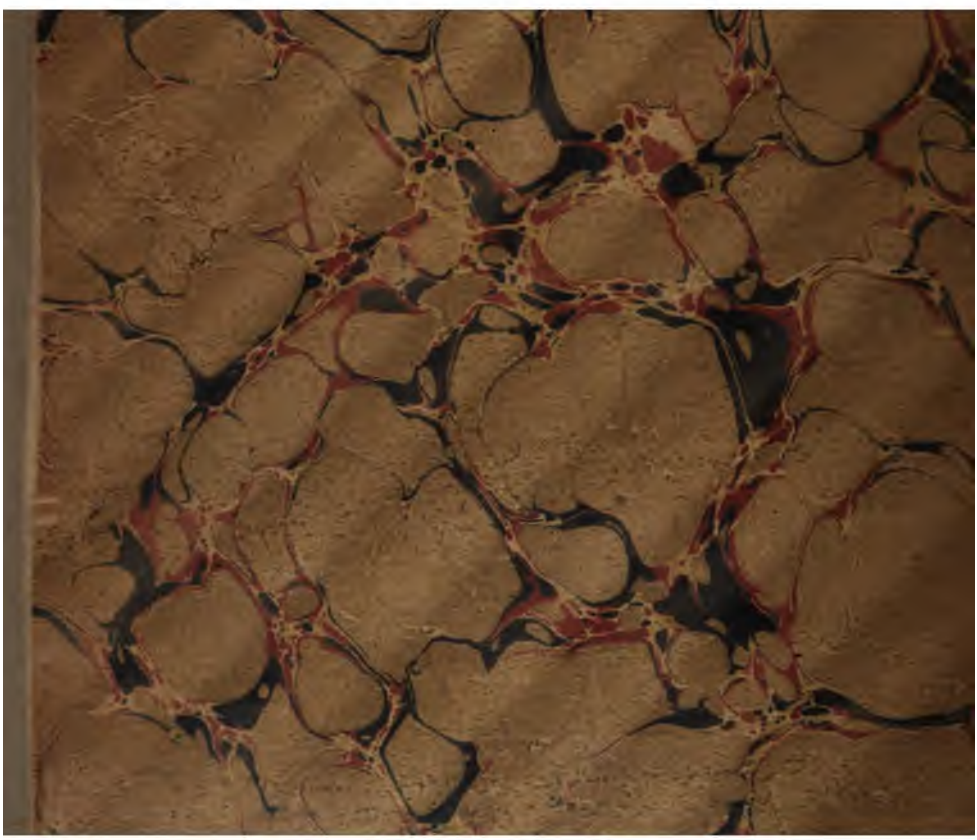

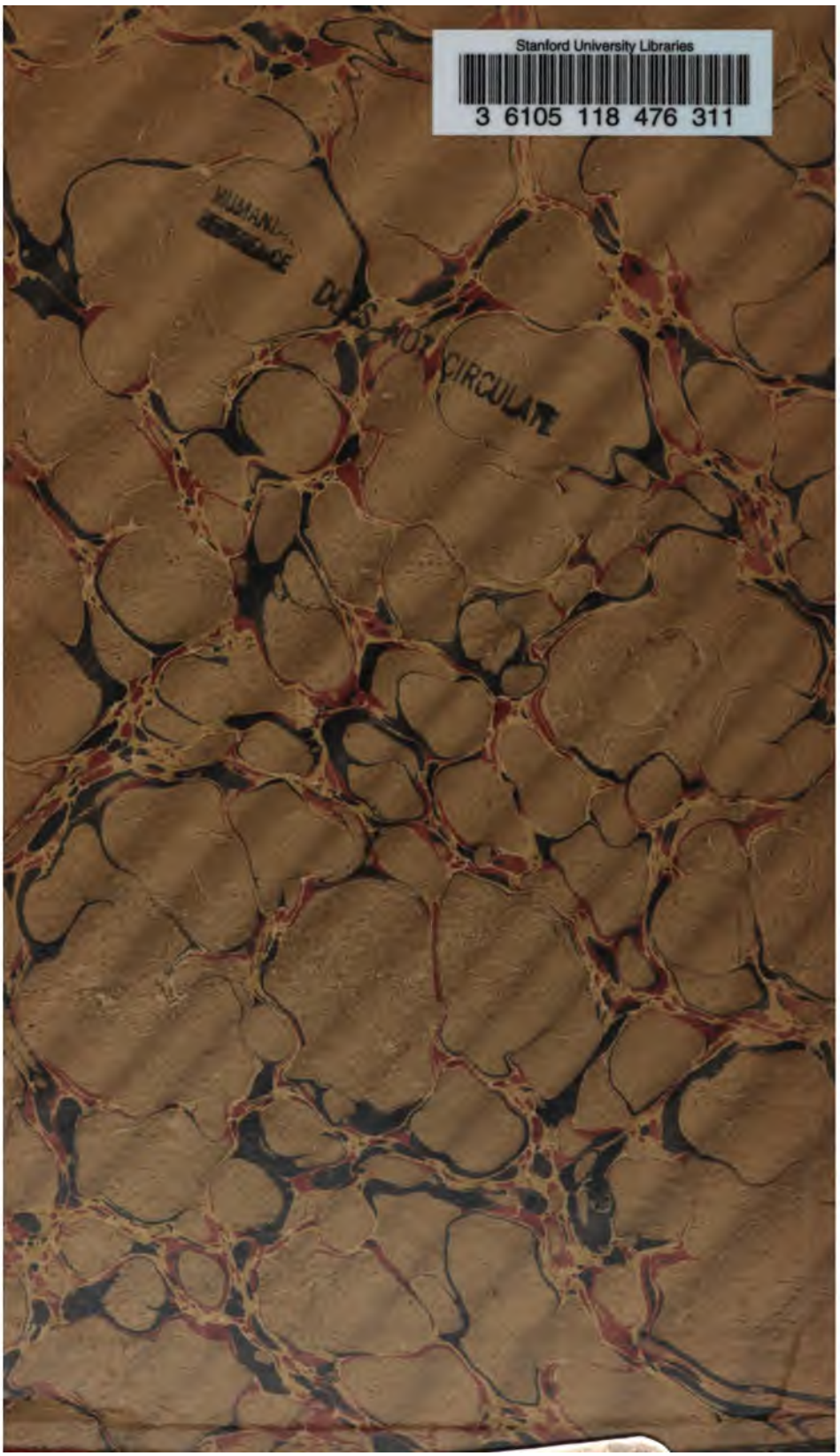
Stanford University Libraries
3 6105 118 476 311
DOES NOT CIRCULATE